This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

472561

Digitized by Google

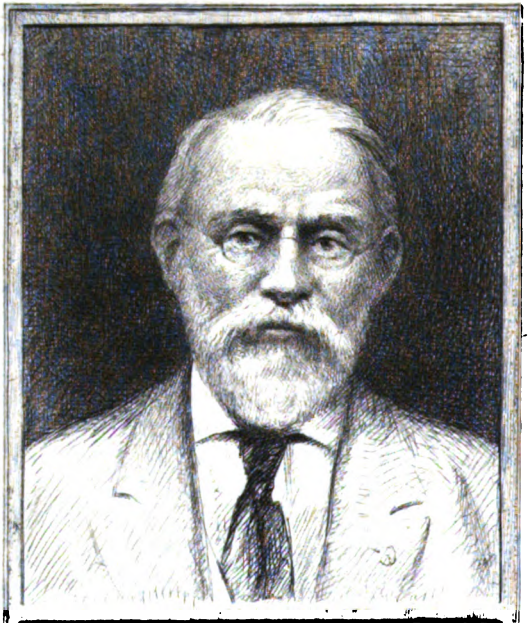

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.M241
v.6

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ~~NATIONALE~~

D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

Quatrième Série

—

TOME PREMIER (Année 1887)

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
4, rue Chaussée-Saint-Pierre, 4

—

1888

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

De la Société Nationale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

Digitized by Google

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

Quatrième Série

—

TOME PREMIER (Année 1887)

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
4, Chaussée Saint-Pierre, 4
—
1888

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

JULIEN DAILLIÈRE

(Olim meminisse juvabit).

Connaissant les relations affectueuses qui nous liaient depuis un grand nombre d'années, si quelques personnes se sont étonnées du silence que j'ai gardé aux obsèques de Daillière, qu'elles sachent que cette réticence m'était imposée par un serment. Il n'y a pas un an que, dans une conversation, il me disait, au sujet de ces discours posthumes : « Je n'aime pas ces louanges sur les tombes; que les cimetières soient réservés aux regrets et aux prières, et ne retentissent pas de vaines flatteries, où souvent la vérité a moins de part que l'ostentation; promettez-moi, si vous me survivez, de ne rien dire sur la mienne. » Je lui en fis la promesse, et pourtant une amitié datant d'un

Digitized by Google

demi-siècle me donnait quelque droit d'être infidèle à un serment qui était pour moi un vrai sacrifice. Je lui fis toutefois cette réflexion : « Vous n'empêcherez jamais l'amitié de vous dire un solennel adieu dans un suprême et dernier hommage. »

Un de nos amis communs s'est chargé de ce soins et avec ce tact délicat et cette chaleur de sentiment qui le caractérisent, a payé ce juste tribut à un des plus illustres enfants de l'Anjou, Julien Daillière, qui s'était acquis parmi nous une si juste popularité, et restera une des gloires de la littérature contemporaine.

Combien d'hommes d'âge mûr aujourd'hui, et dont il avait jadis guidé les premiers pas dans l'étude des belles-lettres, aimaient à saluer avec respect et reconnaissance, quand il passait sur nos boulevards, ce vieillard au pas tardif, à la physionomie douce et souriante, leur professeur de sixième au lycée d'Angers ; avec quelle douce émotion ils l'abordaient, échangeant avec lui une poignée de main et quelques paroles inspirées par un bon souvenir !

Fils d'un simple artisan, Daillière naquit le 20 décembre 1812, à Briançon, village dépendant de Bauné, Maine-et-Loire. Élevé par la plus tendre et la plus chrétienne des mères, il fut admis à l'école communale avec les enfants de son âge, et plus tard, le curé qui avait su apprécier sa précoce intelligence, l'initia aux premiers éléments de la langue latine. Bien doué par la nature, il montra, dès son enfance, les plus heureuses dispositions. Dans son entourage, on ne parlait que du petit Julien, de son esprit ouvert ; sa

Digitized by Google

mémoire était telle qu'il récitait d'un bout à l'autre, sans broncher, l'évangile de la Passion, ce qui faisait dire à ses auditeurs que le pasteur était jaloux et qu'il aurait pu lui en remontrer. Le marquis de l'Aubrière, dit-on, s'intéressait à cet enfant, né dans les dépendances de son château, et l'interrogeant avec bienveillance, il se plaisait à ses fines réparties.

Après quelques années passées dans le plus humble hameau, au sein d'une nature verdoyante, véritable oasis, qu'au déclin de son âge il a chantée dans ses vers attendris, il suivit ses parents qui vinrent se fixer à Angers; ils voulaient, prêts à tous les sacrifices, se dévouer à l'instruction de cet enfant unique, pour développer des facultés dont ils étaient fiers et dans lesquelles ils pressentaient en germe le plus brillant avenir. Leur rêve était d'en faire un prêtre ou un avocat. Mais la muse qui veillait sur son berceau avait entouré son front d'une auréole, en lui disant : Tu seras poète.

C'est à cette époque qu'il entra au Lycée et s'y fit remarquer par son application et ses rares aptitudes ; c'est là qu'il eut le bonheur dans le cours de ses classes, d'avoir pour maître Jean Sorin, de si regrettable mémoire, devenu depuis proviseur du Lycée et inspecteur d'Académie. Ce professeur, au goût si pur, à l'esprit si fin, fut son guide constant dans la carrière des lettres et décida de sa vocation. Il entretint avec lui pendant de longues années une de ces relations affectueuses à laquelle la mort put seule mettre un terme, et que son cœur, dans un touchant souvenir de reconnaissance, a voulu reporter sur son fils.

Digitized by Google

Ses humanités achevées, et reçu bachelier, il entra dans l'instruction où son attrait l'appelait; mais n'ayant pas subi les épreuves de l'École normale, il ne pouvait monter aux degrés supérieurs de l'enseignement classique. C'est ainsi que successivement à Angers et à Saumur, il eut à professer la classe de sixième, apportant toujours dans ses fonctions, ce zèle et cet esprit d'équité qui le firent apprécier et estimer des inspecteurs et justement aimer de ses élèves. Qu'il me soit permis de lui payer ma dette de reconnaissance pour la sollicitude paternelle dont il entoura mes deux fils appelés, tour à tour, à profiter de ses leçons.

Dès cette époque, et comme par instinct, s'éveilla dans sa jeune imagination l'amour exclusif de la poésie qui devait passionner toute son existence. Si l'on consultait les journaux de cette époque, on pourrait y trouver, dans plus d'un essai poétique, la révélation d'un talent à son premier essor, et qui promettait d'atteindre aux plus hautes conceptions de l'art dramatique.

Trop à l'étroit dans un collège de province, sa muse aspirant à la liberté, ne demandait qu'à déployer ses ailes; il rêvait la gloire, et son étoile l'appelait à Paris. C'est là que les réputations se fondent, et que son talent mis en pleine lumière devait briller du plus vif éclat.

Son père venait de mourir, il s'ouvrit à sa mère, lui confia ses projets, ses espérances et n'eut pas de peine à la décider à partir avec lui. Il est dans le cœur des mères des pressentiments qui sont comme une

Digitized by Google

seconde vue. La sienne avait foi dans l'avenir de son fils, et son orgueilleuse tendresse encourageait ses aspirations : c'était son Égérie, disons mieux, sa providence. Elle l'avait préparé par l'éducation et l'instruction à la haute position qu'il devait, un jour, occuper dans les lettres.

Quæ educat magis mater est quam quæ genuit.

a dit Phèdre dans une de ses fables, oui, celle qui instruit est plus mère que celle qui donne le jour. La véritable mère, en effet, n'est-elle pas l'éducatrice? Peut-on mieux caractériser la mère de notre poète qui montra tant d'intelligence dans son humble condition. L'encourageant dans ses luttes, elle soutenait ses défaillances, excitait son ardeur, et quand arrivait le jour du succès, jugez de son ivresse et de sa joie, elle triomphait avec le cher vainqueur, en se glorifiant elle-même. « Je me la représente encore, entrant dans cette salle, et appuyant sa faiblesse sur le bras de son fils, aux applaudissements des spectateurs : on se demandait ce qu'il fallait admirer le plus, ou la tendresse respectueuse du fils, ou l'air radieux de la vieille mère ! Il ne manquait là que l'habile pinceau d'un artiste pour prendre sur le vif une scène aussi émouvante. C'était dans une de ces réunions sous la présidence de Monseigneur ou de M. de Falloux et à laquelle on avait convoqué les principaux lettrés de la ville, que le poète venait déclamer des scènes de sa *Jeanne d'Arc*, pour juger de l'effet qu'elles pouvaient produire sur la scène [1]. » Telle fut l'influence

[1] Discours de M. Cosnier.

Digitized by Google

de la mère de Daillière sur son fils. Combien d'hommes illustres, qu'on pourrait citer, ont dû à leur mère les qualités qui les ont distingués dans le monde !

C'est à Paris que son talent grandit et se développa ; c'est là que le sentiment de sa valeur personnelle lui inspira de la confiance et de l'audace, et lui fit aborder résolument ces grands concours académiques dont les prix justement enviés sont si précieux pour les jeunes lauréats, et décident souvent de leur fortune et de tout leur avenir. Il entra donc en lutte avec les plus redoutables rivaux, et remporta dans l'espace de quelques années deux prix de poésie. Ces compositions, très remarquées par la savante compagnie, valurent à l'auteur le privilège rarement accordé de les déclamer lui-même en séance solennelle. Citons *la Guerre d'Orient* et le *Transport à Hippone des cendres de saint Augustin*.

Si la poésie absorbait la plus grande partie de son temps, elle lui permit pourtant de chercher une place capable de lui procurer des ressources, en attendant le fruit de ses glorieux travaux. C'est ainsi qu'au ministère de l'instruction publique, il fut chargé d'une honorable fonction qui le mit à même, dans d'heureuses circonstances, de rendre service à plus d'un compatriote.

Ce poste qui lui faisait encore beaucoup de loisirs, ne l'empêchait pas de travailler avec ardeur aux deux drames qui resteront toujours les plus brillants fleurons de sa couronne poétique, *André Chénier*, et *Napoléon et Joséphine*. Pendant combien de temps ces deux sujets de prédilection avaient-ils roulé dans sa

Digitized by Google

tête et absorbé ses pensées? Je l'ai su par des confidences intimes: Il voulait, c'était son rêve, faire tressaillir, un jour, les spectateurs devant des tableaux émouvants tirés de nos propres annales. Quoi ! disait-il, nos dramaturges seront-ils sans cesse tributaires des Grecs et des Romains? iront-ils encore faire des emprunts à l'histoire ancienne, quand nous avons dans la nôtre tout ce qu'il faut pour produire à la scène les plus vives et les plus profondes impressions ? Il m'a avoué, dans ses épanchements, qu'au collège, les jours de composition, et tout en surveillant sa classe, il dressait le plan de ses pièces et en écrivait des scènes entières. Voilà où tendait son ambition, il eut le bonheur de la voir se réaliser, et à peu d'années d'intervalle, ces deux drames furent joués à l'Odéon et à l'Ambigu. On sait les succès qu'ils obtinrent, le nombre de leurs représentations et les pleurs émus que firent couler les rôles si touchants de Joséphine et de la jeune captive. Le drame impérial fit palpiter le cœur de Napoléon III, alors Président de la République, et dans son passage à Angers, ayant fait appeler Daillière à la préfecture, il lui remit la croix de la Légion d'honneur, en prononçant ces mémorables paroles : « C'est une dette de famille que j'acquitte en la plaçant sur votre poitrine ». Il fut nommé quelque temps après bibliothécaire de la Sorbonne. C'est là que, dans le silence et le recueillement, en consultant l'histoire et compulsant les vieilles chroniques, il travailla à son troisième drame, sa *Jeanne d'Arc*, autre chef-d'œuvre d'un caractère religieux et qui n'attend, pour recevoir sa consécration publique,

Digitized by Google

que la fin de nos dissensions civiles, le retour à la foi de nos pères et la paix consolidée par un régime réparateur.

L'esprit de Daillière ne connaît pas de repos, un succès en appelle un autre ; à une ovation succède une ovation. Athénée, cercles littéraires, soirées intimes, l'invitent à ouvrir son riche écrin, où il a toujours des trésors en réserve, et de salon en salon, il devient un poète à la mode. Combien de fois, dans la salle Saint-Jean, a-t-il partagé avec de Bornier, les applaudissements frénétiques d'une foule idolâtre ? Qui ne sait que de la capitale son talent a rayonné sur toute la province, où il est allé, nouveau trouvère, faire entendre sa voix harmonieuse et moissonner des couronnes ? Faut-il nommer Cambrai, Toulouse, Montauban, Forcalquier ? Son nom a retenti dans toutes les académies, toujours acclamé, toujours vainqueur.

Mais l'horizon politique s'assombrit ; de défaite en défaite, l'empire croule, et avec l'empire tombent aussi les créatures impériales. Se voyant sur le point d'être destitué, Daillière donne sa démission, et chagrin, découragé, quitte la capitale. Avide de repos, il rentre à Angers avec sa mère qui lui est bientôt enlevée par la mort, pour comble de deuil et de tristesse. Oh ! s'il eut montré plus de courage, si, réagissant contre la fatalité qui lui faisait perdre le plus puissant protecteur, il fut resté à Paris, ce centre intellectuel où son talent était si connu, si apprécié, et où il avait conquis de si précieuses amitiés, il aurait pu, au prix d'une autre œuvre magistrale, obtenir un fauteuil, et la ville d'Angers aurait compté

Digitized by Google

un académicien de plus. Il était sympathique au savant aréopage ; combien de fois Villemain, alors secrétaire perpétuel, et de Pongerville, son admirateur, lui avaient dit : Travaillez, travaillez, et vous serez des nôtres !

Privé d'une mère qui était tout pour lui, son conseiller, son guide, son soutien, le découragement s'empara de son esprit, et la retraite lui parut son meilleur refuge et le dernier parti à prendre.

Loin de la foule et du bruit, il vint donc se retirer en province, dans le modeste ermitage que lui avaient légué ses parents, et où il avait passé une partie de son enfance et de sa jeunesse. Il l'augmenta, il l'embellit, l'appropria à son goût et à ses besoins, et y trouva le repos du sage dans l'étude et le travail *(otium cum dignitate)*. C'est là qu'il a passé ses dernières années, jouissant du bien-être que lui permettait sa modeste fortune, et entouré de brillants témoignages de ses triomphes littéraires, qui faisaient la parure de son petit salon, et qu'il aimait à montrer à des visiteurs privilégiés : C'étaient des médailles nombreuses, des objets d'art, une lyre d'argent offerte par le jury de Cambrai, des fleurs cueillies dans le jardin de Clémence Isaure, *le Penseur* de Michel-Ange, don de l'Empereur, pour le poème de l'*Aigle*, et cette dernière couronne bien chère à son cœur, qui lui fut remise au cercle des Arts, par la noblesse dont il avait chanté les exploits dans un dithyrambe intitulé : *Les Angevins morts pour la patrie à la guerre de 1870*. Parlons de cette dernière médaille de deux mille sept cents francs, détachée du prix Vitet, que l'Académie lui décerna

Digitized by Google

pour le même poème, y compris le drame inédit de *Jeanne d'Arc*, et un choix de poésies diverses, véritable prix d'excellence qui résume dans le plus éclatant hommage, toute la série des succès obtenus dans le cours de son existence.

Ses loisirs ne furent jamais stériles, jamais il ne cessa d'écrire : il est mort la plume à la main. Aux quelques amis qui venaient le visiter et dont il appréciait l'affection constante et le goût littéraire, il lisait les poésies charmantes qu'il composait au jour le jour, et sur toute espèce ce sujet

> Passant du grave au doux, du plaisant au sévère,

et prouvant au lecteur la variété d'un talent qui savait se plier à tous les genres et à tous les contrastes.

Notre poète composait lentement, et dans toutes ses pièces, depuis les plus élevées jusqu'aux plus légères, il visait toujours à la perfection, corrigeant sans cesse et faisant la guerre aux mots, jusqu'à ce qu'il eût trouvé l'expression propre. Nul auteur, plus que lui, n'a observé cette sage maxime du législateur du Parnasse :

> Hâtez-vous lentement et sans perdre courage,
> Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage,

Dans ses œuvres, point de mots risqués ou hasardés, tout est pesé au poids de la justesse et du bon sens. Ses amis étaient pour lui autant d'aristarques, il aimait à les consulter, à discuter avec eux. Une critique, même injuste, a toujours son bon côté, disait-il, elle force l'auteur à se relire, et il avouait franchement qu'elle lui avait plus d'une fois inspiré un heureux

Digitized by Google

changement. Lui lisait-on quelque morceau pour avoir son avis, il exprimait sans détour son opinion, essayant de vous ramener, quand on s'en écartait, dans les sentiers du vrai, du bien, du beau, ou vous disait crûment, quand la pièce n'était pas de son goût : Ça ne vaut rien, à la refonte !

Je connaissais Daillière depuis longtemps, mais je n'avais jamais eu avec lui que des rapports éloignés. Notre intimité ne s'est établie qu'à l'époque où, ayant besoin d'un conseiller pour mes traductions des auteurs latins, je vins m'adresser à lui ; il m'a été d'un précieux secours, et me guidant à travers un dédale où j'aurais pu m'égarer, il n'a pas peu contribué à me faire obtenir la médaille détachée du prix Janin que m'a décernée l'Académie. Je l'en ai remercié de son vivant, j'en rends grâce à cette heure à sa mémoire. J'étais donc l'hôte assidu de son foyer, je le voyais presque tous les jours. Libres tous les deux, nous partagions nos loisirs en les accommodant à nos goûts ; le temps était-il beau, nous faisions une promenade dans la campagne, était-il incertain, froid ou pluvieux, nous restions au coin du feu, devisant de poésie, cherchant dans les journaux de la localité ou de Paris, la pièce nouvelle qui s'y trouvait, et faisant comparaître l'auteur devant notre tribunal, pour l'applaudir ou le censurer ; charmantes causeries qu'est venue interrompre tout à coup la séparation la plus cruelle !

Si la mort de notre poète a retenti douloureusement dans la cité, elle n'a pas causé au loin moins de deuil et de tristesse. C'est Camille Doucet, secré-

Digitized by Google

taire perpétuel de l'Académie française qui s'écrie : « Quelle affreuse nouvelle ! Si je ne consultais que mon cœur, j'irais me joindre au funèbre cortège, faut-il que la maladie me retienne ! Je suis heureux du moins que notre Compagnie ait pu l'honorer une dernière fois. » C'est Geffroy, l'ami fidèle, qui dans sa stupeur m'écrit : « Que m'apprenez-vous ? quel vide affreux ! que je l'aimais ! c'était un grand cœur et un grand talent. » Écoutez Élie Sorin : « Quelle perte ! en lui je sentais revivre mon père. »

L'œuvre de Daillière se compose de trois volumes grand in-8° ; les deux premiers sont intitulés : Drames, poèmes et contes ; le troisième : Mélanges en vers, récits et contes. Ayant écrit jusqu'à la fin de sa vie, on peut s'étonner qu'il n'ait pas laissé un trésor littéraire d'une plus grande richesse. A quoi cela tient-il ? Il a quitté Paris trop tôt pour se réfugier en province. Là, sa muse, comme dépaysée, s'est engourdie faute d'excitation, loin de l'air vivifiant de la capitale.

Il était né poète, il est resté exclusivement poète ; c'est à ce point que la rédaction d'une lettre lui coûtait, en l'obligeant à rompre avec ses habitudes. Tout ce que son esprit imaginait résonnait sur une lyre intérieure dont les vibrations se répandaient en dehors en sons harmonieux et rythmés ; c'est si vrai, que sollicité de prendre la parole aux obsèques de Jean Sorin, son maître et son ami, il s'est contenté de laisser tomber sur son cercueil quelques vers attendris inspirés par le cœur, où les regrets se mêlant aux larmes, ont vivement ému l'assistance. Ce morceau, remanié et développé, a été imprimé

Digitized by Google

dans ses livres, sous ce titre : *La tombe de Jean Sorin*.

Il fut un des meilleurs élèves du Lycée d'Angers. Il eut pour condisciples Dom Guéranger, mort abbé de Solesmes, Geffroi, une des illustrations du Théâtre-Français, Charles Louvet, ancien maire de Saumur, qui fut député et ministre des travaux publics sous l'Empire. Léon Boré, ancien professeur d'histoire au collège d'Angers et depuis professeur d'allemand à l'Université; n'oublions pas Monseigneur Perraud, évêque d'Autun, son collègue en professorat, qui pendant quelques années succéda à Boré dans sa chaire. La muse de notre poète heureusement inspirée a fait revivre quelques-uns de ces souvenirs dans ses vers où la gaîté se mêle aux plus doux sentiments.

En littérature, Daillière est de la bonne école et lui est resté constamment fidèle, il descend en ligne directe des écrivains du siècle de Louis XIV. Il n'a jamais accepté le genre romantique, flagellant sans merci ses nouveautés téméraires et excentriques auxquelles sa muse rebelle n'a jamais voulu se plier. Son style élégant et clair, charme par la grâce, l'harmonie et la finesse. A d'autres plus compétents et plus autorisés d'apprécier à leur juste valeur les œuvres variées de cet écrivain et d'en faire une étude complète et approfondie. Il y a là une critique attachante pour un érudit et un ami des belles-lettres. Qu'il nous montre dans tout son jour cet esprit vraiment académique, au goût plein de délicatesse et d'atticisme, qualités qui deviennent de plus en plus

Digitized by Google

rares à cette époque où la révolution a pénétré jusque dans le domaine des Muses, en faisant le siège du Parnasse.

D'un caractère doux, serviable et obligeant pour tout le monde, notre ami était resté fidèle à ses principes religieux, il aimait à pratiquer la charité et l'occasion de l'exercer s'offrait souvent à lui dans la partie de la ville qu'il habitait. Les vieillards indigents attiraient surtout sa sollicitude, aussi sa promenade de préférence, quand il était seul, le dirigeait-elle souvent vers le Mélinais, hospice des Petites-Sœurs des pauvres ; c'est là qu'il allait, en rêvant, déposer ses aumônes, en y ajoutant le tribut de nos jeux quotidiens. Aussi ces bonnes sœurs, modèles du dévouement le plus sublime, ne l'oublieront pas dans leurs prières. N'était-il pas d'ailleurs croyant et pratiquant? Combien de fois ne l'ai-je pas surpris un livre d'évangiles à la main et lisant les saintes Écritures, témoins irrécusables de la foi qu'il avait puisée, dès ses jeunes années, dans les exemples et les leçons de sa mère !

Ses entretiens avaient de l'intérêt pour ses amis ; il avait beaucoup vu et par conséquent beaucoup retenu. Une fois lancé dans les anecdotes, il ne tarissait pas de verve et d'entrain. Elles se rapportaient presque toutes aux acteurs des Français, et de ce monde à part qui a ses mœurs, son langage, sa physionomie particulière, il pouvait citer les traits les plus piquants, en excitant la gaîté de son auditoire.

Quelle était sa manière de composer?

La plupart du temps, il travaillait de tête et en

Digitized by Google

marchant, dans quelque milieu qu'il se trouvât, sur les boulevards, au milieu du monde, au bruit des voitures, il avait la singulière puissance de s'isoler, et tout en évitant les obstacles, veillant à sa sécurité personnelle, il scandait des strophes qui ont retenti plus tard sous la coupole du palais Mazarin, ou qui ont été applaudies à la scène. Passant du tumulte au silence, il composait encore la nuit, et ce favori de Mnémosyne retrouvait fidèlement au réveil tout ce que sa muse, en dépit de Morphée, lui avait dicté entre deux sommes. La mémoire extraordinaire qu'il avait montrée étant enfant s'était développée et accrue par l'exercice. Ne sait-on pas qu'il a pu devant l'Académie réciter sans se troubler et sans hésitation des poèmes couronnés de cinq à six cents vers et l'on conçoit pourtant tout ce que pouvait en imposer au jeune lauréat cette assemblée composée des représentants de l'esprit français.

Resté célibataire, qui dira le repentir profond qu'il en a ressenti? et dans les ennuis de sa vieillesse, il me disait : « Quel vide ! seul, toujours seul ! Que vous êtes heureux ! Vous avez des enfants, des petits-enfants. Oh ! que j'aurais aimé une petite fille aux blondes tresses, vrai chérubin qui m'aurait souri ! C'eût été pour moi comme un avant-goût du ciel ! »

Quelle maladie l'a emporté?

Un *surmenage* du cerveau. Daillière était parti d'Angers bien portant et d'humeur gaie. Revenu de Paris, sa santé ne semblait pas atteinte, quoiqu'il fût sensiblement amaigri. Mais il paraissait surexcité et plein d'enthousiasme ; il s'était grisé de l'accueil qu'il avait reçu, des louanges qu'il avait entendues partout sur

Digitized by Google

son passage, et surtout de ce dernier triomphe à l'Académie ; il était à l'apogée de sa gloire.

Sa gloire, pourtant, n'était pas sans mélange. Il avait fait des démarches auprès des directeurs de théâtre, notamment ceux des Français et de l'Odéon, pour tâcher de faire représenter de son vivant sa *Jeanne d'Arc*, un de ses joyaux littéraires sur lequel il avait fondé tant d'espérances : vains efforts ! vaines sollicitations ! Il avait reçu des éloges, des compliments, eau bénite de cour, mais il s'était heurté à des obstacles insurmontables, à des impossibilités qui l'avaient navré. C'est ainsi que des ovations d'un côté, de l'autre des déceptions, c'en était trop pour sa tête qui, par excès de tension n'a pu résister au coup de foudre qui l'a frappé.

Il lègue à la ville, en reconnaissance de l'honorable accueil qu'elle a fait à ses œuvres, les témoignages brillants de ses victoires pacifiques : médailles de l'Académie et autres, la lyre d'argent, *le Penseur* de Michel-Ange, ses fleurs de Toulouse, etc... Puissent ces objets précieux être placés dans une vitrine, au-dessous du buste que lui sculpte en ce moment l'artiste angevin Taluet !

Il fonde à Angers deux prix de poésie, donne à cet effet, à la Société d'agriculture, sciences et arts, 4,000 francs dont les intérêts cumulés pendant quatre ans, serviront à récompenser les deux pièces les plus remarquables. Il a voulu par ce don se survivre à lui-même, en excitant l'émulation des poètes de l'avenir à marcher sur ses traces.

Son nom restera populaire parmi ses contemporains qui déjà l'ont comblé des hommages les plus

Digitized by Google

flatteurs et, il faut le dire, les mieux mérités. M. Ferdinand de Charette, maire de Bauné, par la plus louable initiative et dans un élan de patriotisme, est allé en personne lui offrir une adresse de félicitations signée de lui, de sa noble famille et de tous les membres du Conseil municipal. Cette adresse dans sa concision, embrasse sa vie toute entière, la série nombreuse des succès qui lui ont donné tant d'éclat et la dernière distinction académique qui en a été comme le couronnement : notre poète reconnaissant et vivement touché d'une attention si délicate, l'a remercié en termes chaleureux, et s'est montré surtout heureux d'y lire le nom de ses anciens élèves, M. Gaston de La Férandière, ancien magistrat, et M. Arthur Grille, ancien maire de Cornillé. Hélas ! il est mort trop tôt, il ne lira pas sur la plaque de marbre appliquée à l'humble logis où il a vu le jour : « Ici est né, le 20 décembre 1812, Julien Daillière, poète dramatique, trois fois couronné par l'Académie française. »

Je croirais ma notice incomplète et elle ne répondrait pas au besoin de mon cœur, si pour célébrer ce poète, je n'empruntais la langue harmonieuse qu'il aimait tant, qu'il parlait si bien et qui avait fondé sa renommée.

De Briançon à l'Institut
Quelle distance, cher Daillière !
Au fils de l'ouvrier ce modeste début
Faisait-il présager une illustre carrière ?
Dieu pour vous avait ses desseins.
Sur l'âme de l'enfant, né dans l'humble village,
Il laissa tomber de ses mains

Digitized by Google

De rares qualités le plus riche apanage.
L'enfant prédestiné grandit
Sous les yeux de la Providence,
Elle éclaira son jeune esprit
Du flambeau de l'intelligence ;
Et plus tard vous dota de cette faculté
Qui rayonna sur toute votre vie.
Peintre admirable en poésie,
Jusqu'aux sommets de l'art si vous êtes monté,
Ce fut par l'essor du génie !
A l'ombre de la croix [1], à l'ombre du château,
Vous serez immortel, ô sublime poète !
Et nos neveux, un jour, traversant le hameau,
Liront ce souvenir que Fernand de Charette
Grava sur le logis où fut votre berceau.

Que cet exemple vous inspire,
Ediles de notre cité,
Ne vous laissez pas vaincre en générosité !
N'est-ce pas aux accords émouvants de sa lyre
Que notre David fut chanté ?
N'a-t-il pas eu des pleurs pour vous, fils de la France,
Tombés aux jours de nos revers ?
S'il vous a fait revivre dans ses vers,
Qu'un marbre glorieux lui rende l'existence !
Qu'une place, une rue, éternel souvenir,
Garde son nom qui ne doit pas mourir !

Il est mort trop tôt pour nous, au moment où, après l'avoir reçu par acclamation membre actif de notre Société, dans le mois dernier [2], nous devions aujourd'hui l'installer dans une solennité littéraire, présidée par une des autorités de la ville, et en présence d'une société choisie parmi les amateurs des belles-lettres.

[1] Croix érigée le long du mur d'enceinte du château, et dominant le logis Daillière.

[2] Dans le 5e volume, 7e livraison des *Mémoires* de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, année 1846, Daillière est inscrit comme membre; sa nomination nouvelle n'est donc qu'une réintégration.

Digitized by Google

Comme il eût été heureux ! et comme, dans sa reconnaissance, il nous eût charmés par l'expansion d'une verve intarissable et toujours prête!

Cependant, quels que soient les regrets qui s'attachent à une aussi cruelle séparation, ne peut-on pas dire que Daillière, avec la considération dont il jouissait, entouré d'amis fidèles, vivant au milieu de témoignages brillants de ses succès, véritable musée dont il était fier, et revenant de Paris sous une moisson de lauriers, a été comme enseveli dans son triomphe?

En finissant, chers collègues, permettez-moi de détacher quelques strophes de l'hommage poétique que je lui réservais.

Salut, ô barde aimé, vous que l'Académie
Vient d'élever au rang de maître en poésie,
De l'Anjou, salut noble enfant!
Venez à notre appel, la cité tout entière
Veut saluer en vous son poète Daillière,
Une fois de plus triomphant.

Encore un nouveau prix, encore une couronne,
Qu'en fête, l'Institut au vieil athlète donne;
Qui dira pour vous sa valeur ?
Résumant les succès de toute une existence,
C'est l'hommage par excellence,
Le véritable prix d'honneur.

Oui, vous le méritiez, l'heure de la vieillesse
N'a pas éteint les feux d'une ardente jeunesse,
Vous semblez, ami, rajeunir;
Telle on voit d'un flambeau la lumière affaiblie
Se rallumer soudain, au souffle du génie,
Et briller avant de mourir.

De nos anciens auteurs en vous revit la race,
Et, disciple fervent, vous marchez sur leur trace,

Digitized by Google

Vous en avez le bon sens, la clarté ;
Le style est naturel, coulant sans hyperbole,
Vous êtes de la bonne école,
Ne visant qu'à la pureté.

Contemporain de Boileau, de Molière,
Il vous faut remonter de deux siècles en arrière.
Vous deviez vivre, ami, sous le grand roi :
Petit-fils de Racine, épris du beau classique,
Que vous avez gémi de voir le romantique
S'imposer en tyran et nous faire la loi !

Et qui croirait pourtant que cette forme antique
Vient d'obtenir sa grâce au cercle académique ?
Un immortel a dit un de ces mots profonds [1],
En parlant à l'aréopage :
Celui qui vient, Messieurs, briguer votre suffrage,
Apporte de vieux vers qui n'en sont pas moins bons.

Lassé d'ovations, après tant de conquêtes,
Venez donc prendre part à nos paisibles fêtes,
Venez vous reposer dans votre dignité ;
Des jeunes écrivains vous êtes le modèle,
Enseignez-leur comment dans votre art on excelle
Par le goût, l'atticisme et la simplicité.

J'ai parlé de repos, comme si le génie
Suspendait son essor ! Rimer est votre vie ;
A la muse attaché par un culte constant,
Jusqu'à la fin vous lui serez fidèle,
Et le front ceint d'une palme immortelle,
Le luth en main, vous mourrez en chantant.

[1] Camille Doucet.

Dr R. Grille.

Digitized by Google

M. ARTHUR LOIR-MONGAZON

Professeur à la Faculté des Lettres d'Angers

En 1872, nous commencions, dans la modeste maison du Vieux-Colombier, l'œuvre de l'école Saint-Aubin, quand me fut présenté par M. Maisonneuve, notre collègue, M. Arthur Loir-Mongazon. Il avait vingt-quatre ans. Il cherchait une voie pour son esprit désireux d'apprendre et de se former au goût des lettres. Ayant entendu parler d'un petit groupe de six abbés qui avaient été réunis par Mgr Freppel pour se préparer à la licence, il désirait se joindre à cette jeune phalange, qui faisait campagne pour la conquête de pays absolument inconnus alors des Angevins — le pays où se cueillait le laurier des licenciés. Il fut accueilli avec joie, presque avec reconnaissance. Sa démarche nous prouvait que le public croyait à notre avenir et avait confiance dans l'audace de nos débuts. Je dis audace : il n'y avait qu'un maître pour toutes les chaires et toutes les corrections. La bonne volonté des élèves et leur entrain de jeunes novices suppléaient à l'insuffisance du pro-

Digitized by Google

fesseur. Loir-Mongazon était externe libre, car il achevait ses études de droit. Ses relations avec nous devinrent de plus en plus intimes et nous permirent d'apprécier la richesse de son esprit et la délicatesse de son cœur.

Élevé par une mère vendéenne, qui lui avait inspiré une piété tendre, il demeura pendant ses années de collège, comme externe au Lycée d'Angers, un enfant aussi pieux qu'appliqué à l'étude. La veille des compositions, il priait sa mère de l'accompagner au pied de l'autel de saint Joseph et d'acheter quelques fleurs pour orner sa statue : la protection du grand saint ne lui faisait point défaut. L'écolier était constamment le premier de sa classe.

Parti pour Paris à la fin de sa philosophie, afin d'y suivre les cours de droit, il forma avec quelques amis angevins, qui sont maintenant les meilleurs appuis des œuvres catholiques de notre ville, une petite société semi-juridique, semi-littéraire, dont le but principal était de préserver ses membres des séductions dangereuses de la capitale et de les garder solidement attachés aux principes de foi et de vertu qu'ils avaient apportés du pays natal. Les réunions étaient gaies dans cette petite société, parce que les relations y étaient cordiales et que tous ces jeunes amis y étaient épris d'un égal désir de cultiver le beau en demeurant attaché au bien. Le secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers pourrait nous donner des détails fort intéressants sur cette petite société dont il était un des membres les plus aimés. Loir-Mongazon était très apprécié de ses cama-

Digitized by Google

rades pour la finesse de son esprit. Si on lisait les ouvrages nouveaux qui passionnaient le public parisien, il savait d'une façon piquante relever les défauts de goût, l'enflure du style, le négligé de la composition, qui souvent gâtent les ouvrages trop hâtifs de notre génération. Il ne goûtait que les meilleurs d'entre les bons écrivains et estimait que c'est perdre sa fortune en menue monnaie que de gaspiller son temps dans la lecture de livres qui ont à peine quelques beautés par ci, par là. Il se *contentait des chefs-d'œuvre*. Aussi répondait-il un jour avec quelque humeur à un ami qui lui demandait s'il avait une nombreuse bibliothèque : « Non, très petite. Les livres sont si encombrants ! »

Mais les excellents il les lisait et les relisait sans cesse. C'était pour lui un régal de roi que la lecture, dans le calme, de nos meilleurs auteurs classiques. Du reste, il aimait à dire que pour lui le plaisir de l'esprit consiste à contempler le beau dans le calme. Il lut Homère tout entier dans le texte grec, sans notes et sans commentaires. Il prétendait que les notes font l'effet du bavardage des *ciceroni*, quand vous êtes en face des toiles de Raphaël ou des fresques de Michel-Ange. Elles arrêtent et troublent la contemplation. Quelquefois aussi elles ont pour but de montrer l'esprit de l'éditeur. Or, comment supporter l'esprit d'un Allemand quand vous êtes tout occupé de l'esprit et des belles conceptions d'Homère ou de Virgile ? La lecture d'Homère dans sa langue originale fut pour lui la révélation d'un monde, que seuls peuvent montrer les vers grecs du poète. Les

Digitized by Google

Dacier ou les Lamotte sont aussi impuissants à nous faire voir le monde homérique à travers leur prose ou leurs vers, que le sont les bouquetières à nous faire comprendre les nuances et les parfums des fleurs des champs avec leurs bouquets en papier peint. En contemplant au son harmonieux des vers grecs les hommes et les dieux parés de jeunesse et de beauté, vivant et s'agitant dans une nature faite à souhait pour les personnages et pour leurs sentiments, il comprit le culte de trois mille ans qui rattache au père des poètes tous les esprits amis des études classiques. Homère pour lui était le roi des poètes, et, comme Raphaël, s'il avait fait un Parnasse, il l'aurait mis à côté d'Apollon.

Ses premiers goûts, excités et entretenus par le programme de la licence, le portèrent vers les plus classiques des écrivains grecs, latins et français, vers ceux qui avaient le plus de mesure, le plus de proportion entre l'expression et l'idée, entre le mouvement et le sentiment. Les Lucain de toutes les époques et de toutes les langues, qui essaient de cacher des idées banales sous de grands mots ou de brillantes expressions, les rhéteurs de toute provenance qui feignent les grands mouvements sans émotion, lui inspiraient une véritable répulsion. Parmi les Français, il aimait à relire Télémaque, pour l'harmonie de ses phrases, qui rend à merveille l'harmonie des idées. Il sentait bien sous l'apparence de facilité et d'aisance de la phrase de Fénelon, ce qu'il y avait d'art naturel et inimitable. Il croyait du reste que l'on ne peut imiter d'un génie que ses défauts, parce que ses qualités

Digitized by Google

sont le meilleur de son âme que l'on ne peut pas prendre. Il aimait à rire doucement de quelqu'un qui voulait imiter ainsi l'inimitable, et l'appelait un « Fénelon de province ».

Quand se fonda notre Faculté des Lettres, en 1876, Loir-Mongazon fut très heureux d'être appelé à occuper une chaire qui n'existait pas alors dans les Facultés de l'État, la chaire d'esthétique et d'histoire de l'art. Ce n'était point une carrière qu'il voyait s'ouvrir devant lui, encore moins le chemin de la fortune (ses honoraires en font foi) ; puis la Providence lui avait libéralement donné les biens suffisants à ses goûts modestes. Mais il trouvait, avec un but à ses études, du bien à faire, des esprits à initier au goût des plus belles œuvres des hommes dans les siècles passés. Timide, ami de l'intimité, il eut d'abord quelque peine à se faire à un enseignement public. Il était de ces penseurs dont les conceptions, naissant et se développant dans le silence de la solitude, se produisent facilement dans l'intimité de quelques amis (car la parole des amis leur est comme un doux excitant), mais qui se troublent et se décolorent au bruit et au grand éclat de la publicité. Peu à peu son auditoire forma un cercle d'amis et sa parole se raffermit : il devint un agréable causeur, semeur d'idées ingénieuses sur les arts. Il y avait grand charme à l'entendre exposer ses théories sur le développement naturel de la peinture ou de l'architecture chez les différents peuples.

Les fonctions de M. Loir-Mongazon lui inspirèrent

Digitized by Google

le goût des voyages, pour étudier les œuvres des peintres et des sculpteurs et les grands monuments de l'architecture. Chaque année ses vacances étaient données à ces études d'après nature. Il parcourut ainsi en touriste amateur et en artiste l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, la Hollande et l'Angleterre. Il avait étudié à fond les musées de Paris. C'était un *dilettante* plutôt qu'un savant. Le savant compulse les ouvrages de critique, interroge les guides de voyage pour connaître la provenance du tableau ou de la statue, l'opinion des critiques, les versions plausibles sur l'architecte de la cathédrale de Cologne ; il mesure les dimensions de Saint-Pierre de Rome et connaît exactement le nombre des colonnes du Parthénon. Le *dilettante* se laisse aller à l'admiration, sans retour sur son guide ou sur les critiques d'art. Les yeux fixés sur les toiles de Raphaël ou du Titien, sur les statues de Michel-Ange ou le fronton du Parthénon, il laisse emporter son âme par l'œuvre visible dans la région idéale où l'artiste a conçu et contemplé son œuvre avant qu'il l'ait exécutée. Il devient tour à tour peintre de l'école de Rome et de l'école espagnole, architecte grec et architecte byzantin, sculpteur athénien et sculpteur français. Alors son âme se dilate ; elle jouit du beau, elle s'y complaît, elle prend l'habitude de le reconnaître plus facilement partout où il se rencontre. De ce commerce avec le beau naît chez le dilettante un calme, une sérénité qui font taire les passions des sens et disposent au bien, à la réalisation dans la vie de ce qu'il

Digitized by Google

y a de plus beau et de plus harmonieux sur la terre : la réalisation de la vertu. Ce devait être là la purification des passions dont parle Aristote.

Les voyages dissipent les âmes vulgaires qui ne voient que le tumulte du monde dans la variété de ses passions. Ils rendaient meilleur M. Loir-Mongazon. Je connaissais un artiste qui pour calmer une grande douleur se promenait seul dans les musées d'Italie. M. Mongazon en s'y promenant y puisait le calme et la sérénité de l'âme en même temps que les plaisirs de l'esprit.

Jusque dans son amour pour les arts se retrouvait ce besoin de silence, d'intimité, cet éloignement de l'agitation des hommes qu'on remarquait dans sa vie. Les scènes tumultueuses des Teniers ou les tableaux de batailles des Vernet l'intéressaient peu. Il se complaisait dans l'étude des primitifs de la peinture italienne, des Luigni, des Mantegna, dont les personnages rangés autour d'une Vierge ou d'un saint semblent, dans un recueillement céleste, écouter des voix intérieures qui leur parlent d'un autre monde. Il aimait surtout les peintures de fleurs, interprétant par le magique pouvoir de l'art la pensée et la bonté de Dieu dans la création de ce qui semble le plus superflu et qui cependant est le plus admiré des âmes poètes. Son ouvrage sur *les Fleurs et les Peintres de fleurs*, composé avec amour dans les loisirs de la campagne, nous montre un esprit délicat, d'une grande finesse, qui savait voir en poète et tirer des spectacles les plus simples de la nature ou de l'art les observations les plus ingénieuses. Personne peut-être

Digitized by Google

dans la littérature n'a su voir et rendre mieux que M. Mongazon les merveilleuses richesses des fleurs des champs quand au lever du soleil, toutes étincelantes de la rosée de l'aurore, toutes peuplées des brillants insectes qu'elles nourrissent (les cicindèles, les libellules, les abeilles), elles jettent aux premières heures du jour leur parfum rajeuni pendant la nuit. Il a analysé avec une grande justesse le besoin que l'homme se fait des fleurs pour orner ce qu'il aime, depuis les temples et les autels jusqu'aux étoffes de ses habits, depuis les vases sacrés qui imitent le calice des lis, jusqu'aux pierres qu'il taille en pâquerette, en œillet ou en rose. Mais il a surtout excellé à interpréter la galerie des peintres qui, comme les Breughel et les Seghers, ont consacré leur vie à peindre des fleurs. Quand il montre le F. Jésuite Seghers, peignant des guirlandes autour de ses madones, M. Loir-Mongazon semble s'être assis à côté du peintre, dans la cellule du religieux, pour apprendre l'art délicat d'harmoniser les couleurs et de composer ses couronnes : une nuance trop ardente ou trop pâle offusquerait l'œil et gâterait le bouquet. Il faut un sentiment plein de mesure. M. Mongazon avait cette mesure et cette finesse de goût.

On pourrait lui appliquer la légende du conte indien qui termine son livre. « Le sage était un jour plongé dans les méditations profondes dont il avait l'habitude, quand survinrent ses amis. L'un d'eux lui demanda à quoi il songeait. Je rêvais, dit-il, que j'étais dans un jardin plein des fleurs les plus brillantes et les plus variées. Je voulus en cueillir pour

Digitized by Google

mes amis. Mais les fleurs amoncelées dans le pan de ma robe dégagèrent un tel parfum que je m'évanouis. Ma main s'ouvrit, les fleurs tombèrent. En ce moment je m'éveillai et je me sentis tout embaumé. » Les études artistiques de M. Loir-Mongazon passèrent, mais son âme en resta toujours toute embaumée.

Quand M. Loir-Mongazon appliquait son esprit d'analyse à l'étude des hommes, il suivait avec une finesse fort ingénieuse la trame souvent si compliquée des motifs de leurs actions. Après avoir débrouillé les bizarreries d'un caractère, il aimait à chercher quels motifs d'amour-propre, de vanité, d'ambition le poussaient à droite ou à gauche ; à quels miroitements d'illusions brillantes se laisse prendre l'esprit ; par quels artifices se laisse duper l'imagination ; par quels milliers de ressorts cachés se laisse pousser la volonté lorsqu'elle croit être le plus maîtresse d'elle-même. Il fit une longue étude sur le *Britannicus* de Racine, dans laquelle il mit ingénieusement en lumière les mille éléments du caractère de Néron, tel que l'a ébauché Tacite et tel que l'a peint le poète français. On y voit au clair les habiletés perverses de ce tyran dont toutes les facultés sont faussées par l'abus d'un plaisir sans retenue. M. Mongazon montre bien comment une passion sans frein et sans guide conduit à la cruauté et finit par torturer son maître. Il y a dans son travail des pages dignes du moraliste le plus fin et le plus profond.

Son penchant aux observations morales lui faisait trouver un plaisir extrême dans ses promenades à travers les villes qu'il visitait à étudier les mœurs

Digitized by Google

des habitants d'après la disposition de leurs maisons, d'après leurs costumes. Il a écrit pour la Société d'agriculture, sciences et arts des pages d'une grande finesse sur les enseignes de la ville d'Angers. Il aimait, en voyant flotter au vent le plat du barbier ou la pomme de pin de l'aubergiste, à étudier l'origine souvent très ancienne de l'enseigne parlante, son utilité au moyen âge quand les magasins avaient toutes leurs richesses dans l'obscurité d'une chambre retirée, sa disparition lente à mesure que les magasins ont étalé au dehors leurs marchandises en belles pyramides ou en savantes avalanches d'étoffes ou d'épices. Ses observations deviennent un cours agréable d'histoire sur le changement des mœurs et des goûts des Angevins. On voit aux siècles passés leur amour poétique des fleurs se traduire dans des enseignes comme : le *Myosotis*, l'*Œillet*, le *Camélia*. Au commencement du XIX^e^ siècle, les enseignes militaires dominent : le *Petit Caporal*, le *Jean Bart*. C'est le temps de notre gloire militaire. De nos jours, la poésie s'en va. Le marchand met prosaïquement son nom avec l'indication de ce qu'il vend : draperies, articles de pêche. M. Loir-Mongazon regrette le bon vieux temps, surtout parce qu'il était plus simple, plus naïf en l'expression de ses sentiments. Aussi il aimait à faire parler tout ce qui pouvait lui en dire quelque chose : il méditait une étude historique sur les goûts différents des quatre derniers siècles, d'après les plaques de cheminées. Il y en a de si belles ! de si ornées !

Ces études légères et ces travaux gracieux étaient

Digitized by Google

le repos de son esprit qui ne pouvait jamais demeurer à rien faire et qui trouvait dans la moindre fleur de Dieu ou dans le plus mince objet de l'industrie humaine matière à méditation et à réflexions ingénieuses. Mais sa pensée habituelle habitait des régions plus élevées. Il aimait passionnément la philosophie dans ce qu'elle a de plus grand et de plus mystérieux. Il étudiait la philosophie de saint Thomas dans ce qu'elle a fourni à Dante. Ces études lui semblaient les plus fructueuses qu'il eût connues. Il passait des jours et des mois avec ces deux guides, Dante et saint Thomas, à parcourir en esprit les régions idéales du beau, à étudier le beau en Dieu, dans les créatures et dans les œuvres d'art. Il avait cru démêler ces grands problèmes que soulèvent toutes les œuvres d'art, surtout celles qui sont au premier rang, comme la *Divine comédie*. Dans quelle mesure l'art exprime-t-il la nature? Par quoi l'art exprime-t-il l'idéal? Qu'est-ce que l'idéal? Prenant à part dans les arts en Italie, le sentiment de la nature, il en avait fait une étude fort ingénieuse depuis son apparition jusqu'à sa dégénérescence. Il montre d'abord le sentiment de la nature chez saint François d'Assise et chez les troubadours, puis chez Dante, chez Pétrarque et Boccace, chez Giotto et ses élèves, et il en suit les nuances diverses à travers la peinture, la littérature et même l'architecture jusqu'à la Renaissance. On voit toujours revenir dans la pensée et dans les travaux de M. Loir-Mongazon cette idée, aussi chrétienne qu'artistique, que l'homme pour faire une œuvre parfaite s'approche

Digitized by Google

le plus qu'il peut de Dieu créateur et orne ses œuvres de ce qui fait l'ornement des œuvres de Dieu. Selon M. Mongazon, les plus grands artistes ont le mieux interprété la nature : Raphaël a autour de certaines de ses vierges des paysages charmants.

Nous ne pourrions suivre M. Loir-Mongazon dans la variété de ses charmants talents. Nous avons dû choisir les plus saillants. Du reste, lui-même aimait à répéter une sentence très ingénieuse et très vraie du poète Hésiode : « Souvent la moitié vaut mieux que le tout. » Dans les arts, en effet, le peintre ou l'écrivain ne doit pas tout peindre ou tout décrire. Une œuvre d'art n'est ni une photographie, ni un inventaire de notaire. Nous laisserons donc deviner à chacun les aimables qualités qu'attiraient nécessairement après eux des talents si gracieux. Il en est des talents comme des vertus : ils s'attirent les uns les autres. Cultivons la poésie, bientôt nous nous sentirons portés vers la philosophie.

L'âme de M. Mongazon, naturellement portée à chercher l'invisible derrière le visible, la loi derrière les faits, l'idéal derrière le tableau, allait d'elle-même àDieu, sans effort, comme attirée par la bonté et par la beauté divines. Notre Seigneur et son Église, qu'il avait appris à aimer dès sa plus tendre enfance, furent toujours le centre de ses affections. A mesure qu'il avançait en âge, il se sentait plus pressé de l'esprit de l'apostolat pour faire partager ses convictions et ses joies religieuses. Quand il racontait sa visite aux catacombes en compagnie de M. de Rossi, on sentait

Digitized by Google

qu'il avait vu en pèlerin autant qu'en savant ces lieux sanctifiés par les martyrs et embellis par les chrétiens des premiers siècles.

Il écrivait : « Ceux qui médisent du christianisme « en jouissant de la civilisation qu'il leur a faite, « devraient descendre aux Catacombes : ils songe- « raient peut-être à ce qu'il a coûté ; il leur apparaî- « trait tout au moins vénérable, ayant pour lui le « respect qui s'attache à l'antiquité, à la persécution « et à la mort. »

Si M. Loir-Mongazon, qui a si bien parlé et si bien écrit sur l'art chrétien, sur son symbolisme, sur la sainte poésie des Catacombes, avait pu choisir pour lui une sépulture selon les goûts de son esprit et de sa foi, il l'eût rêvée dans une des galeries de la catacombe de Saint-Callixte, avec une inscription modeste comme celles qu'il y recueillait autrefois : *In Deo*. Il repose en Dieu. Sur le marbre une colombe avec un rameau d'olivier, pour exprimer la foi à l'immortalité de l'âme, et quelques fleurs autour : car il avait remarqué que l'Église des Catacombes n'avait pas plus que celle de nos jours des cérémonies sans fleurs, des autels sans guirlandes. *In Deo :* Il repose en Dieu.

Abbé Pasquier.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE INSTRUCTIF

Pour l'ordre de la Procession du Sacre de Saint-Julien d'Angers en 1784.

Le Mémoire que nous présentons ici a été trouvé dans la riche bibliothèque de M. le chanoine Leboucher, curé de Beaufort, qui l'a mis à notre disposition avec la plus gracieuse obligeance. Nous le faisons précéder de quelques notes sur l'ancienne abbaye et collégiale de Saint-Julien. Cette publication prouvera, croyons-nous, l'importance qu'on attachait à toutes les cérémonies de l'antique et célèbre sacre d'Angers, peut-être pourra-t-elle aussi servir un jour à composer un petit cérémonial pour nos processions.

Saint-Julien était à l'origine une abbaye. Elle avait été fondée par saint Lezin, vers l'an 600 et placée sous le patronage de saint Jean-Baptiste. Elle se trouvait située non loin des portes de la ville d'Angers [1]. Le saint évêque l'avait fait construire pour y recevoir un certain nombre de laïques, particulièrement de l'aristocratie, qui, entrés sous sa conduite dans la voie étroite

[1] Dom Chamard, *Vie des saints personnages de l'Anjou.*

Digitized by Google

des conseils évangéliques désiraient ardemment ne pas s'éloigner de lui. Près de la maison destinée aux moines, de vastes bâtiments avaient été élevés dans le but de procurer des secours aux pauvres, aux voyageurs et aux pèlerins. Saint Lezin dota son œuvre avec une munificence presque royale. Une charte de Louis le Débonnaire nous apprend que parmi les domaines qu'il avait donnés à son abbaye, se trouvait une villa nommée Massiliacus (peut-être Marcilly, non loin de Château-la-Vallière en Anjou).

A sa mort arrivée en 605, saint Lezin fut enterré dans l'église du monastère. Ses ornements épiscopaux exhumés trente-cinq ans après sa mort, n'étaient nullement altérés. Ils furent jusqu'à la Révolution exposés chaque année, le jour de la fête du saint à la vénération des fidèles. Le peuple donna pendant quelque temps à l'abbaye le nom de son fondateur, mais vers le XI^e^ siècle elle prit définitivement le nom de Saint-Julien, à cause d'un bras de saint Julien du Mans qui y fut transporté.

D'après la charte que nous avons déjà citée, nous apprenons que dès le commencement du IX^e^ siècle les moines avaient été remplacés par des chanoines.

Les comtes d'Anjou essayèrent plus d'une fois de s'immiscer dans le gouvernement du monastère pour s'emparer de ses biens. En 1131, l'évêque Ulger acheta d'une somme de 1100 sous la démission du comte Geoffroy-le-Bel. Le Chapitre comprenait dix prébendes et un doyenné, plusieurs chapelains étaient en outre attachés à son service.

Il fut supprimé sous l'épiscopat de M. Le Peletier, en vertu d'une ordonnance du 9 février 1696, et uni au Séminaire. Le Chapitre n'avait plus alors les revenus suffisants pour entretenir convenablement les chanoines qui le desservaient. La cure desservie dans l'église continua de l'être après la suppression. Cette suppression était faite pour assurer l'existence du Séminaire. Le service divin ne cessa cependant pas, l'évêque établit des psalteurs chargés de le célébrer et il leur donna un traitement convenable. De plus il établit sur les revenus, des titres sacerdotaux qui ne pouvaient être possédés que par des Angevins.

L'antique paroisse de Saint-Hilaire de Cantenay, et l'église de Notre-Dame de Lué, appartenaient au chapitre de Saint-Julien ainsi que le domaine de la Guilboterie dépendant de la terre de la Musse et situé en Tilliers. La terre acquise en 1670 fut réunie au Séminaire à la suppression du Chapitre.

Digitized by Google

Voici d'après le pouillé du diocèse publié en 1787, les noms des chapelles desservies et les noms des présentateurs. Le collateur était l'évêque.

CHAPELLES	PRÉSENTATEURS	COLLATEURS
La Fremilonière. De Petite-Rate. Des Chatons. De La Templerie.	Monseigneur.	
Sainte-Catherine de Bros.	Patron laïque.	
Saint-Antoine.	Monseigneur.	
Des Trois-Échelles.	Les plus proches parents du fondateur.	
Saint-Sauveur ou Rezeaux.	M. de la Falluère.	Monseigneur.
Saint-Léger.	La famille de Goulet.	
Saint Louis. *Alias* Goupil.	Monseigneur.	
Saint-Lézin. Saint-Georges Des Trois-Fontaines. La cure Saint-Jean-Baptiste en Saint-Julien.	Monseigneur.	

L'Eglise[1] dont on peut voir un dessin dans Bollain, Mss. 864, p. 159, s'ouvrait sur l'impasse et fut sans doute construite dans une partie du grand cimetière primitif, dont on découvre à chaque fouille les tombeaux. On montrait dans le cimetière neuf, qu'entourait un cloître lambrissé, un cube assez grossier recueilli de nos jours au Musée, portant une inscription à la mémoire d'une dame romaine. L'Eglise possédait un précieux fragment du chef du saint précurseur saint Jean-Baptiste apporté de Rome sous l'épiscopat de saint Lezin par saint Maimbeuf, une copie de la Vierge par saint Luc, don du Pape Alexandre VI, des reliques de saint Léonard et de saint Julien dans des chasses d'argent, une toile de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, une figure en argent de la Madeleine, un portrait de Charles de Blois, une mâchoire en forme de calice avec son pied, etc.,

[1] Célestin Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

etc., et de nombreux reliquaires qui furent cédés pour la plupart à l'église de la Trinité, en 1791, avec la cuivrerie et les marbres des petits autels.

La paroisse avait son autel dans la nef du côté de l'évangile. L'Eglise est depuis longtemps détruite. En l'an VII, un pensionnat actuellement dirigé par les frères de la doctrine chrétienne de Nancy, fut établi dans les anciens bâtiments plus ou moins transformés.

Abbé HAUTREUX.

MÉMOIRE INSTRUCTIF pour les maîtres de cérémonies qui doivent diriger les thuriféraires, fleuristes et autres officiers en tunique au Sacre de Saint-Julien, suivant le nouveau plan de ce sacre exécuté pour la première fois, en 1784.

1. Il n'y a plus que douze thuriféraires, douze fleuristes, six porte-navettes, huit porte-mannes, huit porte-dais, quatre porte-fallots, quatre acolytes, deux porte-croix, quatre porte-textes, quatre prêtres assistants, deux prêtres célébrants.

2. Il y a bien encore quatre maîtres de cérémonies, mais il n'y a que les deux premiers en dalmatique, les deux derniers sont en surplis et ne se mêlent que de la marche du clergé.

3. C'est dans la chapelle de saint Lezin maintenant, depuis l'an dernier, que s'habillent les thuriféraires et les fleuristes, les uns d'un côté et les autres de l'autre. Le premier et le deuxième maîtres de cérémonies

Digitized by Google

sont chargés de les faire s'habiller et de leur désigner leurs ornements. Ils doivent avoir bien soin que les aubes soient plus relevées que les soutanes, et que les cordons soient suffisamment serrés et arrêtés pour bien retenir l'aube s'il faut la relever.

4. Les porte-croix, porte-textes, les acolytes, les porte-fallots, s'habillent dans la petite sacristie des messes basses. Le troisième maître de cérémonies aura soin de les faire s'habiller, de leur assigner leurs ornements, de prendre garde à leurs aubes pour qu'elles soient plus relevées que les soutanes, et à leurs cordons pour qu'ils soient suffisamment serrés et arrêtés.

5. Les porte-mannes, porte-navettes, s'habillent dans la sacristie neuve de la paroisse. Le quatrième maître de cérémonies aura soin de les faire s'habiller, il leur assignera leurs ornements et veillera à tout comme ci-dessus.

6. Les deux premiers maîtres de cérémonies, après que tous les officiers commis à leurs ordres seront habillés, s'habilleront eux-mêmes dans la petite sacristie des messes basses.

7. Quand tout le monde sera habillé, les deux premiers maîtres de cérémonies feront sortir tous les officiers en tunique par devant l'autel de la paroisse, soit pour aller se placer dans la nef sur des bancs suivant leur rang, soit plutôt pour aller attendre dans les cloîtres, qu'il soit temps de venir dans la nef, et dans laquelle pour lors ils entreraient dans l'ordre et le rang qu'ils doivent garder, ce qui ne peut faire qu'un très bon effet.

Digitized by Google

8. Ce sera le premier maître de cérémonies qui sera chargé de la clef de la chapelle de Saint-Lezin, et s'il est obligé de s'absenter et de la confier à un autre, il aura soin d'en prévenir les autres maîtres.

9. On commencera à s'habiller aussitôt après la cérémonie de l'offertoire, afin qu'avant la fin de la messe, tous les officiers avec les deux maîtres de cérémonies en tunique puissent être sortis et rendus dans les cloîtres.

10. Aussitôt après la grande-messe, le troisième maître de cérémonies aura soin de faire apporter ou d'apporter lui-même à l'autel de la paroisse, les deux croix qu'il placera dans les anneaux qui sont à la balustrade, avec les quatre textes, les quatre chandeliers, et les quatre fallots munis de bougies.

11. Au commencement de sexte les deux premiers maîtres de cérémonies distribueront les encensoirs et les corbeilles, dans l'ordre dont on conviendra avec le maître de cérémonies, aussi bien que les navettes, et ils placeront par terre dans la nef les mannes pleines de fleurs les unes derrière les autres.

12. Au commencement du dernier psaume de sexte, les deux premiers maîtres de cérémonies arrangeront dans le cloître les officiers en tunique, et vers la fin du psaume ils les feront entrer en ordre dans la nef de la manière qui suit :

1° L'exorciste en chape qui se placera sous le crucifix ;

2° Le deuxième maître de cérémonies derrière l'exorciste avec le troisième et le quatrième maîtres de cérémonies en surplis qui seront à ses côtés ;

Digitized by Google

3° Les deux acolytes de la deuxième croix, c'est-à-dire de celle qui doit être à la tête de la procession ;

4° Les deux acolytes de la première croix, c'est-à-dire de celle qui doit marcher la plus près du Saint-Sacrement ;

5° Les deux croix la première à droite ;

6° Les deux textes de la seconde croix ;

7° Les deux textes de la première croix ;

8° Deux porte-fallots ;

9° Deux autres porte-fallots ;

10° Les deux premiers porte-mannes ;

11° Les deux seconds porte-mannes ;

12° Les deux troisièmes porte-mannes ;

13° Les deux quatrièmes porte-mannes ;

Tous ceux-ci, ainsi deux à deux et les uns derrière les autres, seront rangés au milieu de la nef immédiatement après et à la suite du deuxième maître de cérémonies qui, après avoir aidé à l'arrangement viendra se mettre à leur tête derrière l'exorciste et au milieu du troisième et du quatrième maîtres de cérémonies ;

14° Ensuite entreront dans la nef, et se rangeront *hinc et indè* sur deux lignes, à commencer aux deux autels de la nef, d'abord à droite les porte-navettes 3, 2 et 1, et de l'autre côté, vis-à-vis porte-navettes 3, 2 et 1 ;

15° A la suite en descendant *hinc et indè* les fleuristes et les thuriféraires réunis par le bas aux deux côtés du premier maître de cérémonies.

Digitized by Google

Entrée dans le chœur et le sanctuaire.

Quand il est temps on entre en cet ordre :

1° L'exorciste qui va se placer hors du sanctuaire derrière la balustrade, au milieu ;

2° Le deuxième maître de cérémonies qui s'arrête à l'entrée du chœur derrière le banc du fond, et qui prend garde si les officiers, en passant *hinc et indè*, marchent les uns vis-à-vis des autres, en laissant entre eux quatre pas de distance ;

3° Le troisième et le quatrième maîtres qui montent jusqu'au près du sanctuaire pour marquer à chacun la place qu'il doit prendre ;

4° Les acolytes de la deuxième croix, suivis de ceux de la première qui vont se placer au milieu derrière l'exorciste, dans le même ordre qu'ils avaient dans la nef ;

5° Les deux croix qui vont se mettre derrière les acolytes ;

6° Les porte-textes derrière les croix, ceux de la seconde croix les premiers ;

7° Les porte-fallots qui vont se placer en chœur deux de chaque côté contre les petits autels proche les petites grilles ;

8° Les deux dernières mannes sçavoir 3 et 4, une de chaque côté à la suite des porte-fallots, laissant entre elles et les fallots, la place d'un porte-navette ;

9° Les deux premières mannes, c'est-à-dire 1 et 2, à la suite des précédentes *hinc et indè ;*

10° Les porte-navettes 3 et 3 qui vont se placer

Digitized by Google

hinc et indè entre les mannes 3 et 4 et les porte-fallots.

11° Les porte-navettes 1 et 1 qui vont se placer *hinc et indè* au fond du sanctuaire aux deux bouts de l'autel ;

12° Les porte-navettes 2 et 2, qui se placent derrière la grille du milieu du sanctuaire, aux deux côtés de l'exorciste ;

13° Enfin, les fleuristes et les thuriféraires, les fleuristes portant des deux mains leurs corbeilles pleines, et les thuriféraires l'encensoir à la main droite, et la gauche sur la poitrine, tous entrent dans le sanctuaire et y forment un demi cercle ;

14° Ensuite les deux premiers maîtres. Le premier entre dans le sanctuaire et se place au milieu de la grille, entre les deux premiers thuriféraires. Le deuxième se place derrière les textes, et à ses côtés le troisième et le quatrième ;

15° Suivent les huit porte-dais, les quatre prêtres assistants, et enfin les deux prêtres célébrants et ces quatorze derniers se mettent tous à genoux sur la plus basse marche de l'autel ;

16° Après que tous sont ainsi passés, alors les mannes 1 et 2 s'approchent des troisième et quatrième maîtres pour former un demi-cercle ;

17° Lorsque les prêtres se mettent à genoux tous les fleuristes et les thuriféraires qui sont debout dans le sanctuaire, font ensemble une génuflexion fort grave ;

18° Les deux porte-navettes 1, qui sont dans le sanctuaire, viennent par derrière présenter aux pre-

Digitized by Google

miers prêtres assistants leurs navettes et les deux premiers thuriféraires leurs encensoirs. Pendant ce temps, les deux porte-navettes 2 et 2 qui sont aux côtés de l'exorciste derrière le premier maître, entrent dans le sanctuaire et distribuent de l'encens aux autres thuriféraires ;

19° Quand les prêtres célébrants ont encensé et que les premiers thuriféraires ont repris leur place, le premier maître fait encenser jusqu'à ce qu'on parte, de la manière qui suit : d'abord il frappe deux coups pour que tous encensent ensemble ; ensuite il frappe un coup, et à ce signal les quatre premiers thuriféraires seuls encensent, faisant toujours deux feintes avant chaque bon coup. Après ceux-ci, à un nouveau signal par un seul coup, les quatre suivants, deux de chaque côté, encensent de la même manière, au même signal ensuite, les quatre derniers font de même ; et lorsque le maître de cérémonies frappe deux coups, tous ensemble recommencent sans autre feinte que les deux premiers qui sont d'usage, et lorsqu'il frappe un coup on recommence dans le même ordre que ci-dessus.

Pour le départ de Saint-Julien.

1. Quand il est temps de se mettre en marche, c'est-à-dire quand tous les thuriféraires quatre à quatre ont encensé une fois, le quatrième maître de cérémonies fait partir l'exorciste, les acolytes de la deuxième croix, la seconde croix et le porte-texte de cette croix, et il fait suivre les Messieurs du petit

Digitized by Google

Séminaire qui sont en surplis, et ceux du grand Séminaire qui sont pareillement en surplis. Ensuite, le troisième maître fait partir ceux qui sont en chape, commençant par ceux du petit séminaire ; après les Messieurs du grand Séminaire qui sont en chape, il fait partir les acolytes de la première croix [1]; et les textes de cette croix, ensuite la musique s'il y en a, et enfin les huit *ailes* des deux chantres et les deux grands chantres.

2. Quand les chantres sont partis, le deuxième maître fait partir les mannes, savoir : 4, 3, 2, et 1, ensuite les porte-navettes, les deux 3, les deux 2 et les deux 1. Ensuite les huit porte-dais qui vont s'arranger autour du dais sous le vestibule. Les porte-navettes, les deux 1, s'arrêtent à la sortie du chœur pour donner en passant de l'encens aux thuriféraires.

3. Le deuxième maître de cérémonies qui a suivi les porte-dais, s'arrête au haut de la nef, tourné vers le Saint-Sacrement, pour arrêter les fleuristes, afin que ceux de chaque lettre, grande et petite, reçoivent au milieu d'eux leurs thuriféraires correspondants et qu'ils s'avancent ainsi gravement quatre à quatre jusqu'au bon milieu de la longueur de la nef pour la figure appelée les doubles parallèles, et quand tous sont ainsi passés et arrangés, le deuxième maître les traverse et vient se mettre à leur tête pour marquer

[1] Il faut examiner si la croix de vermeil doit marcher avant les ailes des chantres ou après les chantres seulement. Cela bien examiné, il est clairement marqué dans le cahier de M. Duprat, et cela conformément à l'usage du diocèse, qu'elle doit marcher après les chantres.

Digitized by Google

au premier rang où il faut qu'il s'arrête, et à chacun la distance qu'il faut garder. Il se tient pour cette fois tourné vers le Saint-Sacrement. Le premier maître marche le plus près du Saint-Sacrement à l'opposite du deuxième maître. C'est le deuxième maître qui frappe pour qu'on se tourne, ce qui se doit faire par en dedans, de façon que le fleuriste et le thuriféraire de chaque côté se tournent du côté du thuriféraire et du fleuriste de l'autre côté qui est sur la même ligne. Cette façon paraît la plus aisée et la plus simple. Quand il faut encenser, c'est le premier maître qui frappe, et de même pour faire cesser et reprendre la marche, ce qui se peut répéter dans la nef à trois fois, de façon qu'à la dernière l'extremité de la figure que conduit le deuxième maître se trouve tout à fait à la porte de l'église, sans entrer dans le vestibule. Les deux navettes 1 et 1 avec les mannes 1 et 2 s'arrêtent sous le vestibule pour donner en passant de l'encens et des fleurs, ensuite la manne 2 sortira pour se mettre derrière le deuxième maître de cérémonies dans la marche, au milieu des mannes 3 et 4, et la manne 1 restera pour se ranger derrière le premier maître de cérémonies, aussi bien que les deux navettes 1 et 1.

4. Le troisième maître de cérémonies, après avoir mis et réglé dans leur marche tous ceux dont il était chargé, aura soin de se trouver à cette même porte de l'église, à l'entrée du vestibule, pour faire se croiser dans le vestibule les fleuristes et les thuriféraires qui alors quittent les parallèles quatre à quatre de chaque ordre, et pour les faire se ranger en

Digitized by Google

double demi-cercle, mélangé devant la porte de l'église en cette manière : d'abord les deux derniers fleuristes f, f, au centre du plus grand demi-cercle et successivement *hic et indé*, les thuriféraires et les fleuristes mélangés jusqu'à 4, 4, des thuriféraires qui font les extrémités de ce premier demi-cercle, ensuite commencer au milieu de celui-ci le second qui doit se former à commencer par ses extrémités qui sont C, c, fleuristes qui se mettent devant 4, 4, et ainsi de suite, à mesure qu'ils sortent du vestibule, jusqu'à ce qu'ils finissent au centre par 1 et 1 thuriféraires, observant qu'entre ces deux derniers comme entre les deux f, f, il faut qu'il se trouve l'espace de deux maîtres de cérémonies.

5. Le deuxième maître, sitôt qu'on a fait cesser à la porte de la nef, les huit derniers qui encensaient et jettaient des fleurs en double parallèle, sort à leur tête, et vient se mettre au centre du plus grand demi-cercle entre f, f. Le premier maître le suit et se met au centre du deuxième demi-cercle qui est en dedans entre 1 et 1.

6. Sitôt que les thuriféraires et fleuristes sont sortis de la nef, et rendus ainsi en double demi-cercle mélangé, aussitôt les huit porte-dais sortent le dais de sa place et le mettent au milieu du vestibule pour que les prêtres célébrants avec les prêtes assistants y entrent avec le Saint-Sacrement ; et les quatre porte-fallots l'environnent.

Dans le même temps aussi les porte-mannes 2 quittent la porte et vont se mettre en ligne au milieu des porte-mannes 4 et 3.

Digitized by Google

7. Quand le premier maître frappe pour faire cesser d'encenser en double demi-cercle, aussitôt ou commence la marche par les parallèles simples en cette manière :

Le deuxième maître part à reculons à la tête f, f, et les autres, ainsi de suite du grand demi-cercle, le suivent sur deux lignes simples. Quand 4 et 4 se déplacent pour suivre, C, c, les suivent par une espèce de circulation ou de défilement, 3 et 3 en font autant de façon qu'à la fin 1 et 1 se trouvent les plus près du Saint-Sacrement. Le premier maître se met à la tête entre 1 et 1 et la manne 1 est derrière lui. Les deux navettes 1 sont entre eux et le Saint-Sacrement *hinc et indé.* Quand le second maître qui a marché à reculons voit les deux lignes formées, il frappe pour qu'on se retourne, et le premier maître après pour les faire encenser. On encense ainsi sur deux lignes mélangées jusqu'au détour ; et alors lorsque le premier maître frappe pour faire cesser d'encenser, on se retourne pour la simple marche qui consiste en cela : il ne reste à encenser que les quatre premiers thuriféraires et les quatre premiers fleuristes qui se mettent en demi-cercle, la manne derrière au milieu, le maître de cérémonies au milieu du demi-cercle, et les deux navettes à la tête *hinc et indé.*

8. Quand le premier maître frappe pour faire cesser le petit demi-cercle, il n'en sort que deux thuriféraires et deux fleuristes, et ces thuriféraires qui sortent sont les deux premiers en rang, savoir : les deux plus proches du premier maître. Quand ils s'en vont, les autres qui restent se rapprochent du maître de céré-

Digitized by Google

monies au centre, et les autres qui viennent font les deux extrémités du demi-cercle, et ainsi de suite. Les premiers à partir comme les premiers à arriver sont toujours les thuriféraires.

9. Pendant la simple marche comme pendant la grande on marche toujours, mais lentement, le petit demi-cercle à reculons, et les grandes figures à reculons. Il faut que le deuxième maître soit fort attentif à modérer la marche de ceux qui ne sont point en figures pendant les demi-cercles.

10. Quand le premier maître ne frappe qu'un coup, ce qui est pour faire changer le petit demi-cercle, tous les autres s'arrêtent un moment et se tournent en chœur pour laisser passer à leur tête ceux qui sortent du petit demi-cercle. De même quand le premier maître frappe deux coups pour faire cesser le petit demi-cercle et avertir qu'on va faire la grande marche.

11. Cette grande marche consistera successivement: 1° dans les deux lignes parallèles mêlées; 2° dans les quatre lignes parallèles, thuriféraires en dedans; 3° dans ces mêmes quatre lignes parallèles, fleuristes en dedans; 4° dans les trois lozanges si l'on peut réussir à les bien apprendre et à les former aisément.

12. Pour cette grande marche, après qu'elle a été annoncée par les deux coups du premier maître qui a fait faire le petit demi-cercle, on attend que les deux thuriféraires et les deux fleuristes qui sortent du petit demi-cercle soient passés pour se rendre à la tête près du deuxième maître; et dans cette situation on

Digitized by Google

attend que le deuxième maître frappe un coup, ce qui est le signal pour se tourner tous du côté du Saint-Sacrement. Ensuite on attend encore le signal du premier maître qui frappe un autre coup et c'est pour commencer à encenser tous ensemble, ce qui se fait alors en marchant à reculons et sans feintes après les deux premières ordinaires.

13. Le deuxième maître de cérémonies pour donner le signal dans ces grandes figures, pour faire tourner, attend non-seulement que les quatre qui reviennent du petit demi-cercle soient à leurs places, mais encore il a soin auparavant d'envoyer *hinc et indé* ses deux porte-navettes donner de l'encens, et deux porte-mannes donner des fleurs ; ce que fait aussi le premier maître envoyant de son côté ses deux porte-navettes, et quand les uns et les autres sont revenus, c'est alors que le deuxième maître donne son signal.

14. La manne qui aux petits demi-cercles se met derrière, fournira des fleurs aux fleuristes de ce petit demi-cercle, et les porte-navettes du premier maître, de l'encens aux thuriféraires.

15. La quatrième manne qui ne bouge point, et qui est toujours devant ou derrière le deuxième maître, sert de magasin aux fleurs, c'est dans cette manne que les particuliers verseront celles qu'ils donneront, et c'est elle qui versera dans les autres qui en auront besoin.

16. A l'arrivée sur la place de Saint-Martin, la marche finissant là par une grande marche, qui sera, s'il est possible, les deux lignes parallèles mêlées, le

Digitized by Google

deuxième maître aura soin de faire ranger f, f, et tous ainsi de suite à ses côtés, sur une grande ligne en face du reposoir, à moitié de la place, le dos tourné au reposoir ; et quand les derniers qui sont 1 et 1 seront rendus aux extrémités, et que le premier maître sera rendu lui-même à l'extrémité contre 1, alors le deuxième maître se mettra à l'appointe de f, f, du côté de Saint-Martin entre les deux navettes du premier maître, la quatrième manne qui était avec lui au bout à gauche, et la première manne qui accompagnait le premier maître à droite au bout, tous ainsi devant les chantres. Les deux autres mannes avec les navettes 2 *hinc et indé* à six pas ou huit pas du reposoir, et les navettes 3 aux deux extrémités du reposoir pour donner de l'encens aux prêtres. Le troisième maître ou le quatrième veillera à ce dernier arrangement de cette façon : quand le demi-cercle se sera formé et que le Saint-Sacrement arrivera au reposoir, la première et la deuxième manne distribueront alors des fleurs *hinc et indè* à la moitié du demi-cercle, aussi bien que les navettes 1 de l'encens, et les navettes 2 avec les mannes 3 et 4 en distribueront *hinc et indè* par les extrémités aux deux autres moitiés observant que cela se fasse en dehors de la figure.

17. Tel est l'ordre et la position qu'on gardera pendant toute la station de la place Saint-Martin. Pour ce qui est de l'arrangement du clergé et des autres officiers au reposoir, le voici : Le quatrième maître conduira l'exorciste, la croix blanche, ses acolytes et ses textes au reposoir, tous six *ad cornu*

Digitized by Google

Evangelii, éloignés néanmoins de quelques pas du reposoir. Ensuite il fera placer *hinc et indé* du reposoir et de la place, les Messieurs du Petit Séminaire et les Messieurs du Grand qui seront en surplis sur deux haies les plus reculées qu'il sera possible. Après eux il fera placer en dedans *hinc et indé* par devant eux les Messieurs qui seront en chape, observant tant par rapport aux surplis que par rapport aux chapes de faire s'arrêter d'abord le plus loin du reposoir *hinc et indé* les premiers qui arriveront, et continuer les lignes jusqu'au reposoir. Le troisième maître fera placer la croix de vermeil avec ses acolytes et ses textes à l'autre bout du reposoir *ad cornu Epistolæ*. La musique en devant, hors de l'espace des figures, du côté des chantres. Les chantres sur une ligne en face du reposoir, du côté de Saint-Martin et derrière la place du deuxième maître. Les mannes 4 et 3 a peu de distance du reposoir, avec les navettes 2, de façon que de chaque côté la navette et la manne puissent continuer le demi-cercle, et les navettes 3 qui viendront les premières aux deux coins du reposoir.

Départ de la station du reposoir

1. Les figures se terminent par la rentrée des fleuristes entre les thuriféraires après le dernier arc cordé par les fleuristes. Alors le premier maître circulera en dedans menant après lui 1 et 1, circulera en dehors pour que les grands numéros et les grandes lettres reprennent la droite, et cette circulation

Digitized by Google

ne se fera que pour former les deux lignes parallèles et reprendre la marche.

2. Sitôt que cette circulation commencera ou même quelques moments auparavant, le deuxième maître aura soin de remettre en marche les trois mannes comme auparavant avec les deux navettes qui étaient aux extrémités des figures auxquelles se rejoindront les deux du reposoir, et toutes en passant donneront de l'encens, et lui-même enfin reprendra sa place à la tête des fleuristes et thuriféraires. Quant à la première manne, elle rejoindra le premier maître avec les deux premières navettes, et la marche recommencera.

3. Quand il faudra partir de la station, ce qui doit être au commencement du troisième acte, ou du moins à la fin du deuxième acte, au plus tard, le quatrième maître fera partir par en dehors des lignes, l'exorciste ; la croix blanche, ses acolytes et ses textes, et après eux *hinc et indé* les surplis suivant leur ordre naturel, observant que ceux qui seraient du côté de Saint-Julien auront à faire le circuit par derrière les chantres. En conséquence, la croix marchera lentement aussi bien que ceux qui sont du côté de Saint-Michel et ce seront les plus éloignés du reposoir qui partiront les premiers comme ils étaient arrivés les premiers. Après eux les chapes suivront dans le même ordre. Ensuite le troisième maître fera partir la croix de vermeil aves ses acolytes, ses textes, en lui faisant faire le circuit en dehors par derrière les chantres, après eux la musique et ensuite les chantres. Ensuite il fera partir les mannes les plus proches

Digitized by Google

du reposoir qui traverseront les parallèles, donnant des fleurs, ainsi que les navettes 3 et les navettes 2 qui en traversant pareillement donneront de l'encens. A ces deux mannes le deuxième maître fera se réunir la manne seconde, et renverra auprès du Saint-Sacrement les deux navettes premières avec la première manne se rejoindre au premier maître, et tout se retrouvera ainsi dans le même ordre.

4. Quant au troisième et quatrième maîtres de cérémonies, pendant la station, leur place sera entre le reposoir et les figures, aux deux extrémités entre la manne et le reposoir, le quatrième maître du côté de la croix blanche, et le troisième du côté de la croix de vermeil.

Rentrée à Saint-Julien

1. A l'arrivée des officiers devant l'entrée de la porte de Saint-Julien, la première figure qu'on fera sera le demi-cercle des thuriféraires et au milieu de ce demi-cercle le triangle des fleuristes, la pointe vis-à-vis le Saint-Sacrement; ensuite le grand demi-cercle mélangé ; ensuite le développement de ce grand demi-cercle pour former le double demi-cercle mélangé contre les marches de la porte, et enfin l'ouverture du grand demi-cercle par le milieu, et le développement du petit demi-cercle pour entrer sur deux lignes dans la nef ou se formeront, comme en partant, les quatre lignes parallèles.

Pour cela, après le grand demi-cercle, le deuxième maître tourné vers le Saint-Sacrement et ayant

Digitized by Google

toujours derrière lui en ligne ses quatre navettes et ses trois mannes, attendra au milieu que f, f, se soient réunis à ses côtés. Le premier maître restera toujours vis-à-vis de lui entre 1 et 1 formant le centre du demi-cercle en dedans, sa manne fera un tour dans ce petit demi-cercle pour donner des fleurs, aussi bien que ses deux navettes, pour donner de l'encens, et les navettes du deuxième maître avec deux de ses mannes feront le tour en dehors du grand demi-cercle pour donner pareillement des fleurs et de l'encens.

Ensuite les mannes 4 et 3 entreront dans la nef et se placeront à l'entrée du chœur *hinc et indé* aussi bien que les navettes 3 et 3, 2 et 2 et les mannes 1 et 2 se mettent à l'entrée de l'église *hinc et indé* sous le vestibule, ainsi que les navettes 1 et 1 pour distribuer de l'encens en passant et des fleurs. Pour les parallèles de la rentrée, on observe les mêmes règles que pour celles de la sortie quand elles sont près de la porte du chœur, elles diminuent de huit en huit comme en sortant.

2. Quand le Saint-Sacrement est sous le vestibule alors on s'arrête, les porte-dais le déposent à sa place, et tout de suite, suivant leur ordre, ils défilent à travers les parallèles. Ils s'en vont à la sacristie où ils se sont habillés, se déshabiller, ainsi que l'exorciste, la croix, les acolytes et les textes, à moins que les porte-dais n'aiment mieux se ranger dans le chœur, *hinc et indè*, dans les basses stalles pour assister à l'entrée.

3. Les troisième et quatrième maîtres auront soin

Digitized by Google

de faire faire place dans le chœur et si ce n'est les chantres qui sont rangés dans les basses stalles du fond, et les porte-dais qui pourront s'y mettre, de n'y laisser personne autre, comme aussi de faire vider tout l'espace d'un petit autel à l'autre.

Avant que les parallèles finissent, et qu'aucun des officiers entre dans le chœur, ils auront soin de faire placer les mannes et les navettes sur deux lignes *hinc et indè* le plus près qu'il sera possible des deux petits autels ; cependant, à mesure que les cérémonies entreront dans le chœur, ils auront soin qu'une manne de chaque côté et une navette aillent donner de l'encens et des fleurs. Les deux premiers porte-navettes entreront dans le sanctuaire aussitôt et se tiendront aux deux bouts de l'autel contre les prêtres.

4. Les figures qu'on fera dans le chœur seront celles-ci : 1° Le demi-cercle des thuriféraires et la lozange des fleuristes au milieu, à l'entrée du chœur, à l'aigle ; 2° l'amphithéâtre qui se retournera trois fois. A la sortie de l'amphithéâtre on fait sous la lampe le demi-cercle des thuriféraires dans le demi-cercle des fleuristes, A et a étant au centre tout contre la grille du sanctuaire. Mais pour ce double demi-cercle, les fleuristes seuls ont soin de se croiser à la sortie de l'amphithéâtre qui a précédé. Après quelques coups d'encensoir et au signal du premier maître, les thuriféraires 1 et 1, suivis des autres *hinc et indè*, entrent dans le sanctuaire pour y former sur les marches de l'autel cet autre demi-cercle dont il est parlé ; 3° le demi-cercle de thuriféraires dans le sanctuaire, le dos à l'autel, et 6 et 6 au centre sur les marches de

Digitized by Google

l'autel. Hors du sanctuaire en même temps le demi-cercle des fleuristes dans celui des thuriféraires, A et a au centre contre la grille ; 4° la circulation des fleuristes, au plutôt l'englobement du Saint-Sacrement par eux, par la réunion de f, et f, ce qui pour lors paraît faire un cercle entier avec les thuriféraires dont moitié est de ceux-ci et moitié des fleuristes. Et pareillement, lorsque le Saint-Sacrement entre dans le sanctuaire, la circulation des thurifaires ou l'englobement du Saint-Sacrement par eux, par la réunion de 1 et 1 et la séparation de 6 et 6 ; 5° Enfin, la rentrée des fleuristes dans le sanctuaire pour reprendre leurs places entre leurs thuriféraires. Cette rentrée des fleuristes se fait par une autre circulation, dans laquelle f et f se croisent et après eux leurs suivants, de façon que A, qui hors du sanctuaire dans le demi-cercle se trouvait du côté de l'Évangile, après la rentrée dans le sanctuaire, soit du côté de l'Épitre, c'est-à-dire à la droite et à la gauche, et ainsi des autres. Tous ensuite font une génuflexion grave et l'on encense comme au commencement. Il faut observer que dans ces deux derniers demi-cercle et circulation, le premier maître est à la gauche de 1 et le deuxième maître à la droite de f.

5. Quand tous sont ainsi rentrés, le deuxième maître se tient derrière le chandelier paschal ayant à ses deux côtés les troisième et quatrième maîtres auxquels *hinc et indé* se réunissent les porte-mannes et les navettes avec les porte-fallots qui se sont arrêtés comme ils étaient avant de partir *hinc et indé* contre les petits autels, ce qui forme un second demi-cercle.

Digitized by Google

6. Quand le Saint-Sacrement a été remis dans l'exposition, tous font encore une génuflexion grave, et les trois derniers maîtres descendent le chœur suivis des porte-mannes, des navettes, porte-fallots, enfin des fleuristes et thuriféraires qui s'en vont par devant l'autel de la paroisse se déshabiller où ils s'étaient habillés.

Les chantres et les prêtres s'en vont à la grande sacristie avec les porte-dais, s'ils sont restés.

Digitized by Google

QUATRIÈME

NOTE SUR LES HERBORISATIONS

DE LA

FACULTÉ DES SCIENCES

Les changements qui se sont opérés dans les études naturelles ont fini par y produire une si complète révolution, au point de vue des méthodes et des tendances, qu'en jetant un coup d'œil retrospectif on demeure stupéfait du contraste existant entre la botanique du jour, et ce que l'on appelait, il y a peu d'années encore, l'aimable science. Au fond de son laboratoire le botaniste est tenu de s'entourer aujourd'hui de toutes les ressources créées par les progrès récents de la physique et de la chimie; instruments de précision, réactifs nouveaux, rien n'est trop parfait pour éclairer les minutieuses recherches sur lesquelles se concentre son effort. Le microscope, qui nécessite tout cet appareil, cette cause in-

Digitized by Google

consciente du bouleversement des idées et des méthodes, progrès pour les uns, dévergondage pour les autres, est aussi l'arme qui divise en deux camps les naturalistes de l'heure présente.

Ceux que retient dans la routine une fidélité exagérée aux traditions d'autrefois regrettent volontiers le temps où Tournefort et les Jussieu prenaient pour théâtre de leurs démonstrations savantes les plates-bandes fleuries du Jardin du Roi. Les autres, fiers jusqu'à l'excès des aperçus que leur ouvre sur le monde invisible et sur les phénomènes intimes de la vie l'instrument aux lentilles puissantes, sont portés à méconnaître tout un glorieux passé, à renier les ancêtres qui leur ont frayé la route, et à faire table rase pour édifier plus à l'aise leurs théories nouvelles.

Ainsi toujours, à l'heure des révolutions, les esprits se partagent suivant des tendances inverses jusqu'au moment où le calme se rétablit peu à peu par l'entente et la conciliation de principes qui n'ont souvent d'incompatibilité que l'apparence. De même en sera-t-il certainement sur le domaine de la botanique pour l'heure si profondément divisé; mais, du moins, en attendant cette fusion désirable, il est un terrain sur lequel progressistes et réactionnaires se rencontrent amis, celui des explorations scientifiques.

On ne saurait méconnaître toutefois que l'herborisation elle-même a subi le contre-coup des nouvelles tendances; elle s'est dépouillée par degrés de son antique et joyeux caractère. Jadis, comme pour une partie de plaisir, on attendait que le printemps ait

Digitized by Google

réveillé la pleine végétation des campagnes ; on choisissait alors une matinée brillante, pour saisir au moment de leur parfait épanouissement les fleurs tout éclatantes du reflet de leur première aurore. Aujourd'hui, plus de ces préférences exclusives ; à toute saison l'amateur passionné de plantes trouve l'occasion de fructueuses récoltes. Comme le chasseur, il ne doit pas craindre de s'aventurer aux matinées d'automne parmi les humides bruyères. C'est là seulement qu'il trouvera dispersées au fond des bois les légions de champignons aux couleurs vives, aux formes changeantes. Pendant l'hiver même, une foule de petites espèces, que l'humidité fait momentanément revivre, se révèlent dans leur plus parfait développement : ici c'est la touffe de mousse suspendue aux flancs des rochers battus par le vent, là, quelques frais tapis d'hépatiques à l'ombre d'un talus dénudé, plus loin enfin les moisissures légères comme la plus fine rosée qui revêtent les bois morts ou l'écorce des arbres sans verdure. Les bas-fonds marécageux et tourbeux, les étangs et les rivières, les fontaines et les ruisseaux d'eau vive, les rochers submergés ou suintants réservent d'agréables surprises au naturaliste qui a la patience d'explorer à toute époque de l'année ces humides séjours des algues.

Ajoutez que l'allure du botaniste en ces minutieuses observations reproduit peu celle des herborisations d'autrefois. Alors c'était l'occasion incessante de joyeux propos, d'expansions bruyantes ; on se montrait de loin les raretés qui s'offraient aux regards, on

Digitized by Google

bondissait plutôt qu'on ne marchait, et à la fin du jour la course se chiffrait par de nombreux kilomètres.

Maintenant l'attention est trop intense pour laisser place continue au jeu de l'esprit. La marche devient lente, courbée, silencieuse ; pour découvrir les minuscules espèces qui se dérobent à l'œil, il faut passer et repasser devant le même buisson, contourner plusieurs fois un tronc d'arbre, s'accrocher des heures entières au même rocher. De temps à autre cependant à chaque découverte inespérée une exclamation de triomphe devient comme un cri de ralliement ; c'est le moment de faire trève au silence, aussi les langues se délient pendant que l'on accourt pour voir et discuter le cas. En somme, pour être moins continue, la gaîté ne perd rien de son rôle traditionnel, et tôt ou tard sait reprendre son tour. Si rien n'égale le plaisir d'une heureuse trouvaille, rien non plus ne vaut pour la santé ces hygiéniques promenades à travers les champs. Aujourd'hui, comme toujours, l'herborisation est le délassement du botaniste. C'est l'occasion pour lui de se mettre en rapport direct avec la nature belle à toutes ses heures. On peut donc dire de sa science qu'elle est bien restée, sinon toujours aimable, du moins saine et joyeuse comme autrefois.

Inutile d'ajouter après cela que l'herborisation est entrée dans la pratique habituelle de notre Faculté des Sciences. Si depuis quelques années je n'ai pas continué à vous entretenir de ses travaux, c'est d'abord dans la crainte de détourner votre attention des sujets plus relevés ; aujourd'hui même, il a fallu

Digitized by Google

toute l'insistance de notre zélé secrétaire-général pour m'y faire revenir. J'ajouterai un autre motif de cette interruption. La flore de notre région possède sur les plantes supérieures des documents fort importants accumulés pendant plus d'un siècle par des savants de grand mérite; il y a donc peu d'espoir de glaner fructueusement sur leurs traces. Au contraire, si l'on en excepte le petit groupe des Muscinées, le vaste embranchement des plantes Cryptogames est resté jusqu'ici chez nous inexploré, ou, du moins, n'a été l'objet d'aucune publication sérieuse. C'est vers cet objectif que notre attention n'a cessé de se porter depuis plusieurs années, mais l'abondance des matériaux, la difficulté de leur étude exigent des recherches et des comparaisons prolongées. Il serait peu utile de donner prématurément quelques indications éparses. Au contraire, à mesure que les listes seront, je ne dirai pas complètes, mais assez remplies pour donner une idée exacte de la végétation, je serai heureux de vous les présenter sous forme méthodique. Avant peu, j'espère, il sera possible de terminer un semblable catalogue pour les Lichens et plusieurs familles d'Algues et de Champignons. Pour le moment, réservant ces sujets dans leur intégrité, je me bornerai à ajouter ici quelques détails à la connaissance déjà fort avancée des Phanérogames et des Muscinées de l'Anjou.

Il est curieux de constater que les localités désignées déjà par les anciens comme les meilleures sont toujours celles qui continuent à fournir le principal contingent d'espèces rares ou nouvelles. Nulle n'est

Digitized by Google

plus riche à cet égard que cette pittoresque vallée de l'étang Saint Nicolas, située aux portes mêmes de la ville, et pour cela l'objectif privilégié des moindres excursions d'hiver. Les rochers qui la bordent possèdent des expositions si variées, des pentes si inégalement abruptes, ici arides et brulées par le soleil, plus loin creusées de trous tourbeux ou arrosées par des filets d'eau vive, que l'hiver semble y prolonger son règne sur une rive, alors que l'autre est déjà toute parée des fleurs du printemps.

C'est là que depuis plusieurs années nous récoltons une mousse dont l'histoire déjà longue n'est sans doute pas terminée. En voici quelques traits : vers 1840 le Dr Guépin d'Angers envoya à Schimper une touffe de *Pottia lanceolata* où l'œil exercé de l'illustre bryologue de Strasbourg sut discerner quelques brins isolés d'une espèce nouvelle dédiée bientôt par lui à l'auteur inconscient de cette découverte sous le nom de *Desmatodon Guepini*, devenue plus tard *Barbula Guepini*. Jamais, depuis lors, le Dr Guépin ne put remettre la main sur sa plante. En vain également les botanistes qui ont herborisé à Angers la cherchèrent-ils à leur tour, lorsque subitement elle a de nouveau fait son apparition en diverses localités. Nous l'avons observée pour notre part en trois endroits très dissemblables, sur un talus sablonneux en Frémur, puis sur les rochers calcaires de Beaulieu, enfin aux pieds des falaises schisteuses de Saint Nicolas. Ces détails ne sont pas sans importance pour établir que la rareté de la plante ne tient pas à une station définie et exclusive. Si l'on en veut rechercher la cause, il convient

Digitized by Google

de remarquer plutôt que la plante croît toujours, comme la première fois où le hasard l'a mise aux mains de Guépin, entremêlée aux touffes d'une mousse voisine. Nous l'avons constamment trouvée associée à *Barbula atrovirens* Not. Serait-ce une hybride issue de cette espèce ou de quelque autre voisine ? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre avec certitude ne pouvant juger que sur des apparences favorables d'ailleurs de tout point à cette opinion. Enfin il n'est pas inutile d'ajouter que, d'après les échantillons que m'a communiqués M. Bescherelle, la mousse récoltée aux îles d'Hyères n'est pas identique à notre plante d'Angers, malgré qu'on lui ait attribué le même nom. Espèce rare entre toutes, introuvables même certaines années, le *Barbula Guepini* réclame de nouvelles recherches pour assurer définitivement son autonomie.

C'est encore à Saint-Nicolas, dans un creux de rocher de peu d'apparence sur la rive droite, que s'est montrée à nous pour la première fois cette autre mousse si curieuse, que défigure le nom barbare et impropre de *Schistostega*. Depuis longtemps cette plante est connue dans la région du nord, où elle a attiré au plus haut degré l'attention des naturalistes par une étrange propriété. Bridel le premier constata que les grottes sombres, où cette plante établit exclusivement son domicile, sont éclairées d'une lueur singulière, comme si leurs parois étaient enchassés de perles d'émeraude. En recherchant attentivement la cause du phénomène, il l'a trouvée dans la présence constante, autour des touffes du *Schistostega*, d'une

Digitized by Google

végétation microscopique ressemblant à une Algue que pour ses propriétés optiques il nomma *Catoptridium smaragdinum*. Les cellules sphéroïdales, qui se superposent comme les perles d'un collier pour former les filaments confervoïdes, produisent chacune l'effet d'un diamant, où viennent miroiter les rayons du mince filet de lumière qui pénètre dans la grotte. Alors que les autres rayons simples sont absorbés par les corps chlorophylliens, seuls les rayons verts du spectre sont reflétés par ces mêmes granules de chlorophylle faisant fonction de facettes, et se répandent en lueur mystérieuse dans la cavité qu'ils éclairent faiblement. Le phénomène paraît d'autant plus étrange, que l'œil nu n'aperçoit aucune trace de l'organisme où il réside; la clarté semble ainsi jaillir du rocher ou de la terre nue, et former une sorte d'auréole à l'entour de chaque touffe de la mousse. Aujourd'hui l'on sait que la prétendue conferve n'est que l'état jeune, et constitue la végétation préembryonnaire du *Schistostega*. C'est, à deux états différents, la seule et même plante. Dès lors, le nom de *Catoptridium smaragdinum* n'a plus lieu d'être maintenu, puisqu'il ne désigne qu'une forme passagère et non une espèce autonome. Mais il est permis de regretter toutefois que ce nom si juste et si expressif n'ait pas été conservé, au lieu du mot malheureux de *Schistostega*, à la mousse entière dont il traduit fidèlement la propropriété la plus remarquable, unique sans doute dans le règne végétal.

Les conditions où croît la plante à Saint-Nicolas, perdue en brins isolés au milieu d'un tapis d'espèces

Digitized by Google

hétérogènes, ne permettent pas de constater ce caractère, mais tout près d'ici on peut l'observer dans toute sa beauté dans une cavité creusée aux pieds des rochers de Mûrs. La saison que nous traversons est celle même où le phénomène est le plus brillant ; c'est en effet dans le courant de juin que ces années dernières il m'a été possible d'en rendre témoins plusieurs naturalistes. La grotte, si l'on peut donner ce nom à une étroite excavation que recouvrent tout entière les racines d'un simple arbrisseau, a ses parois entièrement garnies des touffes compactes du *Schistostega*, sauf aux rares intervalles où la terre semble nue, et d'où jaillit la lueur émanée du prothalle. En soulevant la mousse, on constate que le sol est formé d'une poussière impalpable, résultat de la désagrégation lente d'une terre fortement ferrugineuse interposée fréquemment entre les roches schisteuses de nos environs. Les horticulteurs connaissent bien ce terreau pulvérulent, d'un brun métallique, qui donne une si merveilleuse croissance à leurs *Camellia* et généralement aux arbustes de terre de bruyère. Tel est aussi le sol qui semble, au moins chez nous, exclusivement préféré par la mousse aux reflets d'émeraude. Cette localisation aux environs d'Angers présente un intérêt réel au point de vue de la géographie botanique en montrant réunies à la fois les conditions de la moindre altitude et de la plus basse latitude où la plante ait été observée jusqu'ici.

Les Garennes de Juigné-sur-Loire donnent asile sur le bord de leurs trous tourbeux à des hépatiques

Digitized by Google

variées, auxquelles s'entremêlent au printemps de nombreux prothalles de Fougères. C'est là notamment que fructifie le rare *Dilæna Lyellii* Dum., en société de *Calypogeia trichomanis* Corda. Au même endroit, sur les débris schisteux, *Rhacomitrium lanuginosum* Brid., ordinairement stérile dans notre région, s'est montré en 1885 couvert de fruits, avec *Thuidium recognitum* Lindb. Si l'on se rapproche de la Loire, on recueille aux pieds des rochers baignés par les eaux de l'hiver *Hypnum Crassinervium* Tayl. *Anomodon attenuatus* Sch., *Schistidium apocarpum*, var. *rivulare* Sch. et une espèce réputée montagnarde *Rhacomitrium protensum* qui se retrouve ailleurs en Anjou à une altitude tout aussi faible, dans un suintement du coteau bordant la Mayenne à Chenillé-Changé. Une autre muscinée, d'ordinaire spéciale aux montagnes, *Scapania uliginosa* Dum , habite encore nos basses régions de l'Ouest : nous l'avons abondamment recueillie auprès du déversoir de l'étang de la Gravoyère au mois de novembre dernier.

Les rochers du Pont-Barré, à Beaulieu, n'offrent plus aujourd'hui qu'un lambeau d'une localité jadis fort riche. Resserrés entre la voie ferrée qui en a rasé une partie au midi et les cultures sans cesse envahissantes du côté du nord, les coteaux verront avant peu les vignes se substituer aux plantes rares. On y a signalé une mousse que nous n'avons pas su retrouver, *Trichostomum mutabile* Bruch., mais en revanche nous avons observé en abondance dans un pli du terrain habituellement humide une espèce congénère *Tr. Crispulum* Bruch. bien distincte par ses

Digitized by Google

feuilles cucullées au sommet. N'y aurait-il pas eu confusion d'une plante avec l'autre ?

Les environs de Seiches naguère peu abordables sont devenus aujourd'hui d'une exploration facile depuis l'ouverture de la ligne d'Angers à la Flèche. Aussi, mieux visitées, ces landes ont-elles continué à enrichir notre Flore. A Soucelles, les excavations anciennes dues à l'extraction du grès à pavés récèlent deux hépatiques nouvelles, *Jungermania inflata* Huds. et *J. Taylori* var. *anomala* Hook. Tout près du même endroit, où l'on recueille périodiquement depuis Desvaux le *Lycopodium inundatum*, croît une forme singulière du *Sphagnum rigidum* Sch. La végétation prolongée durant des années entières ne produit que des tiges sans rameaux latéraux. Le port qui en résulte pour la plante entière, non moins que les caractères anatomiques des organes végétatifs, intermédiaires par leur structure entre celle des tiges et des rameaux ordinaires, feraient croire facilement à une espèce distincte. Mais après avoir eu quelque temps cette idée, nous en sommes venus à n'y reconnaître qu'une variété remarquable par la persistance prolongée des caractères juvéniles de l'espèce. Ainsi voit-on dans les groupes supérieurs du règne végétal des arbres comme les Eucalyptus se dépouiller de la livrée du jeune âge à des périodes très différentes de leur existence. Les Sphaignes d'ordinaire sont adultes et ramifiées au bout de peu de semaines, suivant Schimper, tandis que la plante de Soucelles montre jusqu'à 3 ou 4 innovations

Digitized by Google

annuelles successives formées d'une tige parfaitement simple. En descendant des bruyères montueuses vers le ruisseau des prairies, l'on traverse un champ anciennement cultivé, mais que la pauvreté de son sol sablonneux et l'excessive humidité de l'hiver ont fait retourner à l'état de lande. Sur les sillons tracés jadis par la charrue s'étend aujourd'hui un tapis serré d'*Atrichum angustatum* Sch. C'est donc une acquisition définitive de cette plante rare, dont quelques indices mal caractérisés s'étaient déjà offerts à nous sur les talus du champ de tir à Angers.

Près de Chaloché, les étangs ainsi que la tourbière supérieure forment une station unique pour les Sphaignes et les Jungermannes au moment de la fructification, vers la fin de juin. Parmi ces dernières citons surtout *J. connivens* Dicks. et *J. setacea* Web. C'est le dernier asile connu dans la région du *Sphagnum molluscum* Bruch., que nourrissait aussi la lande de Boudré à Seiches, avant qu'un malencontreux défrichement l'en ait fait disparaître. Enfin l'on y retrouve encore, mais par intervalles assez espacés, le rare *Liparis Læselii*, qu'à maintes reprises on a cru disparu sans retour. Depuis 3 ans la plante s'y est montrée en quelques échantillons, comme de juste, soigneusement respectés.

Ce phénomène d'apparition périodique est très fréquent pour les plantes de rivage, qui ne trouvent que de loin en loin, semble-t-il, les conditions de leur parfait développement. Ainsi, pour ne citer que les espèces les plus saillantes de nos environs, *Ranun-*

Digitized by Google

culus ophiglossifolius L. *Peplis Boræi* Jord., *Coleanthus subtilis* Seid., *Nitella hyalina* Ag. etc., se montrent rarement, mais alors en extrême abondance.

Une autre circonstance, qui détermine d'ordinaire l'apparition d'espèces étrangères, s'est produite l'an dernier aux Grands-Rochers près du village de Lalleu à la Possonnière. Cette proéminence conique, d'origine éruptive, précédemment recouverte d'un impénétrable fourré d'ajoncs, fut partiellement dénudée en 1885 par un incendie. L'année suivante une multitude de glayeuls sauvages surgit aux emplacements où la flamme avait dévoré les arbrisseaux encombrants qui absorbaient totalement à leur profit l'air et la lumière. Quelques mois plus tard on vit s'ouvrir les fleurs roses et charmantes du *Gladiolus Illyricus* Koch. Il est intéressant de retrouver aux portes d'Angers une plante qu'il fallait aller recueillir auparavant jusqu'à Angrie ou par de là de Saumur. Puisse seulement cette localité se maintenir.

Alors que de toutes parts, des stations anciennement désignées pour les plantes rares disparaissent dans la lutte pour l'existence avec des espèces rivales et surtout par suite de l'extension incessante des travaux de culture, il devient de plus en plus nécessaire de consigner, à mesure qu'elles s'offrent aux recherches, les localités nouvelles. Ainsi le *Ptychomitrium polyphyllum* que Guépin recueillait autrefois sur les débris d'ardoise du côté de Saint-Léonard en a disparu depuis longtemps. C'était, il semblait, une espèce perdue pour notre Flore. Heureusement elle se trouve en extrême abondance sur les blocs de

Digitized by Google

granit à Bécon, tout près d'un ruisseau torrentiel à un kilomètre au midi du bourg.

Terminons en indiquant quelques plantes vasculaires qui ont échappé jusqu'ici aux recherches de nos devanciers. En première ligne il convient de citer *Equisetum littorale* abondant aux étangs de Chaumont et le long d'un fossé des prairies de la Maine au-dessous de la Baumette. Il est probable que cette plante aura été confondue avec les formes voisines surtout de l'*E. limosum*, avec lesquelles elle croît entremêlée. Des caractères très nets l'en distinguent cependant sans peine ; voici les plus saillants pour aider à reconnaître sur le terrain les échantillons même stériles.

E. littorale Kühl (*E. inundatum* Lasch.) diffère :

1° d'*E. arvense*, par ses rameaux perforés d'une lacune médullaire, et moins profondément sillonnés ;

2° d'*E. limosum*, par sa tige moins fistuleuse (la lacune centrale égalant à peine le diamètre total), et par ses sillons moins nombreux ne dépassant jamais une quinzaine ;

3° d'*E. palustre*, par sa tige plus largement fistuleuse (dans l'*E.* palustre la lacune médullaire égale à peine le 1/5 du diamètre) et par le premier article des rameaux égalant environ la longueur de la gaîne caulinaire correspondante.

Citons encore une Orchidée hybride des *Ophrys aranifera* et *myodes* provenant du parc de Saint-Jean-des-Mauvrets. La nature mixte de cet individu ressort clairement de son apparition isolée au milieu d'un nombre incalculable de pieds appartenant aux espèces

Digitized by Google

typiques. Les caractères du labelle pour la couleur et les dimensions, ceux surtout des autres pétales intérieurs se sont montrés en outre exactement intermédiaires entre ceux des plantes parentes, de manière à enlever toute incertitude. Il est permis de rapprocher de cette plante une autre signalée autrefois par Boreau dans son *Catalogue raisonné des Phanérogames de Maine-et-Loire*. Cette dernière rapportée par l'auteur à l'*Ophrys fusca* Link., semble plutôt, si l'on s'en rapporte à sa description, cadrer parfaitement avec l'hybride dont nous parlons ici. La plante d'Échemiré trouvée une seule fois par l'abbé Beaudoin dans le voisinage d'autres Ophrys doit vraisemblablement avoir une origine comparable à celle de Saint-Jean-des-Mauvrets. L'une et l'autre toutefois pourront se reproduire encore aux mêmes endroits lorsque les circonstances seront favorables ; il convient donc de les signaler à l'attention des botanistes. Les hybrides d'Orchidées ne sont pas très rares, et la physiologie de ces plantes en donne la cause. Une des plus fréquentes chez nous est toujours cet *Orchis alata* Fleury, que nous avons indiqué d'abord au Perray, où sa filiation ressort clairement du voisinage des *O. morio* et *laxiflora*. Depuis lors nous avons fait maintes fois des constatations concordantes, et l'examen de localités nombreuses nous permet d'affirmer que, toutes les fois que les deux plantes parentes croissent en un même lieu, on voit apparaître également leur hybride. Il en est ainsi, pour ne citer que des stations rapprochées de la ville, dans les prairies de Beaucouzé, à la queue de

Digitized by Google

l'étang Saint-Nicolas, à Brissac dans le parc du château, à Soucelles auprès du ruisseau des landes, à Juigné-sur-Loire près du village de Martigneau. Il est clair que cette hybride de première génération doit se rattacher par des formes de transition à chacune des espèces dont elle est issue. Aussi certains botanistes qui reconnaissent l'autonomie de l'*O. alata* admettent-ils que cette prétendue espèce s'hybride à son tour avec les *O. morio* et *loxiflora*, ils se sont même plu à donner des noms à ces productions quarteronnes. Un seul fait détruit toute cette nomenclature compliquée : la présence de l'*O. alata* n'est jamais isolée des plantes qui lui ont donné naissance. Bien entendu je parle de l'espèce de nos régions de l'Ouest, de celle qui fut décrite d'abord aux environs de Rennes. Peut-être existe-t-il en des pays éloignés quelque véritable espèce revêtant à peu près, ou même absolument, ses caractères. Mais, s'il en est réellement ainsi, le nom de *O. alata* doit être rejeté pour cette espèce qui n'a rien de commun avec la plante de Fleury de nature incontestablement hybride.

Si ce n'était trop nous éloigner de notre centre d'exploration, sans sortir toutefois des limites de l'ancien Anjou, nous pourrions rappeler en terminant une herborisation faite pendant les vacances de la Pentecôte aux environs de Bourgueil. Le propriétaire du domaine des Essarts, M. le vicomte du Soulier, non content d'avoir offert à la section de botanique la plus cordiale hospitalité, s'est plu à nous guider lui-même dans les fourrés et sous-bois impénétrables que connaissent seuls les chasseurs et les

Digitized by Google

naturalistes. C'est là que nous avons récolté une fougère à peu près inconnue en Maine-et-Loire, *Nephrodium Oreopteris* Kunth. Plus haut sur les bruyères s'est offerte aussi la *Viola lancifolia* devenue presque introuvable aux environs d'Angers, depuis que les landes cèdent partout la place aux champs cultivés.

Arrêtons-nous dans cette énumération déjà trop prolongée. Elle suffit à montrer combien vaste encore est le champ ouvert aux recherches ultérieures.

Aujourd'hui surtout qu'une phase nouvelle s'ouvre pour la science, que des méthodes perfectionnées centuplent les moyens d'investigation connus jusqu'ici, une tâche nouvelle s'offre d'elle-même à ceux qui ont à cœur de faire connaître les curiosités de leur pays. Puisse ne pas s'endormir chez nous ce zèle pour les études naturelles qui ont fait l'honneur de notre province ; les traditions, non moins que noblesse, obligent !

F. Hy.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS CLIMATOLOGIQUES

Faites au Pensionnat Saint-Urbain pendant les années 1885 et 1886.

Messieurs,

Je dois d'abord vous donner les raisons qui m'ont empêché, l'année dernière, de vous présenter le résumé climatologique de 1885. Qui ne l'a éprouvé, malgré les précautions les plus minutieuses, souvent il arrive des incidents qui dérangent toutes les prévisions. C'est ainsi que des travaux d'appropriation ont empêché mes instruments de fonctionner pendant quelques mois de l'année 1885, et pour 1886, la maladie de mon observateur pendant les vacances m'a fait perdre toutes les inscriptions du mois de septembre. Cependant ce résumé, qui eut été trop incomplet pour une seule année, forme, en réunissant toutes les observations faites depuis mon dernier travail, un

Digitized by Google

ensemble assez satisfaisant, aussi j'ose espérer uqe vous accueillerez avec votre bienveillance habituelle l'étude climatologique des années 1885 et 1886, que j'ai l'honneur de vous présenter.

Si nous considérons les trois premiers mois de 1885, nous voyons le baromètre se maintenir au-dessous de la moyenne annuelle, de quelques millimètres. La quantité d'eau tombée, mesurée au pluviomètre, ne correspond pas à ces basses pressions, excepté pour le mois de mars. Nous remarquons, du reste une progression croissante, de janvier à mars dans la masse d'eau pluviale. Pendant la plus grande partie du mois de janvier, le vent s'est maintenu au nord ; vers la fin il passe au sud, reste dans cette direction pendant février avec quelques intermittences à l'ouest et à l'est et enfin revient, vers le millieu de mars, dans la direction du nord. La quantité d'eau, relativement considérable, que nous avons signalée dans ce dernier mois est tombée pendant la première dizaine ; les vingt autres jours n'ont vu qu'une seule fois la pluie. Le thermomètre nous donne, au minima, une assez basse température en janvier. Il se relève en février pour redescendre encore en mars. Au maxima, nous ne constatons pas de semblables changements, sa moyenne, en février, reste la même au mois suivant. Nous remarquons une grande quantité de vapeur d'eau en janvier : la différence psychrométrique n'est que de 0° 6 ; février devient moins humide puisque cette différence monte à 0° 9 pour arriver à 1° au mois de mars. Comme toujours, à cette époque

Digitized by Google

de l'année, il y a un désaccord très sensible, entre le minima abrité et le minima à air libre ; celui-ci refroidi par l'action de la terre et le rayonnement nocturne est toujours beaucoup plus bas que l'autre.

Au point de vue barométrique les trois mois suivants sont remarquables. La colonne mercurielle très basse en avril puisqu'elle donne comme moyenne 749^{mm} seulement, remonte au mois suivant à 758^{mm} pour arriver, enfin, en juin à 762^{mm}, chiffre plus élevé que la moyenne annuelle. La direction du vent, pendant ces trois mois, a été très variable, elle passait, fréquement, du nord au sud et de l'est à l'ouest ; pendant le mois de mai, cependant, elle s'est maintenu assez longtemps à l'ouest et au sud, aussi le pluviomètre donne-t-il 86^{mm} 8 d'eau pluviale, tandis qu'en avril, où la pression a toujours été très faible nous ne trouvons que 9^{mm}. La température monte peu à peu, avril surtout nous présente une moyenne très élevée. Pendant ces trois mois, la température minima de la terre est encore plus basse que celle de l'atmosphère, pourtant au mois de mai, l'équilibre s'établit à peu près, puisque nous ne trouvons que 0° 3 entre les deux thermomètres. L'état hygrométrique de l'air, en avril mai et juin, présente une moyenne normale ; cependant le second mois, comme nous l'avons déjà constaté au pluviomètre, a été plus sec que ses deux voisins, c'est ce que nous indique, en effet, le psychromètre en nous donnant comme différence 1° 6.

Juin et juillet nous indiquent un moyenne baro-

Digitized by Google

métrique assez élevée. La colonne mercurielle en effet se maintient, presque toujours, au-dessus de la moyenne annuelle. A la fin de juin, cependant, nous observons quelques basses pressions correspondant à des orages, mais en juillet, le baromètre remonte et se tient à une bonne hauteur. Les orages, dont nous venons de parler, expliquent la quantité, relativement considérable, d'eau pluviale que nous avons notée pendant le mois de juin. Les minima de ces deux mois n'indiquent pas encore de grandes chaleurs, pourtant ils sont bien plus élevés que pendant les mois précédents. Quant au maxima, il nous donne de fortes moyennes diurnes, puisque nous avons inscrit 27° et 28° pour ces deux mois. Le vent a presque toujours soufflé du nord et ne présente que quelques passages rapides au sud et à l'ouest. L'état hygrométrique de l'atmosphère accuse une tendance à la sécheresse, la différence entre les deux niveaux thermométriques se fait de plus en plus grande : ce qui indique une diminution dans la quantité de vapeur d'eau aérienne.

Les observations climatologiques manquent sur nos registres pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

Nous remarquons une différence sensible, pendant les deux mois suivants, dans la moyenne barométrique. Novembre, en effet, nous donne 759^{mm} et décembre 768^{mm}. Peu de beaux jours ont brillé pendant le premier mois ; nos observations générales nous offrent invariablement du brouillard ou de la

Digitized by Google

pluie. Aussi le pluviomètre nous indique-t-il une forte somme d'eau tombée. En décembre, le temps a été plus beau et pourtant le total pluviométrique est peu différent du mois précédent, cela tient à quelques jours de pluie et de neige qui se sont présentés au commencement de ce mois. L'atmosphère est imprégnée de vapeur d'eau et les deux thermomètres psychrométriques accusent la même différence, c'est-à-dire 0°8 seulement, en novembre et en décembre. La direction du vent s'est maintenue, presque constamment, à l'est et au sud, pendant le premier mois et au commencement du second. Les vents du nord et de l'est ont régné pendant les deux dernières dizaines de décembre. Il faut signaler une baisse rapide dans les thermomètres ; le maxima présente encore une bonne moyenne en novembre, mais il tombe à 7° au mois suivant. Les minima sont très bas, quelques degrés seulement au-dessus de zéro ; et même le minima non abrité nous donne comme moyenne en décembre 0°1 au-dessous de glace. Tel est, Messieurs, le résumé climatologique, malheureusement incomplet, de l'année 1885; il me reste à vous présenter nos observations pour l'année 1886.

La moyenne barométrique des trois premiers mois est très basse : bien au-dessous de la normale en janvier, elle remonte en février, pour revenir au même point en mars. La direction du vent explique la marche du baromètre ; nous remarquons, en effet, dans le premier et le troisième mois un grand nombre

Digitized by Google

de vents ouest et sud, tandis qu'en février la moyenne est nord-est. Comme différence au psychromètre nous trouvons des chiffres très faibles, l'atmosphère contenait donc une grande quantité de vapeur d'eau ; pourtant la somme de pluie marquée au pluviomètre n'a pas correspondu à cette humidité de l'air, particulièrement en février et en mars. Les minima donnent de basses températures, surtout dans les deux premiers mois, aussi les gelées ont été très nombreuses jusque vers le milieu de mars. Le maxima a suivi une marche ascendante; pendant les derniers jours du troisième mois il a marqué jusqu'à 20° de chaleur comme température diurne.

Avril, mai et juin n'offrent pas une moyenne barométrique bien supérieure aux trois mois précédents, le premier même nous donne la plus faible pression de toute l'année. Pourtant la masse d'eau tombée n'a rien d'anormal et reste même au-dessous de la moyenne annuelle. La résultante des vents a été, pendant ces trois mois, le sud-est. Nous obtenons encore une petite différence entre les thermomètres psychrométriques, excepté en juin, où les hauteurs mercurielles s'écartent davantage. La chaleur du printemps commence à se faire sentir, et l'équilibre de température s'établit entre les deux minima, à la fin de mai et au commencement de juin. La moyenne nocturne s'élève peu à peu, et arrive, dans le dernier mois, à 9°. Le maxima, dans les chiffres qu'il nous donne comme moyenne, semble faire prévoir les grandes chaleurs du mois d'août, et son indication en juin est très élevée.

Digitized by Google

Les observations de septembre manquant complètement nous ne nous occuperons que de juillet et d'août.

La moyenne barométrique, assez basse dans le premier mois, se relève dans le second au-dessus de la moyenne annuelle. Si nous examinons la marche de la colonne mercurielle pour chacun des jours de ces deux mois, nous remarquons des variations brusques et fréquentes. Cependant la quantité d'eau pluviométrique n'est pas très considérable et se tient au-dessous de la moyenne ordinaire. L'humidité atmosphérique a diminué, et le psychromètre nous indique une différence notablement plus grande que dans les mois précédents. En juillet les deux minima donnent, même à très peu près, la température, mais en août, le minima du sol inscrit une moyenne bien plus élevée que celui de l'air, ce qui prouve que la terre s'est considérablement échauffée. Le maxima, en juillet, n'indique pas encore de très fortes chaleurs, mais, au mois d'août, il est monté jusqu'à 41° à l'ombre et sa moyenne est 33°. Nous avons enregistré de très grandes variations dans la direction du vent pendant le premier mois, mais au second la moyenne est nord.

Octobre et décembre sont remarquables par les faibles pressions qu'ils nous ont données : aussi nous trouvons, au pluviomètre, la plus forte somme d'eau de toute l'année, surtout en octobre où nous obtenons une hauteur de 130^{mm} d'eau pluviale. En novembre, la colonne de mercure a remonté et les

Digitized by Google

beaux jours ont été plus nombreux. La moyenne des vents, pendant ces trois mois, a été le sud et l'ouest. Comme on devait s'y attendre, le psychromètre, en octobre et en décembre, accuse une quantité considérable de vapeur d'eau dans l'atmosphère, tandis qu'en novembre, l'air s'est montré bien plus sec. La chaleur diminue graduellement ; le maxima suit une marche décroissante pour arriver, en décembre, à une moyenne de 8°. Les minima se maintiennent assez bien, pendant les deux premiers mois, mais dans le dernier leur moyenne est très faible.

Le 5 décembre, nous avons remarqué un magnifique anneau coloré, autour de la lune. Cet anneau présentait les couleurs de l'arc-en-ciel ; le violet et le rouge avaient, particulièrement, un éclat remarquable.

Ce résumé climatologique se termine, tout naturellement, par nos tableaux habituels donnant les moyennes de toutes nos observations.

Digitized by Google

TABLEAU

Des moyennes mensuelles barométriques, thermométriques et psychrométriques.

ANNÉE 1885	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.
Baromètre.....	759,5	757,6	758,4	769,9	758,7	762,1	765,7	»	»	»	759,3	768,9
minima abrité.....	3°,9	4°,2	2°,6	5°,7	5°,3	8°,8	10°,2	»	»	»	4°,9	2°,4
maxima	7°,6	12°	12°	20°,5	18°	27°	28°,1	»	»	»	11°1,	7°,2
minima sans abri.....	—2°,9	0°,2	—0°,2	2°,1	5°	9°,1	9°,6	»	»	»	3°,4	0°,1
Différences psychrométriques.....	0°,6	0°,9	1°	1°,6	1°,1	2°,1	3°	»	»	»	0°,8	0°,8
ANNÉE 1886												
Baromètre.....	751,1	755,3	753,6	752,8	761,7	758,8	757,9	762,6	»	754,1	760,6	757,8
Minima abrité.....	1°,5	2°,1	5°	4°,2	7°,2	9°,1	10°,5	8°,1	»	5°,6	5°,5	2°,1
Maxima	5°,4	11°,8	13°,6	15°,6	23°,3	24°,6	25°,7	33°	»	14°,8	11°,6	8°,4
Minima non abrité	—1°,5	—0°,9	0°,6	3°,5	7°,4	9°,4	10°,7	12°,5	»	7°,3	3°,6	0°,7
Différences psychométriques.....	0°,7	0°,8	0°,8	0°,9	1°,2	0°,9	1°	1°,3	»	0°,8	1°,1	0°,7

Digitized by Google

TABLEAU

Des sommes mensuelles données par le pluviomètre.

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.
Année 1885.....	23,3	32,4	30,1	9	86,8	52,1	43,3	»	»	»	69,9	63,3
Année 1886.....	57,8	21,3	22	25,2	58,9	42	48,1	36,2	»	130	49	90,8

TABLEAU

Des moyennes et sommes annuelles de toutes nos observations.

	BAROMÈTRE.	MINIMA abrité.	MAXIMA.	MINIMA non abrité.	MOYENNE thermométrique.	DIFFÉRENCES psychrométriques.	SOMME du pluviomètre.
Année 1883.....	760,3	6°,4	17°,6	4°,8	11°,6	1°,5	553mm1
Année 1884.....	761,7	6°,8	19°	5°	12°,4	1°,5	379mm2
Année 1885.....	760	5°,5	15°,9	3°	8°,1	1°,3	630mm2
Année 1886.....	757,1	5°,5	17°,1	4°,8	9°,1	0°,9	631mm9

Digitized by Google

Mon intention, Messieurs, était de joindre à ces observations, la discussion de l'idée populaire, attribuant à la lune, une influence considérable sur les variations atmosphériques : mais la longueur du travail que je viens de vous présenter ne m'a pas permis de donner suite à ce projet, et ne voulant pas abuser de votre bienveillante attention, je remets, à une autre année, l'étude de cette opinion qui est si profondément enracinée dans l'esprit de la population agricole de notre pays.

Abbé F. Bouchet.

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT-MICHEL DU TERTRE

D'ANGERS [1]

CHAPITRE XX

Le Jansénisme et l'Oratoire

Richelieu peut disparaître, Louis XIII peut mourir avec lui ; le régime autocratique est créé. Il est même si bien affermi qu'un tout jeune prince, un enfant de cinq ans, quelque impopulaire que soit d'ailleurs sa régence, en pourra devenir l'heureux bénéficiaire. L'idéal de la souveraineté va se rencontrer en lui. Jamais monarque n'aura trouvé son règne mieux préparé, son trône plus brillant, sa couronne plus séduisante. Son autorité tient du prodige, sa volonté fait loi, son bon plaisir s'impose. *L'État, c'est moi*, devient l'expression rigoureusement exacte de la réalité des faits.

[1] Voir les *Mémoires de la Société* (1877-1878), page 97 ; (1879), page 179 ; (1880), page 233 ; (1881), page 328 ; (1882), page 441 ; (1883), page 313 ; (1884), 252 ; (1886), 223.

Digitized by Google

Sous ce règne, plus de rivalité seigneuriale, plus d'indépendance de province, plus de franchises communales, plus de vie civile dans nos paroisses. Des améliorations matérielles, des développements de quartier, des luttes religieuses les occuperont exclusivement.

La sérénité des jours de foi, que nous avons admirée sous Louis XIII, se poursuit encore au début du règne de Louis XIV. Aux Bérulle, aux François de Sales vont succéder Jeanne de Chantal, Vincent de Paul et Olier. Du vivant de ces fondateurs, Angers reçoit une colonie de la Visitation, les premières filles de la Charité de Vincent-de-Paul. Les Sulpiciens font seuls défaut.

Notre paroisse subit l'entraînement de ce vivifiant courant. Les anciennes confréries de Saint-Michel et de Saint-Marcoul grandissent en personnel et en revenus. A ces sœurs aînées viennent s'ajouter les Agonisants, les Trépassés, Saint-Sébastien. La Confrérie du Saint-Sacrement, qui comptait déjà de longues années, reçoit d'Innocent X de nombreuses indulgences. Cette dernière dévotion et celle de Saint-Marcoul ont traversé les jours néfastes de la Révolution pour reprendre vie à Notre-Dame.

Pourquoi faut-il que cette église de l'Oratoire, aujourd'hui la nôtre, naguère encore si riante de promesses, devienne si promptement un foyer de mauvaises doctrines ; que sa chaire, fille de Port-Royal et sœur de Louvain, soit la tribune de l'erreur? Telle est pourtant avec le Jansénisme sa déplorable destinée.

Digitized by Google

Le XVI^e^ siècle avait produit Luther et Calvin; le XVII^e^ nous donne Jansénius et Saint-Cyran. On se bat à l'épée sous les règnes de Charles IX et de Henri III. La plume et la parole sont les armes des Jansénistes et ils en usent avec une désespérante profusion.

L'éclatant succès dans le monde catholique des nouvelles œuvres, l'arôme de sainteté qui s'en dégageait, devenait sympathique. Toutes les vieilles institutions se voulaient rajeunir. Toutes les anciennes familles monastiques parlaient de se réformer. C'est sous cette influence entraînante que de téméraires novateurs conçoivent la présomptueuse entreprise de réformer l'Église elle-même et c'est à grand tapage qu'ils s'y préparent. Quand tout près d'eux Vincent de Paul recommande avec tant d'insistance à ses modestes prêtres de la Mission l'humilité et l'abnégation, Port-Royal étale au grand jour le faste de ses austérités.

Aucune hérésie, il faut le reconnaître, ne s'était montrée plus dissimulée, plus cauteleuse, plus séduisante. On se perd dans ses tortueuses subtilités en ce qui concerne la grâce, le libre arbitre, la prédestination. Je me garderai d'y pénétrer. Je me contenterai de définir le janséniste, un homme austère à l'excès, affichant des préceptes désespérants, ne connaissant de Dieu que son inflexible justice, mais rien de sa miséricorde et de son amour. La Communion pour lui devient un acte d'une telle sublimité qu'on ne la peut aborder sans trembler sur son indignité. Elle ne saurait être que la récompense de la vertu et non le moyen de l'acquérir.

Digitized by Google

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous fasse l'historique de la secte, que je vous présente Jansénius et Saint-Cyran se rencontrant à Louvain, se suivant à Bayonne et à Paris ; que je vous analyse l'*Augustinus*, la *Fréquente communion* d'Antoine Arnauld, les *Provinciales* de Pascal ; que je vous formule les cinq propositions, que je vous décrive Port-Royal, ses religieuses, ses solitaires ; que je vous fasse les portraits d'Antoine Arnauld, de Pascal, de Nicole, de Lemaistre de Sacy, de Lancelot, etc. Toutes ces histoires sont faites, tous ces hommes sont morts et leurs glaciales théories sont mortes aussi.

Je me bornerai à vous parler d'Angers, de la paroisse Saint-Michel, de son curé, de l'Oratoire, de sa chaire, de son sanctuaire.

Il est un personnage pourtant sur lequel, à mon regret, je ne puis faire un complet silence, qui a laissé derrière lui une mémoire de vénération et qui cependant a été en Anjou l'importateur et le propagateur du Jansénisme. C'est l'évêque Henri Arnauld, grande figure qui s'impose à plus d'un titre. Henri Arnauld était le fils cadet de l'avocat Antoine Arnauld, ennemi des Jésuites, chaud partisan des doctrines de Pithou. Il avait pour aîné Arnaud d'Andilly, pour frère jeune le célèbre docteur Antoine Arnauld, pour sœurs la mère Angélique et la mère Agnès, si renommées dans l'histoire du Jansénisme.

Par tradition de famille, Henri Arnauld s'était fait avocat. Au début de sa carrière, il fut emmené à Rome par le cardinal Bentivoglio et reçu en son hôtel, où il partagea avec cette Eminence la table et le couvert.

Digitized by Google

Dans ce monde nouveau, il renonce au barreau et se fait prêtre, puis revient à Angers, abbé de Saint-Nicolas.

Diverses autres dignités lui furent alors offertes. Mazarin, qui appréciait son talent de diplomate, le renvoya à Rome chargé d'une mission délicate qu'il remplit à l'entière satisfaction de son protecteur. L'évêché d'Angers fut la récompense de ses services.

De pareils antécédents ne pouvaient guère nous révéler ce prélat qui nous arrivait en pleine Fronde à la fin de 1650. Charles Miron et Henri Arnauld, avec Claude de Rueil pour intermédiaire, ont occupé plus d'un siècle le siège d'Angers. Hommes de lutte l'un et l'autre, ils ont su tous les deux imposer leur volonté.

Les batailles de Miron contre ses chanoines nous sont connues et assurément vingt années de l'épiscopat de Claude de Rueil n'étaient pas trop longues pour cicatriser des plaies devenues profondes.

Rien ne nous révèle dans ce prélat la mollesse et le relâchement et partout on est surpris de rencontrer après lui autant de réformes à opérer.

Les grandes familles bénédictines couvraient une partie de l'Anjou. Paroisses et curés en dépendaient. Cinq ordres mendiants fournissaient aux paroisses de nombreux auxiliaires.

Tous ces réguliers, avec leurs privilèges, diminuaient l'autorité de l'évêque diocésain.

A l'exemple des abbés commendataires et des prélats de cour, les curés et chanoines, s'affran-

Digitized by Google

chissant de la résidence, se faisaient remplacer par des chapelains. Les chapelains sortis des plus basses classes de la société, sans grande science théologique, sans noviciat de séminaire, continuaient leur habituelle fréquentation des tavernes et cabarets au grand scandale des fidèles. Tels étaient les abus qu'un vigilant prélat devait corriger et qui s'imposaient à Henri Arnauld.

Deux personnages doivent être distingués dans ce prélat, l'évêque et le janséniste.

L'évêque, le pasteur, exemple constant de piété, d'abnégation, de charité, se donne sans ménagement ; ni peines ni fatigues ne le rebutent.

Il nous arrive, avons-nous dit, en pleine Fronde et aussitôt se jette dans la mêlée des combattants ; nous l'y rencontrons médiateur entre le souverain et son peuple.

Que la peste et l'inondation succèdent à la guerre, et toujours on le trouvera prêt à porter secours. Si la charité est le premier besoin de son cœur, il n'oubliera pas que la vigilance et la fermeté sont des devoirs non moins sacrés pour un évêque. Il a compris que toute entrave dans son action devait disparaître, que toute collaboration lui devait être soumise.

Visites pastorales, instructions, mandements, absorbent tous ses instants, remplissent ses longues journées. On ne lit pas sans émotion ses instructions synodales et les statuts qu'il a laissés au diocèse.

Le janséniste chez Arnauld, inspiré, semble-t-il, par la même conscience, n'est pas moins fervent que l'évêque.

Digitized by Google

Ses affections de famille et d'amitié sont à Port-Royal, berceau de son enfance, temple de sa consécration. Son idéal de perfection est dans ce sanctuaire vénéré. Ne nous étonnons pas alors de le rencontrer, aux grandes étapes de la secte, luttant contre l'Université, la Sorbonne, le pouvoir royal, l'Assemblée du clergé, le Souverain Pontife lui-même. L'histoire de ces longues luttes, de ces interminables débats théologiques est bien connue. Aussi ne nous attarderons-nous pas à la critique de thèses qui, grâce à Dieu, ont perdu aujourd'hui tout leur intérêt.

Abordons maintenant un mandement de l'évêque dans lequel nous verrons exposées des doctrines morales qui, sur certains points, présentent une évidente exagération.

C'est une instruction pastorale à l'occasion du carême de 1655 résumant la doctrine d'Arnauld (1). Les lumières de notre catéchisme, je l'espère, sans autre science théologique, nous permettront de l'apprécier.

Le ton général est celui d'un juge devant un grand coupable. Ce coupable ne devrait pas rester pourtant sans quelque espoir de miséricorde si, pénétré de son ignominie, il était assez heureux pour faire agréer, d'un Dieu justement irrité, des actes de pénitence en expiation de ses fautes.

C'est dans ce but qu'il nous dit :

« Prosternez-vous devant lui avec humilité... Pros-

(1) *Statuts et Ordonnances* d'Henri Arnauld, p. 350.

Digitized by Google

sez-le par vos larmes et par vos soupirs, de rompre les chaines invisibles de vos péchés... Mais ne vous contentez pas des seules prières, ajoutez-y encore les bonnes œuvres... Les principales œuvres de pénitence que vous devez faire sont le jeûne, l'aumône et l'oraison. Ceux qui sont dans l'âge de jeûner ne peuvent s'en dispenser sans une véritable nécessité, et qui soit jugée telle par une personne docte, prudente et expérimentée... Que personne n'écoute la nature qui se plaint toujours... Les premiers chrétiens ne mangeaient qu'une seule fois le jour, vers le soir, et des choses fort communes, au lieu qu'à présent on mange dès midi et on y ajoute une collation le soir. Et, pour ne rien ôter à la sensualité, on apprête avec plus de délicatesse et d'artifice ce que l'on mange aux jours de jeûne, de sorte que nous avons grand sujet de craindre que le démon ne nous fasse trouver de nouvelles occasions de pécher... Que les hommes ne soient donc pas si faibles et si lâches que la crainte d'un petit mal de tête leur fasse rompre le jeûne... Que les femmes ne craignent pas de perdre un peu de cet embonpoint qui les rend agréables aux yeux des hommes...

« Quant à ceux qui, par une infirmité véritable, sont contraints d'user de viandes défendues en ce saint temps, ils ne le pourront faire, quelqu'attestation qu'ils aient du médecin, sans notre permission spéciale et par écrit... A la campagne, les curés pourront dispenser, mais non à l'égard de ceux qui le demanderont par précaution, faiblesse ou infirmités provenant de l'âge, ou de quelqu'autre indisposition, lesquels

Digitized by Google

s'adresseront directement à nous; et, après dispenses obtenues, ne pourront en user qu'en particulier pour éviter le scandale et toujours avec une humble crainte, se souvenant qu'encore qu'ils nous puissent tromper, ils ne sauraient tromper Dieu... et qu'enfin ils ne demandent jamais ces dispenses qu'après s'être éprouvés, parce qu'autrement ils doivent craindre de se faire dispenser trop légèrement...

« Nous exhortons les médecins de prendre garde à ne pas donner légèrement des attestations...

« Nous défendons, sous peine d'excommunication, d'exposer en vente des viandes défendues pendant le carême, excepté pour ceux qui seront choisis et nommés à cet effet, lesquels n'en donneront qu'aux personnes qui montreront une permission par écrit de nous... Nous exhortons les juges de police de veiller à l'exécution rigoureuse de la mesure... Lorsqu'on préparera des viandes dans les hôtelleries pour les malades ayant permission, ce sera toujours en un lieu secret hors de la vue du monde...

« Le luxe dans les habits étant contraire à la pénitence, les femmes s'habilleront plus modestement qu'à l'ordinaire... On s'abstiendra, par pénitence, même des choses permises... »

La communion dans le monde janséniste est un acte effrayant qu'on ne peut aborder qu'en tremblant et pourtant le précepte, paraît-il, ne se peut éviter.

« Disposez-vous de bonne heure, nous dit-il, à la communion de Pâques... Dès le commencement du carême, après une revue très exacte de vos fautes,

Digitized by Google

confessez-vous à votre curé, et non à un autre sans sa permission, afin que connaissant de bonne heure toutes vos plaies, il ait plus de temps et de loisir pour s'appliquer à les guérir. Vous applaudirez à sa fermeté quand il vous fera concevoir une grande horreur de vos fautes et qu'il différera de vous donner l'absolution par prudence et selon le cœur de Dieu jusqu'à ce que vous ayez acquis une vie toute chrétienne sans laquelle vous ne pouvez célébrer la fête de Pâques. N'estimez rien de trop rude quand il s'agit du bien de vos âmes et de votre salut éternel. Sa sévérité sera charité. »

Injonction est faite aux curés de dénoncer à l'évêché les noms de ceux de leurs paroissiens qui n'auraient pas accompli le devoir pascal, pour qu'il soit procédé solennellement à leur excommunication publique et nominative.

Du recueil des instructions pastorales et des statuts synodaux d'Henri Arnauld, il résulte que la communion, pratiquée avec une excessive discrétion, était réglementée selon les états de vie. Les diacres et sous-diacres communiaient le dimanche seulement ; les plus fervents laïcs une fois le mois ; la généralité des fidèles à Pâques seulement.

Qu'Henri Arnauld soit janséniste, personne, je crois, ne le pourra mettre en doute. Mais nous trouvons d'ailleurs chez lui trop de vertu pour suspecter sa bonne foi.

On se tromperait fort si l'on supposait qu'il fût alors facile de discerner ce que pouvait avoir d'exagéré et de dangereux un pareil enseignement.

Digitized by Google

Il était permis de croire que la morale de Port-Royal valait bien celle de Molière ; que les mœurs de ses solitaires étaient aussi pures que celles de la cour du grand roi.

La charité et l'ascétisme chez Arnauld n'étaient pas d'ailleurs ses seules séductions. Quoique d'origine bourgeoise, c'était un homme du grand monde, auquel la carrière diplomatique avait ouvert de vastes horizons. Nous connaissons l'estime de Bossuet et la vénération de M^me^ de Sévigné pour Monsieur d'Angers. Nous n'ignorons pas davantage la place honorable qu'il tenait dans l'Assemblée du clergé de France.

Ne nous montrons pas plus sévère que ses contemporains et alors nous ne craindrons pas de le suivre dans ses agissements.

Ce n'était pas sans d'habiles précautions de langage et sans de longs commentaires qu'Arnauld nous livrait l'enseignement que nous venons de résumer. Nous allons constater qu'il apportait, pour la propagande de ses idées, le même soin que dans le choix de ses collaborateurs.

Les Jésuites, ces rudes champions de Rome au temps de Calvin, étaient le constant objectif des Jansénistes. Leur morale prétendue relâchée faisait, à les entendre, le désespoir de l'Église. La réforme de cette morale devenait l'impérieux devoir de tout catholique. Tel était le programme janséniste. A de tels adversaires, il importait de pouvoir opposer la puissance d'un corps savant qui pût joindre à l'énergie de la jeunesse la ferveur de sa fondation. Qui pouvait mieux

Digitized by Google

que l'Oratoire remplir ce programme? Elle était née d'hier cette jeune congrégation et voilà qu'aussitôt le charme de son institut, la sainteté de son fondateur, son merveilleux épanouissement, son prodigieux succès pédagogique, la science de ses professeurs assuraient sa prospérité autant que son avenir. La jeunesse remplissait ses collèges. Faire sa conquête, c'était conquérir le pays. Arnauld ne s'y méprit pas. Cinq cents étudiants au collège d'Anjou lui livraient la province.

Le maître, Saint-Cyran, l'avait d'ailleurs précédé dans sa tentative. Rebuté par Vincent de Paul, il s'était rabattu sur l'Oratoire.

Notre évêque allait avoir l'heureuse chance de rencontrer à Angers l'homme le mieux fait pour servir ses projets, le curé de l'importante paroisse de Saint-Michel-du-Tertre, le P. Bonichon, de l'Oratoire. Sa double qualité de religieux et de curé allait lui permettre d'atteindre à la fois et le clergé séculier et le clergé régulier.

Le curé Croux, de si pieuse mémoire, n'avait été remplacé qu'imparfaitement par le curé Renaudin, mort en 1634, et par Philippe Hallouin, mort en 1645.

Le P. Bonichon professait la philosophie au collège d'Anjou et suppléait le professeur de théologie. On s'accordait à lui reconnaître un brillant talent oratoire. L'éloge funèbre du duc de Brézé, prononcé dans notre cathédrale, assura sa réputation.

Il devint le conseil de Claude de Rueil qui, par son

Digitized by Google

testament, légua *à son cher ami* son importante bibliothèque.

La reconnaissance et son besoin d'action lui suggérèrent l'idée d'offrir ses services à son successeur. Une brochure intitulée : *Pompa episcopalis, dissertatio ecclesiastica,* prépara l'entrée de l'évêque en sa ville épiscopale et l'avertit du concours qu'il pouvait attendre de notre curé.

Arnauld, en arrivant à Angers en 1650, trouvait devant lui : un clergé séculier relâché ; des moines riches et puissants, mêlés au service paroissial, sans vouloir subir la direction de l'évêque ; l'Université dirigeant l'enseignement et, par sa Faculté de théologie, prétendant à la souveraine autorité dogmatique.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'évêque, de mœurs austères, et obstiné dans sa doctrine, ait cherché à briser de telles entraves. Vaincre ces résistances, se créer des auxiliaires, devait être son premier soin.

Aux chanoines et aux curés qui, voulant imiter les gros bénéficiers du temps, se permettaient de vivre en perpétuelle villégiature, il prescrivit la résidence et l'accomplissement personnel du devoir de leur charge.

Si son archidiacre, soutenu par le chapitre, lui résiste, il le déférera au Parlement qui, par arrêt de 1654, l'obligera à complète soumission. Cette intelligente vigueur eut son plein succès. Quatre ans ne s'étaient pas écoulés que, sur l'exemple de collègues de Paris, et à l'incitation de Bonichon, les chanoines et les curés demandent à leur évêque la condamnation cano-

Digitized by Google

nique de l'*Apologie des Casuistes* du jésuite Pézot, déférée à l'Index.

Les moines étaient tout-puissants en Anjou. Six abbayes bénédictines, des prieurés étrangers du même ordre, deux grandes abbayes de femmes couvraient le sol de la province. On comptait cinq ordres mendiants dans la seule ville d'Angers.

Si on joint à ces influences celle du chapitre de l'église d'Angers qui, ne reconnaissant pour supérieur que le métropolitain, ne voulait plus admettre son évêque que comme un confrère gênant, on ne trouvera plus dans l'autorité du premier pasteur du diocèse que celle d'un roi qui règne sur son seul château d'Eventard.

C'est ce qu'à bon droit ne peut admettre Arnauld. Précédé d'une vigoureuse brochure de Bonichon, ayant pour titre : *L'Autorité épiscopale défendue contre les nouvelles entreprises de quelques réguliers mendiants du diocèse d'Angers sur la hiérarchie ecclésiastique*, il entreprend contre eux une charge aussi foudroyante que rapide. Parlement, Cour de France, Assemblée du clergé, Souverain Pontife lui-même sont mis en demeure de l'assister.

Un arrêt du Parlement de 1651, une décision du clergé de 1656, un bref d'Alexandre VII de 1659, une transaction amiable enfin, viennent assurer à l'évêque d'Angers un prestige qu'il n'avait jamais eu.

Dans l'Université, au contraire, Henri Arnauld allait trouver un adversaire digne de lui. La lutte commencée au début de son épiscopat se poursuivit sans trêve jusqu'à la fin.

Si Arnauld fut vaincu, il eut l'adresse d'isoler

Digitized by Google

l'action de son vainqueur en se composant au sein même de l'Université une autorité rivale qui masquait sa défaite.

Dans la Faculté de théologie, il avait pour soutenir ses droits l'entier dévouement du docteur Guy Arthaud, archidiacre d'Outre-Loire, de Bourrigauld, chanoine de Saint-Pierre, et de Gervais Chardon, chanoine de Saint-Maurille.

Mais quelqu'importants et quelque dévoués que fussent ces docteurs, ils étaient réduits à leur valeur personnelle, impuissante devant une imposante majorité. L'Oratoire, par son concours, allait suppléer à cette insuffisance et inquiéter l'Université.

Si déjà par le collège d'Anjou et la Faculté des arts, elle possédait dans l'Université même une réelle importance, toute innovation scientifique de sa part provoquait la défiance de l'*Alma mater*.

On était au progrès, au temps de Richelieu, aux jours de la création de l'Académie.

C'est alors que deux génies, Galilée et Descartes, opérèrent dans le monde savant une double révolution. Si, fidèles à la tradition, les Jésuites se défiaient des nouveautés, l'Oratoire, au contraire, les accueillait avec empressement. Il admit la rotation de la terre ; il admit aussi avec les savants et les philosophes du temps, les théories de Descartes, estimé d'ailleurs comme homme de foi et bon chrétien. Il acceptait, sans y voir d'imprudence, son système philosophique, et l'enseignait dans son collège d'Anjou. Et cependant l'Index ne tardera pas à censurer quelques-unes de ses propositions.

Digitized by Google

De grands papes, des hommes célèbres, Innocent X, Alexandre VII, Clément IX occupaient la chaire de Saint-Pierre; mais Rome alors, comme de nos jours, forte de son autorité, procédait dans ses résistances avec mansuétude et tempérament. Dans cet ordre d'idées, elle n'était pas toujours en parfait accord avec le fils aîné de l'Église, le roi très chrétien qui, jaloux de son autorité, lui opposait les libertés de l'Église gallicane, puis en sa qualité d'évêque du dehors, imposait ses volontés sans aucun ménagement.

Sur une plainte de l'Université, un édit royal de 1674 proscrivit soudainement du collège d'Anjou l'enseignement cartésien.

Ce qui permet d'expliquer facilement cette animosité, c'est que déjà, depuis plusieurs années, l'Université visait dans l'Oratoire les Jansénistes en attaquant les Cartésiens. Elle savait que si l'on pouvait être Cartésien sans être Janséniste, tous les Jansénistes étaient Cartésiens. C'était donc Jansénius qu'elle voulait atteindre en attaquant Descartes.

Le collège d'Anjou avait alors pour principal le P. Coqueri et le P. Lamy pour professeur de philosophie (1674).

Lamy fut sacrifié et dut céder sa chaire pour s'en aller à Grenoble [1].

[1] Lamy Bernard, né au Mans en 1640, fit ses premières études au collège de l'Oratoire du Mans, puis à Paris, à l'institut de leur ordre, étudia la philosophie à Saumur sous le Père Ch. de Fontenelle, la théologie sous les Pères André Martin et Jean Lepace. Il fut appelé à professer la philosophie à Angers;

Digitized by Google

Il eut pour successeur le P. Peland qui, de même école, eut le même enseignement. Aussi ne tarda-t-on pas à constater que l'homme seul avait disparu, mais que Jansénius et Descartes s'étaient à peine dissimulés.

La ruse était manifeste et bravait trop audacieusement les ordres du roi pour ne pas recevoir son châtiment.

La même année, l'Oratoire reçut du roi l'injonction, sous peine de la fermeture de ses collèges, non pas seulement de proscrire Descartes, mais d'abandonner saint Augustin, interprété par Jansénius, pour suivre saint Thomas et d'obliger tous ses membres à signer le Formulaire. Dugué et Quesnel préférèrent l'exil et s'en allèrent à Louvain rejoindre Antoine Arnauld.

Il était une autre portion de la jeunesse dont l'éducation échappait complètement aux soins de l'Université, c'étaient les aspirants au sacerdoce du bas clergé, qu'on ne rencontrait ni aux classes du collège d'Anjou, ni aux cours des Grandes Écoles, et pour lesquels aucun établissement spécial n'était encore créé. Destinés pourtant au service paroissial, ils devaient en avoir la plus lourde charge. Ils sortaient des derniers rangs de la société pour aborder l'autel. Ils arrivaient ainsi sans éducation de famille, sans préparation de séminaire à leur sublime minis-

ardent Cartésien, il fut dénoncé par le recteur de l'Université, condamné en Sorbonne et envoyé à Grenoble.
(*Dictionnaire philosophique* de Ad. Franck).

Digitized by Google

tère, joignant à leur mince instruction littéraire des connaissances théologiques fort réduites.

Comment s'étonner, dans ces conditions, de les retrouver au lendemain de leur ordination dans les tavernes, aux côtés de leurs parents, avec leurs amis de la veille?

C'était là, ainsi que nous l'avons dit, le legs de Claude de Rueil. Cet état de choses ne put être modifié par les efforts d'Arnauld. L'abus, du reste, n'était ni local ni récent, puisque le concile de Trente, pour y remédier, avait décrété la création des séminaires.

Après un siècle d'élaboration par les plus saints personnages, l'institution venait d'être réalisée par Olier. Mais Olier, pour Arnauld, était de l'école de la morale relâchée. Il fallait à celui-ci un séminaire où l'on vécût sous la règle austère de Port-Royal, et où l'on reçût les purs enseignements d'Augustin interprétés par Jansénius. Il aura ainsi les institutions de Bouri et Lecerf, à Saint-Samson, de Gallard et Langevin, à Saint-Maurille, des Génovéfains, à Toussaint.

Aucun de ces asiles n'eut l'entière confiance du maître. L'Oratoire seul le savait comprendre et se trouvait en mesure d'interpréter sa doctrine. Tous les aspirants aux ordres sacrés devaient, dans une retraite de quinze jours précédant l'ordination, venir au couvent de l'Oratoire pour y subir les dernières épreuves d'examen de doctrine et de perfection de vie religieuse. Si le bagage scientifique de ces disciples de l'Oratoire est aujourd'hui difficile à apprécier, il nous est possible, du moins, de constater dans la pra-

Digitized by Google

tique du ministère leur somme de vertu. Pocquet de Livonnière nous en présente la peinture la plus fidèle, le tableau le plus complet dans son ouvrage sur les *Coutumes d'Anjou*, résumé des arrêts célèbres rendus pour la province. Son intérêt et son application à la paroisse Saint-Michel-du-Tertre nous font une loi de reproduire en entier une pièce qui ne peut s'analyser.

COUSTUMES DU PAYS ET DUCHÉ D'ANJOU

PAR

M. Claude POCQUET DE LIVONNIÈRE

Conseiller au Présidial et ancien professeur de droit français en l'Université d'Angers.

Arrests célèbres rendus pour la province d'Anjou tant en matière bénéficiale de droit public qu'en interprétation des Coutumes d'Anjou et du Maine, tome II, chapitre VIII, page 1092.

Règlement pour la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre et pour le bon ordre des assemblées de paroisse.

L'Église paroissiale de Saint-Michel-du-Tertre de la ville d'Angers est administrée par un curé, par huit prêtres habitués et par un sacristain. Les prêtres habitués sont comme autant de vicaires du curé, ils doivent l'assister dans toutes les fonctions curiales lorsqu'ils en sont requis par les paroissiens ou qu'ils en ont reçu l'ordre du curé; sans autre rétribution que la participation aux gaignages de l'Eglise.

Ces huit prêtres habitués et le sacristain, à la nomination du

Digitized by Google

curé et des paroissiens, sont amovibles et peuvent être destitués quand ils manquent à leur devoir, et à l'observation des règlements.

Mais comme dans l'assemblée des paroissiens les choses se décidaient à la pluralité des voix, il y était survenu des abus considérables. Le suffrage du curé et celui des personnes les plus qualifiées n'était pas d'un plus grand poids que celui du moindre des habitants. Cela avait donné lieu aux brigues et aux cabales pour gagner le peuple ; les assemblées qui se faisaient dans l'église étaient devenues tumultueuses et pleines d'irrévérences. Les honnêtes gens accablés par la foule s'en retiraient, la populace avait pris le dessus et décidait tout par caprice, par intérêt. Les prêtres ainsi reçus se croyaient indépendants du curé ; tout était dans le trouble et la confusion.

On remarquera un fait particulier pour faire connaître jusqu'où était allé le désordre et ce qu'on peut attendre de ces élections populaires sans discernement des personnes.

Un maréchal du faubourg Saint-Michel nommé par sobriquet Carpentras, s'était acquis un grand crédit dans son quartier ; il disposait de presque toutes les voix du faubourg qu'il gagnait par brigues, par caresses ou par menaces. C'était lui seul qui décidait dans les assemblées de paroisse par le nombre de ses adhérents. En arrivant à l'église, il fendait la presse, à la tête d'une multitude de gens de son parti et criait au notaire qui tenait la plume : *Écrivez Carpentras et trois cents de sa suite.* Ainsi la pluralité des voix était toujours pour celui qu'il proposait, et on laisse à penser si c'était le mérite, la piété, la doctrine qui étaient les motifs de son choix.

Pour réprimer ces désordres, le sieur Maudoux, curé de Saint-Michel-du-Tertre, s'était souvent adressé à M. l'Évêque et à son Official et en avait obtenu des ordonnances et des sentences pour tenir les prêtres habitués de son église dans leur devoir, et sous sa direction pour les obliger à l'assister dans l'administration des sacrements. Mais le désordre des assemblées continuait toujours et le mauvais choix qui s'y faisait était la source de bien des maux.

C'est ce qui a donné lieu à un règlement de la Cour du 21 juillet 1680 rendu à l'occasion de la contestation arrivée entre les sieurs Champain et Vigan pour la commission de sacristain. Le procès ayant été porté au Parlement, le sieur Maudoux, curé, y présenta sa requête ; les marguilliers et habitants de la paroisse y furent assignés et, après une plaidoirie solennelle, intervint arrest conforme aux conclusions de

Digitized by Google

M. Talon, avocat-général, par lequel il fut ordonné que, vacance arrivant des huit places de prêtres habitués et de celle de sacristain, ceux qui se présenteraient pour les remplir seront examinés par M. le Curé de Saint-Michel-du-Tertre ou par l'Evêque d'Angers et ne pourront être admis sans rapporter l'approbation de l'un ou de l'autre. Que de ceux qui seront ainsi approuvés l'élection et la nomination sera faite en la salle presbitérale dans une assemblée qui sera composée, ainsi que les autres qui seront faites à l'avenir pour les affaires de la paroisse, du Curé, des Fabriciens en charge, de ceux qui l'auront été, pourvu qu'ils soient demeurants dans la paroisse, des Officiers tant du Présidial que de la Prévôté et autres juridictions royales, du plus ancien notaire qui tiendra la plume, demeurant dans la paroisse, et outre de douze notables habitants de ladite paroisse qui seront choisis par lesdits curés, marguilliers et autres ci-dessus exprimés. Et lorsque l'un des douze habitants viendra à décéder ou changer de paroisse, il sera subrogé à leur place par les autres électeurs.

Que lorsque le sacristain ou quelqu'un des habitués méritera d'être congédié, le Curé convoquera l'assemblée des mêmes électeurs, leur fera ses plaintes sur lesquelles il sera délibéré, et en cas qu'il ne soit pas fait droit sur la plainte du Curé, il se pourra retirer vers l'Évêque d'Angers, lequel, en connaissance de cause et sans formalité de procès, déclarera les places vacantes si bon lui semble, pour y être pourvu.

L'arrêt ordonne au surplus l'exécution des délibérations du 22 juillet 1624 et autres au sujet des fonctions des prêtres habitués, maintient le sieur Champain dans la commission de sacristain.

Ce Règlement a été depuis exécuté, a fait cesser les troubles de cette paroisse et y a conservé le bon ordre. Il maintient les droits et l'autorité du Curé par subordination néanmoins à celle de M. l'Évêque. Il a prescrit une forme légitime des assemblées de paroisse qu'il a réduites aux personnes de distinction; il en a banni le tumulte, la multitude et par conséquent la cabale. Il a gardé le respect et la révérence due aux saints autels en ordonnant que les assemblées se tiendront dans la salle presbitérale et non dans l'église.

Ce Règlement très sagement établi peut servir d'exemple en pareilles matières et rencontres. J'en ai un exemplaire imprimé entre mes monuments.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI

Boisnet. — L'Académie. — Le Collège d'Anjou

Notre étude sur le Jansénisme nous a permis de considérer la paroisse devant le pouvoir autocratique, dans son domaine religieux. Nous avons pu, en outre, devant ce même pouvoir, envisager le clergé du temps soumis au souverain dans sa discipline et défendant avec peine son indépendance dans les matières de foi.

Il nous reste à voir la paroisse en dehors de l'église, dans ses habitants et dans son territoire.

Avec Louis XIV tout se modifie dans les rouages du gouvernement. Au fondateur a succédé l'administrateur, au grand Ministre le grand Roi. A l'un le génie de la création, à l'autre celui de l'exécution.

Le régime à fonder était en effet sans précédent et Louis XIV sut l'établir sans tâtonnement et sans faiblesse. Ce régime clôt le passé et nous introduit résolument dans l'ère des sociétés modernes. La forme est, il est vrai, l'autocratie, et l'autocratie la plus accusée. Mais qu'un gouvernement s'appelle Royauté, Empire ou République; qu'il soit autoritaire ou démocratique, il faut lui vouloir l'autorité du commandement et la sagesse de direction. Ces qualités que Louis XIV possédait plus que personne, lui ont valu son titre de Grand et ont donné à la France une prospérité qu'elle n'a jamais dépassée.

Le grand règne, comme le règne précédent, eut des

Digitized by Google

orages de minorité, sa révolte de seigneurs connue sous le nom de Fronde. Cette rébellion qui ne fut pourtant qu'une équipée d'intrigants sans portée politique, n'en eut pas moins pour notre ville et la paroisse en particulier, de douloureux épisodes, que nous dépeint avec éloquence Jousselin, curé de Sainte-Croix. C'est, en 1647, l'occupation d'Angers par une armée de pillards ; en 1648, le maire Cupif poursuivi, malgré sa popularité, par une foule en furie. C'est, en 1650, le despotisme de Rohan-Chabot, gouverneur de la province, chassant d'Angers son nouvel évêque, saisissant sur son siège le président Boylesve. C'est, en 1652, le siège de la ville par d'Hocquincourt, la capitulation d'Angers, le sac des faubourgs, la déportation à Quimper-Corentin des citoyens les plus marquants, dont Jousselin fait partie [1].

Quand, à la mort de Mazarin, Louis XIV prit le pouvoir, il se présenta seul devant la nation sans partage d'autorité. Ses ministres devaient rester ses employés ; Colbert, avec les intendants des Généralités sous ses ordres, son premier commis. Les intendants étaient de fait les gouverneurs des Généralités.

Celles-ci, qui étaient une innovation comme le seront plus tard les départements, morcelaient ou groupaient les provinces sans souci des traditions. C'est ainsi que l'Anjou, en dépit de son histoire et

[1] Journal de Jousselin. *Inventaire des Archives municipales*, pages 424 et suivantes.

Digitized by Google

de ses illustrations, fut rattaché à la Généralité de Tours.

Les gouverneurs de provinces furent maintenus, mais à titre honorifique, ne devant plus paraître au siège de leur gouvernement. On leur donna rang à la cour dans le cortège du Roi.

Des lieutenants les remplacèrent avec le titre de lieutenants du Roi.

Le premier de ces dignitaires en Anjou fut le comte Charles de Beaumont d'Autichamp, qui s'était illustré à Lens aux côtés du grand Condé. Nommé gouverneur d'Anjou en récompense de ses services sous la Fronde, il remplaça, en 1667, le comte d'Armagnac en la lieutenance du château d'Angers[1]. Cette charge de lieutenant du Roi devint héréditaire en Anjou dans la famille d'Autichamp. Elle ne prit fin qu'à l'époque de la Révolution. Le lieutenant du Roi habitait le château, traditionnelle résidence de l'autorité. Dans cette forteresse d'un autre âge, les d'Autichamp rivalisèrent de popularité, rappelant aux Angevins les beaux jours du roi René. Quelques-uns d'entre nous se souviennent peut-être d'avoir rencontré sur sa terre de Beuzon, le dernier héritier de la charge du lieutenant général d'Autichamp, le héros du 10 août, le commandant de l'armée vendéenne au passage de la Loire !

La population paroissiale de Saint-Michel-du-Tertre s'était beaucoup accrue. Elle avait une physionomie qui lui était particulière. On n'y rencontrait

[1] *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, par C. Port.

Digitized by Google

pas de nobles, si ce n'est de rares échevins anoblis par la mairie.

Les seigneurs habitaient les châteaux ou plutôt résidaient à Versailles. La faveur d'un regard, l'honneur de suivre le Roi à la chasse faisaient leur ambition sans autre souci des affaires de la nation.

Les habitants de Saint-Michel-du-Tertre aussi bien que ceux des autres paroisses d'Angers appartenaient donc tous à la dernière classe de la nation, au Tiers-Etat. Le Tiers d'ailleurs avait ses échelons : bourgeois, artisans, manants. Les bourgeois avaient leur illustration, leur histoire ; ils étaient les fils des conseillers du Parlement de saint Louis, des légistes de Philippe-le-Bel, des docteurs des Universités de Charles V. Par leurs travaux et leur science, ils étaient devenus échevins, magistrats, professeurs dans les Universités.

Groupés autour de l'Hôtel-de-Ville et du Présidial, ils habitaient la place des Halles, les rues Saint-Jacques et du Cornet. Les avocats, les procureurs, les notaires, les huissiers, les libraires étaient au Pilori et dans la rue Saint-Michel.

Le faubourg Saint-Michel n'était peuplé que d'ouvriers, de cordiers au chemin des Pommiers, de perreyeurs qui exploitaient les rochers schisteux de Pierre-Lise, de Bouillou, de Pigeon, du Cordon-Bleu, des Perrillières.

Le commerce avait aussi ses bourgeois, jaloux des charges municipales qu'ils disputaient aux gens de robe. Ils habitaient pour la plupart la rue Saint-Nor qu'on commençait à nommer la rue Saint-Laud, fiers

Digitized by Google

de leurs pignons pointus, de leurs devantures historiées.

Le commerce pourtant, il faut en convenir, était encore bien modeste. Son rayon d'action ne s'étendait guère au delà de nos remparts. Sa grande artère était la rue Saint-Laud. La place des Halles était le marché des étrangers, des étalagistes, des maraîchers.

Des corderies autour des remparts, des métiers de tisserands dans les caves de nos basses rues; aux portes de la ville, des fonds ardoisiers à fleur de terre surmontés de tours à bras pour monter la pierre, telles étaient les industries du temps.

Nos foires étaient délaissées; les grandes guerres du xvi[e] siècle et plus encore les pestes incessantes les avaient fait disparaître.

Et pourtant un souffle vivifiant nous arrivait d'au delà des mers. Les découvertes de l'Amérique, de l'Inde, du Cap avaient des séductions pour tous les peuples de la vieille Europe. Sous cette influence, les marines se créaient, les compagnies se formaient, les comptoirs se fondaient.

Quoique devancée par ses voisins, la France ne pouvait rester indifférente aux richesses du Pérou, aux soieries de l'Inde. Le Canada, la Louisiane, les Antilles, le Sénégal, le sud de l'Asie furent explorés par nos vaisseaux, et le pavillon français flotta sur ces terres lointaines. Des richesses considérables furent le fruit de ces expéditions dont profita surtout le port de Nantes.

A défaut de routes, les voies d'eau sont alors les

Digitized by Google

seules possibles. Louis XIII et Louis XIV s'embarquent pour gagner Nantes. Marie Stuart et Élisabeth de France, épouse de Charles Ier, parties l'une et l'autre d'Angleterre, nous étaient arrivées par la Loire.

Des foires, une rivière navigable, des quais facilement abordables, tels étaient les premiers besoins de la ville.

Puisque les foires avaient existé, rien de plus naturel que de les rétablir. Ce fut en effet ce qui se produisit sur les instances de la municipalité. Des lettres patentes de 1646 octroient à la ville d'Angers deux foires annuelles de huit jours chacune, l'une pour la saison d'été, l'autre pour la saison d'hiver [1].

La première fut fixée au lendemain du Sacre, la grande fête des Angevins, l'autre au 12 novembre, jour de la saint René, lendemain de la saint Martin, deux saints populaires en Anjou.

Les dispositions de police constatent à ce sujet l'insuffisance de la place des Halles pour la centralisation des marchés. Aux Halles doivent se tenir l'orfèvrerie, les tissus, la draperie, l'épicerie, les toiles, la meunerie, la poêlerie, la quincaillerie.

Tout le bétail : chevaux, bœufs, vaches, porcs, moutons, se dut ranger en dehors des murs, sur le bord du fossé, entre les portes Saint-Michel et Saint-Aubin.

En 1690, deux foires royales d'un jour seulement, fixées au 1er mai et au 6 août, furent ajoutées aux anciennes sans préjudice des marchés hebdomadaires du samedi, établis en 1655.

[1] *Archives municipales*, BB. 81, f° 18 ; BB. 98, f° 39.

Digitized by Google

La rivière n'était pas à créer, elle existait assurément, mais invisible et perdue dans les marécages derrière les murs de ville. Il semblait qu'on ne comprît pas qu'elle était la route toute tracée reliant Angers à Nantes et à l'Océan. L'enceinte de saint Louis, était intacte et défendait la ville plus contre la rivière que contre la plaine. Au lieu de quais, pour recevoir les produits étrangers, nous avions des forts, des canons pour défendre l'approche de la ville comme si l'on redoutait encore les incursions des Normands ou des Bretons.

Rien de plus ingrat d'ailleurs, pour la création d'un port, que la traversée de la Maine, dans nos vieux murs, dont les deux rives n'étaient reliées que par une étroite chaussée bordée de maisons. Partout ailleurs des cours d'eau entrecoupés de marais entravaient radicalement les abords du lit principal.

En ce qui concernait particulièrement la paroisse de Saint-Michel, le mur de ville qui protégeait les rues Valdemaine et du Cornet était baigné dans sa longueur par le canal de la Saulaie. La Saulaie elle-même n'était autre chose qu'un îlot resserré entre ce premier canal et celui des Luisettes.

Réceptacle des égouts de la ville, le canal de la Saulaie était encombré de vases putrides dont les émanations délétères expliquent assez les pestes qui se produisaient périodiquement.

A une raison de salubrité s'ajoutait, pour la création d'un quartier, un impérieux besoin d'expansion, saisissable aujourd'hui encore. Quelque rares que se fassent en effet nos vieilles rues, il nous est possible

Digitized by Google

d'apprécier avec quelle parcimonie on avait ménagé dans ces ruelles l'air et le soleil, combien était modeste le confort des maisons, et combien était restreint l'espace que chacune d'elles occupait.

Près de la porte Saint-Michel, c'était aux morts même qu'on disputait la place dans la construction de petits logements aux extrémités des cimetières.

Le portier de ville demeurait sur la porte même.

Une maison avait été construite entre les deux portes, escarpe et contrescarpe.

Des concessions de terrain pour bâtir étaient consenties, en dehors des murs, à l'entrée du chemin des Pommiers, dans la direction de l'abbaye.

Telles étaient les raisons qui rendaient nécessaire la création du quartier Boisnet.

Le Conseil de ville décida cette création en 1623, sous l'administration du maire Gabriel Jouet. Il décida que le canal de la Saulaie serait comblé ; que le sol de la Saulaie serait exhaussé au-dessus du niveau des plus fortes crues [1].

Un arrêté du maire enjoignit aux habitants de transporter leurs vidanges disponibles à l'embouchure du canal de la Saulaie, aux terre-pleins du pont des Treilles [2].

Il existait, en effet, près du pont des Treilles un terre-plein à niveau du pont même, d'une contenance de trois arpents et demi. Cette superficie considérée comme propriété royale, fut en 1630,

[1] *Archives municipales*, BB. 67, f^os^ 24, 180.
[2] *Ibid.*, BB. 78, f^os^ 172, 92.

Digitized by Google

concédée à la ville à charge d'une rente annuelle de trois livres qu'on devait verser au Trésor royal.

Les remblais se continuèrent quoique lentement, sur le lit de la Saulaie, du pont des Treilles au port Ayrault. Pour éviter un trop long circuit, on décida, en 1636, le rétablissement d'une porte bouchée au temps d'Henri III donnant accès à la rue Romaine[1]. L'adjudication fut donnée à l'entrepreneur Renou, le 27 juin 1636, moyennant 1145 livres.

On se préoccupa en même temps de construire des égouts. Le canal collecteur, adjugé en 1639 à l'entrepreneur Lemanceau, fut établi dans l'axe de la rue qui, pour cette cause, reçut le nom de rue du Canal.

Ce travail achevé en 1642, le maire Eveillard fit terminer les remblais au-devant de la porte correspondante à la rue Saint-Jacques de façon à rejoindre le pont des Treilles[2].

En 1644, une surface de remblais assez considérable fut mise en vente et le secrétaire du duc de Brissac en devint l'acquéreur. Une première maison, bâtie par lui à l'angle de la rue Romaine et appelée le Grand-Turc, fut par dérision surnommée Haute-Folie. Mais comme la folie devint contagieuse les rieurs se tournèrent vite du côté des fous[3].

A l'autre extrémité, comme les terrains se vendaient moins facilement, l'Administration concéda gratui-

[1] *Archives municipales*, BB. 75, f° 121 ; Péan de La Tuillerie, p. 383.

[2] *Ibid.*, BB. 86, f°s 102, 104.

[3] *Ibid.*, BB. 86, f°s 102, 104.

Digitized by Google

tement les parcelles adossées au mur de ville et joignant les terrasses des particuliers.

En 1666, tout le côté riverain de la rue du Cornet était couvert de maisons. L'autre côté fut plus lent à se construire.

Cette large voie, si vite habitée, rendait nécessaire une modification dans l'enceinte fortifiée de la ville. Une porte fut ouverte qui déboucha directement sur cette nouvelle rue Boisnet. Elle fut appelée la porte Cupif, du nom du maire Cupif Teildras qui la fit construire. Il reste encore un jambage de cette porte[1].

La population angevine accueillit donc avec faveur la formation du quartier Boisnet qui répondait à un besoin réel.

Il n'en faudrait pas conclure pourtant que la rue Boisnet devint de suite ce que nous la connaissons, la rue des négociants. Le négociant, l'intermédiaire entre le fabricant et le détaillant, n'existait pas à Angers au XVII^e siècle.

Nos drapiers de la rue Saint-Laud, marchands d'ailleurs fort honorables, n'étaient autres que des détaillants exerçant ce métier leur vie entière et le transmettant à leur fils. Leur fortune, fruit d'une vie sobre et laborieuse, était le produit d'épargnes multiples et prolongées.

En ce temps d'ailleurs on n'avait pas l'esprit aux chiffres, à la spéculation ; on vivait d'idéal. On était moine, soldat, artiste, écrivain, poursuivant avant tout les jouissances de l'esprit. Versailles et ses mer-

[1] *Archives municipales*. BB. 91, f^os 92. 93, 16.

Digitized by Google

veilles, l'Académie, l'Opéra, la Comédie française, les chaires de nos grandes églises, les travaux de nos grands auteurs captivaient les intelligences, échauffaient les cœurs.

Angers subit cet entraînement qui eut pour théâtres l'Académie, l'Hôtel-de-Ville, le Collège d'Anjou.

Notre Hôtel-de-Ville, flanqué de hautes tours, était à son origine un beau bâtiment du XVI^e^ siècle, décoré par Jean de l'Espine. Mais au XVII^e^ siècle, dont l'idéal était le grec et la mythologie, il se trouvait démodé.

Cette raison, celle aussi peut-être de la déconsidération qui s'attachait à la nomination des maires par le pouvoir royal, le fit délaisser par les titulaires comme habitation privée pendant une période de cinquante ans. Il fut alors mis en location, à la réserve du cellier, de l'arsenal et des salles du Conseil.

Le premier locataire, au 16 avril 1644, fut la veuve du président Ayrault qui l'afferma au prix annuel de cent cinquante livres[1].

Mais quand vint l'époque éblouissante du grand règne, celle qui suivit la paix de Nimègue de 1678 à 1690; quand entouré d'illustrations et de génies, Louis XIV adulé par la plus brillante des cours, étala son faste à Versailles, la nation entière fut prise d'une sorte d'enivrement. Ce fut sous cette influence qu'Angers voulut avoir son palais municipal, son jardin public et son Académie[2].

[1] *Archives municipales*, DD. 5.

[2] *Ibid.*, BB. 103, f^os^ 150, 151; Péan de la Tuillerie, p. 354 et suiv

Digitized by Google

Restaurer, augmenter, décorer son vieil Hôtel-de-Ville, l'orner d'un jardin de plaisance, tel fut le projet conçu par le maire Charlot, et exécuté sur les plans de l'architecte Parage.

Tout l'espace compris entre l'Hôtel-de-Ville primitif et l'hôtel Louet fut livré à l'exécution de l'entreprise. Les maisons qui existaient en cet endroit furent acquises et démolies. Un vaste bâtiment en retour d'angle, reposant sur le mur de ville, fut édifié dans le style alors consacré.

L'ancien monument, la mairie de Jean Cadu, fut restauré, harmonisé et mis en communication avec la récente construction. Deux jardins, l'un haut, l'autre bas, reliés par des escaliers, se prolongèrent jusqu'à l'hôtel Louet.

Le jardin bas fut orné à son extrémité d'un buste du Roi dressé dans la demi-lune d'une tour du rempart. Un pavillon en regard à l'autre extrémité, à la jonction de l'hôtel Louet, fut consacré à la nouvelle Académie [1].

L'inauguration de toutes ces fondations fut l'objet d'une fête solennelle fixée au 1er juillet 1686 sous la présidence de l'intendant de Nointel. Un Hôtel-de-Ville, un jardin public, dans les conditions que nous venons d'indiquer, étaient assurément pour notre ville un luxe fort légitime. Mais la présomptueuse idée d'une Académie, émule de l'Académie française, nous semblerait aujourd'hui puérile et absolument

[1] *Archives municipales*, BB. 96, fos 23, 95, 97, 101, 119, 152. 153, 161.

Digitized by Google

hors de proportion avec les ressources intellectuelles d'une ville de province.

Elle se réalisa pourtant et si l'on veut bien examiner un instant les noms qui composent la première liste arrêtée par le Roi, on se convaincra que le projet n'avait rien de téméraire. On s'étonnera de rencontrer pareil assemblage d'esprits brillants [1], à la tête desquels nous trouvons des sommités sociales obligées, mais non sans valeur [2] : l'évêque Henri Arnauld; l'intendant de Nointel; le lieutenant du Roi, d'Autichamp; le premier président Gohin; le maire Charlot; puis, Claude Pocquet de Livonnière, échevin, conseiller au Présidial, professeur de droit, recteur de l'Université, successivement directeur, chancelier, secrétaire perpétuel de la nouvelle Académie, l'auteur célèbre des *Coutumes d'Anjou*; Gilles Ménage, avocat, homme de lettres, poète, historien, l'ami de Corneille et de Boileau, l'éducateur de Marie de Rabutin-Chantal, la future marquise de Sévigné, l'auteur de l'*Histoire de Sablé*; le savant et intarissable historien Grandet, curé de Sainte-Croix, chaud adversaire des Jansénistes, fondateur et premier directeur du Séminaire Saint-Sulpice à Angers, l'auteur de *Notre-Dame Angevine*, et de tant de savants mémoires pour servir à l'histoire de son temps; l'archidiacre Arthaud, doyen de la faculté de théologie; le médecin voyageur Bernier; le savant archéologue La Sauvagère; l'historien d'Angers Pétrineau des Noulis; le procureur Martineau; Gour-

[1] *Archives municipales*, BB. 96, f°. 156.
[2] *Ibid.*, BB. 97, f°s 13, 32.

Digitized by Google

reau, doyen des Conseillers; les avocats Nivard et Delaunay.

Dans cette liste de fondateurs de notre Académie nous ne rencontrons aucun Oratorien. Et pourtant l'Oratoire n'était pas étranger à ce grand courant d'érudition. La jeunesse ne cessait de se montrer sympathique à son enseignement. Un millier d'enfants en 1666, deux mille en 1680, suivaient les cours du Collège d'Anjou. Six classes de latin, des cours spéciaux de philosophie, de physique, de mathématiques, de fortification, de marine, de mécanique, en faisaient un établissement de premier ordre et cependant, à l'origine, rien n'était plus primitif que l'installation de ces religieux à Angers. Couvent, église, collège, tout était défectueux et absolument impropre aux besoins d'une fondation digne de la ville et d'eux-mêmes.

L'hôtel de Lancreau, nous le savons, n'était, en 1620, qu'un confortable logis du XVI^e^ siècle. Il avait fallu le convertir en couvent, y créer des cellules privées, des salles communes, des cloîtres, des jardins, des servitudes. Ce travail de transformation révèle l'habileté de l'artiste du temps et il est difficile aujourd'hui de discerner l'œuvre primitive sous les modifications qui datent du XVII^e^ siècle.

L'église, bâtie au fond d'un vallon, avait le caractère de sa première destination, celui d'un humble oratoire d'aumônerie perdu dans un misérable quartier. Sa triste nef, ouverte sur la rue Saint-Michel, dans laquelle on pénétrait par un sombre escalier de pierre d'ardoises, était surmontée d'une galerie qui

Digitized by Google

touchait à la toiture. Cette nef cependant, quelque défectueuse qu'elle fût, n'était pas insalubre. On n'en pouvait pas dire autant du chœur et du transept ruisselant d'humidité et couvert de moisissures.

La reconstruction ne pouvait se différer. On l'effectua sans retard, et, le 24 mars 1677, l'évêque Henri Arnauld célébrait la consécration de la nouvelle église.

Le style de cet édifice fut celui de l'époque, celui de Notre-Dame-des-Victoires, de Saint-Sulpice de Paris. On regrette que, en 1845, le continuateur de l'œuvre, l'architecte de la nef, ait cru devoir en altérer le caractère et modifier la pureté des lignes.

Le Collège d'Anjou, lui aussi, bâti pour un autre âge, n'avait rien de ce qu'il fallait pour les besoins du jour. Ici encore une reconstruction partielle ou totale devenait nécessaire. Mais au préalable, outre la somme à trouver pour en couvrir les frais, un accord se devait faire entre le concessionnaire et le propriétaire, entre l'Oratoire et la Nation d'Anjou, représentée dans ses intérêts par l'Université. Difficile toujours entre pareils rivaux, cet accord était rendu presqu'impossible par les querelles jansénistes.

Il se fit pourtant, grâce à l'heureuse rencontre d'un personnage aussi sympathique qu'influent, le maire Grandet. Conseiller-juge au Présidial d'Angers, François Grandet était le frère du savant curé de Sainte-Croix, l'ami de cœur de l'Université, le défenseur de ses doctrines. Grandet, d'ailleurs, entendait servir la ville en travaillant à la fortune du Collège d'Anjou dont la prospérité lui était si précieuse.

Digitized by Google

Cette reconstruction mettait en présence des intérêts multiples : question de propriété à débattre avec l'Université, de mitoyenneté avec les Ursulines, enfin divers détails à traiter avec la ville elle-même.

Si, pour résoudre ces difficultés, on devait désirer comme toujours chez le négociateur l'autorité personnelle, l'esprit conciliant, la sureté de coup d'œil, on avait avant tout besoin, dans cette délicate circonstance, d'un caractère sympathique qu'on eût vainement cherché à l'Oratoire d'Angers.

Grandet le comprit et n'hésita pas à appeler près de lui le supérieur général de la congrégation. Ce supérieur était alors M. de Saint-Marthe qui s'empressa de répondre à l'invitation.

Successeur des Condren et des Bourgoin, ce fils de Bérulle n'avait d'ailleurs rien qui pût faire suspecter sa foi. Les maisons d'Angers et de Louvain, étaient seules encore imbues de l'esprit janséniste. Saint-Marthe put donc, sans grand effort, arriver en communauté de sentiment avec Babin et Grandet.

L'Université accepta le projet de reconstruction sous la réserve du droit de propriété et à la condition de rester indemne de tous frais à quelque somme que pût d'ailleurs s'élever la dépense.

L'accord se fit aussi avec les Ursulines pour leur mitoyenneté.

Restait la question d'accès. Adossé au rempart, borné de face par les Ursulines, au sud par la Commanderie Saint-Blaise, au nord par les jardins de l'Oratoire, le Collège d'Anjou était inabordable.

Une porte de ville pratiquée dans le rempart au

Digitized by Google

seuil même de l'Établissement, une rue ouverte dans la direction des halles et du Présidial, allaient livrer l'accès nécessaire.

Autorisée par arrêt du Conseil d'État en date du 11 septembre 1690, la porte fut percée au-devant de la rue de l'Hôpital. Cette porte permettait d'accéder au Champ de Foire, au Mail, aux Minimes, aux chemins de Paris et de Hanneloup.

La rue des Petits-Murs qui existait déjà devant la rue Saint-Michel, fut prolongée à travers les jardins de l'Oratoire pour aboutir, en suivant le rempart, au collège même. Les amorces de cette rue, qui reçut le nom de rue du Collège, existent encore à ses deux extrémités.

Le plan adopté pour la reconstruction fut celui dont nous trouvons aujourd'hui l'exécution dans notre Hôtel-de-Ville, si l'on veut bien par la pensée supprimer le péristyle et allonger les ailes.

L'adjudication des travaux prévus eut lieu à la fin de l'année 1689 au profit de l'architecte Lecomte, qui, dès l'année 1690, commença les travaux.

La ville donna trente mille livres, l'Oratoire dix mille ; et l'on s'en remit à l'avenir du soin de fournir les ressources complémentaires. Une première pierre à poser devait porter une inscription mentionnant les droits de propriété et aussi les libéralités des particuliers. L'année 1690 se passa toute entière en contestations sur la teneur de cette inscription. L'année 1691 s'ouvrant sans accord sur ce point, l'Université passa outre et procéda seule à la cérémonie. L'inscription rédigée au profit exclusif de

Digitized by Google

l'Université [1], mécontenta l'Oratoire et la Ville qui protestèrent et, par exploit de Thibaudeau, assignèrent l'Université devant le lieutenant général.

[1] Ad perpetuam rei memoriam.

Anno ab incarnatione Christi 1691, octavo kalendas Maii, feliciter regnante Ludovico decimo quarto, congnomento magno, re et factis maximo, victore et triomphatore, semper augusto, hic lapis fundamentalis collegii Andini, ob imminentem vetustate ruinam restaurandi sumptibus universorum civium, qui novorum subsidiorum a se ipsis persolvendorum et in hoc opus impendendorum prorogationem comitiis à Rege, pacis decorum inter bellicos sudores juxta ac in otio custode ac vindice optimo, liberaliumque artium parente, postulandam esse censuerunt, uti deinde postulata fuit ac impetrata, positus fuit a nobili et discreto viro Josepho Constantin diacono, sacræ theologiæ bachaloreo (sic), almæ Universitatis rectore amplissimo, nomine tam Universitatis quam nationis Andegaviæ fundatricium et dotatricium ejusdem collegii.

Maneat perenniter.

Pour perpétuer le souvenir de la chose.

L'an de l'Incarnation de Jésus-Christ 1691, le 8 des kalendes de mai [1], sous le règne prospère de Louis XIV, grand par son surnom, très grand de fait et par ses actes, toujours auguste dans ses victoires et dans ses triomphes.

A été posée, par noble et discrète personne Joseph Constantin, diacre, bachelier en la sainte théologie, et recteur magnifique de la vénérable Université, tant au nom de la dite Université qu'en celui de la nation d'Anjou, toutes deux fondatrices et dotatrices du collège nommé ci-dessous,

Cette première pierre du Collège d'Anjou, lequel, pour remplacer l'ancien bâtiment prêt à tomber en ruines, doit être reconstruit aux frais de tous les habitants de la ville, qui, par l'organe de leur Conseil, ont décidé de s'adresser au Roi, qui au milieu des fatigues de la guerre comme au sein de la paix, est excellemment le gardien et le vengeur des Beaux-Arts, et le protecteur des Lettres et de lui demander, comme ils l'ont en effet demandée et obtenue depuis, la prorogation des nouveaux subsides qui seront par eux payés et employés à cet ouvrage.

Que cette pierre demeure à perpétuité.

[1] « Le 8 des kalendes de mai, » c'est-à-dire le 24 avril, et non le 24 mai, comme e dit Leboreau, et, après lui, M. Port *(Dictionnaire historique)*.

Digitized by Google

L'Université fut condamnée, et le lieutenant général ordonna qu'une nouvelle inscription serait posée à l'achèvement des travaux. Cette inscription était ainsi conçue :

« Ce Collège, qui est de fondation et de dotation de « la Nation d'Anjou, a été rétabli et bâti à neuf du « consentement de l'Université par les soins de « MM. les Maires et Échevins et des deniers publics « pour un chiffre de 30,000 livres. Les prêtres de « l'Oratoire y ont contribué pour 10,000 livres. »

De plus, le 3 juillet 1693, un procès-verbal de mesurage comparatif de l'ancien et du nouveau Collège fut dressé par les Pères de l'Oratoire et signé par le chancelier Babin et par le maire Grandet.

Si, partant de la rue Saint-Laud, on descend la rue Valdemaine, on rencontre à quarante mètres sur la droite une étroite ruelle connue sous le nom d'Impasse des Petits-Pères, laquelle conduit à une chapelle située derrière les bâtiments occupés aujourd'hui par l'imprimerie Germain et Grassin. Sobre d'ornements et sans clocher, cette chapelle ne dépasse guère le faîte des maisons qui l'entourent.

Maisons et chapelle étaient l'asile des prêtres de la Mission, dits Lazaristes, venus à Angers dans l'intérêt de leur œuvre hospitalière. Directeurs de conscience et administrateurs de la fortune des Filles de charité de Saint-Vincent-de-Paul, l'importance croissante de leur colonie à Angers rendait pour eux obligatoire une maison de Missionnaires.

Autorisés par lettres patentes du 30 mai 1675, ils furent accueillis en notre ville par M^lle^ Renée Cornuau

Digitized by Google

de la Grandière qui les gratifia de l'hôtel des Granges, bâti par Pierre Poyet. La chapelle fut bénite le 16 avril 1690 par le supérieur Fardol [1].

L'hôtel des Granges, curieux type du XVI[e] siècle, a disparu pour faire place à l'humble construction d'une école maternelle. La chapelle a survécu; elle sert aujourd'hui de magasin de matériaux.

[1] *Archives Municipales*, BB. f° 84.

L. Rondeau.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES OFFICIERS DU ROI

A SAUMUR

à la fin du XVI^e siècle

On sait combien il est difficile, quand il s'agit d'une époque un peu reculée, de reconstituer pour une localité donnée le personnel administratif ou judiciaire qui y était en fonctions à une date déterminée. Nous avons aujourd'hui, pour tous nos départements, des annuaires qui donnent, au début de chaque année, la liste des fonctionnaires de tout ordre. L'ancien régime a bien connu des publications analogues ; mais l'*Almanach royal*, qui a commencé à paraître à partir de 1699, très précieux pour Paris, est à peu près nul pour tout ce qui concerne les provinces, et les annuaires provinciaux ne commencent en général à prendre quelques développements et à paraître avec quelque régularité que vers le milieu du XVIII^e siècle. Pour la période antérieure, ce n'est qu'en dépouillant et en comparant entre elles de nombreuses pièces d'archives que l'on peut arriver à retrouver les noms de ceux qui, à une certaine date, occupaient dans une ville les offices de judicature ou de finance. Encore ne peut-on jamais être assuré,

Digitized by Google

même au prix de longues recherches, d'être arrivé à établir une liste absolument complète, surtout en ce qui concerne les offices inférieurs.

C'est ce qui m'a fait penser que notre Société trouverait peut-être quelque intérêt à recevoir communication d'un document de quelques pages, conservé sous la cote J 747, n° 15, parmi les pièces du *Supplément du Trésor des chartes*, et auquel on pourrait donner pour titre : *Un almanach saumurois de la fin du XVI^e^ siècle*. C'est bien, en effet, un véritable almanach ou annuaire, au sens actuel du mot, que ces quelques feuillets sur lesquels un vieil avocat saumurois du XVI^e^ siècle, à la demande sans doute de quelque personnage officiel de son temps, a transcrit les noms de tous ceux qui, à un titre quelconque, participaient dans sa ville à l'administration de la justice ou à la gestion des deniers publics. Et, ce qui ajoutera peut-être quelque intérêt à ce petit document, c'est le soin qu'a pris notre Saumurois de nous faire connaître le chiffre précis des gages que touchait chacune des personnes qui figurent sur ces listes, depuis le sénéchal et le président de l'élection jusqu'aux archers de la maréchaussée.

Ce document n'est pas daté, mais les énonciations qu'il renferme, rapprochées de quelques autres renseignements que l'on trouvera résumés en note, permettent d'en placer la date entre l'année 1580 et l'année 1586.

Je laisse maintenant la parole à l'avocat Jean Mocquet.

Eugène Lelong.

Digitized by Google

Saumur en Anjou est un siège royal deppendant de la seneschaucée dudict pays d'Anjou, mais à cause de l'estendue dudict siège auquel ressortissent plusieurs villes closes, baronnies, chastellenies, abbayes et justices dudict pays, il a esté eclipsé et erigé en tiltre de seneschaucée distincte et separée de ladite seneschaucée d'Anjou.

Ce qui advint premièrement en l'an v^c^ xliii par edict du grand roy Françoys, duquel office de seneschal à Saumur fut pourveu lors M^e^ Conrad Delommeau.

Vray est que deppuys, à la poursuytte de deffunct M^e^ Françoys Bourneau, lieutenant general dudict Saumur, par edict subsequent veriffié en la Court le iii^e^ de may m v^c^ xlvii, ledict office de seneschal fut supprimé et ledict Delommeau remboursé de ii^m^ v^c^ escuz.

Mays depuys, en faveur et consideracion des services faictz au Roy par M^e^ Jehan Bonneau, successeur audict office de lieutenant general, cest estat et office de seneschal de Saumur fut restably et donné audict s^r^ Bonneau par edict du moys d'octobre v^c^ lxxvii, veriffié en la Court en janvier v^c^ lxxviii.

Tellement qu'à ce tiltre ledict Bonneau prend aujourd'huy qualité de seneschal, lieutenant general et juge ordinaire au siège et ressort de Saumur.

Touteffoys l'on dict qu'il se veult deffaire dudict office de seneschal et qu'il en trouve recompense de quatre mil escuz sol [1].

[1] Jean Bonneau occupa l'office de sénéchal de Saumur de 1572 à 1595. Il fut anobli par lettres patentes de septembre 1587, enregistrées à la Chambre des comptes le 4 juin 1588 et à la

Digitized by Google

VILLES CLOSES.

Les villes closes dudict ressort de Saumur sont : Saumur, Myrebeau, Faye-la-Vineuse, Moncontour, Monstreul-Bellay, Passavant, Martigné-Briand et le Puy-Nostre-Dame.

BARONNIES ET CHASTELLENIES.

Les baronnies et chastellenies sont : Montsoreau, Treves, Genes, Bommaye, Saint-Generoux, Blazon, le Bellay, Gysieulx, le Couldray-Macouart, Avoir, Brezé, Blou, Ramefort, Doué, Pocé et aultres.

ABBAYES.

Les abbayes sont : Fontevrault, *chef d'ordre*, Saint-Florent-lez-Saumur, Cunault, Sainct-Maur-sur-Loyre, la Sye-en-Brignon, Asnières, Ferrières, Suilly, les Lochereaux ;

Cour des aides le 12 septembre suivant (*Archives nationales*, Z^{1A} 531). Ces lettres le qualifient de « seneschal et lieutenant general en la seneschaussée et ressort de nostre ville de Saumur en Anjou et maire perpetuel d'icelle », et énumèrent « les bons, laborieux, agreables et recommandables services qu'il a faits tant aux feus rois nos predecesseurs qu'à nous, depuis quinze ans en ça, tant en sesdits estats, soins et vigilance qu'il a au bien et conservation de laditte ville en nostre obeissance que en plusieurs autres et honorables charges et commissions où il a esté employé, comme il fait et continue encore à present dans laditte ville de Saumur, y commandant soubz nostre autorité avec telle fidelité et affection qu'il en est devenu digne de singulière remuneration ».

Digitized by Google

Non comprins plussieurs gros prieurez conventuelz et eglises collegiales tant de fondation royal que aultres.

PREVOSTÉ DE SAUMUR.

Audict Saumur y a une prevosté royalle composée de la ville et faulxbourgs et de douze ou treze paroisses alentour, assavoir : Sainct-Lambert, Sainct-Martin-de-la-Place, Villebernier, Dampierre, Sainct-Hylaire, Bagneulx, Sainct-Florent, Distré, Courchamp, Chassé, Rou, Couldray, Chestigné, Artanne.

Tous les subgectz du ressort de Saumur viennent plaider audict lieu en première instance s'ilz y sont adjournez en toutes causes tant civiles que criminelles, sans qu'ilz y puissent decliner de ladicte jurisdiction, à cause de la prevention que le duc d'Anjou a sur tous ses subgectz par la coustume du pays, article LXV^e^.

PLAIDZ ORDINAIRES.

Les plaidz ordinaires dudict Saumur tiennent chascune sepmaine par quatre jours entiers, assavoir mercredy, jeudy, vendredi et samedy.

Les jours de lundi et mardi aussi de chascune sepmaine sont destinez pour vyder les procès par escript et les appoinctz à mettre par devers le juge.

Les assises royaulx tiennent quatre foys l'an, assavoir le lundi après la Saint-Vincent, le lundi après Casimodo, le lundi après la Magdeleine, le lundi après la Saint-Denys.

Et dure chascune assise une sepmaine entière.

Digitized by Google

OFFICIERS DU RESSORT POUR L'EXPEDITION DE LA JUSTICE.

Premièrement Me Jehan Bonneau, seneschal et lieutenant susdit, lequel a de gaiges par chascun an IIIc XX livres.

Me François Le Feuvre, lieutenant criminel, de gaiges L livres.

Me Pierre Grelier, assesseur, sans gaiges.

Troys conseillers, assavoir Me Guy Cailleteau, sans gaiges.

Me Estienne Bouchet, aussi sans gaiges.

Me Urban Jusqueau, aussi sans gaiges.

Me René Foullon, greffier ordinaire de la seneschaucée.

Me Georges Georgeau, greffier des assises.

Me Robert Masson, advocat du Roy, de gaiges.

Me Michel des Montilz, procureur du Roy, VIXX livres de gaiges [1].

Son filz, Me Jehan des Montilz, pourveu à la survivance [2].

[1] La table des anciens mémoriaux de la Chambre des comptes, échappée au grand incendie de 1737 qui a détruit les mémoriaux mêmes, mentionne à l'année 1575 la concession faite à Michel des Montilz, procureur du Roi à Saumur, d'une pension de 100 livres sur les défauts et amendes du siège (*Mém.* 3 P, f° 187, v° ; *Arch. nat.*, PP 121).

[2] Il succéda à son père avant le mois d'août 1586. La table du mémorial 4 C, f° 306, mentionne en effet à cette date l'enregistrement d'un relief d'adresse sur jouissance à Jean des Montilz, procureur du Roi en la sénéchaussée de Saumur, de la pension entière de 100 livres sur les amendes du siège (*Arch. nat.*, PP 122).

Digitized by Google

Deux enquesteurs, assavoir : Me Jehan Papot et Me Berauldin [1].

L'estat et office de l'un d'eulx est ancien et de temps immemorial; l'aultre fut creé du temps du roy Françoys premier. Et n'ont aucuns gaiges.

OFFICIERS DE LA PREVOSTÉ.

Me Jehan Le Bœuf, juge de la prevosté.

Me Estienne Cailleteau, lieutenant de ladicte prevosté.

Me Macé Bonneau, greffier.

NOTAIRES ROYAULX, XXIIII.

En ladicte ville et faulxbourgs de Saumur y a douze notaires royaulx y residens, et douze demourans par les villes et endroictz du ressort.

Ceux de ladicte ville et faulxbourgs sont [2] :

Jehan Gaultier.

[1] Jean Papot était encore pourvu de son office en 1597; mais celui de Berauldin (dont le prénom est demeuré en blanc dans la pièce) était passé à cette date aux mains de Philippe Blondeau. C'est ce qui résulte d'un arrêt du Conseil d'Etat du 18 octobre 1597, lequel ordonne que, nonobstant l'opposition de Jean Papot et de Philippe Blondeau, enquêteurs à Saumur, il sera procédé à la réception de Me François Collin en l'état de commissaire-examinateur au siège royal de ladite ville (Noël Valois, *Inventaire des Arrêts du Conseil d'État*, tome Ier, 1886, no 3914).

[2] Les registres de la Chambre des notaires de Saumur ne fournissent de renseignements précis sur les dates extrêmes d'exercice que pour quatre de ces notaires : N. Fournier (1570-1606); Ét. Dezé (1580-1628); R. Jacob (1561-1601); J. Héon (15..-1593). — Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. G. du Chêne, avocat à Saumur.

Digitized by Google

Jehan de la Fontaine.
Nicollas Fournier.
Françoys Fougeraye.
Denys Prestre.
Jacques du Loyde.
René Cartier.
Pierre Quillaud.
Estienne Dezé.
René Jacob.
Jacques Heon.
M. Dumur.

SERGENS.

Sergens du ressort, tant bailliagers que generaulx, d'ancienne et nouvelle creation, sont innumerables, et dict-on qu'il y en a plus de deux cens, comprins ceulx qu'on appelle priseurs vendeurs.

En la prevosté y a six sergens ordinaires.

CLERCS DE GREFFE ET ADJOINCTZ.

Plus y a troys ou quatre clercs au greffe civil, un au greffe criminel, un au greffe de la prevosté ; et a chacun des enquesteurs ung adjoinct de nouvelle creation.

ELLECTION DE SAUMUR ET RESSORT.

Audict Saumur y a un siège d'ellection ancienne.
Une aultre ellection à Mirebeau.
Une aultre à Monstreul-Bellay.

Digitized by Google

OFFICIERS DE L'ELLECTION DE SAUMUR.

Premièrement, Me Olivier Dagonet, president, IIIIc livres de gaiges [1].

Me Brandelis Bourneau, premier esleu, IIIc livres seullement.

Me Pierre Valette, aultre esleu . . . . IIIIc l.

Me René Delommeau, aultre esleu . . . IIIc l.

Me Mathurin Grelier, aultre esleu . . . IIIc l.

Me Le Bailly, aultre esleu . . . IIIc l.

Me Gervays Beautemps, aultre esleu . . IIIc l.

Me Françoys Champegne, advocat du Roy en l'ellection . . . . . c l.

Me du Tertre, procureur du Roy en icelle . . . . . c l.

Me Yves Hamelin, controlleur antien [2] II ou IIIc l.

Me Jehan Martineau, controlleur alternatif. . . . . II ou IIIc l.

Me René Foullon, greffier, environ de . LX l.

[1] Il y eut, un peu plus tard, un deuxième président. Un arrêt du Conseil du 23 juillet 1594 (Valois, *Inventaire*, n° 1187) maintient Adam Le Bœuf en l'office de deuxième président en l'élection de Saumur, sauf remboursement de la finance payée pour le même office par Lazare Cochon. — En 1633, nous trouvons un autre Le Bœuf, François, pourvu de ce même office de deuxième président par lettres patentes du 1er mars, enregistrées à la Cour des aides le 1er août (*Arch. nat.*, Z^{1A} 558).

[2] Il n'était plus en charge en 1598. Un arrêt du 27 octobre de cette année assigne, en effet, au Conseil Me Yves Hamelin, cidevant contrôleur en l'élection de Saumur, accusé de rébellion contre le sergent du Châtelet chargé de lever la taxe des officiers des finances (Valois, *Inventaire*, n° 4937).

Digitized by Google

Me René Delommeau, receveur des tailles ancian [1] . . . . . VIIIc l.

Me Germain Drouet, receveur alternatif, pareille somme . . . . . VIIIc l.

Me Mathurin de la Pierre, receveur des aydes [2]. . . . . IIIc l.

Me Pierre Delommeau, receveur du taillon IIIc l.

Me Germain Vallier, receveur des amendes c l.

Plus en ladicte ellection y a VI sergens ordinaires, ung clerc du greffe.

MAGAZIN ET GRENIER A SEL.

Plus y a deux grenetiers audict lieu, assavoir:

Me Jehan Valloys, grenetier ancian [3] . . IIIc l.

[1] René Delhommeau ou de Lhommeau était pourvu de l'office de receveur des tailles en 1591 et le possédait encore en 1595. Un arrêt du Conseil du 28 novembre 1595 (Valois, *Inventaire*, nº 2746) ordonne de lever sur les habitants de l'élection de Saumur une somme de 3,390 écus 42 sols 6 deniers destinée au remboursement des avances faites par René de Lhommeau, receveur des tailles à Saumur, pour le payement de la garnison de ladite ville pendant les années 1591 et 1592.

[2] Encore en charge en 1598. Un arrêt du Conseil du 30 mars accorde à Me Mathurin de la Pierre, receveur des aides et tailles en l'élection de Saumur, décharge d'une somme de 20 écus à laquelle il a été taxé pour l'attribution de 5 deniers par quittance, attendu que, les aides étant affermées, il n'a délivré que quatre quittances par an (Valois, *Inventaire*, nº 4757).

[3] Jean Valloys et Pompée Bonneau ont eu pour prédécesseurs Gabriel Jousselin et Florent Jaulnay. L'ancien mémorial de la Chambre des comptes coté 3 K (année 1570) renfermait au fº 256 une déclaration en faveur de Gabriel Jousselin pour jouir par lui, alternativement avec Florent Jaulnay, de l'office de grènetier et receveur au grenier à sel de Saumur (*Arch. nat.*, PP 121). — Jean Valloys résigne son office en 1595 en faveur de René Valloys,

Digitized by Google

M^e Pompée Bonneau, grenetier alternatif . IIIc l.
M^e Jehan Foullon, controlleur ancian . . IIc l.
M^e Vallier, controlleur alternatif IIc l.
Martin Saget, mesureur, sans gaiges.
M^e Yves Hamelin le jeune, greffier.
Sergens du grenier: quatre ordinaires.

MESURAGE A SEL ESTABLY A SAUMUR.

M^e Michel Le Bœuf, receveur dudict mesurage . . . . . IIc l.
M^e Martin Bigot, receveur alternatif, pareille somme . . . . . IIc l.
M^e Marc Le Bœuf, controlleur ancian . . VI^xx l.
M^e Claude Georgeon, controlleur alternatif VI^xx l.
M^e Jehan Valloys, greffier dudict mesurage. . . . . C l.
Troys mesureurs audict mesurage.
Huict jetteurs en mine.

son fils. Les lettres de provision en faveur de ce dernier sont du 18 novembre, l'enregistrement à la Cour des aides du 28 (*Arch. nat.*, Z^1A 532). — Pompée Bonneau eut pour successeur Lazare Cochon, mentionné dans un arrêt du Conseil du 16 janvier 1593 (Arrêt qui décharge le sieur de la Rochepot, lieutenant général en Anjou, envers M^e Lazare Cochon, grènetier de Saumur, d'une somme de 150 écus, par lui prise sur ledit grenier en l'an 1590 pour le payement des officiers de l'artillerie « qui s'en vouloient « aller » (Valois, *Inventaire*, n° 102). — En 1624, l'office de grènetier alternatif passe à Philippe Nyotte, par résignation de Paul Grouard, vraisemblablement successeur de Pompée Bonneau (Provision du 11 septembre 1624, enregistrée à la Cour des aides le 7 décembre; *Arch. nat.*, Z^1A 549).

Digitized by Google

TRAICTES D'ANJOU AU SIÈGE DE SAUMUR.

M^e René Charbonnier, receveur ancian [1]. IIIc l.
M^e Briend Nyotte, receveur alternatif . . IIIc l.
M^e Denys Arnoul, controlleur des traictes [2]. IIc l.

PREVOSTÉ DES MARESCHAUX.

Noble homme Jehan Bertault, prevost des mareschaux [3]. . . . . III ou IIIc l.
Jehan de Bellecort, son lieutenant [4]. . . IIIc l.

[1] L'office de receveur des traites d'Anjou au siège de Saumur avait été démembré en 1578, et Briand Nyotte pourvu à cette date de l'office de receveur alternatif (Chambre des comptes, *Mém.* 3 S, f° 585 ; Démembrement de l'office de receveur ancien et alternatif des traites d'Anjou de René Charbonnier et provision dudit alternatif à Briand Nyotte). — Les tables des mémoriaux indiquent trois prédécesseurs de René Charbonnier : Remond Prévost, receveur ancien des aides et traites de Saumur (*Mém.* 3 J, année 1569, f° 68, v°) ; Jean Bénard, receveur des traites de Saumur (*Mém.* 3 F, avril-décembre 1566, f° 75), et Jean Charbonnier (*Mém.* 2 Q, juillet 1550-août 1552, f° 126 ; Attribution à J. Charbonnier, receveur de la traite foraine de Saumur et Montreuil-Bellay, de 6 deniers pour livre sur l'excédent de sa recette par-dessus 24,000 livres).

[2] Il succéda sans doute à François Pater, dont le mémorial de l'année 1568 (3 H) renfermait, au f° 377, les provisions de l'office de contrôleur des aides et traites de Saumur.

[3] Le mémorial 3 T (année 1579) renfermait, au f° 317 v°, les lettres de création d'un prévôt des maréchaux de Saumur avec provision dudit office au profit de Pierre Bertault.

[4] Le mémorial 3 A (4 août 1559-27 juillet 1560) contenait, au f° 253, les lettres patentes de rétablissement d'un lieutenant de robe courte et de huit archers à Saumur.

Digitized by Google

Huict archers, qui ont chacun . . . . . IIc l.
Un greffier, pareille somme . . . . . IIc l.

PAVAGES ET BARRAGES.

Plus y a un receveur des pavages et barrages . . . . . IIc l.

N'y a point de maire [1] ne de consulz.

Incola salmurus tabulam hanc qui jussus aravit,
Integra sex ludo consumpsit lustra forensi :
Hinc salmurarum certa illi notio rerum.

J. Mocquet.

[1] Cela doit s'entendre d'un maire élu. On a vu en effet plus haut (p. 133, note) que Jean Bonneau était maire perpétuel de la ville de Saumur.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA BOULLAYE LE GOUZ

SA VIE ET SES VOYAGES

L'attention de notre pays se porte actuellement au delà des mers, du côté de l'Extrême-Orient. En agissant ainsi, nous reprenons les anciennes traditions de Henri IV, de Richelieu, de Colbert et de Dupleix ; aussi, en ce moment, il n'est pas sans intérêt de vivre dans le passé, de faire appel aux vieux souvenirs et de connaître ceux de nos compatriotes qui, au XVII^e^ siècle, ont visité ces régions inconnues ou encore inexplorées. Le récit de leurs voyages est toujours instructif, et si au point de vue scientifique, il laisse à désirer, il contient des détails où le piquant le dispute au pittoresque. Ils sont nombreux, les Français qui, au XVII^e^ siècle, ont consacré leur vie à agrandir le monde connu et à étendre l'influence de la patrie française. Leur énergie peut parfois sembler surhumaine ; beaucoup d'entre eux sont tombés au champ

Digitized by Google

d'honneur : à ces soldats de la France, l'on ne saurait mesurer les larmes et les regrets.

Parmi les voyageurs français qui, au XVIIe siècle, passèrent la plus grande partie de leur existence à parcourir le monde, il en est un qui maintenant est peu connu et cependant il ne mérite pas l'oubli dans lequel il est tombé. C'est de La Boullaye le Gouz ; notre compatriote n'est ni un savant, ni un politique et lorsqu'on lit le récit de ses aventures, il ne faut pas s'attendre à y trouver quelque découverte scientifique destinée à faire naître de longues discussions ; ses observations sont loin de révéler les qualités d'un homme d'État. La Boullaye le Gouz n'est guère qu'un touriste, mais un touriste à qui le courage et la bonne humeur ne font jamais défaut et habitué à se passer du confort. Il raconte ce qu'il a vu et entre parfois dans des détails assez piquants ; son style est facile, son livre d'une lecture agréable, et si l'on veut faire abstraction des originalités qui s'y glissent, l'on peut y recueillir des renseignements précieux et se représenter l'Orient tel qu'il existait alors.

La Boullaye le Gouz est né en Anjou, dans les environs de la petite ville de Baugé, à Bordes ou au manoir du Gœuvre. Il appartenait à une famille de bons gentilshommes qui avaient quitté la Bretagne, vers la fin du XVe siècle, pour venir se fixer en Anjou. Dans la deuxième édition de ses voyages, il semble supposer « que ses ancêtres seraient venus autrefois d'Angleterre ». Cette question offre peu d'intérêt et nous avons hâte de partir et d'entreprendre notre voyage en compagnie de notre compatriote.

Digitized by Google

Tout jeune encore, La Boullaye le Gouz montrait une véritable vocation pour les explorations lointaines. C'était le moment où l'on s'occupait d'expéditions d'outre-mer et de compagnies de commerce. Plus que tout autre, La Boullaye le Gouz avait cédé au courant, et le but qu'il se proposait, « voir les hommes les plus habiles et les plus adroits », comme il le dit lui-même, indique bien la nature de son caractère. Malgré les représentations de ses parents et de ses amis, il quittait Paris dans le courant de 1643 et prenait le coche de Châtillon-sur-Saône.

A cette époque, l'on voyageait à petites journées et l'on se plaisait à séjourner dans les villes que l'on traversait; tel n'était pas le cas de La Boullaye le Gouz; il lui tardait d'être en Orient. Aussi ne s'arrêta-t-il que quelques heures à Provins, à Troyes, à Châtillon-sur-Seine, à Dijon, et à Beaune. Il a soin de nous faire observer que Provins est célèbre par ses conserves de roses, que Troyes est la ville des astrologues et que les crus de Beaune donnent le meilleur vin de toute la Bourgogne. Cette dernière remarque nous indique le faible de notre explorateur. A Châlon, il s'embarque sur la Saône et arrive à Lyon. Cette ville était déjà un centre commercial des plus importants. Ses fabriques occupaient près de dix mille ouvriers. La Boullaye le Gouz se souciait fort peu de l'industrie lyonnaise; il se borne à nous dire qu'à Lyon la langue française commençait à se corrompre et qu'un grand nombre de banquiers étaient d'origine italienne; il s'empresse de prendre le bateau et descend le Rhône pour se rendre à Marseille où il doit s'embarquer. Quelques villes où il s'arrête attirent son attention;

Digitized by Google

indiquons Vienne, Coudrieux « où l'on trouve un vin blanc délicieux, » Tournai où l'on voit « les fameux crus de l'Hermitage si justement célèbres, » Valence et Pont-Saint-Esprit. Avignon lui parut une cité curieuse. Les Juifs y étaient assez nombreux. Le gouvernement pontifical faisait vis-à-vis d'eux preuve d'une grande tolérance et les astreignait seulement à porter un chapeau jaune afin de les distinguer du reste de la population. Contrairement à ce qui a lieu d'habitude, les enfants d'Israël menaient une existence des plus misérables à Avignon.

Quelques jours après, La Boullaye le Gouz arrivait à Marseille, et malgré la rapidité de son voyage il visitait les environs de cette ville; il nous dit qu'il y avait « quantité de petites maisons de plaisance appelées bastides où croissaient les bonnes figues. » Marseille ne pouvait pas lui présenter grand intérêt; aussi une fois muni de sa patente de santé, il s'embarque pour Gênes et de là se rend à Livourne, à Florence, à Sienne, à Viterbe, à Rome, Le croirait-on, il semble être indifférent à tout ce qu'il voit. Il se borne à nous dire quelques mots de la politique du grand-duc de Toscane. Le vin blanc qu'il a bu à son dîner, à Montefiascone, le touche plus que tous les monuments qu'il passe sous silence, et il le déclare « un muscat de première qualité! »

Deux mois nous paraissent actuellement suffisants pour visiter Rome. C'est le temps que La Boullaye le Gouz y passa et il y reçut le meilleur accueil de plusieurs personnes de qualité et en particulier du cardinal Capponi. Cependant lorsqu'il nous parle de la Ville Eternelle, il est d'une brièveté désespérante et

Digitized by Google

toutes ses réflexions se résument dans la phrase suivante : « Rome, autrefois la demeure des empereurs est maintenant le siège du souverain pontificat. Il semble que Dieu ait prédestiné cette ville pour être la première du monde. » A peine le voyons-nous mentionner Ancône, Lorette, Bologne ; à Ferrare, il se jette dans un carrosse, arrive à Venise, n'y séjourne que quarante-huit heures et s'embarque à bord d'un navire anglais, la *Concorde*, qui était sur le point de lever l'ancre. Le voilà au comble de ses vœux ; il prend la route du Levant.

A notre époque, le trajet de Venise à Constantinople, grâce à nos lignes de paquebots, est une véritable promenade. Au XVII[e] siècle il n'en était pas de même ; aucun service régulier n'existait et les voyages étaient d'ordinaire assez longs. C'est ce qui arriva à notre compatriote ; il s'était embarqué pour Smyrne, et avant d'arriver à son port de destination, la *Concorde* dut s'arrêter à Zante pour y décharger du biscuit à destination de la garnison vénitienne et à Chios, en attendant que le vent d'ouest vint à souffler. Ces lenteurs ne semblent pas ennuyer La Boullaye le Gouz ; tout paraît l'intéresser et il nous communique ses observations ; l'on voit que nous ne sommes plus en Italie, mais en Orient.

Actuellement, Smyrne avec les villages qui l'entourent immédiatement et lui servent de faubourgs, a près de 250,000 habitants[1] ; c'est l'entrepôt général

[1] La ville de Smyrne seule compte 200,000 habitants, dont 110,000 Grecs, 45,000 Turcs, 10,000 Arméniens, 12,000 Juifs, 3,000 Persans, 20,000 Européens.

Digitized by Google

des produits du Levant et sa rade, l'une des meilleures de l'Archipel, est fréquentée par de nombreux bâtiments. Son importance croît chaque jour. Au XVII[e] siècle, elle était loin de jouir de la prospérité qu'elle possède maintenant. Ce n'est guère qu'à partir de 1740, qu'elle est devenue un centre commercial. En 1402, elle avait été complètement détruite par Tamerlan et au moment où La Boullaye le Gouz visitait cette ville, elle pouvait compter trente et quelques mille habitants, la plupart Chrétiens et adonnés au commerce alors bien peu important. Nous y avions cependant un consul ; les Capucins de la province de Touraine y possédaient une chapelle qui servait d'église paroissiale et les Jésuites un collège, où la jeunesse grecque recevait une instruction assez complète. Les Européens que l'on voyait le plus à Smyrne, étaient des Français, des Anglais et des Vénitiens. La Boullaye le Gouz ne se proposait pas de faire un long séjour dans cette cité où rien du reste ne pouvait l'intéresser. Il avait eu la bonne fortune d'y rencontrer deux compatriotes, un médecin originaire de l'Anjou, le sieur de la Porte et un négociant de Marseille, nommé Trouillard. Il s'embarqua avec eux à bord d'un brigantin, et après avoir successivement touché à Metelin et à Gallipoli, à l'Ile de Marmara, à Rodosto, il arrivait à Constantinople sans qu'une rencontre fâcheuse vînt attrister son voyage.

Constantinople a peu varié depuis que les Turcs s'en sont emparés. Ses avantages tiennent surtout à sa merveilleuse situation et lorsqu'on pénètre dans

Digitized by Google

l'intérieur de la ville, l'on éprouve un certain désenchantement qui succède à l'enthousiasme dont on ne peut tout d'abord se défendre. Telle fut l'impression de La Boullaye le Gouz et il nous en fait part en disant : « Cette ville est triangulaire et très belle à voir de dessus la mer, mais lorsqu'on est dedans, l'on perd l'estime que l'on avait conçue sur le vaisseau. Sa beauté ne procède ni de ses bâtiments, ni de sa grandeur qui est égale à celle de Paris, mais de sa situation à la pointe de l'Europe, sur un canal qui répond à deux mers, fermé aux deux extrémités par des forteresses où le vent du nord fait arriver les vaisseaux de la mer Noire, et celui du sud ceux de la mer Blanche, et quelque vent qu'il fasse, ils peuvent y aborder d'un côté ou d'un autre. »

A cette époque, l'empire ottoman avait cessé d'être une menace pour l'Europe; néanmoins il passait encore pour redoutable. Sous le sultan Mustapha I^er^, qui avait régné de 1622 à 1640, l'anarchie avait été à peu près complète ; son successeur, Murad IV, avait non sans peine reconstitué l'empire et, en 1639, forcé la Perse à lui céder Bagdad, dont il s'était emparé l'année précédente. En 1640, la situation était satisfaisante ; un grand nombre d'abus avaient été supprimés, les pachas contraints à l'obéissance, les revenus de l'Etat accrus et l'armée complètement réorganisée. Le sultan Ibrahim I^er^ était monté sur le trône en 1640 et son premier soin fut d'envoyer un corps de troupe reconquérir la place d'Azoff qui était tombée au pouvoir des Kosaques. L'expédition fut couronnée de succès et la ville entièrement rebâtie devint une for-

Digitized by Google

teresse redoutable. Ibrahim Ier, s'était constamment fait remarquer par la haine qu'il portait aux Chrétiens ; il voulut même un jour ordonner le massacre de tous ceux qui habitaient son empire et, pour empêcher la mise à exécution de ce projet insensé, il fallut l'opposition courageuse du Cheik-ul-islam. Un instant, l'on crut que le nouveau sultan allait se tourner contre la France et lui déclarer la guerre, parce que les chevaliers de Malte, dont il avait à se plaindre, appartenaient en majorité à la nationalité française. Son grand vizir lui avait suggéré la pensée de conquérir Candie, la dernière possession des Vénitiens dans l'Archipel. Des instructions furent immédiatement données et l'on se mit en mesure de réunir une flotte capable de transporter une armée de cinquante mille hommes. Le 24 juin 1645, cette armée débarquait devant la Canée et s'en emparait presque sans coup férir.

Telle était la situation au moment où La Boullaye le Gouz arrivait à Constantinople. Il n'était bruit que d'armements et l'on se proposait d'enlever à Venise les derniers comptoirs qu'elle possédait dans la mer Égée. Le fanatisme s'était éveillé et dans les mosquées l'on prêchait la guerre sainte. La haine du *ghiaour* était redevenue plus vivace que jamais. Choisir un pareil moment pour parcourir la Turquie et pour visiter un pays musulman nous paraît chose d'autant plus singulière que c'était bénévolement s'exposer à des dangers réels sans grande utilité. De nos jours un explorateur s'abstiendrait de pénétrer dans une région où, à la suite d'événements quelconques, les popu-

Digitized by Google

lations musulmanes seraient en effervescence. Ces difficultés n'avaient pas effrayé La Boullaye le Gouz et c'est tout au plus s'il les mentionne. Lorsqu'il en parle, il se montre d'une indifférence qui ne laisse pas d'étonner, et prouve qu'il était d'un caractère peu facile à émouvoir.

En Italie, La Boullaye le Gouz s'était hâté de visiter les villes qu'il avait traversées et à part Rome, il n'avait séjourné dans aucune d'entre elles. Ses observations présentent peu d'intérêt et l'on dirait qu'il ne se soucie pas de ce qu'il voit. En Turquie, il n'est pas le même. Les Turcs, leur religion, leur gouvernement, leurs mœurs attirent son attention. En lisant ses voyages, nous pouvons nous rendre compte de ce qu'était alors l'empire ottoman. Nous visitons le sérail, nous sommes au courant de l'organisation du Sultan, du nombre et de l'importance des dignitaires de sa cour ; à cette époque, l'armée turque comprenait 200,000 hommes dont 80,000 janissaires et 12,000 spahis. Plusieurs chapitres de son livre sont consacrés aux pratiques religieuses des Musulmans, aux mosquées, à la manière dont se célèbrent les mariages, aux fêtes, aux bains, etc. Nous pénétrons dans la vie privée des Musulmans et nous prenons connaissance de leurs mœurs les plus intimes. La Boullaye le Gouz nous raconte tout ce qu'il voit et nous transmet tous les renseignements qu'il peut se procurer et, il faut le dire, il est aussi intéressant que pittoresque et humoristique.

Le Sultan exerçait alors sa domination sur de vastes territoires. Les rivages de la mer Noire lui apparte-

Digitized by Google

naient ou reconnaissaient sa suprématie. Il ne traitait sur le pied d'égalité que l'empereur d'Allemagne, et n'accordait d'audience aux ambassadeurs des autres puissances qu'à leur arrivée et à leur départ. Les Turcs se faisaient d'étranges illusions sur leur situation en Europe et pourtant, dès cette époque, leur faiblesse n'était plus un secret. La Boullaye le Gouz se rendait parfaitement compte de l'état des choses; il nous dit : « que les princes chrétiens plumeront quand ils voudront cette corneille d'Europe ». Tel est le nom qu'il donne à la Turquie; il ajoute même que si Naples était une possession française au lieu d'appartenir à l'Espagne, le Croissant ne tarderait pas à être renversé à Jérusalem, à Constantinople et dans les îles de la mer Egée; les populations chrétiennes étaient impatientes du joug ottoman et désireuses de reconquérir leur indépendance. Pour La Boullaye le Gouz, les jours de l'empire turc étaient comptés et sa chute une affaire de temps. Son jugement est précieux, il nous indique que la question d'Orient était déjà posée à cette époque.

Les caravanes étaient alors les seuls moyens de communication que l'on connût dans l'Orient. De Constantinople partaient régulièrement des caravanes pour la Pologne, Raguse, la Perse, l'Égypte et La Mecque. Cette dernière était la plus importante, mais aucun Chrétien ne pouvait y être admis. La Boullaye le Gouz se proposait de se rendre à Tauris et, dans ce but, il s'adjoignit à la caravane de Perse, non sans quelques difficultés. Avant de partir, il prit le costume oriental et acheta tout ce qui était nécessaire à son

Digitized by Google

voyage. L'inventaire qu'il nous donne de son bagage est assez curieux et nous croyons devoir reproduire cette énumération. Le bagage de notre explorateur se composait de différentes couvertures, de deux bissacs destinés à contenir des vivres, d'une petite marmite pour faire cuire le riz et la viande, d'une tasse pour boire, d'une bourse de cuir de vache pour puiser de l'eau sans descendre de cheval, d'un flacon d'eau-de-vie, de deux boîtes pour conserver le mouton rôti, d'un sac de cuir pour le café, d'un coquemar pour le préparer, de quelques tasses de porcelaine, d'une hache pour couper le bois, d'un bassin de cuivre pour laver le linge et la viande et d'une tente pour reposer durant la nuit. Tel était l'équipage indispensable dont il fallait être muni. Inutile de dire que chaque voyageur était à cheval et que la caravane comptait en outre un certain nombre de chameaux et de mulets destinés à porter les bagages et les provisions de bouche.

Le voyage dura plus longtemps que d'habitude. La caravane qui était partie de Constantinople le 1er septembre 1645, n'arriva à Tauris que le 19 novembre de la même année. Elle suivit le trajet ordinaire en passant par Chalcédoine, Tossia, Amasie, Erzéroum et Erivan sans incident fâcheux. Le seul désagrément qu'elle éprouva fut le mauvais vouloir du pacha d'Erzéroum qui la retint longtemps dans sa ville en donnant quelque mauvaise raison afin d'obliger les voyageurs à acheter sa protection à un taux exagéré. La Boullaye le Gouz ne se plaint pas trop de ses ennuis et de ses fatigues, ni de ses privations; il se borne à dire

Digitized by Google

qu'il est resté une fois, durant une marche de dix heures, sans avoir d'autre boisson que de la neige fondue. Cependant la caravane avait eu à souffrir des rigueurs de la saison, le froid était rigoureux et, en Arménie, la terre couverte d'une neige épaisse, si bien qu'on ne pouvait voyager qu'à petites journées. De plus les vivres étaient rares et la nourriture laissait à désirer. Peu importe à La Boullaye le Gouz. Il observe et s'intéresse à tout ce qu'il voit. La situation d'Erivan comme place forte, la Géorgie, dont il suit la frontière en pénétrant de temps à autre sur son territoire, l'Arménie qu'il traverse, la mer Caspienne, sont pour lui autant de sujets d'étude. Sa réception par le patriarche arménien lui donne l'occasion de s'instruire des usages de l'Église arménienne. La mer Caspienne excite sa curiosité ; déjà les Russes commençaient à fréquenter ses rivages, et il était permis de prévoir leurs tendances à s'emparer des routes commerciales de l'Asie centrale. Ce petit détail n'échappe pas à l'esprit clairvoyant de La Boullaye le Gouz, qui n'oublie pas le mont Ararat où s'arrêta l'arche de Noë, mais il a soin d'ajouter qu'aux environs de cette montagne se trouve le meilleur vin de toute l'Asie. Le naturel revient toujours au galop.

A cette époque, Erivan appartenait à la Perse, et le Shah considérait cette ville comme son boulevard du côté de la Turquie. Cette cité n'était qu'une forteresse. Le centre commercial de toute la région se trouvait à Tauris, le rendez-vous des caravanes. Les observations que La Boullaye le Gouz nous transmet sur Tauris, ses habitants, son commerce, sont des

Digitized by Google

plus exactes et ses jugements ne laissent rien à désirer. Cependant il ne séjourna guère qu'un mois à Tauris ; il y était arrivé le 29 novembre 1645, et le 27 décembre, il en partait pour se joindre à une petite caravane d'une vingtaine de marchands ; le 23 janvier, il entrait à Ispahan.

La Perse est encore l'une des régions les plus intéressantes de l'Asie ; à cette époque, c'était un pays pour ainsi dire inconnu. La Boullaye le Gouz avait choisi un moment des plus favorables. La dynastie du Mouton blanc était tombée en 1439 et celle des Sophis lui avait succédé. Ses débuts avaient été des plus pénibles, et un instant, l'on avait pu croire que les Turcs allaient s'emparer de l'ancien royaume de Cyrus ; ils avaient déjà mis la main sur les provinces occidentales. Abbas le Grand, qui régna de 1585 à 1629, avait consolidé la puissance de sa maison, repris Tauris, forcé la Géorgie à reconnaître sa suprématie et enlevé Ormutz aux Portugais. Le prince qui régnait alors s'appelait Abbas II ; il marchait sur les traces de son ancêtre et occupait la plus grande partie de l'Afghanistan et se disposait à se mettre à la tête de ses troupes pour aller assiéger Kandahar. La Boullaye le Gouz reçut un accueil favorable en Perse ; aussi ne cache-t-il pas sa prédilection pour les Persans qu'il appelle non sans raison « les Français de l'Asie. » Il nous donne sur leurs mœurs, leur religion, leurs coutumes, leur organisation sociale de précieux documents, et les explorateurs qui depuis ont parcouru l'Iran ont pu compléter ses renseignements, sans jamais les contredire.

Digitized by Google

La Perse n'était pas le but de notre compatriote ; il voulait visiter l'Inde, pénétrer sur les terres du Grand Mogol. Aussi le voyons-nous se hâter de se remettre en route, gagner Schiraz et Lar et se diriger du côté de Bender-Abassi, espérant y trouver une occasion favorable pour s'y embarquer. Son voyage ne présente que fort peu d'intérêt ; tout naturellement le vin de Schiraz attire son attention. Il se plaint de l'eau qui est de fort mauvaise qualité et donne la fièvre, mais il la remplace par « une bonne eau-de-vie fabriquée avec des dattes » et aussi supporte-t-il gaillardement des étapes de quinze à dix-huit lieues. Durant son trajet, il se croise avec une caravane où se trouvait un Jésuite français, le fameux père Alexandre de Rhodes. Tous les deux sont heureux de se rencontrer et de parler de leur patrie. Le P. de Rhodes revenait en Europe, après avoir accompli une mission des plus pénibles et des plus périlleuses. La bonne humeur, l'originalité de l'enfant de l'Anjou lui plurent. Du reste, il avait entendu parler de lui, de son départ pour l'Orient, et aussi n'avait-il été que médiocrement surpris de se trouver face à face avec lui dans une région aussi lointaine que la province de Schiraz.

Notre compatriote s'embarqua à Bender-Abassy sur un bâtiment anglais en ayant la bonne fortune d'y trouver deux Français avec lesquels il se lia. Son voyage fut des plus heureux. Il toucha à Maskate alors au pouvoir des Portugais et, au mois d'avril 1646, il arrivait à Souali qui servait de port à Surate.

Au moment où La Boullaye le Gouz arrivait dans

Digitized by Google

l'Inde, l'empire Mogol, fondé par Babour en 1505, était presque à son apogée. Le souverain qui régnait alors était Chab-Djilan I^er^, le prédécesseur d'Aureng-Zeyb. Surate était la grande cité commerçante de l'Inde ; aussi ses richesses étaient-elles en quelque sorte devenues proverbiales. Les Capucins français y possédaient un couvent depuis quelques années et parmi les religieux se trouvait le P. Zénon, de Baugé, dont La Boullaye sut utiliser la complaisance sans cependant trop en abuser. L'empire du Grand Mogol et son organisation étaient bien faits pour intéresser un voyageur européen. Aussi La Boullaye le Gouz cherche à s'instruire, à se renseigner et ne craint pas de fatiguer par ses questions tous les personnages avec lesquels il entre en rapport. Peu lui importe d'être taxé d'indiscrétion ; il veut tout savoir et c'est ainsi qu'il arrive à se rendre compte de la situation sociale, politique et commerciale de l'empire du Grand Mogol.

Nous sommes heureux de reconnaître et de constater que La Boullaye le Gouz est exact dans les renseignements qu'il nous donne sur l'Inde, tant qu'il se borne à parler du gouvernement du pays, de son organisation, des mœurs de ses habitants ; il entre dans les plus petits détails et il n'y a rien à y changer. Son récit est toujours empreint d'une grande véracité et si ses observations n'ont pas toujours le sérieux que l'on aime à rencontrer chez un explorateur, elles sont généralement véridiques et, en les consultant, l'on y puise de précieux renseignements. Malheureusement, il n'en est plus de même lorsque

Digitized by Google

La Boullaye le Gouz veut se donner comme naturaliste. L'énumération des animaux que nourrit l'Inde est des moins intéressantes ; ses connaissances en botanique peuvent et doivent même nous faire sourire. Les arbres sont divisés en quatre grandes familles : les arbres à fruits, les arbres à fleurs, les arbres qui produisent le poison et ceux qui servent à faire du feu. Cette classification est à la fois des plus originales et des plus élémentaires.

Au xvn[e] siècle, l'Inde attirait les Européens par ses richesses et ses productions. La puissance portugaise était sur son déclin et Goa, jadis nommée la « dorée » à cause de son opulence, était bien déchue. Cependant, c'était une ville encore importante ; son port, l'un des plus beaux du monde, ses six châteaux, ses murailles défendues par quatre cents canons, ses églises, ses campaniles, pouvaient encore faire illusion. Quant à la puissance des Hollandais, elle était à son apogée et les marchands de la république des Provinces-Unies s'étaient, pour ainsi dire, emparés de tout le trafic de l'Extrême-Orient. Leur fameuse compagnie des Indes disposait de soixante gros navires.

Les Danois et les Anglais existaient à peine dans cette partie de l'Asie. Les premiers n'avaient que deux ou trois navires ; quant aux seconds, ils possédaient, depuis 1602, une factorerie à Surate et, en 1639, ils avaient obtenu la concession du territoire de Madras, alors désert. Aussi les futurs maîtres de l'Inde ne jouissaient alors d'aucun prestige.

Telle était la situation des Européens dans l'Inde

Digitized by Google

et La Boullaye le Gouz nous la représente comme elle était. Ce qu'il nous dit des Portugais et des Hollandais est du plus haut intérêt. L'activité des Anglais, leur génie commercial l'ont frappé et il ne doute pas du rôle important que nos voisins d'Outre-Manche seront appelés à jouer un jour dans l'Extrême-Orient ; à cette époque, les Français n'avaient pas encore mis le pied sur le littoral indien ; ils étaient occupés du côté de Madagascar. Cette grande île avait attiré l'attention de La Boullaye le Gouz et il désirait qu'on achevât au plus tôt la conquête de cette terre qui, selon lui, deviendrait entre nos mains une belle et riche colonie ; espérons qu'aujourd'hui les désirs de notre compatriote seront exaucés, que l'ancienne île Dauphine deviendra possession française et que notre génération exécutera les projets qui, depuis plus de deux siècles, sont à l'ordre du jour.

Malgré l'attrait que pouvait lui offrir l'Inde, La Boullaye le Gouz était loin d'avoir perdu l'esprit de retour. Le 1er mars 1619, il s'embarquait à Souali sur un navire anglais, et après une navigation pénible, il arrivait le 8 mai à Bassorah. Cette ville formait, avec son territoire une principauté dont le souverain se maintenait indépendant des Turcs et des Persans. Le commerce y était assez actif, les Anglais et les Hollandais y possédaient des comptoirs, ainsi que les Portugais. L'on y trouvait un couvent de Carmes déchaussés italiens, où tout Européen, quel qu'il fût, était sûr de rencontrer le meilleur accueil. Les habitants de Bassorah étaient en majorité Musulmans,

Digitized by Google

Sunnites ou Chiytes ; cependant douze à quinze mille d'entre eux appartenaient à la secte des anciens disciples de saint Jean-Baptiste, et portaient le nom de *Sabis*. La Boullaye le Gouz entre à leur sujet dans de curieux détails. Il nous décrit leurs cérémonies religieuses, leur manière de vivre, et constate que presque tous exerçaient la profession d'orfèvres où, du reste, ils excellaient. L'existence nomade que mènent les Arabes du désert l'a aussi frappé et il nous en parle assez longuement. Enfin, à Bassorah, il rencontre un derviche originaire du Thibet, et les renseignements qu'il nous transmet sur ce pays encore inconnu sont comme toujours des plus exacts.

De Bassorah, La Boullaye le Gouz se rendit à Bagdad qu'il déclare être une ville à peu près de la même étendue que Lyon. Cette partie de son voyage est du plus grand intérêt. Bagdad, naguère possession du Schah de Perse, venait d'être conquise par les Turcs qui s'en étaient emparés après une résistance acharnée ; le sultan Murad était venu lui-même avec une armée de 150,000 hommes reprendre l'ancienne capitale des khalifes. Le 16 novembre 1638, le siège avait commencé. Les travaux furent poussés vigoureusement et, le 24 décembre, la brèche était praticable. Après une lutte de quarante-huit heures, la ville avait fini par être emportée. L'année suivante, un traité avait été signé entre les belligérants, et la Perse cédait Bagdad, qui était de nouveau réunie à l'empire ottoman pour n'en plus être séparée.

Au moment où la Boullaye le Gouz visitait les rives

Digitized by Google

de l'Euphrate, dix ans s'étaient écoulés depuis ces événements et il n'était question que de la victoire des Turcs et du prestige des souverains de Stamboul. Les successeurs de Mahomet II semblaient être devenus tout-puissants. Cependant il n'en était rien et La Boullaye le Gouz ne fut pas dupe un instant de ce mirage. Pour lui, les armées ottomanes n'étaient plus redoutables et ne pouvaient résister à une troupe européenne bien commandée. Les fortifications de Bagdad étaient en fort mauvais état, ainsi que celles des autres places fortes. Pour La Boullaye le Gouz, les jours de la Turquie étaient comptés et, en nous parlant des pourparlers qui avaient eu lieu entre la cour de Rome, la république de Venise, l'Espagne, l'Allemagne et la Perse dans le courant de l'année 1648, il ne craint pas de dire que si ces négociations avaient abouti et amené la formation d'une ligue, les Turcs auraient été chassés d'Europe et réduits à la possession de l'Asie-Mineure.

Les environs de Bagdad n'arrêtèrent pas longtemps notre explorateur, qui se borne à nous décrire les ruines de la tour de Babel, à nous dire quelques mots des Nestoriens, et se rend ensuite à Mossoul qu'il désigne, suivant l'usage, sous le nom de Ninive. La plupart des habitants de cette ville étaient alors Chrétiens, mais attachés au rite jacobite. L'intention de La Boullaye était de gagner la Syrie. Dans ce but, il se joignit à une caravane qui partait pour Médine, séjourna quatre jours dans cette petite cité, traversa le Kurdistan, atteignit Diabékir, de là Edesse, et enfin Alep, jadis l'un des grands centres commerciaux de

Digitized by Google

l'Orient, mais ruiné depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance. Il franchit sans difficulté la distance qui le séparait de Tripoli et de là s'en alla visiter le Liban. Grâce à sa qualité de Français, La Boullaye le Gouz reçut le meilleur accueil des Maronites. Leur patriarche le traita en ami et exigea qu'il descendît dans sa demeure. La Boullaye le Gouz ne pouvait qu'être touché par de semblables procédés. Aussi ce ne fut pas sans quelque tristesse qu'il revint à Tripoli, où il ne devait rester que quelques jours. Une occasion se présentait ; il en profita et prit passage à bord d'une barque qui se rendait à Damiette, où il arriva sans encombre après avoir successivement touché à Beyrouth, à Sidon, à Tyr, à Saint-Jean-d'Acre et à Jaffa.

L'Égypte était une dépendance de la Turquie depuis cent trente ans ; elle était gouvernée par les Mamelouks qui, pour avoir le droit de l'exploiter, payaient un tribut annuel au Sultan. Sous un pareil régime, elle était loin d'être prospère. Néanmoins, grâce à la fertilité de son sol, elle était restée un pays de production. Le Caire était une cité populeuse ; Damiette, quoique bien déchue depuis les croisades, avait encore quelque importance, et si Alexandrie n'était pas encore devenue une grande ville de 3 à 400,000 habitants, c'était un port assez fréquenté. Le commerce ne laissait pas d'y être actif et il était, en quelque sorte, le monopole des Juifs. Rien n'échappe à La Boullaye et ses remarques sont toujours des plus judicieuses. Les antiquités de l'Égypte attirent son attention, et les descriptions qu'il nous donne des

Digitized by Google

sphinx, des pyramides sont exactes et ne laissent rien à désirer. Les détails dans lesquels il entre en ce qui concerne l'ancienne terre des Pharaons feraient supposer que notre compatriote prévoyait déjà son importance future.

Après avoir traversé le Nil, visité le Caire et ses environs, La Boullaye le Gouz vint à Alexandrie et prit passage à bord d'un navire qui se rendait à Rhodes. Cette île, naguère le séjour des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, à part ses souvenirs et ses ruines, était ce qu'elle est aujourd'hui. La domination turque avait déjà anéanti sa prospérité. Le port, en partie ensablé, n'était plus fréquenté que par quelques bâtiments d'un faible tonnage. La ville n'avait guère pour habitants que des Turcs, tandis que les Grecs formaient de nombreux villages répandus dans la campagne. La Boullaye le Gouz parcourut une partie de l'île, visita plusieurs familles grecques et remarqua qu'il n'y avait pas de maison riche ou pauvre où l'on ne but du vin en quantité d'autant plus grande que, dans la plupart des cantons, les coteaux étaient couverts de vignes dont la récolte ne laissait jamais à désirer.

A Rhodes, La Boullaye le Gouz songeait à revenir en Europe. Il s'embarqua sur un navire à destination de Livourne ; il longea les côtes de la Crête et dans le récit qu'il nous fait de son voyage, il se laisse aller à une violente diatribe contre les Crétois, sans que nous puissions nous en expliquer la cause. Après avoir essuyé une tempête et failli périr, reconnu Malte, les côtes de la Sicile, la Sardaigne, la Corse, l'île d'Elbe,

Digitized by Google

partagée entre le grand-duc de Toscane et les Espagnols, il prenait terre à Livourne. Ses pérégrinations n'étaient pas encore terminées ; mais elles avaient cessé d'être des explorations plus ou moins dangereuses pour n'être plus que des promenades agréables et instructives.

La Boullaye le Gouz ne resta que quelques jours à Livourne ; il avait hâte de se rendre à Rome et de remettre au cardinal Capponi une lettre du patriarche des Maronites. De Rome il se rendit ensuite à Lucques, à Massa, à Turin, passa le mont Cenis, traversa la Savoie, arriva à Genève et de là se rendit à Paris. Inutile de dire que durant toute cette dernière partie de son voyage, il était l'objet d'une vive curiosité et assailli d'une foule de questions. A cette époque, un Français qui venait de visiter la Turquie, la Perse, l'Inde et l'Égypte était un personnage assez rare. Aussi, La Boullaye le Gouz ne s'en étonne pas ; il satisfait autant qu'il le peut ses interlocuteurs, quel que soit leur rang, qu'ils soient des gens de qualité ou de condition obscure, peu lui importe. Il raconte ce qu'il a vu et partout où il passe il laisse un bonne impression. Que de personnages aujourd'hui, et principalement ceux qui appartiennent au monde officiel, ne pourraient en dire autant.

Une fois de retour à Paris, il semble que La Boullaye le Gouz va prendre quelque repos et se délasser de ses fatigues. Il n'en est rien. A peine est-il sur les bords de la Seine, qu'il songe à reprendre l'existence nomade. Dans le courant de 1649, il prenait la poste à Pontoise pour Honfleur, où il s'embarquait pour

Digitized by Google

l'Angleterre. Nos voisins d'Outre-Manche venaient de se constituer en république. La Boullaye le Gouz remarque judicieusement que la république anglaise n'a rien bouleversé et que le gouvernement est le même qu'au temps de la royauté. Il nous donne quelques renseignements sur les différentes sectes protestantes ainsi que sur le commerce. Mais l'on voit que son voyage est rapide. Il visite Oxford et à peine nomme-t-il sa célèbre université. L'Irlande, qu'il parcourt ensuite, semble l'intéresser davantage. Les mœurs de ses habitants attirent son attention et en même temps il signale avec colère l'odieuse tyrannie que les Anglais faisaient peser sur cette île infortunée dont l'histoire n'a été, en quelque sorte, qu'un long martyre.

La Boullaye le Gouz ne tarda pas à quitter l'Irlande pour venir à Brest. L'on pouvait croire qu'il se disposait à respirer l'air du pays natal; cependant il n'en était rien. A peine était-il débarqué à Brest, qu'il prenait passage à bord d'un navire en partance pour la Hollande où il visitait Middelbourg, Rotterdam, Delft, La Haye, Leyde, Amsterdam. Il nous déclare que cette dernière ville est la plus belle de toutes celles qu'il a vues et en même temps il nous donne des détails intéressants sur l'organisation des Provinces-Unies, leur commerce et leur situation religieuse; il part ensuite pour Copenhague, nous renseigne assez longuement sur l'état politique du Danemark, traverse la Livonie, parcourt la Pologne, dont l'avenir lui paraît bien sombre, gagne Dantzick, Stettin, Lubeck, Hambourg, s'embarque dans cette ville pour le Hâvre et de là

Digitized by Google

se rend à Paris. A peine de retour en Espagne, piqué par nous ne savons quelle mouche, il veut revoir Genève. La citadelle du protestantisme l'intéresse médiocrement. Il ne tarde pas à prendre la route de Lyon, s'embarque sur la Loire à Tarare et huit jours après il arrivait à Saumur. La Boullaye le Gouz était revenu au pays natal et, ainsi qu'on peut le voir, il avait pris le chemin des écoliers.

Son retour ne manque pas d'originalité. A Saumur, La Boullaye le Gouz nous raconte qu'il prit des chevaux de louage pour se rendre à la maison de sa mère, qui en était éloignée de six à sept lieues. Un vieux serviteur lui en refusa l'entrée. Son costume oriental, ses traits brunis par le soleil n'étaient pas de nature à lui concilier la confiance. Les uns le prenaient pour un aventurier, d'autres pour un revenant. Depuis quatre ans, le bruit de sa mort s'était tellement accrédité, que l'on ne pouvait supposer qu'il fût encore de ce monde. Notre compatriote, sans se décourager, alla demander asile à une maison que lui avait laissée son père. Nouvelle déception! L'un de ses beaux-frères s'en était emparé, après en avoir expulsé sa mère, et n'était nullement disposé à lui rendre son bien. Les absents ont toujours tort. La Boullaye le Gouz allait se trouver dans une situation pénible ; heureusement pour lui, le duc de Rohan, alors gouverneur de l'Anjou, venait de faire son entrée dans la ville de Baugé. Les aventures de La Boullaye le Gouz étaient parvenues jusqu'à lui ; il le fit demander et, grâce à sa protection, justice lui fut rendue. La Boullaye le Gouz reprit possession de son

Digitized by Google

logis, y appela sa vieille mère et il est probable qu'en lui racontant ses voyages et ses pérégrinations, il dut fréquemment renouveler connaissance avec le vin des coteaux du Saumurois dont il n'avait jamais perdu le souvenir.

La Boullaye le Gouz acquit promptement une grande célébrité. Connu en Asie et en Afrique sous le nom d'Ibrahim-Bey, en Europe sous celui de « voyageur catholique », il était très recherché et naturellement obligé de subir à chaque instant un véritable interrogatoire. Il avait été présenté à Louis XIV « dans l'habit et équipages persans » et, sur son conseil, il s'était décidé à écrire ses voyages ; la relation en fut imprimée à Paris en 1653. La seconde édition, publiée en 1657, à Troyes, est plus complète. L'ouvrage se termine par cet axiome : « Les voyages font les hommes et les hommes les amis. »

L'on pourrait croire que La Boullaye le Gouz avait renoncé à ses voyages et mis de côté son humeur aventureuse. Le succès de son livre, la curiosité dont il était l'objet pouvaient satisfaire son amour-propre. Il voulut cependant se créer un intérieur et, au mois d'août, il se mariait avec Élisabeth de Gaultier de Brullon. Sa nouvelle famille était de bonne noblesse et avait quelque faible pour les voyages. Qui sait si ce n'est pas grâce à sa qualité d'explorateur et à son originalité que La Boullaye le Gouz parvint à plaire à sa future épouse ? En tout cas, l'un de ses beaux-frères, Jean de Gaultier de Brullon, était entré dans les ordres et, en 1696, nous le trouvons au Canada, chanoine de la cathédrale de Québec.

Digitized by Google

La vie de famille n'avait dû avoir que fort peu d'attraits pour La Boullaye. A cette époque, Colbert, qui reprenait les projets de Richelieu, s'occupait de fonder la célèbre Compagnie des Indes, et il n'était question que de voyages et d'expéditions lointaines. L'on faisait appel aux gens de bonne volonté. La Boullaye, fatigué probablement du tête-à-tête conjugal, était venu offrir ses services qui avaient été acceptés avec empressement. L'idée de retourner aux Indes ne pouvait que lui sourire; la pensée de quitter sa femme ne paraît pas l'attrister outre mesure; il ne l'oublie cependant pas d'une façon complète et dans une lettre qu'il lui adressait, il lui recommandait d'être bien sage durant son absence.

Pour bien des gens, la véritable route du « pays des épices » était la Perse. La Compagnie n'avait pas oublié le chemin que les caravanes avaient suivi au Moyen-Age, et dans ce but elle avait chargé plusieurs députés de se rendre à Ispahan afin d'y négocier un traité favorable à notre établissement dans l'Inde. Ces députés étaient De Lalin, La Boullaye le Gouz, Beber, Mariage et Dupont ; ils quittaient la France au mois d'octobre 1664, et au mois de juillet 1665, ils arrivaient à Ispahan, porteurs de lettres que de Lionne écrivait au nommé de l'Étoile, alors au service du roi de Perse.

Les députés furent bien reçus par de l'Étoile. Malheureusement la zizanie ne tarda pas à se mettre parmi eux. Chacun prétendait jouer le premier rôle. La Boullaye le Gouz faisait valoir, entre autres titres, la connaissance qu'il avait de la langue turque. Ces

Digitized by Google

discussions et ces rivalités furent sur le point de compromettre le résultat de la mission. Heureusement pour nous, les Capucins avaient un couvent à Ispahan, et leur supérieur, le P. Raphaël du Mans, parvint à obtenir une audience du roi et à nous ménager la faveur d'un vizir. Grâce aux bons offices du religieux, le roi de Perse nous autorisait, par une lettre du 17 octobre 1665, à trafiquer dans ses états et à y établir des comptoirs.

Les députés français ne tardèrent pas à se séparer. De Lalin mourut d'un accès de fièvre chaude aux environs de Schiraz. Mariage resta à Ispahan. Quant à La Boullaye le Gouz, il partit pour Surate où il arriva au mois de mars 1666. A peine débarqué, il se mettait en rapport avec le P. Ambroise de Preuilly, supérieur des Capucins de la mission et obtenait une audience du gouverneur de la ville. Plusieurs Français se trouvaient alors à Surate; nous citerons les plus connus: Tavernier, Thévenot, et Mgr Pallu, évêque d'Héliopolis.

La Boullaye le Gouz n'oubliait pas qu'il était chargé d'une mission politique. Aussi, au bout de quelques jours, il adressait à Colbert une lettre datée du 1er avril 1666. Cette lettre était un véritable programme et contenait de précieux renseignements tant sur le commerce que sur la ligne de conduite à tenir dans l'Extrême-Orient. N'oublions pas que pour La Boullaye le Gouz, la véritable route était la mer Rouge, l'Égypte et l'isthme de Suez.

Les députés français ne restèrent pas inactifs à

Digitized by Google

Surate. Dans le but de se donner du crédit, ils firent courir le bruit que sept ou huit vaisseaux de la Compagnie étaient sur le point d'arriver. Malheureusement leur esprit d'économie, qui sentait fort l'avarice, n'était pas de nature à relever leur prestige. Leur parcimonie alla même jusqu'à se faire héberger par un marchand maronite qui était le protégé des Capucins. La Boullaye le Gouz et Beber étaient décidés à aller à Agrah. Au lieu de voyager avec faste, comme il convenait aux représentants du roi de France, ils se contentèrent de prendre deux carrosses attelés de bœufs et une escorte de vingt-cinq soldats. Aussi leur modeste équipage les faisait plutôt ressembler à des marchands qu'à des ambassadeurs d'une grande puissance.

Le voyage s'effectua sans difficulté, et le seul incident fut une querelle qui surgit entre Beber et La Boullaye le Gouz. Arrivés à Agrah, nos compatriotes trouvèrent un médecin français nommé Jacques, qui les présenta au nabab de la ville. Ce personnage nous était très favorable et l'accueil qu'il fit aux députés était empreint d'une grande cordialité.

La Boullaye le Gouz et Beber étaient porteurs d'une lettre du roi de France adressée au Grand Mogol. Contrairement à l'usage des cours orientales, ils voulaient la présenter eux-mêmes. Le nabab était peu disposé à déroger à la coutume, d'autant plus que les députés n'avaient apporté aucun présent et ne s'étaient fait remarquer que par leur jactance et leur vanité. Aussi leur mission fut-elle sans résultat, et après deux

Digitized by Google

mois de pourparlers inutiles, les deux Français sortaient de la ville.

La Boullaye le Gouz et son compagnon s'en furent camper près d'un village à deux lieues d'Agrah. Un détachement de cavaliers qui faisait la police vint à passer ; l'officier qui le commandait et était un personnage d'importance, demanda quelles étaient ces tentes. Quand on lui répondit que c'était celles des députés français, il leur fit proposer de leur laisser une escorte pour les protéger ; la campagne était alors infestée de brigands. La Boullaye le Gouz et Beber reçurent fort mal cette offre et répondirent qu'ils étaient assez forts pour se garder eux-mêmes, et que le premier venu qui approcherait verrait si leurs armes étaient en bon état et qu'il pourrait s'en repentir.

Le lendemain, l'officier qui les voyait exposés à de sérieux dangers, renouvela sa proposition. La Boullaye le Gouz était cette fois d'avis de l'accepter ; quant à Beber, il se mit à injurier les cavaliers qui venaient offrir la protection de leur maître. Ce dernier résolut d'en tirer vengeance ; dès que la nuit fut venue, plusieurs de ses gens pénétrèrent sur son ordre dans le camp des Français et décochèrent quelques flèches qui blessèrent Beber. La Boullaye le Gouz eut le temps de prendre la fuite et de se réfugier sous un arbre.

Les Français rentrèrent dans Agrah ; les Jésuites leur donnèrent l'hospitalité. Beber se rétablit promptement. La Boullaye le Gouz essaya de profiter de l'inaction forcée de son compagnon pour voir

Digitized by Google

seul le nabab. S'il n'y parvint pas, il réussit cependant à lui faire parvenir une lettre que le roi de France adressait au Grand Mogol. Le nabab la remit à son maître. Le rôle politique que jouait La Boullaye le Gouz ne lui faisait pas renoncer à ses habitudes. De tout temps il avait eu un faible pour l'eau-de-vie et un jour qu'il en avait bu plus que de coutume, il s'endormit dans la rue. Tavernier, qui se trouvait en ce moment à Agrah, nous parle aussi de sa mesquinerie, principalement en ce qui concerne la cuisine. De son côté, Beber aimait à se faire traiter par les Européens qu'il pouvait rencontrer. La bonne chère lui plaisait fort quand il n'y contribuait pour rien.

Avec de tels ambassadeurs, l'on ne pouvait réussir. La cour du Grand Mogol répondit qu'elle attendait, avant de traiter, l'arrivée des vaisseaux français dont on lui avait annoncé l'arrivée. Beber retourna à Surate. La Boullaye le Gouz, resté à Agrah, ne devait pas tarder à partir pour mettre à exécution un projet qu'il nourrissait depuis longtemps. Il voulait se rendre en Chine en passant par le Bengale. Avant de se mettre en route, il prit congé de Tavernier.

Le voyage que La Boullaye le Gouz entreprenait était dangereux ; aussi lui fut-il fatal. Il se rendit à Patna où il s'embarqua pour Dacca en compagnie de quelques soldats persans. Deux coffres, qu'il avait avec lui, excitèrent la cupidité de ses compagnons et pourtant ils ne contenaient que des livres. Ayant jugé qu'il y avait quelque butin à faire, ils prirent leur temps et choisirent le moment où La Boullaye le Gouz

Digitized by Google

s'était endormi pour l'assassiner à environ une demi-lieue de Dacca.

Telle fut la fin de notre malheureux compatriote, qui, malgré ses défauts, est l'une des gloires de l'Anjou et l'un des caractères du XVII^e^ siècle les plus curieux à connaître et à étudier.

H. Castonnet des Fosses.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FAYETTE ET SES COMPAGNONS

EN AMÉRIQUE

Depuis le traité de Paris, qui, en 1763, nous avait ravi presque tout notre empire colonial, l'on avait à peu près oublié le Canada et nos navires avaient cessé de remonter le Saint-Laurent; quelques anciens soldats de Montcalm prononçaient seuls encore le nom de Québec, en évoquant le souvenir de la lutte héroïque soutenue contre les *habits rouges*. Quant à la Louisiane, de rares Français allaient se fixer sur cette terre devenue espagnole. La funeste tentative de colonisation de la Guyane, terminée par un désastre, éveillait encore la tristesse ; aussi s'efforçait-on d'ignorer cet épisode et de l'écarter comme une mauvaise pensée. Au commencement du règne de Louis XVI, l'attention se portait principalement du côté des Antilles, à Saint-Domingue.

Telle était la situation, quand, tout à coup, l'Amérique occupa de nouveau les esprits et devint la question *d'actualité*. Que s'était-il donc passé ?

Digitized by Google

Au XVIII^e^ siècle, les Anglais commençaient à faire la conquête de l'Hindoustan, qui n'était pas encore devenu pour eux une mine féconde de richesses. Ils avaient jusqu'alors compté sur des colonies moins opulentes, mais plus rapprochées et situées sur le littoral de l'Amérique du Nord. Nous nous rappelons l'origine de ces colonies, fondées, les unes par des Puritains fuyant la persécution, les autres, par de hardis pionniers ou des compagnies de commerce. Elles avaient pris naissance grâce à l'initiative privée et s'étaient développées rapidement. La population qui ne s'élevait qu'à 200,000 âmes en 1660, atteignait un million en 1700 ; à l'époque où nous nous plaçons, elle était de trois millions,

La guerre de Sept ans, si favorable politiquement à l'Angleterre, avait ruiné ses finances, en portant sa dette à la somme de deux milliards et demi qui exigeaient un intérêt de quatre-vingt-huit millions de francs. La métropole voulut se décharger sur ses colonies d'une partie de ce pesant fardeau. Elle mit un impôt sur le papier timbré, plus tard sur le verre, le papier et le thé. Des émeutes la forcèrent de supprimer ces taxes ; l'on ne garda que la dernière. Mais les habitants de Boston, invoquant le grand principe de la constitution anglaise, que nul n'est tenu de se soumettre aux impôts qui n'ont pas été votés par ses représentants, jetèrent à la mer une cargaison de thé venu de Londres, plutôt que de payer le droit. La guerre éclata.

Le bruit de cette révolution ne tarda pas à se répandre en France. Les *insurgents*, comme on appe-

Digitized by Google

lait les mécontents, étaient devenus le sujet de toutes les discussions. Il n'y avait pas de réunion, de dîner, où il n'en fût question. L'on racontait avec détails comment les habitants de Boston avaient affirmé leur existence. Que s'était-il passé en réalité? quarante ou cinquante jeunes gens, déguisés en *sauvages*, s'étaient emparés de trois vaisseaux et avaient jeté dans la mer trois cent quarante caisses de thé.

Cette équipée donnait lieu à de nombreux commentaires. La *guerre des Bostoniens* était à l'ordre du jour et soulevait un enthousiasme général. Au commencement de 1776, quelques joueurs, désireux de témoigner leurs sympathies aux Américains, inventaient le jeu de *Boston* qui devint bientôt populaire et faillit se substituer au whist que son origine anglaise commençait à rendre suspect.

En Amérique, un Congrès des députés des colonies s'était ouvert à Philadelphie (1774). Les hostilités ne tardèrent pas à commencer; à leur début, elles furent favorables aux *insurgents* et leur donnèrent confiance. La guerre se fit à la fois sur trois points du continent américain : aux environs de Boston, de New-York et de Philadelphie, dans le Canada et enfin dans le Sud autour de Charlestown et dans les Carolines.

Un détachement anglais est battu à Lexington (1775) et 30,000 hommes viennent assiéger le général Gage dans Boston. C'était une multitude et non pas une armée. Il fallait un général capable de la discipliner et de la conduire. Sur la proposition de John Adams, le Congrès donne le commandement

Digitized by Google

de toutes les forces américaines, à un riche planteur de la Virginie, Georges Washington, qui s'était distingué contre les Français pendant la guerre de Sept ans et avait le grade de colonel dans la milice. Les Américains envahissent le Canada et prennent Montréal. Ils espèrent que les 120,000 Français qui habitent notre ancienne colonie embrasseront leur cause, mais ils ne tardent pas à être convaincus du contraire. Les Canadiens qui n'ont pas encore perdu le souvenir des luttes qu'ils étaient obligés naguère de soutenir contre les milices de la Nouvelle-Angleterre, se déclarent pour les Anglais et les aident à défendre Québec. Les *insurgents* essaient inutilement de s'emparer de cette ville; ils y perdent leur chef Montgomery et sont forcés d'évacuer la province.

Les Américains compensent en partie leur insuccès par la prise de Boston et par l'échec que la flotte anglaise subit devant Charlestown. Le cabinet de Saint-James n'avait pas cru d'abord à une résistance aussi énergique. Pour la vaincre, il achète aux princes allemands, qui depuis dix-huit ans étaient dans sa dépendance, une armée de dix-sept mille mercenaires.

Les colonies prennent alors une mesure à laquelle personne n'avait songé au commencement de la lutte. Le Congrès de Philadelphie rompt irrévocablement avec l'Angleterre et, le 4 juillet 1776, il proclame l'indépendance des treize colonies réunies en une confédération où chaque état conservera sa liberté religieuse et politique. Dès le vote du Congrès, vers deux heures de l'après-midi, la cloche du City-Hall

Digitized by Google

se met en branle et annonce l'existence des États-Unis.

En France, l'opinion publique se montre de plus en plus sympathique aux Américains. L'on se raconte tous les incidents que l'on peut saisir. Les *insurgents* excitent partout l'admiration. Les gens qui se piquent d'être philosophes comparent les députés du Congrès *aux sages de l'antiquité.* Nos villes maritimes qui se rappelaient ce qu'elles avaient souffert pendant la guerre de Sept ans, sont heureuses d'apprendre que l'orgueil britannique est enfin humilié. La haine des Anglais était universelle; chacun se réjouissait de l'échec que venait de subir notre ennemie héréditaire; aussi l'allégresse déborde à Paris lorsqu'on apprend que Boston est évacué. Elle dure peu; Washington, à son tour, abandonne New-York et se sauve sur la rive droite de l'Hudson. Les Anglais envahissent le Rhode-Island et le New-Jersey. Ces dernières nouvelles causent autant de douleur que si les vaincus étaient des compatriotes.

M. de Vergennes, qui était entré au ministère depuis quelques mois, se faisait renseigner. L'un de ses principaux agents était Achard de Bonvouloir, officier dans l'armée française qui quitta Londres, au mois de septembre 1776, en se donnant pour un négociant d'Anvers, afin de déjouer la surveillance des Anglais. Il parvint à gagner Philadelphie et grâce à son brevet de lieutenant, il fut admis dans l'armée américaine.

Les colons se demandaient ce que le cabinet de Versailles se proposait de faire ; ils savaient que

Digitized by Google

leur cause était populaire en France. Sur ces entrefaites, Silas Deane, du Connecticut, arrive à Paris, en juillet 1776, avec une mission secrète du Congrès de Philadelphie et M. de Vergennes le reçoit avec courtoisie, presque avec empressement. Le représentant de la jeune république comprend que les Français sont favorables à son pays, que l'opinion publique suit les événements avec inquiétude et anxiété.

Tout en ayant le plus vif désir *de jouer un mauvais tour* à l'Angleterre, le gouvernement hésitait encore. Le 17 décembre 1776, un nouveau plénipotentiaire des États-Unis débarquait à Nantes. C'est Franklin, qui, quelques jours après, arrive à Paris précédé par une grande réputation de philosophe, de savant et de philanthrope ; on publie son nom que répètent mille échos. On remarque les manières simples du nouveau venu, ses cheveux en désordre et non poudrés, son habit brun et ses gros souliers. L'on s'éprend, pour l'inventeur du paratonnerre et l'auteur de *l'Almanach du bonhomme Richard,* d'un engouement indescriptible. On lui donne des fêtes et il est le sujet de toutes les conversations. Sa demeure à Passy est le rendez-vous des hommes politiques, des personnages marquants et de toutes les femmes à la mode. Franklin, qui, sous une bonhomie apparente, cachait la plus grande duplicité, sait exploiter la situation et devient bientôt aussi populaire à Paris qu'il l'était à Philadelphie.

La cause de l'Amérique était gagnée. Dès 1775, deux officiers, Perret et de Pliarne, venaient de Saint-Domingue offrir au Congrès des armes et des muni-

Digitized by Google

tions. Beaumarchais expédiait des fusils et le docteur Barbue-Dufour enrôlait des soldats et décidait le lieutenant-colonel de Bois-Bertrand, le lieutenant de Favely, les ingénieurs de Baldivia et de Lomour, à s'embarquer. Du Portail, Gouvion, Laumoy, la Rodière, Kermovan, et Tronson du Coudray ne tardaient pas à les suivre. La jeune noblesse française avait accueilli avec satisfaction la nouvelle de la révolte des colonies anglaises d'Amérique, autant par antipathie pour l'Angleterre que parce qu'elle était imbue de l'esprit philosophique de son siècle. Tout gentilhomme pensait, qu'il était de son devoir, de prendre parti pour les *insurgents*. L'émigration des volontaires était commencée. Le plus célèbre de tous est La Fayette. Voici comment une sorte de hasard en fit le héros de l'indépendance Américaine.

Le duc de Glocester, frère du roi Georges III, visitait la ville de Metz dans le courant de 1776 ; le maréchal de Broglie qui commandait la place, offrit à l'illustre voyageur un dîner où étaient invités plusieurs officiers de la garnison. Parmi eux se trouvait le marquis de La Fayette ; il n'avait que dix-neuf ans et possédait 200,000 livres de rente. Trois ans plus tôt, il avait épousé mademoiselle de Noailles. La conversation tomba naturellement sur les affaires d'Amérique. La Fayette pressa le duc de questions pour se mettre au courant des événements, tout nouveaux pour lui, qui se passaient de l'autre côté de l'Océan. A la fin du dîner, sa résolution était prise ; il ne pensait plus qu'à partir pour le Nouveau-Monde. Il se rend à Paris, confie son projet à deux amis, le comte

Digitized by Google

de Ségur et le vicomte de Noailles qui devaient l'accompagner et au comte de Broglie qui essaie de l'en dissuader. Silas Deane, à qui le jeune enthousiaste se fait présenter, trouve qu'il lui manque encore quelques années et cherche à le détourner de son dessein.

Rien n'arrête La Fayette ; la nouvelle des désastres que les Américains ont subis devant New-York et dans le New-Jersey, le confirme dans sa résolution. Défense lui est faite de passer en Amérique : il achète et équipe un navire à ses frais, quitte Paris avec un officier nommé Mauroy, se déguise en courrier, monte sur son bâtiment à Passages, près de Saint-Sébastien, en Espagne, et met à la voile le 26 avril 1777. Plusieurs officiers l'accompagnaient, entre autres le baron de Kalb qui avait été autrefois l'agent de Choiseul, au Canada. La traversée fut heureuse et dura sept semaines. La Fayette et ses compagnons évitèrent les croiseurs Anglais qui étaient assez nombreux et arrivèrent à Georgetown, ville de la Caroline du Sud, située à une vingtaine de lieues de Charlestown.

La Fayette foulait enfin le sol américain ; sa réputation était désormais fondée. Nous connaissons tous « le héros des deux mondes, » le rôle qu'il a joué pendant la Révolution et les événements auxquels il s'est trouvé mêlé ; sa valeur politique était nulle, et sa naïveté dépassait toutes les bornes. Pour acquérir ses sympathies, il suffisait de fredonner quelque chanson en l'honneur de la liberté. Tel fut La Fayette toute sa vie ; tel il était en 1777 : homme à courte vue, sacrifiant tout à la parade, avide de popularité,

Digitized by Google

cœur généreux, mais trop. L'idée de l'indépendance de l'Amérique l'avait séduit ; il s'était grisé en accourant offrir son épée aux *insurgents*. A peine débarqué, il monte à cheval, traverse les Carolines, la Virginie et le Maryland et se rend à Philadelphie où siégeait le Congrès.

A cette époque, Philadelphie était loin d'être la grande métropole qui compte actuellement un million d'habitants. Ce n'était qu'une ville de province, dont la population ne dépassait pas 30,000 âmes. Elle avait été fondée, en 1682, par Guillaume Penn, et quoiqu'elle eût à peine un siècle d'existence, elle avait déjà acquis une certaine importance et était devenue le centre d'un commerce qui, pour le temps, était considérable. Son port présentait une certaine animation. En 1449, 320 vaisseaux y étaient entrés et il en était sorti 281. La construction des navires occupait un certain nombre d'ouvriers et, au moment de la Révolution, le mouvement commercial qui avait été tant soit peu arrêté par la guerre de Sept ans, se développait et était en pleine voie de prospérité.

La ville, située sur la rive droite de la Delaware, avait été régulièrement bâtie ; ses rues au nombre de dix-huit se coupaient à angle droit et étaient bordées de trottoirs. Les deux principales, High-Street et Brood-Street, avaient cinquante ou soixante pieds de large. Les maisons, au nombre de quatre mille, étaient pour la plupart construites en briques ou en pierres blanches. Beaucoup d'entre elles étaient entourées de jardins et de vergers qui leur donnaient un air de gaieté et de bonheur. A la porte de chaque

Digitized by Google

logis, l'on voyait un ou plusieurs bancs, où le soir, les habitants venaient s'asseoir pour respirer le frais et deviser entr'eux des événements de la journée. Il ne fallait pas chercher à Philadelphie le luxe de nos grandes cités d'Europe. Les monuments y étaient à peu près inconnus ; à cette époque, les principaux édifices étaient l'hôpital, une université qui avait été fondée en 1749, et la bibliothèque. Les magasins étaient de la plus grande simplicité ; une boutique n'était alors qu'une simple maison d'habitation, garnie de marchandises au rez-de-chaussée, avec un objet quelconque suspendu à la porte afin d'indiquer ce qu'on y vendait, par exemple, une corbeille, un livre, un chapeau ou une ancre de navire. La vie matérielle était facile. Le marché était bien approvisionné et se tenait une fois par semaine. En outre, une foire avait lieu deux fois par an ; la ville prenait alors un air animé qui contrastait avec ses habitudes paisibles et monotones.

A l'origine, les colons vivaient avec la plus grande simplicité et ne se permettaient que fort peu d'amusements ; ils avaient cependant une école de danse, un bal public, un champ de courses et des équipages de chasse. Mais le luxe était encore inconnu parmi toutes les classes de la société. A peine comptait-on quelques carrosses dans la ville. On faisait usage d'un lourd chariot, appelé *waggon*, et ayant généralement de dix à douze places. L'on voyait assez souvent une famille y monter et s'en aller ainsi passer l'après-midi à la campagne, dîner dans une maisonnette ou quelque ferme du voisinage. La vie intime était tout

Digitized by Google

à fait entrée dans les mœurs des habitants de Philadelphie. Aussi ne sentaient-ils pas le besoin d'entreprendre de longs voyages. Du reste, les voies de communication d'alentour étaient des plus insuffisantes. En 1772, une diligence qui mettait deux jours pour se rendre à New-York excitait l'admiration et était appelée « la machine volante » ; mais l'on n'était pas beaucoup plus avancé en France.

La Pensylvanie était alors l'une des colonies les plus prospères de l'Amérique du Nord. Sa population qui, en 1750, n'était que de 90,000 habitants, s'élevait à 320,000 en 1775. Elle n'était dépassée que par celle du Massachusetts et de la Virginie ; au début, les colons s'étaient exclusivement adonnés à l'agriculture. L'industrie commençait à se développer ; l'on avait trouvé de la houille et plusieurs hauts fourneaux avaient été établis pour la fonte du fer. La race anglo-saxonne avait reçu des éléments allemands et hollandais. Les émigrants d'origine germanique étaient pour la plupart venus de la Souabe et du Palatinat. Ils demeuraient principalement sur les premières rampes des Montagnes-Bleues, et grâce à eux, la culture était en progrès ; de nombreuses fermes étaient répandues çà et là dans le pays. L'élevage des porcs donnait des bénéfices assez sérieux. L'on nourrissait ces animaux avec des pêches, alors en si grande abondance qu'elles étaient sans prix. Le sol n'était pas défriché et l'on trouvait de belles forêts fréquentées par quelques tribus indiennes ; l'élan et les animaux à fourrure n'avaient pas encore disparu.

La Fayette n'allait pas se trouver seul. Parmi les

Digitized by Google

enthousiastes qui l'accompagnaient ou le suivirent de très près, bornons-nous à citer Mauroy, Girnot, Pontgibaud et Armand de la Rouerie, plus connu sous le nom de colonel Armand, qui plus tard devait essayer d'arrêter la Révolution dans nos provinces de l'Ouest, en organisant la *Confédération Poitevine*, Fleury, Mauduit du Plessis, Conway, un Irlandais au service de la France, Ternand, La Colombe, Touzard et le major Lenfant, à qui le Congrès allait plus tard confier le soin de tracer le plan de la ville fédérale de Washington.

La capitale de la Pensylvanie n'avait plus sa physionomie habituelle ; à sa vie paisible avait succédé une existence agitée. Elle était devenue le rendez-vous de volontaires et d'aventuriers accourus en Amérique, les uns par sympathie pour les *insurgents* ou par haine contre l'Angleterre, les autres pour y chercher à employer leur activité. On y voyait des représentants de toutes les nations : Français, Allemands, Russes ou Polonais qui accablaient le Congrès de leurs demandes. Les plus célèbres étaient le chevalier de Kermovan qui avait quitté la France dès le mois de juin 1776 ; Pulaski et Kosciuzko, qui tous deux ont joué un rôle important dans les révolutions de la Pologne, et le major prussien de Stenden, qui cherchait à introduire dans les milices américaines la discipline et les manœuvres allemandes. La Fayette avait obtenu de Silas Deane la promesse écrite d'un grade élevé dans l'armée américaine. Il avait néanmoins de grandes chances de voir sa demande délaissée. Le Congrès était fatigué des solliciteurs. En

Digitized by Google

outre, les habitants des colonies montraient de la défiance envers ces étrangers, dont la jactance et la frivolité contrastaient singulièrement avec leurs habitudes rangées et paisibles. Du reste, à ce moment, la guerre n'était pas favorable aux *insurgents* et déjà beaucoup de volontaires qui, en arrivant aux États-Unis, avaient rêvé des entrées triomphales dans les villes, des pluies de fleurs et des réjouissances, étaient fatigués de cette campagne où ils ne recueillaient que des fatigues. L'on commençait à murmurer. Telle était la situation lorsque La Fayette arrivait à Philadelphie.

Rien ne pouvait décourager le jeune marquis. Il adressa au Congrès une requête où il demandait deux grâces, l'une de servir à ses propres dépens, et l'autre de commencer comme volontaire. Ce désintéressement séduit les députés, qui lui donnent la commission de major-général dans l'armée des États-Unis. La Fayette fut aussitôt présenté au général en chef Georges Washington. Le fondateur de l'indépendance américaine avait alors quarante-cinq ans. Les fonctions importantes dont il était chargé, les soucis qui l'accablaient, les déceptions qu'il avait éprouvées remplissaient son âme d'une mélancolie qui souvent allait jusqu'à la tristesse. Ce jeune homme de vingt ans qui avait traversé les mers et sacrifié une partie de sa fortune pour venir prendre part à la lutte, lui fit éprouver un sentiment qui jusqu'alors lui était inconnu. La Fayette, suivant ses propres paroles, était venu dissiper ses sombres pensées, comme l'aube vient dissiper la nuit.

Digitized by Google

Georges Washington était né, en 1732, sur les bords du Potomac, à Bridge's Coreck, dans le comté de Westmoreland, en Virginie. Sa famille, établie en Amérique depuis 1659, appartenait à la petite noblesse du comté de Durham, en Angleterre. Elle occupait un rang distingué dans la province. Son père était fort considéré et avait laissé en mourant dix enfants dans une position honorable et indépendante. Le futur président des États-Unis avait été élevé par sa mère. Il avait pris part à la guerre de Sept ans et commencé de bonne heure sa carrière militaire. A vingt-sept ans, il s'était marié avec une jeune veuve, M^me^ Curtis, aussi riche que jolie, et s'était retiré dans son domaine de Mont-Vernon, où il menait l'existence qui était celle de toute l'aristocratie coloniale de la Virginie et des Carolines. C'était là que la révolution était venue le prendre pour lui confier le commandement des forces américaines.

Washington était Virginien, ainsi que Jefferson, Madison et Monroë qui lui ont succédé dans la présidence des États-Unis. Aussi la Virginie, dont l'influence a été longtemps prépondérante dans l'Union américaine, a-t-elle joué un grand rôle dans les événements qui amenèrent les colonies à se séparer de l'Angleterre. On peut dire qu'elle a exercé en quelque sorte une suprématie qui s'explique facilement lorsqu'on connaît cette province et que l'on veut étudier son organisation politique et sociale.

La Virginie était la colonie la plus ancienne des Anglais sur le continent américain. Une église, aujourd'hui en ruines, à Jamestown, marque la place

Digitized by Google

où exista le premier établissement fondé en 1607. Les débuts de la colonisation furent des plus pénibles. En 1750, la province avait acquis une certaine importance, sa population s'élevait à 255,000 habitants. Elle atteignait le chiffre de 600,000 en 1770. C'était alors la plus peuplée de toute l'Amérique anglaise et en même temps la plus fortement constituée. L'organisation du pays était aristocratiqne et différait complètement de celle de la Nouvelle-Angleterre, où l'influence puritaine avait profondément modifié les mœurs et les institutions. La société virginienne avait été formée sur le modèle de la société anglaise. Les premiers colons qui s'établirent en Virginie ne ressemblaient en rien aux austères pèlerins qui avaient pris pied dans le Massachusetts. C'étaient des hommes de mœurs douces et droites, attachés aux traditions de leurs pères, pleins de respect pour la couronne et l'Eglise établie et de préjugés contre les sectaires et les papistes. Leur esprit était aristocratique et, en venant se fixer en Amérique, ils étaient restés Anglais dans leurs usages et leurs institutions.

Ainsi, en 1776, la Virginie avait une profonde empreinte de son origine anglaise. Sa constitution et ses lois étaient calquées sur celles de l'Angleterre. Le gouverneur y représentait le roi, le conseil correspondait à la chambre des lords et la chambre des bourgeois à la chambre des communes. En Virginie, la population libre possédait en fait une hiérarchie des plus solides. Au bas de l'échelon social se trouvait la classe intermédiaire qu'on appelait celle des *petits blancs*. Leur situation était assez misérable, surtout

Digitized by Google

lorsqu'ils n'habitaient pas les villes ; ils étaient réduits à se faire surveillants de nègres ou à exercer un commerce de détail. Généralement ils étaient peu considérés, ne participaient pas aux affaires et ne possédaient aucune influence. Du reste, ils acceptaient la prédominance des planteurs qui formaient une aristocratie dans toute l'acception du mot.

C'est dans cette aristocratie que s'était concentrée toute la vie politique du pays. Les circonstances lui étaient favorables, il n'y avait pas encore de ville importante en Virginie. Williamsburg, le siège du gouvernement, n'avait que deux mille habitants et les propriétaires de la province ne s'y rendaient guère que pour y représenter, dans la chambre des bourgeois, les intérêts de leur comté. Ils passaient leur existence sur leurs plantations où leurs nègres cultivaient le maïs, la canne à sucre et surtout le tabac. Leurs seules distractions étaient la chasse, les exercices de la milice, les courses de chevaux et les combats de coqs. Leur instruction était fort négligée, et ils étaient restés étrangers aux mœurs recherchées. On vantait leur hospitalité, et quand ils recevaient un étranger, ils faisaient grandement les honneurs de leur table. Telle était l'aristocratie virginienne, qui avait su se rendre populaire par sa générosité et son énergie. Aussi était-elle appelée à prendre la direction du mouvement, et en reconnaissant Washington pour chef, les autres colonies se soumettaient à sa suprématie.

Philadelphie était également devenue un des principaux centres du mouvement. On sait que ce fut là que

Digitized by Google

l'indépendance fut proclamée — proclamée dans un langage qui semble inspiré par le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau : « Nous regardons comme « incontestables, » disait ce manifeste mémorable, « les vérités suivantes que tous les hommes ont été « créés égaux et qu'ils ont été doués par le Créateur « de certains droits inaliénables ; que parmi ces droits « sont la vie, la liberté et la recherche du bonheur ; « que pour assurer ces droits les gouvernements « auront été établis par les hommes et qu'ils tirent « leur juste autorité de ceux qui sont gouvernés ; que « quand un gouvernement ne tend pas à ces fins, le « peuple est en droit de le changer, de l'abolir et d'en « établir un nouveau, fondé sur les principes qui lui « paraissent les plus convenables à sa sûreté et à sa « félicité. »

En 1777, les affaires des Américains commençaient à s'améliorer ; à la fin de 1776, elles avaient paru désespérées. La retraite de Washington sur l'Hudson avait démoralisé les *insurgents*. Philadelphie avait été un instant menacée et le Congrès s'était retiré à Baltimore au mois de janvier 1777 ; Washington avait repris l'offensive et remporté un succès à Trenton. Les Anglais avaient évacué le New-Jersey et les députés étaient revenus siéger à Philadelphie.

La Fayette était depuis quelques jours à Philadelphie et sollicitait du Congrès la grâce de servir dans l'armée américaine. Ses services avaient été acceptés. Son caractère aimable, ses bonnes manières de gentilhomme lui conquirent vite une grande célébrité. Le jeune marquis de La Fayette, en Amérique, devint une

Digitized by Google

sorte de drapeau, et il était d'autant plus apprécié qu'il appartenait à la meilleure noblesse de France. Il n'aurait jamais joui de la même popularité aux Etats-Unis, s'il eût été un Jean Bart, un enfant du peuple.

Le 4 juillet, l'on célébra à Philadelphie le premier anniversaire de la déclaration de l'Indépendance. Depuis le matin jusqu'au soir les cloches furent en branle, les navires pavoisés; à trois heures, les membres du Congrès et les fonctionnaires du nouveau gouvernement prenaient place à un banquet. Une musique, composée d'Allemands faits prisonniers, épuisait son répertoire. Puis, il y eut une revue des troupes en présence d'une foule nombreuse. Pour la première fois, le drapeau national qui, tel qu'il existe, avait été adopté le 14 juin 1777, fut arboré. Au début de la guerre, les régiments de chaque colonie avaient leurs couleurs particulières. En 1775, l'on avait arboré un drapeau sur champ bleu portant un croissant dans le coin supérieur. La même année, le colonel Gadsten avait proposé au Congrès un étendard représentant sur un champ jaune un serpent orné de treize sonnettes, emblème des treize colonies. Le 4 juillet, le drapeau américain fut déployé solennellement devant toute l'armée, au milieu des salves d'artillerie et des acclamations de la foule. Le soir, l'on tira un feu d'artifice et toute la ville illumina.

Les habitants de Philadelphie étaient sous l'impression de cette fête, lorsque la nouvelle d'un désastre vint changer leur joie en tristesse. Le 11 septembre, Washington avait été battu sur la rive gauche de la Brandywine, un des affluents de la Delaware. La Fayette

Digitized by Google

avait été blessé en combattant comme un simple volontaire. L'insuccès de la Brandywine n'était qu'une page sombre qui ne pouvait empêcher que la révolution américaine ne fût un fait accompli. On se hâta de l'oublier. Néanmoins, les Anglais reprirent l'offensive et, le 30 septembre 1777, ils entraient dans Philadelphie, que le Congrès avait quitté quelques jours auparavant.

Le triomphe des Anglais devait être de courte durée. Le 17 octobre, leur général Burgoyne capitulait à Saratoga, dans l'Etat de New-York. Un navire part aussitôt de Boston pour la France et y apporte cette nouvelle. Le 12 septembre, les commissaires des Etats-Unis, Franklin, Silas Deane et Arthur Sée sont officiellement reçus par M. de Vergennes. Le 6 février 1778, un traité d'alliance est signé entre la France et la jeune république. Le 20 mars, Franklin se rend à Versailles. Son habit de velours de Manchester et son chapeau excitent la curiosité. Il va ensuite rendre visite à Voltaire, l'idole du jour, et le 29 avril, il assiste à l'Académie en compagnie du patriarche de Ferney. Le rusé yankee était arrivé à son but. La France allait soutenir la guerre pour les États-Unis et entrer en lutte avec l'Angleterre.

Le cabinet de Versailles se mit en mesure de venir en aide à ses nouveaux alliés. Le 10 avril 1778, une flotte de douze vaisseaux et de quatre frégates, sortait de Toulon. Elle était commandée par le comte d'Estaing et avait à son bord le secrétaire de M. de Vergennes, M. Gérard, qui allait être le premier représentant de la France aux États-Unis. A la nouvelle que

Digitized by Google

notre escadre allait aborder en Pensylvanie, les Anglais s'empressèrent d'évacuer Philadelphie. Le 8 juillet, d'Estaing était en vue de la ville de Penn. Quand il apprit qu'il n'y verrait pas d'ennemis, il changea de direction, se mit en rapport avec Washington et fit route pour New-Port.

Cette ville, située dans l'Etat de Rhode-Island, a l'avantage de posséder un port des plus sûrs. Les Anglais l'occupaient. D'Estaing commence le siège de la place avec le concours de l'armée américaine. Tout paraissait annoncer le succès, lorsqu'on aperçoit l'escadre anglaise. Nos marins se préparent au combat. Sur ces entrefaites, une tempête éclate et plusieurs de nos vaisseaux sont fortement endommagés. D'Estaing est obligé d'aller à Boston pour y réparer ses avaries. Loin d'y trouver un accueil sympathique, il se voit insulté et accusé de trahison. Presque en même temps, des scènes des plus regrettables avaient eu lieu à Charlestown, dans la Caroline du Sud. Les marins des équipages français, insultés et attaqués par les Américains, avaient été obligés de se réfugier à bord de leurs vaisseaux. Un véritable combat s'était engagé et avait duré toute une nuit; de part et d'autre, l'on s'était servi d'artillerie et de mousqueterie. Les Yankees montraient déjà leur égoïsme et leur ingratitude.

D'Estaing ne tarde pas à reprendre la mer. Il reçoit l'ordre de se porter du côté du sud ; les Anglais sont descendus jusqu'à la Géorgie et ont occupé Savannah, la capitale de cette province. Un instant ils bloquent Charlestown. L'arrivée du général Lincoln et de notre

Digitized by Google

escadre les force à se renfermer dans Savannah que nous assiégeons le 23 septembre. Le 9 octobre, nous donnons l'assaut, d'Estaing y est blessé et le Polonais Pulawsky tombe mortellement frappé. Rien ne peut ébranler la ténacité britannique. Quelques jours après, notre flotte levait l'ancre et deux divisions se rendaient aux Antilles ; la troisième, sous le commandement du marquis de Vaudreuil, allait garder l'entrée de la baie de Chesapeake.

Le sang français avait coulé devant Savannah ; notre expédition de Géorgie n'avait pas été inutile ; elle avait eu pour résultat d'amener l'évacuation de New-Port. Les Américains cependant n'étaient pas satisfaits ; ils accusaient les Français de les abandonner et de les trahir et réclamaient des subsides et une armée. Washington, que la conduite de ses compatriotes indigne, a beau remercier publiquement d'Estaing, sa voix demeure sans écho, tant il est vrai que les masses se laissent toujours guider par le sentiment du moment et qu'il faut bien rarement compter sur la reconnaissance des peuples.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, Philadelphie voyait pour la première fois dans son enceinte le ministre du roi de France. Gérard était arrivé dans cette ville le 3 août. Le 5, le Congrès se rassemble et décide que *le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très chrétienne sera solennellement reçu et que les portes de la Chambre seront ouvertes toute la durée de l'audience.* Gérard entra immédiatement dans la salle des délibérations. Il donna lecture de la lettre de Louis XVI et prit ensuite la parole. Le président de

Digitized by Google

l'assemblée, Henry Laurens, le salua au nom des députés ; après quoi, le représentant de la France fut reconduit chez lui dans un carrosse à six chevaux appartenant au Congrès.

Malgré le concours de d'Estaing, la situation des Américains devenait des plus critiques. Leurs milices, mal payées, menaçaient de se soulever. Washington s'inquiétait de cet état de choses, d'autant plus qu'il était incapable d'y remédier. Il voyait que ses efforts allaient demeurer stériles, à moins que le gouvernement de Versailles n'envoyât en Amérique un corps de troupes. La Fayette, à qui il avait fait part de ses inquiétudes, demanda au Congrès l'autorisation de retourner en France afin de servir d'une manière plus efficace la cause américaine. Le 11 janvier 1779, il s'embarquait à Boston sur *l'Alliance* et revenait le 28 avril 1780 reprendre son poste et annoncer qu'une armée française n'allait pas tarder à débarquer.

Cette armée comptait six mille hommes. Les régiments qui la composaient étaient le Bourbonnais, le Soissonnais, le Royal des Deux-Ponts, auxquels il faut joindre un corps de volontaires, connu sous le nom de légion de Lauzun, de l'artillerie, du génie, un équipage de campagne et un équipage de siège. L'état-major était des plus brillants. Le commandement avait été donné au lieutenant-général de Rochambeau, qui avait été autrefois aide de camp du maréchal de Coigny et s'était distingué à la prise de Namur, au siège de Maëstricht et à l'attaque de Mahon. Trois maréchaux de camp, le baron de Viomenil, le comte de Viomenil, le chevalier de Chas-

Digitized by Google

tellux, un brigadier de cavalerie, de Béville, l'accompagnaient. Parmi les autres officiers, bornons-nous à citer le commissaire Blanchard, le commandant de l'artillerie, d'Aboville, les colonels marquis de Laval, Christian et Guillaume des Deux-Ponts, comte de Custine, vicomte de Charlus, vicomte de Noailles, de Saint-Maine, duc de Lauzun et comte Arthur Dillon. Au nombre des aides de camp du général en chef se trouvaient MM. de Fersen, de Damas, de Lamech, de Closen, Dumas, de Lambedières, de Vauban; un de Montesquieu, petit-fils du jurisconsulte, était attaché à la personne du chevalier de Chastellux. Parmi les autres officiers qui ne jouaient aucun rôle, et dont plus tard les noms allaient devenir célèbres, étaient de Ségur, le futur maître des cérémonies de Napoléon Ier; Berthier, qui trente ans après était maréchal de l'Empire, prince de Neufchâtel et de Wagram; Saint-Simon, le fondateur d'une nouvelle secte religieuse et philosophique appelée à régénérer le monde et qui se termina dans le ridicule.

La flotte comprenait quarante-six voiles dont sept vaisseaux et cinq frégates. Elle était commandée par un chevalier de Malte, de Ternay, et ses principaux officiers étaient Destouches, de la Grandière, de Marigny, la Clocheterie et la Pérouse. Le 16 avril 1780, on lève l'ancre et le 12 juillet, l'on entre dans la rade de New-Port. La traversée avait duré soixante-dix jours. Tout d'abord, l'accueil des habitants fut assez froid; ils espéraient, d'après ce que leur avait dit La Fayette, voir arriver une nombreuse armée et ils voyaient un corps expéditionnaire se réduisant à

Digitized by Google

quelques milliers d'hommes. Par sa loyauté et ses allures militaires, Rochambeau dissipe bientôt cette mauvaise impression. L'aspect de la ville change. Les maisons se pavoisent, les rues sont illuminées, les cloches carillonnent ; des salves d'artillerie viennent saluer nos soldats et leur faire oublier les fatigues de la mer.

Il était temps qu'une armée française arrivât en Amérique. Les Anglais avaient fait des progrès dans le Sud ; la capitale de la Caroline méridionale, Charlestown, qui était alors la principale ville de cette région, avait capitulé au mois de mai 1780, après un siège de quarante-deux jours. Dans plusieurs rencontres, les Américains avaient eu le désavantage. Ils reculaient et paraissaient chaque jour perdre du terrain. Rochambeau s'était établi à New-Port, d'où il se préparait à agir. Avant d'engager l'action, il désirait avoir une entrevue avec Washington. La date en fut fixée au 20 septembre, et l'on choisit pour rendez-vous la petite ville de Hartbord, dans le Connecticut. Toutes les convenances sont observées. Washington et Rochambeau vont au-devant l'un de l'autre. Le premier est accompagné de La Fayette et du général Knox. Le second se rend avec le maréchal de camp de Chastellux et les officiers de Fersen, de Damas et Dumas. Le défenseur de l'Indépendance américaine serre affectueusement la main du grand stratégiste de la guerre de Sept ans. L'on se dispose à arrêter un plan de campagne et il est décidé que l'on demandera des renforts au gouvernement de Versailles. Pendant que l'on discute, l'on apprend

Digitized by Google

que la flotte anglaise qui bloque New-Port a reçu de nouveaux vaisseaux et que la place est sérieusement menacée. Rochambeau se hâte d'y retourner.

Les alliés sont forcés, pour le moment, de demeurer dans l'inaction. L'armée américaine reste dans les environs de New-York ; l'armée française prend ses quartiers d'hiver dans le Rhode-Island. Les ressources de cette petite province qui comptait environ cinquante-cinq mille habitants, n'étaient pas considérables. A New-Port, l'on manque de bois et de logements. Rien ne peut ébranler la gaieté de nos troupiers. Ils campent comme ils peuvent, logent chez l'habitant. Des sauvages de la Pensylvanie viennent visiter notre camp ; ils fument le calumet avec nos soldats et des deux côtés l'on finit par s'entendre. Les Indiens voient Rochambeau et ce dernier par le bon accueil qu'il leur fait, les pousse à ne pas écouter les conseils des Anglais et à garder la neutralité.

L'abondance était loin de régner au camp français ; aussi Rochambeau se décide à mettre le Connecticut à contribution. Dès le mois de novembre il envoie sa cavalerie et la légion de Lauzun occuper des baraques que l'on avait construites à Lebanon. Le duc de Lauzun alla prendre possession de son nouveau domicile, en compagnie de Dumas, de Chastellux et de Montesquieu. Lebanon n'était pas un séjour des plus agréables si nous en croyons le duc de Lauzun et le chevalier de Chastellux. C'était un rassemblement d'une centaine de maisons dispersées dans une forêt et éloignées les unes des autres de quatre à cinq cents pas. Aussi ces deux gentilshommes comparent-

Digitized by Google

ils cette espèce de ville à une véritable Sibérie. Cependant malgré l'ennui que nos Français éprouvent, ils conservent leur bonne humeur. La chasse à l'écureuil est une de leurs grandes distractions. Le soir, ils dînent avec leurs officiers. Souvent des Américains viennent prendre place à côté d'eux. L'on oublie alors l'existence monotone que l'on mène et l'on espère que, de retour en France, l'on pourra se dédommager.

Rochambeau ne restait pas inactif. Il voulut lui-même reconnaître les quartiers d'hiver qu'une partie de ses troupes occupait dans le Connecticut et, le 15 décembre 1780, il se rendit à Boston. Cette ville est celle qui a le plus étonné les Français qui allèrent en Amérique à cette éqoque. Tous les officiers qui ont publié des mémoires ou écrit leurs impressions ne peuvent dissimuler la surprise qu'ils éprouvèrent en visitant la capitale du Massachusetts. Boston était alors une ville de 30,000 habitants, ayant une physionomie exclusivement anglaise. Bâtie en amphithéâtre, elle possédait une magnifique jetée qui s'avançait dans la mer et correspondait à la principale rue bornée de maisons à deux ou trois étages. Généralement les maisons étaient petites, construites en bois ou en briques. L'intérieur en était fort propre. Les distractions faisaient complètement défaut. Les temples étaient à peu près les seuls lieux de réunion. C'est là que les dames venaient exhiber leurs toilettes. Elles apparaissaient vêtues d'étoffes de soie et portaient des chapeaux ombragés de superbes panaches. Elles avaient un soin extrême de leurs cheveux et si elles

Digitized by Google

n'employaient pas de la poudre, comme il était d'usage en France, elles les lavaient chaque matin avec de l'eau de savon. Chez elles, le goût laissait à désirer ; aussi, en les voyant, nos officiers regrettaient-ils plus que jamais la France où l'élégance féminine n'a que des admirateurs.

La situation militaire était loin d'être brillante. Rochambeau s'en rendait compte mieux que personne. De retour à New-Port, il se voyait condamné à l'inaction, ou tout au moins obligé de rester sur la défensive. Au mois de mars 1781, Washington vint visiter le camp français. Il fut reçu avec tous les honneurs dûs à un maréchal de France. L'enthousiasme était grand ; officiers et soldats se montraient depuis longtemps impatients de voir « le héros de la liberté. » Par la simplicité de ses manières et sa douce gravité, Washington sut se concilier toutes les sympathies.

Les Anglais avaient reçu des renforts d'Europe et reprenaient l'offensive avec une nouvelle vigueur. La Virginie était sérieusement menacée. La Fayette, chargé de défendre cette province, s'acquitta de cette mission avec habileté. Il parvint à déconcerter le sang-froid britannique par ses marches et contremarches, et les résultats de cette campagne furent des plus satisfaisants. L'armée française allait bientôt s'ébranler ; à la suite d'une entrevue qui avait eu lieu au mois de mai, Rochambeau et Washington résolurent une action commune. Nos troupes quittaient le Rhode-Island et après une marche des plus fatigantes, elles atteignirent la petite ville de Philipsburg, où la jonction eut lieu avec les Américains.

Digitized by Google

Les milices de l'Amérique n'étaient pas faites pour donner une idée avantageuse de la cause qu'elles défendaient. La discipline laissait beaucoup à désirer et la plupart des soldats n'avaient pas d'autres signes distinctifs qu'une casaque en toile blanche et un casque en cuir bouilli. Quant aux officiers, presque tous avaient une demi-pique au lieu d'un sabre ou d'une épée. Inutile de dire que ces armes étaient de différents modèles et que le service des vivres et des transports était à l'état rudimentaire. Pour les gentilshommes français habitués à voir de brillants costumes, à marcher à la tête de compagnies longuement exercées, un pareil spectacle eût pu exciter la moquerie ou les critiques. Il n'en fut rien; les rangs des deux armées se mêlèrent et l'intimité ne tarda pas à régner entre les combattants des deux nations.

Washington et Rochambeau avaient feint de menacer New-York afin d'empêcher le général Clinton d'envoyer des renforts en Virginie, puis ils prirent la route de cette province à marches forcées. Le 28 septembre huit mille Américains et autant de Français investissaient les deux petits corps de l'armée anglaise dans York-Town et Glocester, sur les deux bords de la large rivière d'York. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 6 au 7 octobre, et, le 14, nos colonnes enlevaient à la baïonnette les deux redoutes qui couvraient la gauche des lignes ennemies. Le 19, le général Cornwallis capitulait avec sept mille soldats et mille matelots. Deux cent quatorze canons et trente bâtiments tombaient entre nos mains.

Un long cri de joie retentit dans toute l'Amérique.

Digitized by Google

Washington se hâta de prévenir le Congrès en envoyant le colonel Tilgman porter une dépêche à Philadelphie. Le veilleur de nuit crie : « Il est une heure, Cornwallis est pris. » Cette nouvelle se répand immédiatement. Les fenêtres s'ouvrent, les maisons s'illuminent, la cloche retentit joyeusement et l'on tire le canon. Dès le matin, le Congrès se rassemble ; il vote des remerciements à MM. de Rochambeau et de Grasse et pour leur témoigner sa reconnaissance, il offre à chacun d'eux deux pièces de canon. Tous les notables se rendent chez le représentant de la France pour lui exprimer leur gratitude.

Le ministre français à Philadelphie était en ce moment M. de la Luzerne, qui avait succédé à M. Gérard et n'avait pas tardé à jouir d'une grande popularité et d'une complète réputation d'urbanité. Il donna un bal ; la réunion n'était pas nombreuse et ne comptait qu'une vingtaine de dames. Notre ministre dansa une gavotte avec M^me^ Monis, et le chevalier de Chastellux fut l'assidu de la belle M^lle^ Shippen. Le vicomte de Noailles, qui était au nombre des invités, poussa la complaisance jusqu'à prendre son violon et jouer une gigue que les Américains dansèrent avec plus d'entrain que jamais. Chacun admirait ces gentilshommes qui, tout en conservant leur élégance, savaient se plier aux mœurs et aux usages du pays ; aussi les Français étaient-ils devenus fort sympathiques.

La capitulation d'York-Town était un grand événement. Rochambeau envoya de Lauzun en porter la nouvelle à la Cour de Versailles. La guerre allait con-

Digitized by Google

tinuer. Les Anglais occupaient encore la Caroline du Nord et la Géorgie. Leurs garnisons tenaient encore Charlestown, Savannah et New-York. Mais l'on pouvait prévoir la fin de la lutte. L'Espagne et la Hollande étaient entrées en lice. La France expédia de nouveaux secours en Amérique et bientôt l'on put prévoir le moment où le pavillon britannique disparaîtrait du sol des Etats-Unis. Dès 1782, des pourparlers avaient eu lieu et, le 10 janvier 1783, les préliminaires de paix étaient signés. L'indépendance de l'Amérique était reconnue.

La Fayette était revenu en France dès le mois de décembre 1781 afin d'y servir plus utilement la cause qu'il avait embrassée avec tant d'ardeur. Le grade de maréchal de camp fut la récompense du zèle qu'il avait montré pendant la guerre, sans compter la popularité conquise dans les deux pays. En Amérique, son nom fut donné à plusieurs villes ou comtés et l'on sait de quelles ovations il fut l'objet, lorsqu'il retourna dans le nouveau monde en 1824 ; son voyage fut un véritable triomphe. Le Congrès, en reconnaissance de ses services, lui fit présent d'un domaine choisi parmi les terres les plus fertiles et d'une somme de 200,000 dollars. Partout il fut proclamé l'hôte de la nation. L'enthousiasme prit des proportions incroyables et de mille points différents la population accourait pour le voir comme au-devant d'une divinité.

La guerre de l'Indépendance d'Amérique a été diversement appréciée. Pour bien des gens, elle a puissamment contribué à amener la Révolution. Tel n'est

Digitized by Google

pas notre avis. Au moment où La Fayette et ses compagnons partaient pour l'Amérique, le règne de Louis XV avait passé sur la France et la Révolution était faite. L'heure fatale allait bientôt sonner ; ce n'était plus qu'une affaire de quelques années, tant il est vrai que les destinées des peuples comme celles des individus ne sont pas à la merci de tel homme ou de tel événement, mais soumises à une volonté supérieure devant laquelle nous sommes tous obligés de nous incliner.

H. Castonnet des Fosses.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHARLES RENOU

MISSIONNAIRE AU THIBET

Charles-René Renou naquit à Vernantes, le 22 août 1812, de Charles Renou et de Justine Bigarré. Il appartenait à une famille d'honnêtes artisans ; son père pouvait à peine subvenir aux besoins des siens par son travail quotidien. Aussi le modeste ménage avait-il à lutter souvent contre la gêne. L'enfance de Renou se passa à Vernantes ; nous n'avons pu nous procurer que de rares renseignements sur ses premières années ; la plupart de ses contemporains sont descendus dans la tombe. Nous savons seulement qu'il reçut de l'abbé Gros, vicaire de la paroisse, les notions de l'instruction élémentaire et qu'il se distinguait par sa piété. Après le départ de l'abbé Gros, grâce à la protection de quelques amis généreux, il alla continuer ses études au collège de Doué-la-Fontaine. Survint la révolution de 1830 ; le collège fut fermé. Renou alla à Combrée, où, sous la direction de pieux ecclésiastiques, il compléta ses humanités et se prépara au sacerdoce

Digitized by Google

qui avait toujours été le but constant de ses désirs. Sa foi ardente et naïve l'avait déjà fait remarquer. Aussi, au sortir du collège de Combrée s'empressa-t-il d'entrer au séminaire d'Angers.

Il n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes imposé de raconter la vie que Renou mena au séminaire. Nous nous bornerons à dire qu'il se destinait à l'existence calme et paisible du prêtre desservant une paroisse, lorsqu'un événement imprévu vint changer sa résolution. Renou venait de recevoir le diaconat, lorsqu'il tomba dangereusement malade. Il fit alors le vœu que si le ciel lui accordait sa guérison, il partirait pour les missions lointaines. A peine rétabli, il n'a qu'une pensée, tenir sa promesse. Il n'écoute ni ses parents ni ses amis et, le 14 septembre 1836, il venait frapper à la porte des Missions Étrangères ; le 20 mai 1837, il était ordonné prêtre. Pendant son séjour à Paris, il sut utilement employer les loisirs que lui laissaient ses études théologiques. Il était entré en rapport avec un Angevin, M. Foucaux, professeur au collège de France, et dans les relations qu'il entretenait avec l'illustre orientaliste, il s'attachait à connaître l'Extrême-Orient et à se préparer au rôle qu'il allait jouer en Chine et au Thibet. L'élève faisait honneur au maître et ce dernier pouvait déjà prévoir tout ce que son disciple allait accomplir.

Le moment du départ ne devait pas tarder à venir ; quelques mois après avoir été ordonné prêtre, en 1837, Renou quittait la France qu'il ne devait plus revoir et recevait l'ordre de se rendre en Chine. Le poste qui lui avait été assigné était au Sé-

Digitized by Google

Tchouan, l'une des provinces les plus importantes de l'empire chinois. Actuellement sa population s'élève à 68,000,000 d'habitants et l'on y compte à peine 80,000 chrétiens. A l'époque où nous nous reportons, le nombre des fidèles était insignifiant et aussi le chef de la mission, Mgr Perocheau, avait-il mainte occasion de montrer son dévouement et son activité. Renou était pour lui un précieux auxiliaire. Des études fortes et variées, un caractère prudent et ferme, un courage indomptable, une santé robuste et une belle prestance qui imposait le respect, telles étaient les qualités qui soutenaient son zèle et ses autres vertus. A peine arrivé au Sé-Tchouan, il s'adonna à l'étude de la langue chinoise, dont il avait appris les premières notions avec M. Foucaux, et, grâce à ses efforts et à son aptitude, il arriva assez rapidement à la parler et à l'écrire correctement. Mgr Perocheau l'avait bientôt remarqué et, voyant ce dont il était capable, il l'avait envoyé dans une des parties les plus reculées de la province, dans le district de Tsong-Kin-Tchéou, tout près de la frontière thibétaine. Renou passa près de dix ans au Sé-Tchouan, et durant cette longue période, il remplit son apostolat avec l'ardeur dont il était capable. Rien ne faisait prévoir un changement dans sa vie de missionnaire, lorsqu'en 1847, il reçut l'ordre de quitter sa chrétienté et de se rendre au Thibet. Un bref de Grégoire XVI, du 29 mars 1846, détachait le Thibet de l'évêché de Betsaïda et érigeait un vicariat apostolique à L'Hassa. Mgr Perocheau s'était empressé de désigner l'abbé Renou comme l'un de ceux qui devaient apporter un

Digitized by Google

concours des plus utiles et, pour la réussite de l'œuvre du Saint-Siège, il était difficile de faire un meilleur choix.

Le Thibet, encore aujourd'hui l'un des pays les moins connus, mais l'un des plus intéressants, occupe en Asie une situation analogue à celle de la Suisse en Europe ; il est suspendu au massif himalayen comme les cantons helvétiques au massif alpin. Mais les Alpes asiatiques sont bien plus hautes que les Alpes européennes et l'altitude du Thibet est de beaucoup supérieure à celle de la Suisse. Certaines de ses montagnes atteignent près de 9,000 mètres d'altitude. Le système orographique comprend trois chaînes parallèles qui sont coupées par une chaîne transversale et forment au centre un vaste plateau à peu près inexploré. De ce massif s'échappent de puissants cours d'eau se déversant au sud, à l'est et à l'ouest. A l'ouest, c'est l'Indus ; au sud, le Gange, la Djemmah, le Tsang-bo, que l'on suppose être le Brahmapoutre ; à l'ouest, le Yang-Tsé-Kiang, « le fleuve Bleu », le Lan-Tsan, qui devient le Mé-Kong, le fleuve du Cambodge et le Hoang-Ho « le fleuve Jaune ». Les lacs sont nombreux et remarquables par leur profondeur et leur grandeur ; quelques-uns ont vingt-cinq à trente lieues de tour. Si l'on considère le Thibet dans son ensemble, c'est un pays sillonné par de hautes montagnes qui alternent avec de profondes vallées. La plupart des cours d'eau y sont des torrents impétueux. De tous les côtés l'on voit des cimes neigeuses. L'air y est froid, sec, et d'une grande pureté. Les hivers sont longs et rigoureux et le pays est sous

Digitized by Google

la neige une grande partie de l'année, si bien que les Thibétains se plaisent à donner à leur pays le nom de Kha-va-Tchan « pays de la neige. »

Au point de vue des richesses minérales, le Thibet ne laisse rien à désirer. L'on y trouve de l'or, de l'argent, du fer, du cuivre, du zinc, du mercure, du cobalt, du sel, du soufre, du salpêtre. Le règne animal est richement représenté. Les chevaux, les ânes, les mulets, les bœufs, les vaches, les porcs, les chiens se distinguent par leur petitesse. Il en est de même du mouton, remarquable par la finesse de sa laine, et qui présente cette particularité d'avoir la tête noire et la queue très large. Les antilopes forment de nombreux troupeaux, ainsi que le daim et l'hémione. L'on y trouve des ours bruns et jaunes, des léopards, des loups; à part la volaille, les oiseaux de tout genre pullulent et les rivières sont très poissonneuses. Sous le rapport du règne végétal, le Thibet est moins bien partagé. Si l'on y rencontre d'abondants pâturages, la rudesse du climat fait qu'il y a peu d'arbres et que la culture est fort restreinte. La principale est l'orge. Le froment est aussi cultivé, mais sur une moins grande échelle. Le riz ne croît pas et y est importé. Quelques légumes, tels que les pois, le navet, le radis, l'ail, l'oignon donnent lieu à une culture assez étendue. Dans certaines vallées méridionales, l'on trouve quelques fruits, des noix, des pêches, et enfin, pour terminer cet aperçu, n'oublions pas que la garance et la rhubarbe sont fort répandues dans toute la région thibétaine.

Jadis le Thibet était indépendant; en 1723, il fut

Digitized by Google

envahi et conquis par les Chinois. Les empereurs réunirent d'importants territoires aux provinces limitrophes, principalement à celle du Sé-Tchouan. Le reste du pays fut laissé indépendant, sous la suzeraineté de la cour de Péking; quoique très réduit, le Thibet présente encore une étendue considérable. On évalue sa superficie à 17,000,000 de kilomètres carrés, c'est-à-dire cinq fois la France. Cependant la population n'est pas considérable : on l'estime tout au plus à dix millions d'habitants. Quelques géographes ne lui en donnent même que cinq à six.

Les habitants du Thibet appartiennent, pour les deux tiers, à la race thibétaine qui se distingue par une taille moyenne, une forte carrure, une tête rectangulaire, des cheveux noirs, des yeux étroits et horizontaux, un nez un peu proéminent, des pommettes saillantes, une bouche bien fendue et un teint basané. Les hommes ont la barbe peu fournie. En outre, l'on trouve au Thibet des Mongols, des Turcs, des Chinois et même des Hindous, mais ces derniers n'y constituent que des colonies encore peu importantes.

L'état social de la population est assez rudimentaire; une partie est nomade. Les Thibétains sédentaires habitent des maisons construites généralement en pierres, à plusieurs étages ; le rez-de-chaussée est réservé aux animaux. Le toit est plat, l'escalier est en bois et fort grossier, il n'y a pas de cheminée; le feu est allumé au milieu de la chambre et s'échappe par les fenêtres. Le bois est très rare ; le combustible dont on se sert le plus souvent est la fiente des animaux que l'on ramasse et fait sécher. Les ustensiles

Digitized by Google

sont fort incommodes et les sièges à peu près inconnus. L'on a l'habitude de s'asseoir par terre sur des peaux de bêtes. Du reste, les Thibétains, pour les métiers les plus primitifs, sont obligés de s'adresser aux Chinois. Pour les hommes comme pour les femmes, le costume se compose de robes en peaux de mouton dont la laine est en dedans. Le principal aliment est le « Tsam-pa ». L'on appelle ainsi des grains d'orge grillés, puis réduits en une farine qu'on détrempe et qu'on pétrit dans du thé beurré et salé. La viande, ordinairement du mouton, est presque un luxe. On la mange crue. Le thé sert de boisson ; cependant l'on consomme une liqueur fermentée faite avec de l'orge ou avec du lait aigri.

L'industrie est pour ainsi dire nulle au Thibet. Les pagodes sont construites sans ordre et sans goût. Un pont de pierre est une exception et la plupart du temps, les rives d'un fleuve sont réunies par un pont de cordes. La charpenterie, la maçonnerie, la menuiserie sont en quelque sorte le monopole des Chinois. Néanmoins, les Thibétains savent travailler le cuivre ; ils fabriquent des armes, des instruments de musique, avec assez d'habileté, et réussissent fort bien dans les métiers de fondeur de métaux et de teinturier. Il n'en est pas de même en ce qui concerne l'agriculture. Les instruments aratoires sont des plus primitifs et il est rare de trouver un jardin bien entretenu. Le commerce se réduit à peu de choses. Les principaux objets d'exportation sont l'or, le cuivre, le sel, les laines, les bois de cerf, le musc, les peaux d'animaux. Les importations consistent en cotonnades, en

Digitized by Google

soieries, en porcelaines de Chine, en pierres précieuses de l'Inde, en draperies de Russie et d'Angleterre : le thé donne lieu à un trafic assez considérable. Le Thibétain est de sa nature négociant, mais l'esprit d'association, si vivace en Chine, lui fait complètement défaut. Aussi ne peut-il rivaliser avec le Chinois et est-il forcément obligé d'avoir recours à son intermédiaire.

Il y a, au Thibet, deux religions ; l'une ancienne, primitive, appelée la religion de « Bon », paraît consister dans le culte des bons et des mauvais génies et diverses pratiques de sorcellerie ; l'autre, plus récente, a été apportée de l'Inde au VII^e^ siècle, « le Bouddhisme ». C'est au Thibet, dans un monastère situé à une demi-lieue de L'Hassa, que réside le chef du Bouddhisme, le « Dalaï-lama » qui, au pouvoir spirituel, joint le pouvoir temporel. Il est vrai que ce dernier pouvoir se réduit à peu de chose. Si, en droit, le Dalaï-lama est souverain du Thibet, en fait il délègue ses attributions politiques à des subalternes qui deviennent de plus en plus des instruments dociles aux mains des mandarins chinois. De plus, depuis le XVII^e^ siècle, le Dalaï-lama n'est plus le seul pontife du Thibet ; dans la province de Tsang, au monastère de Tachiloumpo, réside un autre pontife, le Pan-Tchen-Rin-po-tche (joyau des savants), qui est presque l'égal du premier dans le domaine spirituel. Autrefois un conflit religieux s'est produit ; ne pourrait-il pas se renouveler un jour et occasionner dans le Bouddhisme une révolution dont on ne pourrait prévoir toutes les conséquences.

Digitized by Google

A propos de la notice que nous publions sur l'abbé Renou, nous ne ferons pas une étude du Bouddhisme. Nous nous bornerons à dire que le culte de Bouddha compte à l'heure actuelle un nombre bien plus considérable d'adeptes que l'Église catholique, plus de trois cents millions d'hommes et que le Thibet est son sanctuaire, son centre, « sa terre sainte ».

Tel était le pays où Renou devait aller porter l'Évangile. Il n'était pas le premier missionnaire qui pénétrait dans le Thibet. Dès les premières années du XVII[e] siècle, les Jésuites avaient envoyé plusieurs de leurs religieux dans cette contrée à peu près ignorée. Leurs efforts avaient été multiples et ils seraient parvenus à ouvrir le Thibet à la civilisation, sans l'hostilité de la cour de Péking. Exilés et chassés de l'empire, ils avaient été arrêtés sur la route qu'ils commençaient à suivre. Il était réservé à notre compatriote d'y porter de nouveau l'Évangile.

Sitôt qu'il avait été muni des instructions de son vicaire apostolique, Renou était parti et s'était rendu à Ta-Tsien-lou, ville mi-chinoise mi-thibétaine, située sur la grande route qui va à L'Hassa. Ta-Tsien-lou est sur le territoire thibétain, mais au lieu de relever de l'autorité temporelle du Dalaï-lama, cette cité est la capitale de la principauté de Kiola. Le voisinage de Sé-Tchouan pouvait faire croire à Renou qu'il n'avait pas encore changé de diocèse. Du reste, il ne perd pas un seul instant ; il achève promptement ses préparatifs de voyage, achète quelques marchandises afin de se faire passer pour un commerçant et

Digitized by Google

d'avoir le moyen de subvenir à ses dépenses, prend un passeport et s'avance avec autant de gaîté qué de résolution vers l'intérieur du pays, sans autre escorte que quelques serviteurs dévoués.

Un voyage au Thibet n'a rien de bien tentant. Le confort y est inconnu. Il n'y a pas d'hôtels. Le voyageur qui arrive dans une ville est obligé de trouver une ou deux chambres à louer, à moins qu'un ami ne lui offre l'hospitalité. Dans les campagnes, on est reçu dans les maisons avec plus ou moins d'empressement ou de générosité, suivant la qualité que l'on a ou les relations qui peuvent exister entre le voyageur et l'habitant. Souvent l'on est obligé de camper et de marcher durant plusieurs jours sans rencontrer le moindre village. Les vivres sont rares et l'on est exposé à subir parfois des jeûnes rigoureux. Tous ces obstacles ne pouvaient arrêter Renou qui se plaisait à la lutte et la recherchait en quelque sorte.

Son voyage fut des plus rapides. Son but était de se rendre à L'Hassa et dans cette intention, il avait traversé les principautés de Kiola, de Lythang, de Bathang, les gouvernements de Kiang-Ka, de Tchraya et était arrivé à Tcha-Mou-To; il était à plus de trente journées de marche dans l'intérieur et se berçait de l'espoir de pénétrer dans la ville sainte du Bouddhisme. Il n'avait rencontré aucun obstacle sérieux et il lui était permis d'avoir quelques illusions. Malheureusement elles devaient être de courte durée. L'Européen avait été reconnu sous l'habit chinois : on lui prêtait des intentions plus ou moins compro-

Digitized by Google

mettantes pour le salut de l'Empire et le mandarin qui commandait le pays le faisait surveiller avec soin. Renou se doutait de ce qui se passait et voulait précipiter son départ pour L'Hassa. Au moment où il allait monter à cheval pour se mettre en route, des émissaires du mandarin l'entourent et le somment de se présenter à la barre du tribunal. « Très bien, » répondit Renou sans se déconcerter, « laissez-moi le temps de m'habiller et je vous suis. » Quand il arrive au prétoire, le mandarin siège déjà et juge d'autres affaires. Au lieu de s'arrêter dans la salle d'attente, Renou passe gravement au milieu dela foule, s'approche du fauteuil du mandarin, salue selon toutes les prescriptions de la politesse chinoise, demande très poliment pourquoi on le fait appeler, puis ne trouvant pas de siège, il s'en alla, sans plus de cérémonie, s'accouder sur le bureau en face du mandarin. Ce dernier parut surpris, mais comprit bien vite qu'il n'avait pas affaire à un personnage ordinaire, et que l'intimidation était inutile. « Je n'ai rien à vous reprocher, répondit-il au missionnaire, mais tant de bruits courent sur vous que je désire les faire cesser en vous demandant qui vous êtes ? — « Je suis Européen. — Que venez-vous faire dans ce pays ? — Prêcher la religion du Seigneur du ciel. — Qui vous l'a permis, où est votre passeport ? — Le voici. — Comment vous nommez-vous ? — Charles-René-Alexis Renou, né à Vernantes, arrondissement de Baugé, département de Maine-et-Loire, France. » Tous ces *r*, rondement articulés en français avec quelque peu de malice, firent une singulière impression sur l'oreille du mandarin qui n'en avait

Digitized by Google

jamais entendu et était incapable, en sa qualité de Chinois, de prononcer cette lettre que, de nos jours, les sujets du Céleste Empire rendent tant bien que mal par la lettre *l*. « Bien, bien, » dit-il, « aujourd'hui je suis très pressé ; je n'ai pas le temps de vous entendre. Veuillez retourner à votre demeure, mais je vous défends de continuer votre voyage avant que nous n'ayons une nouvelle entrevue, dans quelques jours. » Renou salua, revint à son logement en se disant : je suis prisonnier, inutile d'insister, mais tâchons de rendre la position moins pénible et mettons à profit tout le temps qu'il faudra perdre dans cette ville.

Quelques jours après, Renou était reçu comme un hôte distingué, non plus au prétoire, mais dans la chambre du mandarin qui lui offrit une tasse de thé et lui expliqua longuement, en ayant l'air de s'excuser, la dure nécessité où il était d'en référer à ses supérieurs, les légats de L'Hassa, à la décision desquels il faudrait bien se soumettre. L'abbé Renou comprenait parfaitement la portée de toutes ces belles paroles. Au lieu de discuter inutilement, il se contenta de répondre : « Je sais que vous avez bon cœur, faites votre devoir ; vous savez que je n'ai fait de mal à personne, j'espère que votre écrit sera convenable. » — « Oh ! certainement, d'ailleurs je ne l'enverrai pas sans vous le montrer, » reprend le mandarin et, prenant son pinceau, il se met en devoir d'écrire les nom, prénoms et patrie de l'abbé Renou. Le missionnaire s'amusa d'abord de son embarras, puis il fut obligé de lui indiquer lui-même les caractères chinois qui

Digitized by Google

rendraient le moins mal possible ces noms hérissés d'*r*. L'écrit était fort élogieux ; il fut envoyé sur-le-champ à L'Hassa et cependant la réponse se fit attendre près de deux mois.

L'abbé Renou mit à profit ce long retard. Chaque jour, il consacrait de longues heures à étudier le thibétain, à recevoir de nombreuses visites, à prendre des renseignements sur la géographie, l'administration, les coutumes et la religion du pays ; il rédigeait ses notes et faisait quelques promenades dans les environs, car, dans sa captivité, il demeurait libre. Enfin la réponse arriva. Renou devait être reconduit à Canton avec des honneurs capables de donner une haute idée de la générosité chinoise envers les étrangers. Il se mit donc en route avec une escorte qui devait le surveiller, mais dont il sut exiger les honneurs promis. Au moment où il traversait une des premières villes chinoises, un de ses anciens Chrétiens jeta à la dérobée un petit billet dans le palanquin. Ce billet disait qu'un grand mandarin français nommé La-Ki-ly venait de conclure un traité avec le Céleste Empire. Quel était ce La-Ki-ly? Ce ne fut qu'en arrivant à Canton que Renou apprit qu'il s'agissait de M. de Lagrenée. Le mandarin qui commandait à Tchen-Tou était Ki-Chan, celui-là même qui avait fait expulser de L'Hassa les PP. Hue et Gobet. Renou lui demanda d'être conduit à Péking.

Le mandarin y consentit sans difficulté, mais en même temps, il donna l'ordre secret à l'escorte d'honneur de faire reprendre au prisonnier le chemin de

Digitized by Google

Canton; après un ou deux jours de marche, quand l'abbé Renou s'en aperçut, il était trop tard.

Son arrivée fut fêtée à Canton par toute la population européenne, sans distinction de nationalité. Non seulement il eut à recevoir des félicitations, mais surtout il eut à donner de nombreux renseignements sur son voyage, détails qui intéressèrent vivement les diplomates et les commerçants si désireux de connaître l'intérieur de l'empire chinois. Le voyage de l'abbé Renou fut un véritable événement dans le monde géographique. Les frontières du Thibet, ce pays jusqu'alors mystérieux, avaient été forcées et cet honneur revenait à un Français. En même temps les pasteurs protestants ne pouvaient plus dire, suivant leur habitude, que l'existence des chrétientés dans la Chine était un mythe, une fable inventée à plaisir. La Société des Missions Étrangères venait de leur prouver le contraire.

L'abbé Renou resta près de trois ans à Canton, occupé de l'administration de la chrétienté dans cette ville, sous la direction de M. Libois, procureur général de la Société et, provisoirement, préfet apostolique. Le Thibet cependant n'était pas oublié. Les rapports de l'abbé Renou avaient attiré l'attention et, à la cour de Rome, l'on s'occupait d'organiser la mission. Il avait été décidé que trois tentatives seraient faites simultanément pour pénétrer dans cette région, par le Boutan, l'Assam et la Chine. L'abbé Renou était tout naturellement désigné ; il avait été nommé préfet apostolique et il n'allait pas tarder à recevoir l'ordre du départ.

Dans le courant de l'année 1851, notre compatriote

Digitized by Google

quittait Canton pour retourner au Thibet. Pendant trois années, il avait eu le temps d'étudier et de mûrir son projet. Aussi, était-il bien décidé à ne plus tenter la voie du Sé-Tchouan et de Ta-Tsien-lou, trop exposée à la surveillance chinoise, mais à prendre celle du Yun-nan. Il espérait qu'en remontant l'un des grands fleuves qui descendent du Thibet dans cette province, il atteindrait la frontière et pourrait s'y fixer. Il entrevoyait déjà le moment où il pourrait prendre pied sur le sol thibétain. Son entreprise était difficile. La frontière thibétaine était inconnue ; le Yun-nan était en grande partie inexploré et les Musulmans, encore en armes contre l'empereur de Chine, sillonnaient le pays de nombreuses bandes et rendaient les campagnes à peu près inaccessibles.

L'abbé Renou traversa toute la Chine du sud à l'ouest et, au mois de février 1852, il arrivait à Ta-So-Lo, séjour de Mgr Chauveau, coadjuteur du Yun-nan depuis 1850 et supérieur de la partie occidentale de la province. Mgr Chauveau et l'abbé Renou ne s'étaient jamais rencontrés, mais ils se connaissaient de réputation et la joie de se voir fut grande de part et d'autre. Mgr Chauveau se hâta de prévenir l'abbé Fage qui accourut sans retard. L'abbé Renou eut bientôt recueilli tous les renseignements qu'il pouvait désirer sur le nord de la province. Il savait qu'au delà de la région connue sous le nom de pays des Mosso, il y avait des populations thibétaines, mais il ignorait où elles commençaient, si elles appartenaient au Thibet proprement dit ou si elles n'étaient pas fixées sur les territoires dépendant jadis du Thibet, mais qui,

Digitized by Google

depuis la conquête chinoise, avaient été directement rattachées aux possessions de la cour de Péking. Toutes ces questions préoccupaient avec raison notre compatriote et il fut décidé qu'il partirait seul et s'en irait faire une reconnaissance. L'abbé Fage, qui avait été désigné pour être son compagnon, devait attendre son retour.

L'abbé Renou ne perdit pas un instant; pourvu de guides fidèles, d'une petite pacotille et d'une faible somme d'argent, il prit la route du nord et, en suivant la rive droite du Kin-che-King, il arriva à Ly-Kiang, ville bien déchue, qui jadis avait été la capitale du royaume des Mosso. De là, poussant encore plus au nord, il passa à La-Spou, où il acheta un petit terrain mais ne s'y arrêta que quelques jours. Revenant ensuite sur les bords même du fleuve, il parvint à Pong-Tse-Ra, où se trouve un pont de cordes qui conduit à Tchong-Tsen, vaste pays au nord-est du Kin-Cha-Kiang, peuplé de Thibétains et de Chinois et dépendant directement de la cour de Péking. A Pong-Tse-Ra, l'abbé Renou apprit qu'à une petite journée de marche dans la direction de l'ouest, il y avait un célèbre monastère bouddhique nommé Teun-Djrou-Ling ; il résolut de s'y rendre dans l'espérance de trouver des renseignements sur la frontière du Thibet. Le lendemain, il était à la porte d'une lamaserie peuplée de cinq cents religieux thibétains, et qui, en même temps, était un centre commercial, le rendez-vous des marchands qui trafiquaient de la Chine avec cette partie du Thibet.

On a souvent parlé des lamas et jusqu'à ces der-

Digitized by Google

niers temps, l'on a vécu à leur égard dans une profonde ignorance. Grâce aux missionnaires, nous sommes à peu près renseignés. A proprement parler, le Bouddhisme n'a pas de prêtres ; il divise les hommes en deux classes, ceux qui renoncent à tout pour chercher la perfection et ceux qui, ne recherchant pas la perfection, jouissent des biens de ce monde. La première classe se compose d'ascètes isolés ou vivant en société, et constitue ce que nous appelons, mais à tort, le clergé. Elle est largement représentée au Thibet, puisque les Thibétains disent qu'ils comptent quatre-vingt mille prêtres. Ce chiffre nous semble un peu exagéré ; néanmoins la proportion des moines thibétains est considérable, puisque la ville de L'Hassa en possède à elle seule près de vingt mille.

Les moines thibétains sont connus sous le nom de lamas ; il y en a qui vivent dans une retraite absolue au sommet d'une montagne, dans quelque caverne, n'en sortent que rarement et reçoivent leur nourriture au moyen d'un panier attaché à une corde. Quelques-uns vivent chez eux et ont la faculté de se marier ; d'autres ne se fixent nulle part et voyagent. Toutefois le plus grand nombre habite des édifices construits par eux, véritables couvents apppelés en thibétain « Gon-pa » ou « Tchas-dé » et que l'on désigne communément sous le nom de lamaseries. Un monastère se compose soit d'une grande maison, soit d'une réunion d'édifices. Au centre, se trouve le temple rempli d'images et de peintures et pourvu d'une bibliothèque. Outre les cellules des religieux, il y a une salle de réunion, un magasin d'approvisionne-

Digitized by Google

ments et parfois une imprimerie. Le monastère est ordinairement entouré de jardins cultivés par les moines ou par des ouvriers, aux gages de la confrérie. Le costume religieux se compose d'une tunique sans manches, d'un pantalon, d'une robe et d'un manteau que retient une pièce de laine longue et étroite, couvrant l'épaule gauche. Les chaussures sont des bottes en feutre et la coiffure, un bonnet en feutre ou en toile, de forme conique ou double. La couleur du vêtement et surtout du bonnet, diffère selon la secte. Les deux principales sont les lamas jaunes et les lamas rouges. Bouddha avait prescrit les habits jaunes à ses disciples, mais peu à peu l'habillement des religieux avait pris une teinte rougeâtre et de plus un grand relâchement s'était introduit dans les mœurs. Au commencement du XVII[e] siècle, un réformateur, Tsong-Ko-pa, fit refleurir l'ancienne discipline et donna, comme marque distinctive de ce retour aux enseignements de Bouddha, le retour à la couleur jaune dans l'habillement des moines. La secte jaune domine au Thibet, mais il y est resté certains adeptes de la secte rouge qui s'est surtout conservée au Népaul et au Boutan.

L'étude et la méditation sont censées être les principales occupations des lamas, mais ils préfèrent passer leur temps à jardiner, à mendier, à faire du commerce et leur vie est loin d'être édifiante. Le prêtre, dans la véritable acception du mot, est en quelque sorte l'un des signes distinctifs du Catholicisme et principalement de la France, qui peut avec raison être fière de son clergé, tant séculier que régulier.

Digitized by Google

La lamaserie où l'abbé Renou était venu frapper appartenait à la secte jaune ; son supérieur, le *Bouddha* vivant, était Lo-Djrou, homme instruit, parlant un peu le chinois, et très considéré dans le pays. L'abbé Renou, qui se donnait pour un marchand chinois, alla le saluer et lui demanda l'autorisation de passer quelques jours dans l'enceinte du monastère. La permission fut de suite accordée. Le lendemain, le faux marchand faisait étaler ses marchandises et chargeait son serviteur de les offrir à des prix fabuleux afin d'amener des discussions et de gagner du temps. En même temps, il causait avec les lamas et principalement avec leur supérieur, Lo-Djrou. Parmi les objets exposés se trouvait une belle longue-vue ; Lo-Djrou désirait l'acquérir, et dans ce but il en offrit un bon prix. L'abbé Renou refusa de vendre l'objet tant désiré par le lama, mais à la fin, vaincu par ses importunités, il lui offrit de lui faire cadeau de cette lunette s'il voulait lui apprendre le thibétain pendant six mois. Lo-Djrou accepta le marché avec joie et, en même temps, il donnait l'ordre de préparer une cellule à côté de la sienne pour le nouvel écolier.

Notre compatriote avait pu pénétrer dans une lamaserie, y prendre pied, et c'était pour lui un véritable succès. Grâce à son déguisement, il allait s'initier à la vie des moines thibétains, s'instruire dans leur littérature. Dès le lendemain de la prise de possession de sa cellule, les leçons commençaient. Lo-Djrou était plein de complaisance pour son élève et ce dernier montrait un zèle et une attention bien faite

Digitized by Google

pour encourager le professeur. Pour ne pas se trahir, l'abbé Renou était obligé d'écrire en caractère chinois les cours que lui faisait le lama. La nuit venue, quand personne ne pouvait l'apercevoir, il les traduisait en français. C'est encore pendant la nuit qu'il pouvait lire son bréviaire et, de temps en temps, célébrer la messe. Pendant son séjour à la lamaserie, c'est-à-dire pendant près de dix mois, l'abbé Renou ne perdit pas un instant; il parvint à s'exprimer couramment en thibétain, s'instruisit dans la littérature et rassembla les matériaux d'un *Dictionnaire* thibétain-français-latin qui, comparé à celui de Csoma, a été reconnu exact et a servi à compléter celui du savant hongrois.

Pendant son séjour à la lamaserie, l'abbé Renou se procurait de nombreux renseignements sur le Thibet, ses frontières, ses montagnes, ses cours d'eau, par les fréquents entretiens qu'il avait avec les lamas et les étrangers qui venaient visiter le monastère. Il s'applaudissait du parti qu'il avait pris de vivre au milieu des moines thibétains, lorsqu'un événement fortuit vint contrarier ses projets. Son séjour à la lamaserie était devenu l'objet de nombreux commentaires; l'éveil avait été donné et l'on se demandait comment un Chinois pouvait se donner tant de peine pour apprendre la langue du Thibet; de plus, le peu de soin qu'il apportait à son commerce faisait supposer que le négoce ne devait pas être le but qu'il se proposait; son intelligence et sa vie irréprochable n'étaient pas mises en doute; aussi le bruit se répandit que ce prétendu marchand devait être un grand personnage

Digitized by Google

chargé d'une mission secrète par la cour de Péking, envoyé probablement pour connaître l'état de la province et surveiller l'administration des mandarins. La rumeur eut bientôt forgé toutes sortes d'histoires et les espions se succédèrent bientôt afin de voir l'hôte des lamas et de deviner quel il pouvait être.

L'abbé Renou craignait d'être reconnu pour Européen ; en même temps il ne voulait pas exposer les lamas à quelque désagrément ; aussi, un matin, alors que rien ne pouvait indiquer sa résolution, il fit ses adieux au supérieur du monastère, à Lo-Djrou, et le remercia de son hospitalité en lui abandonnant la plus grande partie de sa pacotille. Puis il reprit en toute hâte le chemin du Yunnan où il arriva sain et sauf avec un précieux trésor de notes et de renseignements.

L'abbé Renou était loin d'être découragé ; la connaissance qu'il avait acquise de la langue thibétaine redoublait son zèle. Il resta à Ta-so-lo, près de Mgr Chauveau, le temps de se reposer de son voyage et bientôt il se mettait de nouveau en route ; il reprit la route de Ly-Kiang et de cette ville se dirigea vers l'ouest en suivant la route de la montagne, traversa le plateau de Ly-ty-pin et arriva à la ville de Oui-sy, dont la population est très mélangée de Chinois et de Mossos. Il descendit ensuite la petite rivière qui va se jeter dans le Lan-Tsang-Kiang dont il remonta la rive gauche pendant cinq jours en traversant les territoires de Peky, de Siâo-Oui-Sy, de Kang-Pou, de Ye-Tcho et parvint enfin au village thibétain de Patong,

Digitized by Google

dépendant de Tse-Djrou, sur la rive droite du fleuve. D'après les renseignements qu'il se procurait un peu partout, l'abbé Renou était persuadé qu'il était à peu près arrivé à la hauteur des frontières du Thibet. Il atteignit bientôt les bords du Lou-tse-Kiang et s'en alla demander l'hospitalité à la lamaserie de Tcha-Mou-Tong. Le supérieur de ce monastère l'accueillit favorablement et n'eut à son égard que de bons procédés. Tcha-Mou-Tong se trouvait dans un pays en grande partie désert et la plupart de ses rares habitants étaient des sauvages descendant de la race aborigène. Dans le voisinage il n'existait qu'un village thibétain, celui de Pedjrong, et sans importance. C'était toujours le Yunnan et l'abbé Renou n'avait pas encore quitté le territoire chinois. A Tcha-Mou-Tong, notre compatriote ne cessait de questionner les lamas et bientôt il eut lieu de s'applaudir de ses recherches. Du monastère, il apercevait la crête d'un contrefort qui, venant de l'est, s'avançait en ligne droite vers l'ouest et se terminait brusquement par des rochers à pic surplombant le Lou-tse-Kiang; quel fut son bonheur quand il apprit que derrière cette montagne se trouvait cette terre cachée du Thibet vers laquelle tendaient tous ses vœux et tous ses efforts depuis sept années consécutives. Son émotion fut tellement vive qu'il pouvait à peine la dissimuler. Il s'empressa de faire ses adieux aux lamas et de partir. Dès le lendemain, il avait atteint le haut du contrefort; il foulait du pied le sol thibétain, et une prière d'action de grâces s'élevait de son cœur, réjoui et fortifié.

Digitized by Google

L'abbé Renou ne voulait pas se borner à reconnaître le Thibet ; il se proposait d'y fonder un poste. A Lang-Son, le second village qu'il traversa, il eut la bonne fortune de rencontrer un riche Thibétain qui ne demandait pas mieux que de lui louer à perpétuité, moyennant la somme annuelle de seize taëls (130 fr.), la petite vallée de Bonga, dont il était le propriétaire.

Le 25 septembre 1854, l'abbé Renou et sa caravane prenaient possession de Bonga qui fut placée sous la protection de Notre-Dame-de-Merci. La vallée de Bonga n'avait rien d'enchanteur ; les abords étaient des plus sauvages et empreints d'une grande tristesse, le sol était inculte et le pays abandonné n'avait guère pour habitants que quelques bêtes sauvages. L'abbé Renou ne se découragea pas ; il se mit résolument à l'œuvre et avec le concours de ses compagnons, il parvint en quelques semaines à réparer les ruines des huttes qu'il avait trouvées dans son domaine.

La première colonie chrétienne avait été fondée à Bonga ; l'Évangile allait enfin pénétrer dans le sanctuaire du Bouddhisme.

On s'était établi à Bonga sur la fin de septembre. La saison était fort avancée ; il n'y avait pas de temps à perdre. Aussi l'abbé Renou s'empressa-t-il d'envoyer un messager à l'abbé Fage pour lui ordonner de venir le rejoindre au printemps. En même temps, l'on défricha la terre et l'on mit plusieurs champs en culture afin de pouvoir se procurer des ressources pour l'année suivante. Quelques habitants de Long-Pou vinrent aider notre compatriote et, grâce à leur concours,

Digitized by Google

le travail fut assez rapidement exécuté. L'hiver arriva et la neige tomba en grande quantité. La petite vallée de Bonga était couverte d'un blanc linceul, les fontaines étaient gelées et le froid des plus vifs. La solitude était complète. Heureusement le bois de chauffage ne manquait pas et l'abbé Renou put, sans trop de souffrances, hiverner dans une hutte délabrée, avec les cinq ou six Chinois qui l'avaient accompagné ; la gaîté ne lui fit jamais défaut. Le jour, l'on causait de religion en famille, autour d'un grand feu, et dans son enthousiasme, lorsque le vent soufflait avec violence et ébranlait la modeste cabane qui servait de refuge aux colons, l'abbé Renou évoquait le souvenir de Bethléem et parlait aux Chinois de l'avenir du Catholicisme au Thibet ; sa parole devenait vive, son cœur débordait ; il supportait avec joie les privations auxquelles il était exposé en pensant qu'il préparait la route à d'autres missionnaires. Le rôle de pionnier lui plaisait, il était dans son élément. Le Thibétain qui avait loué la vallée de Bonga était stupéfait en voyant que ses locataires supportaient gaillardement les rigueurs de la saison ; il vint les visiter et se laissa si bien gagner par la bonne humeur de l'abbé Renou qu'il lui laissa quelques serviteurs. Ces derniers se mirent à l'œuvre et, au bout de quelques jours, ils avaient construit une cabane. L'un d'eux comprenait le chinois et pouvait servir d'interprète. Tout marchait à souhait et l'on pouvait compter sur l'avenir.

Vint bientôt le printemps ; au mois de mai, la forêt était en pleine végétation ; c'était le moment de

Digitized by Google

l'abattre, afin de pouvoir l'incendier pour fertiliser le sol au moyen de ses cendres et y semer ensuite du sarrazin; une vingtaine de paysans de Long-Pou, séduits par la solde qu'on leur offrait, arrivèrent armés de haches et de coutelas, et se mirent à l'œuvre. L'abbé Renou leur avait désigné l'endroit qu'il avait choisi pour l'emplacement de sa maison. La forêt disparaissait, sauf cependant les gros arbres, auxquels les travailleurs ne voulaient pas toucher ; quand l'abbé Renou leur en demanda la cause, ils répondirent que les gros arbres étaient habités par de mauvais génies et que quiconque osait leur porter atteinte était frappé de mort ou tout au moins devenait très malade. Le missionnaire se contenta, pour les détromper, de prendre une hache qu'il enfonça profondément dans ces arbres fétiches. Les Thibétains les achevèrent sans crainte; toutefois, pendant quelque temps, l'abbé Renou dut, le premier, porter la cognée contre les gros arbres ; quand les ouvriers virent que cet audacieux n'était frappé ni de mort ni de maladie, ils furent pleins de courage et l'imitèrent en ayant soin, avant de commettre leur « sacrilège, » de prononcer à plusieurs reprises le nom du Dieu des chrétiens et de demander sa protection.

Dans le courant de l'année 1855 arrivait l'abbé Fage avec une assez forte somme d'argent. C'était un précieux collaborateur pour l'abbé Renou. Grâce à la facilité extraordinaire qu'il avait pour les langues, il fit de rapides progrès dans la connaissance pratique du thibétain. Il dirigeait et surveillait spécialement l'exécution, tandis que l'abbé Renou, qui s'était réservé

Digitized by Google

l'administration générale et les relations extérieures de plus en plus nombreuses, consacrait ses rares loisirs à l'étude de la langue thibétaine écrite.

Le séjour de Bonga commençait à être tant soit peu supportable. En 1855, les récoltes avaient été bonnes, et, au printemps de 1856, une troupe de menuisiers chinois du Yunnan vint construire une maison composée, au rez-de-chaussée, de neuf chambres et d'une chapelle et, au premier, de vastes greniers ; des écuries et une cuisine ne tardèrent pas à s'élever. En même temps, l'agriculture était poussée avec activité et de nouveaux défrichements avaient été opérés ; Bonga prenait l'aspect d'un village. Les ouvriers chinois qui étaient venus apporter leur concours étaient tous païens à leur arrivée ; au départ ils étaient tous chrétiens et plusieurs d'entre eux aidaient les missionnaires dans leur apostolat. La petite colonie chrétienne portait déjà ses fruits.

Ces progrès étaient dus en grande partie à l'abbé Renou qui se multipliait ; sa santé ne tarda pas à s'altérer et, à la suite d'une excursion des plus pénibles, il fut attaqué de la fièvre des bois, si dangereuse pour les Européens. Le mal était si violent que bientôt il fut à toute extrémité. La colonie de Bonga était déjà dans le deuil et se voyait sur le point de perdre son chef. Heureusement ses angoisses furent de courte durée ; grâce à sa robuste constitution, l'abbé Renou recouvra la santé et, malgré son besoin d'activité, il dut se condamner, durant quelques semaines, à un repos qu'il employa aux soins intérieurs de la mission.

Digitized by Google

L'Évangile recrutait de temps en temps quelques adeptes. Bonga était connu dans tout le pays. L'on ignorait la nationalité des deux missionnaires, mais l'on savait qu'ils appartenaient à une religion différente de celle des lamas, et de plus le changement moral qui s'opérait chez leurs disciples était l'objet de l'admiration des populations. Un jour, un jeune lama des environs de Kiang-Ka vint solliciter la faveur d'être admis dans la colonie de Bonga ; son âme était tourmentée par le remords d'une vie dissipée et il espérait trouver le calme dans la religion chrétienne qu'il désirait étudier. Le nouveau néophyte se distingua bientôt par sa ferveur. La connaissance qu'il avait de la littérature bouddhique fut d'un grand secours pour l'abbé Renou. Le lama dirigeait l'école ; il traduisit les prières chrétiennes, y appliqua une psalmodie harmonieuse et, grâce à lui, la population thibétaine de Bonga put louer Dieu dans sa langue maternelle.

Toute l'année de 1857 et la première moitié de l'année 1858 furent pour Bonga une époque des plus heureuses. Bon nombre de Chinois dont l'existence avait été des plus aventureuses venaient se fixer à la colonie chrétienne et y trouvaient le calme. Plusieurs avaient des métiers qu'on savait utiliser ; les autres s'adonnaient à la culture. Des Thibétains demandaient à être reçus dans la chrétienté ; aussi la population s'était-elle considérablement accrue. Depuis 1854, la vallée de Bonga s'était transformée : au lieu d'un désert aride, on voyait une plaine de deux kilomètres de longueur sur trois cents pas de large complètement

Digitized by Google

défrichée et des champs couverts de moissons. Les cabanes se groupaient autour d'une belle maison ; les bêtes sauvages avaient fait place aux animaux de labour. Le village possédait une basse-cour des plus peuplées et un nombreux troupeau de chèvres parcourait les sentiers où elles broutaient avidement. Dieu avait béni l'entreprise des pionniers chrétiens et Bonga était réellement une colonie des plus florissantes.

Malheureusement les mauvais jours n'allaient pas tarder à venir. Les progrès de Bonga excitaient la jalousie. Les Chinois, qui faisaient partie de la communauté chrétienne, s'étaient établis dans une belle vallée nommée Kio-Na-Tong, située à une journée de marche de Bonga. Un village d'une quarantaine de maisons s'était élevé comme par enchantement et en même temps de nouvelles terres avaient été achetées et mises en culture par les chrétiens thibétains. Bonga était convoité de son ancien propriétaire, Tsé-Ouang, qui résolut de s'en emparer. Dans ce but, il réunit une troupe de gens sans aveu et vint à l'improviste piller la mission. La maison habitée par les missionnaires fut saccagée et, après ce glorieux exploit, les malfaiteurs s'en retournèrent avec leur butin, espérant bien que la colonie terrorisée se disperserait. Il n'en fut rien. On se remit à l'œuvre et on répara les ruines.

Quelques jours après, le 5 octobre 1859, l'abbé Fage, qui avait reçu l'ordre de revenir en Chine, quittait Bonga, le cœur bien triste et l'esprit fort préoccupé. Le lendemain de son départ, la chrétienté était

Digitized by Google

envahie par une bande nombreuse et bien armée. Les chrétiens furent maltraités et leur chef, l'abbé Renou, jeté à terre et menacé de mort. Les bandits délibérèrent s'ils ne devaient pas l'assassiner ; mais ce crime leur parut inutile. Le pillage était leur seul mobile ; ils pensaient qu'il valait mieux prendre tout ce qu'ils pourraient emporter et ils se retirèrent après avoir saccagé le village et mis à contribution ses habitants.

La vallée de Bonga cessait d'être sûre et il fallait s'attendre à de nouvelles attaques. Au commencement de 1860, l'abbé Renou n'échappa à la mort que par une sorte de miracle. Des assassins apostés l'attendaient et il ne dut son salut qu'à la fuite. Il se retira chez le lama de Tcha-Mou-Tong, qui s'empressa de lui donner asile, ainsi qu'à la plupart des chrétiens. Quelques Chinois restèrent seuls à Bonga, pour garder les ruines du village.

L'abbé Renou n'avait pas l'intention de rester dans la lamaserie. Le chef thibétain du Tsarong, Samdo, lui avait écrit pour l'engager à retourner à Bonga en l'assurant de sa protection et en lui offrant une escorte. L'abbé Renou, qui n'avait qu'une médiocre confiance dans cette amitié, entrevoyait quelque piège. Mais cédant à son naturel confiant, il se mit en route avec ses gens et ses bagages. Ses craintes n'étaient que trop fondées. Au milieu de son voyage, il était attaqué et fait prisonnier, ainsi que ses serviteurs, par des brigands qui l'amenèrent devant le tribunal de Samdo. Ce dernier était de connivence avec les malfaiteurs. Il se borna à défendre faiblement le missionnaire, et s'il

Digitized by Google

lui permit de retourner à Bonga, il eut soin de lui faire observer que le pays était peu sûr et qu'il ne pouvait répondre de l'avenir. L'abbé Renou ne pouvait se faire aucune illusion ; aussi résolut-il de s'abriter sous une autorité supérieure à celle de Samdo, dont la perfidie ne pouvait être mise en doute.

Il venait de s'accomplir un fait très important. Le traité de Tien-Tsin ouvrait la Chine. La liberté de professer la religion chrétienne était garantie aux Chinois et le droit de la prêcher assuré aux missionnaires, moyennant des passeports signés des représentants de leur nation. A cette nouvelle, l'abbé Renou part pour Kiang-Ka, petite ville moitié chinoise, moitié thibétaine, située tout près de la frontière et où résidaient un mandarin militaire chinois et un gouverneur thibétain. Il s'adresse à ces deux magistrats et demande justice en déclarant sa qualité de Français. Le mandarin se reconnaît compétent et retient l'affaire. Mais la justice du Céleste Empire est lente et tout plaideur doit surveiller son procès. L'abbé Renou était trop au courant des us et coutumes de la Chine pour ne pas s'y conformer ; il résolut de fixer son séjour à Kiang-Ka et de ne pas quitter cette petite cité qui n'a rien d'intéressant, tant qu'il n'aurait pas été fait droit à sa demande. Son attente fut longue ; elle dura près de deux ans.

Notre compatriote ne se décourageait pas. La moindre nouvelle tant soit peu favorable lui rendait sa gaîté. Au commencement de 1861, il reçut la visite d'un marchand chrétien chinois qui arrivait de

Digitized by Google

L'Hassa et lui raconta que, dans cette ville mystérieuse, le sanctuaire du Bouddhisme, il n'était plus question que des événements qui venaient de s'accomplir. Les *barbares d'Occident* étaient entrés dans Péking. On parlait de la France avec crainte et respect. L'abbé Renou fut heureux d'apprendre que son pays jouissait d'un grand prestige. Une autre nouvelle vint le consoler de ses fatigues morales et physiques. Cinq missionnaires, Mgr Thomine, MM. Fage, Goutelle, Durand et Desgodins étaient en route pour venir le rejoindre et, le 4 juin 1861, ils arrivaient à Kiang-Ko.

Le premier jour fut consacré aux épanchements d'une réunion si désirée ; néanmoins l'on décida que dès le lendemain l'on s'occuperait de terminer le procès qui menaçait de ne pas finir. Le mandarin chinois n'était pas personnellement mal disposé pour les Européens, mais il était faible de caractère et s'était laissé influencer par son entourage. Il avait cessé de s'occuper de l'affaire. Quant au gouverneur thibétain, c'était un ennemi déclaré. Il avait visité l'Inde, était allé à Calcutta et, de son contact avec les Anglais, il avait rapporté une haine des plus vivaces pour tous les Européens. Il se figurait qu'en voulant se fixer au Thibet, les missionnaires se proposaient d'explorer le pays pour y appeler une armée anglaise et qu'ils étaient des agents du gouvernement de Calcutta.

Le 5 juin 1861, après dîner, MM. Renou, Fage, Goutelle, Durand et Desgodins montent à cheval précédés de leur homme d'affaire qui porte les cartes

Digitized by Google

de visite, et accompagnés de plusieurs serviteurs, ils se rendent au tribunal chinois et demandent à parler au mandarin. Il fait répondre qu'il est malade. Le cas était prévu. Les missionnaires descendent de cheval, s'installent dans la salle d'audience, parlent de choses et d'autres et, au bout d'une heure, ils envoient chercher chez l'abbé Renou le thé et les pâtisseries que, suivant l'usage, le mandarin aurait dû leur offrir. Ce sans-gêne étonne soldats et employés qui vont et viennent; stupéfaits, ils courent rendre compte à leur maître de ce qui se passe. L'un d'eux engage les étrangers à revenir un autre jour; le mandarin, ajoute-t-il, est malade, mais serait très heureux de les recevoir plus tard en parfaite santé. L'abbé Renou répond que lui et ses compagnons attendront sa guérison dans le prétoire et qu'à partir de ce moment ils y prenaient domicile. On allait y apporter leurs lits. Cette fois, le mandarin se décida à recevoir nos compatriotes. L'exhibition des passeports, revêtus du grand sceau rouge de la cour de Péking, le rendit plus accommodant et il assigna un jour très rapproché pour entendre l'affaire.

Trois audiences furent consacrées à l'audition des parties. L'abbé Renou portait la parole et son plaidoyer n'aurait pas été déplacé devant une cour d'appel de France. L'on eût dit qu'il avait passé sa vie dans le monde judiciaire. Il réduisit à néant les mauvaises raisons de ses adversaires et il montra la justice de sa cause. Le mandarin se trouvait fort embarrassé. Il voyait combien les plaintes des missionnaires étaient fondées et il ne pouvait douter de leur droit. Mais il

Digitized by Google

avait à ménager les Thibétains. Aussi usa-t-il d'un procédé normand, tout Chinois qu'il était. Il déclara qu'il se considérait comme trop mince personnage pour juger l'affaire et terminer un si gros procès.

C'était une fin de non-recevoir. Les missionnaires, loin de se décourager, étaient résolus à poursuivre la défense de leurs droits en s'adressant à une juridiction plus élevée. Il fut décidé que MM. Fage, Goutelle et Durand resteraient à Kiang-Ka et que Mgr Thomine, MM. Renou et Desgodins continueraient leur voyage jusqu'à L'Hassa afin de s'adresser aux autorités supérieures en passant par Tcha-Mou-To, où résident des fonctionnaires chinois d'un rang assez élevé.

Le 5 août, Mgr Thomine et ses deux compagnons se mettaient en route et arrivaient bientôt sur le territoire de la principauté thibétaine de Tchraya. La population se montrait sympathique. A Tcha-Mou-To, l'accueil fut des plus empressés. Les mandarins chinois étaient venus à la rencontre des voyageurs et, avant de les conduire au logement qui leur avait été préparé dans la ville, ils leur avaient offert le thé traditionnel sous des tentes dressées à quelque distance dans la campagne. L'abbé Renou avait eu la bonne inspiration d'aller voir un mandarin thibétain, Tchré-Mun-Sé, qui se trouvait par hasard à Tcha-Mou-To. C'était un puissant personnage. Son intervention pouvait être d'un grand secours dans le procès relatif à Bonga. Les prières de l'abbé Renou le décidèrent à agir. Au mois de novembre, Tchré-Mun-Sé arrivait à Kiang-Ka. Il était temps. Les trois missionnaires

Digitized by Google

qui y étaient restés étaient aux abois. Les autorités avaient défendu à la population de leur vendre des vivres. Tchré-Mun-Sé leur fit rendre justice. Huit des bandits qui avaient pillé Bonga furent condamnés à l'emprisonnement et exilés, et peu s'en fallut que leurs têtes ne tombassent. Le territoire de Bonga était cédé à perpétuité aux missionnaires français moyennant une légère redevance qui devait être payée au chef d'une lamaserie.

C'était une véritable victoire et on la devait à l'abbé Renou. Il était resté à Tcha-Mou-To ; son séjour dans cetteville ne laissa pas d'être fort mouvementé. Il avait failli être assassiné. Quelques semaines après, il était pris comme arbitre entre l'autorité civile et les lamas du voisinage. Enfin il était tombé malade, et il lui avait fallu passer l'hiver dans l'inaction la plus complète et attendre le retour du printemps pour songer à quelque nouvelle expédition. Sa convalescence avait été longue et sa santé se trouvait fort altérée.

Au mois de mars 1862, M^gr^ Thomine quittait Tcha-Mou-To, après un séjour de sept mois et, forcé de renoncer à se rendre à L'Hassa, il prenait la route de Péking ; son voyage n'offre rien de remarquable. Arrivé dans la capitale de l'Empire, il vit le chargé d'affaire français qui lui garantit la possession de la vallée de Bonga, le libre exercice de la religion chrétienne au Thibet et la liberté de s'établir à L'Hassa. Cette dernière clause n'a pas encore reçu commencement d'exécution et nos missionnaires n'ont pas la faculté de s'établir à L'Hassa, malgré les traités, malgré les promesses du gouvernement chinois.

Digitized by Google

Trois mois après le départ de Mgr Thomine, c'est-à-dire dans le courant de juin, MM. Renou et Desgodins quittaient Tcha-Mou-To et prenaient la route de L'Hassa, espérant pouvoir pénétrer dans cette ville presque inconnue. Ils était pleins de confiance. Le gouvernement chinois les avait autorisés à visiter la capitale du Bouddhisme. Grande était leur erreur. La conduite du gouvernement chinois n'était qu'une feinte. L'accès de L'Hassa, en vertu d'ordres secrets, était plus difficile que jamais. Il avait été défendu aux populations de vendre des vivres aux missionnaires et d'entrer en rapport avec eux. Aussi, malgré leurs efforts MM. Renou et Desgodins étaient obligés de renoncer à leur projet après quelques jours de marche et revenaient à Bonga qu'ils considéraient comme une seconde patrie.

Ce n'est pas sans émotion que l'abbé Renou revit sa vallée ; il disait à son compagnon qu'il y respirait librement. La vue des champs cultivés, la maison de la mission, les cabanes des colons, la petite forge, le bruit du marteau qui frappait l'enclume, le moulin dont les ailes s'agitaient, les aboiements des chiens, les cris des enfants qui lui souhaitaient le bonjour, tout le charmait. Il courut à la modeste chapelle dont il avait été l'architecte et, pendant quelques heures, il y resta livré à ses méditations.

Tous les missionnaires du Thibet étaient réunis à Bonga : la fête de Noël 1862, année de leur retour, fut célébrée avec toute la pompe possible. Quelques païens y reçurent le baptême et parmi eux se trouvaient des lamas. Déjà des conversions avaient été

Digitized by Google

faites dans les villages des environs et l'on songeait à sortir de la vallée pour s'étendre et rayonner aux alentours. Dans ce but, l'abbé Renou était retourné à Kiang-Ka au mois de mai 1863. Malheureusement les circonstances étaient peu favorables à la propagande. Le Yun-Nan, le Chen-Si et une partie du Sé-Tchouan étaient en pleine révolte, et une révolution se préparait à L'Hassa. Le Thibet était fort troublé et des bandes armées parcouraient le pays. Au mois de septembre 1863, l'une d'elles envahit la vallée de Bonga et ne se retira qu'après avoir exercé des voies de fait contre les chrétiens afin de les décider à abandonner la foi et à revenir au paganisme. A ce moment l'abbé Renou était malade, ses forces étaient épuisées et les préoccupations le torturaient. Il était plein d'inquiétude pour l'existence de sa chrétienté, aussi s'affaiblissait-il peu à peu. Bientôt il fut sérieusement atteint et, le 18 octobre 1863, il rendait son âme à Dieu. A ces soldats du devoir, l'on ne saurait mesurer les larmes et les regrets.

Nous connaissons l'abbé Renou comme missionnaire, mais n'oublions pas qu'il était un linguiste des plus distingués. Il est l'un des rares Européens qui aient connu le thibétain. Il a beaucoup écrit en cette langue; nous nous bornerons à énumérer les ouvrages qu'il a composés et qui sont : un *Dictionnaire* thibétain-français-latin, plusieurs livres de *Prières,* une *Introduction à la religion catholique pour les Païens,* le *petit Catéchisme,* le *moyen Catéchisme,* le *grand Catéchisme* et une *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Son style, sobre et châtié, dénote chez lui une profonde con-

Digitized by Google

naissance des anciens auteurs thibétains. Les critiques lui reprochent même quelques tournures archaïques. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Calcutta par les soins de l'abbé Desgodins.

Telle est la vie de l'abbé Renou : elle fut celle d'un missionnaire ; il est le fondateur de la chrétienté du Thibet qui, par suite de circonstances diverses, ne compte que douze cents fidèles. Espérons qu'elle se développera. N'oublions pas que bon nombre des missionnaires du Thibet sont sortis des provinces de l'Ouest. A ce titre, la terre sacrée du Bouddhisme doit nous être d'autant plus chère, qu'en ayant donné le jour à Renou, l'Anjou peut revendiquer sa part dans l'évangélisation du Thibet.

H. Castonnet des Fosses.

Digitized by Google

Digitized by Google

BEAUFORT-EN-VALLÉE

ET

SON CHATEAU

de 1342 à 1380

I

Donation de la chatellenie de Beaufort a Guillaume Roger. — Son érection en vicomté, puis en comté. (1342 à 1346).

Par lettres patentes données à Villeneuve-Saint-André, près Avignon, en mai 1342, Jean, fils aîné du roi Philippe VI, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, en considération de l'attachement que le pape Clément VI n'avait cessé de témoigner à la France et voulant reconnaître les services que lui avait rendus Guillaume Roger, seigneur du Chambon, fit donation à ce dernier d'une rente annuelle de mille livres tournois avec tout droit de juridiction haute, moyenne et basse, et un « chastel ou maison

Digitized by Google

« forte, là où ladite rente serait assise » ; Guillaume Roger et ses hoirs devaient tenir le tout à foi et hommage du comte d'Anjou et de ses successeurs [1].

Ce Guillaume Roger, dont il est ici question, frère du pape Clément VI, était petit-fils d'un obscur gentilhomme du Limousin, Pierre Roger, seigneur de Rosiers, qui vivait encore vers l'an 1300 et dont les généalogistes n'ont pu découvrir les ancêtres. L'élévation d'un ancien moine de la Chaise-Dieu, Pierre Roger, d'abord sur le siège épiscopal d'Arras, ensuite aux archevêchés de Sens et de Rouen, enfin au souverain pontificat sous le nom de Clément VI en 1342, fut le point de départ de la fortune de cette famille qui, dès le XIV^e^ siècle, devait donner à l'Église deux papes et plusieurs cardinaux et devenir la souche de la quatrième lignée de l'importante maison de Turenne. Par suite de donations et d'acquisitions successives les possessions de la famille Roger allaient bientôt s'étendre sur tous les points de la France et en faire une des maisons féodales les plus puissantes de la fin du XIV^e^ siècle.

Nous n'avons pas l'intention de suivre ici les développements de cette fortune inespérée ; nous nous bornerons à consigner dans cet article tous les détails que nous avons pu recueillir sur l'état du château et de la châtellenie de Beaufort à l'époque où ils furent donnés à Guillaume Roger et pendant les quelques années qui suivirent jusqu'en 1380, date de la mort dudit Guillaume.

[1] *Archives nationales*, K. 1144, n° 36, et K. 49, n° 58.

Digitized by Google

Ce fut en effet sur le château et la châtellenie de Beaufort-en-Vallée, dépendant de temps immémorial du domaine d'Anjou, que furent assises les mille livres de rente promises à Guillaume par Jean de Normandie, au profit de qui avait été rétabli le comté pairie d'Anjou en février 1331. Deux commissaires spéciaux, Oudart Le Coc, conseiller du roi, et Guillaume de La Porte, dit *Fils de Prestre* [1], lieutenant du sénéchal d'Anjou, furent envoyés à Beaufort et chargés d'estimer, avec l'aide d'experts pris dans le pays même, les rentes et revenus qui pourraient être abandonnés à Guillaume Roger jusqu'à concurrence de mille livres tournois de rente annuelle.

Nous possédons encore le procès-verbal de cette expertise [2], et il nous paraît intéressant de faire connaître la nature des droits perçus à cette époque sur la châtellenie de Beaufort par les seigneurs du pays, d'autant que ces droits nous fournissent de curieux détails sur l'état de la ville et des environs, ainsi que sur les différentes industries qui s'y trouvaient déjà établies.

[1] Ce Guillaume de La Porte n'est autre probablement que cet habitant d'Angers, qui fonda par testament en 1346 une aumônerie de vingt lits dans sa maison de la Forêt, à Angers. (*Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port, Angers, 1874-1878, t. I, p. 96 ; t. III, p. 159.)

[2] Ces lettres sont insérées dans une confirmation générale des chartes relatives au comté de Beaufort faite en décembre 1371 par Louis, duc d'Anjou (*Archives nationales*, K. 1144, n° 36), confirmée elle-même par Charles V, le 11 février 1372 (K. 49, n° 58).

Digitized by Google

Disons tout d'abord que la plus grande partie des revenus ainsi estimés pour être abandonnés en paiement à Guillaume Roger consistaient en droits de place sur les foires et marchés, taxes sur les denrées et objets vendus, redevances en nature ou en argent payées par les usagistes des herbages de la Vallée.

Les droits perçus sur la viande que les bouchers étrangers à la ville venaient vendre « en la cohue de Beaufort au jour du marchié », les redevances payées par les bouchers de la ville même, les taxes sur les cuirs de toute nature, les « coutumes » des draps, des merceries, des ferrons, des changeurs, de l'oint, des chandelles, du pain, des baudriers, du poisson, des faucilles, furent estimés ensemble à la somme de soixante livres tournois de rente annuelle ; les étaux des bouchers, des drapiers, des merciers, des ferrons, des épiciers, des changeurs, des tanneurs, des vendeurs de souliers « tant de cordouan que de vache, » 99 livres 4 sous tournois ; le forage des vins, 8 livres. L'estimation des revenus de la châtellenie nous apprend en outre que le droit de « tailler et appatroner » les boisseaux et mesures de Beaufort appartenait au comte d'Anjou ou à son châtelain et rapportait seulement deux sous tournois par an. Les taxes perçues sur ceux qui vendaient du blé étaient beaucoup plus importantes puisqu'elles furent estimées d'un revenu annuel de 40 livres, tandis que les droits sur le pain vendu aux fenêtres des boutiques ne rapportaient que cinq sous, les droits de marché sur les bêtes qui y étaient amenées et vendues vives dix livres tournois. Les taxes sur les menues denrées et

Digitized by Google

objets divers, tels que pots de terre, laine, chanvre, oignons, noix, chènevis, mil, sel, harengs, fléaux, fourches, râteaux, écuelles, etc., étaient données à ferme et produisaient, bon an mal an, 13 livres 6 sous 8 deniers tournois. Comme on le voit par l'énumération qui précède, les productions du sol, les denrées et instruments amenés et vendus au marché de Beaufort sont à peu près les mêmes aujourd'hui qu'au XIV^e^ siècle.

Les droits de pâturage dans les herbages de la Vallée appartenant à la prévôté de Beaufort et par suite au comte d'Anjou étaient de beaucoup plus importants comme revenus que les droits de marché perçus dans la ville : ils sont estimés 140 livres tournois. Différents tenanciers devaient en outre chaque année au premier lundi de Carême douze sous tournois, et les « joindrages [1] des herbages des fros [2] de la paroisse de Beaufort, de la mi-août à Noël, » valaient neuf livres. De plus la prévôté de Beaufort possédait en propre les prés de la Tropée et les prés des Chantiers d'un revenu annuel de 61 livres à raison de vingt sous l'arpent.

Dès 1342, il se tenait à Beaufort trois foires par an, en dehors du marché ordinaire qui se tenait chaque semaine le mercredi. Les foires de l'Annonciation et de la Saint-Jean-Baptiste duraient deux jours lorsque ces fêtes tombaient un mercredi ;

[1] *Joindrage*, redevance pour le droit de faire paître les jeunes bestiaux.

[2] *Fros*, terre inculte, pâturage.

Digitized by Google

quant à la foire de la Saint-Martin d'hiver, elle durait toujours deux jours. Ces trois foires furent estimées d'un revenu annuel de 20 livres tournois. Il se tenait en outre à quelques lieues de Beaufort, dans la ville de Saint-Georges, probablement Saint-Georges-du-Bois, une foire qui durait depuis la veille de la Saint-Georges jusqu'aux vêpres du lendemain et dont les revenus appartenaient à la prévôté de Beaufort ; ces revenus étaient annuellement de 29 sous tournois environ, plus douze deniers ou un agneau au choix du prévôt.

Les « trespas » [1] de Beaufort, de Porteaux [2] et de Saint-Maur-sur-Loire furent estimés d'après notre procès-verbal d'expertise à quinze livres douze sous ; de même, les baillies [3], joindrages et trespas de Mazé, Brain, Sorges et d'outre-Loire dépendant de la prévôté de Beaufort, à 50 livres, sans parler des droits de juridiction.

Le procès-verbal d'expertise continue l'estimation des revenus de la prévôté de Beaufort en énumérant avec soin toutes les redevances en argent ou en nature que devaient au châtelain ou prévôt de Beaufort les abbés, prieurs ou seigneurs des environs, en raison de leurs possessions ou de leurs droits d'usage dans la Vallée.

C'est ainsi que l'abbé de Saint-Florent devait payer

[1] *Trespas*, redevances ou droits de passage perçus sur les marchandises.

[2] *Pourceaulx* ou *Porteaulx*, petit village et gué sur l'Authion, entre Beaufort et les Rosiers.

[3] *Baillie*, droits de garde.

Digitized by Google

chaque année, au jeudi saint, 53 sous 6 deniers, quatorze pains blancs, deux costerets de vin et un paquet de neuf chandelles de cire, et à la Saint-Denis douze setiers de froment à la mesure de Saumur, livrables à Saint-Martin-de-la-Place ; le prieur de Cunaud huit boisseaux de froment et huit boisseaux de méteil à la mesure de Gennes ; le seigneur de l'Etang-de-Gennes un setier de froment à la mesure de Blaison ; le prieur « d'Ennio » (Le Guédéniau) un setier de froment à la mesure de Beaufort ; le prieur de Saint-Romme deux setiers, froment et méteil, à la mesure de Saint-Romme ; le seigneur du Vergier un setier à la mesure de Blaison ; le seigneur de Pommereux une mine de froment à la mesure de Gennes ; la dame de Sazé une mine de froment à la mesure de Blaison ; l'abbesse de Notre-Dame d'Angers trois mines de froment à la mesure de Brissac. Les abbayes de Saint-Aubin d'Angers, de Toussaint, de Chaloché, le prieur de Beaufort et les Basilles (*sic*) de Bauné devaient tous un ou plusieurs setiers de froment, méteil, seigle ou avoine, payables à la Notre-Dame en septembre, et l'ensemble de ces redevances ne fut estimé que 6 livres 16 sous 7 deniers maille tournois.

Il convenait d'ajouter à ces rentes en blé les redevances en jalots de vin perçues aux termes de Noël et de Pâques, en raison de différentes maisons sises à Trèves et à Gennes et aussi pour les droits d'usage dans la Vallée, sur les tenanciers, seigneurs et abbés du voisinage, tels que les seigneurs du Bois de Jouriau, de Richebourg, de Château-Busset, de Fontaine-Guérin, de Voisins, les prieurs de Trèves, de Cunaud,

Digitized by Google

de Saint-Jean-sur-Loire, de Changé, de Saint-Romme, d'Unio (Le Guédéniau), du Tourroul (Le Thoureil)[1]. Ces redevances en vin montaient à la somme de 15 sous 2 deniers maille tournois, tandis que les redevances en pain blanc, fromages frais de feisselle et chandelles, dues par les mêmes, s'élevaient seulement à 8 sous 4 deniers, et les redevances en argent à seize sous tournois.

Cette énumération de rentes de minime importance pourra paraître un peu longue, mais elle nous donne une idée de tous les droits seigneuriaux qui constituaient les revenus d'une prévôté ou d'un fief au moyen âge, et nous permet de constater que la plupart des abbés, prieurs et seigneurs des pays situés sur les confins de la prévôté de Beaufort possédaient des terres ou des droits d'usage sur le territoire de cette prévôté. Ces redevances toutefois ne pouvaient être considérables et la plus grande partie des revenus de la châtellenie de Beaufort devait provenir, comme dans les autres seigneuries, des tailles et cens payés par les habitants de la châtellenie même, et des droits de justice.

C'est ainsi que les habitants de Beaufort payaient directement au receveur du domaine d'Anjou, de deux ans en deux ans, une taille estimée à trente livres par an. D'autre part, les ventes de la châtellenie rapportaient annuellement vingt sous ; l'émolument du sceau et

[1] Voir les noms de ces différentes localités, seigneuries et prieurés dans le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port.

Digitized by Google

de l'écriture de la prévôté, qui ressortissait à Baugé, cent sous tournois. Viennent ensuite les cens plus importants payés par le seigneur de Fontaine-Guérin et divers tenanciers, pour leurs terres du port de Vallée et de la Daguenière, montant à la somme totale de 142 livres environ, à raison de douze sous de rente par arpent; de même, pour les terres de la Marsaulaye (commune de Saint-Mathurin), 119 livres 6 sous 4 deniers, à raison de 16 sous l'arpent, et 180 livres pour les terres de Fosselongue (commune de Saint-Mathurin) et divers marais en la paroisse de Mazé, à raison de neuf sous de rente l'arpent. Enfin notre procès-verbal estime à soixante sous de revenu par an une maison assise en la ville de Beaufort, où il y avait four et prison.

Tel était l'ensemble des revenus estimés 1,000 livres 56 sous 3 deniers tournois que Jean, duc de Normandie et comte d'Anjou, allait abandonner à Guillaume Roger pour asseoir les mille livres de rente à lui concédées. L'estimation ayant été envoyée à la Chambre des Comptes de Paris et approuvée par elle, Jean s'empressa de céder les revenus ci-dessus mentionnés sous la réserve de la souveraineté et du ressort. Il ajouta même à sa donation primitive le château de Beaufort avec les maisons sises au-dessous où demeurait le Châtelain, ainsi que toute juridiction. De son côté, le roi de France, Philippe VI, du consentement de son fils et à la requête de Guillaume Roger, voulut bien, par lettres patentes d'octobre 1342, approuver tout ce qui avait été fait et accorder en outre à Guillaume et à ses hoirs « le droit de faire rebâtir, fortifier et réappareiller, comme bon

Digitized by Google

lui semblera, ledit château de Beaufort, nonobstant toutes ordonnances à ce contraires et bien que ledit château ait été jadis abattu ou condamné à être abattu [1]. »

Philippe VI ne s'en tint pas là : cédant aux instances de sa très chère compagne la reine de France, il consentit à reconnaître à son tour les services de Guillaume Roger en lui faisant également une donation de mille livres de rente [2]. Cette rente devait être, comme la première, assise sur la châtellenie de Beaufort, dépendant du domaine d'Anjou, bien que ce domaine eût été érigé en comté-pairie en faveur de son fils Jean. Le roi se réservait seulement le droit de reprendre les domaines ainsi abandonnés, en donnant à Guillaume Roger ou à ses successeurs, dans leur pays de Languedoc, une terre d'égale valeur.

Le conseiller Jean de Rueil et Guillaume de La Porte, dit *Fils de Prestre*, lieutenant du sénéchal d'Anjou, furent chargés de procéder à l'estimation des rentes qui devaient constituer la nouvelle donation. Ces rentes consistaient presque exclusivement en cens payés par les détenteurs de diverses terres

[1] D'après un fragment d'une *Histoire des Comtes d'Anjou* (publié dans les *Chroniques des Comtes d'Anjou*, par MM. Marchegay et Salmon, Paris, 1871, in-8°, p. 370), le château de Beaufort aurait été détruit en 1212, par Louis, fils de Philippe-Auguste. «.... Fugato Anglorum rege, reliquas arces et Andegaviam ipsam Ludovicus recepit, anno Domini MCCXII°, dirutoque castello Belloforti et terris vicecomitis Toardi vastatis, muros quibus Andegavum Johannes muniverat dissipavit... ».

[2] Lettres patentes du 22 août 1343 (*Arch. nat.*, JJ. 74, n° 128). et assiette des mille livres faite en février 1344 (n. st.) (*Arch. nat.*, K. 49, n° 58).

Digitized by Google

arables sises dans la vallée de la Loire, à Beaufort, aux Millerons, à la Marsaulaye, Fosselongue, la Dagueniére, etc. Elles furent estimées 1179 livres 16 sous, sur lesquels il convenait rabattre 180 livres tournois pour les trois cents setiers de froment à la mesure de Gennes et de Beaufort que l'abbesse et l'église de Fontevraud avaient droit de prélever. D'autre part, comme il arrivait souvent, par suite des inondations de la Loire, que les terres de la Vallée étaient abandonnées par les détenteurs et restaient incultes pendant quelque temps sans nouveaux fermiers, on ne tint pas compte des droits de vente perçus en cas de cession. On trouve dans ce procès-verbal d'estimation tous les éléments nécessaires pour l'évaluation de la valeur relative de l'argent au XIV^e^ siècle et le prix de ferme des bonnes terres arables de la Vallée. Chaque arpent des terres sises aux Millerons et à la Marsaulaye (commune de Saint-Mathurin) était affermé trois mines de froment et deux sous de cens, de telle sorte que l'ensemble de ces terres, qui était de 405 arpents 3 quartiers une perche et le quart, rapportait chaque année 40 livres 11 sous 9 deniers tournois en argent et 608 setiers 9 boisseaux trois quarts de froment. Chaque setier se composant de deux mines, ou encore de douze boisseaux, et un setier de froment étant estimé 12 sous, ces 608 setiers 9 boisseaux trois quarts représentaient en argent une valeur totale de 365 livres 5 sous 9 deniers tournois. Si l'on veut se rendre compte de la valeur relative de l'argent, il convient d'ajouter que le boisseau de froment, mesure de Beau-

Digitized by Google

fort, estimé un sou en 1343 vaudrait aujourd'hui environ 2 fr. 50. Le sou tournois du XIVe siècle représente donc environ 2 fr. 50 de notre monnaie ; la livre tournois vingt fois plus, c'est-à-dire 50 francs ; le denier douze fois moins, c'est-à-dire 21 centimes environ [1].

Par suite, les mille livres de rente abandonnées à Guillaume Roger sur la châtellenie de Beaufort par le roi Philippe VI en février 1344 (n. st.) représenteraient cinquante mille francs de rente de notre monnaie actuelle : ce qui, joint à la première donation, formait un total de cent mille francs de rente.

La donation de la terre de Beaufort n'était cependant pas complète. Guillaume Roger ne possédait que certains revenus déterminés compris dans les deux procès-verbaux d'estimation que nous venons d'analyser : le reste de la châtellenie continuait d'appartenir au comte d'Anjou. Celui-ci s'empressa de parfaire son œuvre. Après avoir approuvé la donation faite par son père, il abandonna à Guillaume Roger, par de nouvelles lettres datées de Villeneuve, près Avignon, le 5 juin 1344, tout ce qui pouvait lui appartenir dans la châtellenie de Beaufort en sus des deux mille livres de rente déjà données, ne se réservant que la haute forêt en fonds et en arbres, la chasse et garde d'icelle forêt, et les droits de justice en dépendant. Cette nouvelle donation fut confirmée par lettres patentes données à Vincennes en février 1346 (n. s.); et le roi Philippe VI y ajouta

[1] Cette valeur relative de l'argent, obtenue uniquement par la comparaison des prix du froment au XIVe siècle et de nos jours, n'est évidemment qu'une évaluation approximative.

Digitized by Google

gracieusement le droit, pour le nouveau vicomte de Beaufort et ses gens, de prendre dans une certaine partie de la forêt, d'une lieue de long sur une demi-lieue de large, le bois nécessaire à leur usage personnel.

Dès le 7 juin 1344, Jean, duc de Normandie et comte d'Anjou, avait en effet donné au seigneur du Chambon la qualité de vicomte de Beaufort, et érigé les chastel, châtellenie et prévôté de Beaufort en vicomté au profit de Guillaume Roger et de ses hoirs [1]. Le lendemain, 8 juin, le même comte d'Anjou ordonnait par mandement spécial à ses sénéchaux et baillis de ne troubler en rien le nouveau vicomte dans ses possessions et l'exercice de ses droits [2].

Moins de deux ans après, le 1er janvier 1347 [3], Guillaume Roger recevait une nouvelle preuve de la faveur royale et était exempté de venir « ès hostz, semonces et chevauchées du roi ». Enfin, en avril de la même année 1347, Jean de Normandie, par lettres datées de Rays-lèz-Sainte-Gemmes, érigeait la vicomté de Beaufort en comté, et son père, Philippe VI, confirmait aussitôt cette érection à Amiens [4].

En présence d'une aussi rapide élévation, on se demande quels étaient les grands services rendus par Guillaume à Jean de Normandie et à son père Philippe, qui pouvaient pousser ces deux princes à favoriser ainsi leur vassal : la parenté de Guillaume

[1] Cf. *Histoire généalogique de la maison de Turenne*, par Justel, Paris, in-f°, 1645, preuves, pp. 94 et 95.

[2] *Archives nationales*, K. 44, n° 5, original.

[3] *Archives nationales*, K. 44, n° 4, original.

[4] *Archives nationales*, K. 44, n° 11. Nous ne possédons pas l'acte d'érection, par Jean de Normandie.

Digitized by Google

avec le pape Clément VI ne suffit pas à tout expliquer.

La date de la première donation faite à Guillaume Roger, en mai 1342 à Villeneuve-lèz-Avignon, concorde il est vrai avec la date et le lieu du couronnement de Clément VI. Nul doute que Jean de Normandie n'ait accordé cette première faveur pour se concilier l'esprit du nouveau pape et se ménager son intervention bienveillante dans l'affaire de la réunion du Dauphiné, à laquelle il pensait déjà [1]. Mais il ne faut pas oublier que, du 26 novembre 1345 à la fin de février 1350, Clément VI et son frère Guillaume ne prêtèrent pas moins de 592000 florins d'or et 5000 écus au roi Philippe VI ; que, plus tard, Jean II le Bon reçut des mains du comte de Beaufort, tant pour la poursuite de la guerre de Cent ans que pour sa rançon, 8000 florins et 56000 écus d'or, et que, en ajoutant à ces prêts les 2800000 florins avancés à Jean II pour sa croisade, le total des sommes prêtées par la famille Roger s'élève au chiffre énorme de 3517000 florins [2]. La donation de la terre de Beaufort et son érection en comté au profit de Guillaume paraissent peu de chose pour reconnaître de pareils services ; aussi les rois de France ne devaient pas s'en tenir à ces premières libéralités [3].

[1] Cf. *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, par J. J. Guiffrey, Paris, 1868, in-8°, pp. 29, 51, 56, 61 et *passim*.

[2] Voir sur ces prêts un article de M. Maurice Faucon (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1879, p. 571).

[3] Une donation de mille livres tournois de rente équivalait environ à vingt mille florins d'or, puisque le 19 septembre 1374 Charles V s'engage à payer vingt mille florins d'or à Guillaume Roger à la place de mille livres de rente promises par le roi Jean.

Digitized by Google

II

Reconstruction du chateau. — Devis des travaux a exécuter.

A peine Guillaume Roger venait-il d'être mis en possession de son nouveau domaine qu'il s'empressait de profiter de la permission de réédifier le château qui lui avait été accordée par le roi de France, et faisait dresser le devis des travaux à exécuter. Ce devis nous a été conservé ; il existe en original aux Archives nationales [1], et M. Lecoy de la Marche l'a publié in extenso dans ses *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René* [2], bien que ce document soit de plus d'un demi siècle antérieur au roi René.

On peut juger par cette pièce et par le compte des dépenses dont nous parlerons plus loin de l'état de délabrement dans lequel se trouvait le château de Beaufort en 1342. Ce n'était plus qu'une véritable ruine. Le châtelain lui-même l'avait désertée pour aller habiter dans une maison près de là. Il ne s'agissait pas d'entreprendre de simples réparations, mais une réédification à peu près complète. C'est à peine si l'on put conserver quelques pans de murs anciens et une partie de la tour qui surmontait la porte d'entrée.

Autant qu'on en peut juger par le devis des travaux

[1] *Archives nationales*, K. 1144, n° 38.
[2] Paris, Picard, 1873, in-8°, pp. 93 et ss.

Digitized by Google

à exécuter, le château de Beaufort devait se composer d'une enceinte de murs ronde entourant la cour du château et reliant entre elles une grande salle adossée à ce mur et trois tours carrées massives assez rapprochées les unes des autres. Au-dessous de la tour du milieu, s'ouvrant vers le sud-ouest, du côté opposé à la ville, se trouvait la porte d'entrée.

La tour hexagonale, qui existe encore assez bien conservée au côté nord du château, ne nous paraît pas avoir fait partie du plan primitif. Elle a dû être construite au xv^e^ siècle seulement : il n'en est pas question dans le devis que nous examinons, et la forme de ses fenêtres largement ouvertes, si différentes des meurtrières étroites des deux tours carrées dont il existe encore des ruines, nous porterait à croire que cette tour hexagonale fut bâtie du temps du roi René.

Quoi qu'il en soit, la cour intérieure du château enclose de murs formait un vaste cercle de 90 pieds environ de diamètre, sur lequel était prise la grande salle mesurant 48 pieds de long sur 34 de large. Les deux tours carrées flanquant la porte d'entrée et formant saillie à l'extérieur de l'enceinte, avaient, « dedans œuvre, » non compris l'épaisseur des murs, 15 pieds carrés, tandis que la tour surmontant le pont-levis mesurait 18 pieds carrés ou environ.

Il est plus difficile de préciser la hauteur des murs, de la salle et des tours. Les proportions données par le devis varient suivant les différentes parties de l'édifice. D'un côté il est dit que « dou haut de la motte « du chastel jusques as fundemens des murs sont « cinquante piés ou environ, » d'autre part que « la

Digitized by Google

« tour à destre, costé devers soleil levant, et le mur de « la salle d'icelui costé est levé dou fundemen comme « dehors terre 34 à 35 piés environ, la tour de senestre « environ 18 piés et les murs du réont autant, » tandis que, dans une autre partie du devis, on trouve : « les « anciens murs réons par dessus terre ont 31 piés ou « environ, » et encore : « li murs anciens de la grand « salle, à la partie derrière sur le fossé, ha 170 piés « de haut ou environ, » enfin « la tour dessus la porte « auera de haut, hors tout œuvre de maçonnerie, « 50 piés ou environ. » Nous n'essayerons pas de concilier ces différentes données. Peut-être faut-il s'en tenir à cet autre article du devis : « la massonnerie des « dites tours montera ainsi haut comme le feste de « grant salle, aussi aueront environ 140 piés de haut « de massonnerie sans la couverte du marrien. »

Une hauteur de 46 mètres environ, depuis les fondations jusqu'au sommet de pierre des tours, sans parler des deux étages en charpente et de la couverture, nous paraît en effet une hauteur raisonnable pour un château fort du XIV^e^ siècle, et en rapport avec l'état des ruines qui subsistent encore aujourd'hui. Probablement la tour surmontant la porte d'entrée était un peu moins élevée que les deux autres, le mur d'enceinte un peu moins élevé que les tours, sauf pour la partie à laquelle était adossée la grande salle.

Le château, dont nous venons de donner les dimensions tant en surface qu'en hauteur, devait former un ensemble de fortifications tout prêt à soutenir une attaque. Aucune précaution, en effet, n'avait été négligée pour empêcher l'ennemi d'approcher. Murs d'en-

Digitized by Google

ceinte, murs de la grande salle, tours flanquant de dextre et de senestre la grande porte d'entrée, tour dominant la porte d'entrée elle-même, devaient être fortement reliés ensemble, crénelés et brétechiés, garnis d'échauguettes : « Toute la closure reonde, en « tant qu'elle resgardera sur les fossés jusques as tours « neuves, sera crenellée et faite à saillies de pierre de- « hors garitez, si que sauvement dedens on puist def- « fendre les murs [1]. » Le même devis des travaux à exécuter au château de Beaufort porte encore : « Sera « chascune desdites tours en haut garnie de saillies de « pierre par dehors si comme dessus est devisé du mur « réont ». Et plus loin : « Toute la dite grant sale, les « murs au-dessus, seront bretechiés de saillies de « pierres et crenelés jusques as tours neuves, si « comme dit est du mur réont, de telle sorte que « on porra aler tout environ la salle dedens le mur « jusques as tours » ; bien plus : « on entrera ès dites « tours de la sale ou de la grant chambre tant seule- « ment. »

L'épaisseur des murs, l'étroitesse et la rareté des ouvertures étaient également un obstacle contre les attaques de l'ennemi : « les fundemens des murs ont « 9 piés de let ou environ, et doivent monter en es- « tressant, en telle manière qu'il doit avoir 8 piés de « let ou environ jusques au second estage avecques « les voltes, et par dessus tout contremont 7 piés ou « environ de let. »

[1] Devis des travaux à exécuter au château de Beaufort, K. 1144, n° 38.

Digitized by Google

Toutefois le château ne devait pas être bâti exclusivement en pierre. Au-dessus de la maçonnerie des tours qui, comme nous l'avons déjà vu, montait à 140 pieds de hauteur, s'élevait une couverture en charpente, dont les dimensions ne nous sont pas données par le devis, et qui reposait sur des corbeaux de pierre formant encorbellement. Chacune des deux tours flanquant la porte d'entrée comprenait quatre étages : « En chascune tour auera deux estages ou « soliers de volte de pierre et deux de bois ou de « marrien.... et en chascun des soliers de ladite tour « auera une grant pierre qui saudra dehors toute « l'œuvre pour geter les yaues. »

Quant à la couverture en charpente qui surmontait la maçonnerie de ces deux tours, elle était très probablement à peu près semblable à celle de la tour dominant la porte d'entrée. « Auera ladite tour, « de haut, oultre la massonnerie, de charpenterie « 7 piés de haut, et avecques ce le comble et la « couverture par dessus... La couverte de ladite « tour par dessus la porte, qui sera faite de marrien, « saudra hors de toute la massonnerie piet et demi « sur bonnes solives et fortes, qui se porteront sus les « corbiaus de la taille, si que quant la tour sera cou- « verte, se mestiers estoit, on puist geter grosses pier- « res par lesdites saillies tout environ de ladite tour. « Item, li dis estage de marrien qui y sera aura 7 « piés ou 8 de haut ou environ et après la couver- « ture par desus. Item, seront les costés dudit estage « de marrien de bons et fors ais ou postiaus de « chaisne, qui seront mis de travers et lohiés de fortes « solives doubles à bonnes chevilles. Item. il y aura

Digitized by Google

« en chascun costé fenestres convenables pour traire
« une espringale et archières pour arbalestres. Item,
« la couverture sera de bonnes et cleres ardoises, et
« aura dessus deux bons et gros pommiaulz de plont
« bien ouvrés, et dessus les bannières as armes bien
« cleres, si que on les verra de tout le pays environ,
« et ainsi verra on tout le pays environ. »

Cette partie de notre devis peut se passer de toute explication et de tout commentaire. Il serait difficile de trouver une description plus claire, plus précise, et en même temps plus technique et plus pittoresque de ces couronnements en hourdage qui surmontaient les tours féodales du XIVe siècle [1]. Rien n'est oublié, depuis les forts poteaux de chêne de la charpente jusqu'aux claires ardoises de la couverture, jusqu'aux bannières aux couleurs resplendissantes peintes aux armes de Guillaume Roger que l'on pouvait apercevoir de tout le pays environnant. Maçons, charpentiers et couvreurs n'auront qu'à se conformer aux prescriptions du devis.

Essayons maintenant de pénétrer dans l'intérieur du château de Beaufort et de donner quelques détails sur sa distribution au XIVe siècle, et son mode de construction.

La tour qui domine la porte d'entrée a dix-huit pieds carrés dedans œuvre, ainsi que nous l'avons déjà vu. Au dessus de la porte elle-même s'élèvent deux étages, le premier de douze pieds de haut, le se-

[1] Cf. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, par Viollet-le-Duc. Paris, 1863, in-8°, t. VI, p. 122, au mot HOURD.

Digitized by Google

cond de dix pieds seulement, séparés par un plancher de bois reposant sur des corbeaux ménagés à l'intérieur. Il ne paraît pas du reste que cette tour ait été entièrement rebâtie au XIV^e^ siècle : on dut se servir alors des quatre murs qui devaient encore subsister et modifier un peu les anciennes fenêtres ouvertes dans l'épaisseur de ces murs. « Les fenêtres dessus ladite « porte demourront en la manière que elles sont. » Ces fenêtres, pour employer l'expression consacrée à cette époque et qui n'indique pas plusieurs fenêtres mais une seule, ces fenêtres étaient probablement assez étroites et suffisamment protégées contre les traits des assaillants. Du côté opposé, ayant vue sur l'intérieur du château, il n'y avait aucun inconvénient à ouvrir, ainsi que l'ordonne notre devis, « unes bonnes et con- « venables fenestres. » Les ouvertures percées dans les parois latérales des murs de la tour en question parurent au contraire complètement inutiles en 1346 : d'un côté, l'une de ces ouvertures fut murée ; celle qui existait de l'autre fut transformée en un *chauffeçon*, espèce de cheminée destinée probablement à rendre la pièce plus habitable pour les archers chargés de la garde de la porte.

Au second étage, chacun des quatre côtés de la tour devait avoir « au milieu une fenestre qui ne sera pas « trop haute, mais sera large pour traire de lonc et « de travers d'une espringale. » On peut induire de ce passage que, dès cette époque, le château de Beaufort était armé d'un ou de plusieurs canons. Chacune de ces fenêtres était en outre accompagnée de chaque côté d'une archière. « Entre chacun costé de fenestre

Digitized by Google

« entre le coing auera une archière pour traire d'une « arbalestre. » Nous avons déjà vu comment ces deux premiers étages étaient surmontés d'un troisième en bois de sept pieds de haut, supportant le comble et la couverture au sommet de laquelle reluisaient au soleil les bannières aux armes du seigneur, mais il nous serait difficile de dire dans quelle partie de la tour se trouvait l'escalier donnant accès aux étages supérieurs. Notre devis n'en parle point ; et, dans l'état actuel des ruines, il ne reste plus de l'antique tour que des substructions. Il n'existe pas davantage de traces des deux piliers « bretechiés comme une tournelle, » qui, remassonnés en 1346, soutenaient le vieux mur et flanquaient la tour. On aperçoit seulement aujourd'hui, sur la gauche, les derniers vestiges d'un pilier dans l'intérieur duquel subsistent encore quelques degrés d'un escalier en pierre donnant accès dans la tour de gauche.

Lorsque le châtelain du XIV^e^ siècle avait franchi le seuil de la porte et avait pénétré dans la cour intérieure du château de Beaufort, devant lui se trouvait l'entrée de la grande salle, à sa droite et à sa gauche les portes donnant accès dans les deux tours massives de dextre et de senestre. Il existe encore aujourd'hui des ruines assez bien conservées de ces deux tours, tandis que la grande salle a complètement disparu. A sa place s'élèvent des constructions d'aspect plus moderne, et, vers l'extrême gauche, la tour hexagonale du XV^e^ siècle à laquelle nous avons déjà fait allusion.

Rien d'étonnant du reste que cette salle ait disparu. Les murs anciens de cette salle, déjà en fort mauvais

Digitized by Google

état, furent conservés dans la reconstruction du XIVe siècle, et l'on se borna à placer au-dessus des « per-« truïs anciens » de bons corbeaux de pierre pour supporter la couverture de la salle.

Au-dessous d'une partie de cette salle s'étendaient deux étages de caves à voûtes de pierre, servant à emmagasiner les provisions du château : « en icelles « voltes seront mis crochés et aniaulz de fer bons et « fors pour pendre lars ou ce que on voldra. » Le devis de 1346 ajourne à plus tard la construction d'autres caves sous le sol de la grande salle, mais il prescrit l'aménagement de chambres destinées au logement du personnel et de la garnison du château : « Là où faut maintenant le mur ancien devers le de-« gré de la tour dessus la porte on commensera le « mur nouvel qui seront joint et reliez ensamble bien « et fort ; là se fera un tuel (*sic*) dehors couvert de « pierre de taille bon et fort pour faire chambres au « commun et se descendra couvers de la terre du « fossé jusques au fons dudit fossé en descendant « tousjours devers le fons et y auera une bouche de « taille bonne et forte par où lesdites chambres puis-« sent être curées et widées quant mestiers sera. « Item, unes autres chambres seront faites de l'autre « part à l'opposite en semblable fourme et manière « que les autres chambres dessus dites. » L'ensemble des souterrains qui existent encore sous la motte du château de Beaufort correspond évidemment à ces chambres du commun et à ces caves creusées à diverses époques et qui, les unes et les autres, n'étaient éclairées que par d'étroites archères percées dans les

Digitized by Google

murs d'enceinte et donnant sur les fossés de la place. D'oubliettes il n'en est point question, mais seulement d'un puits : « Soit le puis du chastel curés et widiés « au plus tôt que on porra, et y soit fais uns bons « tours et y gete on haue afin qu'elle en soit millours. »

Restent les deux tours carrées, dont il existe encore des ruines assez imposantes. Ainsi que nous l'avons déjà dit, chacune de ces tours se composait de quatre étages ou soliers, deux en voûtes de pierre, deux en bois, sans parler de la couverture. On entrait dans chacune d'elles par une large porte donnant sur la cour intérieure du château. Ces deux portes existent aujourd'hui probablement telles qu'elles ont été percées au XIV^e^ siècle, celle de gauche, en arc brisé à trois ressauts, celle de droite en anse de panier. Elles donnent accès l'une et l'autre dans une vaste salle carrée, voûtée d'ogives, avec vaste cheminée et éclairée par une seule fenêtre largement ouverte sur la cour intérieure. En entrant dans la salle de la tour de gauche, on aperçoit à droite et à gauche dans les angles deux petites portes faisant communiquer cette salle, l'une avec un escalier en pierre placé dans une tourelle extérieure, l'autre avec une petite pièce qui est probablement l'une de ces chambres aisiées dont parle notre devis : « Es chascune des « dites tours auera chambres aisiées qui se feront de- « hors les murs desdites tours, toutes par tuyaus bons « et fors qui descendront jusques au fons du fossé, « et porront estre curées toutes quant mestiers sera ; « et auera ès tuyaus fenestres pour issir et widier le « mauvais air desdites chambres. » On voit par là

Digitized by Google

qu'au moyen âge même on se préoccupait d'aérer et d'assainir autant que possible, faisant déverser dans les fossés par tuyaux ou par gargouilles tout ce qui aurait pu vicier l'air respirable.

Sur les trois côtés extérieurs des tours actuellement subsistantes, on ne remarque aucune ouverture, si ce n'est une étroite archière pour éclairer l'étage inférieur. « Item, seront faites en chascune tour une ar- « chière pour donner clarté au fond des tours. »

Au second étage de la tour de droite, vers le soleil levant, toujours d'après notre devis de 1346, devait se trouver la chapelle du château, tandis que l'étage au-dessus était réservé pour une garde-robe ou ce qu'il plairait au seigneur. Quant à l'étage inférieur de cette même tour, on ne pouvait y descendre que par un trou laissé au sommet de la voûte : « Ou « derrenier estage de la tour qui est à destre, des- « cendera on par un trou qui sera laissé dessus à « un tour. » C'était là, à n'en point douter, la pièce réservée pour servir de prison, et, peut-être, ce que l'on a entendu par ces trop fameuses oubliettes qui ont tant effrayé les populations. Je regrette de n'avoir pu m'assurer si cette pièce existe encore telle que l'indique notre devis.

Pareille disposition n'était point prévue pour l'étage inférieur de la tour de gauche. Cet étage était au contraire mis en communication, d'une part avec les caves régnant au-dessous de la grande salle, d'autre part avec les fossés : « Ou mur de la tour qui est à senestre, « là où seroit le coing de la volte se elle se faisoit par- « tout dessous la sale, se fera une porte et entrée de « taille, par où on porroit aler de ladite cave au der-

Digitized by Google

« renier estage de la tour. Item, ou derrenier estage « de la tour qui est à senestre au rez du fossé devers « la grant sale auera une petite fausse porte pour « issir hors du chastel, se mestiers estoit, sans aler « par devant le pont, et sera faite bien bas au fond « du fossé, si que il aura devant un pou de volte de « pierre, où il auera une porte, si que il y auera deux « portes. »

On peut encore apercevoir aujourd'hui cette petite fausse porte ou poterne et pénétrer par là dans l'étage inférieur de la tour de gauche. Il est probable que cet étage communiquait autrefois avec les étages supérieurs par un escalier de pierre placé dans le pilier formant contrefort et tourelle d'angle, en grande partie détruit actuellement.

Dans les différents étages de cette même tour se trouvaient boutellerie et garde robes. « Item, ès autres « estages de ladite tour qui est à senestre porront es- « tre boutellerie, garde robes, ou ce qu'il plaira au « seigneur. » C'est probablement à la clef de voûte de la salle de cette tour, qui subsiste encore, que figurait autrefois l'écu armorié de trois roses attribué, par M. Célestin Port, au pape Clément ; cet écu n'était autre que celui de la famille Roger, et peut-être celui de Guillaume Roger lui-même, qui portait « d'argent « à bande d'azur accompagnée de six roses de gueules, « trois en chef et trois en pointe. » C'est à ce dernier, et non à son frère Clément VI, qu'il faut attribuer la reconstruction du château de Beaufort, ainsi que le prouvent le devis des travaux dont nous venons d'exposer l'ordonnance générale, et le compte des dépenses dont nous allons parler maintenant.

Digitized by Google

III

Dépenses faites pour la reconstruction du chateau (1346 à 1350)

Guillaume Roger ne se borna pas à faire dresser un devis des travaux à exécuter pour la réédification du château de Beaufort; dès le mois de novembre 1346, les ouvriers étaient à l'œuvre et Hugues de Jaïf chargé de surveiller les travaux et de payer les dépenses de toute nature qu'ils entrainaient. Du lundi avant la fête de saint Clément de l'année 1346 (20 novembre 1346) au lundi après la fête de saint Gilles de l'année suivante (3 septembre 1347), Hugues paya de ce chef 756 liv. 9 s. 8 d., environ vingt mille francs de notre monnaie actuelle. Du lundi après la saint Gilles au dimanche après Noël (30 décembre 1347) Etienne Clame-Dieu et Aymeri Laplou payèrent en outre 547 l. 9 s. 9 d. Enfin Jean du Solier, curé de Saint-Etienne-de-Blémars, au diocèse de Tours[1], fut chargé par le comte de Beaufort de recevoir et vérifier ces premiers

[1] Aujourd'hui Saint-Etienne-des-Guérets, canton d'Herbault, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher). Cf. *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, par J. X. Carré de Busserolle. Tours, 1880, in-8°, t. III, p. 38.

Digitized by Google

comptes et de surveiller à l'avenir les travaux et dépenses de reconstruction du château.

Nous ne possédons pas le détail des sommes dépensées en 1346 et 1347, et nous ne pouvons savoir, en conséquence, quels furent les travaux exécutés pendant cette période de treize à quatorze mois. Il est probable cependant que l'on commença par réédifier la tour de droite, que l'on fit ensuite à la porte d'entrée et à la tour qui la surmontait, ainsi qu'aux murs d'enceinte, les réparations, consolidations et fortifications prévues par le devis, puisque, dans le compte des dépenses faites en 1348 et 1349, il est uniquement question de la reconstruction de la tour de gauche, des travaux de charpente et de couverture.

Grâce à ce dernier compte dressé par Jean du Solier [1], il nous sera facile de suivre pas à pas l'état d'avancement des travaux, de connaître les noms des ouvriers, le salaire quotidien de chacun d'eux, le prix des différents matériaux employés.

Le chapitre des dépenses se divise en quatre parties. La première comprend les sommes payées chaque semaine, du 31 décembre 1347 au 30 novembre 1348, pour les salaires des maçons, de leurs aides et des manœuvres employés à creuser les fondations et à construire la tour de gauche, ainsi que pour quelques menues fournitures de perches, « seilles, portoires », etc. ; ces dépenses s'élèvent au total de 939 l. 11 s. 6 d.

[1] L'original de ce compte est conservé aux Archives nationales, sous la cote K. 1144, n° 38; petit registre, papier, couvert de basane rouge, mesurant 0m37 sur 0m14; 83 feuillets. Cf. *Pièces justificatives*, I.

Digitized by Google

La seconde partie comprend : 1° les sommes payées, du 30 juin au 30 décembre 1348 [1], aux ouvriers qui creusèrent les fondations des deux piliers destinés à soutenir la tour surmontant la porte d'entrée ; 2° les frais de transport des pierres et du sable amenés à Beaufort de Brion et de Fontaine-Guérin, le tout s'élevant ensemble à 279 l. 4 s.

La troisième partie, les frais d'extraction et de transport des tuffeaux de Cunaud, de Saint-Florent et de Brion, des pierres dures de Langeais et de Cheillé [2], montant au total de 457 l. 18 s. 8 d.

La quatrième partie enfin, les sommes dépensées pour achat de chaux, salaires de charpentiers et de couvreurs, achats de bois et d'ardoises, dépenses des bœufs du seigneur et autres bœufs réquisitionnés, s'élevant à 895 l. 12 d.

Le total général des dépenses était en conséquence de 2571 l. 14 s. 2 d.

Le chapitre des recettes s'élève à peu près à pareille somme, 2610 l. 4 s. 8 d, remise entre les mains de Jean du Solier à diverses époques : 1° par les deux receveurs du comté de Beaufort, Hugues La Porte

[1] Ces manœuvres furent occupés pendant huit semaines seulement, en juillet, novembre et décembre 1348. Les travaux de fondation n'ayant été achevés que vers le 25 décembre 1348, il est permis de croire que les travaux de construction furent continués l'année suivante : malheureusement nous ne possédons pas les comptes.

[2] Langeais et Cheillé, près Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire). Les autres localités se trouvent dans le département de Maine-et-Loire, dans un rayon de 20 kilomètres environ autour de Beaufort.

Digitized by Google

et Gérard Estève, 1968 l. 14 s. 6 d. ; 2° par Guillaume de La Porte au nom de l'archidiaconé d'Angers, 204 l. 13 s. 3 d. ; 3° par le prieur de Cunaud et l'abbé de Saint-Florent-lez-Saumur, chacun 200 l. ; enfin 4° trente et quelques livres provenant de la vente des bœufs du seigneur. Les recettes s'élevaient en conséquence au total de 2610 l. 4 s. 8 d. obole.

Dans ces conditions, la liquidation du compte de Jean du Solier ne pouvait souffrir grandes difficultés : cependant il fut obligé de se rendre en personne au château de la Motte, en Auvergne, où deux conseillers du comte de Beaufort, vicomte de la Motte, lui donnèrent décharge du tout après vérification, lui abandonnant pour ses frais de voyage et ses honoraires les 38 l. 10 s. 6 d. restant disponibles au lieu des 78 l. environ qu'il réclamait. Acte solennel de cette décharge fut dressé le 7 mars 1355 (v. st.) au château de la Motte, en présence des principaux conseillers et officiers de Guillaume Roger [1], et le curé de Saint-Étienne-de-Blémars put revenir dans son pays.

Le total des sommes dépensées pour le pont et le château de Beaufort « *pro ponte ac edificio castri Belli fortis,* » tant par Hugues de Jaïf que par Etienne Clame Dieu et Jean du Solier, de 1346 à 1349, s'élevait à 3953 l. 3 s. 6 d. Près de 4000 l. en moins de trois ans, c'était une somme assez importante pour le XIV^e^ siècle,

[1] Les lettres de Guillaume, relatives à cette affaire, sont transcrites à la fin du compte des dépenses (K. 1144, n° 38, f° 76, v°). Cf. *Pièces justificatives*, II.

Digitized by Google

et qui représente environ 200000 f. de notre monnaie. La plus grande partie des revenus de la terre de Beaufort, qui n'excédaient probablement pas de beaucoup les deux mille livres de rente annuelle abandonnés à Guillaume Roger, se trouva donc absorbée par les frais de reconstruction du château. En agissant ainsi le nouveau comte ne faisait peut-être qu'exécuter une des clauses secrètes de la donation qui lui avait été faite. Au commencement de la guerre de Cent ans, au lendemain de la défaite de Crécy et de la prise de Calais par les Anglais, le roi de France Philippe VI et son fils Jean durent sentir la nécessité de remettre en état les châteaux et forteresses du royaume, et encourager vivement leurs vassaux à entreprendre ce travail. Tous, grands et petits, se mirent aussitôt à l'œuvre, et c'est dans ce mouvement général qu'il faut voir la véritable cause de la reconstruction du château de Beaufort, et des sacrifices que s'imposèrent à cette occasion le nouveau comte et ses sujets. L'abbé de Saint-Florent-lez-Saumur et le prieur de Cunaud ne se contentèrent pas de donner deux cents livres chacun pour la réédification entreprise, ils s'empressèrent de fournir la plus grande partie des matériaux nécessaires.

Il est assez rare de pouvoir se rendre un compte aussi exact et aussi minutieux des frais de construction d'un château fort au XIV^e^ siècle et de la manière dont les travaux étaient dirigés à cette époque, que nous pouvons le faire pour le château de Beaufort ; c'est pourquoi nous n'hésitons pas entrer dans quelques détails qui, nous l'espérons, ne paraîtront pas inutiles et dépourvus d'intérêt.

Digitized by Google

Avant de construire, à cette époque comme de nos jours, il faut creuser les fondements de l'édifice projeté : aussi trouvons-nous, au commencement du compte de Jean du Solier, l'inscription des sommes payées aux ouvriers chargés de déblayer le terrain, de creuser les fondations de la tour de gauche, de ramasser les tuffeaux tombés des murs dans les fossés et de porter ces tuffeaux aux maçons chargés de les tailler à nouveau [1].

[1] Compte des dépenses, f° 1, v° et ss. :

Sequitur computum expensarum factarum in edificio dicti castri per Johannem de Solerio, presbyterum, a die dominica post festum Nativitatis Domini, anno a Nativitate ejusdem quadragesimo octavo citra, prout continetur per parcellas infrascriptas... Primo :

Sequuntur nomina illorum qui perquisierunt fundamenta turris, que est a parte sinistra, et extraxerunt lapides qui erant in foussatis, et portaverunt tuffellos qui ceciderant de muris antiquis infra castrum ubi massones dictos tuffellos scindebant.

Sequitur prima septimana, que incepit die lune post Nativitatem Domini, videlicet ultima die decembris.

Johannes Le Breton quinque dies, pro quolibet x denarii, valent III solidi II denarii.

Herbertus Bernard quinque dies, pro quolibet VIII d., valent III s. III d.

Michel Bernart quinque dies, pro quolibet VIII d., valent III s. III d.

. . . . . .

Il serait fastidieux de transcrire cette longue liste, nous nous bornerons à donner les noms des manœuvres; ces noms peuvent présenter quelque intérêt pour l'onomastique angevine :

Jean Le Breton, Herbert Bernard ; Michel Bernard; Aimeri Bernard; Thomas Viau; Martin Culegreau; Gui de la Chaucée; Geoffroy Le Mercier; Perrin Lulier; Guérin Nichole; Pasquier Belin; André Boullon; Jean Briant; Pierrot Lesage; Colin du Marais; Colin Audoin; Colin Lescuier; Jean Gourdaut; Guillaume Le Breton; Perrin Le Breton; Jean Ligier; Michel Bauge; Jean Bellan; Thomas Bellan; Valet au Barillier; Michel

Digitized by Google

Pendant six semaines, du 31 décembre 1347 au 10 mars 1348 [1], de trente à trente-cinq ouvriers furent occupés chaque jour à cette besogne, les uns creusant les fondations, les autres transportant la terre sur les talus de la place au moyen de « hottes » spécialement achetées à cet effet [2]. Les noms de ces obscurs travailleurs nous importent peu aujourd'hui. Employés à la journée, ils reçoivent chacun 8 deniers ; Jean Le Breton, qui toucha dix deniers pendant la première semaine, fut soumis au même tarif que ses camarades les semaines suivantes. Ils ne paraissent dirigés par

Coerne ; Perrot Jolis ; Jean Fabre ; Etienne Roillart ; Jean Culegreau ; Etienne Culegreau ; Aimeri Culegreau ; Jean Semopin ; Guillaume Rebufe ; Jean Jourdain ; Thomas Couruau ; Guillaume Maubinet ; Guérin Amoneau ; Thomas Leclerc ; Guillaume Legouz ; Mathieu Jaffart ; Etienne Ogier ; Colin Lebaube ; Guillaume Beauvis ; Clément de Bellan ; Raoul Pillemil ; Guillaume Credoc ; Thomas Perier ; Julien Mauriceau ; Jean de Roboen ; Perrin de Roboen ; Guillaume Hermenot ; Guillaume Adam ; Geoffroy Rousseau.

[1] D'après l'inscription qui se trouve en tête du compte des dépenses dressé par Jean de Solier, ce dernier faisait commencer l'année à Noël *(anno a Nativitate)*, et non au 1er janvier, à Pâques ou au 25 mars. Il s'agit bien en effet ici de l'année 1348 et non de l'année 1349, bien que le compte débute au dimanche après Noël de l'année 1348. En effet, les mentions de ce compte sont inscrites semaine par semaine, et la première commence au lundi après Noël, c'est-à-dire au 31 décembre 1347, le 1er janvier de l'année 1348 (n. st.) tombant un mardi, comme nous l'indique la lettre dominicale de cette année 1348, FE. De plus, en cette même année 1348, la fête de Pâques tombe le 20 avril ; or, dans notre compte, la 17e semaine correspond à la semaine après Pâques et commence au 21e jour d'avril. Toutes les indications chronologiques correspondent donc parfaitement.

[2] Fo 4, ro. Item, pro XXVI calatis sive *hotes* emptis pro removendo terram de dictis fundamentis, XXIII s.

Digitized by Google

aucun d'entre eux et sont placés probablement sous les ordres directs soit de l'économe, soit du maître de l'œuvre.

Pendant que ces manœuvres étaient occupés à creuser les fondations et à transporter la terre et les pierres, les maçons travaillaient de leur côté, retaillaient les anciens tuffeaux et posaient les fondements de la tour projetée [1]. Pendant six semaines, du 31 décembre 1347 au 10 février 1348, douze maçons, sous la direction de maître Guillaume Laureau, furent employés à cette besogne. Tous ne touchaient pas le même salaire. Le maître de l'œuvre, Guillaume Laureau, était, il est vrai, payé à la journée, comme ses ouvriers et compagnons ; mais il recevait cinq sous par jour, tandis que son contre-maître ne gagnait que la moitié, c'est-à-dire 2 sous 6 deniers, et Mathieu Gervais 2 sous 2 deniers. Venaient ensuite Guillaume Dayse, dont nous retrouverons le nom plus tard, Yvonet Quelen, Perrot de Montreuil, Mathieu Quercaheu avec deux sous par jour. Enfin, Michel Lisiart n'était payé que 22 deniers, Juliot de Saze 20 deniers, Geoffroy le Maçon 18 deniers, Yvonet le Breton et Michel Rogier

[1] F° 4, v°. Sequuntur massones qui fuerunt in predictis septimanis pro scindendo sive reparando tuffellos antiquos et pro ordinando fundamenta predicta.

Magister Guillelmus Laureau, quinque dies, pro quolibet die v s., valent xxv s.

Johannes Auffroy, quinque dies, pro quolibet II s. VI d., valent XII s. VI d.

. . . . . .

Item, pro XXIII paribus cerotecarum pro predictis massonibus : XV s.

Digitized by Google

16 deniers, chacun probablement selon son habileté et en raison d'un prix fait débattu avec lui. On leur paye en outre à chacun une paire de sabots *(cerotecæ)*, d'une valeur de huit deniers environ.

Au bout de six semaines, les fondations, d'une profondeur de soixante pieds, étant terminées, les mêmes maçons purent commencer la construction proprement dite de la tour de gauche [1]. Ils sont aidés dans leur travail par des aides qui préparent le mortier et transportent l'eau et les pierres. Trente-deux ouvriers sont employés à cet effet à raison de huit deniers par jour ; nous retrouvons parmi eux la plupart des manœuvres qui ont creusé les fondations. Avec eux, une femme porte l'eau aux maçons et reçoit également huit deniers, tandis que Thomas Moreau, qui transporte l'eau des moulins voisins jusqu'au château sur sa charrette attelée de bœufs, reçoit deux sous par jour.

Le nombre des maçons ne tarda pas à paraître insuffisant ; de nouveaux compagnons furent embauchés successivement en février et mars 1348, à des prix différents comme ci-dessus, et vinrent se joindre aux premiers. Dans la semaine du 10 au 17 mars, on compte jusqu'à trente-trois maçons occupés à construire le château de Beaufort ; quatorze aides leur préparent le

[1] F° 6... Sequitur septima septimana que incepit in crastino sancte Scolastice, que fuit undecima dies mensis februarii, qua die predicti massones inceperunt edificare sive massonare dictam turrem, quia fundamenta fuerant quesita, que continebant in profundum sexaginta pedes.

Digitized by Google

mortier et reçoivent chacun dix deniers par jour; vingt autres leur apportent le mortier, quatorze autres les pierres, à raison de huit deniers chacun. On rencontre toujours sur le chantier la femme qui transporte l'eau, ainsi que Thomas Moreau avec sa charrette attelée de bœufs.

Les travaux étaient alors en pleine activité. Ils se ralentirent un peu à l'approche de la fête de Pâques : dix maçons seulement, au lieu de trente environ, et dix-huit servants, au lieu d'une quarantaine, travaillèrent pendant les quatre premiers jours de la semaine sainte. Pendant la semaine de Pâques, ni maçons ni charpentiers ne paraissent dans les chantiers : quatorze servants seulement viennent pendant deux ou trois jours préparer le mortier ; les maçons ne reprennent leurs travaux qu'après le dimanche de *Quasimodo* ; ils sont alors au nombre de vingt-cinq, les servants cinquante environ. Pendant une quinzaine de jours, les ouvriers s'étaient dispersés et étaient retournés dans leurs paroisses respectives pour remplir leurs devoirs religieux.

La semaine qui suivit la Pentecôte, du 9 au 15 juin, fut également une semaine de chômage : on ne vit paraître au chantier que six maçons et onze servants, et pendant trois jours seulement. Les travaux reprirent la semaine suivante et furent conduits avec la plus grande activité jusqu'à la fin de novembre (48e semaine de l'année), époque à laquelle notre compte cesse de faire mention de sommes payées aux maçons et à leurs aides. Il est probable que les travaux du gros œuvre de la tour de gauche étaient terminés,

Digitized by Google

à moins que la rigueur de la saison n'eût pas permis de les continuer plus longtemps.

Nous n'aurions rien à signaler de plus sans la mort du maître de l'œuvre survenue pendant cette période. Du 31 décembre 1347 au 15 septembre 1348, Guillaume Laureau n'avait cessé de diriger les travaux de maçonnerie en qualité de maître de l'œuvre. A partir du 15 septembre, son nom cesse de figurer sur notre compte, et, dès le 30 septembre suivant, il est remplacé par celui de Thibaut de Viliers [1]. Ce nouveau maître de l'œuvre ne fut pas choisi parmi les ouvriers déjà employés dans les chantiers de Beaufort, car son nom ne figure pas à notre compte antérieurement au 30 septembre : il dut, en conséquence, être appelé d'ailleurs, peut-être de loin. Comme son défunt prédécesseur, il fut payé cinq sous par jour. Thibaut de Viliers amenait en outre avec lui deux associés ou contre-maîtres, Jean de Bertolh et Gilet de Viliers qui touchèrent chacun trois sous par jour, tandis que les autres maçons continuent de recevoir le même salaire qu'au début : Jean Auffray, par exemple, qui n'a pas abandonné le chantier depuis le commencement de l'année, reçoit toujours ses deux sous six deniers.

A la fin de novembre 1348, la maçonnerie de la tour de gauche étant terminée, les maçons et leurs aides

[1] F° 31. Sequitur XL^a^ septimana que incepit die lune in festo beati Michaelis, videlicet penultima die septembris.

Theobaldus de Viliers, qui fuit magister operis post mortem alterius, quatuor dies,	XX s.
Johannes de Bertolh, socius suus, quatuor dies,	XII s.
Giletus de Viliers, quatuor dies,	XII s.
Johannes Auffroy, quinque dies,	XII s., VI d.

Digitized by Google

furent probablement congédiés. Dans tous les cas, notre compte de dépenses ne fait plus mention de sommes payées pour travaux de maçonnerie. Ces travaux, s'il en restait encore à exécuter au château de Beaufort, furent remis à l'année suivante.

C'est pourquoi le comptable Jean du Solier s'empresse de résumer ce qu'il a payé aux ouvriers chargés des travaux de maçonnerie : aux seuls maçons, il a donné 637 l. 5 d. ; à leurs aides ou servants 263 l. 13 s. 1 d. ; ce qui, en ajoutant le prix des sabots fournis et les frais de transport de l'eau, formait une somme totale de 902 l. 17 s. 6 d., non compris les frais des fondations.

A ce total, il convenait d'ajouter quelques menues dépenses qui n'avaient pu être inscrites à une semaine plutôt qu'à une autre : achat de perches et de claies destinées aux échafaudages, de comportes ou portoires, de pelles de bois, de seilles, enfin la somme payée à Durand, maréchal, pour aiguiser les marteaux de maçons. Ces frais accessoires prouvent jusqu'à l'évidence que tous les travaux de maçonnerie furent exécutés à la journée, et que les outils, aussi bien que les matériaux eux-mêmes, furent fournis par le seigneur et son mandataire. A ce titre, il ne paraîtra peut-être pas inutile de donner ici, en note, le prix des quelques instruments accessoires achetés à cette occasion [1], et qui étaient, à cette époque, les mêmes que ceux employés aujourd'hui.

[1] Item, pro centum longis perticis emptis in territorio de Briomo pro chaufaudendo dictos lathomos, LX s.
Item, pro asportando dictas perticas fuerunt sex quadrige deprestate, expenderunt, V s., IV d.

Digitized by Google

Il pourra, en effet, paraître curieux à quelques personnes de rapprocher le prix de ces objets bien connus du salaire payé aux ouvriers eux-mêmes, de savoir, par exemple, qu'une pelle de bois coûtait 6 deniers, une seille 8 deniers, exactement le salaire d'un manœuvre, une comporte ou *portoire*, 13 deniers environ, un peu plus que le salaire journalier des aides-maçons faisant le mortier, qui touchaient 10 deniers, un peu moins que le salaire des maçons qui touchent de 16 à 26 deniers. Ce rapprochement fait, on pourra encore se demander si la même proportion existe aujourd'hui entre le salaire des ouvriers maçons et les objets ci-dessus désignés, et déterminer ainsi la valeur relative de l'argent. Nous connaissons, du reste, cette valeur par suite de la comparaison que nous avons déjà faite entre le prix du froment en 1342 et en 1887.

Quoi qu'il en soit de ces questions, la suite de notre compte mentionne les différentes sommes payées pour creuser les fondations des deux piliers destinés à soutenir et renforcer l'antique tour qui surmontait la porte d'entrée. Pendant que les maçons achevaient la maçonnerie de la tour de gauche, neuf manœuvres étaient employés, du 30 juin au 20 juillet, et du 10

Item, pro LX clidis emptis pro dictis massonibus chaufaudendis, L s.
Item, pro triginta sex paquetis sive comportis ad tenendum aquam, XL s.
Item, pro viginti quatuor palis fusteis, XII s.
Item, pro sex selhis ad portandum aquam, IIII s.
Item pro acuendo martellos dictorum massonum ad pretium factum cum Durando Marescali. XXXIII s.

Digitized by Google

novembre au 23 décembre, c'est-à-dire pendant huit semaines environ, moyennant le modique salaire de 6 à 8 deniers par jour, à creuser les fondations desdits piliers, jusqu'à une profondeur de quarante pieds [1].

En même temps, marché était conclu avec Jean des Monts et ses compagnons, qui s'engageaient, moyennant le prix fait de 15 l., à enlever une grande quantité de terre qui s'était amassée entre les deux murs destinés à soutenir la cour intérieure (*aula*). De même Dreux Blanchart et Jean Le Bouvier s'engagèrent de la même façon, moyennant 60 sous, à démolir une vieille muraille devenue inutile [2].

Le terrain se trouva ainsi déblayé et les travaux de construction des piliers et des murs d'enceinte purent commencer en l'an 1349, mais notre compte n'en parle pas et ils durent figurer sur un compte postérieur. Il ne peut être question ici des fondations de la tour au-dessus de la porte, puisque, dès le commencement de l'année 1348, les charpentiers étaient déjà occupés à poser les planches des étages et la charpente de la couverture, ainsi que nous le verrons

[1] F° 39. Sequuntur alie expense pro querendo fundamenta turris de supra portam, quia fuit ordinatum quod in dicta turre fierent duo pillares pro confortando dictam turrem et fuerunt quesita dicta fundamenta dictorum duorum pillarum per quadraginta pedes in profondum.

[2] F° 40, v°. Item, pro removendo unam magnam quantitatem terre que erat inter duos parietes, qui debent sustinere aulam, ad pretium factum Johanni de Montibus et ejus sociis, xv libr.

Item, pro quodam pariete antiquo dirumpendo, qui erat juxta dictam terram, Drocco Blanchart et Johanni le Bovier ad pretium factum, LX s.

Digitized by Google

plus loin. Il nous semble du reste résulter, et du devis des travaux et de certains passages du compte, que cette tour ne fut pas reconstruite, mais seulement modifiée et réparée dans certaines parties. Ce serait par conséquent dans les substructions inférieures qui existent encore, que devraient se trouver, à notre avis, les derniers vestiges du premier château de Beaufort, datant du XI^e^ siècle.

Jusqu'ici nous n'avons vu figurer à notre compte que le salaire des ouvriers maçons et de leurs aides occupés à construire le château de Beaufort ; nous allons voir maintenant le prix des matériaux de toutes sortes : pierre, sable, chaux, bois de charpente, ardoises, employés dans cette construction. Le compte indique non seulement les prix d'achat, mais encore les frais de transport et les carrières d'où furent extraits ces matériaux.

Du 31 décembre 1347 au mois de décembre de l'année suivante, des charrettes attelées de bœufs ne cessent de sillonner la vallée de la Loire dans tous les sens. De Brion et de Fontaine-Guérin, paroisses situées à une lieue de Beaufort, elles amènent les pierres froides nécessaires pour la construction du château. Il en coûte 6 deniers pour extraire de la carrière une charretée de ces pierres. Le charroi s'effectue ensuite en même temps au moyen de la charrette attelée des bœufs du seigneur, au moyen de charrettes réquisitionnées en corvée, et au moyen de charrettes louées à cet effet ; le prix de transport varie suivant l'un ou l'autre de ces moyens. Pour les charrettes attelées des bœufs du seigneur, il n'en coûtait que le

Digitized by Google

prix d'extraction de la pierre, c'est-à-dire 6 deniers par charrette [1].

Le bouvier Simon Gieu, qui resta en place pendant toute l'année 1348, recevait, il est vrai, 12 deniers par jour, ce qui lui faisait 18 l. 8 s. au bout de l'an, mais ses gages sont portés à une autre partie du compte, ainsi que les dépenses de nourriture des bœufs du seigneur.

Pour les charrettes réquisitionnées en corvée, il n'en coûtait également que le prix d'extraction de la pierre et la nourriture des bouviers, qui revenait à cinq ou six deniers, ce qui mettait la charrette à un sou environ, tandis que les charretées de pierre amenées par les entrepreneurs de roulage de l'époque revenaient au double, c'est-à-dire à deux sous. Cependant les entrepreneurs transportèrent 1833 charretées de pierres froides, les bœufs du seigneur 174, et les charrettes réquisitionnées 38 seulement.

Le tombereau de sable coûtait juste moitié ; il était pris très probablement sur le territoire même de Beaufort, dans un endroit peu éloigné du château, et trans-

[1] F° 41 et ss. Sequitur computum lapidum frigidorum de territorio de Briomo et de Fonte Guerini.

Simon Gien cum quadriga et bobus domini detulit decem quadrigatas, quarum qualibet decostabat sex denarios pro extrahendo de petraria, et sic valent v s.

Quadriga Colini Potier detulit duodecim quadrigatas, quarum qualibet decostabat sex denarios pro extrahendo et decem et octo denàrios pro asportando, et sic valet qualibet quadrigata II s., valent xxiii s.

Item, quatuor quadrige deprestate detulerunt VIII quadrigatas, valent iii s.

Pro expensis bubulcorum, iii s., vi d.

Digitized by Google

porté par des charretiers à raison d'un sou par tombereau.

Il eût été naturel de placer après le compte du sable celui de la chaux employée concurremment avec le sable pour faire le mortier ; cependant ces frais d'achat de chaux se trouvent au commencement de la quatrième partie de notre compte. Il en fut acheté et livré, pendant l'année 1348, 444 muids 12 costerets par différents chaufourniers, Hugues Duval, Jean Boulogne, Jean Dupuis, dont la résidence n'est point indiquée ; la valeur moyenne du muid de chaux revient tout rendu sur place à 16 sous 6 deniers environ (f^os^ 65 et 66).

Il ne suffisait pas de mortier et de pierres froides pour construire le château de Beaufort, il fallait encore de bons tuffeaux bien carrés, pouvant former de belles assises servant de revêtement au blocage de pierres diverses dont se composait l'intérieur des murailles. L'extraction et le transport de ces tuffeaux durent être l'une des principales préoccupations de l'économe chargé de surveiller les travaux. Il en fallut une quantité considérable, car la presque totalité de la construction est en cette belle et bonne pierre du pays d'Anjou qui s'extrait si facilement de l'intérieur des collines de la vallée de la Loire, et se taille si aisément.

L'abbé de Saint-Florent de Saumur et le prieur de Cunaud possédaient sur leurs terres ces précieuses carrières de tuffeaux. Ils dépendaient l'un et l'autre du comte de Beaufort, lui payaient certaines redevances pour leurs droits d'usage sur les herbages de la

Digitized by Google

Vallée. Voulant contribuer à la reconstruction du château destiné à protéger le pays contre les déprédations des Anglais et des mercenaires de toutes les nations qui formaient alors les grandes compagnies et ravageaient la France, ils firent extraire à leurs frais, le prieur de Cunaud vingt mille, l'abbé de Saint-Florent quarante mille tuffeaux ordinaires[1], et accordèrent l'autorisation de faire extraire sur leurs terres tous ceux qui seraient en outre nécessaires. Une partie des frais d'extraction et tous les frais de transport restèrent ainsi à la charge du comte de Beaufort. Un moine de Cunaud, Jousserand, s'empressa d'aller à Saint-Cyr et à Dampierre, aux environs de Saumur, embaucher des ouvriers pour extraire lesdits tuffeaux au compte du prieur de Cunaud. Dix mille furent donnés à dégrossir à raison de 25 sous le mille, huit autres mille à raison de 20 sous aux frais du seigneur de Beaufort qui paya même 20 sous pour les civières servant au transport [2].

[1] F° 30 v°. Sequitur computum et expense facte pro extrahendo magnos lapides vocatos coinz, quia dominus abbas Sancti Florentii dederat xx mille tuffellos communes et dominus prior de Cunaldo dederat xx millia, et sic magni tuffelli vocati coinz extrahebantur ad expensas domini.

. . . . . .

[2] F° 30, v°. Sequitur computum et expense facte pro tuffello. Primo : pro aperiendo septem petrarias in terra domini prioris de Cunaldo, ubi dicti tuffelli recipiebantur, xi l. xv s. viii d.

Item, pro expensis domini Jocerandi, qui fuit apud Sanctum Ciricum et apud Dominum Petrum, de itinere pro querendo petrarios ad extrahendum dictum tuffellum, x s.

Item, pro debochando décem millia tuffellorum tradita ad pretium factum, per dominum priorem de Cunaldo, Mauricio

Digitized by Google

Quant aux tuffeaux de plus grande dimension, appelés *coins*, et autres de plus grandes dimensions encore appelés *tableaux*, ils furent extraits pour le compte du seigneur, en exécution de divers marchés passés avec divers entrepreneurs. Colin Dalée s'engagea à extraire 1500 coins moyennant 9 l. et 200 tableaux moyennant 71. 4 s.; Jean Droineau 2200 coins moyennant 13 l. 5 s., et ainsi des autres, si bien que les frais d'extraction de 7300 coins et 200 tableaux s'élevèrent à la somme totale de 56 l. 6 s. 6 d.

Les tuffeaux, grands et petits, ainsi extraits de la carrière, restaient sur la rive gauche de la Loire, à Saint-Florent et à Cunaud ; il fallut bien les faire passer sur la rive droite, et, comme il n'existait pas de pont sur la Loire à cet endroit, on eut recours à des bateaux et à des mariniers. Différents marchés furent passés à ce sujet avec des bateliers qui transportèrent sur la rive droite 32300 petits tuffeaux et 7300 coins, à raison de 30 sous le mille de coins, et 15 sous le mille de petits tuffeaux. Une grande nef, probablement un de ces grands chalands ou sapines dépourvus de voiles qui font le service de transport sur la Loire, fut achetée moyennant 27 l. 10 s. par Olivier d'Orfeuille, au compte du seigneur

Pinelli et Vincentio Lebacle, quolibet mille pretio xxv s., valent . . . . . xii l. x s.

Item, pro debochando octo millia, quolibet mille pretio xx s., valent . . . . . viii libr.

Item, pro octo vengis sive civeris factis ad extrahendum tuffellos de petrariis, ... xx s.

Digitized by Google

de Beaufort et effectua le transport du reste des tuffeaux [1].

Dès les premiers jours de mars 1348, la plus grande partie de ces pierres attendaient dans les ports de la Vallée, et, le 17 du même mois, les charrettes de corvée en commençaient le charroi, de la rive droite de la Loire jusqu'à Beaufort qui se trouvait à deux ou trois lieues de là. Chacune de ces charrettes transportait de 20 à 28 petits tuffeaux ou de 5 à 8 coins ou grands tuffeaux, suivant la force des bœufs, et le transport coûtait un sou par charrette, de même que pour le sable ; 2244 petits tuffeaux et 185 coins furent ainsi transportés à Beaufort, du 17 mars au 25 avril suivant, pour le prix de 6 l. 11 s.

Ce n'était là qu'une faible partie des tuffeaux à transporter, et il fallut bientôt s'adresser à des entrepreneurs. Différents marchés furent conclus, et, de la

[1] F° 51 et ss.. Sequitur computum et expense facte pro transeundo dictos tuffellos de ultra Ligerim in Valleia.

Primo, fuit factum forum cum Johanne Nerve de transeundo viginti millia tuffellorum parvorum et tres millia coignorum pretio xxv lib. vii s.

Item, cum dicto Johanne de transeundo duo millia coignorum pretio lx s.

Item, cum Guillelmo Roseau de transeundo duo millia tuffellorum pretio xxx s.

. . . . . .

Item, pro quadam magna nave empta per dominum Oliverium de Aurifolia pro transeundo tuffellos, xxvii l. x s.

. . . . . .

Item, Alanus Raqueton asportavit in predictis septimanis cum nave sua per aquam usque ad portum de la Tursie et de parvis molendinis mille lapides vocatos *coinz*, pro quibus asportandis habuit xii lib.

Digitized by Google

fin d'avril au mois de novembre suivant, 3943 coins et 17052 petits tuffeaux furent transportés des ports de la Turcie et des Petits-Moulins [1] jusqu'à Beaufort, à raison de 14 l. pour mille coins et de 7 l. pour mille petits tuffeaux. Cependant on eut encore recours aux corvées, du 20 octobre aux premiers jours de novembre, ainsi qu'aux charrettes attelées des bœufs du seigneur. En résumé, d'après notre compte, sur un total de 5774 coins, 4330 furent amenés tant à prix fait que par réquisition, et 1474 par les bœufs du seigneur ; sur 23700 tuffeaux ordinaires, 19600 furent transportés à prix fait et par réquisition, 4100 par les bœufs du seigneur.

Les tuffeaux étaient d'une pierre trop tendre pour être employés dans certaines parties de la construction. Les marches, les escaliers, les entablements des fenêtres, les corbeaux formant saillie réclamaient des pierres plus dures. Il fallut aller les acheter plus loin, jusqu'à Langeais et Cheillé, près d'Azay-le-Rideau, en Touraine, et les payer un bon prix [2] : cent marches et cinq cents coins furent achetés à Langeais à Simon et Hilaire du Charcey pour le prix de 20 livres ; 100 marches et 300 corbeaux furent achetés à Cheillé à Guillot Alexandre moyennant 18 livres, et ce millier

[1] Ces deux ports ne sont pas signalés dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, et il nous a été impossible de préciser leur situation ; ils se trouvaient probablement sur la commune des Rosiers.

[2] Sequitur misia facta pro lapidibus duris de petrariis de Langesio et de Chilleio. Primo : fuerunt empti apud Langesium a Simone et Hilario de Charcay centum lapides vocatos marches, item v^c^ lapides vocatos coinz. xx libr.

Digitized by Google

de pierres dures fut transporté sur les bateaux de Jean Chevalier et son frère Guillaume pour le prix fait de 54 livres. Il fallut encore acheter à Brion, près Beaufort, 1500 tuffeaux en pierre double *(de petra duplici)* à raison de 60 sous le mille, d'où une dépense de 90 sous qui, ajoutée au 70 sous de transport, forma un total de 8 livres.

Ici s'arrête, avec la seconde partie de notre compte, le détail des dépenses pour achat et transport des pierres employées à la construction du château. Comme on le voit, ces matériaux furent pris aux environs de Beaufort, à Brion, Fontaine-Guérin, Cunaud, Saint-Florent de Saumur, Langeais et Cheillé; chacune de ces localités était donc, à cette époque, un centre de production, et leurs riches carrières sont loin d'être épuisées aujourd'hui.

Passons maintenant à l'examen des dépenses relatives aux travaux de charpente et de couverture des tours et du pont.

Dès le 31 décembre 1347, dix ouvriers charpentiers, sous la direction de Mathieu Le Petit, étaient employés à parfaire la couverture du pont et les planchers de la tour et à faire des cintres ; ce qui indique très nettement que les travaux de maçonnerie de cette partie de l'édifice du château de Beaufort étaient déjà terminés à cette date.

Ici, comme pour les ouvriers maçons, tous les ouvriers employés ne touchent pas le même salaire [1].

[1] F° 67. Sequuntur expense facte pro carpentatoribus (*sic*), qui fuerunt in supradictis septimanis pro perficiendo cooperturam

Digitized by Google

Mathieu Le Petit qui paraît avoir été le maître de l'œuvre de charpenterie, bien qu'il ne soit jamais qualifié *maître*, touche 4 sous par jour, salaire un peu moins élevé que celui des maîtres de l'œuvre de maçonnerie, Guillaume Laureau et Thibaut de Viliers, ces deux derniers ayant toujours été payés 5 sous par jour. La même différence existe au profit des maçons en ce qui concerne le salaire des contre-maîtres. Tandis que les contre-maîtres maçons gagnent trois sous par jour, les contre-maîtres charpentiers, Guillaume Le Petit et Odin Tursiau, touchent seulement 2 s. 6 d. Viennent ensuite trois charpentiers à raison de 2 s. 2 d. par jour, et quelques autres, de trois à six selon les semaines, à 20 deniers seulement. Les salaires des charpentiers sont, à peu de chose près, comme on le voit, les mêmes que ceux des maçons, et de

pontis et plancherium sive solerium turris et pro faciendo cintras.

Primo, in prima septimana que incepit lune ultima die decembris :

Matheus le Petit, quinque dies pro quolibet IIII s., valent XX s.

Guillelmus le Petit, quinque dies, pro quolibet II s. VI d., valent XII s. VI d.

Odinus Tursiau, quinque dies, valent XII s. VI d.

Perrotus le Petit, quinque dies, pro quolibet II s. II d., valent X s. X d.

Johannes le Tavernier, quinque dies, valent X s. X d.

Gauffridus Viau, quinque dies, valent X s. X d.

Droetus Sambraies, quinque dies, pro quolibet XX d., valent VIII s. IIII d.

Stephanus le Petit, quinque dies, valent VIII s. IIII d.

Droetus Amart, quinque dies, valent VIII s. IIII d.

Summa septimane, C II s. VI d.

Digitized by Google

beaucoup supérieurs à ceux des simples manœuvres.

Onze charpentiers furent ainsi employés à la journée et presque sans interruption du 1er janvier au 23 août 1348, ce qui n'empêcha pas de faire exécuter à prix fait certains travaux.

C'est ainsi que la charpente de la vieille tour qui surmontait la porte d'entrée du château fut confiée à Mathieu Le Petit qui s'engagea à la fournir pour le prix de 80 livres, plus six aunes de bonne étoffe pour se faire un vêtement. Les planches nécessaires à la clôture de cette même tour furent retaillées dans les mêmes conditions par Gilet Alleaume moyennant 10 livres [1].

Les anciens bois ne pouvaient suffire, aussi s'empressa-t-on, en vertu de la concession faite aux seigneurs de Beaufort en février 1346, de faire couper dans la forêt de la Vallée les arbres nécessaires et de les faire transporter au moyen de charrettes réquisitionnées à cet effet. Comme cette forêt, ou plutôt la partie abandonnée aux seigneurs de Beaufort, ne contenait pas d'arbres assez élevés, on fut obligé de faire acheter, dans la paroisse de Brion, quatre longs chevrons pour chacun des angles du faîtage de la dite

[1] Fo 71. Item, die mercurii, in crastino beati Martini hyemalis, que fuit duodecima die novembris, fuit tradita carpentaria turris antique de supra portam Matheo Le Petit per dominum Petrum Maubernart pretio LXXX librarum et sex alnarum boni panni sufficientis pro roba dicti Mathei facienda, que sex alne panni decostiterunt VI libras.

Item, postes necessarii pro clausura dicte turris et hostis fuerunt traditi ad resecandum Gileto Alleaume, pretio X librarum.

Digitized by Google

tour, au prix de 60 sous, plus 6 sous pour les frais de transport[1]. La charpente dut être posée vers la fin de cette même année, peut-être seulement au commencement de l'année 1349 : elle avait coûté, tant pour les journées d'ouvriers que pour les frais d'achat et de transport des bois, la somme totale de 243 l. 6 s., y compris 100 sous pour l'achat d'une grosse corde destinée à soulever la charpente et les pierres de cette tour.

Depuis longtemps déjà, on préparait les lattes nécessaires pour être placées sur les chevrons et recevoir les ardoises de la couverture du pont et de la tour. Thomas le Couvreur, aidé de trois à cinq ouvriers, ne cessa de se livrer à ce travail depuis le 3 mars 1348 jusqu'au 10 juillet de la même année. Il touchait, en qualité de maître de l'œuvre de la couverture, 3 sous 4 deniers par jour, les ouvriers employés sous ses ordres de 20 à 24 deniers, et les aides ou apprentis 12 deniers[2].

[1] F° 71. Item, fuerunt empti pro carpentaria dicte turris quatuor chevrones longi in parrochia de Brionio, eo quod in foresta Valleie non inveniebantur ita longi, videlicet pro ponendo quemlibet dictorum chevronum in uno cornu dicte carpentarie dicte turris, et decostiterunt LX s.

Item, pro asportando. VI s.

[2] F° 72. Sequuntur expense facte pro coopertura pontis et turris supradicte :

Primo, in septimania que incepit lune tertia die marcii :

Thomas le Couvreours, magister cooperture, incepit facere latas pro dicto ponte cooperiendo et fuit in dicta septimana per quinque dies, pro quolibet III s. III d., valent XVI s. VIII d.

Hardoinus Le Bovier, quinque dies, pro quolibet XX d., valent VIII s. III d.

Digitized by Google

En même temps, on passait les marchés nécessaires pour l'acquisition de ces « bonnes et clères ardoises » dont parle le devis. Le 17 mars 1348, l'économe Jean du Solier part pour Juigné en compagnie de Thomas le Couvreur et achète à Agnès *de Lauda* 22000 ardoises à raison de 21 sous le mille ; il en obtient même 550 en plus du compte en concluant le marché. Deux semaines, celles du 24 mars et du 21 avril 1348, suffirent aux charrettes réquisitionnées pour transporter à Beaufort l'ardoise de la couverture du pont ; chaque charrette en transportait de sept à neuf cents. Cette ardoise coûta, tant d'achat que de frais de transport et de droits de péage à Sorges, la somme de 26 l. 4 s. 6 d. Les clous nécessaires pour fixer ces ardoises sur les lattes furent achetés et payés à part, à raison de 2 s. 6 d. le mille pour les clous appelés *laterez* et *chetineau*, et de 7 sous le mille de clous appelés *palaterez*. Il fut employé 54000 des premiers, 2000 des seconds, et 60 chevilles de fer pour clouer les chaulattes. La couverture du pont paraît ainsi avoir été terminée en juillet 1348 [1].

[1] F° 73. Item sequuntur alie expense facte pro adaisia necessaria ad cooperturam dicti pontis :

Primo : in septimana, que incepit lune XXIIIª die marcii, ego et Thomas le Covreours fuimus apud Jugné et emimus ab Agnete de Lauda XXII millia adaisie, quolibet mille pretio XXI s. Que adaisia fuit asportata cum quadrigis deprestatis prout sequitur :

. . . . . .

Item, bubulci, qui dictas quadrigas conduxerunt, et Thomas le Covreours, qui dictam adaisiam computavit, expenderunt apud Sorges et apud Bellum fortem XLVIII s. X d

Item, pro passagio quadrigarum apud Sorges, IX s.

Digitized by Google

Les travaux de couverture de la tour furent repris l'année suivante. Le 10 juillet 1349, 10500 ardoises furent achetées à Belle-Poule, près des Ponts-de-Cé, à raison de 17 sous le mille, et transportées de la carrière jusqu'au gué d'Angeu (gué d'Anjou, commune de Mazé), par quatorze chariots réquisitionnés à cet effet. Six autres mille furent achetés le mardi après la sainte Luce, dans le mois de décembre de la même année, à raison de 16 sous le mille. Il fut fourni également, moyennant le prix fait de cent sous, cent chevilles de fer pour clouer les chaulattes et les petits chevrons placés aux quatre coins de la tour, ainsi que les ais formant clôture; ce dernier travail ne fut pas exécuté à la journée, mais au marchandage. Thomas le Couvreur s'engagea à couvrir la tour pour le prix fait de 20 livres plus une *cotte hardie* d'une valeur de 60 sous. Nous avons déjà vu Mathieu Le Petit, charpentier, se faire accorder dans un marché analogue 6 aunes de bonne étoffe en plus des 80 l. convenues pour la façon de la charpente de la tour au-dessus de la porte [1].

[1] F° 74. Sequitur misia facta pro coopertura turris :

Primo, die veneris decima julii anno quadragesimo nono, fuerunt empta apud Belle-Poule x millia cum dimidio adaisie, quolibet mille decostabat xvii s., valent viii l. xviii s. iv d.

Item, fuerunt quatuor decime quadrige deprestate pro asportando dictam adaisiam de petraria usque ad vadum Dangen et expenderunt x s.

. . . . . .

Item, pro centum cavillis ferri pro clavando les chaulates et parvos chevrones, qui sunt in quatuor cornibus dicte turris, et pro clavando postes, qui sunt in clausura dicte turris, ad pretium factum xxv s.

Pro clavis nihil, quia magister Guillelmus Georgii solvit.

Digitized by Google

Le gros œuvre était terminé, la charpente et la couverture étaient achevées, au moins sur le pont et la tour qui surmontait la porte ; il ne restait, conformément au devis, qu'à placer sur le sommet de l'édifice la bannière aux armes du nouveau comte de Beaufort, et ce détail ne fut pas oublié. Jean Le Paintre se chargea, moyennant le prix fait de 20 l., de façonner les deux pomelles qui devaient figurer sur le sommet de ladite tour; deux bannières de cuivre aux armes du seigneur, soutenues par deux barres de fer et accompagnées de deux croix, furent ensuite placées au-dessus de ces pomelles, si bien qu'on pouvait les apercevoir de tout le pays environnant [1].

Notre compte ne fait plus mention que de quelques barres et crochets de fer pour les fenêtres, que de gonds et vertevelles pour les portes des tours tant anciennes que nouvelles ; il suffira de mentionner en note ces objets de peu de valeur. Ils ont néanmoins leur importance, car ils prouvent, à notre avis, que les travaux de reconstruction du château de Beaufort durent être terminés à peu près complètement à la fin de l'année 1349 ou au commencement de l'année suivante, puis-

Item, fuit factum forum cum Thoma le Covreours de cooperiendo dictam turrem pretio xx libr. et unius tunice audace que decostitit lx s.

[1] F° 74. Item, pro plomando duos pomellos, qui sunt in summitate dicte turris extra cooperturam, Johanni le Paintre ad pretium factum, xx liv.

Item, pro duabus banneriis de cupro positis supra dictos duos pomellos sub armis domini xxx s.

Item, pro duabus barris ferri, que sustinent duas bannerias et duas cruces, xxvm s.

Digitized by Google

que les ferrures des portes et fenêtres furent posées à cette époque, et que généralement on termine par là les travaux de construction d'un édifice quelconque[1].

Ici s'arrête l'énumération des dépenses faites directement en vue de la reconstruction du château de Beaufort; il nous reste encore à parler de quelques frais subsidiaires entraînés par les dépenses du bâtiment.

[1] F° 74 v°. Item, pro duodecim cardinibus ferri, qui fuerunt positi in duobus hostiis turris nove, que est a parte sinistra *(sic)* in fundo, LX s.

Item, pro tribus barris ferri positis in fenestra dicte turris et pro decem crochetis ferri positis in dicta fenestra et in fenestra rupis, XV s.

Item, pro tribus cardinibus positis in porta introitus castri, XXIII s.

Item, pro duobus cardinibus positis in hostio introitus turris de supra portam, VIII s.

Item, pro tribus vertevellis dupplicibus pro hostio dicte turris nove et aliis duabus pro hostio dicte turris antique, L s.

Item, pro quatuor cardinibus positis in duobus hostiis qui sunt in turre antiqua introitus prime camere et pro duobus cardinibus in alio hostio dicte camere positis, et pro quatuor cardinibus, qui sunt in duobus fenestris dicte camere juxta fournellum, et pro quatuor cardinibus positis in dicto fournello et pro aliis quatuor cardinibus positis in alia fenestra que respicit supra pontem.

Item, pro octo cardinibus positis in fenestra camere superioris et pro quatuor cardinibus positis in duabus fenestris cadratis et aliis quatuor positis in aliis fenestris, que sunt juxta fournellum, et aliis quatuor positis in dicto fournello et aliis quatuor in duobus hostiis dicte camere LX s., facto pretio cum Gileto Torta Roe.

Item, in plastro pro ponendo dictos cardines in pariete et pro fortificando tuffellos C s.

Item, memoria de pluribus ferraturis, videlicet cardinibus, vertavellis, veccibus, quos dedit prior de Motegri dictus, que non sunt adhuc posite in opere et debent esse in turri.

Digitized by Google

Nous avons déjà vu que les charrois de matériaux furent faits tant par les bœufs du comte de Beaufort que par charrettes réquisitionnées. Les bœufs appartenant au seigneur de Beaufort étaient au nombre de huit, achetés très probablement en vue des travaux à exécuter, puisqu'ils furent revendus aussitôt après l'achèvement des travaux. Deux d'entre eux étant morts, la peau en fut vendue 45 sous, tandis que les six autres furent vendus le samedi après la Purification N. D. de l'année 1349 (v. s.) pour le prix de 28 l. 10 s., ce qui donne pour chacun de ces bœufs une valeur moyenne de 4 l. 13 s. 6 d. Mais il fallait du foin pour nourrir ces huit bœufs, des bouviers pour s'en occuper, des prés pour les mettre paître avec les autres bœufs réquisitionnés, enfin des ouvriers pour faucher le foin, le faner et le rentrer. De là un dernier chapitre de dépenses. Achat de foin, 9 l. 10 s., location des prés du Pissot, pour y mettre paître les bœufs du seigneur et autres bœufs réquisitionnés, 115 s. 6 d. ; location des prés Daugiraut et du Clos-au-Galais, où fut récolté le foin nécessaire, 31 l. 17 s. 6 d.

Pour récolter ce foin, on procède tantôt par marché, tantôt à la journée. Ainsi les cinq arpents et demi du Clos-au-Galais furent fauchés moyennant le prix fait de trente-cinq sous, tandis que les foins des prés Daugiraut furent fauchés, fanés et rentrés par des ouvriers payés à la journée; chaque faucheur recevait 20 deniers et parfois même deux sous par jour, presqu'autant que la moyenne des ouvriers maçons, charpentiers et couvreurs ; les faneurs recevaient seule-

Digitized by Google

ment 8 deniers, les faneuses 6, et les ouvriers chargés de rentrer le foin 10 deniers ; c'était le salaire moyen des simples manœuvres.

Enfin le bouvier Simon Gyen touchait 12 deniers ou un sou par jour pendant l'année 1348, ce qui fit au bout de l'an 18 l. 5 s. On trouva probablement plus économique dans la suite de « gager » les bouviers à l'année. Garin Amoneau, bouvier, reçut 10 livres pour ses gages du 31 mars 1348 au 31 mars 1349, Denis Paris 8 livres, et Simon Gyen, qui resta probablement jusqu'à l'achèvement du château de Beaufort et jusqu'à la vente des bœufs du seigneur, reçut 12 livres pour ses gages de l'année 1349 [1].

Tous ces détails sur le salaire des ouvriers au XIV^e^ siècle pourront paraître un peu minutieux, cependant nous espérons qu'ils intéresseront quelques-uns de nos lecteurs. Les documents de la nature de ceux que nous venons d'analyser sont assez rares ; on rencontre peu de documents qui nous fournissent des renseignements aussi précis sur le prix des matériaux de construction et sur les salaires des ouvriers au XIV^e^ siècle, et nous ne doutons pas qu'un amateur de statistique ne s'empare des chiffres que nous donnons ici pour faire une étude comparée sur les prix des matériaux et les salaires des ouvriers à différentes époques et dans différentes provinces. Il pourra également y puiser des renseignements utiles sur la valeur relative de l'argent. Il est évident, en effet, que la livre, le sou et le denier avaient une tout autre valeur au XIV^e^ siècle que de nos jours le franc

[1] F° 75-76.

Digitized by Google

et ses subdivisions. Nous avons déjà vu que cette valeur relative pouvait être appréciée en comparant le prix d'un boisseau de blé en 1346 et le prix de cette même mesure en 1887; et le résultat de cette comparaison nous a donné comme évaluation en monnaie actuelle, pour la livre 50 fr., pour le sou 2 fr. 50, pour le denier 21 centimes environ. Il suffirait donc pour savoir si les salaires des ouvriers et le prix des matériaux de construction ont augmenté ou diminué relativement au prix du blé, de les transformer en monnaie ayant cours aujourd'hui et de les comparer avec les salaires des ouvriers en 1887. Le résultat de cette comparaison nous amènerait à constater que les salaires sont demeurés à peu près les mêmes relativement au prix du blé. Ainsi le maçon d'une habileté moyenne gagnait en 1346 de 20 à 22 deniers, c'est-à-dire de 4 fr. 20 à 4 fr. 80, qu'il gagne encore à peu près aujourd'hui : le simple manœuvre gagnait 8 à 10 deniers, c'est-à-dire de 1 fr. 70 à 2 fr. 10, prix moyen d'un journalier dans la vallée de la Loire en 1887.

IV

Le comté de Beaufort sous Guillaume Roger (1342 à 1380)

A peine mis en possession de la terre de Beaufort-en-Vallée, Guillaume Roger s'était empressé d'y ins-

Digitized by Google

taller un prévôt ou châtelain pour administrer la justice, et deux receveurs pour percevoir les revenus de toute nature qui en dépendaient. Ainsi que nous l'avons déjà vu, son premier soin fut d'entreprendre la reconstruction du château, qui absorba une grande partie des revenus du domaine. Malgré les sacrifices faits par Guillaume pour remettre le château en bon état, les gens du roi ne cessaient de l'inquiéter dans l'exercice de ses droits. Il est probable que Guillaume Roger, occupé ailleurs, ne vint jamais dans son nouveau comté, et l'absence du maître favorisait les empiètements des officiers royaux. Ces derniers lui contestaient particulièrement la possession de ce bois d'une lieue de long sur une demi-lieue de large, sis sur le territoire de Chaunay, qui avait été formellement abandonné à Guillaume en février 1346. Le roi Philippe VI et son fils Jean de Normandie lui avaient donné en même temps tous les droits d'herbage, de péage et de carnage dépendant de la châtellenie de Beaufort, ne se réservant que la haute forêt et la chasse de la grosse bête ; néanmoins, les officiers royaux ne se faisaient pas faute de saisir toutes les terres et prés enclavés dans cette immense forêt de Beaufort, qui s'étendait autrefois entre l'Authion et la Loire depuis Saint-Martin-de-la-Place jusqu'à la Daguenière, mais se trouvait déjà au XIVe siècle considérablement réduite ; bien plus ils concédaient à cens annuel certaines parties de forêt pour être défrichées et transformées en terres arables et en prés. C'est à cette époque qu'il faut faire remonter les défrichements des

Digitized by Google

territoires de Malleloy[1] et de Bellenoue[2], dont le comte Guillaume Roger se plaignait au roi. Ce n'était pas du reste son seul grief. Le ségrier du roi ou sénéchal des forêts continuait de percevoir les droits segréaux dans l'étendue de la châtellenie de Beaufort. Les vassaux de cette même châtellenie refusaient tout hommage au nouveau comte. Les officiers royaux continuaient d'exercer leurs droits de visite sur les fleuves et rivières du comté, sur la Loire et l'Authion particulièrement ; les notaires et tabellions exerçaient leurs charges comme par le passé, au détriment des revenus du sceau et du greffe de la prévôté de Beaufort.

Cédant aux instances et aux réclamations de ses officiers, Guillaume Roger porta plainte au roi Jean, qui venait de succéder à son père, et, dès les mois de juin et d'août 1350, obtint confirmation pleine et entière de toutes les concessions qui lui avaient été faites antérieurement dans l'étendue du nouveau comté[3]. Toutefois cette confirmation ne fut guère plus respectée que les concessions antérieures, et, pendant toute sa vie, le premier comte de Beaufort ne cessa de protester contre les empiètements du roi ou du duc d'Anjou.

Pour se faire une idée exacte de la place que pouvait tenir le comté de Beaufort dans l'ensemble des

[1] Malleloy, aujourd'hui Mallay, communes des Rosiers et de Saint-Clément.

[2] Bellenoue, commune de Saint-Mathurin.

[3] *Archives nationales*, JJ. 79, n° 57 et JJ. 80, n° 164.

Digitized by Google

biens de Guillaume Roger et de l'importance que ce dernier pouvait attacher à la possession de cette terre, il ne sera pas inutile de donner quelques détails sur les accroissements successifs de la fortune de notre premier comte de Beaufort. En 1336, il possédait seulement quelques petits fiefs en Limousin, Rosiers, le Chambon, la Bastide, Saint-Savin, lorsqu'il commença la série de ses acquisitions par l'achat du château de La Margeride, en Auvergne. Il avait épousé Marie de Chambon, appartenant comme lui à une vieille famille limousine, et n'était cependant encore qu'un gentilhomme sans grand crédit.

L'élévation de son frère Pierre Roger sur le trône pontifical sous le nom de Clément VI, le 7 mai 1342, vint tout à coup lui permettre d'augmenter et son influence et son patrimoine. Ce pape ne se contenta pas, en effet, d'élever aux plus hautes dignités de l'Église tous les membres de sa famille qui voulurent embrasser l'état ecclésiastique ; il ne négligea aucun moyen pour assurer l'avenir de ceux qui restèrent dans le monde. S'il fallait en croire une chronique de Normandie, Clément VI, dont le blason était *d'argent à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules,* aurait dit au commencement de son pontificat en parlant de l'Eglise : « Je y planterai un tel rosier des gens de « nostre nation ou pays de Limosin qu'il ne sera de « chi à chent ans qu'il n'en n'y ait des rachines et des « boutons. » Et en effet, continue le chroniqueur, il combla tellement d'honneurs et de dignités ecclésiastiques les gens de son pays « que toute chrestienté fut

Digitized by Google

gouvernée, quant à l'Eglise, de Limosins[1] ». Ce n'est là, évidemment, qu'une boutade de chroniqueur normand, qu'il ne faut pas prendre trop à la lettre. Cependant, on ne peut s'empêcher de s'étonner, avec l'abbé de Moissac, de la fortune vraiment exceptionnelle du comte de Beaufort et de toute sa famille : « Qui quidem comes vidit fratrem suum papam, fra-
« trem suum alium cardinalem, demum filium suum
« papam, filium suum alium vicecomitem de Turenna,
« alium dominum de Limolio, diocesis Petragoricensis,
« alium Marquesium de Canilhaco, alios filios et filias,
« nepotes et neptas, consanguineos et consanguineas,
« in spiritualibus et temporalibus sublimatos, quod in
« futurum suspicor admirari[2]. »

En effet Guillaume Roger, frère du pape Clément VI, dont le second frère Hugues était devenu évêque de Tulle et cardinal du titre de Saint-Laurent, dont le fils Pierre Roger, créé cardinal dès 1348, devait devenir pape sous le nom de Grégoire XI le 31 décembre 1371, n'avait négligé aucun moyen pour augmenter d'année en année son influence et sa fortune. Grâce à l'appui du pape Clément VI et du cardinal Hugues, qui se considéraient comme les protecteurs nés de leur frère, de leurs neveux et de leurs nièces, Guillaume Roger put contracter lui-même et faire contracter à ses nombreux enfants les plus brillantes et

[1] *Vitæ paparum Avenionensium*, par Baluze, Paris, 1693, t. II, col. 1059.

[2] *Vitæ paparum Avenionensium*, II, col. 1059.

Digitized by Google

les plus fructueuses alliances [1]. L'influence de Clément VI se fait également sentir dans les donations dont Guillaume fut comblé par le roi de France, Philippe, et son fils Jean de Normandie, dans les différentes acquisitions de seigneuries faites par Guillaume de 1342 à 1348, et l'on se demande à quelles sources il devait puiser pour payer ces acquisitions qui en firent un des plus grands propriétaires fonciers du XIV^e^ siècle.

A ses possessions en Limousin, Guillaume Roger avait réuni, dès 1343, tous les fiefs que Humbert, dauphin du Viennois, possédait en Auvergne. Un peu plus tard, le 23 juillet 1347, il achètera encore du même Humbert, moyennant 31000 livres parisis, les baronnies de Porte-Bertrand, de Calberte, de Deze, la ville et le château d'Alais et la moitié de la ville d'Anduze, que le roi Philippe VI de Valois s'empressera d'ériger en comté [2], de même qu'il avait érigé en comté la châtellenie de Beaufort-en-Vallée. Vers 1346, le vicomte de Limoges, Charles de Blois, qualifiait Guillaume Roger son très cher et aimé compagnon en lui faisant donation de 400 livres de rente et du château de Salon [3].

Il avait en outre acquis, vers 1348, de Pierre, duc de Bourbon, le château et la châtellenie d'Herment, en Auvergne. En Provence, Jeanne de Naples, com-

[1] Cf. la généalogie de la famille de Beaufort, dans l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, par le Père Anselme, édition de 1726, t. IV, p. 316.

[2] *Archives nationales*, R^2^ 39.

[3] *Archives nationales*, R^2^ 39.

Digitized by Google

tesse de Provence, érigeait encore en sa faveur la terre de Valerne en vicomté en juillet 1350, et y ajoutait les années suivantes de nombreux fiefs, la ville de Saint-Remi, celle de Pertuis, les châteaux de Bayon, de Regnier, de la Motte, etc. Plus tard, en 1377, sous le pontificat de Grégoire XI, cette même princesse lui permettra d'acheter de nouvelles seigneuries en Provence jusqu'à concurrence de quarante mille florins d'or.

Sans parler des acquisitions postérieures à 1350, les domaines de Guillaume Roger constituaient déjà, en 1349, une fortune considérable, si bien que le pape Clément VI intervint à cette date pour en assurer le partage. Il s'agissait alors du mariage du fils aîné de Guillaume avec Aliénor de Comminges. Guillaume dut émanciper son fils, et, dans les conventions intervenues à cette occasion, promit d'abandonner à ce fils aîné le tiers de ses immeubles en nue-propriété, à la condition que ce dernier ne procéderait au mariage avec Aliénor qu'après être entré en possession de la vicomté de Turenne. Après de longs pourparlers entre le père et le fils, dans lesquels durent souvent intervenir le pape Clément VI et les cardinaux de la famille Roger de Beaufort, le pape lui-même fit trois parts égales des biens de son frère Guillaume. Le partage fait à Avignon, en présence des principaux dignitaires de la cour papale, Guillaume Roger dut choisir. Il se réserva, en premier lieu, tout son patrimoine de Limousin ainsi que la terre de Beaufort, dont l'ensemble formait l'une des trois parts ; en second lieu,

Digitized by Google

ses fiefs en Auvergne ainsi que les seigneuries de Folhuel et d'Herment et la moitié de ses possessions situées dans les comtés de Provence et de Forcalquier, c'est-à-dire celles situées sur la rive gauche du Rhône. Quant à la troisième part, dont la propriété, sous réserve d'usufruit, devait appartenir au fils aîné de Guillaume, au futur vicomte de Turenne, elle comprenait toutes les terres situées dans les sénéchaussées de Nîmes et de Beaucaire, Alais, Anduze, etc., et les terres du comté de Provence sises sur la rive droite du Rhône [1].

Ainsi qu'on en peut juger par ce partage, la terre de Beaufort ne formait qu'une faible partie du patrimoine de Guillaume Roger; elle pouvait à peine compter pour le dixième, peut-être même pour le vingtième de ses biens; mais il attachait à sa possession une grande importance à cause du titre de comte qui y était attaché. Cependant nous n'avons trouvé trace nulle part de son séjour dans ce château de Beaufort qu'il avait fait reconstruire à si grands frais. Au contraire, toute la vie de Guillaume paraît s'être passée dans ses autres domaines, en Limousin où il est né, à la cour des papes à Avignon, en Auvergne, en Languedoc. De 1342 à 1352, c'est-à-dire pendant toute la durée du pontificat de son frère Clément VI, il ne dut guère quitter Avignon. C'est de cette ville que sont datés la plupart des actes de cette période de son existence. C'est à Avignon que mou-

[1] Voir *Pièces justificatives*, III, et aussi K. 1144, n° 35, *Archives nationales*.

Digitized by Google

rut et que fut enterrée sa première femme, Marie de Chambon, en 1344, et que, l'année suivante, il épousa sa seconde femme Garine de Canillac. Deux de ses filles y épousèrent des seigneurs du pays : Helisende, Aymar V de Poitiers, comte de Valentinois ; Dauphine, Hugues de la Roche, maréchal de la cour de Rome, gouverneur du Comtat Venaissin. Guillaume y possédait un hôtel où fut signé l'acte d'émancipation du futur vicomte de Turenne en 1349. En avril 1353, il accompagna probablement la dépouille mortelle de Clément VI d'Avignon à la Chaise-Dieu, où cette dépouille fut déposée dans le splendide mausolée que ce pape s'était fait élever à grands frais et sur les côtés duquel figuraient tous les membres de la famille Roger, y compris Guillaume et tous ses enfants [1].

En 1355, nous le retrouvons à son château de la Motte, en Auvergne. C'est là qu'il reçoit ou fait recevoir les comptes des dépenses pour la reconstruction du château de Beaufort ; il est entouré d'officiers originaires de son pays de Limousin. Une requête que Guillaume dut adresser vers la même époque ou un peu plus tard au roi Jean II et qui nous montre toute l'importance qu'il attachait à la possession de Beaufort, est datée d'Alais, en Languedoc.

Depuis la confirmation d'août 1350, qu'était devenu le comté ? Les officiers royaux avaient continué leurs empiètements. Bien plus, le fils de Jean II, Louis,

[1] Cf. article de M. Faucon : *Documents inédits sur l'église de la Chaise-Dieu*, dans le *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques, année 1884, p. 383 et ss.

Digitized by Google

à peine mis en possession de l'Anjou, sans respect pour les donations faites par son père et son aïeul, s'était empressé de mettre la main sur le comté de Beaufort et d'en chasser les officiers de Guillaume Roger. Ceux-ci, se figurant que la saisie avait eu lieu pour faute d'hommage, avaient rappelé que Guillaume avait rendu hommage au roi lui-même à Villeneuve-lez-Avignon, on leur avait répondu que toute la terre appartenait à Louis à cause de son comté d'Anjou, et Guillaume se trouva réduit à porter ses doléances à Jean II.

Dans sa requête datée d'Alais en Languedoc, le 31 octobre d'une année dont le millésime n'est pas indiqué, mais que nous croyons devoir se placer entre les années 1354 et 1356, Guillaume Roger commence par protester de son dévouement au roi et à ses enfants. Plaise à Dieu, dit-il, qu'il leur puisse rendre quelque service comme il le désire! Depuis longtemps déjà, il se serait rendu à Paris auprès du duc de Normandie et des autres enfants du roi ; malheureusement sa jambe le fait toujours souffrir, il ne peut chevaucher sans inconvénient pour sa santé. Néanmoins, il est tout dévoué au roi, car « emprès Dieu « et nostre seigneur pape Clément de bonne mé- « moire, vous, mon très-redoubté seigneur, m'avez « donné ce que j'ay. » Pourquoi faut-il que les gens du comté d'Anjou aient osé s'emparer de sa terre ? « Mes petites gens de Beaufort m'ont signifié, » continue Guillaume Roger, « que les gens de monseigneur « vostre fils le conte d'Anjou ont pris de fet ma terre « et conté de Beaufort et mes dictes gens oustées de

Digitized by Google

« leurs offices, dont, mon très-redoubté seigneur, ay
« esté et suy moult dolenz, et touz mes seigneurs et
« amis, et especialment le cardinal de Beaufort, mon
« fils, qui a pris son titre et son nom de Beaufort, et
« je et tous mes autres enfans ce mesmes ; si sommes
« maintenant dessaisis du nom et du proffit..... Mon
« très-soverain seigneur, pour Dieu ne veulhez souf-
« frir que moi et mes diz enfants de la terre et du
« nom, que de vostre bonne grâce et grant libéralité
« donnez nous avez, demourons deshéritéz et des-
« honoréz, quar vostres créatures sommes et serons
« tout le temps que vivrons. »

Ainsi, quinze ans à peine après la donation de la terre de Beaufort à Guillaume Roger, tous les membres de la famille ont ajouté à leur nom patronymique le nom du nouveau comté, et ce n'est pas seulement les revenus de la terre que réclame Guillaume, mais encore, mais surtout, le titre et le nom de Beaufort, sous lequel désormais il est connu, ainsi que ses enfants.

Combien de temps dura cette espèce de confiscation? Nous l'ignorons ; il est probable cependant que pendant la période troublée qui suivit la bataille de Poitiers jusqu'au traité de Brétigny et même jusqu'à la fin de la guerre de Bretagne, au traité de Guérande, en 1365, Guillaume Roger ne dut pas jouir en paix des revenus de la terre de Beaufort. Ce n'était pas seulement le comte d'Anjou, devenu duc d'Anjou en octobre 1360, qui lui contestait ses droits ; des bandes armées d'Anglais, de Bretons, de Gascons, pillaient et rançonnaient le pays.

Digitized by Google

Pendant cette période, du reste, Guillaume continuait d'habiter soit en Auvergne, soit à Avignon ou aux environs. Nous le retrouvons le 26 mars 1361 en l'hôtel de son frère, le cardinal Hugues, à Avignon, émancipant son fils Roger, et lui abandonnnant en même temps la terre de Beaufort. Quelques années plus tard, le 21 juillet 1366, il émancipe son autre fils, Marquis de Canillac, par acte daté de Roquemaure au diocèse d'Avignon [1].

Jusqu'en 1371, nous ne trouvons aucun document dans lequel il soit fait mention de Guillaume Roger, et cependant deux actes de rémission de l'année 1363 relatent la prise du château et parlent d'un capitaine nommé par le comte de Beaufort. Espérant trouver un remède aux maux dont ils souffraient, certains habitants de la Vallée s'étaient coalisés en 1362 pour s'emparer par surprise du château. Jean de la Godière, écuyer de la garnison, poussé par quelques gentilshommes du pays, profita de l'absence du lieutenant du capitaine, qui était allé entendre la messe en l'église de la ville, pour chasser le clavier ou portier, s'emparer de la place et s'y fortifier avec l'aide de sept gentilshommes et de quelques autres gens du pays [2].

Malgré les instances de sa mère, Clémence de Sa-

[1] *Preuves de la maison de Turenne*, p. 96; *Archives nationales*, R[3] 39 et 40.

[2] Les deux lettres de rémission que nous reproduisons parmi nos pièces justificatives, l'une accordée à Clémence de Savigny, en juin 1363 (*Archives nationales*, JJ. 92, n° 225), l'autre à Guillaume Deize le 16 novembre 1363 (JJ. 97, n° 2), relatent, à notre avis, le même fait.

Digitized by Google

vigny, accourue pour faire des remontrances à son fils et lui persuader de rendre le château à qui de droit, Jean de la Godière mit la main sur les biens du lieutenant du capitaine qui se trouvaient à l'intérieur du fort et sur tout ce dont il pouvait s'emparer. Toutefois il ne devait pas jouir longtemps de l'impunité. Le lendemain de l'arrivée de Clémence de Savigny au château où, dit-elle, elle n'avait été retenue que par l'amour maternel, les Anglais se présentaient un mercredi matin devant la place et donnaient l'assaut. Un des compagnons de Jean de la Godière était tué, deux autres blessés. Voyant qu'il leur serait impossible de résister, Jean et les quatre compagnons qui restaient rendirent le fort aux Anglais, à la condition d'emporter l'or et l'argent et tout ce qui leur plairait des biens qui se trouvaient au château sans emmener de chevaux. Jean fit donc enlever tout ce qu'il put emporter et, suivi de sa mère et de ses compagnons, se réfugia en un château de l'évêque d'Angers appelé « Villevesque, » sur le Loir. Avec lui se trouvait probablement ce Guillaume Deize, cet ancien maçon, employé à la construction du château de Beaufort, qui obtint d'Aymeri d'Argenton, lieutenant-général du duc d'Anjou, le 16 novembre 1363, des lettres de rémission pour tous les méfaits dont il avait pu se rendre coupable antérieurement.

Ce Guillaume Deize, nous apprend cette lettre de rémission, de concert avec plusieurs habitants du pays, s'était emparé des châteaux de Beaufort et de Villevêque l'un après l'autre, contre la volonté du duc d'Anjou et de ses lieutenants. Ils espéraient par

Digitized by Google

là obtenir quelque soulagement à leur condition misérable en traitant ensuite avec les Anglais qui occupaient la contrée, mais eux-mêmes étaient devenus la terreur des environs en se livrant à tous les excès, « pilleries, roberies, viols, rapts, excès, boutefeux, etc. »

Cette prise successive des deux mêmes châteaux vers la même époque ne nous paraît pas avoir été le fait de deux bandes armées distinctes, et nous croyons devoir admettre en conséquence que Guillaume Deize était l'un des compagnons de l'écuyer Jean de la Godière. Ils arrivèrent donc ensemble à Villevêque, s'il faut en croire les lettres de rémission accordées à Clémence de Savigny, le jeudi après Noël de l'année 1362, se joignirent à certains gentilshommes qui s'étaient emparés par surprise du château et mirent le pays au pillage jusqu'à leur expulsion vers la mi-avril. Les lettres de rémission de Clémence de Savigny nous apprennent en effet que le château de Villevêque fut repris par les chevaliers bretons « de la partie française » environ quinze jours après Pâques, c'est-à-dire vers le 17 avril [2].

Dans cette reprise du château de Villevêque par les chevaliers bretons, Jean de la Godière et la plupart de ses compagnons furent tués, et les survivants réduits à implorer la clémence du duc d'Anjou ou du roi de France. Clémence de Savigny, qui avait acheté

[1] D'après le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, le château de Villevêque aurait été surpris pendant les guerres anglaises, en mars 1363, par Jean de la Haie d'Echemiré, assisté du sire de la Prézaie.

[2] En l'année 1363, Pâques tombe le 2 avril.

Digitized by Google

à son fils rebelle un cheval de 40 réaux d'or, bien qu'elle n'approuvât pas sa conduite et lui fît de fréquentes remontrances, craignant d'être poursuivie, s'adressa au régent Charles, qui lui accorda des lettres de rémission dès le mois de juin 1363, suppliant son frère le duc d'Anjou d'en agir de même envers ladite Clémence [1].

Quelques mois plus tard, le 16 novembre de la même année 1363, Guillaume Deize, repentant de ses méfaits, dont il s'était rendu coupable beaucoup plus, disait-il, « à la persuasion de sa compagnie qu'autrement », obtenait également plein pardon du lieutenant-général du duc d'Anjou, pardon qui fut plus tard confirmé en février 1367 par le roi Charles V [2].

Ainsi Charles V profitait de la paix rétablie depuis 1365 pour réparer les malheurs de la guerre. Mais cette paix ne devait pas être de longue durée, et les hostilités entre la France et l'Angleterre recommençaient dès l'année 1369. C'est dans cette nouvelle période de la guerre de Cent ans que nous voyons figurer l'un des fils de notre premier comte de Beaufort, ce Roger émancipé en 1361 à l'âge de 18 ans environ, et qui devait succéder à son père Guillaume dans la possession de la terre de Beaufort. D'après les chroniques de Froissart [3], le chevalier Roger de Beaufort chevauchait en Rouergue en 1369, il fut en-

[1] JJ. 92, n° 225.

[2] JJ. 97, n° 2.

[3] *Chroniques de Froissart*, édition de M. Kerwyn de Lettenhove, VII, 322, 329, 464; VIII, 6, 26, 42, 437, 463. M. Kerwyn a souvent confondu Guillaume Roger, premier comte de Beaufort, avec son fils, le chevalier Roger.

Digitized by Google

voyé ensuite à l'aide du duc de Bourbon, et nous le retrouvons l'année suivante en Limousin, dans l'ost du duc de Berry.

C'est pendant cette campagne en Limousin qu'il prit part au fait d'armes le plus retentissant de cette période, le siège de Limoges, du 14 au 19 septembre 1370. La cité de Limoge, qui était sous la dépendance de l'évêque de cette ville, tandis que le château appartenait au vicomte, avait ouvert ses portes aux Français, qui s'étaient empressés d'y jeter une faible garnison sous le commandement de trois chevaliers. Le *Prince Noir* accourt furieux et entreprend aussitôt le siège de la cité. La garnison, fortifiée dans l'église cathédrale, se défend héroïquement; des combats corps à corps s'engagent entre les trois chevaliers qui la commandent et les chefs des Anglais ; entre le duc de Lancastre d'une part et Jean de Villemur de l'autre ; entre le duc de Cambridge et Hugues de la Roche, neveu du pape Clément VI par sa mère, Delphine de Beaufort ; entre le comte de Pembroke et le chevalier Roger de Beaufort. Après des prodiges de valeur, les trois chevaliers, acculés contre les murs de la cathédrale et environnés des cadavres de la plupart de leurs compagnons, sont obligés de se rendre. La cité est livrée au pillage ; les chevaliers emmenés prisonniers en Angleterre [1].

Trois mois plus tard, le 19 décembre 1370, le pape Urbain V mourait à Avignon, et le 30 décembre sui-

[1] *Chroniques de Froissart*, publiées pour la Société de l'Histoire de France par M. Siméon Luce, t. VII, introduction, p. CXIII.

Digitized by Google

vant, le cardinal Pierre Roger, le propre frère du chevalier Roger de Beaufort, était élu pape sous le nom de Grégoire XI pour protester contre la conduite barbare du prince de Galles lors du siège de Limoges.

Ce fut également le moment choisi par le vieux comte de Beaufort pour transférer définitivement à son fils Roger, devenu depuis quelque temps le chambellan du duc d'Anjou, tous ses droits sur le comté de Beaufort, ne se réservant pour lui que le titre de comte. Le moment était propice également pour obtenir une nouvelle confirmation de tous les droits qui lui étaient contestés dans l'étendue du comté. Louis d'Anjou ne pouvait rien refuser au père du nouveau pape Grégoire XI : il s'empressa d'accorder même le droit de garenne et de chasse des grosses bêtes bises et sauvages dans toute l'étendue de la forêt de la Vallée, droit jusqu'ici réservé pour eux par ses prédécesseurs. Les ségriers et sergents établis par le roi et le duc d'Anjou furent destitués ; le sénéchal d'Anjou et le maître des eaux et forêts ne connaîtront plus à l'avenir qu'en appel et en dernier ressort des délits commis dans la forêt. Tous les droits litigieux au sujet desquels des instances étaient commencées en parlement, au sujet du port de Sorges, de certains prés, des droits de pêche, furent abandonnés au comte de Beaufort par lettres données à Avignon en décembre 1371, le duc d'Anjou présent en son conseil, et le roi Charles V confirma purement et simplement ce nouvel acte au mois de février de l'année suivante.

Le nouveau propriétaire du comté de Beaufort ne

Digitized by Google

put toutefois entrer personnellement en possession de sa terre. Il était toujours retenu prisonnier en Angleterre. Le 25 septembre 1371, le pape Grégoire XI avait écrit au roi Edouard III pour le prier d'intervenir auprès du captal de Buch afin qu'il mît à rançon son frère Roger de Beaufort. La rançon fût si élevée que le pape, pour la payer, mit une dîme sur les églises et mourut avant qu'elle fut acquittée [1]. Roger de Beaufort et son neveu, Jean de la Roche, étaient encore prisonniers des Anglais le 27 mai 1377 [2], mais Roger devait être revenu en France le 27 août 1379, sans quoi son père Guillaume, qui testa à cette date dans son château de Cornillon, près d'Alais, n'eût pas manqué de mentionner la captivité de son fils. Guillaume Roger, premier comte de Beaufort, vécut encore quelques mois dans ce même château de Cornillon. C'est de là que sont datés ses deux derniers codicilles, les 16 et 17 février 1380 ; il mourut à la fin de ce même mois laissant à ses nombreux enfants un héritage considérable.

Le chevalier Roger de Beaufort, second fils de Guillaume, recueillit pour sa part, entre autres biens, le comté de Beaufort, dont il jouissait déjà depuis plusieurs années. Loin d'imiter son père, qui avait passé presque toute sa vie dans le midi de la France et à la cour des Papes d'Avignon Roger s'attacha à la personne du duc Louis Ier d'Anjou et plus tard

[1] Chronique manuscrite de Jean, abbé de Laon ; Cf. *Fœdera, conventiones*, par Rymer, Londres, 1816-1869, 4 vol. in-fo, t. III, p. 923.

[2] Rymer, III, p. 1033, 1078.

Digitized by Google

à celle du duc Louis II ; il les accompagna, en qualité de chambellan, dans tous leurs voyages et toutes leurs expéditions, séjourna à plusieurs reprises en Anjou, particulièrement au château de la Ménitré, et s'éteignit sans postérité en 1389.

Nous nous sommes peut-être un peu étendu sur l'histoire de Guillaume Roger et de sa famille. Nous avons pensé que ces quelques pages pourraient être utiles à consulter pour l'historien qui voudrait entreprendre une histoire plus développée et plus complète de Beaufort-en-Vallée.

Camille Rivain.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Computum expensarum edificii castri Belli Fortis.

Primo computavit Hugo de Jaif quod expenderat in edificio dicti castri a die lune ante festum beati Clementis anno quadragesimo sexto usque ad diem lune post festum beati Egidii anno quadragesimo septimo, VII^c LV libras IX solidos VIII denarios, prout in compotis per dictum Hugonem traditis per particulas continetur; que computa Johannes de Solerio presbiter recepit a dicto Hugone die dominica in Passione Domini anno a Nativitate quadragesimo nono in presentia venerabilis viri domini Hugonis La Porte. Qui quidem Johannes protestatus fuit dictum computum recepisse prout dictus comes vellet recipere et non aliter.

Item computaverunt domini Stephanus Clama Dei et Aymericus Laplou se expendisse in edificio dicti castri in absentia dicti Johannis de Solerio, a dicta die lune post festum beati Egidii usque ad diem dominicam post festum Nativitatis Domini anno predicto, V^c XLVII libras IX solidos IX denarios, prout in computis per ipsos traditis per particulas continetur.

Sequitur computum expensarum factarum in edificio dicti castri per Johannem de Solerio, presbyterum, a die dominica post festum Nativitatis Domini anno a Nativitate ejusdem quadragesimo octavo citra, prout continetur per parcellas infrascriptas.

Primo :

Sequntur nomina illorum qui perquisierunt fundamenta turris, que est a parte sinistra, et extraxerunt lapides, que

Digitized by Google

erant in foussatis, et portaverunt tuffellos, qui ceciderant de muris antiquis, infra castrum ubi massones dictos tuffellos scindebant.

. . . . . .

Summa pro fundamentis predicte turris sinistre querendis xxxvii lib. xii s. iiii d.

Item pro xxvi calatis sive *hotes* emptis pro removendo terram de dictis fundamentis xxiii s.

. . . . . .

Sequntur massones qui fuerunt in predictis septimanis pro scindendo sive reparando tuffellos antiquos et pro ordinando fudamenta predicta.

. . . . . .

Magister Guillelmus Laureau quinque dies, pro qualibet die v solidi, valent xxv s.

Johannes Auffroy quinque dies, pro qualibet ii s. vi d., valent xii s. vi d.

Matheus Gervasii quinque, pro quolibet ii sol. vi den., valent xii s. vi d.

Guillelmus Dayse quinque dies, pro quolibet ii s., valent x s.

Yvonetus Quelan quinque dies, valent x s.

Perrotus de Monterol quinque dies, valent x s.

Matheus Quarcaheu quinque dies, valent x s.

Michel Lisiart quinque dies, pro quolibet xxii denarii, valent ix s. ii d.

Juliotus de Saze, alias de Chaze, quinque dies, pro quolibet xx d., valent viii s. iiii d.

Gauffridus le Maçon quinque dies, pro quolibet xviii d., valent vii s. vi d.

Yvonetus le Breton quinque dies, pro quolibet xvi d., valent vi s. viii d.

Michel Rogier quinque dies valent vi s. viii d.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . [1]

(*Archives nationales*, K. 1144, n° 38.)

[1] Il eût été trop long de publier ici *in extenso* ce compte des recettes et dépenses qui ne comprend pas moins de 83 feuillets sur petit registre in-f° (K. 1144, n° 38) : nous avons dû nous borner à reproduire, en note de notre texte, les passages les plus intéressants, nous réservant de donner ici le commencement du compte et les lettres relatives à son approbation.

Digitized by Google

II

17 mars 1356 (n. s.). — Approbation par Guillaume Roger du compte des recettes et dépenses faites pour la construction du château de Beaufort par Jean du Solier.

Guillelmus, comes Bellifortis vicecomesque Mote, notum facimus universis quod dominus Johannes de Solerio, presbyter, rector ecclesie Sancti Stephani de Blemartio, Turonensis diocesis, computavit cum dilectis nostris magistro Johanne Fabri, baillivo nostro, et Johanne de Veza, canonico ecclesie Brivatensis, audientibus compota nostra in castro nostro de Mota, de omnibus per ipsum Johannem receptis et expensis ratione et pro hedificio nostri castri Bellifortis; et fuit summa recepte duo millia sexies centum decem libre quatuor solidi octo denarii et obolum, de omni pecunia quam receperat a dominis Hugone La Porta et Geraldo Estivi, receptoribus nostris in terra nostra Bellifortis, dominis abbate Sancti Florentii, priore de Cunaldo et archidiaconatu Andegavensi; summa vero pecunie expense fuit duo milia quingente sexaginta undecim libre quatuordecim solidi et duo denarii; et ita dictus dominus Johannes de Solerio debuit nobis de restas (*sic*) triginta octo libras decem solidos sex denarios et obolum. Verum cùm dictus dominus Johannes de Solerio diceret quod ipse fuerat procurator in dicto edificio expensis suis propriis cum uno socio per unum annum et solus per alium annum, et peteret pro suis expensis propriis sexaginta libras, item peteret etiam pro aliis expensis quas fecerat pro istis compotis et etiam veniendo et redeundo apud Motam pro dictis compotis faciendis et reddendis, dicti Johannes Fabri et Johannes de Veza de mandato nostro quittaverunt eidem domino Johanni de Solerio presbytero dictas triginta octo libras decem solidos sex denarios cum obolo in recompensationem dictarum expensarum, et dictus dominus Johannes de Solerio promisit et per juramentum suum se obligavit dicto magistro Johanni Fabri, baillivio nostro

Digitized by Google

stipulanti pro nobis, et aliis, quorum poterit interesse, satisfacere omnibus hominibus quibus aliquid debetur et potest deberi illuc quoad operibus factis et adhibitis vel alias occasione dicti edificii de toto tempore sue administrationis et eos reddere tacentes et nos quittum et liberum ab eisdem sub obligatione omnium bonorum suorum presentium et futurorum quorumcumque, et pro hoc isdem presbyter se obligavit et bona sua per cohertionem sigillorum camere domini nostri pape et curiarum Sancti Florentii, Turonensis et aliarum quarumcumque per nos eligendarum ad observanda predicta. Presentibus ad hoc dictis magistro Johanne Fabri, domino Johanne de Veza, canonico Brivatense, Guillelmo Gras, domicello, castellano nostro castri nostri de Mota, et Vitale de Aunhaco clerico notario publico, sub cujus signo similis littera est nobis per dictum presbyterum concessa.

In cujus rei testimonium sigillum nostrum proprium hiis litteris presentibus duximus apponendum. Datum in castro nostro de Mota, die septima mensis martii anno Domini millesimo ccc° quinquagesimo quinto [1].

(*Archives nationales*, copie du XIV^e siècle, K. 1144, n° 38, f° 76, v°.)

III

1349. 28 novembre, Avignon. — Lettre missive de Guillaume Roger, comte de Beaufort, à son fils, lui annonçant le choix qu'il a fait dans le partage de ses immeubles.

Fili carissime.

Quia hodie fuerat terminus imprissus et assignatus ad eligendum duas partes terrarum et bonorum meorum immo-

[1] A la fin de cette transcription, se trouve la mention suivante :

Item dictus dominus Johannes tradidit et reddidit computa in scriptis receptarum et expensarum factarum per Hugonen de Jaïf et dominum Stephanum Clamadieu pro ponte et edificio castri Bellifortis. Datum ut supra.

Digitized by Google

bilium per dominum nostrum papam divisorum, nec dilationem longiorem a domino nostro potuerim obtinere, ideo elegi totum patrimonium meum Lemovicense ubi natus sum cum titulo et terra mea de Belloforti pro una parte, et, quia terra Alvernie contigua est Lemovicinio, ideo pro alia parte elegi dictam terram meam Alvernie cum terra de Folhuel et Harmaniaci et medietatem terrarum que sunt in comitatibus Provincie et Forqualquerii et universaliter citra Rodanum juxta divisionem factam per dominum nostrum papam. Datum Avignionense satis tarde, die sabatti XXVIII mensis novembris, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo nono.

(*Archives nationales*, copie du XIVe siècle, K. 1144, n° 35.)

IV

1355, 31 octobre, Alais. — Requête au roi Jean, par Guillaume Roger, comte de Beaufort.

Au Roy de France, mon très redoubté et très souverain Seigneur.

Mon très redoubté et très souveirain seigneur,

Dieux scet comment je desire savoir l'estat de votre très exellent personne et pleust à Jesu Crist que aucun service je peusse fere à votre dicte Exellence, ainsi comme mon voloyr et mon cuer le désire, et sur m'arme, mon tres redoubté Seigneur, je feusse tantost aléz par devers monseigneur le duc à Paris et les autres messeigneurs voz enfans, mes, puysque Dieu plest, je suy en tel estat et ay esté longement d'une chambe que ne puis aucune part chevaucher sanz grant domage de mon corps, mes, mon très soveyrain Seigneur, le corps tel comme il est et tout le demourant que je ay[1] est vostre et à vostre commandement, quar, emprés

[1] Ce dernier membre de phrase est souligné probablement pour le supprimer et remplacer par le suivant : « et tout ce que je pourroie fere. »

Digitized by Google

Dieu et nostre Seigneur Pape Clément de bonne memoire, vous, mon très redoubté Seigneur, m'avez fait et donné ce que j'ay.

Mon très soveirain et très redoubté Seigneur, plaise vous savoir que mez petitez gens de Beaufort m'ont signifié que les gens de Monseigneur vostre filz, le comte d'Anjou, ont pris de fet ma terre et conté de Beaufort et mez dictes gens oustées de leur offices, dont mon très redoubté Seigneur ay esté et suy moult dolenz et touz mes seigneurs et amiz et especialment le cardinal de Beaufort, mon filz, qui a pris son titre et son nom de Beaufort, et je, et tous mez autres enfans ce mesmes; si sommes maintenant dessaisis du nom et du proffit. Pour quoi, mon très soveyrain Seigneur, si très humblement comme je puis, vous suppli que, pour Dieu et pour ce que vous, de vostre bonne grâce et propre mouvement, me l'avez donné et pour la très grant amour et affection que vous, mon très redoubté Seigneur, aviez à nostre Seigneur Pape Clément de sainte memoire, par cuy contemplation aves fet moult de biens et de honneurs à moy et à mes effans, vous plaise ma dicte terre et conté fere rendre et restituir. Aussi, mon très soveyrain Seigneur, mes dictes gens cuidèrent au commensament que ce fust pour avoir l'omage de moy, (lequel je fis à vostre royal Magesté à Villeneuve léz Avignon, et sanz vostre licence et expres commandement, n'ouseroie ne devroie fere [1]), si supplièrent humblement audit Monseigneur le conte qu'il li pleust ouster lez empeschemens de ma dicte terre et conté, aux quiex fu dit et respondu en sa présence que toute la chose lui appertenoit pour cause de sa conté d'Anjou. Mon très soveyrain Seigneur, pour Dieu ne veulhez souffrir pour moy et mes diz enfans de la terre et du nom, que de vostre bonne grace et grant libéralité donné nous avez, demourons desheritéz et deshonoréz, quar vostres créatures sommes et serons tout le temps que vivrons.

Li benoys filz de Dieu vous doint bonne vie et longue et vous sauve l'ame et le corps. Escript Alest, le derrenier jour d'octobre.

(*Archives nationales*, K. 48, n° 2. - Original papier.)

[1] Le passage entre parenthèse est souligné dans l'original.

Digitized by Google

V

1363, juin, Crécy-en-Brie. — Lettres de rémission accordées par Charles, fils aîné du roi Jean, à Clémence de Savigny, mère de Jean de la Godière, écuyer, qui s'était emparé par trahison du château de Beaufort.

Charles, ainsné filz et lieutenant du roy de France, duc de Normandie et dalphin de Viennois, savoir faisons à touz présens et à venir que comme le jeudi avant Noel derrain passé Jehan de la Godière, escuyer, filz de Clémence de Savigny, lequel estoit de la guernison et du chastel de Beaufort-en-Valée, par l'induction d'aucuns autres gentilz hommes du pais et par temptation d'ennemis, lui et sept autres gentilz hommes eussent pris et retenu à eulz ledit chastel et bouté hors le clavier ou portier qui en icellui estoit et refusé à y entrer le lieutenant du cappitainne d'icellui chastel, qui commis y estoit par le conte de Beaufort, et lequel lieutenant qui se fioit au dit Jehan s'en estoit issus et aléz oir messe en l'esglise de la ville, et lequel chastel avecques les biens et guernisons qui dedens estoient il prindrent et tindrent sanz les vouloir rendre audit lieutenant ne aux autres bonnes genz à qui les biens estoient; et ces choses venues à la cognoissance de la dicte Clémence, qui lors n'estoit pas ou dit chastel mais y avoit plusieurs de ses biens, icelle fust venue par devers ledit Jehan son filz ou dit chastel pour lui dire et monstrer que trop mal avoit fait de ce faire et que il s'en delaissat et retraisist, lequel n'en voult rienz faire, et pour l'amour naturele qu'elle avoit à son dit filz y feust demeurée le mardi au soir, dont le mercredi matin les Angloiz y vindrent et donnèrent assaut et tuèrent un et navrèrent deulx de ceulx qui ou dit chastel estoient; et pour ce que icellui Jehan vit qu'il n'estoient mes que cinq et qu'il ne pourroient resister ne tenir ledit fort, lui et ses compagnons accordèrent aux diz Angloiz et leur rendirent le fort par condition qu'il emporteroient l'or

Digitized by Google

l'argent et des biens de léans tant comme il leur plairoit sanz nulz chevaulx ; et ainsi la dite Clemence en fist mener ses biens qu'elle y avoit par avant, et s'en alèrent, ledit Jehan son filz et ses compagnons, en un chastel de l'evesque d'Angiers, appellé Villevesque, lequel avoit esté pris des gentilz hommes du pais mauvaisement, avecques lesquels iceulx compagnons dudit chastel de Beaufort et ledit Jehan demourèrent, et aussi fist la dite Clémence par quatre ou cinq jours et y gust pendant le temps que ledit Jehan, son filz, fu et demoura oudit chastel de Villevesques, lequel y demoura dès le jeudi après Noël jusques environ quinze jours après Pâques derrain passées que les Bretons de la partie françoise recouvrèrent ledit chastel et tuèrent ledit Jehan et des autres de ses compagnons ; pour lesquelles choses et les alées et venues qu'elle fist aux deux chastiaulx dessus dis qui avoient esté ainsi pris mauvaisement et occupés comme dit est, et que durant le temps que icellui Jehan demoura oudit chastel de Villevesque ladite Clémence lui acheta et bailla un cheval du prix de quarante royaulx d'or, combien que de la prise dudit chastel de Beaufort, que ledit Jehan son filz print, ne de Villevesque elle ne fut d'assentement en rien mais l'en blasma moult de fois, si comme on dit, et pour ce se doubte d'être molestée en corps ou en biens ou d'en souffrir grief peinne ou temps à venir ; pour lesquelles choses la dite Clémence nouz a supplié que nouz lui veillenz pourveoir de nostre grâce. Nous inclinens à sa supplication, considérées les choses dessus dites, avons, par délibération de nostre conseil ou caz dessus dit, remis, quittié et pardonné, et par ces presentes lettres de grâce especial et de l'autorité roial dont nous usons, quittons, remettons et pardonnons à ladite Clémence, le fait dessus dit avecques toute peinne criminelle et civile, en quoi, par occasion des choses dessus dite, elle pourroit estre encourrue envers monseigneur et nous. Si donnons en [mandement] par ces presentes à tous les justiciers, officiers et subjets de monseigneur et de nous, qui à présent sont et pour le temps à venir seront, que de nostre présente grâce facent, sueffrent et lessent joir et user paisiblement ladite Clémence, et, s'aucuns de ses biens estoient pour ce pris, saisis ou arrestéz, que tantost les lui rendent et face mettre à plain au délivré ; car ainssi nous

Digitized by Google

plaist-il estre fait ; et en ampliant nostre dite grâce, nouz plaist et voulons que nostre très chier et amé frère le duc d'Anjou, lui puisse faire autele et semblable grâce sans ce que ores ne pour le temps à venir lui tourné à aucun préjudice quant à sa juridiction. Et que ce soit ferme chose et estable à touz jours maiz, nous avons fait mettre nostre seel à ces lettres, sauf le droit de monseigneur et de nous en autres choses et l'autrui en toutes.

Donné à Crécy-en-Brie, l'an de grâce mil CCCLXIII ou mois de juing.

Ainsi signées : par Monseigneur le Duc,

B. François.

(*Archives nationales*, JJ. 92, n° 225.)

VI

1363-1367. — Lettres de rémission accordées à Guillaume Deize par Aymeri d'Argenton, lieutenant général du duc d'Anjou, le 16 novembre 1363, et confirmées par le roi Charles V, en février 1367 (n. st.)

Charles, par la grace de Dieu roy de France, savoir faisons à tous présens et à venir nous avoir veu les lettres desquelles la teneur s'ensuit :

Aymery d'Argenton, sire de Hericznon [1], lieutenant general de monseigneur le duc d'Anjou, conte du Maine, sire de Guise, filz du roy notre sire, savoir faisons à tous présens et à venir que de la partie de Guillaume Deize nous a esté fait exposer que comme il, par le conseil de mauvaise compaignie et par jonesse, se fust accompaigné avec plusieurs autres gens du païs qui prindrent et se mistrent en possession des chasteaux et fors de Beaufort-en-Valée et de Villevesque l'un après l'autre contre la volenté de ceulx qui par avant dedans estoient, sur esperance d'aucun bien faire en contreitant aus ennemis qui sur le païz monseigneur estoient et sont encore une partie, et toutes voiez ledit

[1] Aymeri d'Argenton, sire de Herisson : famille originaire du Poitou. On trouve encore, dans le département des Deux-Sèvres, deux localités portant les noms d'Argenton et de Hérisson.

Digitized by Google

Guillaume avec ses diz compaignons aient contretenu les dis fors contre la volonté de monseigneur [de] nous et les autres gens de monseigneur, et en chevauchant sur son païz ait ledit Guillaume fait plusieurs robages, pilleries, pris gens à prisonniers, les rançonnant, fait force de femmes, rapencis, bote feux et plusieurs autres deliz faiz ou perpétrés ou païs mon dit seigneur à la suaison de sa dite compagnie plus que autrement, dont ledit Guillaume a de tout son cuer parfaite repentence, lequel Guillaume nous a humblement supplié que comme il qui de tout son povoir voudroit estre et demourer tousjours en la bonne et vraie obéissance de mon dit seigneur senz jamaiz retourner à tels meffaiz et inconvéniens contre luy ne son païs, nous a humblement supplié que sur ce lui welliens pourveoir de nostre grâce et misericorde piteable. Pour quoy nous, considérans les choses dessus dites et la bonne renomée dudit Guillaume sauve desdits meffays desquelx il a repentance par la voie que dit est, aianz parfaite joie (sic) ramené les subges de monseigneur à toute bonne voie et bonnes œuvres et que en icelles il continue finablement, à la supplication d'aucuns des amis prochains et charnels dudit Guillaume subgets bienveillans et leaulx à monseigneur le duc de tout temps, à icellui, de l'autorité et permission de mon dit seigneur à nous donnée et attribuée dont nous usons, avons remis, quittié et pardonné, remettons, quittons et pardonnons de grâce especial et par la teneur de ces présentes toute et tele peine criminelle que il, par occasion des diz meffaiz dessus dis, il puet avoir encourru à monseigneur le duc par quelque voie que ce soit, et ycellui ramenons à sa bonne fame biens et au païz en et pourtant comme il en a mestier, sauf et réservé en ce le droit de monseigneur civilement et celluy de procès à poursuir civilement tant seulement. Si donnons en mandement au Sénéchal et procureur de monseigneur le duc présens et à venir et chascun d'eulx pour tant comme à luy appartendra que ledit Guillaume facent et leessent de nostre presente grâce entièrement et paisiblement joir à touz temps maiz sans faire ou attempter ne souffrir estre fait ou attempté au contraire par quelque manière, et que si son corps estoit pris, saisi ou arresté pour celle cause il mettent ou facent mettre prestement et sens delay à pleine

Digitized by Google

delivrance sanz aucune difficulté ou contredit. Et afin que ce soit ferme chose et estable à tous temps maiz, nous avons fait mettre notre seel à ces presentes en lacz de soie et en cire vert, sauf le droit de Monseigneur en autres choses et l'autrui en toutes. Donné à Angers, le XVIe jour de novembre, l'an de grâce MCCCLXIII.

Lesquelles lettres dessus escriptes selon leur forme et teneur nous avons agréables, ycelles loons, rattifions, approuvons et de nostre autorité royal et de grâce especial, confermons par ces presentes. Si, mandons au Sénéchal d'Anjou et à tous noz autres justiciers, etc., que ledit Guillaume, contre la teneur, etc., sauf, etc.

Donné à Paris, l'an MCCCLXVI, et de nostre règne le tiers, ou mois de février.

(*Archives nationales*, JJ., 97, n° 2.)

VII

TABLE CHRONOLOGIQUE

Des actes relatifs à Beaufort-en-Vallée et à Guillaume Roger, premier comte de Beaufort, 1342 à 1380.

1342, mai, Villeneuve-lèz-Avignon. — Donation de mille livres de rente à asseoir en son comté d'Anjou par Jean, fils aîné du roi Philippe VI, à Guillaume Roger et à ses hoirs.

(*Archives nationales*, K. 49, n° 58, et K. 1144, n° 36, publié par Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, II, col. 605).

1342, 27 mai, Villeneuve-lèz-Avignon. — Mandement de Jean, comte d'Anjou et du Maine, à ses conseillers Jean de

Digitized by Google

Bourbon et Pierre de Prouille, d'avoir à se transporter dans son comté d'Anjou, et, de concert avec le sénéchal d'Anjou, y asseoir les mille livres de rente données à Guillaume Roger.

(*Généalogie de la maison de Turenne*, par Justel. *Preuves*, p. 94).

1342, octobre, Paris. — Lettres patentes de Philippe VI approuvant l'abandon fait par son fils Jean à Guillaume Roger de différents revenus de la châtellenie de Beaufort estimés à 1000 livres 56 sous 3 deniers tournois, et accordant en outre audit Roger le droit de faire rebâtir et fortifier le château de Beaufort.

(*Archives nationales*, K. 49, n° 58 et K. 1144, n° 36).

1343, 22 août, Faye-aux-Loges. — Donation par le roi Philippe VI à Guillaume Roger de mille livres de rente à asseoir sur les terres du comté-pairie d'Anjou.

(*Archives nationales*, K. 49, n° 58 ; K. 1144, n° 36 ; JJ. 74, n° 128).

1343, 25 septembre. — Vente faite à Guillaume Roger des châteaux et fiefs appartenant au dauphin Humbert en Auvergne.

(*Archives nationales*, JJ. 74, n° 514).

1343, 19 novembre. — Confirmation par le roi Philippe VI de la vente faite à Guillaume Roger par le dauphin Humbert, le 25 septembre précédent.

(*Archives nationales*, JJ. 74, n° 514).

1344 (n. st.), février. Paris. — Assiette des mille livres de rente données à Guillaume Roger par Philippe VI, le 22 août

Digitized by Google

précédent, et confirmation de ladite assiette par Jean, duc de Normandie, comte d'Anjou.

(*Archives nationales*, K. 49, n° 58 et K. 1144, n° 36).

1344, 5 juin, Villeneuve-lèz-Avignon. — Abandon à Guillaume Roger par Jean, duc de Normandie et comte d'Anjou, au nom de son père le roi Philippe VI et en son nom, de tout ce qui pouvait encore leur appartenir dans la châtellenie de Beaufort, à la réserve de la haute forêt.

(*Archives nationales*, K. 49, n° 58 et K. 1144, n° 36).

1344. — Vente par le dauphin Humbert à Guillaume Roger des principales terres qui lui avaient été cédées en Languedoc, par un traité du 23 avril 1343, contre une promesse sous seing privé de 6200 florins, délivrés avec l'agrément du roi de France.

(Cf. *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, par J.-J. Guiffrey, p. 331).

1344. — Lettre du pape Clément VI au roi de France Philippe VI, pour lui recommander Guillaume Roger, son frère, vicomte de Beaufort, qui venait d'acheter la terre d'Alais.

(Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, II, col. 678).

1344, 8 juin, Villeneuve-lèz-Avignon. — Mandement de Jean, fils aîné et lieutenant du roi de France Philippe VI, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, à ses sénéchaux et baillis, de ne troubler en rien dans ses possessions Guillaume Roger, à qui il avait donné d'abord deux mille livres de rente sur la châtellenie de Beaufort, puis toute ladite châtellenie érigée en vicomté.

(*Archives nationales*, K. 44, n° 5).

1345. — Bulle du pape Clément VI, au sujet du mariage de Guillaume Roger, vicomte de Beaufort, et de Garine de Canillac.

(Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, II, col. 684).

Digitized by Google

1345, 31 juillet. — Vente par le dauphin Humbert, moyennant 31000 livres, à Guillaume Roger, de différentes terres qui lui avaient été assignées par le roi de France pour une rente de deux mille livres.

(*Archives nationales*, JJ. 75, n° 280).

1345, décembre. — Approbation par le roi Philippe VI de la vente faite par le dauphin Humbert à Guillaume Roger, de ses terres en Languedoc.

(*Archives nationales*, JJ. 75, n° 376).

1346 (n. st.), 1er janvier. — Exemption accordée à Guillaume Roger et à ses hoirs, à perpétuité, de l'obligation de venir « ès hostz, semonces et chevauchées du Roi. »

(*Archives nationales*, K. 44, n° 4).

1346 (n. st.), février, Vincennes. — Confirmation par Philippe VI des lettres de son fils Jean, du 5 juin 1344, et concession à Guillaume Roger et à ses gens du droit de prendre dans la forêt de Beaufort le bois nécessaire à leur usage.

(*Archives nationales*, K. 49, n° 58 et K. 1144, n° 36).

[1346 environ], s. d. — « Ordonnance de la massonnerie du chastel de Biaufort ».

(*Archives nationales*, K. 1144, n° 38, publié par M. Lecoy de la Marche, dans ses *Extraits des Comptes et Mémoriaux du roi René*, p. 93).

1346-1350. — Compte des recettes et dépenses faites pour la reconstruction du château de Beaufort.

Archives nationales, K. 1144, n° 38, petit registre in-f° de 0m37 sur 0m14, 83 feuillets, papier — *Pièces justificatives*, I).

1346, 27 avril — Mandement du roi Philippe VI à son sénéchal de Beaucaire de laisser jouir Guillaume Roger

Digitized by Google

d'autres lettres portant érection d'une des baronies d'Alais ou d'Anduze en comté, au choix dudit Guillaume Roger.

(*Archives nationales*, R² 39).

1346, avril (v. st.), Hôtel de Retz-lèz-Sainte-Gemme. — Lettres du roi Philippe VI, constatant que Guillaume Roger, chevalier, ci-devant vicomte et maintenant comte de Beaufort, vicomte de la Motte, lui a fait hommage pour les terres qu'il possède dans le royaume.

(*Archives nationales*, K. 44, n° 7).

1347, avril (v. st.), Amiens. — Lettres de Jean, duc de Normandie, confirmant l'érection de la vicomté de Beaufort, en comté.

(*Archives nationales*, K. 44, n° 11).

1349, 32 mai, Avignon. — Mandement de Pierre, duc de Bourbon, à Agnelet de la Tour, seigneur d'Oliergues, d'avoir à faire acte de foi et hommage à Guillaume Roger, à qui il avait vendu les château et châtellenie d'Herment, en Auvergne, et hommage dudit seigneur d'Oliergues pour son château de Murat-des-Cars, le 8 juin suivant.

(*Archives nationales*, R² 39).

1349, 12 à 28 novembre, Villeneuve-lèz-Avignon. — Procès-verbal des traités et conventions intervenus entre Guillaume Roger, comte de Beaufort, et son fils Guillaume, à l'époque de l'émancipation de ce dernier. Le comte de Beaufort abandonne à son fils le tiers de ses biens sous la réserve de l'usufruit.

(*Archives nationales*, K. 1144, n° 35. Voir *Pièces justificatives*, III).

1350, juin, Paris. — Confirmation générale par le roi Jean II, des donations et privilèges de Guillaume Roger.

(*Archives nationales*, JJ. 79, n° 57).

1350, août, Paris. — Concession par le roi Jean II à Guillaume Roger, comte de Beaufort, du droit d'instituer des

Digitized by Google

officiers de justice dans la partie de la forêt de Beaufort à lui concédée, et règlement de plusieurs contestations entre les officiers du roi et ceux du comte.

(*Archives nationales*, JJ., 80, n° 164; K. 1144, n° 36).

[1352-1355], 31 octobre, Alais. — Lettre close de Guillaume Roger, comte de Beaufort, au roi Jean, dans laquelle il se plaint de ce que le comté de Beaufort a été saisi par les officiers du comte d'Anjou.

(K. 48, n° 2. Voir *Pièces justificatives*, IV).

1355, 25 juin, Paris. — Accord entre Guillaume Roger, comte de Beaufort, vicomte de la Motte, seigneur de Mouton, d'une part, et Raymond de Fagne, prieur d'Auvergne, d'autre, au sujet des limites respectives de la justice de la seigneurerie de Mouton et de celles de la ville de la Salvetat de Sauxillanges, homologué au Parlement de Paris.

(*Archives nationales*, X^{1c} 9).

1356 (n. st.), 7 mars, château de la Motte en Auvergne. — Approbation par Guillaume Roger, comte de Beaufort, du compte des recettes et dépenses faites par Jean de Solier pour la reconstruction du château.

(*Archives nationales*, K. 1144, n° 38, f° 76, v°. Voir *Pièces justificatives*, II).

1357, 12 juin. — Mandement de Jeanne, duchesse de Bretagne, vicomtesse de Limoges, à ses officiers en Limousin, pour qu'ils laissent Guillaume Roger jouir en paix du château de Salon et des 400 livres de rente à lui concédées par ladite Jeanne de Penthièvre et son mari, Charles de Blois.

(*Archives nationales*, R^2 40).

1360 (v. st.), 26 mars, Avignon, hôtel du cardinal Hugues de Beaufort. — Acte d'émancipation de Roger de Beaufort, âgé de 18 ans environ, par son père, Guillaume Roger, comte de Beaufort, vicomte de la Motte.

(*Archives nationales*, R^2 39).

Digitized by Google

1360 (v. st.), 26 mars, Villeneuve-lèz-Avignon. — Donation par Guillaume Roger, comte de Beaufort, à son fils émancipé Roger, de la terre et seigneurie de Beaufort, sous la réserve du titre de comte et de l'approbation de Louis d'Anjou.

(*Preuves de la généalogie de la maison de Turenne*, p. 96).

1363, juin, Crécy-en-Brie. — Lettres de rémission accordées par Charles, fils aîné du roi de France et régent du royaume, à Clémence de Savigny, mère de Jean de la Godière, écuyer, qui, après s'être emparé par trahison du château de Beaufort et l'avoir laissé prendre ensuite par les Anglais, s'était réfugié au château de Villevêque où il avait été tué.

(*Archives nationales*, JJ. 92, n° 225. *Pièces justificatives*, V).

1366, 21 juillet, Roquemaure, diocèse d'Avignon. — Acte de l'émancipation de Marquis de Beaufort, âgé de dix-huit ans environ, par son père Guillaume Roger, comte de Beaufort et d'Alais, vicomte de la Motte.

(*Archives nationales*, R[1] 40).

1367 (n. st.), février, Paris. — Confirmation par le roi Charles V, des lettres de rémission accordées le 16 novembre 1333, par Aymeri d'Argenton, lieutenant général de monseigneur d'Anjou, à Guillaume Deize qui s'était emparé par trahison des châteaux de Beaufort-en-Vallée et de Villevêque.

(*Archives nationales*, JJ. 97, n° 22. *Pièces justificatives*, VI).

1371, décembre, Avignon. — Confirmation générale par Louis, duc d'Anjou et de Touraine, en faveur de son chambellan, Roger de Beaufort, fils de Guillaume, de toutes les donations de la terre de Beaufort autrefois faites à Guillaume Roger par son père et son aïeul, de 1342 à 1350, et règlement de toutes les difficultés survenues entre les officiers du duc et ceux de la terre de Beaufort, au sujet de la perception des droits et revenus, de l'exercice des droits de justice et de la jouissance d'une partie de la forêt de Beaufort.

(*Archives nationales*, K. 1144 n° 38, original scellé).

Digitized by Google

1372 (n. st.), 11 février, Paris. — Approbation par le roi Charles V de la confirmation générale des dons et privilèges de la terre de Beaufort, concédée à Roger de Beaufort par Louis d'Anjou, en décembre 1371.

(*Archives nationales*, K. 49, n° 58, original scellé).

1379, 23 août, château de Cornillon. — Acte d'émancipation de Raymond de Beaufort, fils de Guillaume et de Catherine de La Garde.

(*Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, B. 1431, f° 15).

1379, 27 août, château de Cornillon, près d'Alest. — Testament de messire Guillaume Roger, comte de Beaufort et d'Alest, vicomte de la Motte et de Valerne.

(*Archives nationales*, R³ 40. — *Preuves de la généalogie de la maison de Turenne*, p. 98).

1380, 16 et 17 février [1], château de Cornillon — Codicilles de Guillaume Roger, comte de Beaufort.

(*Archives nationales*, R³ 40).

1380, 4 mars, château de Cornillon, diocèse d'Uzès. — Inventaire des meubles du château de Cornillon après le décès du comte Guillaume Roger.

(*Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, B. 1431. f^os 79-83. — *Revue des Sociétés savantes*, 7^e série. t. I, année 1879, p. 197-232).

[1] Il est probable que les actes passés à Cornillon sont datés d'après le style chronologique usité en Dauphiné et pays circonvoisins, où l'on faisait commencer l'année à Noël, et non à Pâques comme à la chancellerie des rois de France.

Digitized by Google

DEUX LETTRES

DE

Mme DE BEAUREPAIRE

Voici deux lettres inédites de Mme de Beaurepaire, écrites en septembre 1792 : elles jugent sévèrement la conduite de son mari. En les lisant on pourra se rendre compte des sentiments qui, sous l'empire du désespoir, animaient le cœur de cette vaillante femme ne craignant que Dieu et le déshonneur.

La première est adressée à un de ses cousins, prêtre assermenté.

« Vous avez perdu votre salut éternel, sans espé-
« rance de salut, Monsieur. Bien loin comme vous
« me le demandez d'avoir présent à ma mémoire
« celui qui fut mon époux, je ferai au contraire tous
« mes efforts pour l'en effacer. Je ne prendrai pas
« même le deuil et ne veux pas que mon fils en soit

Digitized by Google

« revêtu. Vous me recommandez de l'élever dans les « principes de son père, je m'en donnerai bien garde: « et s'il veut servir la patrie je lui recommanderai « toujours bien de servir son Dieu par dessus tout « et de ne pas s'aveugler par d'infâmes serments « toujours mal interprétés. Je parle hardiment, la « crainte des reproches, la mort même ne me fera « pas trahir la vérité sainte. Vous m'annoncez, « Monsieur, qu'on me conserve et à mon fils la pension « du père, je la refuse net et ne veux jamais souiller « mes mains, ni celles de mon fils, d'un argent impur. « D'ailleurs je suis riche et les pauvres de l'État qui « sont actuellement si négligés en ont plus besoin « que nous. Vous m'annoncez le décret qui va, dites- « vous, immortaliser celui dont je regretterai toujours « le souvenir ; en ordonnant la conduite de son mal- « heureux corps au Panthéon français, je dis en effet « que telle est sa place au sein de l'impiété.

« Je suis avec toute la fermeté votre servante,

« Du Tail. »

N'est-ce pas là la fière réponse d'une chrétienne ardente à un prêtre qui oublie tous ses devoirs ?

Peut-être la trouvera-t-on blessante, dure dans plusieurs de ses expressions soit à l'égard de l'abbé, soit à l'égard de Beaurepaire, mais il faut tenir compte de l'époque et se souvenir que, dans les moments de tourmentes sociales, la vertu comme le mal a ses exagérations ; en tous cas elle est éloquente.

Digitized by Google

La seconde lettre est adressée au président de l'Assemblée législative, à Hérault de Séchelles, qui avait écrit à la veuve de Beaurepaire, pour lui exprimer ses compliments de condoléance et l'informer des décisions prises par l'Assemblée nationale envers la mémoire de Beaurepaire [1].

« Monsieur le Président, je suis au comble de la « surprise qu'un homme, aussi grave que vous devez « l'être, s'étale en éloge sérieux et pompeux pour « élever jusqu'aux nues un indigne mortel qui ter- « mina sa vie par un suicide, c'est-à-dire par le crime « le plus détestable et le plus rejeté de la majesté « divine qui veut que non seulement on ménage sa « santé à-propos, mais même qu'on n'abrège pas « d'un instant seul la vie qu'elle nous donna et qu'elle « seule peut terminer. Pourquoi tant rehausser une « action qui occasionnera d'éternels regrets à un être « qui brûlera éternellement avec les démons?

« Oui, Monsieur le Président, cela est vrai, et la « sainteté de notre consolante religion nous permet « ce jugement malheureux.

« O époux que je connaissais vertueux jadis et « doux de mœurs, doux, humain, compatissant et « bon officier, quel fut votre impie aveuglement !

« Je suis, etc.

« Du Tail. »

[1] *Moniteur universel*, 15 septembre 1792.

Digitized by Google

En terminant, disons que Mme de Beaurepaire, née Marie-Anne-Charlotte Banchereau-Du Tail, était d'une bonne famille de robe des environs de Joué ; elle était issue du mariage de Jacques Banchereau-Du Tail avec demoiselle Anne Philippeaux.

GONTARD DE LAUNAY.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

Projet de M. Giffard de créer à Angers un Musée de l'Industrie Angevine.

MESSIEURS,

Dans la séance du 6 décembre dernier, M. le Président d'Espinay vous a donné lecture du projet dont notre honorable concitoyen, M. Giffard, a saisi la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Je viens, au nom de la Commission [1] que vous avez nommée, vous présenter le résumé de ses observations.

Il suffit d'avoir parcouru nos Musées et notre Jardin des plantes pour connaître le goût éclairé de M. Giffard pour les arts, et sa générosité envers nos belles collections municipales. Le projet actuel de M. Giffard est né, dans sa pensée, de cet amour des arts et de la préoccupation qu'il y a quelque chose à faire en faveur de l'art industriel. De là, cette idée de créer dans notre ville, un *Musée de l'Industrie Angevine*, ou *Musée du Travail*.

La ville d'Angers a déjà de nombreuses richesses

[1] La Commission était composée de MM. de Capol, Dauge et Bodinier.

Digitized by Google

artistiques : le Musée de peinture et les collections Turpin de Crissé et Bodinier; la Galerie de sculpture qui renferme l'œuvre entière de notre grand statuaire David ; le Musée archéologique, fondée par M. Godard-Faultrier et si admirablement aménagé dans la salle gothique de Saint-Jean ; le remarquable Musée d'histoire naturelle, dû au talent et au zèle infatigable de M. Deloche ; le Jardin botanique, annexe du Jardin des plantes, créé, en 1777, par Merlet la Boulaye et développé par MM. Desvaux et Boreau... mais rien dans ce vaste ensemble de musées et de collections scientifiques qui a mérité à Angers le surnom de « Ville des arts et des fleurs », rien n'a été fait pour l'industrie proprement dite.

M. Giffard s'est aperçu de cette lacune et il demande à la ville d'Angers de la faire disparaître.

Lille, Amiens, Kensington (Angleterre), possèdent des Musées de l'industrie, et les services qu'ils rendent à l'instruction des classes travailleuses sont déjà hautement appréciés.

D'après l'exposé des motifs de M. Giffard, ce *Musée de l'Industrie* ou *du Travail*, comprendrait dans ses grandes divisions :

1° Les industries du bâtiment ;
2° Les grandes industries urbaines ;
3° Les grandes industries rurales.

Dans la première section, figureraient les anciens chefs-d'œuvre des compagnonnages et ceux des ouvriers de nos jours : tailleurs de pierre, charpentiers, couvreurs, serruriers, menuisiers, la sculpture d'ornement, la peinture décorative, les vitraux, les mosaïques et l'ameublement de style.

Dans la seconde section, on grouperait les matières premières, l'outillage et les produits fabriqués de nos filatures et de nos corderies ; les produits et les procédés d'extraction et d'exploitation de nos mines : ardoise,

Digitized by Google

charbon, grès, granit, tuffeau, etc., spécimens de nos richesses géologiques.

Enfin dans la troisième section seraient réunis les types et l'outillage de nos industries agricoles, viticoles et horticoles, représentés soit par des modèles réduits, soit par des dessins.

Telles sont les grandes lignes du projet de M. Giffard. Le projet est vaste, on le voit. Modeste à son début, un semblable Musée ne tarderait pas à acquérir une importance réelle. L'industrie départementale tiendrait à honneur d'y figurer, et nos plus habiles ouvriers, nous n'en doutons pas, seraient heureux d'y exposer un chef d'œuvre sorti de leurs mains.

On conçoit l'intérêt de cette création. Comme l'art, l'industrie ne peut prospérer que par l'étude et la comparaison des résultats obtenus précédemment. Ce Musée serait comme l'histoire en relief du travail et des industries du département, dont on pourrait suivre, depuis leur début, les transformations et les améliorations successives jusqu'à leur état actuel. L'ouvrier trouverait, dans cette série d'échantillons et de modèles des travaux de son art, un stimulant puissant à rivaliser avec ses devanciers et à faire mieux qu'eux s'il est possible.

Nous n'avons pas qualité, Messieurs, pour choisir le local qui pourrait recevoir ce nouveau Musée ; qu'il nous soit du moins permis d'émettre l'avis que l'Hôtel Besnardière conviendrait admirablement à cette installation.

A proximité du Jardin des plantes, ce vaste Hôtel mérite d'être conservé comme un des plus beaux types de l'architecture de la fin du XVIII^e^ siècle, et ce serait, en y installant le Musée du Travail, faire à la fois œuvre artistique et utile.

En résumé, nous vous proposons, Messieurs, d'émettre le vœu suivant :

Digitized by Google

La Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie),

Considérant que le projet présenté par M Giffard de créer à Angers un *Musée de l'Industrie et du Travail* est de nature à rendre de réels et importants services ;

Que ce Musée serait une école toujours ouverte à l'instruction professionnelle des classes ouvrières, un encouragement aux progrès et aux perfectionnements dans toutes les branches de l'industrie ;

Emet le vœu :

Que M. le Maire d'Angers et MM. les membres de l'Administration et du Conseil Municipal accueillent favorablement le projet, présenté par M. Giffard, de créer dans notre ville, un Musée de l'Industrie Angevine ;

Et décide que copie de ce vœu sera transmise à M. le Maire d'Angers.

Angers, 22 décembre 1887.

Le Secrétaire Général, Rapporteur,

G. Bodinier.

Ce rapport a été approuvé par la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, dans la séance du 10 janvier 1888.

Le Président,

Signé : G. d'Espinay.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 11 JANVIER 1887.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance et celui de la réunion du Bureau et du Comité de publication sont lus et adoptés.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Litter qui donne sa démission de membre titulaire.

M. le Secrétaire général lit une lettre de M. Campeau, président de l'Institut canadien-français d'Ottawa, remerciant la Société d'avoir bien voulu le nommer membre honoraire.

Après les rapports d'usage, sont admis comme membres titulaires : M. Geoffroy de la Villebiot, M. le Dr Lecacheur et M. l'abbé Jouitteau.

M. Meauzé présente, comme membre titulaire, M. Griffaton, avocat à la Cour d'appel; il sera statué sur cette demande d'admission à la prochaine séance.

M. le Dr Grille et M. Cosnier présentent, comme membre titulaire, M. Julien Daillière, lauréat de l'Académie française. Cette présentation est accueillie par des applaudissements unanimes, et, sur la proposition de ses parrains, la Société, dérogeant exceptionnellement à son règlement, vote séance tenante l'admission du sympathique poète angevin. La mort, hélas! Messieurs, n'a pas permis à celui qui venait d'être si chaleureusement accueilli de venir prendre place parmi nous;

Digitized by Google

car, quelques jours après, une foule émue et attristée accompagnait l'auteur de *Jeanne d'Arc* à sa demeure dernière.

L'ordre du jour appelle la suite de la lecture du compte rendu des « *Établissements de Saint-Louis,* » par M. d'Espinay.

M. Cosnier lit ensuite la fin de la Notice consacrée à « *M. le comte de Falloux* » et retrace les brillantes séances de la Société qu'il avait bien voulu rehausser de l'éclat de son éloquence.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1887.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. le Dr Grille, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. Cosnier, la Société vote à M. de Kerval, employé de la Bibliothèque, une somme de 24 francs pour gratification de l'important travail entrepris par lui. Cette somme sera une fois donnée et indépendante du traitement mensuel de 10 francs pour l'entretien de la Bibliothèque.

Après le rapport d'usage, M. Julien Griffaton, avocat à la Cour d'appel, présenté à la dernière séance, est admis comme membre titulaire.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Rondeau sur le « *Jansénisme et l'Oratoire d'Angers.* »

M. Godard-Faultrier, empêché, fait donner lecture d'une notice sur « *Divers sujets funèbres du Moyen-Age et de la Renaissance, peints et sculptés.* » La Société décide que ce travail sera présenté, avec son approbation, à la prochaine réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne.

Digitized by Google

Enfin, la séance est terminée par la lecture d'une « *Notice biographique sur Julien Daillière.* » par M. le Dr Grille. La Société s'associe à cet éloge du poète angevin dicté par le cœur d'un vieil ami d'enfance et, selon le vœu exprimé par M. Cosnier, voudrait voir la ville d'Angers rendre un public hommage à la mémoire de Julien Daillière.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 8 MARS 1887.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dans le dépouillement de la correspondance, M. le Président signale deux circulaires ministérielles fixant l'ouverture du 25e Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1887 au 31 mai prochain, et la 11e Réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements aux fêtes de la Pentecôte. Le programme du prochain Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne et celui de la Réunion des Beaux-Arts sont mis à la disposition des membres de la Société, ainsi que celui relatif à un « *Projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité ou d'une région de la France en* 1789. »

La Société centrale d'horticulture de Caen et du Calvados informe que l'Exposition de ses produits aura lieu à Caen du 2 au 5 juin prochain.

M. le Dr Grille annonce que, par testament, M. Julien Daillière a légué à la Société une somme de 4,000 francs dont les intérêts, accumulés pendant quatre ans, serviront à fonder un prix de poésie et un prix de vertu, décernés par les soins et sur l'avis de la Société.

Digitized by Google

La Société témoigne de sa profonde reconnaissance envers le grand poète angevin et charge son Bureau d'accomplir, en son temps, les formalités nécessaires à la délivrance du legs.

L'ordre du jour appelle la lecture des « *Observations météorologiques,* » de M. l'abbé Bouchet, pendant les années 1885 et 1886.

M. Eusèbe Pavie a ensuite la parole pour lire une notice de feu M. Victor Pavie sur « l'*Hôtel-Dieu d'Angers.* » Quoique cette notice ait été en partie publiée dans l'*Album de l'Anjou* du Baron de Wismes, la Société n'éprouve pas moins un vif intérêt à cette pittoresque et attrayante lecture.

En terminant, M. Cosnier exprime le désir de voir les nouveaux membres prendre une part plus active aux travaux de la Société et indique quelques sujets qui pourraient être traités. La Société applaudit à cette proposition et fait un pressant appel au zèle des travailleurs connus et inconnus.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1887.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président communique une circulaire ministérielle relative au Congrès des Sociétés savantes. La Société désigne, comme délégués, MM. Lelong, Hy et Castonnet des Fosses.

Il signale une circulaire de la Société nationale d'horti-

Digitized by Google

culture de France relative au Congrès d'horticulture de Paris, en mai 1887.

Sur la proposition de M. le Président, la Société vote des remerciements à M. Bodinier, secrétaire général, pour la *Table générale des matières* des Mémoires de la Société, qu'il a fait paraître dans le dernier volume de nos *Mémoires*.

M. le Président communique une lettre de M. Castonnet des Fosses, relative à Robert de Sablé, grand-maître des Templiers, d'origine angevine; et à un contemporain, également angevin, l'abbé Renou, qui a exploré une partie du Thibet.

Il présente ensuite trois fascicules de l'ouvrage de M. Gontard de Launay, sur les « *Avocats d'Angers*, » et une brochure intitulée : *Compte de Raoul de Loupry, gouverneur du Dauphiné, de* 1361 *à* 1369, par M. l'abbé Ulysse Chevalier.

M. Cosnier présente M. Élie Sorin, comme candidat, au titre de membre correspondant.

L'ordre du jour appelle ensuite le travail de M. l'abbé Hautreux, ralatif à un « *Mémoire instructif pour l'ordre de la procession du Sacre de Saint-Julien d'Angers, suivant un plan nouveau exécuté pour la première fois en* 1784. »

M. d'Espinay donne ensuite lecture de son travail sur « *Les origines du donjon du château de Saumur*, » dont il attribue la construction à René, roi de Sicile; et il communique des documents, envoyés par M. Beautemps-Beaupré, qui confirment les conclusions de son travail.

La séance est levée vers neuf heures et demie.

Le Secrétaire, A. Meauzé.

SÉANCE DU 14 JUIN 1887.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Digitized by Google

Dans le dépouillement de la correspondance, M. le Secrétaire général signale que l'*Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, a accepté l'échange de ses travaux avec les *Mémoires* de la Société.

M. Élie Sorin, homme de lettres, demeurant à Paris, présenté, à la dernière séance, par M. Cosnier comme membre correspondant, est admis après le rapport d'usage.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une « *Troisième note sur es herborisations de la Faculté d'Angers,* » par M. l'abbé Hy.

Lecture est ensuite donnée d'un intéressant document communiqué par M. Lelong, sur « *Saumur et ses fonctionnaires. vers la fin du* XVI^e^ *siècle.* »

M. l'abbé Pasquier a ensuite la parole et lit une « *Notice biographique sur M. Arthur Loir-Mongazon,* » qui a laissé de si chers souvenirs à la Faculté des Lettres et dans la Société où tous appréciaient son esprit littéraire et sa fine critique.

Enfin, lecture est donnée d'une poésie de M. Élie Sorin, membre correspondant nouvellement admis, qui adresse à la Société « *Le Génie artistique de Toulouse,* » poésie couronnée aux Jeux Floraux.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

Réunion du Bureau et du Comité de publication.

SÉANCE DU 18 JUIN 1887.

Une réunion de Bureau et du Comité de publication a été tenue, le samedi 18 juin à quatre heures, au lieu ordinaire des séances de la Société, sous la présidence de M. G. Bodinier, secrétaire général.

Digitized by Google

L'ordre du jour portait sur l'examen des manuscrits déposés à publier dans le prochain volume des *Mémoires*.

Les manuscrits ci-après ont été admis à l'impression :

M. Julien Daillière, par M. le Dr Grille.

Saint-Michel du Tertre. — Le Jansénisme et l'Oratoire, par M. L. Rondeau.

Observations météorologiques en 1885 *et* 1886, par M. l'abbé Bouchet.

Troisième note sur les herborisations de la Faculté des Sciences, par M. l'abbé Hy.

Saumur à la fin du XVIe *siècle*, document communiqué par M. Eugène Lelong.

M. Arthur Loir-Mongazon, par M. l'abbé Pasquier.

Mémoire instructif pour l'ordre de la procession du Sacre de Saint-Julien d'Angers suivant un plan nouveau, exécuté pour la première fois en 1784, par M. l'abbé Hautreux.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

Réunion du Bureau.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1887.

Le Bureau de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie), convoqué régulièrement par lettres, s'est réuni au lieu ordinaire des séances de la Société le samedi 2 juillet 1887, à quatre heures, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

M. le Président expose que, par un premier testament en date du 25 septembre 1879, M. Julien Daillière a fait à la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, un legs ainsi conçu :

« Je lègue à cet effet la somme de cinq mille francs qui

Digitized by Google

« sera prélevée sur le plus net de ma succession. Si la vente « produisait un bénéfice quelconque, ils (*les exécuteurs testa-* « *mentaires)* auraient le tiers du produit et donneraient les « deux autres tiers à la Société de Belles-Lettres, Sciences « et Arts d'Angers qui emploierait cette somme en fonda- « tion de prix pour actions méritoires et récompenses litté- « raires — à son choix. — (Voir mon second testament ; « dispositions générales à ce sujet.) »

M. le Président expose en outre que, par un second testamet en date du 9 juin 1880, M. Julien Daillière a fait un second legs à la même Société, ainsi conçu :

« Je lègue à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts « d'Angers ou (en cas de dissolution), à la Mairie d'Angers, « maire et adjoints, qui nommeraient une commission, la « somme de quatre mille francs.

« La rente de ces quatre mille francs placés en bonnes « valeurs par les soins du Président de la Société ou du « Maire d'Angers, servirait à fonder deux prix.

« Ces deux prix seraient distribués tous les quatre ans en « séance publique :

« 1° La moitié de la somme provenant de ces revenus « capitalisés au bout de quatre ans, sera affectée à la fonda- « tion d'un prix spécial (médaille d'or) décernée à un habitant « du département de Maine-et-Loire pour un acte de courage, « de dévoûment ou action méritoire quelconque accomplie « pendant ce laps de temps.

« L'auteur de l'action méritoire aura la faculté de recevoir « soit la médaille d'or, soit, en argent, la valeur de la médaille. « Dans ce dernier cas, la Société lui décernerait, en dehors « de la somme donnée, une médaille de bronze (souvenir à « conserver dans une famille pour le bon exemple à suivre).

« 2° L'autre moitié de la somme servira à fonder un prix de « poésie. Ce prix sera décerné à un habitant du département « de Maine-et-Loire, auteur de quelque œuvre poétique « distinguée (imprimée ou inédite) qui mériterait réellement « récompense ou encouragement.

« Si nulle œuvre angevine, dans ces conditions, ne se pro-

Digitized by Google

« duisait dans les trois premières années, la Société indique-
« rait alors un sujet de concours auquel pourraient prendre
« part les littérateurs de tous les départements.

« Ce prix consistera en un objet d'art (fleur d'or ou d'ar-
« gent) comme aux Jeux Floraux, soit en un bronze ou en un
« marbre portant le nom du lauréat.

« L'auteur couronné n'en recevra pas la valeur en argent.

« Je regrette de léguer à cet effet si peu de chose, mais
« j'espère qu'on trouvera l'idée bonne et la ville d'Angers, si
« riche en millionnaires, aura quelque généreux imitateur
« qui fera mieux. »

M. le Président consulte le Bureau au sujet de l'acceptation desdits legs.

Le Bureau, après en avoir délibéré, et attendu que les dispositions testamentaires de M. Julien Daillière sont avantageuses et honorables pour la Société et ne peuvent être que favorables au développement des Lettres et au progrès de la moralisation en Anjou, est d'avis d'accepter lesdits legs et témoigne sa reconnaissance à la mémoire de M. Daillière.

Fait en séance du Bureau de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, le 2 juillet 1887.

Signé :

G. d'Espinay, *président;*
Dr Grille, *vice-président;*
G. Bodinier, *secrétaire général;*
A. Meauzé, *secrétaire;*
L. Rondeau, *trésorier.*

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1887.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Les procès-verbaux de la dernière séance et des réunions

Digitized by Google

du Bureau et du Comité de publication sont lus et adoptés.

MM. André Joûbert et Bonneau-La Varannè font hommage à la Société, le premier d'une brochure intitulée l'*Établissement de la maison d'Anjou dans le royaume de Naples*, le second d'une *Étude sur le fusil à répétition*. Des remerciements sont votés aux auteurs.

M. le Président informe la Société qu'il a reçu les démission de MM. de Châtaux et Hervé-Bazin, membres titulaires, et celles de MM. Bardin, professeur à la Faculté libre des Sciences, et Guillet, curé de Noyant, membres correspondants. Ces démissions sont acceptées avec regret.

M. le Secrétaire général présente, comme candidat au titre de membre correspondant, M. Adrien Planchenault, élève de l'École des Chartes. Il sera statué sur cette admission à la prochaine séance, après le rapport d'usage.

L'ordre du jour appelle la lecture par M. Rondeau d'un nouveau chapitre de l' « *Histoire de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre,* » intitulé : *Boisnet, l'Académie et le Collège d'Anjou*, intéressants souvenirs du vieil Angers.

M. Henri Castonnet des Fosses résume ensuite, dans une instructive communication parlée, les documents très complets qu'il a su rassembler, sur « *La Boullaye le Gouz, sa vie et ses voyages* » au XVII^e^ siècle, et sur « *L'abbé Renou, missionnaire au Thibet* » au XIX^e^. L'un et l'autre de ces hardis voyageurs sont angevins et leurs biographies méritent d'être connues. Dans ses recherches, M. H. Castonnet des Fosses a trouvé trace de l'alliance d'une fille de Dupleix avec une famille angevine. La note suivante résume ce point d'histoire : « Dupleix, dont la France s'enorgueillit, comme de « l'une de ses gloires les plus illustres, se rattache à l'An- « jou. De son second mariage, contracté, en 1758, avec Made- « moiselle de Chastenay de Lanty, il avait eu une fille qui « épousa, en 1779, Charles-Jean-Marie de Valory, capitaine de « cavalerie au régiment de Lorraine. Charles de Valory était « fils de Charles-François de Valory, seigneur de Lécé en « Anjou, et de Marie-Jeanne-Catherine de Cumont du Puy,

Digitized by Google

« fille de Henry-Alexandre de Cumont, seigneur du Puy, et « de Jeanne Reverdy, dame de l'Epinay. »

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture de la première partie du savant travail de M. Rivain : « *Beaufort-en-Vallée et son château* (1342-1371). » Cette monographie curieuse du vieux château de Beaufort et de sa reconstruction est écoutée avec intérêt. L'auteur a su habilement faire passer de longues énumérations de matériaux employés à la reconstruction, qui auraient paru bien monotones, si l'attention du lecteur n'avait été maintenue en éveil par d'intéressantes comparaisons avec les objets et les prix de nos jours.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1887.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

M. Adrien Planchenault, élève de l'École des Chartes, présenté à la dernière séance, est admis, après le rapport d'usage, en qualité de membre correspondant.

M. Gontard de Launay fait hommage à la Société des cinq premiers fascicules de sa publication : « *Les Avocats d'Angers* (1270-1789). » Des remerciements lui sont votés.

M. le Trésorier présente le compte-rendu financier de l'exercice clos et le projet de budget pour 1888. Il résulte de son exposé que l'état financier est prospère. La Société approuve le compte de l'exercice clos se soldant en recettes par 1,307 francs et vote des remerciements à M. le Trésorier.

M. le Président donne lecture du projet présenté par M. Giffard, relatif à la création à Angers d'un Musée de l'Industrie angevine ou Musée du Travail. L'examen de ce

Digitized by Google

projet est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. de Capol, Dauge et Bodinier. Le rapport sera présenté à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la suite de la lecture de l'important et érudit travail de M. Rivain, « *Beaufort-en-Vallée et son château* (1342-1271). »

En l'absence de l'auteur, M. le Secrétaire général lit l'intéressante communication de M. Castonnet des Fosses, sur « *Lafayette et ses compagnons en Amérique.* »

Il est ensuite procédé aux élections du Bureau et du Comité de publication pour l'année 1888.

Le dépouillement du scrutin secret donne les résultats suivants :

Président, M. d'Espinay.

Vice-Président, M. le Dr Grille.

Secrétaire général, M. G. Bodinier.

Secrétaire, M. A. Meauzé.

Trésorier, M. L. Rondeau.

Bibliothécaire-Archiviste, M. Gontard de Launay.

Le Comité de publication, pour l'année 1888, est ainsi composé :

M. Cosnier, M. l'abbé Ravain, M. l'abbé Hy, M. Lucas. M. René Bazin.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

Réunion du Bureau et du Comité de publication

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1887.

Le 12 décembre 1887, à huit heures du soir, les membres du Bureau et du Comité de publication se sont réunis dans

Digitized by Google

la salle des séances ordinaires de la Société pour examiner les travaux à insérer dans le prochain volume des *Mémoires*.

Étaient présents : MM. d'Espinay, président, Dr Grille, Cosnier, Rondeau, Gontard de Launay, René Bazin et Bodinier.

Les travaux ci-après sont admis à l'impression :

1° *Histoire de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre (Boisnet, l'Académie et le Collège d'Anjou)*, par M. Rondeau.

2° *Beaufort-en-Vallée et son château* (1352-1371), par M. Rivain.

3° *La Boullaye le Gouz, sa vie et ses voyages au XVII^e siècle.*

4° *L'abbé Renou, missionnaire au Thibet, au XIX^e siècle.*

5° *Lafayette et ses compagnons en Amérique*, par M. Castonnet des Fosses.

La séance est levée à neuf heures.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

ANCIENS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Le comte de Falloux, membre de l'Académie française.
Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Chevreul, membre de l'Académie des sciences.
Mgr Freppel, évêque d'Angers.
Jac, ancien premier président de la Cour d'appel.
Lenepveu, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

PRÉSIDENT HONORAIRE

Mgr Sauvé, ancien président de la Société.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1888

MM.

D'Espinay, *président*.
Grille (Dr), *vice-président*.
Bodinier (Guillaume), *secrétaire général*.
Meauzé (André), *secrétaire*.
Rondeau (Louis), *trésorier*.
Gontard de Launay, *bibliothécaire-archiviste*.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Commandeur J.-B. de Rossi, associé étranger à l'Institut de France, à Rome.
Bellanger (Philippe), avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Mourin, ancien maire d'Angers, recteur de l'Académie de Nancy.
Jouin (Henry), archiviste de la Commission de l'inventaire général des richesses d'art de France, à Paris.
Campeau, président de l'Institut canadien-français d'Ottawa (Canada).

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Affichard, avocat, ancien bâtonnier, rue Pocquet-de-Livonnière, 51.
Allard (Gaston), route des Ponts-de-Cé, à la Maulévrie.
Bazin (René), docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, rue Desjardins, 50.
Beaumont (l'abbé de), chan. hon., petite rue Volney, 1.
Berger (Eugène), député de Maine-et-Loire, rue de l'Arcade, 34, Paris.
Billard (Gabriel), rue Ménage, 17.
Blois (Comte Georges de), conseiller général, château de La Rochejacquelein, à Daumeray.
Bodinier (Guillaume), conseiller général, rue Tarin, 2.
Bonneville, ancien officier, boulevard du Palais, 13.
Bordeaux (Georges), manufacturier, rue Ménage, 2.
Bordereau, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Bouchet (l'abbé), professeur au pensionnat Saint-Urbain.
Brisset (l'abbé), aumônier du Lycée, au Lycée.
Capol (de), ingénieur civil, rue Boreau, 15.
Chêne (Arthur du), archiviste-paléographe, à Baugé.
Choyer (l'abbé), chanoine honoraire, rue des Bœufs, 16.
Clamens, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Contades (comte Gérard de), à Saint-Maurice (Orne).
Cosnier (Léon), rue des Arènes, 42.
Dainville (Ernest), architecte du département, place de l'Académie, 6.
Dauge, directeur de l'usine à gaz, rue Boreau, 13.

Digitized by Google

Delahaye (Dominique), manufacturier, rue Saumuroise, 67.
Dolbeau, imprimeur-libraire, rue Chaussée-Saint-Pierre, 4.
Dubois (l'abbé), rue Hanneloup, 25.
Dussauze, architecte, rue Ménage, 19.
D'Espinay, ancien conseiller à la Cour, rue Volney, 15.
Fairé (Alexandre), avocat, député de Maine-et-Loire, rue Pocquet-de-Livonnière, 43.
Faligan (Arsène), ancien magistrat, rue d'Orléans, 33.
Faligan (Ernest), docteur ès-lettres, 11, quai d'Anjou, Paris.
Farcy (Louis de), parvis Saint-Maurice, 3.
Farge (Émile), docteur en médecine, rue des Angles.
Frégeolière (vicomte Reynold de la), rue des Arènes, 17.
Freppel (Mgr), évêque d'Angers, à l'Évêché.
Gardais (l'abbé), supérieur de l'Externat Saint-Maurille.
Genest (Gustave), rue Desjardins, 29.
Godard-Faultrier, directeur du Musée Saint-Jean, rue de Bel-Air, 18.
Godard (Hippolyte), docteur en médecine, à Tigné (Maine-et-Loire).
Gontard de Launay, rue de Bel-Air, 14.
Griffaton (Julien), avocat, rue Béclard, 14.
Grille (Romain), docteur en médecine, rue Pocquet-de-Livonnière, 48.
Grimault (l'abbé), chanoine titulaire, rue de l'Évêché, 2.
Halopé, docteur en droit, rue Ménage, 3 *bis*.
Hautreux (l'abbé), vicaire à Saint-Crespin (Maine-et-Loire).
Huault-Dupuy (Valentin), rue Denis-Papin, 47.
Hy (l'abbé), docteur ès-sciences naturelles, professeur à la Faculté des sciences, rue Loriol-de-Barny, 18.
Joûbert (André), boulevard de Saumur, 49.
Jouitteau (l'abbé), rue Volney, 16.
Kernaëret (Mgr de), professeur à la Faculté des Lettres, à la Faculté.
Lac de Bosredon, professeur à la Faculté des Sciences, rue des Pépinières, 3.
Lachèse (Éliacin), conseiller honoraire, rue Plantagenet, 83
Lachèse (Paul), imprimeur, boulevard du Roi-René, 22.
Lecacheur, docteur en médecine, rue de la Préfecture, 16.
Ledroit, ancien notaire, boulevard du Roi-René, 36.
Le Guay (baron), sénateur de Maine-et-Loire, rue Donadieu-de-Puycharic.
Lelong (Eugène), archiviste aux Archives nationales, rue Monge, 59, Paris.

Digitized by Google

Lemarchand (Albert), bibliothécaire en chef honoraire de la Ville, Cour Saint-Laud, 20.
Lemesle (Prosper), ancien architecte diocésain, rue Desjardins, 7.
Lucas (Fernand), avocat, docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, rue Saint-Julien, 35.
Maisonneuve (Paul), docteur en médecine et ès-sciences, professeur à la Faculté des Sciences, rue Volney, 5.
Maricourt (Mgr), recteur des Facultés catholiques.
Meauzé (André), directeur d'assurances, rue Rangeard, 1.
Megnen, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Pasquier (l'abbé), docteur ès-lettres, doyen de la Faculté des Lettres, place Marguerite-d'Anjou.
Pavie (Eusèbe), rue Chèvre, 16.
Perrin (Charles), avocat, docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, rue Desjardins, 4.
Pessard (Mgr), vicaire général, à l'Évêché.
Ravain (l'abbé), vice-doyen de la Faculté des Sciences, rue Bernier, 14.
Riandière-Laroche, rue Desjardins.
Rondeau (Louis), ancien négociant, rue Flore, 3.
Semery, avocat, rue Desjardins, 47.
Simon (l'abbé), curé de Saint-Laud.
Tarlé (de), avocat, rue Volney, 57.
Téton (l'abbé), aumônier de Bellefontaine.
Villebiot (Geoffroy de la), rue Desjardins.
Villoutreys (marquis Ernest de), château du Plessis, par Montrevault.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

MM.

Guérin (Mgr), avenue de Déols, à Châteauroux.
Hermite (Hippolyte), ancien officier, cité de l'Ouest, Neufchâtel (Suisse).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Ballu (Camille), 58, faubourg Bannier, à Orléans.
Beautemps-Beaupré, conseiller à la Cour de Paris, 22, rue de Vaugirard.

Digitized by Google

Bénard (Henry), à Cholet.
Bonneau-La Varanne, avocat, 8, rue des Marcheries, à Alençon.
Bourgault-Ducoudray (Charles), villa Molitor, 16, à Paris-Auteuil.
Boury (E. de), à Théméricourt (Seine-et-Oise).
Bricard (Georges), licencié ès-lettres, 9, rue Castillon, a Bordeaux.
Buysson (vicomte du), à Brout-Vernet (Allier).
Castonnet des Fosses (Henri), avocat, 37, rue de l'Université, Paris.
Cellier, docteur en médecine, à Laval.
Chevallier, docteur en médecine, à Laval.
Chevallier (l'abbé , curé de Combrée.
Dalibon (l'abbé), professeur de physique, à Combrée.
Denais (Joseph), rue Saint-Lazare, 28, Paris.
Duhourcau, docteur en médecine, 16, rue Porteneuve, à Pau.
Fontaine, avoué, à Laval.
Geslin, docteur en médecine, à Beaufort-en-Vallée.
Gillet (l'abbé), curé des Rosiers.
Guéret, pharmacien, à Beaufort-en-Vallée.
Letard, pharmacien, à Talmont (Vendée).
Lorière (de), château de la Roche-Chevillé. par Brûlon (Sarthe).
Maisonneuve (l'abbé Daniel), professeur à l'Institution libre d'Annonay (Ardèche).
Merland de Chaillé, docteur en médecine, à Luçon.
Parant (Victor), docteur en médecine, allée de Garonne, 17, à Toulouse.
Planchenault (Adrien), élève de l'École des Chartes, 13, rue Bonaparte, à Paris.
Raimbault, docteur en médecine, à Candé.
Réchin (l'abbé), professeur au collège de Mamers (Sarthe).
Rivain, archiviste aux Archives nationales, rue de Rennes, 126, Paris.
Sorin (Elie), homme de lettres, bibliothécaire en chef de la ville, rue du Musée.
Tijou, notaire, à Chemillé.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

ABBEVILLE. Société d'émulation.
AIX. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
ALENÇON. Société historique et archéologique de l'Orne.
ALGER. Société historique algérienne (*Revue africaine*).
AMIENS. Académie des sciences, des lettres et des arts.
— Société des antiquaires de Picardie
ANGERS. Société d'horticulture.
— Société industrielle et agricole.
— Société académique.
— Société des études scientifiques.
— Bibliothèque de la ville d'Angers.
ANGOULÊME. Société archéologique et historique de la Charente.
ARRAS. Académie des sciences, lettres et arts.
AUTUN. Société Éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles.
BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
BAYONNE. Société des sciences et arts.
BELFORT. Société Belfortaine d'émulation.
BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
BORDEAUX. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BREST. Société académique.
CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
— Société d'agriculture et de commerce.
— Société linnéenne de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société des antiquaires de Normandie.
CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.

Digitized by Google

Chartres. Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Cherbourg. Société académique.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Épinal. Société d'émulation des Vosges.
Grenoble. Académie Delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
La Rochelle. Académique des belles-lettres, sciences et arts.
Laval. Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Le Havre. Société havraise d'études diverses.
Le Mans. Société historique et archéologique du Maine.
— Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Le Puy. Société académique d'agriculture, sciences, arts et commerce.
Lille. Société des sciences, agriculture et arts.
Limoges. Société archéologique et historique du Limousin.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles.
Macon. Académie de Mâcon.
Marseille. Société de statistique.
— Muséum d'histoire naturelle de Marseille.
Meaux. Société d'agriculture, sciences et arts.
Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Société des sciences, agriculture et belles-lettres.
Montpellier. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Académie de Stanislas.
— Société d'archéologie lorraine.
Nantes. Société académique.
Nevers. Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
Nice. Société des lettres, sciences et arts.
Nimes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Niort. Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.
— Bibliothèque Scientifique de l'Ouest (A. Fournier, directeur).
Orléans. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
— Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Digitized by Google

PARIS. Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. (*Cinq exemplaires*)
— Institut de France.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Académie des sciences.
— Musée Guimet (30, *avenue du Trocadéro*).
— Société nationale des antiquaires de France.
— Société nationale d'agriculture (18, *rue de Bellechasse*).
— Société nationale d'horticulture (84, *rue de Grenelle*).
— Société botanique de France.
— Société philomathique (7, *rue des Grands-Augustins*).
— Société Indo-Chinoise (44, *rue de Rennes*).
— Société de géographie (184, *boulevard Saint-Germain*).
— Société de géographie commerciale (7, *rue des Grands-Augustins*).

PAU. Société des sciences, lettres et arts.

PERPIGNAN. Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest.
— Société académique d'agriculture, sciences et arts.

QUIMPER. Société archéologique du Finistère.

REIMS. Académie notionale de Reims.

ROCHEFORT. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc.

ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie.
— Société des amis des sciences naturelles.

SAINT-LÔ. Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche.

SAINT-QUENTIN. Société académique.

SAINTES. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SENLIS. Comité archéologiques.

SENS. Société archéologique.

TOULON. Académie du Var.

TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Académie des jeux floraux.
— Société des sciences physiques et naturelles.

Digitized by Google

Tours. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
— Société archéologique de Touraine.
Troyes. Société académique de l'Aube.
Valence. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts.
Vannes. Société polymathique du Morbihan.
Vendome. Société archéologique du Vendômois.
Verdun. Société philomathique.
Versailles. Société des sciences morales, des lettres et des arts.
— Société d'agriculture et des arts.
Vesoul. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

ÉTRANGER

Boston. American academy of arts and sciences.
— Society of natural history.
Bruxelles. Société royale malacologique de Belgique.
— Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
Columbus. Mechanic's Institute of Ohio.
Liège. Société géologique de Belgique.
Metz. Académie de Metz.
(*Borrani, libraire, correspondant à Paris, rue des Saints-Pères*, 9).
Moscou. Société impériale des naturalistes de Moscou.
Mulhouse Société industrielle.
Ottawa (Canada). Institut Canadien-Français d'Ottawa.
Philadelphie. Academy of natural sciences.
Strasbourg. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
Washington. Patent office.
— Smithsonian institution.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Histoire, Archéologie, Belles-Lettres et Arts

Pages.

M. J. Daillière. — M. le Dr Grille 1

M. Arthur Loir-Mongazon. — M. l'Abbé Pasquier . . . 21

Mémoire pour l'ordre de la Procession du Sacre de Saint-Julien. — M. l'Abbé Hautreux. 35

Histoire de la Paroisse Saint-Michel-du-Tertre d'Angers : Le Jansénisme et l'Oratoire ; Boisnet, l'Académie et le Collège d'Angers. — M. L. Rondeau 89

Les officiers du Roi à Saumur, à la fin du XVIe siècle. — M. Eugène Lelong. 131

La Boullaye le Gouz, sa vie et ses voyages. — M. H. Castonnet des Fosses 145

La Fayette et ses compagnons, en Amérique. — M. H. Castonnet des Fosses. 177

Charles Renou, missionnaire au Thibet. — M. H. Castonnet des Fosses 209

Beaufort-en-Vallée et son château, de 1342 à 1380. — M. Camille Rivain 247

Deux lettres de Mme de Beaurepaire. — M. Gontard de Launay 341

Philosophie, Sciences et Agriculture

Quatrième note sur les Herborisations. — M. l'Abbé Hy. 59

Résumé des observations climatologiques. — M. l'Abbé Bouchet 77

Rapport sur le projet de M. Giffard de créer à Angers un Musée de l'Industrie angevine 345

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES :

	Pages
Séance du 11 janvier 1887	349
— 8 février	350
— 8 mars	351
— 19 avril	352
— 14 juin	353
— 15 novembre	357
— 6 décembre	359

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU BUREAU ET DU COMITÉ DE PUBLICATION :

Séance du 18 juin	354
— 2 juillet	355
— 12 décembre	360
Liste des membres de la Société	364
Liste des Sociétés correspondantes	368

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Les séances ordinaires ont lieu en JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUILLET, NOVEMBRE et DÉCEMBRE, à sept heures et demie du soir, salle du Jardin fruitier, boulevard du Roi-René, sur lettres de convocation adressées à tous les membres.

Toutes les communications relatives à l'ordre du jour des séances et les changements de résidence doivent être adressés au Secrétaire général, 2, rue Tarin, à Angers.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

Quatrième Série

—

TOME SECOND (Année 1888)

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
4, rue Chaussée-Saint-Pierre, 4

—

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

De la Société Nationale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

Digitized by Google

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

Quatrième Série

—

TOME SECOND (ANNÉE 1888)

ANGERS

IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

4, Chaussée Saint-Pierre, 4

—

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE FAMILLE DE CHIRURGIENS

Originaire d'Anjou, la famille Chevreul y demeura jusque dans les dernières années du XVIII^e^ siècle, époque où Paris, qui veut toutes gloires pour lui, s'empara de notre illustre compatriote et le conserva depuis avec tous les siens. Nous avons pu établir son ascendance jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, et chemin faisant nous avons constaté (n'est-ce pas là un nouvel exemple de l'atavisme?) que tous furent maîtres chirurgiens, exceptés Michel I et Michel II, auxquels divers actes donnent le titre de marchand apothicaire, encore faut-il dire que ce sont les deux premiers degrés de la généalogie et qu'à la fin du XVI^e^ siècle ainsi que dans les premières années du XVII^e^, les marchands apothicaires des petites villes de province étaient moitié médecin, moitié chirurgien. Au milieu du XVIII^e^ siècle, Michel IV voulut rompre avec les habitudes paternelles et se mit marchand potier d'étain, état dont il dut s'ennuyer rapidement, car il revint à la chirurgie qu'il exerça jusqu'à la fin de sa vie. Un

Digitized by Google

seul, Louis-François, ne faisait rien et vivait de ses revenus.

Rompant en quelque sorte avec les traditions paternelles, Michel-Eugène-Chevreul devait briller au premier rang de cette famille de chirurgiens érudits par l'éclat de son génie et par l'importance de ses admirables découvertes.

Michel Ier Chevreul, marchand apothicaire, sieur de Béjou, demeurant audit lieu, situé paroisse d'Azé. faubourg de Château-Gontier, épousa Marie Cohier[1] vers 1596, dont il eut :

Michel II Chevreul, aussi marchand apothicaire qui abandonna la demeure paternelle pour aller se fixer à Denée où il prit le titre de maître chirurgien. Le 20 novembre 1622 Michel avait épousé honorable femme Anne Bigottière [2], fille d'honorable homme Guillaume Bigottière, sieur d'Ossenville, notaire royal à Doué, qui lui donna :

a. Perrine, baptisée le 7 août 1626, à Denée.
b. Michel III.

Honorable homme, messire Michel III Chevreul, né en 1636, alla s'établir à Rochefort où il exerça la profession de chirurgien jusqu'en 1715, époque où il revint habiter Denée dans une petite propriété qui resta entre les mains de ses descendants jusqu'à nos

[1] *Archives départementales,* dossier Chevreul.
[2] Id.

Digitized by Google

jours. Michel y mourut le 3 octobre 1719 [1] laissant de sa veuve Jeanne Garreau :

a. Gilles, qui suit.

b. Louis-François, baptisé à Denée, le 17 mars 1665, qui épousa, à Trélazé, le 30 mai 1713, Urbaine Guillot [2].

Gilles Ier Chevreul, fut comme son père maître chirurgien à Rochefort et avait épousé Marie Hervé [3], dont il eut :

a. Gilles II, né à Denée en 1718, qui se livra aussi à l'étude de la chirurgie. Le 22 août 1738, il fut admis comme premier garçon chirurgien à l'Hôtel-Dieu d'Angers qu'il quitta pour suivre les cours de l'école de Paris (18 mai 1741), puis revint dans la ville où il avait commencé ses études et qu'il ne devait plus abandonner, pour passer ses examens du 19 juillet 1745 au 28 février 1746 [4]. Gilles avait épousé le 24 juin 1750, Suzanne Avril [5], dont il n'eut pas de postérité.

b. Michel IV, qui suit :

Michel IV Chevreul, d'abord marchand potier

[1] *Etat-Civil* de Denée.
[2] *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.*
[3] Elle se remaria avec Mathurin Gouzil.
[4] Renseignements de la famille ; — *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.*
[5] De la famille des imprimeurs de ce nom.

Digitized by Google

d'étain, abandonna ce métier pour se faire recevoir maître chirurgien [1], et épousa Simone Allain qui lui donna :

a. Marie-Simone, née le 15 avril 1752, et baptisée le lendemain, à Saint-Pierre [2].
b. Michel V, qui suit.
c. Gilles V, né et baptisé le 4 août 1756 [3].

Michel V Chevreul, né et baptisé le 26 janvier 1754, se fit recevoir docteur en médecine le 17 juillet 1777 en l'Université de Reims et maître chirurgien en la Faculté d'Angers, du 20 août de la même année au 29 avril 1778. En 1782, il publia son *Précis sur l'art des accouchements*. Par une délibération, du 23 juillet 1779, il fut chargé d'instruire cinq élèves par an avec une gratification de 30 livres pour chacun, et fut en outre exempté du logement des gens de guerre [4]. Michel fut conseiller municipal le 19 brumaire an IX, conseiller d'arrondissement et enfin directeur de l'Ecole de Médecine, il mourut entouré de la vénération et du respect de ses concitoyens le 2 juillet 1845. En 1786, il avait épousé Etiennette-Madeleine Bachelier dont il eut Michel-Eugène Chevreul, notre très savant et très illustre compatriote et collègue, dont on a dernièrement fêté la superbe vieillesse et l'admirable génie. Il naquit à Angers le 31 août 1786.

[1] *Les grandes Usines*, p. 125?, v. II, par Turgan.
[2] *Etat-Civil*, paroisse Saint-Pierre.
[3] *Etat-Civil*, paroisse Saint-Pierre.
[4] *Angers et l'Anjou*, par Blordier-Langlois, p. 340.

Digitized by Google

et fut baptisé le lendemain matin, (1er septembre), en l'église Saint-Pierre.

Michel-Eugène Chevreul épousa Mlle Davalette dont il eut un fils unique, M. Henri Chevreul, ancien magistrat. M. Henri Chevreul a épousé Mlle de Sivry [1], petite nièce de Guizot, par sa femme, Mlle de Meulan. M. et Mme Henri Chevreul ont trois enfants :

Mlle Sophie Chevreul, qui a épousé M. Raoul de Champ [2].

Mlle Marguerite Chevreul, qui a épousé M. Raoul de Loisy.

M. Eugène Chevreul qui a épousé Mlle de Comtivron [3].

[1] Famille originaire de Bourgogne, porte pour armes « d'*azur* « *au triangle équilatéral, clêché et renversé d'or, chargé sur les* « *angles de 3 molettes d'or.* »

[2] Cette famille annoblie en 1820, porte pour armes « d'*azur* « *à deux étoiles d'or en chef et a à un croissant versé d'argent en* « *pointe.* »

[3] Armes : « *Coupé au I parti au 1°, d'azur à trois compas d'or, au 2 d'or au créquier de gueules ; au II, d'azur à 3 bandes d'or.*

Gontard de Launay.

Digitized by Google

Tableau généalogique de la famille CHEVREUL

H.-H. MICHEL I CHEVREUL
Marchand-Apothicaire.
ép. H.-F. MARIE COHIER.

H.H. MICHEL II CHEVREUL
Marchand-Apothicaire
ép. 20 novembre 1622.
H.-F. ANNE BIGOTIÈRE.

PERRINE CHEVREUL
baptisée le 7 août 1626 à Denée.

H.-H. Mire MICHEL III CHEVREUL
né en 1636, † le 3 octobre 1719
Chirurgien à Rochefort.
ép. JEANNE GARREAU.

LOUIS-FRANÇOIS CHEVREUL
baptisé à Denée le 14 mars 1683
ép. 30 mai 1713 à Trélazé.
URBAINE GUILLOT.

GILLES CHEVREUL
Maître-Chirurgien.
ép. MARIE HERVÉ.

GILLES CHEVREUL
Maître-Chirurgien
ép. 24 juin 1750.
SUZANNE AVRIL
(s. h)

MICHEL IV CHEVREUL
d'abord Marchand potier d'étain,
puis Maître en Chirurgie.
ép. SIMONE ALLAIN.

MARIE-SIMONE C.
née le 13 avril 1752 et
baptisée le 16 (St-Pierre).

GILLES CHEVREUL
né et baptisé le 4 août 1756
(St-Pierre).

MICHEL V CHEVREUL
né le 26 janvier 1754
Docteur-Médecin-Chirurgien.
ép. ÉTIENNETTE-MADELEINE BACHELIER.

MICHEL-EUGÈNE CHEVREUL
né le 31 août et baptisé le 1er septembre 1786,
membre de l'Institut.
épousa Mlle DAVALETTE.

Digitized by Google

QUELQU'UN ?

OU

QUELQUE CHOSE ??

Musa pedestris.

On dira que je suis étrange,
Pointilleux, morose ; on dira
Qu'aux avis d'un siècle on se range...
On dira tout ce qu'on voudra.
Pour moi, je braque ma lunette
Et vais demandant à chacun
La définition bien nette
Des mots « quelque chose » et « quelqu'un. »

Vais-je consulter la grammaire,
Lire Vaugelas ou Littré,
Quand on sait que depuis Homère
Le sens des mots est altéré ?

Digitized by Google

Non, je laisse là vers et prose ;
Mais, au risque d'être importun,
J'interroge sur « quelque chose, »
Et questionne sur « quelqu'un. »

De mon temps, en mil huit cent trente,
Un uniforme, un titre, un nom,
L'éclat d'une charge apparente
Etaient-ils donc méprisés ? — Non.
Comme il est peu d'effets sans cause,
Le respect semblait opportun.
Nous nous disions : « C'est quelque chose ! »
Mais cela ne fait pas « quelqu'un ! »

Autant vaut parler du Déluge !
Mil huit cent trente !... — Et le progrès ?
— Chacun prend le progrès pour juge !
N'y regardons pas de trop près :
Va ! pour les progrès qu'on suppose !
Mais j'en appelle au droit commun :
Il ne faut pas que « quelque chose »
Usurpe le rang de « quelqu'un. »

Or, c'est pourtant, de par le monde,
Ce qu'on voit trop communément.
Mais quelle que soit sa faconde,
Ici le progrès trompe et ment !
Je me redresse, et je m'oppose
A tout hommage, inopportun
Quand il s'applique à « quelque chose, »
Car c'est un vol fait à « quelqu'un. »

Digitized by Google

Laissez donc ! la mouche du coche
Bourdonne et s'agite en tout temps :
Elle va, vient, s'éloigne, approche,
S'enfle, et prend des airs importants !
Eh ! bonnes gens ! c'est de la pose !...
— Sans bruit, le bidet tire... à jeun !
Que la mouche soit « quelque chose ? »
Heu !... Mais le bidet, c'est « quelqu'un !

Pour gérer une colonie,
On a fait choix de Monsieur... tel !
Chacun lui prête du génie,
Quand ce n'est qu'un faible mortel.
— Il gênait !... Mais la presse glose :
On nous dit s'il est blond ou brun !...
C'est à grand'peine « quelque chose, »
Et les badauds croient à « quelqu'un ! »

Ce n'est pas sérieux. — Par contre,
Sans qu'on y songe, un jour venu,
Qu'un homme honnête se rencontre,
Celui-là, fût-il inconnu,
Par sa loyauté seule impose !
Conquérant, poète, tribun,
Peuvent n'être que « quelque chose » :
Un honnête homme ? c'est « quelqu'un ! »

Henry Jouin.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

MOIS DE MARIE A NOTRE-DAME

PRÈCHÉ EN 1886

Par le R. P. FÉRÉOL, de l'ordre de Saint-Dominique

SALUT SOLENNEL à l'église, présidé par Monseigneur. — M. le curé Jean GUIGNARD, élevé au Canonicat. — Communion des Enfants.

Voyez, à flots pressés, dans l'ardeur qui l'enflamme.
Tout ce peuple chrétien courir à Notre-Dame !
D'où vient cet excès de ferveur ?
Un grand jour s'est levé, c'est le mois de Marie :
Qui laisserait passer cette époque chérie,
Sans un nouvel élan du cœur ?

Admirez sur son trône éclatant de lumière,
De ses tendres enfants appelant la prière,
La Vierge à l'aspect radieux !
Allons nous prosterner devant la sainte image ;
Qui pourrait refuser son culte et son hommage
A l'auguste Reine des cieux ?

Digitized by Google

Mais quel est, dira-t-on, l'artiste de génie [1]
Qui, sachant allier le goût à l'harmonie,
Dans le contraste des couleurs,
Sema ces frais tissus de fleurs fraîches écloses,
Et, mêlant les parfums de l'encens et des roses,
Nous a ravis par ces splendeurs?

A ces décors pompeux que le chant se marie... [2],
De l'hymne au sanctuaire il faut la mélodie :
Honneur soit à l'habileté
Du chanteur émérite, et qui sait en cadence,
A l'orgue de sa voix accordant la puissance,
Passer du grave au doux dans la variété !

En entrant dans ce temple où l'attrait de la fête
Révèle tant de foi, qui de nous ne regrette
L'insuffisance du vaisseau
Trop étroit pour répondre à ce concours immense,
Si jaloux d'admirer tant de magnificence,
Devant ce merveilleux tableau ?

Oui, vous nous le disiez, fils de saint Dominique,
Noble apôtre, à la voix pour nous si sympathique :
Qu'on élargisse et la nef et le chœur !
A l'énorme assistance, étouffant dans sa place,
Donnez, donnez de l'air, agrandissez l'espace !
La gêne amène la tiédeur.

[1] M. Dillé, second vicaire.
[2] M. Menou, premier vicaire.

Digitized by Google

Bientôt s'élèvera ce nouveau sanctuaire,
S'ajoutant à tous ceux que l'Eglise vénère
Et consacre en tous les pays ;
Car n'est-ce pas toujours sur la terre de France
Que pour la Vierge on a le plus de révérence,
Et le plus de temples bénis ?

Qu'attend-on pour bâtir Notre-Dame Angevine ?
N'avons-nous pas déjà la Vierge de l'Usine,
Protectrice de l'ouvrier,
Dont le culte s'étend, salutaire influence
Qui, de l'homme oublieux ravivant la croyance,
Rend la paix à son atelier ?

Vous reviendrez, un jour, sous la vaste coupole,
Nous faire entendre encor l'éloquente parole
Dont fut ému chaque auditeur.
Vous y retrouverez, dans l'enceinte élargie,
La foule frémissante, écoutant, recueillie,
Son évangélique orateur.

Fatigué des labeurs d'un ardent ministère,
Et rentré dans la paix de votre monastère,
Oh ! que le souvenir de l'hospitalité,
Faisant revivre en vous une image sereine,
Soit un attrait puissant qui souvent vous ramène
Aux murs d'une aimable cité !

La nature a voulu vous donner en partage
D'exquises qualités un brillant assemblage,

Digitized by Google

Pour l'homme rares attributs :
Vous avez ce qu'il faut pour séduire et pour plaire,
La science et l'esprit, un heureux caractère,
Dons que Dieu garde à ses élus.

Vous n'oublîrez jamais la fête solennelle,
Où, mitre en tête et la crosse à la main,
Monseigneur, escorté de son clergé fidèle,
Dans le chœur de l'église est apparu soudain.
Vous avez adressé, du haut de votre chaire,
Un magnifique éloge à l'éminent prélat,
En mettant en regard le brave mandataire,
Le premier sur la brèche, au poste de combat.
A ce discours flatteur, et prompt à la réplique,
Honneur à vous, dit-il, savant Dominicain !
Peut-on trop applaudir au zèle apostolique
Qui prêche la morale, en semant le bon grain ?

— Ici vient se placer une scène émouvante,
Dont l'effet saisissant a surpris le pasteur ;
Il s'entend appeler par une voix touchante,
Où, dans l'aménité, respire la douceur...

— Jean Guignard, il est temps de vous rendre justice.
Devant votre paroisse et ces nombreux amis,
Je me plais à louer vos états de service,
Et, sachant leur valeur, j'en apporte le prix !
Chanoine de ma cathédrale,
Que dans ma garde épiscopale
Dès ce jour, vous soyez admis !

Digitized by Google

— Sans le respect du lieu qu'imposait la décence,
De quels cris spontanés la voûte eût retenti !
Mais que se passait-il au milieu du silence ?
Du fond des cœurs soudain que de pleurs ont jailli !

— Vénérable curé, toute votre existence
Ne fut que dévoûment, amour et charité,
Vos droits étaient acquis à cette récompense,
Et chacun murmurait dans toute l'assistance :
Qui donc l'avait mieux mérité ?
Et jusque dans la nuit, on vit au presbytère,
Continuant l'ovation,
La foule vous porter d'un compliment sincère
La chaleureuse expression.

— Soyez, soyez heureux, dans l'ardeur de son zèle,
Le Père vous prépare une fête nouvelle,
Pour clore dignement sa noble mission,
Si sa parole a fait tant de bien aux familles,
Qu'il garde à nos fils et à nos filles
Des trésors réservés de bénédiction !

— Au mystère d'amour initiez ces âmes,
Digne apôtre, animez des plus célestes flammes,
Autour de vous rangé, tout ce peuple enfantin ;
Et muni du pardon, ce gage d'innocence,
Qu'il aille recevoir, en toute confiance,
L'hôte aimé qui l'appelle à son banquet divin !

De quelle émotion palpita ma vieillesse...,
Quand deux petits enfants, si chers à ma tendresse,

Digitized by Google

Dans ce cortège gracieux
Entrèrent, en chantant les divines louanges,
S'unissant au chœur des archanges
Qui leur répondaient dans les cieux !

Où trouver dans le monde une fête publique,
Plus charmante à la fois pour l'esprit et le cœur ?
Qu'on le demande au culte catholique
Qui seul en fut l'inspirateur !

Dr R. Grille.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

Mme DE SAPINAUD

Après avoir satisfait un devoir de la reconnaissance envers ses voisins, ainsi que nous l'avons raconté, M. de Sapinaud s'éloigna d'Angers où on ne le vit apparaître, pendant quelques années, qu'à de rares intervalles. Affligé, mais sans amertume, de la chute de la Restauration, détaché de plus en plus des choses de la terre, il se renferma au Boishuguet pour s'y livrer en paix à ses chères et pieuses études. En 1839, j'eus le plaisir de le recevoir à la librairie de la Chaussée Saint-Pierre. Il était accompagné de M. l'abbé Maupoint, alors vicaire à Notre-Dame, et nous proposa d'imprimer sa traduction en vers de l'Imitation, fruit d'un travail aussi doux que persévérant.

Depuis que je ne l'avais vu, près de dix ans s'étaient écoulés ; la bénigne physionomie du vieux

Digitized by Google

gentillomme avait subi de notables changements. Elle se ressentait non seulement du poids des années, mais aussi des variations irrésistibles de la coiffure. Quand ses vénérables amis, plus âgés, l'eurent précédé dans la région des miséricordieux et des cœurs purs, il se trouvait seul, à peu près, représentant des modes antiques.

Effrayé sans doute de son isolement, l'excellent homme s'était résigné au sacrifice : un toupet tirant sur un blond roux avait succédé aux ailes de pigeon, glacées de frimas. La concession était trop grande pour être complète. En dépit de l'intention, M. de Sapinaud ne put jamais s'accoutumer à son moderne couvre-chef. Je le vois encore, pendant la lecture de ses épreuves, s'interrompant presque à chaque strophe pour remettre en équilibre la capricieuse perruque, toujours disposée à rompre, soit à gauche, soit à droite, l'équilibre entre les deux tempes.

Sauf ces légères distractions, M. de Sapinaud apportait un soin religieux à la correction de son travail ; nous le lisions alternativement, et chaque phrase provoquait des exclamations admiratives, non pour son œuvre, mais pour les pensées du séraphique auteur. Etranger à tout amour-propre, il n'avait qu'une ambition, celle de reproduire scrupuleusement le texte sacré. Aussi, quand il découvrait dans la traduction de Corneille un passage où le grand tragique, brisant l'entrave, s'élançait au-delà du sens littéral, il me le montrait d'un air modeste, mais qui n'excluait point un certain sentiment de satisfaction. Si c'était une petite faiblesse, elle était bien pardon-

Digitized by Google

nable, car l'idée de rimer la prose du divin livre expose à des difficultés extrêmes, que le nouveau traducteur a surmontées parfois avec bonheur. Il dut ce succès relatif à sa facilité de versification et surtout à sa réelle intelligence du texte ; il l'avait médité pendant de longues années et le tenait en si grande vénération qu'il a dû, plus d'une fois, dans les passages ardus, invoquer à genoux les lumières du Saint-Esprit, de même qu'Angelico de Fiesole peignant les traits divins de la Reine des Cieux.

Si estimable que soit la traduction de M. de Sapinaud et bien qu'elle soit depuis longtemps épuisée, il est peu probable qu'elle parvienne à une seconde édition ; on préférera toujours s'édifier à la lecture de l'incomparable livre, sous sa forme primitive.

Une autre œuvre de M. de Sapinaud ne périra point : ce sera la récompense de son amour filial. On lui doit la publication des *Mémoires* de sa mère. Il a hérité des mérites de ces émouvants récits par droit de naissance, et les a grandis par le talent de sa révision. On y surprend bien quelques tours de phrases, quelques expressions sentant la recherche et visant au beau langage. On eût désiré moins de parure sur la simplicité du fond original. Mais c'était l'époque où M. de Marchangy déployait plus d'imagination que de goût dans ses imitations de Châteaubriand. Comment M. de Sapinaud eût-il pu échapper à l'influence de ce brillant sous-chef d'école, avec lequel il était en parfaite communauté de croyances religieuses, d'opinions politiques et de passion littéraire ?

Digitized by Google

Les *Mémoires* de M^me^ de Sapinaud sont précédées de notices sur plusieurs généraux vendéens. On ne peut adresser qu'un reproche à ces essais, celui d'une regrettable brièveté. L'auteur, qui avait vu de près la plupart de ces héroïques figures, aurait pu ajouter des détails de haut intérêt à ses portraits trop réduits. Sans doute il aura cru inutile de répéter des anecdotes que beaucoup connaissaient de son temps; mais, dans sa réserve trop modeste, il n'avait pas réfléchi qu'en fait d'histoire locale, après une génération ou deux, au plus, les souvenirs s'effacent, et que l'on est tout surpris de voir la jeunesse, même les hommes d'âge mûr, parmi les plus instruits, ignorer complètement ce que nous, vieillards, regardions jadis comme des faits d'un puissant intérêt, et comme des titres d'honneur pour notre pays.

M. de Sapinaud ne croit devoir se départir de sa concision que pour se complaire au portrait de Bonchamps, son héros d'affection. « Pendant les cinq ans que nous servîmes ensemble au régiment d'Aquitaine, écrit-il, nous eûmes le même logement, la même table dans nos diverses garnisons. Nos plaisirs, nos chagrins étaient communs. »

On nous pardonnera de continuer notre citation. Les détails intimes que nous reproduisons sur le glorieux chef de la Vendée angevine ne se retrouvent que dans la notice peu connue de M. de Sapinaud. Ils nous semblent d'un si puissant intérêt que nous n'osons pas les abréger. Peut-on craindre d'être blâmé en ajoutant quelques traits à l'une des plus grandes et plus populaires figures de notre histoire contem-

Digitized by Google

doraine ? Nous reprenons donc nos emprunts au sincère et respectable biographe.

« M. de Bonchamps avait trop bon cœur pour n'être pas sensible. La fille d'un gentilhomme breton, d'une rare beauté, mais sans fortune, lui avait beaucoup plu. L'absence pendant sa campagne des Indes avait encore accrû le penchant ; mais il ne put vaincre l'opposition de son père à ses projets de mariage. Désolé de ce refus, il me dit : « Je ne pourrai plus être heureux. » Pendant notre vie commune il s'est écoulé peu de jours qu'il ne m'ait parlé de cette charmante Bretonne. Il avait souvent des tristesses qui duraient des heures entières. Nous avions alors grand soin de ne pas troubler son silence. La sérénité revenue, il nous savait gré de cette attention. J'étais aussi son compagnon de voyage. Nous arrêtions-nous dans quelque ville, le premier soin du capitaine était de chercher un café où l'on jouât aux échecs. A Paris où nous venions d'arriver, moi pour la première fois, je l'attendis un jour entier pendant qu'il s'oubliait au café de Valois, rendez-vous des plus habiles joueurs. Cependant il était mon Mentor et m'aimait beaucoup. Je le payais d'un retour bien sincère. Ce qui m'a toujours étonné, c'est qu'aimant l'application, même dans les choses abstraites, il se préoccupait fort peu de ses affaires et me chargeait, moi son cadet, de régler ses comptes aux auberges, aux billards et chez les marchands. Sensible comme il était à la beauté, la plus jolie femme, si elle était dépourvue de talents et de modestie, ne lui inspirait que de l'indifférence. Aimant les grandeurs et dési-

Digitized by Google

rant parvenir, il dédaignait l'intrigue et l'adulation.

« Je l'accompagnai à Paris lorsqu'il alla demander la main de M^lle^ de Scépeaux. Le premier soir, étant assis à un théâtre du Palais-Royal, nous vîmes entrer dans la salle une jeune femme dont les grâces et la beauté attirèrent tous les regards. Bonchamps la reconnut et ses yeux se remplirent de larmes. Je pensai que c'était l'aimable personne qu'il avait tant regrettée. Je ne me trompais pas. Le spectacle fini, il eut avec elle un entretien touchant, qui lui apprit qu'elle était mariée avec un capitaine de vaisseau de la marine royale. Heureusement M^lle^ de Scépeaux, en acquiesçant à ses vœux, vint mettre un terme à ses regrets. L'ambition y contribua aussi ; mais la Révolution l'empêcha de s'y livrer, car il ne désirait parvenir que par des moyens honorables. Dès lors il n'espéra de bonheur que dans la retraite et dans les charmes de la famille. C'est pourquoi il ne suivit pas notre régiment dans l'émigration. Le régime de la Terreur lui ayant fait abandonner Paris, il revint au château de ses pères, situé près de Saint-Florent, sur une colline entre deux cours d'eau. Il comptait y passer dans l'oubli le reste de ses jours. Mais Dieu le destinait à devenir l'objet de l'admiration des hommes et le modèle de toutes les vertus, Sans la guerre de la Vendée, Bonchamps fût resté inconnu ; c'eût été le cas de dire avec le poète anglais :

Que de brillants rubis, de perles... ! (Gray)

« Il n'est point de lieu habité, continue son véridique

Digitized by Google

historien, où ne soit parvenu le nom de Bonchamps ; ses exploits rendent sa mémoire immortelle. On apprendra peut-être avec intérêt quels étaient ses mœurs et ses habitudes aux jours où il était loin d'espérer sa renommée et même de la désirer. Né simple et modeste, il ne s'égarait jamais dans de vaines pensées. Entré au service à seize ans, n'ayant qu'une éducation imparfaite, il dut tout ce qu'il a été aux heureuses dispositions que le Ciel lui donna. Ses manières étaient nobles et gracieuses, sa taille élevée et bien prise, ses traits expressifs, son teint brun, ses cheveux épais et frisés ; ses lèvres un peu épaisses lui donnaient un air de bonté ; ses dents étaient d'une blancheur éclatante, et ses yeux étincelants d'esprit. Son langage, quoiqu'un peu recherché, peignait bien sa pensée. Quand il parlait de sa campagne de l'Inde, faite sous M. de Suffren, dans le second bataillon d'Aquitaine que commandait M. de Damas, ses camarades s'empressaient autour de lui pour l'entendre, tant il savait les toucher par le charme de ses récits. Jamais on n'a été plus aimé et plus considéré ; sous ce rapport il l'emportait même sur les chefs du régiment. S'il était sensible à l'amitié, il n'était pas moins attaché aux élégances de la vie. Ses dehors étaient brillants, et j'osai le reprendre plus d'une fois sur sa générosité poussée souvent jusqu'à l'excès. Loin de se fâcher de mes remontrances, il m'en remerciait avec une effusion qui me désarmait aussitôt. Bien qu'il fut sincère dans ses aveux, il ne tardait guère de revenir à son penchant naturel. Jamais il n'arrivait dans nos garnisons

Digitized by Google

un militaire distingué sans qu'il ne le fêtât, en nous invitant tous à profiter de la fraternelle occasion.

« Le marquis de Bonchamps se passionnait pour l'étude et les beaux-arts. Le soir il ne s'endormait qu'après avoir lu plusieurs heures à la clarté d'une lampe qui, posée au centre de la pièce, l'illuminait tout entière. Le matin son laquais l'éveillait de bonne heure et plaçait à côté de son lit des pantoufles rouges, un pantalon de soie avec une robe de chambre élégante. A son lever il allait s'asseoir devant une glace pour s'accompagner sur la harpe, en chantant d'une voix mélodieuse et vibrante des airs où respiraient l'amour et l'héroïsme. Tout en accomplissant avec conscience ses devoirs de capitaine de grenadiers, il cultivait tour à tour les mathématiques, le dessin, la musique et la littérature. Il suivait la mode dans sa coiffure et ses vêtements, autant que la tenue militaire le lui permettait.

« Une partie de l'après-dîner était consacrée à de savantes études de stratégie. Le soir était partagé entre la société et les échecs. Quand il perdait, ce qui arrivait souvent, ses traits, sa gaîté n'en recevaient aucune atteinte. Sa conversation, toujours attachante, était instructive et variée, mais parfois trop émaillée de calembourgs. L'humanité, dont sa mort a présenté un si touchant modèle, le faisait dès lors aimer des soldats comme des officiers. Deux de nos camarades, renvoyés du régiment pendant que nous étions en garnison à Mézières, avaient été condamnés à se battre avant leur départ ; M. de Bonchamps s'y opposa en disant : « N'est-ce pas assez de les désho-

Digitized by Google

norer sans les contraindre à se tuer ? » Les capitaines et les lieutenants finirent par se rendre à cet avis. Quant à lui, il n'eut jamais aucune affaire, il détestait les duels ; son aménité, sa douceur l'en mettaient à l'abri. Je tiens de MM. Soyer sa noble réponse à Stofflet qui, en plein conseil de guerre, lui avait proposé un cartel : « Non, Monsieur, repartit le marquis de Bonchamps, je n'accepte point votre défi. Dieu et le Roi peuvent seuls disposer de ma vie, et notre cause perdrait trop si elle était privée de la vôtre. »

La conservation de cette belle parole, qui peint si fidèlement le grand homme, créerait à elle seule un titre de reconnaissance pour M. de Sapinaud. On ne la trouve dans aucun des nombreux ouvrages publiés avant les *Mémoires* de sa mère. Si elle a été souvent reproduite depuis, c'est que personne n'a mis en doute la véracité de MM. Soyer, non plus que celle de leur respectable ami. Ainsi qu'on vient de voir, ce souvenir n'est qu'un trait de l'image complète que ce dernier a tracée du héros vendéen ; c'est à lui que l'on doit le portrait intime, exact jusqu'au scrupule, de l'un des hommes les plus sympathiques de notre histoire, et dont les légères faiblesses, indiquées avec un tact si délicat, ne servent qu'à faire ressortir son charmant naturel et ses qualités supérieures.

Outre le plaisir ressenti à contempler cette grande figure, une réflexion m'a singulièrement frappé : un seul intermédiaire, frère d'armes de Bonchamps, me séparait de son illustre ami, et nous en causions comme s'il venait de quitter la terre pour le séjour céleste. Dans ce court espace, que de changements

Digitized by Google

s'étaient succédé sur la scène du monde ! et, depuis ces entretiens, les transformations n'ont-elles pas été si rapides que l'on a presque oublié les faits et les personnes qui nous passionnaient dans notre jeunesse ? C'est pourquoi on voudra bien me pardonner cet arrêt devant un passé dont il restera au moins quelque trace pour les paléographes, si rares qu'ils soient, curieux de déchiffrer les hiéroglyphes d'un vieux *laudator temporis acti*.

Dans ses notices sur son cousin le général Sapinaud de la Rairie et sur son oncle M. Sapinaud de la Verrie, notre consciencieux biographe raconte avec une digne simplicité les hauts faits de ces vaillants gentilshommes. Quant à ses autres parents qui ont figuré en grand nombre, soit dans la Vendée, soit aux frontières de l'Est, il se contente de citer leurs noms. Pour le sien, sa modestie ne lui permet de le mentionner qu'à la troisième personne. Voici la phrase incidente qui le concerne et qui passerait inaperçue si l'indiscrétion d'un demi-contemporain, la mienne, faut-il l'avouer, ne la dégageait pas des voiles dont l'enveloppa la circonspection du narrateur.

« ..... Deux frères du général, Edouard et Prosper Sapinaud, déjà chevaliers de Saint-Louis, furent envoyés à cette époque dans la Vendée par le prince de Condé, pour complimenter leur frère. Peu après le chevalier de Sapinaud de Boishuguet, que le duc d'York avait fait nommer lieutenant dans les *Hulans britanniques* pour avoir tué un colonel républicain au combat de Nimègue, dans la campagne de Hollande, quitta cet emploi avantageux afin de rejoindre ses

Digitized by Google

nombreux parents en Vendée, à qui il restait alors peu d'espérance..... »

Cet ancien Hulan britannique est bien M. Jean-René-Prosper-Félicité de Sapinaud de Boishuguet, que nous avons eu l'honneur de connaître marguillier de Notre-Dame et traducteur de l'*Imitation*. En vérité, il a fallu plus d'un renseignement confirmatif pour nous convaincre que ces rôles si différents furent remplis par la même personne. Comment se figurer le doux et placide vieillard, emporté jadis par la fougue de la jeunesse et fendant la tête d'un colonel républicain ? Sa courtoise main semblait bien plutôt faite pour offrir l'eau bénite aux dames que pour brandir un sabre ensanglanté. Enfin, comme on l'a dit justement, ce sont les contrastes qui souvent produisent l'harmonie de la nature. Ce qui me surprend encore, en repassant mes souvenirs, c'est que M. de Sapinaud ne conservait dans son extérieur, lui qui avait dignement porté les armes pendant près de quinze ans, nulle trace de l'attitude qui distingue ordinairement les anciens militaires. Il est vrai que son ami et collègue au banc d'œuvre, le chevalier d'Andigné, bien qu'étant retraité avec le grade de colonel de cavalerie, n'avait pas l'air beaucoup plus martial. Le débonnaire gentilhomme avait beau se coiffer d'un chapeau à plumes blanches et engager ses jambes chancelantes dans de vastes bottes à éperons retentissants, il était difficile de le prendre pour un foudre de guerre. Le grand et mince M. Ménage, qui avait cependant moins longtemps servi que ses deux pieux collègues, conservait seul, par sa droite attitude

Digitized by Google

et son ferme regard, la physionomie d'un ancien officier.

Ce n'était pas que M. de Sapinaud fût indifférent aux souvenirs belliqueux de sa jeunesse. Bien que les habitudes de piété remplissent sa vie, il se reportait avec plaisir à cette époque héroïque et mettait plus que de la complaisance dans ses réponses à mes interminables questions sur la Vendée et ses chefs, qu'il avait presque tous connu. Tout en corrigeant ses épreuves, je profitais des repos pour le faire revenir sur ces années si pleines d'émouvantes aventures et de fortunes ou plutôt d'infortunes diverses. Toutefois il y avait une différence notable de prédilection entre ses récits sur la guerre de Vendée et ceux des campagnes aux bords du Rhin. Dans les premiers il se livrait à une abondance d'enthousiasme sans réserve. Quand il passait aux seconds, il devenait plus discret comme si, dans l'appréciation des hommes et des événements, certaines restrictions, qu'il ne voulait pas manifester, se présentaient à son esprit aussi équitable que bienveillant.

Quand le vénérable narrateur ne pouvait pas revenir, à cause de mes insistances, aussi vivement qu'il l'eût désiré, des bords du Rhin aux rives de la Loire, alors il s'échappait en remontant aux campagnes glorieuses qui signalèrent les débuts du règne de Louis XV. Un brillant soldat, émule remarqué du maréchal de Saxe, et qui, de même que le vainqueur de Fontenoy, avait offert ses services à la France, était son héros de prédilection. Entre autres exploits, le maréchal de Lowendahl s'empara de Berg-op-Zoom, une des prin-

Digitized by Google

cipales places fortes de l'Europe. M. de Sapinaud possédait tous les détails de ce siège célèbre. Il en parlait avec une animation telle que s'il y eût figuré comme témoin ou même comme acteur. C'était une de ses idées fixes, et il y revenait si souvent que, pour le distinguer de ses nombreux parents, on aurait pu ajouter à son nom celui de la cité hollandaise, ainsi que l'on désignait son ami et voisin sous le titre de Guastalla, en mémoire de la bataille dont le chevalier d'Andigné, à force d'en parler, s'imaginait avoir été l'un des combattants, bien qu'elle eût été livrée vingt ans avant sa naissance.

Je ne sais si le bon gentilhomme avait rapporté de sa campagne en Italie la connaissance de la mélodieuse langue du Tasse ; mais le résultat le plus clair du séjour de M. de Sapinaud en Angleterre, où il servit quelque temps dans le régiment de Lowenstein, après ses campagnes sur le Rhin, fut de s'habituer tellement à la langue de son nouveau pays qu'il réussit à en traduire les délicatesses dans deux compositions d'un sentiment exquis, *le Cimetière* et *le Printemps*, de Thomas Gray, l'un des premiers poètes du temps.

Ces essais littéraires font assurément grand honneur à celui qui sut conserver, au milieu des vicissitudes de sa jeunesse, le goût de l'étude et de toutes les choses qui, en élevant l'esprit, consolent de l'infortune et même de l'exil. Néanmoins si M. de Sapinaud n'avait publié que des traductions ou des œuvres dont l'intérêt était dû surtout à l'actualité, son renom ne sortirait pas du cercle de sa famille ; mais le vrai titre du vertueux gentilhomme à la reconnaissance

Digitized by Google

de la postérité est la mise au jour des *Mémoires* de sa mère, document de premier ordre sur la guerre de Vendée, et qui vivra aussi longtemps que le souvenir de cet événement sans pareil.

Dans un volume assez mince, ces mémoires sont remplis d'un intérêt saisissant ; les faits s'y pressent sans donner de place à une page superflue. La noble dame n'a pas suivi la grande armée comme les marquises de Bonchamps et de la Rochejacquelein ; elle ne reproduit pas les faits dans leurs lignes principales, elle ne raconte que ce qu'elle a vu ou senti dans le contre-coup des événements. C'est un tableau de genre et non d'histoire ; seulement par la vérité de la peinture on peut juger de l'ensemble. C'est un de ces livres rares que l'on ne peut commencer sans en poursuivre la lecture tout d'une haleine. L'auteur n'est pas sorti du rayon de Mortagne, en allant de cache en cache dans les dépendances ou le voisinage des domaines de sa famille, la Verrie, le Bois-Huguet, la Rairie ou la Barbinière. Les horreurs qu'elle voyait ou entendait, suffisent pour donner l'idée d'une guerre civile, où ne périrent pas moins de cinq cent mille hommes et que ne put terminer l'invasion exterminatrice des colonnes infernales.

Détachons quelques pages des *Mémoires* de M^me^ de Sapinaud ; elles feront mieux comprendre que nos paroles l'intérêt poignant d'une relation, faite par un témoin oculaire, de scènes que l'on trouverait invraisemblables dans les romans les plus dramatiques.

« ..... A la pointe du jour, je sortis du moulin et allai me cacher dans les genêts. Jamais journée ne

Digitized by Google

m'a paru plus longue. Sur les deux heures, je me crus morte. Le champ où j'avais trouvé un refuge était en pente, et un amas de pierres le séparait du grand chemin de la Barbinière. Tout-à-coup j'entendis rouler des pierres, et un bruit épouvantable, comme d'une troupe qui serait descendue vis-à-vis de l'endroit où j'étais. Je crus que j'avais été trahie et que les républicains venaient me prendre. Je me couchai dans une haie et me couvris de genêts que j'avais coupés pour me servir de siège. Plus morte que vive, je faisais déjà mon acte de contrition. Le bruit approchait de moi lorsque j'entendis le mugissement d'une vache. Je me relevai aussitôt et pris un grand brin de genêt, dans le cas où elle serait venue vers moi, afin de l'écarter; mais elle passa à mes côtés sans m'apercevoir. Ces pauvres bêtes étaient comme leurs maîtres, errantes à l'aventure. Ce qu'il y avait de singulier, c'est que le soir elles venaient coucher dans leurs étables; et chacun de nous en faisait autant, car, après le coucher du soleil, on n'avait plus rien à craindre des bleus. Je me levai donc et retournai à Saint-Laurent, où j'arrivai à huit heures du soir. Nous passâmes deux jours de suite sans accident. Si les bleus étaient venus, Perrine aurait dit que j'étais sa sœur et malade depuis longtemps. D'ailleurs il faisait si noir dans mon taudis, la fumée était si épaisse, quoiqu'on ne fît du feu que le matin, et le linge que je portais était si noir que j'avais l'air d'une Bohémienne. Il y avait là une bonne religieuse, nommée Jalabert, qui, bravant mille dangers, venait souvent me voir et qui était pleine d'attentions pour moi.

Digitized by Google

Je tâchais de reconnaître sa bonté autant qu'il m'était possible.

« Les derniers jours de janvier (1794), vers les quatre heures du soir, nous entendîmes crier : « Voilà les bleus ! » J'étais chez Perrine ; elle me dit : « Je vais voir s'il y en a beaucoup. » — « Eh ! mon Dieu, m'écriai-je, restez donc ; il y en aura toujours assez pour nous faire périr ! » J'eus beau dire ; la bonne fille me laissa seule et partit. Je courus chez madame Jalabert. Elle n'était pas non plus chez elle. Faite comme j'étais, on ne pouvait pas me reconnaître. J'étais tout en guenilles ; j'avais une vieille coiffe de laine devenue toute jaune ; je m'étais mis une croûte de pain dans un côté de la bouche, entre les gencives et la joue. J'avais noirci mes sourcils, et un vieux lambeau de linge attaché sous le menton me cachait la moitié de la figure. Outre cela les larmes que je ne cessais de répandre depuis quatre mois m'avaient tellement changée que j'étais méconnaissable.

« Comme je sortais, quatre bleus entrèrent. Je fus saisie : « Restez, bonne femme, me dirent-ils, vous avez l'air bien malade. » Je m'en allai sans leur répondre ; la porte de mon taudis était fermée, et je me vis forcée de me réfugier chez une voisine qui avait une fort grande maison, où se trouvaient beaucoup de locataires. Les bleus y entraient en foule. Je m'assis sur une pierre près de la porte, et je vis entrer successivement seize soldats, qui déposèrent leurs fusils dans un coin et dirent qu'il fallait leur faire du feu, qu'ils avaient grand froid et grand faim. Comme ils avaient apporté chacun un morceau de viande au

Digitized by Google

bout de leurs bayonnettes, ils demandèrent de l'eau pour la laver ; je m'offris pour leur cuisinière. Ils me dirent d'aller au puits et de mettre leur viande en état ; mais ils ne voulurent pas que je préparasse leur soupe, ajoutant qu'ils ne se fiaient pas à ces *coquines de brigandes*.

« Je pensai à ce début que tout irait mal pour nous ; mais, comme la vie n'était plus qu'un fardeau trop pénible, je me préparai à bien mourir. Les mauvaises nouvelles reçues le matin ne me laissaient aucun regret de quitter la terre. L'on m'avait assuré que ma fille et son mari étaient morts à l'hôpital. Cette douleur me donna une telle indifférence pour la suite de ce qui allait se passer, que je me mis à considérer ces misérables dont l'aspect terrifiait tout le monde. Quand le soir vint, on nous défendit de sortir, menaçant de tirer sur ceux que l'on verrait dehors. Comme la chambre d'en bas était pleine de soldats, je proposai aux femmes qui étaient là de monter avec moi dans la pièce d'en haut, où les républicains n'étaient pas en aussi grand nombre. La maîtresse de la maison fut enchantée de ma proposition ; ses armoires étant remplies de linge, elle craignait qu'on ne les enfonçât pour en prendre le contenu. Le commandant était assis près du feu, la tête baissée, de sorte que je ne pus voir son visage ; il ne prononça pas une parole. Il y avait aussi trois Allemands et un jeune homme, qui était officier apparemment, car il commandait aux autres. Comme nous étions près de la porte et qu'il faisait bien froid, il nous dit : « Citoyennes, approchez-vous du feu. » Mes compagnes tremblaient au

Digitized by Google

point de ne pouvoir parler. Je répondis que nous n'avions pas froid. « Vous avez grand'peur, n'est-ce pas ? » — « Votre vue et les tourments que vous faites éprouver à tout le monde, depuis que vous êtes maîtres de la Vendée, ne sont pas faits pour nous rassurer. » Il me répondit : « Demain on vous fusillera toutes. Cependant celles qui voudront aller à Mortagne ou à Cholet obtiendront des laissez-passer; mais pour les autres, malheur à elles. » Je lui dis : « Citoyen, je ne crains pas la mort. C'est peut-être toi qui as fait mourir tout ce que j'avais de plus cher au monde. »

« A ces mots, Mademoiselle Renou me toucha le coude pour m'engager à me taire. « Je ne crains pas la mort, répétai-je, je crains seulement les tourments que vous faites endurer. » — « Toutes les femmes de ce damné pays sont cause de nos malheurs. Sans elles la République serait établie, et nous serions chez nous fort tranquilles. Allez, vous périrez toutes. » — « Sans les femmes, vous auriez eu quinze des vôtres fusillés dans cette paroisse ; elles se mirent à genoux, devant nos défenseurs que vous appelez brigands. » — « Eh ! comment savez-vous cela, citoyenne ? » — « Parce que j'y étais. Je me jetai aussi à genoux et j'implorai la grâce des prisonniers. — Qui les gardera ? — Ce sera moi et toutes les femmes du bourg. Ils les laissèrent sous notre garde. Vous voyez, citoyen, que les femmes ne vous ont pas toujours fait du mal. Sans elles vous ne seriez pas entrés au cœur de la Vendée. Par leur clémence elles vous ont fait du bien et à nous bien du mal, puisqu'en

Digitized by Google

vous sauvant la vie elles vous ont livré leur pays et leurs parents. » Il me répondit : « Vous parlez bien. — Que voulez-vous ? je joue de mon reste. — Approchez-vous du feu. » Je me levai et lui tendis la main : « Voyez si j'ai froid. » J'étais brûlante. « Non, me dit-il, c'est que vous avez peur. »

« Ce jeune homme ne disait pas ce qu'il pensait. Bien que mieux élevé que ses camarades, il ne voulait pas reconnaître devant eux que les Vendéennes n'étaient pas dépourvues de courage. Il mit fin à notre dialogue en m'ordonnant de dresser un lit pour son chef. Mes compagnes n'osaient ouvrir la bouche. Je me levai et lui demandai si le commandant voulait coucher dans une chambre auprès où se trouvait un bon lit. Il vint examiner si c'était convenable. « Citoyenne, il faut mettre des draps blancs. » — « Tout à l'heure, citoyen. » La maîtresse de maison qui était présente, ne voulait pas ouvrir les armoires devant les Allemands ; elle assura qu'elle n'avait pas de draps. Sans m'étonner je lui dis : « Donnez-moi la clef de vos armoires. » Elle me fit une telle grimace que si je n'avais eu l'âme noyée de chagrin, je n'aurais pu m'empêcher de rire. La pauvre femme eut bien de la peine à trouver cette clef. Enfin elle me la donna. Je dis à Mademoiselle Renou : « Prenez une chandelle, allons faire le lit à ce commandant. Comme il a l'air fatigué ! C'est pourtant dur de faire du bien à ses bourreaux ! » Elle me répondit : « Ah ! ma chère Fortin, je suis si saisie que je n'ai ni bras ni jambes. — Allons, ma bonne amie, du courage ; demain ils mettront fin à tous nos maux. » Nous rentrâmes en

Digitized by Google

disant que si le commandant voulait se reposer, sa chambre était prête. Il se leva, deux Allemands marchaient devant lui ; l'un portait une lumière, l'autre ses armes. Le sergent qui s'était entretenu avec moi lui donnait le bras. Quand ils furent de retour, ils se mirent à boire et de temps en temps nous regardaient de travers en jurant. Je pensai que ces misérables, à bout d'excès, finiraient par nous massacrer. Jamais je ne m'étais senti tant de courage. Je prévins mes compagnes de se mettre en garde. J'avais un bon couteau dans ma poche, bien déterminée à me défendre s'ils venaient m'insulter. Au bout d'un quart-d'heure, l'officier me demanda si nous voulions passer la nuit à cette place ou descendre au rez-de-chaussée. Je me levai promptement : « Nous en donnez-vous la permission, citoyen? — Oui, oui, allez, mais ne cherchez pas à vous échapper. Il y a des sentinelles de tous côtés. Savez-vous, ajouta-t-il, si les brigands sont à Maulévrier? — Je n'en sais rien, citoyen. — A quelle distance se trouve ce bourg? — A trois quarts de lieue, citoyen. — Comment, c'est si près ? » Il parla par signes à ses Allemands qui, je crois, ne l'entendaient guère. Je le soupçonnai d'être un moine que l'on avait vu à Mortagne et qu'on appelait le père Dumont. J'étais bien contente de descendre. Nous n'avions rien mangé depuis midi et nous n'avions néanmoins, ni les uns ni les autres, envie de manger. La maîtresse de la maison, nommée la mère Bodrie, avait une telle peur qu'on enfonçât ses armoires qu'elle en fut malade.

« Quand nous fûmes descendues, nous trouvâmes

Digitized by Google

douze républicains couchés sur des paillasses : on avait défait trois lits et on les avait transportés dans le jardin, ainsi que les tables. Les uns jouaient au trente-et-un, les autres dormaient ; un de ces malheureux avait la fièvre et poussait des cris lamentables. Le reste était accroupi près du feu, et l'on parlait de Charette. Nous étions, mes compagnes et moi, assises par terre dans l'embrasure d'une croisée. Je m'étais mise sur une petite marche de pierre, et une mauvaise marmite pleine de cendres me servait de coussin. Je prêtai l'oreille à la conversation des bleus. L'un d'eux disait à son camarade : « Nous allons tout tuer et tout brûler ; après quoi Charette viendra et nous tuera à son tour. » L'autre lui répondit : « Pourvu qu'on ne nous envoie pas à ce maudit endroit qu'on appelle les Quatre-Chemins ! Par tous les diables, il n'est pas possible de s'en débusquer. »

« Je n'en entendis pas davantage, je m'endormis. Mon sommeil dura jusqu'à la pointe du jour. Mes compagnes m'ayant fait de vifs reproches de dormir étant si près de la mort, je leur répondis : « Hélas ! mes chères amies, si vous aviez des peines aussi grandes que les miennes, vous verriez le sommeil de la mort comme celui qui doit finir vos tourments. Le tort que j'ai, c'est de ne pas employer ces derniers moments à fléchir la colère de Dieu, en m'excitant de tout mon cœur à une contrition parfaite. » Comme je me livrais à ces lamentations, ma religieuse, qui avait si bien soin de moi, entra pour me demander comment j'avais passé la nuit. Les propos à faire trembler qu'elle avait entendus, l'avaient empêchée de fermer

Digitized by Google

l'œil. Un bleu s'était vanté d'avoir tué son père parce qu'il était aristocrate ; un autre conservait la langue d'un enfant dont il avait assassiné la mère.....

« Le commandant entra sur ces entrefaites en faisant un tapage infernal : « Comment ! dans un bourg comme celui-ci, on ne trouve ni serrurier, ni maréchal ? Ils sont tous cachés. Si c'étaient les brigands qui en eussent besoin, ils seraient bientôt arrivés. » Puis se tournant vers nous : « Allons, brigandes, courez vite me chercher un maréchal ; on ne lui fera pas de mal, vous pouvez l'amener. » Ma religieuse, qui était brave, lui dit : « Je vais voir si j'en trouverai un. — Dis-lui que c'est pour ouvrir la porte de la chapelle où je veux loger le grain que je trouverai. On mettra le feu partout à deux heures. Vous autres, les femmes, sortez ce que vous pourrez de vos maisons. — A quoi cela nous servira-t-il, commandant, puisque vous voulez nous fusiller toutes ? — On ne fusillera pas celles qui se rendront à Mortagne ou à Cholet. — Mais, citoyen, nous ne pouvons pas partir aujourd'hui. — On vous donnera trois jours après lesquels nous reviendrons, et toutes celles que nous trouverons encore ici seront passées par les armes. » Durant ce triste entretien le maréchal arriva. Le commandant lui ordonna d'ouvrir la porte de la chapelle et il y fit porter le blé qu'il put découvrir. Madame Jalabert avait un boisseau de farine ; les bleus s'en emparèrent ; elle courut prier le commandant de lui laisser son boisseau. « Dans trois jours tu seras fusillée et tu n'auras plus besoin de rien, » fut la seule réponse de ce barbare. « Mais pendant ces trois jours.

Digitized by Google

vous ne voulez pas, citoyen, que nous mourions de faim ? » il lui tourna le dos. La courageuse femme revint sur les bleus. Comme ils l'avaient vue parler à leur commandant, ils crurent qu'elle avait obtenu la permission de garder le boisseau et le lui laissèrent.

« Nous sortîmes dans le jardin par ordre du commandant. Il était presque midi ; nous entendîmes l'appel. On nous dit que l'on enfermait dans l'église tous ceux qui étaient dénoncés. Comme j'étais de ce nombre, je pensai que si quelqu'un de Mortagne passait, je serais infailliblement reconnue. Deux républicains arrivèrent ; un tisserand nommé Brémont les amena pour qu'ils l'aidassent à porter son fils qui était malade. Ils le placèrent sur une paillasse au milieu du jardin. Comme je me baissais vers le pauvre jeune homme pour arranger ses oreillers, je fus étonnée de l'entendre m'appeler par mon nom. « Madame Sapinaud, me dit-il, à voix basse, que je vous ai d'obligation! — Malheureux, murmurai-je, ne me nommez pas ainsi, je m'appelle la Fortin. — Eh bien ! la Fortin, je suis un prêtre : vous voyez que je n'ai pas moins à craindre que vous. Ne m'abandonnez pas, je vous en prie, restez auprès de moi. » La mère et la fille Brémont arrivèrent en ce moment ; elles nous dirent qu'on commençait à mettre le feu. Bientôt nous entendîmes des détonations continues et le ciel s'obscurcit par la fumée épaisse qui s'élevait des maisons. Bien que nous fussions en janvier, la chaleur de l'incendie devint suffocante. Les coups de fusil se rapprochaient de plus en plus. Je me mis à genoux tenant la tête haute pour que les meurtriers ne me

Digitized by Google

manquassent pas. Je m'attendais à mourir et j'avais fait le sacrifice de ma vie. Un de ces misérables vint vers moi. Je m'imaginai que tous les autres le suivaient. Le feu qui embrasait les maisons voisines, les charpentes qui s'écroulaient avec les tuiles, faisaient un tapage si épouvantable que je ne voyais ni n'entendais rien. Ce misérable se précipitant sur moi m'arracha ma coiffe ; je crus qu'il allait me couper la tête. Mais la jeune Brémont se trouvait là ; elle était jeune et jolie. Il me laissa dès qu'il l'aperçut et courut vers elle. « Quel est cet homme couché là-dedans, cria-t-il, en désignant le pauvre prêtre ? — C'est mon frère qui est malade, répondit la jeune fille. » Il le saisit rudement par le bras. « Allons, je vais te guérir. » Je crus qu'il allait le tuer. « Qu'allez-vous faire, lui dis-je, ne voyez-vous pas qu'il est mourant ? » Il le laissa donc et s'adressant à la jeune Brémont : « Viens ici que je t'embrasse. » Cette pauvre fille se défendit de son mieux. Heureusement il était fort tard et sa mère n'était pas loin. Elle se jeta sur le scélérat comme une lionne rugissante en criant : « Coquin, tes camarades sont tous partis ; si nos hommes t'attrapent, ils te tueront. » En allant chercher du secours, je sautai quelques échaliers et j'entendis plusieurs voix : « O mon Dieu, si c'étaient les bleus ! » Je regarde à travers une haie, je vois des têtes blanches. J'arrive tout essoufflée ; elles étaient près de cinquante femmes. A peine avais-je invoqué leur secours, la jeune Brémont arriva toute échevelée, en criant de toutes ses forces : « Courez donc, pour l'amour de Dieu, au secours de ma mère, il va la

Digitized by Google

tuer ! » Au même instant nous vîmes revenir à nous la vaillante femme. Sa fille se jeta à son cou en sanglotant. « Ah ! ma mère, je vous ai abandonnée ; il vous a fait bien du mal ! » La pauvre femme était toute meurtrie et si cruellement qu'elle mourut peu de jours après... »

Vous me pardonnerez, Messieurs, la longueur de cette citation en faveur de son importance. Dans quelques pages elle vous fera comprendre l'intérêt qui s'attache aux *Mémoires* de M^me^ de Sapinaud, et quelle reconnaissance on doit avoir à son fils. Sans chercher l'effet, précisément parce qu'elle ne le cherche pas, M^me^ de Sapinaud a tracé sur le vif l'image fidèle de ce qu'elle a vu et entendu. Avec l'aisance et la simplicité du style épistolaire, elle trouve toujours la pensée juste et l'expression heureuse. La variété des tons en égale la justesse. Rien n'y manque. A côté d'une peinture terrible se glisse un rayon de soleil, enjoué, plaisant. C'est le style spontané de la correspondance, dans laquelle les plumes féminines ont acquis et conservent une supériorité incontestable. Sans l'avoir su peut-être, M^me^ de Sapinaud est de l'école de M^me^ de Sévigné ; si elle ne possède pas le tour original et la verve étincelante de la célèbre marquise, elle a hérité de son bonheur du premier jet et du pittoresque de ses jugements.

Mais ce ne serait pas assez si l'on ne retirait de la lecture de ces *Mémoires* qu'une grande estime pour leur auteur, une haute opinion de sa valeur. L'éloge qu'elle mérite peut être appliqué à la majorité de ses compatriotes ; elle ne s'arrête pas à le tracer, mais il

Digitized by Google

résulte de ses récits. Dans les chaumières les plus pauvres, où il n'y avait plus que des femmes et des enfants, les hommes étant à l'armée, elle trouve presque partout l'hospitalité la plus empressée ; et certes il fallait du courage, puisqu'une simple délation était un arrêt de mort pour les recéleurs de proscrits.

L. Cosnier.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DU

GÉNÉRAL TURREAU

SUR LA VENDÉE

Tous les écrivains, favorables ou adversaires, ont rendu hommage à l'héroïsme des Vendéens ; mais on n'a pas toujours été aussi juste pour les Vendéennes. Quand on étudie de près ce grand épisode de l'histoire de France, on reste convaincu que les femmes y ont joué un rôle non moins important que les hommes. Sans sortir des devoirs que leur imposait la morale chrétienne, leur part dans la lutte contre les ennemis de leur pays et de leur foi n'était point inférieure à celle qu'y prenaient leurs maris et leurs frères ; elle était même souvent plus intrépide, car elles n'avaient point, pour soutenir leur courage, l'odeur de la poudre et l'enivrement de la bataille. C'étaient elles qui servaient d'émissaires entre les divers corps

Digitized by Google

d'insurgés, soit pour porter des messages, soit pour guider les troupes dans des sentiers inconnus, soit pour avertir les chefs royalistes du mouvement des corps républicains. On comprend au prix de quels dangers se rendaient de tels services, mais on les bravait sans hésitation, tant on était convaincu que si la mort, ou ce qui est pis, l'outrage, était imminent sur terre, la récompense était certaine au Ciel.

Dans l'été de 1868, je passai quelques jours, avec plusieurs personnes de ma famille, aux Roches-Baritaud, près Chantonnay, chez notre ancien archiviste, l'aimable et savant M. Marchegay. On sait que notre ami, d'opinion très tolérante et très conservatrice d'ailleurs, appartenait par d'anciennes traditions à la colonie protestante de cette partie de la Vendée. L'église est dans une autre commune que la sienne, à deux kilomètres de sa seigneuriale habitation. Le dimanche il nous donna pour guide une jeune servante, catholique et nièce de sa femme de charge. Dans cette contrée les maîtres sont en général protestants, et les serviteurs catholiques, tous très attachés à leurs croyances, se respectant, mais ne contractant jamais d'unions mixtes.

Chemin faisant, nous ne manquâmes pas d'adresser à notre charmante conductrice une foule de questions sur les coutumes et les légendes du pays. Les réponses étaient faites avec tant d'à-propos et de distinction naturelle qu'une grande dame ne se fût pas mieux exprimée. Cette dignité toute gracieuse finit par nous inspirer un respect tel que, malgré le désir de continuer l'entretien, nous l'interrompîmes discrètement,

Digitized by Google

et Marie reprit sa position à cinq ou six pas devant nous, en se dirigeant vers le clocher que l'on apercevait à l'horizon.

En admirant cette belle jeune fille, svelte et alerte comme Atalante, s'avançant d'un pas léger et ferme en même temps, je pensai à ses aïeules qui, douées aussi de tous ces avantages naturels, les offrirent en sacrifice à la cause sacrée, et je finis par la conviction que si les circonstances ont changé, le courage, l'intelligence, l'élévation du caractère des Vendéennes dans les diverses conditions, même les plus modestes, sont toujours les mêmes. Par une prédilection divine, les vertueuses femmes n'ont pas plus dégénéré sur cette noble terre que la fécondité du sol et l'harmonie des paysages.

M. de Lescure, à qui nous devons la dernière impression des *Mémoires de M^me^ de Sapinaud*, et qui n'appartient pas à la famille du héros Vendéen, se trompe en disant que les *Mémoires* sont écrits par la femme du général de Sapinaud de la Rairie, Marie-Louise de Charette du Bois-Foucaud. La mère de notre respectable concitoyen se nommait Jeanne-Ambroise-Michelle Talour de la Cartrie, et son mari, Jean-Félix-Prosper de Sapinaud de Boishuguet, était cousin du général.

M. de Lescure est plus exact en disant : « La vie « de M^mes^ de Bonchamps et de Sapinaud offre peu « d'événements en dehors de ceux où elles furent « encore plus témoins qu'actrices, dont elles retracent « naïvement l'histoire et où elles ont éprouvé des

Digitized by Google

« souffrances et montré des vertus qui forment tous « leurs droits à la célébrité. »

Ces deux nobles femmes n'y prétendirent point ; tout entières aux devoirs de la famille et au culte des chères mémoires, elles ne furent jamais fières que du nom et du souvenir de leurs maris.

Malgré la rapidité avec laquelle l'éditeur de la *Nouvelle Bibliothèque historique du XIX^e^ siècle* a étudié ses matériaux, en écrivant sa préface, le rôle considérable des femmes pendant la guerre de Vendée ne lui a point échappé.

« Nulle époque peut-être, observe-t-il, par la foi, « la douleur, l'amour, ne fut plus remarquable. Cette « influence des femmes se fit sentir dans toutes les « affaires, surtout dans celles où elles paraissent le « moins... »

« Le fait est à ce point étrange que l'histoire de la « guerre à laquelle toutes les femmes ont pris part « pour panser les blessés, ensevelir les morts, suivre « en priant, en pleurant, plus d'une fois en com- « battant, la fortune errante d'un père, d'un frère, « d'un ami, d'un fiancé, a généralement été écrite par « des femmes... »

Elles conservaient de la présence d'esprit pour s'enquérir, observer, réfléchir sur le présent, s'inquiéter de l'avenir. Les chefs avaient assez à faire de se battre, de trouver des munitions, des vivres, d'instruire et de garder leurs soldats, aussi prompts à s'en retourner chez eux qu'à venir faire le coup de fusil. D'ailleurs auraient-ils eu le loisir, à cette époque

Digitized by Google

dévorante où le feu de l'action usait si vite les gens, d'écrire leurs exploits, qu'ils n'en auraient pas eu le désir. On ne s'enorgueillit point de ces victoires douloureuses de la guerre civile qui coûtent si cher à tout le monde. Bonchamps l'a dit : « Dans les luttes « entre compatriotes, il n'y a de lauriers pour « personne. »

L'organisateur des colonnes infernales qui voulut donner l'exemple en exécutant le premier son exécrable plan dont la marche pouvait être suivie à l'odeur du sang et à la lueur des incendies, Turreau, enfin, a publié un livre sur la Vendée pour se défendre des terribles accusations qui pèseront toujours sur sa mémoire. Malgré son talent d'écrivain, égal à sa capacité militaire, Turreau ne réussit point à se disculper des faits atroces dont l'accusait Merlin de Thionville, notamment de l'ordre du massacre, sans exception des femmes et des enfants, expédié par lui au général Moulin, le 7 vendémiaire an II.

Au début de sa défense, Turreau trace en deux alinéas un portrait des Vendéens d'une vérité saisissante, sauf l'imputation de *férocité,* pour soutenir son assertion qu'il fut contraint de recourir à des mesures extrêmes par la nécessité des représailles.

Après avoir peint à sa manière les habitants du *Marais* et de la *Plaine,* l'auteur achève son vaste tableau en caractérisant les principales figures des insurgés, c'est-à-dire les populations de l'Anjou et du bas-Poitou, qui forment le *Bocage.* C'est le pays qui a le plus de droit d'être appelé *Vendée,* puisque

Digitized by Google

c'est celui où la lutte a été la plus continue et la plus sanglante.

« ... Parlons maintenant des Vendéens proprement « dits, écrit le général Turreau, parlons de ces hommes « vraiment extraordinaires dont l'existence politique, « les rapides et prodigieux succès et surtout la *férocité*, « feront époque dans les fastes de la Révolution, de « ces hommes à qui il ne manqua que de l'humanité « et une autre cause à défendre, pour réunir tous « les titres à l'héroïsme.

« Une manière de combattre qu'on ne connaissait « pas encore, inimitable dans un autre pays et tenant « au génie de ses habitants, un attachement invio- « lable à leur parti, une confiance sans bornes dans « leurs chefs, une telle fidélité dans leurs pro- « messes qu'elle peut suppléer à la discipline, un cou- « rage indomptable et à l'épreuve de toutes sortes de « dangers, de fatigues et de privations : voilà ce qui « fait des Vendéens des ennemis redoutables et ce qui « doit les placer dans l'histoire au premier rang des « peuples guerriers. Enfin les Vendéens sont Français, « animés du double fanatisme de la religion et de la « royauté, ils ont longtemps fixé la victoire, et ne « pouvaient être vaincus que par les républicains « français... »

Nous le demandons à tout lecteur impartial, a-t-on jamais fait un éloge plus complet des Vendéens, sauf le reproche avancé par l'auteur pour le besoin de sa cause? Quand on pense que cet éloge involontaire a été tracé par un ennemi acharné, mais connaissant

Digitized by Google

parfaitement son sujet, on peut dire, sans crainte de démenti, que rien ne manque à la glorification de la Vendée.

Eh bien, non ! il y manque encore quelque chose, pour nous du moins qui avons lu presque tous les livres consacrés à l'histoire du soulèvement. Cette lacune est au préjudice des femmes, à qui on n'a pas assez rendu justice pour la grandeur de leur coopération dans la défense de leurs autels et de leurs foyers.

C'est encore dans les *Mémoires* du général Turreau que nous trouvons, bien contre le gré de l'auteur, le plus éclatant hommage à l'héroïsme des Vendéennes.

« ... On allait au combat comme à une fête. Des « femmes, des vieillards, des prêtres, des enfants, « même de douze et treize ans (j'ai vu de ces derniers « tués dans les premiers rangs de l'armée), excitaient, « partageaient la fureur des soldats. Ce fut cette « espèce de délire et d'enthousiasme qui emportait « nos premiers croisés dans les plaines brûlantes de « l'Afrique et de l'Asie. Les défenseurs de l'autel et « du trône semblaient avoir pris nos anciens preux « pour modèles. Leurs bannières étaient ornées de « devises qui rappelaient les hauts faits de la chevalerie. Leurs femmes, leurs *maîtresses* se signalaient « par un courage au-dessus de leur sexe et surtout « par une *férocité* qui en faisait la honte. On vit de « nouvelles Camilles, de nouvelles Penthésilées, « affronter tous les dangers, porter l'effroi et la mort « jusque dans les rangs de l'armée républicaine, et,

Digitized by Google

« après la victoire, assister avec *une joie barbare aux* « *longs et sanglants supplices qu'on faisait subir aux* « *malheureux prisonniers...* »

Pour appuyer cette page d'aveux et de calomnies, Turreau ajoute, en note :

« On distingua, entre les femmes qui ne craignirent « pas de se mêler aux combattants, une La Roche- « foucauld, une jeune de Lescure.

« Il y eut beaucoup de femmes tuées dans diffé- « rentes affaires. A celle de Gesté (pluviose an II), la « comtesse de Bruc commandait l'armée des rebelles. « Trois fois elle rallia ses troupes rompues et les « ramena au combat en chargeant à leur tête ; elle y « trouva la mort... »

Est-il besoin de relever les mots que nous avons soulignés dans le récit apologétique, sans le savoir, du général Turreau ? En employant le terme de *maîtresses* pour désigner des Vendéennes, il savait bien qu'il les calomniait.

La licence ordinaire des camps n'avait point envahi les soldats de d'Elbée et de Lescure, de Bonchamps et de La Rochejacquelein. On ne peut les accuser des désordres qui ternirent la gloire des troupes de Charette. D'ailleurs, jusqu'au passage de la Loire, les femmes ne pouvaient guère suivre leurs maris, toujours en marches précipitées et se battant presque chaque jour. Il est vrai qu'elles prenaient une part active à l'insurrection, mais c'était comme émissaires, guides ou pourvoyeuses de vivres et de vêtements.

Malgré l'affirmation de Turreau, les Vendéennes du Bocage ne figurèrent que par de bien rares excep-

Digitized by Google

tions dans les corps d'armée : elles se tenaient à l'arrière-garde, pour encourager ou pour ramener au feu leurs défenseurs qui pliaient, tel à la bataille de Dol où, grâce à leur assistance, la défaite se changea en victoire, mais elles ne portaient point d'armes meurtrières, et, de même que Jeanne d'Arc, elles eurent toujours *grand'affre* de verser une goutte de sang.

A une époque d'exaspération, où la vengeance était entraînante, les Vendéennes, sauf de bien rares moments de vertige, ne cessèrent point d'unir la commisération, apanage de leur sexe, à l'énergie de leur nature. Combien de pauvres soldats républicains, prisonniers ou blessés, furent pansés ou durent leur délivrance à la pitié des femmes qui les avaient recueillis, ou à qui on en avait confié la garde ! Et cependant ces soldats venaient de brûler leurs foyers, de tuer peut-être ce qu'elles avaient de plus cher au monde.

Sied-il bien d'accuser ses adversaires de cruauté à l'homme qui donna l'ordre à l'un de ses dignes lieutenants, Cordelier, d'envahir Meslay et d'y massacrer tout ce qu'il y trouverait ? A l'approche de la colonne, les femmes les plus valides s'enfuirent dans les genêts. Il ne resta au bourg que deux cents personnes, y compris les vieillards infirmes et les petits enfants. Quand la troupe infernale sortit de Meslay, elle ne laissa derrière elle que des ruines et du sang. Cependant Turreau, soit pour chasser ses remords, soit pour motiver son accusation de cruauté, sent le

Digitized by Google

besoin d'en citer des preuves, et voici l'unique exemple qu'il en donne :

« ... Parmi les traits de perfidie et d'atrocité qu'ont « commis les femmes de la Vendée, il en est un que « je ne puis m'empêcher de rapporter. Le général « Dufour traversait le *Bocage* à la tête d'une colonne. « Ses flanqueurs lui amenèrent deux jeunes filles dont « les dehors annonçaient de l'honnêteté et de l'éduca- « tion. Elles demandent l'honneur et la vie au général « qui, pour leur assurer l'un et l'autre, les renvoie « avec une escorte à leur habitation peu éloignée. Dix « ou douze traînards s'y arrêtent. Ces deux filles les « invitent à s'y reposer et leur donnent à boire. Après « le départ de la colonne républicaine, elles firent « entourer leur maison par une bande de rebelles et « massacrer les soldats qu'elles y avaient retenus... »

Ce crime n'est pas vraisemblable. D'abord, pourquoi Turreau ne nous donne-t-il pas les noms des personnes et des lieux? Une pareille trahison n'a droit à aucun ménagement, et l'accusateur, au contraire, a cent raisons d'en préciser la certitude. De plus, en admettant que ces traînards aient été mis à mort, peut-on affirmer que ce fut à l'instigation des jeunes filles? N'est-il pas beaucoup plus naturel de supposer l'arrivée d'une de ces bandes de pillards qui suivaient l'une et l'autre armée et qui, dans leur exaspération de voir que l'on ne faisait point de quartier à leurs camarades, se vengèrent sur les malheureux qu'ils venaient de découvrir, peut-être encore le visage noir de poudre. Puisque les victimes n'existaient plus,

Digitized by Google

quels témoins pouvaient affirmer que la trahison en fût la cause ?

Ah ! sans doute, la guerre de Vendée, pas plus que toute autre guerre civile ou étrangère, ne fut exempte de représailles. On se rappelle l'accueil de Bonchamps à M. de Marigny qui, emporté par sa fougue, revenait couvert de sang de la poursuite des fuyards : « Tu es cruel, Marigny, cela te portera malheur ! »

Ce qui est maintenant hors de doute, d'accord avec tous les écrivains impartiaux, c'est que pendant toute la durée de la *grande guerre*, depuis le premier cri d'insurrection au Pin-en-Mauges jusqu'à l'agonie de Savenay, l'armée Vendéenne, la vraie, composée d'éléments angevins et poitevins, se signala par de nombreux traits d'humanité. Contentons-nous de citer, pour preuves convaincantes, sa modération lors de son passage à Angers, le 24 juin 93, et la délivrance des prisonniers à Saint-Florent, le 18 octobre suivant.

Heureusement pour l'honneur de la France, les armées républicaines qui pénétrèrent dans la Vendée et qui eurent tant de peine à la vaincre, n'avaient pas que des Turreau à leur tête. C'est avec une patriotique satisfaction que l'on se plaît à voir Canclaux, Kléber et Marceau, plus tard Hoche, Hédouville et Girardon rivaliser de généreux sentiments avec leurs héroïques adversaires.

Autant la mémoire de ces dignes rivaux est et doit être honorée, autant celle de Santerre, Ronsin, Lechelle, Rossignol, doit être à jamais un sujet d'exécration. Cependant, comme Turreau avait une

Digitized by Google

haute capacité, il ne peut s'empêcher, parfois, de rendre justice à ses victimes.

« ... Ce qu'il y a d'étonnant, continue-t-il, en « voulant achever son tableau de l'insurrection, c'est « que toutes les mesures d'administration et d'orga- « nisation intérieures, qui semblent ne pas permettre « aux chefs d'autres travaux, ne ralentissaient point « le cours des opérations militaires, car on se battait « presque tous les jours et souvent sur plusieurs « points à la fois. Ce qu'il y a d'étonnant encore, c'est « qu'au milieu de cette agitation, de ces mouvements « continuels, inséparables des événements journaliers « de cette terrible guerre, les champs étaient cultivés « et l'agriculture ne semblait pas souffrir de l'absence « fréquente, mais toujours momentanée, de ces soldats « laboureurs... »

Quelles étaient donc les fées bienfaisantes qui, pendant que les hommes défendaient, au prix de leur sang, le foyer domestique, suppléaient avec une force surhumaine, à la privation de leurs protecteurs naturels ? C'étaient les femmes qui se trouvaient ainsi chargées, seules, des travaux du métayage, des soins de la famille, de l'approvisionnement des vivres, et de plus des dangereuses fonctions d'émissaires, que l'on ne cessait de confier à leur intelligence et à leur courage.

Turreau, qui n'a pas craint de les calomnier, ne peut se défendre de reconnaître l'ingénieuse fécondité de ressources qu'elles déployèrent pour le succès de leur cause. Après avoir dit qu'en les employant aux missions les plus difficiles les chefs pouvaient

Digitized by Google

compter sur un dévouement aussi inaltérable que leur présence d'esprit, il ajoute : « Il est sans exemple « qu'un agent du parti royaliste l'ait trahi ou même « l'ait quitté volontairement... »

Peut-on en moins de mots caractériser l'importance de la part que prirent les femmes au soulèvement de la Vendée, et qui, selon nous, n'a point été assez observée et glorifiée ?

Enfin, comme démonstration suprême de la grandeur d'âme des Vendéennes, nous allons rapporter une anecdote qui nous a été racontée, il y a plus de trente ans. Nous l'avons si bien gravée dans la mémoire, malgré cette date éloignée, et nous l'avons répétée tant de fois, que nous allons la reproduire en nous servant de la forme presque littérale, donnée à son récit par l'honorable narrateur.

C'était M. Guignard-Revellière, ancien ingénieur civil, dont mes contemporains se souviennent assurément, car il occupait un rang élevé dans notre ville, où il joignait aux fonctions de conseiller municipal celles d'administrateur des hospices. La considération dont il jouissait était dûe surtout à une loyauté si parfaite que jamais on ne mit en doute aucune de ses paroles.

« J'avais dix-sept ans, me dit M. Guignard, et je « venais d'entrer à l'administration des Ponts-et- « Chaussées. Nous étions au mois de décembre 1793. « et l'on attendait l'armée Vendéenne qui, repoussée « de Granville, se dirigeait sur Laval pour de là s'em- « parer d'Angers et rentrer dans son pays par les « Ponts-de-Cé.

Digitized by Google

« On se livrait en toute hâte aux travaux de défense.
« De larges tranchées étaient ouvertes sur la route
« de Paris où j'étais employé. Les travailleurs abon-
« daient plus que les outils. Pour remédier à cette
« insuffisance, M. Goury, nommé récemment ingé-
« nieur ordinaire, me donna ordre de courir au plus
« vite demander un renfort de pelles, pioches, etc, à
« un certain Nicolas, qui en avait un dépôt à l'usage
« des fossoyeurs du Champ des Martyrs.

« Ce Nicolas, gardien de l'ex-couvent du Calvaire,
« était un jacobin forcené dont le nom seul me donna
« le frisson. Cependant il fallut bien s'exécuter. Je
« courais donc de toute l'agilité de mes jambes en
« méditant sur ma triste commission, lorsqu'en pas-
« sant à la Porte Chapelière, devant un magasin de
« faïences qui n'a pas changé de destination, puisqu'il
« est occupé aujourd'hui par Mme Laumonier, je fus
« interpellé par l'un des patrons du temps qui se
« nommait Joseph Trotouin. Il avait un frère, Joa-
« chim, qui était son associé. Tous deux étaient fort
« engagés dans le mouvement populaire. Joseph avait
« le verbe haut, se vantait à tout propos de son civisme,
« mais au fond facile à émouvoir, il ne commit aucun
« excès et sauva une foule de proscrits. Le jeune
« remplaçait la bonté de son frère par le vice familier
« aux révolutionnaires, l'envie. Il en donna une triste
« preuve, lors du jugement de M. de Ruillé où il
« figura parmi les dénonciateurs.

« Le brave Joseph, qui cumulait les fonctions
« d'administrateur du Calvaire avec celles de capi-
« taine dans la garde nationale, se tenait sur le seuil

Digitized by Google

« de la boutique, attendant les clients qui, dans ces « temps néfastes, se montraient peu empressés « ou plutôt ne se montraient pas du tout. — « Où cours-tu donc si vite, petit b...? me cria-t-il. « A la brièveté de ma réponse et surtout à l'anxiété « de mon visage, il reprit: — Attends, je vais te don- « ner un coup d'épaule, d'autant plus que j'ai vu pas- « ser hier soir une longue chaîne de *brigandes*, dirigées « sur le Calvaire, et je veux savoir dans quel état « elles se trouvent.

« Enchanté d'avoir un introducteur près du terrible « Nicolas, je l'accompagnai allègrement, et nous par- « vînmes, sans nous apercevoir du temps, dans l'allée « qui précède l'humble monastère, jadis la maison de « Dieu et devenu la prison des condamnés.

« Quand Trotouin ouvrit la porte de la chapelle, « le spectacle qui s'offrit à mes yeux ne s'effacera « jamais de ma mémoire. Trois cents femmes étaient « rangées de chaque côté de la nef, ne laissant au « milieu d'elles qu'une étroite allée. Le sol était jon- « ché de paille sur laquelle plusieurs étaient couchées. « La plupart étaient assises et semblaient accablées « de fatigue; leurs vêtements flétris et souillés de « boue. Elles arrivaient la veille de Saint-Lambert « par une pluie glaciale. Presque toutes étaient jeunes; « quelques-unes même avaient à peine dix-huit ans. « Malgré leur état de souffrance, elles conservaient « dans leurs visages et dans leur attitude cette beauté « de lignes et cet air de dignité qui distingue les popu- « lations d'au delà du Layon.

« Je n'étais pas encore revenu de ma stupeur quand

Digitized by Google

« mon guide me dit à voix basse : — Tu vas prendre « la droite de ces femmes, en commençant par celle « qui est la plus proche. Tu leur promettras de es « sauver, si elles consentent à prononcer la moindre « parole, par exemple : Vive la République ! et de « manière à n'être entendues que par toi. Tu es jeune, « tu es sensible ; tu ne manqueras pas de les émou- « voir, et tu me rejoindras au bout de la salle, où « jadis était l'autel.

« Je m'armai de résolution, cherchant et trouvant « dans mon cœur tout ce qu'il était possible d'y trou- « ver pour convaincre ces pauvres femmes qui me fai- « saient si grand'pitié. Croiriez-vous, continua « M. Guignard, que plusieurs ne semblaient pas « m'entendre ! Les yeux au ciel, on les aurait dites « absorbées par des visions. D'autres se contentaient « de secouer tristement la tête. Enfin celles qui con- « sentaient à répondre à mes prières, à mes supplica- « tions, ne répondaient que peu de mots, tels que « ceux-ci : — Merci, Monsieur, de votre bonté ; mais « vous me demandez une chose impossible ; — ou « bien : ma conscience me le défend ; — ou bien « encore : — les *bleus* ont chassé les prêtres, brûlé « nos églises et nos métairies, tué nos pères et nos « maris ; la République est le règne du démon, jamais « nous ne céderons devant elle...

« L'ardeur que je déployais pour tâcher d'arracher « ces innocentes femmes à une mort cruelle ; tant de « jeunesse, de beauté et de vertu sacrifiées pour des « scrupules que je trouvais excessifs ; l'admiration « que me causaït la douce résignation des unes,

Digitized by Google

« comme l'inaltérable intrépidité des autres, m'avaient « jeté dans une fièvre d'émotion telle que j'étais « tout en larmes lorsque je rejoignis le capitaine. Il « n'était pas moins troublé que moi, et dit à voix « basse en me serrant la main : — Pas une n'a fléchi « à mes instances ; je vois que tu n'as pas été plus « heureux. Les braves femmes ! Ce sont toutes des « saintes ! ah ! mon pauvre gars, comme elles valent « bien mieux que nous !

« Peu de jours après notre visite, la chaîne de mes « amies les *brigandes* se reformait. La tête de colonne « venant du Château s'arrêta devant le Calvaire ; on y « attacha les trois cents détenues, et l'on se mit en « marche vers le *Champ des Martyrs*. Le corps de « musique qui précédait le cortège, jouait à pleins « poumons le *Çà ira* et la *Marseillaise*, tandis que les « deux longues files de condamnées répondaient par « le *Te Deum* et le *Magnificat*.... »

Tel est le récit d'une scène de la Révolution, fait par un témoin oculaire, dont la véracité est hors de doute. Cet épisode, il me semble, suffit à lui seul pour donner une idée exacte du temps où il s'est passé. On comprendra en le lisant, à quel point le souvenir de la République, dans nos contrées, inspirait de répugnance à la génération qui suivit immédiatement celle qui fut témoin de ces horreurs. Aucun des nombreux écrivains sur la guerre de Vendée n'a mentionné la résistance unanime de nos trois cents Vendéennes, sans doute parce que nul n'en a eu connaissance. Bien que j'aie souvent raconté cet épisode, il pourrait s'effacer de la mémoire de mes auditeurs ;

Digitized by Google

aussi je cherchais l'occasion de l'écrire pour qu'il ne tombât pas en oubli. J'avoue que j'attache une si grande importance à livrer au public ce beau trait d'histoire chrétienne qu'un des motifs de mon étude sur la famille de Sapinaud, était d'y introduire l'épisode des paysannes du Calvaire. Pouvais-je le placer en meilleure compagnie que dans les *Souvenirs* d'une noble dame, dont le nom est aussi impérissable que la gloire de la Vendée ?

Cependant nous ne pouvons nous défendre de faire à ce propos une réflexion sur l'insuffisance des jugements de l'histoire. Ainsi voilà un trait sublime d'une parfaite authenticité, et qui serait passé sous silence si, par aventure, il n'avait été confié par un des deux témoins de la scène à un observateur de l'adage : *Verba volant...*

Assurément l'un des glorieux attributs de l'histoire est de conserver la mémoire des faits qui sont à l'honneur de l'humanité, pour inspirer, en élevant les cœurs, le désir d'imiter ces grands exemples ; mais combien en est-il, parmi ces modèles devenus classiques, qui soient supérieurs au sacrifice des pauvres femmes du Calvaire ! Les plus beaux dévouements, ceux qui sont gravés dans toutes les mémoires, atteignent-ils tous la hauteur des sentiments de nos simples paysannes ?

Ce nombre de trois cents rappelle un souvenir qui frappera sans doute plusieurs de nos lecteurs et qui nous fera pardonner une réminiscence hellénique. Certes nous ne voulons pas diminuer la gloire des trois cents Spartiates qui surent si bien mourir pour

Digitized by Google

empêcher les Perses d'envahir leur patrie. Mais ils avaient pour aide l'exaltation du combat, sans espoir de salut, tandis que nos Vendéennes, épuisées de souffrances, n'avaient qu'une parole à dire pour être rendues à la liberté. Cette parole de trahison, selon leur foi, altérant le calme de leur conscience, spontanément elles la repoussèrent et n'hésitèrent pas à braver une mort bien plus effrayante que celle du champ de bataille, pour retourner au Ciel avec la pureté de leur nature angélique.

Que de faits dans cette mémorable époque sont et resteront inconnus ! Sans la révélation d'un de leurs plus obscurs admirateurs, le sacrifice des pauvres et chères femmes que nous venons de raconter serait resté en oubli, de même que la plupart des prodiges de leurs mères et de leurs sœurs. Heureusement pour nous, elles ne peuvent plus se plaindre ici-bas de notre indiscrétion. Quelle eût été leur surprise si elles avaient pu prévoir qu'un jour viendrait où l'on mettrait en regard de Léonidas aux Thermopyles les Vendéennes au Calvaire !

Une dernière réflexion pour démontrer que dans la célèbre insurrection religieuse et royaliste, les femmes n'ont pas moins brillé que les hommes par leurs qualités supérieures. Peut-on affirmer que si, au lieu des trois cents prisonnières dans la vieille chapelle, il y avait eu trois cents prisonniers, peut-on affirmer qu'aucun d'entre eux n'eût été séduit par la certitude de la liberté ?

En commençant cette étude et prenant pour point de départ les *Mémoires* de M^me^ de Sapinaud, nous avions

Digitized by Google

deux buts : le premier de faire ressortir, plus peut-être qu'on ne l'a fait, le beau rôle des femmes dans la Vendée comme dans l'Émigration. Nous espérons qu'on nous rendra la justice d'être resté impartialement dans la voie de la vérité.

Notre second but à été d'amener les lecteurs à cette persuasion que la belle conduite des Françaises dans ces deux grands événements de notre histoire, n'a pas été sans influence sur la merveilleuse et récente expansion de nos communautés de femmes dans tout l'univers.

Cette propagande, il nous semble, n'a pas été assez remarquée. Malgré notre insuffisance, nous nous préparons à la constater dans un ouvrage intitulé les *Sœurs missionnaires*. Ce sera le développement et le complément de notre autre livre sur les *Sœurs hospitalières*.

La France a perdu le prestige des armes. Déchue de sa prospérité matérielle, elle compte de redoutables concurrents dans le domaine des arts et de l'industrie ; mais elle n'a pas perdu le sentiment chrétien qui alimente le foyer de la charité. Son cœur bat toujours au souvenir de sainte Geneviève et de Jeanne d'Arc. Les prières de leurs dignes héritières sont toujours aussi ardentes, leurs sacrifices aussi abondants, aussi héroïques que jamais. Tant de vaillantes femmes, quittant tout, bien-être, famille, patrie, ne songeant qu'au salut des âmes et à la gloire de Dieu, pour pénétrer, presque sans ressources et sans secours, au prix de mille dangers, dans les contrées les plus lointaines et les plus barbares, n'est-ce pas un spec-

Digitized by Google

tacle sans précédent, unique, dans les annales du monde? Des faits aussi merveilleux ne peuvent s'expliquer que par une protection surnaturelle, présage assuré de bénédictions pour le pays qui a donné naissance à de telles bienfaitrices.

On a dit et l'on croit, au moins de ce côté du Rhin, que les soldats français, bien commandés, sont les premiers du monde. N'est-il pas juste de caractériser aussi les Françaises par une épithète d'une vérité historique? D'où vient leur supériorité à maints égards, sur les femmes des autres nations? De l'égalité qui règne en France entre les deux sexes. Nous ne nous dissimulons point les défauts inhérents à notre race; mais pour tout voyageur éclairé, pour tout observateur de bonne foi, la France est le seul pays où les femmes, tout en s'effaçant pour laisser au sexe fort l'apparence de l'autorité, possèdent un rôle aussi important que celui des hommes à la tête de la famille. Ce partage équitable vient-il de leur tact de gouvernement, de leurs aimables et ingénieuses qualités, ou des souvenirs de la chevalerie? peut-être de toutes ces causes réunies. Quoi qu'il en soit, le fait existe, et l'on ne peut nier que chez nous, dans les bons ménages, c'est-à-dire dans la presque unanimité, le mari a autant de confiance en sa compagne, et souvent davantage, qu'en lui-même.

Il n'en est pas ainsi chez nos voisins les plus proches. Que l'on me permette de citer comme preuve un souvenir de voyage. J'ai déjà parlé d'une visite que nous fîmes, Henri de Nerbonne et moi, en 1834, à M. Kreutzer, l'un des professeurs les plus renommés de

Digitized by Google

l'Université de Heidelberg. Le célèbre auteur de l'*Histoire des religions de l'antiquité* nous reçut dans une magnifique bibliothèque, au rez-de-chaussée, toute tapissée de livres reliés en parchemin ou en peau vélin, style moyen âge, dont le seul aspect inspirait la passion de la science. Pendant que l'illustre érudit répondait, avec une bonhomie indulgente, à nos questions sur son pays, alors en pleine gloire littéraire, une sonnette retentit dans le corridor qui conduisait de la bibliothèque à l'entrée de la maison. M. Kreutzer s'excusa de nous quitter un instant, et nous le vîmes, par la porte entrebaîllée, en conférence avec sa femme et une villageoise qui posa la provision de beurre dans la main de la dame du logis. Celle-ci ne paya point. Ce fut son mari qui, après avoir tiré l'argent de sa bourse, vint nous rejoindre simplement, comme s'il venait de s'acquitter d'une besogne journalière.

Surpris de cette manière d'agir, fort différente des usages français, nous nous informâmes si nous n'avions pas assisté à une scène d'exception. On nous répondit que c'était la coutume dans toutes les classes de la société allemande. Cet état de choses a-t-il changé depuis notre excursion sur les bords du Rhin, qui remonte à plus de cinquante ans? Ce n'est pas présumable, car je me souviens avoir lu dans les Extraits d'un ouvrage sur la guerre de 1870 par un major prussien dont le nom m'échappe, que trois particularités principalement, frappèrent l'attention des envahisseurs : d'abord la dignité et le patriotisme de notre clergé, puis les habitudes économes et labo-

Digitized by Google

rieuses de nos paysans, enfin la suprématie des femmes dans l'intérieur des familles.

Cette dernière observation d'un luthérien pourrait être faite également par un anglican. Car on sait que les Anglaises, fort libres tant qu'elles sont jeunes filles, sont très dépendantes une fois engagées dans les liens du mariage.

Ces faits ne démontrent-ils pas que la catholique France, en considérant la femme à l'égal de l'homme, a mieux compris que les protestants l'esprit de l'Évangile ?

Quel modèle à ce point de vue, comme à tous les autres, présente la Sainte-Famille ! J'entendais dernièrement affirmer par un bon religieux que l'ordre qui régnait dans la maison de Nazareth était l'image de la perfection. Saint Joseph par son travail gagnait le pain de chaque jour et respectait l'autorité de la sainte Vierge dans l'intérieur de l'humble ménage. Ce pouvoir était si bien reconnu que ce fut la tendre mère qui, en retrouvant l'Enfant Jésus dans le temple de Jérusalem, lui adressa cette douce et adorable plainte : « Mon fils, pourquoi avez-vous agi de la sorte « avec nous ? Voici que votre père et moi nous vous « cherchions tout affligés. »

Nous voilà un peu loin de M. de Sapinaud, le sujet primitif de notre travail. Mais si nous avons été entraîné à quelque digression, notre plan a été fidèlement suivi. En donnant une idée des *Mémoires* de M^mes^ de la Boutetière et de Sapinaud, nos extraits ont démontré, nous en avons l'espoir, que dans deux grands faits contemporains, l'émigration et la guerre

Digitized by Google

de la Vendée, les femmes obligées de quitter les douceurs du foyer domestique pour agir au dehors, s'y sont montrées au moins à la hauteur des hommes.

Ah ! nous savons que des esprits chagrins peuvent nous opposer des contrastes. Dans un tableau l'ombre ne doit pas être oubliée ; c'est elle qui fait ressortir la lumière. On prétendra peut-être que les temps d'héroïsme sont passés. La décadence se fait sentir dans l'un comme dans l'autre sexe. Après les désastres de 1870 on ne s'est pas souvenu que depuis la bataille d'Iéna jusqu'à celle de Waterloo, les Prussiennes ne portaient plus que des vêtements noirs et des bijoux d'acier. A-t-on imité ce fier et courageux sacrifice ? Cet hiver encore des fêtes somptueuses, tant à Paris qu'en province, se sont multipliées sans qu'on réfléchît qu'elles blessaient également la morale et le patriotisme, sans penser qu'elles semblaient un oubli des misères publiques, un défi aux convoitises populaires.

Oui, il est malheureusement vrai que la légèreté, la vanité, la passion du luxe et des plaisirs mondains ne sont point encore bannies de notre sol natal ; mais à côté de ces imprudences, de ces exemples déplorables, qui ne sont, à vrai dire, que des exceptions dans l'ensemble de la société, que de vertus et de mérites ! Dans une infinité de familles on est heureux d'admirer la piété, le bon sens, la simplicité des mœurs et la grâce naturelle qui sont de tout temps les traits distinctifs des Françaises. Et quant aux œuvres de charité qui exigent autant d'intelligence que de dévouement, quel pays peut en offrir une réunion telle que chez nous en ont fondé l'initiative et la générosité féminines ?

Digitized by Google

Parmi les gages d'espérance, l'intercession de nos communautés religieuses tient assurément le premier rang. Quoique soutenues seulement par des efforts privés, et peut-être à cause de cela, elles n'ont jamais été plus nombreuses et plus ardentes à soulager les misères et à sauver les âmes. C'est à leurs prières principalement que nous devrons le relèvement de notre malheureux pays.

Ces bien-aimées du Ciel ne se contentent plus d'accomplir leur sainte mission autour de leurs maisons-mères, sur le sol de la patrie : elles envoient, par milliers, de pieuses messagères en répandre le culte et l'amour jusqu'aux extrémités du monde.

C'est à faire connaître cette colonisation chrétienne, cet apostolat féminin, merveille de notre époque, que nous emploierons nos derniers jours. Puisse la miséricorde divine nous en accorder assez pour clore cette entreprise de reconnaissance et de justice.

Ce sera aussi le complément de nos essais sur la part des femmes dans les annales de l'émigration et de la Vendée. Loin de nous la prétention de refaire l'histoire de ces grands épisodes. Mais, si incomplète que sera notre étude, elle suffira pour convaincre tout lecteur impartial que, d'après les considérations passées en revue, les femmes des autres nations, quelles que soient leurs qualités, ne peuvent être mises en parallèle avec l'élite de nos vaillantes et incomparables compatriotes.

L. Cosnier.

Digitized by Google

Digitized by Google

MICROBES ET FERMENTS

EN AGRICULTURE

Les remarquables travaux de M. Pasteur ont prouvé que jamais la vie n'apparaissait spontanément dans la nature ; et que les liquides les plus altérables, tels que le vin, la bière, le sang, le lait, l'urine, se conservent indéfiniment, à l'abri des germes-ferments dont l'air est le véhicule.

Un célèbre physicien anglais, Tyndall, a donné aux expériences de M. Pasteur une confirmation éclatante, en rendant sensibles ces poussières vivantes de l'air.

C'est à M. Pasteur que revient l'honneur d'avoir composé des milieux artificiels de vie, contenant seulement de l'eau pure, des substances minérales, des matières fermentescibles et des germes de ferments. — Toute matière albuminoïde écartée, on vit alors le ferment vivant emprunter à la matière fermentescible tout le carbone de ses générations successives, et aux matières minérales l'azote, le phos-

Digitized by Google

phore, la potasse et la magnésie indispensables à la formation de tous les êtres.

C'était l'application de la méthode *des engrais chimiques* à la vie des végétaux inférieurs ; elle démontra qu'ils relèvent des mêmes lois que les végétaux supérieurs.

***

L'étude de cette question est des plus intéressantes pour l'Agriculture ; car, la nitrification du sol, la fabrication du fumier, la décomposition de l'humus, les phénomènes de la putréfaction des matières excrémentielles diverses (qu'il est partout question de jeter à l'égout) sont liés intimement à cette question, absolument comme la fabrication des vins, de la bière, du vinaigre, le rouissage du lin et du chanvre, sont dépendants de la vie et du développement des ferments et des microbes.

Nous croyons donc devoir établir, en quelques mots, les conclusions auxquelles M. Pasteur a été conduit.

I

Les levures, pour ce savant, sont de véritables éléments anatomiques isolés ; et, ce qui est démontré pour elles, est applicable aux éléments anatomiques en général, c'est-à-dire aux cellules qui forment la trame des tissus des animaux et des plantes. — En

Digitized by Google

général, les ferments organisés exposés à l'air absorbent de l'oxygène et dégagent de l'acide carbonique ; quand ils sont plongés dans un milieu nutritif, où l'air n'a pas d'accès, *ils enlèvent l'oxygène aux corps qui le contiennent* en combinaison.

Les fonctions, distinctes d'abord, de respiration et de digestion, se confondent alors dans une fonction unique : la digestion. — Les ferments, comme les tissus, peuvent vivre sans air mais non sans oxygène, et, suivant qu'ils sont *aërobies* ou *anaërobies*, leur sécrétion se modifie.

M. Pasteur a vu la levure de bière secréter, à l'instar des cellules de l'intestin, le même ferment soluble qui transforme le sucre de canne en un sucre incristallisable jouissant des mêmes propriétés que ce dernier.

Les cellules des végétaux, lesquelles exhalent de l'acide carbonique, sécrètent de l'alcool dès qu'elles sont privées d'oxygène, absolument comme la levure de bière devenue *aërobie*. Il suffit de les plonger, pour cela, sous une cloche où l'on fait le vide, comme l'a démontré M. Muntz. Ces cellules des plantes, ainsi *asphyxiées*, subissent la fermentation alcoolique.

Les cellules sont donc des ferments, et les ferments sont des cellules, ou des produits de *l'activité cellulaire* (ferments solubles).

Quand l'air pénètre dans les cellules, ce sont des ferments vivants, levures et vibrions, qui entrent en scène pour ramener, plus ou moins vivement, d'échelon en échelon, la matière organisée au règne minéral : à l'acide carbonique, à l'ammoniaque, à l'eau d'où

Digitized by Google

elle dérive. — Les *ferments solubles non vivants*, sécrétés par les cellules, accomplissent les premières étapes ; les dernières sont franchies par les *vibrions* qui sont les vrais agents de la *putréfaction*.

Les feuilles tombées engendrent de l'humus qui se consume lentement, en passant par une série d'acides particuliers. Puis sous l'action continue de l'oxygène, tout se réduit en gaz. — Telle est l'œuvre des ferments *figurés*, simples cellules vivantes, dont la levure de bière, qui transforme le sucre en alcool, est le type.

II

Parmi toutes les fermentations, la fermentation nitrique intéresse beaucoup l'Agriculture et la Science. Car, elle et la fermentation acétique sont les *seules* qui soient marquées par des oxydations directes.

Les autres provoquent des dédoublements par voie d'hydratation ; elles sont provoquées par la respiration du ferment, c'est-à-dire par sa consommation en oxygène ; ainsi, sont les fermentations qui dédoublent les sucres, la cellulose, les acides organiques, et celle qui transforme la cellulose en acide de l'humus.

Nous allons étudier plus particulièrement, au point de vue agricole, la *fermentation nitrique*.

M. Boussingault avait remarqué que les matières organiques, même lorsqu'elles contiennent de l'azote, ne sont pas nitrifiées *quand elles sont divisées dans du*

Digitized by Google

sable et de la craie ; tandis que, si le sable et la craie sont mêlés avec un peu de terreau de jardinier, la nitrification de l'ammoniaque s'effectue en quelques jours. — Ce qui prouverait que l'humus ou le terreau, résidus de l'oxydation des matières végétales, possèdent la propriété d'exciter la combustion de l'ammoniaque, sinon de fixer l'azote de l'air.

C'est à M. Muntz, collaborateur de M. Schloësing, que revient l'honneur d'avoir constaté que l'eau d'égout ne se nitrifie que sous l'influence de *matières organiques* contenant des ferments, invisibles et vivants, dont la respiration produit l'oxydation. — Ce ferment se présente au microscope sous forme de globules, accolés deux à deux.

L'oxydation rapide qui détruit la matière organique empêche les pores du sol de se boucher, si par l'intermittence des irrigations et la fréquence des labours, on favorise l'accès de l'air. — C'est dans ces conditions que l'on a obtenu, aux environs de Londres et de Paris, des récoltes vraiment fabuleuses, donnant jusqu'à 8,000 francs de bénéfice par hectare, sans préjudice aucun pour la santé publique.

La découverte de M. Muntz est des plus importantes : La formation de l'humus préside à la naissance d'un ferment spécial, dont la consommation d'oxygène paraît être la cause unique de la nitrification du sol. M. Muntz a pu, à volonté, entraver ou développer la nitrification, en paralysant ou en activant par le chloroforme et les courants d'air la sensibilité de cet organisme.

Or, il paraît aujourd'hui parfaitement démontré

Digitized by Google

que l'ammoniaque ne donne en culture que des résultats négatifs, s'il ne peut se convertir en nitrate par l'oxydation.

Les recherches nombreuses de Helbriegel ont affirmé ce fait de la façon la plus évidente.

Mais, tandis que l'ammoniaque est facilement absorbée et conservée par les particules terreuses, l'acide nitrique ne jouit pas de cette propriété ; il disparaît aisément dans les profondeurs du sol ; c'est pourquoi il importe d'en tirer parti immédiatement, en employant les engrais nitriques en couverture au printemps, pour donner un coup de fouet à la végétation, et pour profiter de l'action immédiate de ces engrais, avant que les eaux ne les aient entraînés dans le sous-sol. — Que l'on emploie des engrais nitriques, ou que l'on ait à user de l'acide nitrique qui provient de l'action du ferment-nitrique, il est également indispensable d'avoir, de temps à autre, recours à la culture des plantes légumineuses, ou des plantes à racines pivotantes, qui iront chercher dans le sous-sol les portions d'engrais nitrique qui seront, quand même, entraînées dans le sous-sol — et malheureusement, quelquefois, au delà.

III

L'étude de ces phénomènes demande donc à être poursuivie. — Ce qui coûte le plus cher, en Agriculture, c'est l'achat de l'azote. — Tout le système

Digitized by Google

cultural roule sur sa production. — Le bétail est un mal nécessaire, parce que le fumier est indispensable dans la culture, il fournit l'humus ; les engrais chimiques ne seront jamais que des compléments toujours indispensables. — Or, à peine, après de nombreuses dépenses, *ruineuses* même, au prix où sont aujourd'hui les bestiaux, le fumier est-il produit que, de l'étable et de la fosse à fumier, s'échappe sous forme de vapeurs ammoniacales, toute la richesse du fumier en azote. On évalue que les 2/3 de cette richesse en azote, disparaissent en pure perte.

Ces pertes d'azote avaient, depuis longtemps, préoccupé le monde agricole ; et, pendant que de nombreux expérimentateurs s'ingéniaient à trouver par l'emploi du sulfate de fer et du plâtre, et mieux encore par l'emploi de couches alternatives de fumier et de superphosphastes, des moyens pratiques de conserver dans le fumier cet azote si coûteux, MM. Muntz, Schloëning, Dehairain trouvaient que le *rôle des ferments*, dans la fabrication du fumier, est des plus importants, et qu'il est indispensable d'en tenir compte dans la fabrication du fumier :

1° Agissant au contact de l'air, ils élèvent la température de la masse et favorisent l'attaque de la paille par le carbonate alcalin du purin ;

2° Agissant à l'abri de l'air, ils continuent cette attaque par la destruction de la cellulose, qu'ils ramènent à l'état d'acide carbonique et de forméne ;

3° Enfin, se nourrissant de carbonate d'ammoniaque, ils en assimilent l'azote qu'ils amènent à

Digitized by Google

l'état de *matière organique azotée* : ils saisissent l'ammoniaque, pour en constituer leurs propres tissus.

Ces découvertes nous montrent, que la chimie minérale s'était trop hâtée d'indiquer des procédés chimiques pour la conservation des éléments principaux du fumier ; que la bonne fabrication et la conservation du fumier sont dépendantes et fonctions de la vie d'êtres infiniment petits ; et que l'arrosage du fumier par l'eau et le purin, tous trois soigneusement conservés dans d'excellentes fosses à fumier, est encore le meilleur système à employer pour faire du bon fumier avec un minimum de déperdition ; c'est ce procédé que le passé et la pratique nous ont légué.

Nous ne connaissons pas encore le meilleur moyen de développer dans toute son extension désirable, cette *nitrification* indispensable à la formation d'engrais immédiatement actifs et assimilables. L'importance de ce problème, dont la solution bouleverserait tout notre système agricole, ne peut échapper à personne ; nous le recommandons aux chimistes et aux naturalistes qui voudraient illustrer leur nom !

IV

En attendant, nous trouvons des aides puissants, pour ce travail de la nitrification, dans les vers de terre, ces travailleurs infatigables,

Digitized by Google

M. Pasteur a démontré que, dans les maladies contagieuses, les vers de terre se chargent avec le temps de ramener les germes enfouis, à la surface du sol.

Les lombrics, d'apparence si inoffensive, jouent encore un rôle plus important.

Darwin a mis en lumière, par de nombreuses expériences, la fonction capitale des vers de terre dans la création de la terre végétale.

En se nourrissant de toutes les matières organiques d'origine végétale ou animale, qu'ils trouvent à leur portée, ces animaux travaillent d'une manière continue à fabriquer de l'humus, par une véritable digestion physiologique. — De plus, ils exposent périodiquement le terrain à l'air, et le tamisent de telle sorte qu'il ne peut y rester de pierres ; ils mêlent le tout intimement comme un jardinier qui prépare un sol fin pour ses plantes de choix, de façon à favoriser l'absorption de toutes les substances solubles et l'action de la nitrification.

En effet, les trous faits par les vers facilitent la circulation de l'air et de l'eau dans le sol, ainsi que la pénétration des racines qui se nourrissent avec l'humus, dont les trous sont revêtus.

Le rôle des ferments et des microbes mieux étudié, mieux défini, peut donc amener une révolution en Agriculture, comme celle qu'il a provoquée dans la fabrication de la bière et du vinaigre.

Digitized by Google

V

Si l'étude de la propagation du *microbe-ferment* qui produit la nitrification des éléments azotés du fumier et de la terre, a encore besoin d'être poursuivie, il n'en est pas de même de celle du microbe qui produit le rouissage du lin. Mais ce serait trop étendre ce travail que de décrire ici cette opération, c'est-à-dire la mise en liberté des fibres textiles, le dégagement des cellules libériennes, qui sont l'œuvre d'un microbe, le Bacillus Amylobacter. — Chacune des cellules qui le compose s'allonge, se dédouble, de telle sorte que si un *bacillus* donne en une heure deux individus il y en a quatre à la seconde heure, huit à la troisième, à peu près seize millions en 24 heures, et plus de 281,500 milliards en 48 heures.

Résistant à la dessiccation, ces germes flottent en l'air sous forme de poussières.

M. Van Tieghem a retrouvé des spores du Bacillus Amylobacter dans les houilles de l'époque carbonifère, et M. Béchamp dans des morceaux de craie extraits des carrières.

Le rouissage par le Bacillus Amylobacter est entré dans la voie pratique pour le lin ; on n'a pas encore essayé ce système de rouissage au microbe-ferment pour le chanvre. — A Lille existent des usines où l'on rouit le lin, par l'action de l'Amylobacter.

Digitized by Google

Nous nous bornons à ces quelques indications sommaires sur l'utilisation des propriétés remarquables de ce ferment ; et nous allons rapidement passer en revue quelques applications de l'emploi des ferments, pour l'amélioration de la fabrication des vins de nos pays.

VI

Nous n'avons pas l'intention de décrire les travaux, devenus classiques, de M. Pasteur, sur ce sujet. — Nous nous bornerons à relater quelques faits nouveaux, dont l'étude, poursuivie, pourrait amener dans l'industrie du vin et de la bière des résultats surprenants.

On sait que préparées de la même manière, brassées avec les mêmes substances, les bières de divers pays, ont souvent une saveur très différente. — Le fait est très sensible, par exemple pour les bières de Francfort et de Vienne ainsi que pour celles de Marseille et de Lyon.

On a attribué au *climat* les raisons de ces différences. Il résulte des recherches de M. Velten que l'action du climat est assez indirecte.

Quand on fait venir à Marseille de la levure de Lyon, les premières bières fabriquées ont le même goût que les bières lyonnaises.

Au bout d'un certain temps la levure subit des

Digitized by Google

modifications (par adjonction peut-être d'autres ferments *venus de l'air*) et ces modifications retentissent sur la bière produit de sa nutrition.

La levure de bière est en effet composée du ferment alcoolique, et d'autres ferments dont les qualités sont inférieures à celles du premier. — Tous ces ferments agissent en partie successivement, et en partie simultanément, chacun selon ses propriétés. — Les germes accessoires proviennent de l'air, des végétaux, du sol, de l'eau, des brasseries voisines.

On peut, en prenant certaines précautions dans la culture du ferment, l'améliorer beaucoup, et donner à la bière certaines qualités. — C'est ainsi que, grâce à l'application de la méthode de M. Pasteur, des brasseurs de Copenhague ont réussi, au delà de toute espérance, et réalisé de brillantes fortunes.

Chaque pays producteur de bière semble donc posséder son ferment spécial.

Il est donc bien acquis que chaque espèce de levure donne une bière de saveur spéciale. Les bières *à goût vineux* sont produites par le ferment ordinaire du moût de raisin.

M. Pasteur a prouvé que le jus de raisin ne fermente pas dans l'air pur, s'il n'a été au contact avec la partie extérieure de son enveloppe sur laquelle se développe le ferment ; et, chose curieuse, ce ferment n'apparaît qu'au moment précis de la maturité du raisin. Il est probable que cette levure n'est elle-même qu'un germe issu de la fructification d'un champignon, vivant sur l'écorce de la vigne.

Digitized by Google

D'études toutes nouvelles, il résulte que ce qui a lieu pour la bière, existe également pour le vin, c'est-à-dire que le bouquet des vins varie également avec le ferment.

L'importance de ce fait n'échappera à personne, — C'est la condamnation des négligences que de nombreux viticulteurs commettent, en ne prenant aucun soin de propreté dans leurs celliers ; en nettoyant à peine leurs pressoirs, sur lesquels pendant toute l'année, les animaux de la basse-cour, ont été répandre des germes d'impureté et des produits salins, dont la présence modifie le milieu nécessaire à la vie du ferment du vin ; — ce dernier se transforme alors en ferments secondaires, dénaturés, qui altèrent la fermentation normale du vin, et detruisent son bouquet naturel.

L'heure sans doute n'est donc pas éloignée où ces procédés défectueux seront abandonnés ; et où des vignerons intelligents iront chercher dans les clos célèbres du Bordelais et de la Bourgogne les ferments de *qualité spéciale*, qui donnent aux vins de ces contrées un arôme et un goût de terroir si remarquables. — Alors, peut-être, nous pourrons en mettant ces levures choisies dans les moûts de nos vins d'Anjou dont la qualité ne peut lutter entièrement avec les meilleurs crus du Bordelais, — les transformer et les améliorer considérablement. Ce serait une véritable révolution dans l'industrie vinicole.

C'est ce perfectionnement que nous désirons vive-

Digitized by Google

ment voir naître de l'étude rapide que nous venons de faire de l'action en Agriculture des *Microbes-ferments* [1].

G. DE CAPOL.

[1] NOTA. — Ce travail était imprimé lorsque nous avons lu avec la plus vive satisfaction dans la *Nature* du 23 juin 1888 :

Vin d'orge. — Il nous paraît intéressant de signaler ce nouveau produit, dû à M. G. Jacquemin (de Nancy) ; c'est une nouvelle boisson qu'il vient de préparer en faisant agir sur l'orge le ferment du *vin* à la place du ferment de la bière.

Les deux ferments ne se transforment pas l'un dans l'autre ; celui du vin conserve son caractère et son action dans le milieu spécial où il est introduit et c'est un véritable vin d'orge qu'il produit.

Ce vin renferme en moyenne 5 % d'alcool et 40 grammes d'extrait sec par litre ; il constitue une boisson des plus nourrissantes. M. Pasteur a fait remarquer à l'Académie de Médecine qu'il s'agit là d'un véritable vin, d'une saveur et d'un goût agréables, rappelant ceux du vin de Champagne un peu éventé.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES

DE

Duverdier de la Sorinière
Cotelle de la Blandinière et Lecorvaisier

MEMBRES DE L'ACADÉMIE D'ANGERS

A

TITON DU TILLET

(1748-1757)

I

Par Angers, le 30 décembre 1748.

J'ai reçu depuis deux jours, Monsieur, le magnifique *Parnasse*[1] que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et le beau portrait que vous y avez joint ; on

[1] Titon du Tillet (Evrard), conseiller au Parlement de Paris, né en 1677, mort en 1762, protégea les lettres et les arts. Il fit frapper à ses frais une suite de médailles à l'effigie des poètes et des artistes du règne de Louis XIV, et leur éleva un petit monument en bronze, appelé *le Parnasse français*, qu'on voit à la Bibliothèque nationale. On a la description de ce monument en trois volumes in-folio, 1732-1760.

Digitized by Google

y reconnaît tous les traits du savant auteur et du galant homme qu'on a voulu peindre.

J'ai reçu aussi un exemplaire de l'*Essai sur les honneurs accordés aux grands hommes* : et je ne saurais trop vous exprimer, Monsieur, combien je suis sensible à des attentions de votre part si touchantes et si marquées pour moi.

On ne m'a point remis d'exemplaire de Mlle Malcrais de la Vigne [1], ce que je regrette beaucoup à tous égards : l'Académie s'en est emparée ; et je croirois que ce n'étoit pas là votre intention. Voilà ma muse qui veut que je vous dise quelque chose de sa part ; c'est ma reconnoissance qui l'a réveillée, et qui diroit encore mieux qu'elle, si elle pouvoit s'exprimer :

« De ton riche Parnasse, en recevant le don,
J'ai conclu, généreux Titon,
Que tu devois y tenir place.
Mais l'endroit : ce point m'embarasse ;
Je voudrois t'y placer le mieux ;
Mais la chose, entre nous, n'est pas trop praticable ;
Car qui fait les honneurs aux dieux,
Doit être le dernier à table.

Vous vous appercevrez trop, Monsieur, que c'est là du *currente calamo* : mais je suis ici à 12 lieues de chés moi, chés un de mes amis, où je n'ai apporté ni mon marteau, ni ma lime ; je ne suis accompagné que du sentiment qui ne m'abandonnera jamais : et je me

[1] C'est le pseudonyme adopté par le poète Des Forges Maillard, qui, à l'aide de cette supercherie amusante, mystifia pendant quatre ans, de 1730 à 1734, le monde des lettres, et Voltaire lui-même. Ce travestissement, se trouvant joint à un talent réel, tourna la tête aux Parnassiens.

Digitized by Google

ressouviens bien que vous avez loué cet endroit de mon Epitre en vers blancs qui disoit :

« Quand le cœur parle, cher ami,
« L'esprit dit toujours assés bien. »
. . . . . .

J'ai lieu d'être fort flatté, Monsieur, que vous ayez trouvé de votre goût mon *Epitre à M. le Corvaisier*, le Restaurateur de notre Licée ; il faut, Monsieur, que vous ayez eu la bonté de la recommander aux aimables auteurs du Mercure, pour qu'ils ayent eu la complaisance de l'insérer si promptement dans leur journal [1].

J'espère que l'ami Des Forges [2] va incessamment être notre associé ; nous devons nous estimer heureux de l'avoir et par tout ce qu'il vaut, et par toute l'amitié que vous avez pour lui.

J'ai l'honneur d'être avec une vive reconnaissance, un attachement bien tendre et bien respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

SORINIÈRE [3].

[1] Duverdier (Claude-François), sieur de la Sorinière et des Petites-Tailles, né à la Sorinière, en Chemillé, vers 1701, mort à Angers le 28 janvier 1784, veuf d'Aimée de Terves. Il est l'auteur de nombreuses poésies. Il prit part à la fondation, en avril 1760, du Bureau d'Agriculture d'Angers, dont il fut élu président le 25 mai, comme i l'était déjà de l'Académie.

[2] Des Forges Maillard, né au Croisic le 24 avril 1699, poète distingué, mort le 10 décembre 1772. Il avait épousé le 5 décembre 1743 Marie-Anne Le François, veuve de Guillaume de Boutouillic. Il était très lié avec Titon du Tillet et avec La Sorinière. (Voir, sur la Sorinière, sur ses mœurs bizarres, ses manies, le beau volume consacré par M. Arthur de la Borderie, président de la Société des Bibliophiles Bretons, aux *Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard*.

[3] Cette lettre est adressée « A Monsieur, Monsieur Titon du Tillet, cy devant maître d'hôtel de feue Mad. la Dauphine, mère du Roy, et conseiller general des guerres, à Paris. »

Digitized by Google

II

A Angers, ce 23 avril 1749.

Monsieur,

Dans un discours que j'ay prononcé à l'Académie d'Angers [1], j'ai eu occasion de parler de vous, et de ce monument célèbre que vous avés elevé à la Gloire des gens de lettres. J'envoye à Paris quelques exemplaires de ce discours, qu'on doit vous remettre du Seminaire de S.-Sulpice. J'aurois bien voulu pouvoir donner à l'article qui vous concerne, Monsieur, toute l'étendue qu'il mérite, mais les circonstances ne me l'ont pas permis. Il ne m'a été possible que de dire très peu de choses d'un dessin le plus grand qui ait été imaginé dans ce genre, et qui a mérité les applaudissemens de tous les scavans et de tous les amateurs de lettres de l'Europe. Comme M^rs^ de Voltaire [2] et de Reaumur [3] ont, comme vous, Monsieur, fait l'honneur à l'Académie d'Angers d'accepter l'association qu'elle leur a offerte, je vous prie de leur faire re-

[1] C'est son *Discours* de réception, imprimé à Angers en 1749. Il avait été nommé membre de l'Académie le 20 novembre 1748, à la place de Legouvello.

[2] Voltaire était membre de l'Académie d'Angers depuis 1747.

[3] Réaumur (René-Antoine-Ferchault de), né en 1683 à la Rochelle, membre de l'Académie des Sciences en 1708, mort en 1757. Il était aussi membre de l'Académie d'Angers.

Digitized by Google

mettre deux exemplaires de mon discours, un pour chacun, que je joins à celui que j'ay l'honneur de vous présenter.

J'ay l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De la Blandiniere [1].

III

Angers, 1er juin 1749.

Monsieur,

Lorsque j'ay parlé de vous dans le Discours que j'ay fait à l'Académie d'Angers, je n'ay fait que rendre à vos talens et à votre zele pour la Gloire des gens de lettres un hommage que vous doivent toutes les Académies. Toute l'Europe a applaudi à vos nobles efforts pour immortaliser nos poetes et nos musiciens les plus distingués. Jusqu'à vous on n'avoit rien imaginé rien de plus grand et de plus capable de faire honneur aux scavans que votre Parnasse. Vous mérités vous mesme d'y etre placé, et vous le mérités à bien des titres, non seulement comme amateur des Sciences et des Beaux-Arts, mais encore comme un

[1] Cette lettre est adressée : « A Monsieur, Monsieur Titon du Tillet, isle Notre-Dame, à Paris. »

Digitized by Google

ecrivain d'un goût exquis, d'une condition choisie et d'un style poli et elégant. Je recevrai le present que vous voulez bien m'en faire avec reconnoissance. M. Devuillé, directeur du Seminaire de S.-Sulpice, l'enverra chercher chez vous par un domestique et me le fera venir ici.

Je vous priois, dans la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire, de faire tenir à M^rs de Voltaire et de Reaumur deux exemplaires de mon discours. J'espere que vous voudrez bien le faire à votre commodité. Je n'en ay point envoyé à l'auteur du *Mercure*, par ce que je n'ai fait tirer qu'un petit nombre d'exemplaires dont j'ay fait present à des personnes distinguées qui m'honorent de leur amitié.

J'ay l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De la Blandiniere [1].

Tous nos confreres m'ont chargé de vous renouveller les assurances de leur respectueux attachement.

Les etrangers qui sont à Angers viennent souvent à l'Académie pour voir l'estampe de votre Parnasse, et tous admirent votre projet si ingenieusement imaginé et si superbement executé [2].

[1] Cotelle de la Blandinière (Jacques-Pierre), né à Laval vers 1707, chanoine de S.-Maurille d'Angers et prieur de S.-Sulpice de Ballée, curé de Soulaines en 1753, et établi à Angers en 1772, mort en 1795, à Paris. Il était membre de l'Académie d'Angers depuis 1748.

[2] Cette lettre est adressée : « A Monsieur, Monsieur Titon du Tillet, rue de Montreuil, fauxbourg S.-Antoine à Paris. »

Digitized by Google

IV

Angers, rue Saint-Julien (sans date) [1].

Monsieur et très honoré confrère,

J'étais trop pénétré des belles et bonnes facons que vous avez euës pour nous pendant notre séjour à Paris pour ne pas emploier les 1ers momens depuis mon retour à vous exprimer ma très sincere et très vive reconnoissance ; vous avez eu pour un confrère qui vous estoit fort peu connu tout le ton de l'amitié et Me de Launé a donné à ma femme toutes les marques de bonté, vous nous avez gâté l'un et l'autre, et nous n'avons quitté Paris qu'avec regret. Nous etions ci faits à ces doulceurs quon ne trouve que dans la capitale que nous nous persuadions desja en être habitans. C'étoit un beau rêve, nous sommes en province bien rééllement ; je serois presque tenté de scavoir mauvais gré à Monsieur Guy de ses politesses ; de concert avec vous, il nous attachoit de plus en plus. Mais comment se facher quand on est toujours dans le cas de l'estime et de la reconnoissance. Nous sommes arrivés en bonne santé, quoique par la plus vive chaleur que nous ayons éprouvée pendant cinq jours sur la Loire. J'ai trouvé toute ma famille en bonne santé et nos confrères, du moins ceux qui

[1] Voir, sur la rue Saint-Julien, la *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, nouvelle édition, p. 163-164, note 1.

Digitized by Google

ne sont point encore en campagne. Il se sont tous informés avec empressement, presque en tumulte, de votre santé, et de tout ce qui vous intéresse. Ils me chargent de vous faire mille complimens et sinceres assurances de leur tendre attachements. Nous offrons ma femme et moi nos respects à Madame de Launai.

J'embrasse Mr Guys, et je suis avec respect, Monsieur et très honoré confrère, votre très humble et obéissant serviteur.

LE CORVAISIER [1].

Le roi de Pologne [2] a accepté d'une façon très gracieuse la dédicace de mes œuvres académiques [3] qui paroitront au mois de janvier [4].

Ces quatre lettres inédites font partie de la collection particulière de nos manuscrits.

André JOÛBERT.

[1] Le Corvaisier (Pierre-Jean), né à Vitré le 2 août 1719, époux de Marie-Renée Cotelle de la Blandinière, auteur de nombreuses publications, élu membre de l'Académie d'Angers le 14 août 1747, puis bientôt secrétaire perpétuel. Il était associé aux Académies de Nancy, de Caen, de la Rochelle, à la Société littéraire d'Orléans et à la Société militaire de Besançon. Il mourut le 12 août 1758 dans sa petite maison de Reculée, près le Port-Meslet.

[2] Auguste III, mort en 1763.

[3] Deux volumes seulement étaient prêts et l'impression allait commencer, quand Le Corvaisier mourut le 12 août 1758 dans sa petite maison de Reculée, près le port Meslet.

[4] Cette lettre doit être de la fin de l'année 1757. Elle est adressée : « A Monsieur, Monsieur Titon du Tillet des Académie de Rouën, de Caën, de Montauban, de Marseille, d'Angers, etc., à son hotel rue Montreil, fauxbourg S.-Antoine, à Paris. »

Digitized by Google

LA COLONISATION

DE

LA GUYANE FRANÇAISE

Le nom de Guyane fut primitivement donné à une petite rivière tributaire de l'Orénoque. Plus tard, il fut étendu à toute la région qui est entourée au Sud, à l'Ouest et au Nord, par les eaux de l'Amazone, du Rio-Negro, du Cassiquiare et de l'Orénoque. Aujourd'hui, les territoires que l'on désigne sous cette appellation occupent une superficie bien moins étendue.

C'est une des contrées de l'Amérique où la colonisation est fort peu avancée. L'intérieur du pays est encore peu connu, et pourtant les Européens en suivent la route depuis longtemps. Au XVII^e^ siècle, le nom de Guyane exerçait une véritable fascination.

Les Français, les Anglais et les Hollandais s'y sentaient attirés, et à plusieurs reprises y fondèrent des colonies. Quelle était donc la cause de ce mirage ?

Les richesses du Nouveau Monde, nous l'avons

Digitized by Google

déjà fait souvent remarquer, avaient excité les convoitises de la vieille Europe, et de nombreux aventuriers n'hésitaient pas à endurer toutes les fatigues, à suppporter tous les périls, dans l'espérance de trouver de l'or. La Guyane, qui avait été découverte en l'an 1500 par Vincent Yanez Pinçon, l'un des compagnons de Christophe Colomb, ne tarda pas à attirer la curiosité des explorateurs qui, à plusieurs reprises, s'enfoncèrent dans l'intérieur des terres sur la foi d'une tradition des plus étranges dont on ne peut expliquer l'origine.

On raconte que Guaynacapae, un des fils de l'Inca Atahualpa, avait pénétré, avec quelques milliers de fugitifs, dans la vaste région comprise entre l'Amazone et l'Orénoque, et qu'il y avait fondé un empire dont les richesses n'avaient rien de comparable au monde. La capitale de ce royaume, Manoa, située sur les bords d'un lac de deux cents lieues de tour, renfermait des maisons aux colonnades incrustées d'émeraudes et des temples dont les toits étaient d'or massif.

Dans le palais du prince, l'on voyait des statues d'une taille gigantesque, toutes sortes d'oiseaux de grandeur naturelle, également en or. Les ustensiles dont on se servait étaient de ce précieux métal. A côte de la ville, l'Inca possédait un jardin dont les arbres, les fleurs et les herbes étaient en or et en argent. Dans la campagne, les diamants tenaient lieu de cailloux. Un soldat espagnol, Juan Martinez, prétendait avoir passé sept mois dans ce pays des Mille et une Nuits.

Digitized by Google

La perspective de richesses immenses à acquérir facilement attira de nombreux aventuriers en Guyane.

Dès 1580, des Hollandais avaient fondé quelques établissements sur la côte. A la fin du XVI^e^ siècle, plusieurs Anglais, et entre autres Raleigh et Keipnis, essayèrent en vain de retrouver ce royaume dont on disait tant de merveilles. Ce dernier plaça même la fameuse ville de Manoa sur les bords de l'Oyapock ou Oyapoc (ce qui signifie fleuve). Déjà les Français visitaient le littoral de la Guyane pour s'y approvisionner de bois de teinture. Quelques années plus tard, en 1604, plusieurs d'entre eux venaient, sous la conduite de La Ravardière, se fixer dans l'île de Cayenne qui était habitée par des Caraïbes et portait le nom de Muccumbro. On commença à l'appeler Cayenne. Cette dénomination paraît très simple ; le mot caye est usité dans les parages des Antilles et signifie « île basse couverte d'eau » ; on l'applique même à des espèces de rochers, à des bancs. Nous ne devrons donc nullement ajouter foi à l'opinion de plusieurs géographes historiens qui prétendent que le mot Cayenne désigne le lieu où les matelots faisaient cuire leur nourriture.

Notre nouvel établissement n'était guère qu'une prise de possession.

Vers la fin de 1625, plusieurs marchands de Rouen, qui avaient entendu parler des richesses de la Guyane, envoyèrent, sous les ordres des sieurs de Chantail et de Chambant, une colonie de vingt-six hommes qui s'arrêta sur les bords du Sinnamary : deux ans après, une autre troupe se fixait sur la

Digitized by Google

rivière de Counanama sous le commandement du capitaine Hautepine qui y laissait, pour la diriger, son lieutenant Lafleur. Cette nouvelle colonie reçut, en 1630, un renfort de cinquante hommes menés par le sieur Legrand, et, en 1633, un autre de soixante-six hommes conduit par le capitaine Grégoire.

Quelques marchands de Normandie s'étaient réunis, en 1633, et avaient obtenu le privilège du commerce et de la navigation des pays situés entre l'Amazone et l'Orénoque ; une nouvelle confirmation de ces droits leur fut accordée, en 1638, par lettres-patentes dans lesquelles il était dit : « Que la société continuera les colonies commencées à l'entrée de la rivière de Cayenne, dans celle de Maroni, vers le cap de Nord, et s'établira dans tous les pays non habités par aucuns princes chrétiens entre la rivière d'Orénoque, icelle comprise, jusqu'à celle des Amazones, icelle comprise. » Ces lettres-patentes prouvent l'existence d'un grand nombre d'établissements déjà fondés avant 1633.

Cette tentative ne donna aucun résultat. En 1643, il se forma à Rouen une nouvelle Compagnie sous le nom de Compagnie du Cap Nord ; elle obtint, de même que la précédente, tous les pays compris entre l'Orénoque et l'Amazone.

Un des associés, Poncet de Brétigny, fut chargé de la conduite des trois cents hommes qui formaient l'expédition.

Il partit avec des vaisseaux et, à la fin de novembre 1643, il arrivait à l'île de Cayenne où il trouvait cinq Français, dont l'un, nommé des Fossés, avait

Digitized by Google

épousé une indigène. L'on débarqua ; l'on fit quelques abatis d'arbres et l'on occupa la montagne de Ceperou que l'on fortifia au moyen de palissades. Tels furent les commencements de la ville de Cayenne.

La situation de la colonie était des plus pénibles. Notre établissement se composait de tentes ou de huttes.

Les principales maisons étaient deux cases en bois, dont l'une servait d'habitation au gouverneur. L'eau potable était fournie par une citerne, et l'on en usait avec la plus grande discrétion. La chasse était à peu près la seule occupation des colons, et à peine avait-on défriché quelque coin de terre pour y cultiver les légumes nécessaires à la consommation locale. Les vivres manquaient souvent ; bientôt l'on eut à souffrir de la famine.

Brétigny était loin de posséder les qualités nécessaires pour diriger une colonie. Il n'avait aucune valeur et, en outre, sa cruauté paraissait tenir de la folie.

Non seulement il traitait ses gens avec une brutalité révoltante, mais il les punissait pour la faute la plus légère, — souvent pour des crimes imaginaires.

Ainsi, quand il avait eu un rêve de mauvais augure, il marquait ses victimes au milieu du front ou sur la paume de la main avec une estampe de fer rougi où s'entrelaçaient ses initiales. Les colons exaspérés par cette odieuse tyrannie se soulevèrent et s'emparèrent de sa personne ; au bout de quelques semaines, ils le remettaient en liberté, après lui

Digitized by Google

avoir fait prendre l'engagement de se conduire autrement.

Les Indiens, qui habitaient l'île de Cayenne, n'avaient pas été à l'abri des mauvais traitements du gouverneur, qui agissait à leur égard comme avec des bêtes fauves. Aussi en concevaient-ils une profonde aversion pour les blancs et ne demandaient-ils qu'à se venger. Ils profitèrent d'un jour où Brétigny n'était pas sur ses gardes et l'égorgèrent avec la plupart de ses gens. Vingt-cinq seulement échappèrent au massacre en se retranchant au sommet de Ceperou et y vécurent misérablement jusqu'à l'arrivée des secours qu'ils attendaient de France.

Deux ans après le départ de l'expédition, les associés de Rouen, qui avaient fondé de grandes espérances sur leur établissement de la Guyane, y envoyaient un renfort de quarante hommes. Un nommé Laforest fut chargé de les conduire à Cayenne. Grande fut sa déception lorsqu'en abordant il apprit ce qui s'était passé, et qu'au lieu d'une colonie florissante, il n'y trouva que quelques malheureux menant une existence semblable à celle des sauvages.

Le découragement s'empara des nouveaux émigrants, plusieurs repartirent ; seize seulement, parmi lesquels étaient Laforest et deux Capucins, restèrent dans l'île. Au bout de six semaines, les indigènes ne pouvaient déjà plus les supporter ; ils les surprirent pendant qu'ils étaient au travail et les assommèrent, à l'exception de deux d'entre eux, qui parvinrent à fuir à Surinam où les Hollandais étaient déjà établis. Notre colonie avait en quelque sorte cessé d'exister.

Digitized by Google

Vers la fin de 1651, il s'était formé à Paris une nouvelle association sous le titre de « Compagnie de la France équinoxiale ». Les associés de Rouen, qui voyaient que leur privilège allait leur échapper, expédièrent à la hâte, dans le courant de février 1652, soixante hommes pour former un nouvel établissement à Cayenne, afin de conserver leur monopole. Cette expédition arriva à Cayenne et éleva sur la cime du Ceperou un fort en palissades, au même endroit où Brétigny avait établi le sien. Les colons se construisirent quelques cabanes et défrichèrent le tour de la montagne pour y planter des fèves, des patates et du manioc.

La nouvelle Compagnie avait obtenu du roi des lettres-patentes qui révoquaient celles que l'on avait autrefois octroyées aux membres de l'ancienne Compagnie de Rouen. Les nouveaux associés, parmi lesquels on comptait un gentilhomme normand, nommé Roiville, un abbé de la Boulaye qui avait été intendant général de la marine sous le duc de Vendôme, l'abbé de Marivault et plusieurs autres gentilshommes marquants ou bons bourgeois ayant pignon sur rue, formèrent un fond de huit mille écus. Ils recrutèrent des émigrants et parvinrent à réunir quatre à cinq cents soldats et autant d'ouvriers. En outre, près de cent cinquante personnes, qui avaient quelque bien, vinrent s'offrir d'elles-mêmes, proposant de se rendre à leurs frais à la Guyane. Inutile de dire que l'on s'empressa d'accepter leur concours.

Le 18 mai 1652, toute la troupe s'embarqua à Paris, au pont Rouge, sur de grands bateaux, et des-

Digitized by Google

cendit la Seine jusqu'à Rouen. Pendant le trajet, l'abbé de Marivault, qui était l'âme de l'expédition, tomba dans la Seine et se noya.

Les émigrants se rendirent ensuite au Havre où les attendaient deux navires : le *Saint-Pierre* et l'*Admiral*.

Les troupes furent divisées en huit compagnies et la direction de l'entreprise confiée à Roiville, que l'on appelait le général. Le 2 juillet 1652, on levait l'ancre et le départ avait lieu.

Rien n'était oublié pour encourager les émigrants au départ. De pitoyables vers furent même composés par une de ces compagnies de colonisation et répandus à profusion comme prospectus-réclame :

« Dans cet heureux païs depuis peu rocgoneus
Où l'air calme et serein rit toujours sur la terre,
Là de tailles, d'impôts, de procès et d'exploits
D'avides procureurs toute crainte est bannie ;
Et suivant seulement les naturelles lois.
Un chacun vit content et selon son génie. »

Les principaux associés étaient au nombre de douze ; c'étaient MM. de Bragelonne, de Vertamont, d'Esmanville, Isambert, de Forrari, de Bar, de Villeneuve, de Bezou, du Plessis, les deux frères de Nuisemans et M^lle^ Hebert. La propriété de la Guyane leur avait été concédée, et les autres colons ne devaient être que leurs tenanciers. Aussi s'appelaient-ils les douze seigneurs. Le chef de l'expédition, Roiville, leur porta ombrage ; pendant la traversée ils conspirèrent contre lui, et, le 18 septembre, à minuit, l'infortuné

Digitized by Google

général était poignardé et son cadavre jeté à la mer.

Quelques jours après, la côte était en vue, et l'on débarquait à Cayenne le 30 septembre, jour de Saint-Michel.

C'est pour cela qu'un Capucin, le Père Biet, qui accompagnait les colons, donna ce nom à la montagne de Ceperou qui depuis a toujours été appelée Saint-Michel-de-Ceperou.

Les nouveaux venus, qui savaient que les associés de Rouen avaient récemment envoyé quelques hommes occuper l'île de Cayenne, s'attendaient à trouver de la résistance. Il n'en fut rien. Le sieur de Navarre qui commandait le fort s'empressa de le remettre à la première sommation. La résistance lui était impossible. Lui et ses gens n'avaient même plus d'armes en bon état pour se défendre contre les Indiens qui, à l'instigation des Hollandais, ne cessaient de les harceler.

Tout le monde étant débarqué, l'on forma un camp au pied du mont Ceperou, puis les colons construisirent des huttes et des cabanes. Une petite église en bois ne tarda pas à s'élever au sommet de la montagne, le fort fut rendu plus régulier et ses palissades remplacées par des levées en terre; huit ou dix canons étaient placés sur ses remparts, et le commandement fut donné au sieur de Vertamont qui eut sous ses ordres une garnison de quarante-cinq soldats. Il se forma ainsi une petite bourgade de quatre à cinq rues. Les émigrants qui ne s'étaient pas établis autour du fort reçurent des concessions sur la côte de Remire, le long de la mer et sur les rives du

Digitized by Google

Mahury. Chaque seigneur s'était réservé la sienne et avait eu soin de choisir les meilleures terres.

La direction de la colonie était confiée à trois des principaux associés ayant le titre de directeurs. Dans les cas importants, les seigneurs se réunissaient en assemblée générale. Une semblable organisation devait fatalement amener la discorde, et créer des divisions.

Les différents seigneurs s'estimant autant que de petits rois ne pouvaient se supporter les uns les autres. Chacun d'eux voulait commander seul, et avait des partisans parmi les colons, si bien que Cayenne, qui méritait tout au plus le nom de village, était devenu un théâtre de discussions et de querelles.

Isambert figurait parmi ces seigneurs au petit pied : homme turbulent et d'esprit inquiet, il en voulait aux directeurs et surtout à l'un d'eux nommé du Plessis qu'il accusait de tyrannie ; il sut exploiter le mécontentement de trois autres seigneurs, de Villeneuve, de Bar et de Nuisemans ; une conspiration s'organisa. Le complot fut découvert par les révélations d'un colon. Les conjurés furent arrêtés, et pour les juger, l'on forma un tribunal composé de huit membres. Le directeur de Bezou en était le président.

On condamna Isambert à l'unanimité à avoir la tête tranchée et ses complices, de Villeneuve, de Bar et de Nuisemans, à être relégués dans une île déserte. La sentence fut exécutée le jour même. Isambert fut amené au milieu du camp, auprès d'un billot contre lequel il s'agenouilla ; il l'embrassa à plusieurs reprises après avoir demandé à l'assemblée pardon de ses

Digitized by Google

fautes, et — sans la moindre faiblesse — appuya sur le billot sa tête que lui trancha un nègre à qui l'on avait dévolu les fonctions de bourreau. Le lendemain, les autres condamnés étaient conduits à l'île aux Lézards, désignée comme le lieu de leur exil. L'on suppose que c'est l'une des îles de Revaire.

Cette justice un peu sommaire ne ramena pas le calme; la colonie continua d'être fort troublée. Le commandant du fort de Ceperou, de Vertamont, prit des airs de supériorité avec les directeurs; bientôt l'on n'eut aucun doute sur ses intentions. Il voulait se rendre indépendant ou tout au moins s'arroger la souveraineté de Cayenne. Les autres seigneurs prirent les armes; la guerre éclata. Après quelques escarmouches, les deux partis se serrèrent de nouveau la main et signèrent même un traité de paix.

D'autres difficultés ne tardèrent pas à surgir. Les colons avaient constamment usé de procédés violents à l'égard des indigènes dont ils faisaient trafic et qu'ils réduisaient en esclavage. Il en résulta une haine sourde qui devait finir par éclater.

Les Indiens se soulevèrent et les Français, obligés d'être toujours sous les armes pour se défendre contre leurs attaques réitérées, ne purent se livrer à la culture. L'on manqua bientôt des objets de première nécessité, et la disette se fit sentir.

De Vertamont, désespéré, regardant la situation comme perdue, s'échappa dans une chaloupe avec quelques hommes dévoués à sa personne, et parvint à gagner la Barboude, d'où il se rendit à la Martinique. La misère de la colonie parvint à son comble. On fut

Digitized by Google

bientôt obligé de se retrancher dans le fort de Ceperou que les sauvages assiégèrent. Les malheureux qui étaient restés dans notre établissement et dont les rangs s'éclaircissaient chaque jour se voyant condamner à périr, profitèrent d'une nuit sombre pour fuir dans quelques pirogues et gagner Surinam où ils arrivèrent au mois de décembre 1664. Nous abandonnions la Guyane.

Quelque temps après un parti hollandais, qui avait été chassé du Brésil, que le Portugal venait de recouvrer, abordait à l'île de Cayenne alors sans possesseurs. Le chef de ces réfugiés, Spranger, s'établissait avec ses compagnons au fort de Ceperou, et obtenait des Etats-Généraux le titre de chef de la colonie qu'il dirigea jusqu'au mois de mai 1664 époque à laquelle les Français reprirent leur ancienne possession.

En 1663, un maître des requêtes, Le Fèvre de la Barre qui, autrefois, avait été intendant du Bourbonnais, conçut le projet de fonder une colonie. Encouragé par le voyageur Bouchardeau qui avait visité les Antilles et les côtes de l'Amérique du Sud, il rédige avec lui un mémoire qu'ils soumettent à Colbert, Le ministre l'approuve et se met en mesure de seconder La Barre. Ordre est donné à l'intendant de la Rochelle de lui apporter son concours.

La Barre avait convoqué une vingtaine de ses amis ; chacun avait souscrit pour la somme de vingt mille livres. La compagnie de la France équinoxiale était fondée. L'on s'occupa de recruter des émigrants et d'armer des vaisseaux.

Le personnel que l'on avait réuni, tant colons que

Digitized by Google

soldats, comprenait près de douze cents personnes. Trois flûtes, un flibot et une frégate avaient été mis en état de prendre la mer et en outre plusieurs bâtiments de guerre reçurent l'ordre d'escorter le convoi. C'était l'expédition la plus importante que l'on eût encore envoyée à la Guyane.

L'escadre quitta la Rochelle le 26 février 1664, et le 15 mai elle arrivait à Cayenne.

Les Hollandais n'essayèrent pas de résister en présence de forces aussi nombreuses et s'empressèrent de nous céder la place. Les colons se partagèrent les terres et l'on commença les défrichements. Par son habileté et sa justice, La Barre se concilia les Indiens qui, jusqu'alors, se montraient pleins de défiance à l'égard des blancs. On pouvait espérer que la compagnie de la France équinoxiale allait réussir là où ses devancières avaient échoué, mais ses jours étaient comptés et à peine commençait-elle à vivre qu'elle cessait d'exister.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1665, l'on vit naître la compagnie royale des Indes occidentales. L'on trouvait que les associations particulières n'encourageaient que faiblement les colonies et que leurs établissements faisaient plus de commerce avec l'étranger qu'avec la France. On pensait qu'une grande compagnie disposant de capitaux considérables donnerait enfin des résultats. Que fait-on ? un acte inique. Toutes les concessions sont révoquées, les Antilles françaises rachetées aux particuliers auxquels elles avaient été vendues.

La nouvelle compagnie s'occupa sans délai de

Digitized by Google

prendre possession de la Guyane et de coloniser ce vaste territoire encore désert. Son premier agent fut Antoine Noël, qui arriva en Amérique à la fin de 1665, avec quelques soldats et émigrants. Au lieu d'aller à Cayenne, la petite expédition se dirigea du côté de la terre ferme, à l'embouchure de la rivière de Sinnamary, et y construisit un fort. Le nouvel établissement était sans importance.

L'île de Cayenne n'était pas oubliée, et, en 1667, la compagnie chargeait le chevalier de Lezy d'aller en prendre possession. A peine le nouveau gouverneur était-il installé qu'il fut attaqué par les Anglais avec qui nous étions en guerre. De Lezy pensa d'abord résister et se porta sur la plage avec une vingtaine de soldats.

Des coups de fusil furent échangés de part et d'autre. Mais en présence du nombre des assaillants qui comptaient plus de sept cents combattants, le gouverneur s'embarqua dans des pirogues avec une partie de ses gens et se réfugia à la Guadeloupe. Les colons qui restaient, surtout les femmes et les enfants, allèrent se cacher dans les bois.

Une centaine d'hommes se trouvaient au fort de Ceperou. Un sergent suisse, nommé Férand, s'était mis à leur tête et le premier assaut des Anglais avait été repoussé. Mais le découragement s'empara des Français qui se voyaient abandonnés par le gouverneur et leurs officiers. Aussi le sergent Férand fut-il forcé de signer une capitulation et de se rendre prisonnier avec ses compagnons. Nos ennemis se répandirent ensuite dans l'île, promenant partout le ravage.

Digitized by Google

incendiant les maisons, détruisant les sucreries et tuant tous les bestiaux qu'ils rencontraient. Quand ils eurent accompli leur œuvre de destruction, ils songèrent au départ ; ils étaient arrivés le 23 septembre 1667, et le 8 octobre, leur chef, le chevalier Harman, donnait l'ordre de lever l'ancre et s'en allait accomplir ses prouesses d'un autre côté.

Les Français qui s'étaient réfugiés à la Guadeloupe, ne tardèrent pas à apprendre le départ des Anglais. Dès que cette nouvelle paraît certaine, deux cents d'entre eux reviennent à leur ancienne demeure ; la colonie renaît de ses ruines. Le curé de Cayenne, le Père Morellet, de l'ordre des Jésuites, parcourt les bois, cherche à rassembler ses anciens paroissiens qui y vivaient dispersés, et bientôt un village est de nouveau bâti au pied du fort Ceperou. C'est à partir de ce moment que la Guyane commença à posséder une organisation régulière. Les gouverneurs résidaient dans le quartier d'Armire, et c'est de là que sont datées leurs ordonnances. De Lézy, qui était revenu de la Guadeloupe, fut remplacé en 1668 par de la Barre, qui prit le commandement avec le titre de lieutenant général des îles et terre ferme de l'Amérique.

La compagnie exerçait une autorité absolue ; — tout se faisait suivant son bon plaisir ; — les concessions avaient lieu en son nom. Son principal mobile, ainsi que celui des colons, était de trouver de l'or. Aussi les premiers habitants de la Guyane montraient-ils une persévérance incroyable à rechercher des gisements aurifères et on les voyait creuser des

Digitized by Google

puits qui souvent avaient jusqu'à quarante et cinquante pieds de profondeur.

A cette époque, l'île de Cayenne était infestée d'une grande quantité d'espèces félines qui habitaient dans les bois ou passaient, au dire des contemporains, de la terre ferme, à la nage, pour venir enlever les bestiaux jusque dans les étables. A plusieurs reprises, les habitants désolés furent sur le point de tout abandonner. L'on parvint néanmoins à se débarrasser de ces ennemis plus désagréables que véritablement inquiétants.

L'intérieur du pays était encore inconnu ; en 1674, deux jésuites, les Pères Jean Grillet et François Béchamel, firent un voyage d'exploration qui dura près de cinq mois. Ces deux missionnaires, sans autres provisions qu'un peu de pain de cassave et des bananes séchées et pilées, sans autre escorte que celle d'un nègre et de trois Indiens, s'embarquèrent sur une pirogue et pénétrèrent à cent vingt lieues dans la Guyane, vers l'Approuague et le haut Oyapock. Leur but était la conversion des sauvages ; aussi s'arrêtaient-ils chez les nombreuses peuplades qu'ils rencontraient, et essayaient-ils de leur faire connaître les vérités de l'Évangile. Ils eurent constamment avec les indigènes des relations d'amitié et de bonne intelligence, et, grâce à leur concours, ils purent reconnaître des contrées demeurées encore mystérieuses pour les Européens.

Les Indiens qu'ils visitèrent se livraient parfois encore à l'anthropophagie. Des naturels interrogés par le Père Béchamel lui dirent : « Gardez-vous de

Digitized by Google

vous rendre chez les Acoquas ; ils achèvent de faire bouillir dans leur marmite une nation qu'ils viennent de détruire ! » Les missionnaires ne furent nullement ébranlés et se rendirent chez les Acoquas chez lesquels ils furent parfaitement reçus. Le Père Grillet en dit même beaucoup de bien ; il avoue cependant qu'un jour, par pure affection pour lui, plusieurs de ses néophytes lui ont apporté, comme morceau délicat, une mâchoire de jeune homme. La même année où les deux missionnaires accomplissaient leur voyage, la Compagnie des Indes occidentales était supprimée et Cayenne réuni au domaine de la Couronne. La colonie cessa d'être exploitée au profit d'une association privilégiée, et l'on espérait que sa situation ne tarderait pas à s'améliorer. Malheureusement il en fut autrement. Nous étions en guerre avec les Provinces-Unies et les Hollandais, qui voyaient avec jalousie notre établissement à la Guyane et avaient entendu dire aux Indiens que ce pays recélait de nombreuses mines d'or et d'argent, résolurent de s'en emparer.

Au commencement de l'année 1676, leur flotte, composée de onze vaisseaux, arrivait devant Cayenne. Les habitants, fatigués d'être si souvent chassés de leurs demeures et dépouillés de leurs biens, ne se défendirent pas. Aussi la ville se rendit sans opposer aucune résistance.

Les Hollandais connaissant l'importance de leur nouvelle possession, avaient l'intention de la garder. Pendant le peu de temps qu'ils l'occupèrent, ils travaillèrent avec activité à augmenter ses fortifications.

Digitized by Google

La garnison était portée à quatre cents hommes de troupes et des établissements étaient fondés sur les bords de l'Oyapock et de l'Approuague. Malgré toutes ces précautions, ils ne devaient pas jouir longtemps de leur nouvelle conquête. Le 18 décembre 1676, le chef d'escadre d'Estrées paraissait devant Cayenne avec six vaisseaux de ligne, quatre frégates et un brûlot. Le 19, huit cents Français débarquaient et, le lendemain, les Hollandais étaient obligés de se rendre. La Guyane rentrait sous notre domination.

Après la reprise de la colonie, l'on s'y appliqua avec soin à la culture des terres. Le cacao, le roucou, l'indigo, le coton, la canne à sucre formaient alors les revenus de Cayenne.

Le cacaoyer et l'indigotier poussaient spontanément dans les forêts ; le roucou y était également indigène. Son fruit était employé comme matière tinctoriale. On s'en servait même à cette époque pour colorer le beurre et le chocolat.

Le coton était également répandu ; les Indiens le cultivaient au moment de la découverte et en faisaient des hamacs.

Quant à la canne à sucre, elle avait été transportée de bonne heure dans nos colonies, et l'on comptait déjà dans l'île de Cayenne un certain nombre de sucreries fort bien montées et dont les produits étaient recherchés. L'esclavage avait été introduit et fournissait des travailleurs.

Un nègre se vendait en moyenne trois cents francs, et le prix d'une habitation en plein rapport s'élevait à près de quarante mille livres, suivant les inven-

Digitized by Google

taires qui nous ont été conservés. L'on peut ainsi facilement se rendre compte de la prospérité de la colonie, eu égard à la dépréciation que le numéraire a subie depuis le XVII^e^ siècle.

Le gouverneur de la Guyane était alors le marquis de Ferolles qui avait succédé, en 1679, au chevalier de Lezy et conserva son poste jusqu'en 1705. Ce fut un colonisateur fort distingué, qui ne négligea rien pour assurer le développement de nos établissements. Son administration juste et intègre avait attiré un certain nombre de Juifs et de Protestants qui, pour la plupart, s'étaient fixés dans le quartier de Remire. Malheureusement l'intolérance qui signala la dernière période du règne de Louis XIV se fit sentir à Cayenne comme en France et força des colons actifs et industrieux à quitter notre possession. Presque tous allèrent à Surinam, au grand détriment de notre commerce.

La colonie continua néanmoins d'augmenter, surtout en 1686. Cette année là, quelques flibustiers, qui avaient épuisé les faveurs de la fortune en écumant les mers, vinrent s'y fixer et établirent une circulation d'or et d'argent jusqu'alors inconnue à la Guyane où tous les marchés et les paiements se faisaient en nature. On s'acheminait vers une grande prospérité, lorsqu'en 1688 l'arrivée de Ducasse vint tout compromettre. Ce terrible corsaire se proposait de livrer au pillage la ville de Surinam qui depuis longtemps excitait ses convoitises. Cette expédition ne pouvait que plaire aux habitants de Cayenne et beaucoup d'entre eux se décidèrent à s'embarquer. Malheureu-

Digitized by Google

sement pour nous, les Hollandais que nous comptions surprendre avaient été avertis et s'étaient mis en état de défense. Il périt beaucoup de monde dans l'attaque, et l'on fut obligé de se retirer.

Après cet échec, Ducasse se rendit aux Antilles avec ses compagnons qui y restèrent presque tous ; la colonie perdit ainsi une partie de sa population.

Il en résulta un temps d'arrêt dans la colonisation. Cependant, c'est à cette époque que l'on fit exécuter différents travaux. En 1690, les fortifications de Cayenne étaient augmentées sans néanmoins devenir bien redoutables. L'enceinte irrégulière n'était défendue que par quatre bastions et trois courtines. La plupart des canons étaient dépourvus d'affûts. Le fossé était à sec et l'on n'avait pas pratiqué de chemins couverts. La garnison ne s'élevait guère qu'à deux cents hommes, dont cinq ou six montaient constamment la garde dans le fort principal et au magasin des poudres.

La ville de Cayenne n'avait rien qui pût rappeler les cités de l'Europe. Les rues étaient larges, tirées au cordeau et non pavées, et l'église construite en bois. On comptait environ cent cinquante maisons, c'est-à-dire des cases d'assez mauvaise apparence, presque toutes bâties en boue, couvertes de feuilles de palmier et enduites à l'intérieur de bouse de vache. Quelques-unes, mais en petit nombre, étaient en pierre, et avaient deux étages. La population de Cayenne comptait à peine cinq cents habitants. Telle était la colonie dans les dernières années du XVII^e^ siècle.

Digitized by Google

En 1696, arriva une escadre qui revenait du détroit de Magellan où l'on avait tenté, mais inutilement, de fonder un établissement. L'officier qui la commandait, de Gennes, dont nous avons déjà parlé, sollicita une concession dans la Guyane, et le roi, par lettres patentes du 19 juin 1697, lui accorda à perpétuité, à lui et à ses descendants, un domaine qui fut bientôt érigé en comté.

C'est là l'origine du nom que porte le quartier que l'on appelle aujourd'hui la Comté et qui, dans le principe, se nommait comté de Gennes.

Le commerce était alors insignifiant; quelquefois un vaisseau restait plus d'un an en rade à attendre son chargement. Le trafic avec les Indiens demeurait une des principales ressources. Cette troque, car l'on ne peut lui donner d'autre nom, se faisait tantôt par mer, tantôt par terre. De petits bâtiments partaient de Cayenne, se rendaient dans l'Amazone porter aux sauvages des haches, des couteaux, des verroteries, et recevaient en retour des poissons séchés au soleil, du cacao, du coton et des hamacs. Les communications par terre étaient plus difficiles; il n'y avait pas de route frayée. Aussi le gouverneur de Férolles, désireux de multiplier les relations avec les peuples indigènes, alors en grand nombre dans le pays, et de faciliter la découverte des mines, fit-il commencer, vers la source de l'Orapu, un chemin qui devait, à travers bois, conduire jusqu'aux bords de l'Amazone. Ce vaste projet ne put alors s'effectuer.

Les Portugais qui occupaient le Brésil voyaient toujours avec jalousie notre établissement, et cher-

Digitized by Google

chaient constamment à empiéter sur notre territoire. Le 4 mars 1700, un traité était conclu à Lisbonne. Il fut décidé que l'Amazone serait reconnu comme limite de possession des deux puissances, et cette clause mit fin pour le moment aux difficultés qui s'étaient élevées entre les Français et leurs voisins.

En 1705 mourut le marquis de Férolles. Son successeur, de Rioville, ne fit que passer et fut remplacé par Rémi d'Orvilliers qui administra la Guyane jusqu'en 1713. Sous son gouvernement, quelques démêlés s'étaient élevés entre les colons et les Indiens; une collision eut lieu : plusieurs indigènes furent tués ainsi que deux ou trois Français. La guerre était sur le point d'éclater et elle aurait eu certainement les conséquences les plus funestes. Le concours des missionnaires nous fut fort utile. Sur leur invitation, les chefs des principales tribus se réunirent en assemblée générale. L'on y rechercha la cause de la mésintelligence, les moyens d'y mettre fin, et la paix ne tarda pas à se rétablir.

A la Guyane comme dans les autres colonies, l'action des missionnaires fut toujours des plus actives.

La France équinoxiale était échue aux Jésuites, qui dans leur zèle se répandaient dans les régions encore inexplorées et portaient la civilisation au centre des nations les plus éparses.

Le supérieur de ces religieux, le Père Creuilly, était arrivé à Cayenne en 1685; il resta dans le pays jusqu'à sa mort, en 1718. Les Indiens l'intéressaient vivement; son but était de les réunir en grandes missions, sur le modèle de celles du Paraguay. Le Père

Digitized by Google

Lombard apprenait les langues des peuplades qu'il évangélisait et explorait des solitudes jusqu'alors inconnues. Après quinze ans de pieux travaux, se trouvant à la tête d'un nombreux troupeau de fidèles, il vint s'établir à l'embouchure de la rivière de Kourou. Là fut élevé une église qui commencée en 1726 ne fut terminée qu'en 1728. Construite en bois, elle était l'œuvre des sauvages. Les hommes s'en étaient allés abattre des arbres dans la forêt pendant que les femmes filaient du coton que l'on vendait à Cayenne afin de réunir la somme nécessaire à l'achat des objets du culte.

Peu à peu l'on faisait la conquête de la Guyane. Des ouvriers de la foi se répandaient sur les rives de l'Oyapock que l'on commençait à explorer ; parmi les voyageurs les plus intrépides, citons le Père Fauque, dont les pérégrinations étaient presque continuelles. « J'ai peine », écrivait-il à un ami, « à vous exprimer le profond silence qui règne le long de ces rivières, où l'on passe des journées entières sans presque voir ni entendre aucun oiseau. Cette solitude, quelque affreuse qu'elle paraisse d'abord, a je ne sais quoi d'enivrant par la suite. La nature qui s'y est peinte elle-même dans toute sa simplicité, fournit à la vue mille objets qui la récréent. Tantôt ce sont des arbres de haute futaie que l'inégalité du terrain présente en forme d'amphithéâtre et qui charment les yeux par la variété de leurs feuilles et de leurs fleurs ; tantôt ce sont de petits torrents ou cascades qui plaisent autant par la clarté de leurs eaux que par leur agréable murmure. Je ne peux cependant vous dissimuler

Digitized by Google

qu'un pays si désert inspire parfois quelque horreur secrète dont on ne se sent pas maître. »

Des missions ne tardèrent pas à se former sur l'Oyapock et même sur le Camapi. Des paroisses s'organisaient et des habitations modèles se construisaient à Remire, au Grand-Beauregard, à Guatimala et dans la Comté. La plus importante des missions était celle de Saint-Paul d'Oyapock, qui datait de 1725.

La guerre de la Succession d'Espagne causa de sérieux préjudices à la colonie ; le commerce languissait ; — la population européenne était stationnaire. — La paix d'Utrecht vint apporter un notable changement dans nos possessions de la Guyane.

Les limites avec les Portugais avaient été fixées autrefois au cours de l'Amazone.

Par le traité d'Utrecht, notre limite du côté méridional fut le cap Nord et la rivière Vincent-Pinçon ou Iapoc. L'interprétation portugaise, fait observer M. Jules Duval, confond ces deux points avec le cap d'Orange et la rivière d'Oyapock, ce qui enlève les trois quarts de la surface et la moitié du littoral revendiqués par la France, qui, de son côté, reporte ses limites à la rivière Araouari au voisinage du cap Nord.

Cette clause a soulevé de nombreuses discussions qui furent tant soit peu éclaircies en 1736, sans cependant que la question fût définitivement tranchée, car aujourd'hui encore l'on discute sur la délimitation de notre territoire.

En 1716, la colonie fit une acquisition importante. Quelques déserteurs français, qui s'étaient réfugiés à

Digitized by Google

Surinam, revinrent à Cayenne en apportant plusieurs caféiers qu'ils avaient dérobés à une plantation hollandaise. La culture du café se répandit immédiatement sur une ordonnance rendue par le Gouvernement. En 1752, l'on en exportait 27,000 livres. Des colons s'étaient mis à planter le cotonnier, et les produits qu'ils avaient obtenus étaient supérieurs à ceux des Antilles et recherchés sur les marchés d'Europe. Le cacao et le roucou donnaient lieu à un trafic considérable ; l'indigo seul n'était pas en progrès, on y renonçait à cause de la concurrence qu'il fallait soutenir contre Saint-Domingue. De nouvelles sucreries avaient été fondées, et vers l'an 1750, nos établissements expédiaient en Europe plus de mille quintaux de sucre. On avait reconnu le sol favorable au poivrier, au camphrier et à la vanille.

La population n'augmentait que lentement. En 1740, elle ne s'élevait qu'à cinq mille trois cents personnes, dont six cents blancs, quatre mille trois cents esclaves et une centaine d'affranchis. Les créoles passaient pour être fort agréables ; leurs femmes étaient enjouées, jolies, et l'on remarquait qu'elles n'avaient pas le teint pâle comme leurs compatriotes des Antilles. Sur une habitation la vie était large, aussi l'hospitalité y était-elle généreusement exercée. Les habitudes françaises s'étaient modifiées avec le climat. Le dîner d'un colon pouvait tout d'abord étonner l'Européen nouvellement débarqué, lorsqu'il voyait figurer sur la table la soupe au perroquet et le rôti de tortue qui, à la Guyane, passaient pour être des mets exquis. On avait planté de la vigne qui avait

Digitized by Google

réussi, et le vin que l'on obtenait par une fermentation de sept à huit jours, était fort estimé à Cayenne ; certains habitants soutenaient même qu'il valait en qualité les meilleurs crus de France. Nos ports maritimes de Nantes, de la Rochelle et de Bordeaux entretenaient des rapports avec la colonie et lui expédiaient des farines, du bœuf salé, des toiles peintes. des souliers et de la quincaillerie. Des communications s'étaient aussi établies avec New-York et Boston et la plupart des chevaux venaient de la Nouvelle-Angleterre. La Guyane avait cessé d'être pour nous une possession perdue dans l'Amérique du Sud.

En 1756, avait commencé la guerre de Sept ans, qui ne fut pour nous qu'une série de désastres, et, en 1763, la France signait le honteux traité de Paris qui consacrait la ruine de notre empire colonial. Nous perdions l'Inde, le Canada et une partie de nos Antilles. Le Gouvernement, désireux de réparer la perte de ses possessions de l'Amérique du Nord, conçut alors le projet de donner un grand développement à la colonisation de la Guyane française. Il se proposait d'y établir une population européenne, capable de résister par elle-même aux attaques étrangères et de servir en même temps de boulevard à nos autres établissements du Nouveau Monde. Cette entreprise qui devait échouer misérablement est connue sous le nom d'expédition de Kourou.

L'opinion publique se réveilla à l'annonce de la fondation d'une nouvelle colonie et une foule de projets et de mémoires furent soumis au Gouvernement. D'Orvilliers, le fils du gouverneur de ce nom et qu'un

Digitized by Google

séjour de quarante-sept ans à la Guyane, avec l'exercice de divers emplois avait rendu compétent, consulté sur le lieu que l'on devait choisir pour créer un établissement, avait indiqué Kourou, dont la rivière avait un cours navigable de quarante-cinq lieues. Il disait le sol propice à la culture de la canne à sucre, mais ajoutait qu'il n'y avait pas de défrichement possible sans le travail des noirs. Par conséquent, il fallait avoir recours à la traite, — introduire de nouveaux esclaves.

Ce plan ne fut pas entièrement adopté. Si, sur les conseils du chevalier Turgot, l'on se prononça pour Kourou, l'on se rangea à l'avis du baron de Bessner qui proposait de se rendre en Alsace et dans les états allemands du bas Rhin et d'y recruter un certain nombre de familles. Le Gouvernement se chargea des frais de leur passage, et de leur établissement.

L'on pensa aussi à tirer des émigrants de l'île de Malte. Les Maltais paraissaient évidemment propres à remplir l'œuvre de colonisation. Le ministre s'adressa au Grand Maître de l'Ordre, mais inutilement. Ce dernier refusa de permettre à ses sujets de partir pour l'Amérique, en alléguant que ses états qui avaient à peine cinquante mille habitants ne lui paraissaient pas trop peuplés.

L'affaire ne tarda pas à être vigoureusement lancée. Des prospectus mirifiques, des estampes représentant des paysages enchanteurs, furent largement distribués dans le public, et bientôt plusieurs milliers d'émigrants furent rassemblés. Les capitaux étaient offerts et l'on sollicitait les engagements comme une faveur. Le

Digitized by Google

ministre Choiseul avait demandé au Roi pour lui et son cousin Praslin, la concession de territoires compris entre la rivière Kourou et le Maroni et qui devaient être convertis en fiefs héréditaires pour lui et les membres de sa famille.

Tout semblait annoncer des jours prospères à la nouvelle colonie soutenue par l'opinion publique et directement protégée par le ministère. Par malheur, la conduite de l'expédition fut partagée entre deux chefs jaloux l'un de l'autre, le chevalier Turgot et l'intendant de Chauvalon. Le premier brillait par son incapacité, et le second manquait de probité. Ils ne purent s'entendre et leur rivalité devait nous être funeste.

Le premier convoi d'émigrants partit dans le courant de 1763 sous les ordres du commandant Brûle-Tout de Préfontaine. Il arrivait à Cayenne au mois de juillet et se rendait à Kourou. Un camp fut établi sur les bords de la rivière, et l'on commença les défrichements. Sur la plage se trouvait l'église de la mission ; les ingénieurs s'étaient empressés de tracer autour de la ville nouvelle, qui pour le moment ne comprenait qu'une citerne, quelques hangars, et quatre rangées de carbets, espèces de maisons à un étage ou rez-de-chaussées, construites avec des troncs d'arbres fichés en terre et couvertes de feuilles. A l'extrémité l'on avait planté un jardin potager qui servait en même temps de promenade publique.

Au mois de novembre 1763, de Chauvallon mettait à la voile avec onze bâtiments qui portaient quinze cents colons et jusqu'au milieu de l'année suivante,

Digitized by Google

les convois se succédèrent rapidement. L'on s'occupa d'agrandir le camp de Kourou et dix nouvelles rangées de carbets formant autant de rues furent destinées à recevoir la population pressée des émigrants. On construisit une boulangerie, un magasin, des forges, et l'on établit un cimetière qui devait bientôt être plus peuplé que la ville elle-même.

L'administration française, fidèle à ses habitudes ordinaires de routine, avait fait preuve d'une incurie et d'une incapacité incroyables. Rien n'avait été préparé pour recevoir les émigrants, qui se présentaient sans vivres, sans vêtements, et débarquaient sur une langue de terre sablonneuse et des îlots à peine déblayés à l'embouchure du Kourou. Sous l'ombrage des arbres toujours verts de la Guyane, des myriades d'insectes troublaient leur repos, et des rochers qui bordaient le rivage aucun ruisseau ne coulait pour apaiser leur soif. De plus, comme les convois arrivaient coup sur coup et que les approvisionnements d'Europe, d'ailleurs insuffisants, se corrompaient sous l'influence du climat, la confusion fut bientôt à son comble et la famine devint menaçante. En juillet 1764, douze mille personnes étaient entassées sur les plages du Kourou, sans abris et presque sans vivres. Les quelques rares colons, possesseurs de concessions, ne les avaient pas défrichées. Ils en étaient incapables ; pour la plupart originaires des villes, ils étaient étrangers aux travaux agricoles. Tous ces nouveaux venus, transportés dans un pays si différent du leur, brûlés par un soleil torride, souffrant de la faim et de la soif, étaient dévorés par la

Digitized by Google

fièvre qui conduit au désespoir, à l'hallucination et bientôt à la mort.

Du reste, il faut le reconnaître, l'on n'avait pas été heureux dans le recrutement des émigrants, en grande majorité le rebut et l'écume de la population de nos villes de l'Est.

A peine arrivés, les nouveaux colons avaient ouvert des cafés et monté un théâtre où l'on donnait des comédies et jouait des bergerades. Des boutiques symétriquement disposées de manière à former galerie étalaient des marchandises d'Europe, envoyées au hasard de la métropole et qui montraient avec quelle frivolité l'on avait agi. L'on y trouvait des cartes à jouer, des pantins, des parfums; il y avait même un marchand de patins, et la glace et la neige sont inconnues à la Guyane ! L'on se serait cru au Palais-Royal ou mieux dans quelque foire de banlieue. La journée se passait en plaisirs grossiers ! L'on voulait jouir avant l'heure du sinistre ! — Jouir et oublier ! Les scandales publics alimentaient toutes les conversations ; on les répandait au moyen d'affiches et de feuilles volantes. Telle était l'existence que l'on menait à Kourou. L'on vivait sans souci du lendemain. Cette féerie devait bientôt finir ; — le réveil fut terrible. Plus de dix mille personnes moururent de faim et de misère dans des souffrances atroces. L'on voyait des mères se jeter dans la rivière avec leurs enfants. En 1765, il ne restait que neuf cent dix-huit colons, malades, amaigris et moribonds, qui s'apprêtaient à fuir cette terre maudite.

Trois ans après ce désastre, il se forma, sur le plan

Digitized by Google

du baron de Bessner, une nouvelle compagnie dans laquelle entrèrent le duc de Praslin et Dubuc, alors chargé de l'administration des colonies. Il s'agissait de l'exploitation agricole d'un district fertile sur la rive droite du Tonnegrande, à dix lieues de Cayenne. Soixante-dix soldats acclimatés furent envoyés dans cette localité en qualité de cultivateurs ; ils ne tardèrent pas à se disperser pour la plupart et cette tentative demeura sans résultat. La Guyane resta ensuite pendant plusieurs années dans une stagnation complète. En 1775, l'on n'y comptait que treize cents blancs et huit mille esclaves, et les exportations pour la France atteignaient à peine une valeur de cinq cent mille livres.

Il y avait déjà plus d'un siècle et demi que les Français avaient fondé des établissements à la Guyane, et cependant la colonie n'avait encore présenté aucun accroissement sensible ; aussi jouissait-elle d'une mauvaise réputation. Un commissaire de la marine, Malouet, qui avait passé cinq ans à Saint-Domingue en qualité d'ordonnateur, pensait que nous ne devions pas négliger la France équinoxiale et que nous n'avions pas su en exploiter les nombreuses richesses. Il vint à Cayenne et commença par visiter les différents districts de la Guyane française pour en étudier les diverses productions. Puis il se rendit ensuite à Surinam afin de se familiariser avec le système d'agriculture que les Hollandais avaient mis en pratique.

Malouet constata que les terres hautes, dont l'exploitation était plus facile, perdaient au bout de quelque temps toute leur fertilité,

Digitized by Google

Aussi conçut-il le projet de dessécher les terres noyées dont on dédaignait tous les avantages.

A Cayenne se trouvait un ingénieur, nommé Guizan, qui, de concert avec Malouet, s'occupa de mettre à exécution différents projets qui devaient transformer la Guyane. L'on commença à tracer des chemins, à dessécher, à ouvrir des canaux. Malheureusement, en 1778, Malouet fut forcé, par le mauvais état de sa santé, de repasser en France, et la colonie se vit privée de l'utile direction qu'il avait su imprimer aux travaux agricoles.

Les gouverneurs qui se succédèrent ensuite, de Fiedemond, de Bessner, de Lavallière, de Fitz-Maurice de Villeboi, essayèrent pendant quelque temps de mettre ses idées en pratique. Ils s'occupèrent surtout de multiplier les arbres à épices, dont quelques années auparavant Poivre avait ravi quelques plants aux Hollandais pour en enrichir la Guyane française. Une partie de l'habitation, connue sous le nom de la Gabrielle, fut alors défrichée, et l'on planta le géroflier et le muscadier qui y prospérèrent rapidement. L'on forma le projet d'établir des sucreries dans les terres basses du cap Cassipour et l'on colonisa la Montagne d'Argent, ainsi nommée à cause de la couleur argentée qu'elle revêtait au lever et au coucher du soleil; si bien que pendant longtemps l'on a supposé qu'elle devait contenir des gisements du précieux métal.

Telle était la situation en 1789, à la veille de la Révolution. Il résulte des documents officiels qu'en 1790, le mouvement total du commerce de la Guyane française avec la France et l'étranger dépassait

Digitized by Google

1,200,000 livres, dont 540,000 pour les exportations et 660,000 pour les importations. La même année, le nombre des navires expédiés de France pour la Guyane était de dix et celui de la Guyane en France de deux seulement à la même époque. La population de la colonie, non compris les indigènes, s'élevait à environ quinze mille habitants dont deux mille blancs, six cents hommes de couleur libres et douze mille esclaves. L'on comptait un millier d'indigènes de différentes tribus, la plus importante était celle des Galibis.

La Révolution eut son contre-coup à la Guyane et y produisit de grands troubles. Si cette possession n'envoya pas de députés à l'Assemblée constituante, ainsi que les autres colonies, les passions révolutionnaires y furent aussi violentes qu'ailleurs. Des révoltes de nègres ne tardèrent pas à éclater, et, en juin 1794, la publication des décrets de la Convention, abolissant l'esclavage, ne fit que rendre pire la situation. Malgré les règlements sévères qui furent adoptés pour le maintien du travail, ce désordre fut à son comble et il y eut un abandon à peu près complet des plantations agricoles. La culture cessa pour ainsi dire d'exister, et durant toute cette période la Guyane vécut dans l'anarchie la plus complète.

En 1797, la Guyane devint tristement célèbre. Trois hommes, dans le désarroi général, Barras, La Révellière-Lépeaux et Rewbell, débordés par leur impopularité et voyant l'opinion publique menacer de les engloutir, firent le coup d'État du 18 Fructidor (4 septembre 1797). Les élections furent annu-

Digitized by Google

lées et une minorité aussi complaisante que criminelle vota la proscription en bloc contre les émigrés et les prêtres, et nominalement contre soixante-cinq individus, dont deux directeurs, des membres du Conseil des Anciens, quarante-deux du Conseil des Cinq-Cents et dix personnages politiques ; quarante-huit parvinrent à s'échapper, seize furent désignés pour la déportation : Barthélemy, Barbé-Marbois, Laffon-Ladébat, Delaud, le général Murivais, Tronson du Coudray, Aubry, Ramel, Pichegru, Millot d'Assonville, Rovère, Bourdon de l'Oise, la Villeurnoy, l'abbé Brottier. Les malheureux furent conduits de Paris à Rochefort, et ce trajet s'accomplit avec une rigueur inouïe, ils furent embarqués à bord de la corvette *la Vaillante,* qui prenait la mer le 25 septembre. Les déportés ignoraient dans quel lieu ils allaient être conduits, ce ne fut qu'après plusieurs jours de navigation qu'ils l'apprirent à la suite d'une circonstance fortuite. Une caisse très haute, enveloppée de toile cirée, se trouvait sur le pont du bâtiment, et tous les jours l'on y versait abondamment de l'eau. Lorsque *la Vaillante* arriva sous des latitudes plus chaudes, les toiles furent enlevées et Barbé-Marbois reconnut l'arbre à pain. « Nous allons à Cayenne », s'écria aussitôt Barthélemy ; il se souvenait qu'en sa présence La Révellière-Lépeaux avait maintes fois manifesté au ministre de la marine son impatience que l'arbre à pain fût expédié pour la Guyane pour y être acclimaté. Au bout de cinquante et un jours, *la Vaillante* mouillait dans la rade de Cayenne.

Le gouverneur de la colonie était un cousin de

Digitized by Google

Danton, Jeanner Oudin. Les déportés furent logés à l'hôpital, et les soins qu'ils reçurent de la population les remirent tant soit peu de leurs souffrances et de leurs fatigues.

Deux terroristes, Collot d'Herbois et Billaud-Varennes, les avaient précédés à la Guyane. Le premier était mort en 1796, et quant au second il s'y trouvait encore. Plus tard, il devait s'échapper et se réfugier à Haïti, où il mourut en 1819 à Port-au-Prince.

Les malheureuses victimes de Fructidor pouvaient se bercer de quelques espérances. Leurs illusions ne tardèrent pas à s'évanouir ; on avisa ces déportés qu'ils ne pouvaient à Cayenne se promener que sur la place publique à certaines heures, et sous la surveillance de soldats.

Quelques jours après, ils apprenaient qu'ils allaient être conduits à Sinnamary, et, le 23 novembre, ils débarquaient dans ce misérable village composé de quelques cases en bois ou en terre, et couvertes pour la plupart de feuillages. En moins d'une année, six d'entre eux avaient succombé sous l'influence du climat ; huit, dont Pichegru et Barthélemy, avaient pu s'échapper en gagnant la terre hospitalière des États-Unis. Deux seulement restaient : Barbé-Marbois et Laffon-Ladébat. Mais le Directoire avait pourvu au repeuplement de ce hameau désert qui allait désormais jouir d'une sinistre réputation.

La déportation continuait d'être en vigueur et elle était rigoureusement appliquée surtout contre les prêtres. En 1798, *la Décade* amenait à Cayenne

Digitized by Google

cent quatre-vingt treize déportés, dont cent cinquante-cinq prêtres et trente-huit laïques ; la même année, arrivait *la Bayonnaise* avec cent dix-neuf déportés, dont cent neuf prêtres et dix laïques, en tout trois cent douze déportés dont cent soixante-quinze moururent victimes du climat, des privations et des mauvais traitements. Leur séjour à la Guyane ne fut qu'un long martyre et ce triste épisode doit être considéré comme l'une des pages les plus honteuses de l'histoire de notre pays. Néanmoins, La Révellière-Lépeaux osa écrire qu'après le 19 fructidor, « aucun mandat d'arrestation ne fut lancé et que le règne des lois reprit son cours ; » il est impossible de mentir avec plus d'impudence.

Le Directoire n'allait pas tarder à tomber. En 1799, le gouverneur de la Guyane, Burnel, jacobin des plus exaltés, voulut célébrer l'anniversaire du 18 fructidor et forcer les déportés à s'associer à la fête qu'il avait organisée. Il recruta des nègres, s'en fit une garde prétorienne, pilla plusieurs habitations et fit transporter les fruits de ses rapines à bord d'un navire, sous la garde de sa femme qu'il expédiait en Europe par la même voie. Cette indigne conduite souleva la population honnête et une insurrection eut lieu. Burnel fut arrêté et un colon fort estimé de Cayenne, Franconie, fut proclamé gouverneur. Ces scènes se passaient dans la colonie le 18 brumaire, le jour même où Bonaparte accomplissait son coup d'État à Paris. Le Premier Consul n'abrogea pas la loi de fructidor ; il se contenta de déclarer que les déportés ne pourraient rentrer qu'après une autorisation

Digitized by Google

expresse et ce ne fut qu'en 1800, c'est-à-dire une année après le 18 brumaire, que fut rendu un ordre de rappel.

Remarquons que la plupart des déportés survivants partirent de Cayenne à leurs frais sur des bâtiments de commerce et que le retour sur les bâtiments de l'État ne fut accordé qu'à un petit nombre d'entre eux. Douze, dont cinq prêtres, restèrent à la Guyane et parmi ces derniers, deux acceptèrent successivement la cure de Cayenne. Le sort funeste de tant d'infortunés ne fit que confirmer en France, l'opinion déjà fâcheuse qu'avait déjà exaltée le fatal dénoûment de l'expédition de Kourou, sur l'insalubrité de notre colonie et depuis cette époque, ni le temps, ni l'expérience n'ont pu détruire cette réputation quelque peu injuste.

En 1801, le traité d'Amiens avait pacifié l'Europe. Le Premier Consul, encore sous l'impression de l'ancienne prospérité maritime et coloniale de la France, résolut de donner une vive impulsion à nos possessions d'outre-mer. Le général Leclerc avait été envoyé à Saint-Domingue pour y rétablir notre domination et le général Decaen était parti pour l'Inde. La Guyane qui manquait de bras et de capitaux se trouvait dans un état des plus précaires. Napoléon avait sur ce pays de vastes projets; il voulait consacrer des milliers d'hommes et des millions de francs à la fondation d'une grande colonie et placer le général Pichegru à la tête de l'entreprise. Les événements qui bouleversèrent l'Europe, empêchèrent la réalisation de cette idée. La guerre recommença ; les communications

Digitized by Google

de la Guyane avec la métropole devinrent de plus en plus difficiles, et la prospérité s'arrêta. Cependant sous le gouvernement de Victor Hugues, qui dura de 1800 à 1809, la colonie se vit enrichir par les prises des corsaires armés à Cayenne. Cette richesse dura peu et nuisit même au développement de nos établissements, en éloignant les habitants de la culture des terres.

Les Anglais se réunirent aux Portugais pour s'emparer de la colonie qui fut attaquée par une expédition Anglo-Portugaise sur la fin du mois de décembre 1808. Le gouverneur Victor Hugues capitula, le 12 janvier 1809, en stipulant que la colonie serait non aux troupes britanniques, mais à celles de leurs alliés. C'est ainsi que la Guyane française tomba entre les mains des Portugais. Durant les huit années que dura leur domination, il ne se passa rien de remarquable. En 1814, la France rentra, par le traité de Paris, dans ses droits sur la Guyane, dont la reprise de possession ne fut toutefois effectuée que le 3 septembre 1817 sous réserve de la fixation définitive de ses limites entre l'Oyapock et l'Amazone, conformément aux traités d'Utrecht.

Le Gouvernement de la Restauration, désireux de reprendre les anciennes traditions coloniales de la France et qui connaissait les ressources de la Guyane, voulut tirer parti de cette possession encore inexploitée. On eut recours à une émigration et, en 1820, l'on transporta dans cette vaste colonie vingt-sept agriculteurs Chinois et cinq Malais tirés de Manille, puis en 1821, sept familles de Settlers des États-Unis

Digitized by Google

formant un total de vingt personnes ; mais le mauvais choix des émigrants, l'ennui, la paresse, le découragement et les maladies ne tardèrent pas à les disperser. En 1823, plusieurs familles originaires du Jura furent conduites dans le bassin de la Mana et l'on jeta les fondements d'une ville qui fut nommée la « Nouvelle Angoulême, » en l'honneur de la duchesse d'Angoulême. Au bout de cinq ou six mois, les colons ressentirent les cruelles atteintes des fièvres pernicieuses et, malgré leurs efforts et leur courage, il leur fallut évacuer la cité naissante et se replier sur le poste d'entrepôt situé à l'embouchure du fleuve. Toutes les tentatives avaient échoué. Cependant l'on obtint un résultat. La loi du 4 mars 1831 [1] avait décidé que les noirs seraient capturés à bord des bâtiments négriers qui seraient conduits sur les bord de la Mana pour y être habitués à vivre en liberté. Cette œuvre de civilisation fut confiée aux religieux de Saint-Joseph de Cluny, et en 1835, l'on fondait un établissement qui aujourd'hui est un village africain de six à sept cents personnes en pleine voie de prospérité.

La Révolution de 1848, en décrétant brusquement l'émancipation des esclaves, porta un coup terrible à la colonie, toutes les sucreries furent abandonnées et des troubles éclatèrent. La situation était telle que l'on songea un instant sérieusement à céder la Guyane aux États-Unis.

Heureusement ce projet, bien digne des hommes d'État de 1848, fut abandonné et la France équinoxiale resta terre française.

[1] Cette loi est relative à la répression de la traite.

Digitized by Google

Une nouvelle ère n'allait pas tarder à s'ouvrir pour la Guyane.

En 1850, le Président de la République avait fait pressentir dans son message la suppression des bagnes et parlait d'employer les forçats aux progrès de la colonisation française.

La question de la réforme de notre système pénitentiaire, depuis longtemps devenue l'objet de longues discussions, était de nouveau mise à l'ordre du jour. Une commission avait été nommée pour trouver dans les débris de notre empire colonial, une possession qui pût devenir le lieu où l'on pourrait fixer le siège de la transportation. Son choix s'était arrêté sur la Guyane. Le décret du 29 mars 1852 ouvrit le champ de la colonisation ; la transportation était offerte comme une faveur aux forçats en cours de peine et ils furent invités à faire connaître leur adhésion. Des registres furent ouverts dans les bagnes et plus de trois mille forçats s'inscrivirent. On leur promettait des adoucissements et de plus, c'était l'inconnu qui s'ouvrait devant eux. D'après le décret de 1852, les transportés étaient employés aux défrichements et aux travaux d'utilité publique. Au bout de deux ans de bonne conduite, ils pouvaient travailler hors du pénitencier, se marier, obtenir une concession ; au bout de dix ans, cette concession devenait définitive. Le décret du 20 août 1853, vint peu de temps après, donner un nouvel élément à la colonisation, en autorisant à transférer à la Guyane tous les individus d'origine africaine condamnés à la réclusion. Enfin la loi du 30 mai 1854 vint organiser la déportation d'une manière définitive, et si plusieurs décrets

Digitized by Google

ou décisions ont été rendus, soit pour la modifier, soit pour l'étendre, elle est restée la base en la matière et la peine de la transportation a été réellement substituée à celle des travaux forcés.

On fondait de grandes espérances sur la transportation et l'on pensait que, grâce à la main d'œuvre pénale, notre colonie allait entrer dans une ère de prospérité. Malheureusement notre administration fidèle à ses habitudes bureaucratiques fit comme toujours preuve d'une grande incapacité, et aussi la plupart des efforts demeurèrent sans résultats. A partir de 1852, les convois de condamnés se succédèrent les uns aux autres et rien n'avait été préparé pour les recevoir. De 1852 à 1868, plus de dix-huit mille forçats furent dirigés sur la Guyane. Le premier établissement fut fondé aux îles du Salut, qui, situées à l'embouchure de la rivière de Kourou, sont les premières terres que l'on aperçoit en venant d'Europe.

En 1853, on fondait des pénitenciers à Saint-Georges, sur les bords de l'Oyapock, en 1854, à la montagne d'Argent, et ensuite dans l'île de Cayenne, à Saint-Augustin, à Sainte-Marie, à Montjoli. Des terres étaient défrichées, des plantations mises en culture et tout semblait d'abord favoriser ces tentatives. Les illusions furent de courte durée, les fièvres paludéennes forcèrent bientôt à évacuer tous ces postes et l'on paraissait se heurter à des difficultés insurmontables qui pour la plupart venaient de l'insalubrité des lieux que l'on avait choisis. Les seuls points où l'on ait obtenu des résultats sont Kourou et Saint-Laurent du Maroni.

Digitized by Google

Ces insuccès jetèrent une défaveur sur la Guyane et en 1868, il fut décidé que cette colonie ne recevrait plus que des condamnés d'origine arabe et africaine, et qu'à l'avenir les Européens seraient dirigés sur la Nouvelle-Calédonie. La population pénitentiaire diminua graduellement et en 1884, elle ne comptait plus que deux mille sept cents hommes en cours de peine et près de douze cents libérés astreints à la résidence ; il n'existait plus que quatre pénitenciers, celui de Cayenne, les îles du Salut, Kourou et Saint-Laurent du Maroni.

Deux de ces quatre établissements, Cayenne et les îles du Salut, servent de dépôt et d'ateliers, et l'on ne s'y occupe pas de culture. Le pénitencier de Cayenne compte sept cents transportés et celui des îles du Salut quatre cents. Kourou est au contraire un établissement agricole et les cinq cents individus qu'il contient sont exclusivement employés au travail de la terre. Saint-Laurent du Maroni, est une colonie agricole dans toute l'acception du mot et là les résultats obtenus ont été satisfaisants. Les onze cents transportés qui y résident forment un bourg et plusieurs villages ; les concessions qui leur ont été faites sont cultivées et en plein rapport. Le sucre est le principal produit ; néanmoins l'on s'adonne à l'élève du bétail et, en 1876, un troupeau de buffles y a été amené de Cochinchine ; il s'est parfaitement acclimaté et sa reproduction ne laisse rien à désirer. Aussi l'établissement du Maroni nous montre que la Guyane n'est pas une terre réfractaire à la colonisation comme on

Digitized by Google

le croit généralement et le succès que nous avons obtenu doit nous encourager dans l'entreprise que nous poursuivons.

Jusqu'à ces temps derniers, la Guyane avait en quelque sorte cessé d'être une colonie pénitentiaire et tous les forçats européens étaient dirigés sur la Nouvelle-Calédonie. Depuis peu l'on s'est départi de cette ligne de conduite et des condamnés d'origine européenne sont actuellement conduits à la Guyane. En outre, la loi de 1885 sur la rélégation qui chaque année frappe de cette peine dix-huit cents individus, donne à la colonisation un nouvel élément, bien impur, il est vrai, mais dont on peut tirer parti si l'on sait l'utiliser, et adopter un véritable régime pénitentiaire dans toute l'acception du mot. La main d'œuvre pénale peut devenir pour la Guyane une précieuse ressource, mais à la condition qu'on évite les funestes errements de l'administration de la Nouvelle-Calédonie. Les Européens peuvent à la longue s'acclimater à la Guyane et en outre nos possessions d'Afrique et de l'Indo-Chine mettent annuellement à notre disposition plusieurs centaines de condamnés habitués au climat des tropiques. C'est pourquoi nous ne saurions trop blâmer les décisions en vertu desquelles des forçats annamites ou arabes ont été conduits au Gabon et à Obock. Diégo-Suarez serait même, dit-on, affecté aux relégués. C'est une faute des plus blâmables. Contentons-nous de deux colonies pénitentiaires, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie et concentrons là tous nos efforts. Contrairement à ce qui a été dit et écrit, la Guyane convient parfaitement

Digitized by Google

pour y subir la transportation ; mais nous demandons que tout en recevant des condamnés européens, elle soit la seule colonie destinée aux individus d'origine asiatique ou africaine. Ce qui manque à la Guyane pour tirer parti de ses richesses, c'est la population. Cet immense territoire qui présente une superficie de cent vingt mille kilomètres carrés, c'est-à-dire égale à vingt de nos départements, n'a environ que vingt-cinq mille habitants dont douze cents blancs, quatre mille coolies indiens, quatre cents Annamites, deux mille indigènes : le reste se compose de mulâtres et de nègres. L'effectif des pénitenciers n'est pas compris dans cette évaluation. Remarquons que la population qui, il y a une vingtaine d'années, avait tendance à diminuer, a sensiblement augmenté depuis quelque temps. La statistique que nous donnons ne concerne que les indigènes qui sont à demi civilisés. Quant aux autres qui vivent à l'état de tribus errantes à travers les savanes, il est assez difficile de savoir exactement leur nombre. Ils reconnaissent nominalement l'autorité de la France et en fait ils mènent une existence indépendante.

L'émancipation des noirs, si brusquemnt décrétée en 1848, avait porté un coup terrible à la colonie et dans le but de remplacer les anciens esclaves qui avaient quitté les plantations, l'on songea à faire venir des travailleurs de l'Inde et de l'Afrique. De 1856 à 1877, neuf mille coolies ont été introduits de l'Inde anglaise à la Guyane ; sur ce nombre, six mille sont décédés ou ont été repatriés, trois mille sont restés dans la colonie et s'y sont parfaitement

Digitized by Google

acclimatés, puisque l'on compte cinq cents enfants d'origine indienne nés sur notre territoire. En 1877, le gouvernement anglais nous a interdit de recruter des coolies dans ses possessions de l'Inde, et cette décision a eu pour notre colonie les effets les plus funestes. Les grandes plantations ont été abandonnées et l'agriculture a pour ainsi dire cessé d'exister. De plus, les politiciens de la Guyane, imitant leurs confrères de Paris, dans le but de ruiner les propriétaires, ont tant fait que l'émigration africaine est aujourd'hui interdite, si bien que la main-d'œuvre est maintenant devenue introuvable.

Les transportés peuvent sans doute être d'un grand secours, mais n'oublions pas que le travail pénal ne peut que servir d'appoint, lorsqu'il s'agit de culture. Il est indispensable de se procurer des travailleurs d'une autre origine, d'une moralité meilleure et pouvant se livrer impunément aux défrichements. Ces travailleurs, nous les trouvons dans l'Inde, en Chine, au Sénégal, en Indo-Chine. Il importe que les traités signés avec l'Angleterre, au sujet de l'émigration indienne, soient révisés et que nous ayons toute facilité pour recruter des coolies. La Chine avec sa nombreuse population est un immense réservoir où nous pouvons puiser impunément et les qualités du travailleur chinois sont trop connues pour que nous en parlions. Le Sénégal avec ses nègres nous offre de précieuses ressources. Enfin l'Indo-Chine orientale avec ses dix-huit millions d'âmes, met à notre disposition des éléments sérieux de colonisation. Le delta du Tonkin a de la peine à nourrir ses habitants, l'Anna-

Digitized by Google

mite est travailleur, intelligent et en Cochinchine il a refoulé devant lui la race cambodgienne qui naguère peuplait les rives du Mékong. Ceux de nos sujets asiatiques qui ont été à la Guyane ont montré une véritable aptitude pour la colonisation, d'autant plus qu'ils supportent facilement le climat. Sans négliger l'élément hindou ou africain, nous croyons que c'est l'Indo-Chine française qui fournira à notre possession d'Amérique les bras nécessaires pour tirer parti de ses richesses naturelles.

Ces richesses sont plus nombreuses qu'on ne le croit, et l'on oublie trop souvent que la Guyane possède des mines d'or. En 1853, des parcelles du précieux métal furent découvertes dans l'Approuague, rivière qui à partir de son embouchure est accessible aux navires à vapeur sur un parcours de cent kilomètres. En 1855, se fondait la Compagnie des mines de l'Approuague qui ne manquait ni de capitaux, ni de travailleurs ; malheureusement elle avait à lutter contre les difficultés résultant des distances à parcourir, du manque de routes et des rivières souvent impraticables. Aussi ses débuts furent des plus pénibles. L'exploitation a néanmoins toujours lieu et le nombre des ouvriers qui y sont employés dépasse quinze cents, en grande majorité nègres ou Indiens. La quantité d'or exportée s'élève environ chaque année à seize cents kilogrammes. Un instant l'on avait espéré que la présence de gisements aurifères serait un élément de richesses pour la Guyane, et que notre colonie marcherait peut être sur les traces de la Californie. Il n'en a rien été et si quel-

Digitized by Google

ques aventuriers d'Europe sont venus chercher fortune sur les rives de l'Approuague, plusieurs centaines de noirs ont abandonné la culture. Aussi sans négliger l'exploitation des mines, qui constitue un élément de richesses, c'est principalement sur la culture du sol, qu'il faut compter pour faire de notre possession une colonie florissante.

La Guyane française a tout ce qu'il faut pour entrer en pleine prospérité. Son climat tant décrié ne mérite pas la mauvaise réputation dont il jouit. Si certains cantons sont insalubres et inhabitables, il serait injuste de conclure à l'insalubrité universelle du pays. Le thermomètre ne s'élève jamais au dessus de 32° et, avec certaines précautions, le blanc peut y vivre tout comme dans les autres régions tropicales. Ce qui nuit le plus à notre colonie, c'est l'absence de bons ports, son isolement géographique et ses cours d'eau qui malheureusement ne sont navigables que dans leurs parties inférieures. Mais ces inconvénients sont compensés par la fertilité du sol. La végétation est luxuriante, et les forêts encore inexploitées possèdent tous les bois de construction et d'ébénisterie. En fait de productions, la Guyane ne laisse rien à désirer. Elle produit presque tous les légumes de l'Europe et parmi ses arbres fruitiers, citons l'oranger, le limonnier, le sapotillier, le goyavier, le bananier, le cocotier et le chou palmiste. Le manioc y constitue la principale ressource pour l'alimentation. La culture du riz a pris depuis quelques années une grande importance, et grâce aux nombreux cours d'eau qui traversent le

Digitized by Google

pays en tous sens, il n'a pas été difficile d'y établir de belles rizières.

La canne à sucre dont l'introduction remonte aux premiers âges de la colonie donne de beaux résultats et si les sucreries sont actuellement abandonnées, c'est qu'elles manquent de bras et de capitaux. Le roucouyer croit spontanément et l'on extrait de son fruit une pâte tinctoriale rouge, dont les vertus sont fort appréciées en Europe. Le cacaoyer est cultivé avec succès et constitue dans l'intérieur du pays de véritables forêts. Le café croit à merveille ainsi que la vanille. L'indigo y est tellement répandu que dans beaucoup de localités, l'on considère cette plante comme une mauvaise herbe. L'arbre a pain été acclimaté ainsi que le muscadier, le cannellier, le poivrier, et le géroflier, et l'on s'étonne à juste titre de la défaveur dans laquelle sont tombés les épices en notre colonie. Le sol conviendrait merveilleusement à la ramie. Le caoutchouc croit en abondance dans le haut pays, et dans certains cantons la vigne vient bien et donne un vin excellent. Telles sont les principales ressources de la Guyane et malgré tous les avantages que nous venons d'énumérer, notre possession n'est encore qu'une vaste forêt qui présente seulement quelques éclaircies mal cultivées.

Nous devrions cependant songer à tirer parti de ce beau territoire où jusqu'à présent nous n'avons fait aucune tentative sérieuse de colonisation. Les Guyanes anglaise et hollandaise nous donnent le spectacle de colonies florissantes : pourquoi n'en

Digitized by Google

serait-il pas ainsi de la Guyane française ? d'autant plus que la nature l'a peut être plus encore favorisée que ses deux voisines. La création d'une banque, l'attention que l'on porte actuellement de nouveau à notre possession, nous font espérer que cette terre cessera d'être abandonnée pour mériter le nom qu'elle portait jadis de « France équinoxiale. »

H. Castonnet des Fosses.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA RÉFORME

DE

LA COUTUME D'ANJOU

EN 1508

I

RÉDACTION DE LA NOUVELLE COUTUME

Charles VII, par l'ordonnance de Montil-les-Tours, rendue au mois d'avril 1453, avant Pâques, la trente-deuxième année de son règne, avait prescrit la rédaction par écrit des coutumes des diverses provinces du royaume[1]. La Coutume de Tours de 1461 fut rédigée

[1] « Nous, voulans abréger les procès et charges d'entre nos subgez, dit le texte de l'ordonnance, et les relever de mises et despens, le plus que faire se pourra, et oster toutes manières de variations et contrariétés, ordonnons, déclarons, et décernons que les coustumes, usages et stilles de tous lez pays de nostre royaulme soient rédigées par escript, accordées par les coustumiers, praticiens et gens de chascun desdits pays de nostre dit royaulme. »

Digitized by Google

conformément à cette ordonnance royale; celle d'Angers avait été écrite pour la première fois dès l'an 1411, et réformée sous le roi René en 1463, en vertu de cette même décision souveraine [1]. Toutefois le temps modifie les mœurs et les usages, comme il transforme les hommes eux-mêmes, et entraîne avec lui dans sa course toutes les institutions. Le législateur est obligé de suivre le mouvement des idées et de mettre la loi d'accord avec les changements qui s'introduisent dans les rapports sociaux. Chaque génération veut être régie conformément à ses besoins et à ses idées. Dès les premières années du XVIe siècle, alors que tout s'agitait dans le vieux monde du moyen âge, on sentit la nécessité de réformer les anciens usages féodaux, de préciser les dispositions légales et de rajeunir la langue du droit.

L'ordonnance de Blois, du deuxième jour de septembre 1508, afin de prévenir les procès provenant de l'obscurité des anciennes coutumes, de les compléter et de faire écrire celles qui ne l'avaient pas encore été, prescrivit une nouvelle rédaction. Des commissaires, choisis parmi les présidents et les conseillers du Parlement, les maîtres des requêtes de l'hôtel et les membres du parquet, furent chargés de se rendre

[1] La Coutume de Touraine de 1461 a eu plusieurs éditions antérieures à 1507. J'ai moi-même réédité cette coutume, avec commentaire, dans les *Mémoires de la Société Archéologique de Tours* (année 1887). — J'ai analysé la Coutume d'Anjou de 1411, et celle de 1463, d'après les textes publiés par M. Beautemps-Beaupré (*Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, (année 1885).

Digitized by Google

dans les bailliages et les sénéchaussées, de convoquer les membres des trois ordres de ces divers ressorts, de constater avec eux les coutumes existantes, de les corriger et amender au besoin et de publier les décisions prises par ces Assemblées. Ces décisions devaient être soumises au Parlement qui statuerait sur les points restés en litige; les articles arrêtés d'accord devenaient obligatoires pour les juges aussitôt après la publication des nouvelles coutumes, et avant même la sanction des juges supérieurs [1].

En vertu de cette ordonnance trois commissaires royaux, MM. Thibault Baillet, président, Jean Lelièvre, conseiller au Parlement, et Roger Barme, avocat du Roi, reçurent des lettres patentes, en date du même jour, pour procéder à la rédaction et publication des Coutumes d'Anjou et du Maine; elles leur furent signifiées par de Mailly, huissier près le Parlement, le 7 septembre [2].

Les commissaires royaux arrivèrent à Angers le 25 du même mois. Ils furent reçus par Mᵉ Raoul Le Roy, lieutenant général du sénéchal d'Anjou, Jean Le Lou, avocat du Roi, et Thibault Le Maçon, procureur du Roi. Des lettres patentes, en date du 2 septembre, avaient été signifiées par le même huissier, de Mailly, aux magistrats locaux, à l'effet d'assembler les Etats-Généraux de la province pour ledit jour. Un projet de réforme de la Coutume avait déjà été éla-

[1] Le texte de cette ordonnance est reproduit à la suite du procès-verbal de la rédaction de la Coutume.

[2] Ces pièces sont transcrites en tête du même procès-verbal.

Digitized by Google

boré et remis aux commissaires royaux, pour faire l'objet des discussions ultérieures. Mais toutes les personnes convoquées n'ayant pu se rendre encore à Angers, l'Assemblée générale fut remise au jeudi 28 [1].

Ledit jour, sur la convocation de Me Jean Dabert, greffier de la sénéchaussée, les délégués des trois ordres comparurent au réfectoire du couvent des Cordeliers d'Angers. Se présentèrent, soit en personne, soit par procureur : l'Evèque d'Angers, les Abbés des abbayes des différents ordres religieux d'hommes ou de femmes, le Chapitre de la cathédrale et ceux des diverses collégiales de la ville et de la province d'Anjou, et enfin plusieurs prieurs, composant l'ordre du clergé. Après le clergé vinrent les possesseurs de fiefs, convoqués, non comme nobles, mais comme seigneurs féodaux. La justice fut représentée par les magistrats de la sénéchaussée, de la prévôté et de l'élection d'Angers, le receveur des tailles et aides, le juge des eaux et forêts, le sénéchal des cens, le receveur ordinaire d'Anjou et les greffiers des différentes juridictions. Parmi les magistrats résidant hors d'Angers, je ne vois figurer que le lieutenant de la sénéchaussée de Baugé. L'université d'Angers comparut aussi en la personne de ses docteurs et régents et de ses divers officiers, bedeaux compris. Le corps de ville n'avait point été oublié ; le maire, le procureur et le greffier de la ville, ainsi que les échevins, se présentèrent en personne. A la suite des

[1] Même procès-verbal.

Digitized by Google

officiers vinrent les avocats et les praticiens d'Angers, et enfin plusieurs bourgeois et marchands notables dont les lumières pouvaient être utiles dans les délibérations [1].

L'Assemblée ainsi composée, il fut donné lecture par le greffier de la sénéchaussée des lettres patentes instituant les commissaires royaux. Ces magistrats firent prêter serment aux membres présents : « de « bien et loyaulment conseiller et dire vérité sur le « fait des Coutumes de ladite sénéchaussée. » On lut ensuite le cahier sur lequel lesdites Coutumes étaient écrites et la discussion commença. Un grand nombre d'articles proposés furent conservés, quelques-uns furent supprimés, d'autres ajoutés, plusieurs plus ou moins modifiés. L'accord ne put pas toujours s'établir, car les trois ordres avaient des intérêts divers et les officiers royaux cherchaient à faire prévaloir les droits de l'autorité royale, en restreignant ceux du clergé et de la noblesse ; plusieurs articles durent être renvoyés au Parlement. Cependant les discussions ne furent pas longues ; elles ne durèrent que quelques jours seulement [2]. Le procès-verbal de la nouvelle rédaction ayant été clos et arrêté, les commissaires, en vertu des pouvoirs qui leur avaient été donnés par le Roi, firent lire et publier, en présence de toute

[1] La lecture du procès-verbal de la rédaction de la Coutume est fort intéressante au point de vue généalogique ; l'énumération de cette longue liste de comparants nous révèle les noms d'un grand nombre de vieilles familles de la noblesse et de la bourgeoisie angevines.

[2] Procès-verbal de la rédaction, ouvert le 28 septembre 1508.

Digitized by Google

l'Assemblée, les articles composant la Coutume réformée. Il fut fait défense à tous juges, officiers du Roi, avocats, praticiens et coutumiers de la sénéchaussée « de recevoir doresenavant aucune preuve par tourbe, ni par témoins particuliers » pour constater les coutumes, et il leur fut prescrit de se conformer en tout au texte de la nouvelle Coutume [1].

Les commissaires prirent la minute du procès-verbal pour être apportée au Parlement et laissèrent un double signé d'eux au greffe de la sénéchaussée [2]. Le dépôt ne fut opéré au greffe du Parlement que le 8 mars 1509 [3]. Ce retard s'explique par le temps nécessaire pour opérer la transcription des copies. Cette réforme a été la dernière qu'ait subie la Coutume d'Anjou ; celle de Tours a été réformée au contraire une première fois en 1507 et de nouveau en 1559.

La Coutume d'Anjou a eu plusieurs commentateurs, depuis sa nouvelle rédaction en 1508. Le plus ancien

[1] Procès-verbal de la publication des Coutumes d'Anjou, en date du 6 octobre 1508.

[2] La Cour d'Angers possède un bel exemplaire manuscrit de la Coutume de 1508, portant la signature des commissaires du Roi.

[3] Procès-verbal de dépôt au greffe du Parlement, à la suite du procès-verbal de la rédaction. L'édition des Coutumes, de Richebourg, ne reproduit que le procès-verbal de la publication et de la rédaction et supprime le texte des ordonnances et des lettres patentes, ainsi que le procès-verbal de dépôt. Ces pièces sont données *in extenso* dans l'édition imprimée chez Jean Lesmier, à Saumur, en 1639, vendue chez Louis Chesneau, à Angers.

Digitized by Google

en date est François Mingon, qui publia son commentaire en 1530, vingt-deux ans seulement après la réformation de la Coutume. Il est cité avec éloge par Dupineau [1].

Puis vint René Chopin, né à Bailleul, en Anjou, près la Flèche, en 1537. Il était fils de François Chopin, sieur de Chastou et de Buron, et de Renée Goussin. René Chopin fut honoré d'une charge d'échevin perpétuel de la ville d'Angers pour lui et pour sa postérité, par décret de l'Assemblée des habitants de cette ville, du 24 novembre 1581 [2]. Il avait déjà été anobli par lettres patentes du roi Henri III, du mois de février 1578, à cause de son livre *du Domaine du Roi* et de son *Traité de la police ecclésiastique*. Outre ces deux ouvrages il a publié un *Commentaire de la Coutume d'Anjou*.

Gabriel Dupineau, reçu conseiller au présidial d'Angers en 1600, fut nommé échevin le 1er mai 1622, et maire d'Angers le 1er mai 1632. Il composa un *Commentaire sur la Coutume d'Anjou;* qui n'a paru qu'après sa mort [3].

Pierre Couraille, avocat au présidial d'Angers, est moins connu. Il vivait au xvii^e^ siècle. Il a composé un

[1] Voir Ménage, *Histoire de Sablé*, p. 109, Manuscrit de Thorode, n° 879, de la Bibliothèque d'Angers. Cet intéressant document a été publié dans la *Revue de l'Anjou* (année 1888), avec notes fort instructives, par M. l'abbé Longin.

[2] « Décret qui, suivant Ménage, est digne de l'ancienne Rome et qu'on peut dire qu'il est encore plus glorieux à la ville qu'au citoyen. » Un érudit du xvii^e^ siècle ne pouvait se dispenser d'invoquer à tout propos ses souvenirs classiques et de parler des Grecs ou des Romains.

[3] Manuscrit de Thorode, déjà cité.

Digitized by Google

Commentaire français sur la Coutume d'Anjou et une *Histoire d'Anjou*, moins estimée, d'après Thorode, que celle de son contemporain Claude Ménard [1].

Le plus récent et le plus célèbre de nos commentateurs est Claude Pocquet de Livonnière, « l'ornement de la ville d'Angers et de la province d'Anjou, » dit Thorode. Il naquit, suivant le même auteur, le 7 décembre 1664 [2], et fut reçu conseiller au présidial d'Angers en 1683. Il fut ensuite pourvu de la chaire de professeur de droit français à la faculté *des droits* de l'Université d'Angers et la remplit jusqu'à sa mort; il eut pour successeur son fils Claude-Gabriel. Sa vie a été imprimée dans le XVII[e] volume des *Hommes illustres* du P. Niceron. Claude Pocquet de Livonnière a composé les *Observations sur la Coutume d'Anjou*, avec un *Commentaire* de la même Coutume, qui complète celui de Dupineau, le tout formant deux volumes in-folio, un *Traité des règles du droit français* [3] un *Traité de la Communauté*, un *Traité des bénéfices*, et quelques autres ouvrages qui n'ont pas été imprimés. Le plus connu de tous ses écrits est son *Traité des fiefs*, aussi remarquable par la clarté du style et la méthode d'exposition que par la vaste science qu'il révèle. Il s'était « répandu, nous dit Thorode, dans « la province et de là à Paris et dans tout le royaume. » Autrement dit, il faisait autorité en matière féodale par toute la France.

[1] Même manuscrit.

[2] Le 18 juillet 1651, d'après le *Dictionnaire* de M. Port. — Voir l'article en entier, sur Claude Pocquet de Livonnière.

[3] Cet ouvrage, d'après M. Port, aurait été en partie composé par Gabriel, son fils aîné.

Digitized by Google

II

DROITS SEIGNEURIAUX

La tendance des États de la province, en matière de législation féodale, fut de restreindre les droits seigneuriaux, d'en diminuer la rigueur et d'étendre d'autre part les droits du Roi. Toutefois aucune mesure d'une portée générale ne devait être prise à cet égard : c'est dans le détail des articles, dans les discussions auxquelles donna lieu la rédaction de chacun d'eux, qu'il faut étudier les changements introduits dans les vieux usages féodaux [1].

Le seigneur ayant moulin banal à fouler avait le droit de confisquer le drap de ses sujets qu'ils auraient fait fouler à un autre moulin que le sien. La peine du contrevenant fut réduite à une simple amende [2].

Le Procureur des marchands d'Angers réclama contre le droit de confiscation des marchandises exercé par les seigneurs ayant droit de péage, en cas de contravention, mais il ne put obtenir l'abolition de ce droit de confiscation qui fut restreint toutefois au cas où le marchand aurait commis une faute grave,

[1] Les articles soumis à la discussion des États provinciaux ne correspondent pas toujours aux articles de la Coutume de 1463.

[2] Procès-verbal de la rédaction, sur l'art. 21. — La Coutume du Maine maintient le droit de confiscation dans ce cas, mais en permettant au marchand de racheter sa marchandise (Coutume du Maine, art. 22).

Digitized by Google

telle que dol, fraude ou larcin[1]. D'autre part la prétention des chanoines de Saint-Laud et du seigneur de Montsoreau de conserver le droit qu'ils disaient avoir de soumettre à leur péage les denrées conduites par les propriétaires pour leur propre consommation, fut rejetée. L'article voté par l'Assemblée ne maintint les droits de péage que sur les objets achetés pour être revendus[2].

Les droits des seigneurs furent également restreints en ce qui concerne l'injonction qu'ils pouvaient faire aux communautés religieuses de vider leurs mains dans l'an et jour, de tous biens par elles acquis dans ce délai. L'article proposé fut entièrement refondu et modifié. Le droit d'injonction, qui dans l'origine appartenait à tout seigneur justicier, fut transféré au Roi pour les acquêts faits depuis quarante ans. Le privilège des seigneurs ne s'appliqua plus qu'aux biens acquis depuis trente ans, délai ordinaire de la prescription. Le terme accordé aux communautés pour vider leurs mains fut reculé d'un an à deux ans[3].

Une discussion s'éleva sur la question des droits d'aubaine et de bâtardise. L'évêque d'Angers ayant

[1] Anjou, 53. — Maine, 61.

[2] Anjou, 57. — Maine, 66.

[3] Anjou, 37. — L'art. 41 de la Coutume du Maine, presque identique à l'ancienne disposition de la Coutume d'Anjou, maintient le droit des seigneurs bas-justiciers, sans distinction. Le délai est toutefois de deux ans pour vider les mains des acquisitions faites par les communautés religieuses. — Comp. anc. Cout. de Tours, de 1461, *chap. d'inionction et d'indempnité*.

Digitized by Google

réclamé, au nom des droits et des libertés de l'Église, le droit de succéder aux biens meubles des clercs aubains ou bâtards, par préférence aux seigneurs justiciers, le procureur du Roi revendiqua pour le Roi la succession de tous les aubains sans distinction. L'évêque prétendait que le privilège dont jouissaient les seigneurs ne pouvait s'appliquer aux clercs ; le procureur du Roi soutenait au contraire que le droit d'aubaine était régalien. Les nobles protestèrent de leur côté au nom de l'ancienne Coutume d'Anjou et demandèrent le maintien d'un droit dont les seigneurs justiciers avaient joui de tout temps dans ce pays. Ils obtinrent gain de cause, et le droit d'aubaine fut maintenu au profit des justiciers. Il fut seulement donné acte à l'évêque et au procureur du Roi de leurs protestations respectives [1].

Les seigneurs barons d'Anjou avaient joui jusqu'alors du droit de grâce et de rappel. Sur la réclamation des gens du Roi, ce droit leur fut enlevé, ainsi que celui de muer le cas criminel en cas civil ; ce qui était une manière indirecte de faire grâce à un accusé. Malgré les énergiques protestations des barons pour conserver ce beau privilège dont ils avaient usé de toute ancienneté, il fut établi qu'au Roi seul appartenait le droit de grâce et de rappel, et celui de muer le cas criminel en cas civil [2].

[1] Procès-verbal, art. 41. — Au Maine, le seigneur moyen-justicier avait aussi les droits d'aubaine et de bâtardise (Maine, art. 48).

[2] Procès-verbal de la Coutume d'Anjou, art. 48. — Le droit de grâce fut enlevé aux barons du Maine, comme à ceux d'Anjou, en 1508 (Procès-verbal de la Coutume du Maine, sur l'art. 56).

Digitized by Google

On fit aussi disparaître du même article de la rédaction nouvelle la disposition finale d'après laquelle le Roi ne pouvait introduire de nouvelles coutumes sur les terres des barons sans leur assentiment. La vieille indépendance féodale s'écroulait, le pouvoir absolu du Roi s'élevait sur ses ruines.

L'article 62 consacra de nouveau le droit dont jouissaient les barons de sous-inféoder leurs justices et de concéder à leurs vassaux des justices hautes, moyennes ou basses, en retenant sur ces sous-inféodations les droits de ressort et de suzeraineté. Les gens du Roi soutinrent que ce droit était exorbitant et que le Roi seul pouvait créer plusieurs degrés de juridiction. Malgré les protestations des officiers royaux, l'ancien droit fut cependant maintenu. Sur ce point encore le privilège féodal était en butte aux attaques des mandataires officiels de la royauté [1].

Les nobles réclamèrent contre le droit de prévention qui appartenait au Roi ou au duc d'Anjou sur les justices féodales, et aux barons sur les justices inférieures, en ce qui concerne les causes de peu d'importance. Ils firent valoir les intérêts des pauvres gens obligés quelquefois de perdre leur journée de travail et d'aller plaider loin de leur domicile pour une modique somme de vingt sous. Les officiers du Roi, toujours âpres à défendre les droits du trésor royal, s'opposèrent à cette réclamation qui fut renvoyée au jugement de la Cour. Le droit de prévention fut maintenu, mais avec quelques restrictions qui

[1] Procès-verbal, art. 62. — Voir Coutume du Maine, art. 71.

Digitized by Google

permettaient de corriger les plus graves abus auxquels il donnait lieu [1].

Les sujets avaient droit de faire appel des décisions des justices seigneuriales; ils pouvaient aussi s'adresser à la justice supérieure lorsqu'ils avaient à se plaindre de leur seigneur. Pendant la durée de l'appel, le sujet était exempt de la juridiction de son seigneur. Les nobles réclamèrent contre ce droit d'exemption, qui était une garantie précieuse pour le sujet, mais dont on abusait souvent contre le justicier inférieur. Le droit d'exemption fut maintenu provisoirement et la réclamation des bas-justiciers renvoyée au jugement de la Cour [2]. Le droit de clain par lequel on pouvait faire évoquer le jugement d'une affaire de la juridiction vassale à la juridiction suzeraine, pour tort fait, fut restreint au seul cas de retrait, et aboli pour les autres [3].

Le droit du seigneur de fief sur les objets saisis faute d'hommage rendu par le vassal fut plus nettement précisé qu'il ne l'était sous l'empire de l'ancienne coutume. Lorsqu'il y a eu saisie faute d'hommage et que le vassal vient ensuite offrir l'hommage, le seigneur du fief dominant est tenu par la nouvelle coutume de lui restituer les fruits perçus après l'offre d'hommage à lui faite par le vassal [4].

[1] Procès-verbal, art. 66. — Voir aussi l'art. 76 de la Coutume du Maine, qui diffère légèrement de celle d'Anjou.

[2] Procès-verbal, art. 67, 68.

[3] *Idem*, art. 81.

[4] *Idem*, art. 105.

Digitized by Google

On inscrivit en matière de prescription un privilège au profit du seigneur de fief. L'article 439 décide, en effet, que le seigneur ne peut acquérir le bien de son vassal que par la prescription trentenaire et non par tenement moindre de trente ans. Le nouvel article ajoute : « à moins qu'il n'ait possédé le fief par saisie « féodale pour faute d'hommages ou devoirs non « payés[1]. » Le vassal ayant commis une faute lourde ne pouvait se plaindre de l'exception admise dans ce cas à son préjudice.

D'après l'ancienne Coutume d'Anjou, le décret d'adjudication purge les rentes, redevances, dettes ou autres charges grevant le bien vendu ; de telle sorte que le créancier qui n'a pas fait valoir son droit avant le décret est forclos et perd sa rente ou sa créance. Il est fait toutefois exception au profit des crédirentiers dont le titre remonte à plus de trente ans ; ceux-ci, faute d'avoir fait opposition avant le décret, ne perdent que les arrérages. Mais les seigneurs de fief ne perdent point leurs devoirs ni arrérages par l'effet des criées, si ce n'est au bout de trente ans. Les commissaires royaux réclamèrent contre ces dernières dispositions, les trouvant contraires aux intérêts de l'acquéreur par décret qui n'était pas sûr de ce qui lui était adjugé ; il se trouvait exposé à subir des réclamations auxquelles il ne pouvait s'opposer et à voir ainsi son acquêt amoindri par des charges restées inconnues de lui avant l'adjudication. Les com-

[1] Procès-verbal, art. 439. — Maine, 450.

Digitized by Google

missaires ajoutaient que, d'après la jurisprudence de la Cour, le décret purgeait toutes les charges du bien adjugé. Les délégués répondirent que telle était la coutume de tout temps suivie en Anjou ; cette coutume fut donc maintenue, les commissaires se réservant toutefois d'en faire leur rapport au Parlement [1]. L'article ne fut point modifié et resta tel qu'il était rédigé ; les créditeurs de rentes antérieures à trente ans et les seigneurs de fief gardèrent leur privilège.

La nouvelle coutume adoucit la peine qui frappait le vassal coupable de mauvaise foi envers son seigneur dans le cas suivant. Il arrivait quelquefois qu'en fournissant à son seigneur direct l'aveu des biens qu'il tenait de lui en fief, le vassal comprenait dans cet aveu des terres appartenant en propre au seigneur. C'était un moyen de s'en faire attribuer frauduleusement le domaine utile. Cette coupable supercherie était punie, d'après l'ancienne coutume, par la perte du fief entier tenu par le vassal. Les réformateurs trouvèrent cette peine trop sévère et la réduisirent à la perte d'une valeur égale, au préjudice du vassal, à celle qu'il avait voulu soustraire à son seigneur duquel le fief était mouvant [2].

[1] Procès-verbal de la Coutume d'Anjou, art. 486. — L'article correspondant de la Coutume du Maine, qui consacrait la même disposition, fut aussi renvoyé à l'examen du Parlement (Procès-verbal de la Coutume du Maine, sur l'art. 489).

[2] Procès-verbal, art. 190. — Maine, 208.

Digitized by Google

III

BAIL ET TUTELLE

Suivant l'ancienne coutume d'Anjou, entre nobles, le baillistre faisait siens les fruits des héritages des mineurs et gagnait une partie de leurs biens meubles. Il prenait l'or, l'argent, les pierres précieuses, l'argent monnayé, les arrérages de rentes et les créances personnelles dues au défunt, à la charge de payer les dettes chirographaires. La veuve remariée ne perdait pas le bail de ses enfants. A défaut de père ou de mère, le bail passait à l'aïeul ou à l'aïeule, puis à la sœur aînée, puis aux oncles ou tantes, chacun en sa ligne. S'il n'existait pas de parent à ce degré, il était nommé un tuteur par justice. Les commissaires royaux firent observer que ce système était contraire à l'équité et ruineux pour les mineurs; que les parents n'acceptaient de prendre le bail que s'il était avantageux pour eux [1].

[1] Et cependant il résulte des termes mêmes de l'article proposé à l'Assemblée qu'il avait déjà amélioré la position des mineurs, car antérieurement le baillistre prenait tous les meubles, bestiaux et ustensiles; aussi les mineurs « se sont « trouvés souvent dénués de toutes ustensiles en leurs maisons « et bétail en leurs lieux et domaines, ce qui a esté cause de « leur donner occasion de vendre, charger et hypothéquer « leurs héritages, dont plusieurs ne se sont peu relever. » (Procès-verbal, art. 85).

Digitized by Google

Sur les remontrances fort justes des commissaires, l'article fut modifié d'un commun accord. Il fut décidé que le bail ne profiterait plus qu'au père ou à la mère du mineur, s'il l'acceptait ; que le baillistre toucherait seulement les fruits des héritages du mineur, en payant les dettes personnelles du défunt ; mais que le baillistre ne gagnerait ni les meubles, ni l'argent, ni les rentes ou créances. Il sera tenu de faire inventorier les meubles pour les rendre à la fin du bail, et de nourrir et entretenir le mineur suivant sa condition. En cas de second mariage du père ou de la mère, il sera nommé par justice un tuteur, auquel il sera fait délivrance des meubles et des héritages du mineur ; ce tuteur sera tenu de rendre compte de ces biens tant mobiliers qu'immobiliers [1].

Une modification analogue fut imposée aux dispositions relatives à la veuve roturière mariée à un homme noble ; elle faisait siens, d'après l'ancienne coutume, les meubles et les fruits des héritages du mineur ; son droit fut réduit à la jouissance des fruits des héritages [2]. Il fut décidé aussi que la veuve roturière perdrait, en se remariant, la tutelle naturelle de ses enfants [3].

Au Maine, entre nobles, le père ou la mère seulement exerce le bail de ses enfants mineurs, si bon lui semble ; il profite des fruits des héritages desdits mineurs, à la charge de payer les dettes personnelles de

[1] Procès-verbal, art. 85.
[2] *Idem*, art. 94.
[3] *Idem*, art. 88.

Digitized by Google

la succession du défunt. Le baillistre est tenu de faire inventorier les meubles des enfants dont il a la garde; il doit les nourrir et entretenir suivant leur état et condition jusqu'à leur majorité. Le père ou la mère qui se remarie au cours du bail en perd l'exercice, et le mineur doit alors être pourvu d'un tuteur par justice. Il est fait délivrance à ce tuteur des héritages et des meubles du mineur, à la charge d'en rendre compte et reliquat [1]. La femme coutumière qui se remarie perd la tutelle naturelle de ses enfants, qui est donnée par justice à la requête des parents et amis; les meubles doivent être inventoriés, mais la mère en conserve la garde en fournissant caution d'en rendre compte et reliquat à la majorité des enfants [2]. L'homme roturier marié à une femme noble et la femme roturière mariée à un homme noble ont le bail de leurs enfants mineurs et profitent des fruits des héritages provenus de l'époux prédécédé [3].

On voit que les Coutumes d'Anjou et du Maine étaient à peu près identiques, en matière de bail et de tutelle.

IV

DOUAIRE ET COMMUNAUTÉ CONJUGALE

D'après l'ancienne coutume, la veuve, noble ou roturière, ne pouvait toucher les fruits de son douaire

[1] Coutume du Maine, art. 98.
[2] *Idem*, art. 101.
[3] *Idem*, art. 107.

Digitized by Google

qu'après avoir fait sommation aux héritiers du mari de le lui délivrer. Les fruits échus avant la sommation appartenaient aux héritiers, à moins que le douaire ne fût conventionnel. Cette distinction entre le douaire légal et le douaire *convenancé* fut abolie par la réforme de 1508.

D'après la nouvelle coutume, la veuve a droit aux fruits du douaire sans sommation, à partir du jour du décès du mari, et sans égard à l'origine du douaire [1]. Cette disposition nouvelle était à l'avantage de la veuve.

La réforme de la coutume en introduisit une autre, en matière de partage des acquêts de communauté, mais celle-ci dans l'intérêt des enfants. D'après l'article proposé, l'époux survivant devait prendre la moitié des acquêts immeubles en pleine propriété et l'autre moitié en usufruit, à viage seulement, à la seule condition que les époux fussent communs en biens au moment du décès du premier mourant. A la mort du survivant, les acquêts immobiliers se partageaient par moitié entre les héritiers des deux époux. Le viage de l'époux survivant durait jusqu'à sa mort, sans distinguer si les héritiers du défunt étaient ses enfants ou de simples collatéraux. La nouvelle coutume introduisit la distinction suivante : S'il y a des enfants issus du mariage, le survivant des époux prendra la moitié des acquêts en propriété et l'autre

[1] Procès-verbal, art. 312. — Au Maine, au contraire, la veuve était obligée de faire sommation aux héritiers (Coutume du Maine, art. 325).

Digitized by Google

moitié en usufruit, et les gardera tant qu'il restera en viduité, à la charge par lui de nourrir et entretenir les enfants jusqu'à leur majorité ; mais s'il se remarie, cet usufruit cessera et les acquêts en question seront immédiatement partagés entre ledit survivant et les héritiers du prédécédé ou leur représentation en ligne directe. L'ancienne disposition fut maintenue pour le cas où il n'y aurait pas d'enfants issus du mariage [1]. Le législateur de 1508 montre dans ce cas sa sollicitude pour les intérêts des mineurs, comme au sujet des baux et des tutelles. Ces modifications introduites par la nouvelle coutume faisaient cesser les graves abus qui s'étaient produits au préjudice des mineurs, sous l'empire du vieux droit féodal.

Enfin, un nouvel article oblige les héritiers de l'époux, au profit duquel une rente frappant un héritage à lui propre a été amortie avec des deniers de la communauté, à rembourser à l'autre époux la moitié de cette somme. Cette disposition fort équitable compléta les règles de l'ancien droit sur le même sujet [2].

[1] Procès-verbal, art. 283. — La Coutume du Maine reproduit au contraire l'ancienne disposition de la Coutume d'Anjou et donne sans distinction à l'époux survivant la moitié des acquêts en pleine propriété, et l'autre à viage, pour être partagés après la mort du survivant, entre les héritiers des époux (Maine, art. 299).

[2] Coutume d'Anjou, art. 298.

Digitized by Google

V

SUCCESSIONS

Je ne puis exposer ici dans son ensemble le système successoral de la Coutume d'Anjou ; je dois me borner à parler des modifications qu'il subit lors de la réforme de 1508[1].

Un important changement fut apporté au droit des cadets nobles, en matière de succession. La Coutume d'Anjou était pour eux d'une excessive dureté ; ils ne recevaient qu'une modique part des successions tant paternelle que maternelle, en usufruit seulement. L'aîné seul prenait les deux tiers des successions directes et la totalité des successsions collatérales ; il succédait même à tous les acquêts laissés par ses puinés.

Plusieurs membres de l'Assemblée réclamèrent contre ces dispositions coutumières qui mettaient les cadets nobles dans l'impossibilité de se marier, leurs enfants n'ayant aucune part à attendre de la fortune patrimoniale et se trouvant même privés des biens acquis par les économies de leur père. Ces réclamations fort justes furent acceptées, mais en partie seulement par l'Assemblée. Il fut décidé que les enfants ou descendants de cadets succéderaient aux

[1] Pocquet de Livonnière a résumé d'une façon très complète et très claire le système de la Coutume d'Anjou en matière de succession (*Commentaire sur la Coutume d'Anjou*, septième partie, préambule).

Digitized by Google

acquêts faits par leurs auteurs et provenant soit des revenus de la part héréditaire laissée à ceux-ci, soit de toute autre source. On fit ainsi disparaître cette disposition inique de l'ancien droit qui ne laissait pas même au fils du cadet le produit du travail de son père, et le réduisait à la plus complète misère.

L'Assemblée décida, en outre, que les cadets et leurs descendants succéderaient aux lignes collatérales par héritage avec les filles. Le droit des aînés sur la succession de leurs cadets fut réduit aux propres échus par succession directe. Mais les États refusèrent d'aller plus loin. Les avis se divisèrent sur la proposition faite par certains membres de donner aux cadets leur réserve du tiers en pleine propriété et héritage ; la question fut renvoyée devant la Cour, et l'ancien article maintenu provisoirement sur ce point. Alors, comme aujourd'hui, le provisoire durait longtemps ; aussi le vieux système persista-t-il jusqu'en 1789.

On confirma d'autre part la coutume de Vendôme, d'après laquelle les cadets succédaient par héritage et transmettaient leur part à leurs descendants comme en Touraine [1].

A Mirebeau, la coutume locale présentait une disposition toute particulière, restée du droit romain vraisemblablement. Dans ce ressort enclavé au milieu du Poitou, il n'y avait pas, à proprement parler, de droit d'aînesse, et les enfants nobles succédaient par tête comme les roturiers ; l'aîné n'avait qu'un modeste préciput composé du manoir paternel et de ses dépen-

[1] Procès-verbal, art. 222, 226.

Digitized by Google

dances immédiates [1]. Le châtelain de Mirebeau [2], au nom des États particuliers de la châtellenie, demanda que la coutume locale de Mirebeau fût ramenée à la coutume générale d'Anjou, et que les aînés nobles prissent les deux tiers de la succession, en réservant toutefois aux cadets leur tiers en pleine propriété et héritage. Cette proposition fut repoussée par une fin de non-recevoir, le châtelain n'ayant pas de pouvoirs suffisants pour demander, au nom des États de sa châtellenie, une modification à la coutume locale. Les nobles du Mirebalais continuèrent à partager leurs successions par parts égales [3].

L'Assemblée adopta une autre amélioration au profit des cadets, en matière de succession collatérale, sous l'empire de la coutume générale d'Anjou. Il fut, en effet, décidé que si l'aîné venait à mourir sans enfants, ou sa descendance à faire défaut, l'aîné des puinés ou son représentant prendrait les deux tiers seulement des biens de la branche aînée défaillie, au lieu de la totalité et laisserait le dernier tiers aux autres cadets, pour en jouir en pleine propriété. Même disposition quand la succession échoit à une fille qui vient prendre la place de la fille aînée [4]. Les cadets ne recueillant, sous l'ancienne coutume, aucune part des successions collatérales, ne payaient rien des

[1] Coutume locale de Mirebeau, dans le *Coutumier général de Richebourg*, t. IV. p. 596, à la suite de la Coutume d'Anjou.

[2] Le châtelain, dont il est ici question, est un magistrat comme les vicomtes normands, et non un seigneur féodal.

[3] Procès-verbal, art. 222.

[4] *Idem*, art. 230.

Digitized by Google

dettes ; à l'avenir, ils durent payer une part des dettes proportionnelle à l'émolument que la nouvelle coutume leur attribuait [1].

Au Maine, sauf dans quelques localités, les puinés mâles ne succédaient aussi qu'en usufruit. En cas de décès d'un puiné, il a son aîné pour héritier. La Coutume du Maine ne distingue même pas, comme celle d'Anjou réformée en 1508, entre les biens de famille laissés par le puiné et les acquêts provenant de ses économies [2]. La question de donner aux puinés leur part en pleine propriété fut soulevée à l'Assemblée des États provinciaux du Maine, comme à celle d'Anjou ; elle resta également indécise et fut renvoyée devant la Cour ; mais là aussi le provisoire devait durer trois siècles [3].

VI

DONATIONS ET TESTAMENTS

D'après l'ancienne coutume le droit de disposer était ainsi réglé entre nobles ; on pouvait donner :

1° Le tiers du patrimoine, réserve faite de l'avantage pour l'aîné ;

2° La totalité des acquêts et des meubles, sous

[1] Procès-verbal, art. 234, 235.
[2] Coutume du Maine, art. 238, 239, 247.
[3] Maine, art. 239, texte même de l'article *in fine*.

Digitized by Google

réserve, au profit de l'aîné, de la chapelle, du cheval et du harnais de guerre du défunt.

Cette donation pouvait être faite soit au bénéfice d'un ou de plusieurs puinés, soit à celui d'un étranger, en pleine propriété. Le chef de famille avait ainsi le droit de transformer en héritage l'usufruit légal des puinés.

La coutume fut modifiée comme il suit, en ce qui concerne les puinés. Le chef de famille garda le droit de disposer du tiers du patrimoine en pleine propriété et héritage et de la totalité des meubles, au profit d'un ou de plusieurs puinés. Mais le droit de disposer des acquêts fut réduit au tiers de cette sorte de biens, comme pour le patrimoine. D'autre part, le nouvel article ne parle plus de la réserve, au profit de l'aîné, de la chapelle, du cheval et du harnais de guerre. Cette nouvelle rédaction restreint en réalité plus qu'elle ne l'étend le droit de disposition aux mains du chef de famille. La suppression de la réserve mobiliaire ne compense que faiblement la restriction apportée au droit de disposer des acquêts. Cette suppression dénote d'autre part l'affaissement de l'esprit chevaleresque et féodal. Le harnais de guerre ne formera plus un mobilier spécial et privilégié et se confondra désormais avec le reste des meubles.

Pour les dons faits à des étrangers, le nouvel article distingue le cas où il y a et celui où il n'y a pas d'enfants.

S'il n'y a pas d'enfants, on peut donner à qui l'on veut : 1° le tiers du patrimoine à perpétuité ; 2° tous les acquêts et tous les meubles également à perpétuité,

Digitized by Google

Mais s'il existe des enfants, on ne peut plus disposer que : 1° du tiers du patrimoine ; 2° du tiers des acquêts (et non plus de la totalité) ; 3° de la totalité des meubles.

Ainsi la faculté de disposer au profit d'un étranger fut restreinte dans le cas où il existait des enfants. La nouvelle rédaction maintint l'ancien droit s'il n'y avait que des héritiers collatéraux. Elle montre encore sur ce point sa sollicitude pour les héritiers du sang en ligne directe.

Le droit de disposer entre époux fut également modifié. D'après l'ancien droit, les conjoints pouvaient disposer au profit du survivant : 1° du tiers du patrimoine, mais *à viage*, c'est-à-dire en usufruit seulement ; 2° de la totalité des acquêts et des meubles, sauf la réserve mobiliaire de l'aîné. La femme ne peut donner à son mari que par testament ou par don mutuel, mais non par acte entre vifs unilatéral.

La coutume ne distinguait pas s'il y avait ou non des enfants issus du mariage. Cette distinction fut introduite par le nouvel article.

D'après la rédaction de 1508, s'il n'y a pas d'enfants issus du mariage, les époux peuvent se donner librement : 1° le tiers de leur patrimoine, en pleine propriété ; 2° tous les acquêts et conquêts avec la totalité des meubles, également à perpétuité.

S'il y a des enfants issus du mariage *(liberis extantibus)* les époux pourront se donner : 1° la tierce partie des héritages en propriété, et non plus seulement à viage comme sous l'ancien droit ; 2° la tierce partie

Digitized by Google

seulement des acquêts et conquêts, avec la totalité des meubles, comme entre étrangers [1].

Le don mutuel fut modifié dans le même sens. Les époux purent se donner réciproquement et suivant les mêmes distinctions, ce dont ils pouvaient disposer par acte unilatéral [2].

D'après la Coutume du Maine, deux époux peuvent, par donation mutuelle ou autrement, *liberis existentibus*, se donner l'un à l'autre les meubles à perpétuité et les acquêts et conquêts, à viage seulement, à la charge de nourrir les enfants mineurs et tant que le survivant restera en viduité. S'il n'y a ni meubles, ni acquêts ou conquêts, ils peuvent se donner la tierce partie de leur patrimoine à perpétuité. Dans le cas où il n'y a pas d'enfants, les époux ont la faculté de se donner l'un à l'autre, les meubles et acquêts à perpétuité [3].

La faculté de disposer par testament, assez peu favorisée par le droit coutumier, reçut une certaine extension par la nouvelle rédaction de la Coutume d'Anjou.

D'après l'article 249, les successions qui viennent à échoir à un religieux après sa profession appartiennent à sa famille, comme s'il était réellement mort, et non point à son couvent. Il est réputé mort civilement. A la demande du clergé, l'Assemblée réserva formellement au religieux le droit de tester au moment de sa profession et de disposer de son

[1] Procès-verbal, art. 321.
[2] *Idem*, art. 325.
[3] Coutume du Maine, art. 334.

Digitized by Google

bien suivant les distinctions et les règles imposées à tous autres testateurs [1].

Une importante modification fut introduite à la coutume dans le but d'assurer l'exécution des testaments. Les héritiers pouvaient, d'après l'ancien droit, en baillant caution, rester chargés d'exécuter le testament de leur auteur, les exécuteurs demeurant libres de s'en rapporter à eux. Cette latitude donnait lieu à de nombreux abus et souvent les testaments étaient inexécutés par la négligence ou par le mauvais vouloir des héritiers. Le nouvel article donna aux exécuteurs la saisine des meubles et des acquêts, et, à défaut de meubles et d'acquêts, celle du tiers du patrimoine, pendant un an, à partir du décès du testateur, afin d'assurer l'exécution de ses dernières volontés [2].

La fille noble qui perdait sa virginité avant l'âge de vingt-quatre ans était privée de plein droit des successions de père, mère et aïeuls. La nouvelle rédaction changea cette disposition légale. La fille coupable ne fut plus privée de plein droit des successions directes qui pouvaient lui échoir ; mais les pères, mères et aïeuls eurent à l'avenir le droit de l'exclure de leur succession, si bon leur semblait. La volonté des chefs de famille fut substituée à la disposition coutumière, l'exhérédation testamentaire et facultative à l'indignité légale [3]. La Coutume du Maine

[1] Procès-verbal, art. 249. — Coutume du Maine, art. 267 : même disposition.

[2] Procès-verbal, art. 274. — La Coutume du Maine renferme une disposition identique (art. 291).

[3] Procès-verbal, art. 251.

Digitized by Google

donne aussi le faculté d'exhéréder la fille noble pour inconduite, mais jusqu'à l'âge de vingt ans seulement [1].

A une époque plus récente les ordonnances royales devaient donner aux parents le droit d'exhérédation en cas de mariage contracté sans leur consentement, et même reléguer au rang des bâtards les enfants nés de ces unions, qui furent, contrairement au droit canonique, considérées comme illégitimes et nulles de plein droit [2].

VII

RETRAIT LIGNAGER

Le retrait lignager avait pour objet de conserver les biens patrimoniaux dans les familles, mais il ne fallait pas qu'il servit de prétexte à des spéculations déloyales. Des peines civiles punissaient la mauvaise foi de l'acquéreur ou celle du parent lignager. D'après l'ancienne coutume, l'acquéreur qui niait par fraude et de mauvaise foi la parenté du retrayant, perdait à la fois le fonds et le prix ; le lignager reprenait le domaine vendu, sans indemnité pour l'acquéreur de mauvaise foi. L'Assemblée trouva cette peine trop

[1] Maine, art. 269.

[2] Edits de 1556, art. 1, 2, 5. — Ordon. de 1629, art. 39 et 169. — Ordon. de Blois, de 1579, art. 42. — Déclaration de 1639. art. 1. 2. — D'Héricourt. *Lois ecclésiastiques*, partie III, p. 91. n° 74.

Digitized by Google

sévère, et il fut décidé qu'à l'avenir l'acquéreur coupable de ce genre de fraude ne perdrait plus le prix de l'immeuble acheté, mais seulement les dépens du procès, avec amende et dommages et que le lignager retrayant serait tenu de payer le prix de l'immeuble à l'acquéreur évincé [1].

L'application du droit de retrait présentait des difficultés pour les biens immeubles cédés à rente. On sait que l'interdiction du prêt à intérêt et la rareté du numéraire obligeaient souvent les gens qui avaient besoin d'emprunter à déguiser leur emprunt sous forme d'une constitution de rente, ou à aliéner leur bien moyennant une rente annuelle. Si le débi-rentier amortit la rente, le contrat d'arrentement produit alors le même effet qu'une vente. Dans ce cas y avait-il ou non lieu à retrait lignager? On distinguait si le remboursement de la rente était fait avant ou après l'expiration de l'année. Si cet amortissement était opéré dans le courant de l'année qui suivait l'acte d'arrentement, il y avait lieu à retrait lignager, et le parent retrayant pouvait reprendre à son choix le fonds ou la rente ; mais si l'amortissement n'avait lieu qu'après l'expiration de l'année, le retrait ne pouvait porter que sur la rente et non plus sur le fonds.

L'article proposé fut ainsi modifié : quand la rente est amortie dans l'an du contrat, il y a lieu à retrait tant du fonds que de la rente. Dans ce cas le remboursement constitue une vente soumise à la règle

[1] Procès-verbal, art. 372. — Coutume du Maine, art. 382.

Digitized by Google

ordinaire des retraits. Quand l'amortissement n'a lieu qu'après l'expiration de l'année, on distingue ; si c'est par simple faculté donnée par l'acquéreur, il n'y a pas lieu à retrait, mais si c'est en vertu d'un pacte formel d'amortir la rente, il y a lieu à retrait tant lignager que féodal. Dans ce cas on considère l'amortissement comme le paiement d'un prix de vente. Ce nouveau système favorisait le remboursement des rentes et la libération des terres, en substituant dans le premier cas une règle fixe au droit d'option du lignager, et en faisant dans le second, dépendre l'application du droit de retrait, des termes mêmes du contrat [1]. La Coutume du Maine conserva au contraire le vieux système, sa rédaction est identique à celle de l'ancienne Coutume d'Anjou [2].

Nous avons fini de passer en revue les articles de la Coutume d'Anjou qui furent modifiés en 1508. La nouvelle rédaction eut pour résultat de préciser les règles juridiques et de les exposer avec plus de clarté qu'elles ne l'avaient été par les rédactions précédentes. En ce qui concerne le fond du droit lui-même, cette réforme accuse une assez forte tendance à affaiblir les prérogatives seigneuriales, au profit du pouvoir royal. Les rédacteurs ont fait aussi de louables efforts pour sauvegarder les droits des mineurs soumis au bail féodal et pour restreindre dans une certaine mesure, les sévérités du droit d'ai-

[1] Procès-verbal, art. 356.
[2] Maine, 366.

Digitized by Google

nesse, en faveur des cadets nobles. Mais là s'est bornée leur réforme. Ils ont maintenu tous les principes et toutes les dispositions fondamentales du vieux droit coutumier de l'Anjou.

VIII

CARACTÈRES SPÉCIAUX DU DROIT FÉODAL EN ANJOU

Nous terminerons cette notice par quelques observations sur les dispositions particulières au droit féodal angevin, et qui distinguent notre coutume des coutumes voisines. Ces caractères n'apparaissent que confusément lorsqu'on se borne à lire le texte de la Coutume. Ils en ont été dégagés peu à peu par les jurisconsultes théoriciens et par les décisions judiciaires. Il est donc utile d'en parler ici pour compléter l'exposé de la réforme de notre Coutume.

Dans toute la France coutumière, on tenait pour maxime constante que *Fief et Justice n'ont rien de commun ;* ce qui veut dire qu'une terre comprise dans le ressort justicier d'une seigneurie peut relever féodalement d'une autre seigneurie ; ce qui veut dire aussi qu'une terre tenue en fief n'a pas nécessairement sur les domaines relevant d'elle, un droit de justice inhérent à sa qualité féodale. Il n'en était pas de même en Anjou. « Dans nos coutumes d'An-« jou et du Maine, dit Pocquet de Livonnière, on « tient pour maxime au contraire que *Fief et Justice*

Digitized by Google

« *sont tout un*, c'est-à-dire que les droits du fief et « ceux de la justice sont confondus ; que ce qui appar- « tient naturellement à l'un est attribué à l'autre, et « qu'il n'y a point de fief sans justice, ni de basse jus- « tice sans fief [1]. ».

Pocquet de Livonnière ajoute lui-même une observation qui restreint singulièrement la portée de l'exception faite par le droit angevin à la maxime générale, *car il ne s'agit*, dit-il, *que de la justice foncière et non de la justice contentieuse*. En quoi consistait donc l'exception?

A Paris, le droit de justice était considéré comme un droit extraordinaire et qui n'était point de l'essence ou de la nature du fief ; on distinguait la basse justice de la justice foncière ou censière. Celle-ci consistait uniquement dans le droit qu'avait le seigneur de contraindre le possesseur d'une censive relevant de lui, à lui fournir exhibition de ses titres et à lui payer ses cens, rentes et devoirs. Autre était la justice foncière, autre la justice justicière, haute, moyenne ou basse, car la Coutume de Paris admettait aussi ces trois ordres de justice, outre la foncière [2]. En Anjou au contraire, on ne connaissait que trois sortes de justice : la haute, la moyenne et la basse ; cette dernière ne pouvait se séparer de la foncière ; mais ces distinc-

[1] Pocquet de Livonnière, *Traité des fiefs*, l. I, ch. 3. — Il n'en est pas moins vrai qu'en Anjou, une vavasserie pouvait dépendre d'une baronnie pour la justice et relever d'une autre pour les droits de fief, cas où il était dû un double hommage (*Établissements de Saint-Louis*, l. I, ch. 115. Beautemps-Beaupré, texte B, ch. 119).

[2] Voir Coutume de Paris, titres I et II.

Digitized by Google

tions me paraissent d'origine relativement assez récente. Lorsqu'au xv^e^ et au xvi^e^ siècle on voulut mettre un peu d'ordre dans le chaos des droits féodaux, il surgit des interprétations différentes des vieux textes ; il se produisit des systèmes nouveaux et divers. On s'appuya sur des faits particuliers pour tirer des règles générales et formuler des théories scientifiques. La jurisprudence exagéra quelquefois les conséquences des principes posés, ici dans un sens, là dans un autre. De là l'innombrable variété des coutumes, quoiqu'elles soient toutes sorties d'une souche commune.

Si les coutumes d'Anjou et du Maine n'admettent qu'une sorte de seigneurie, *qui est la féodale*, dit Pocquet de Livonnière, elles reconnaissent d'autre part deux sortes de mouvances ou de manières de relever les terres et domaines, à l'égard des seigneurs supérieurs, « car d'un même seigneur les uns relèvent à « foi et hommage, les autres censivement », tandis qu'à Paris il n'y a pas seulement deux manières de relever les terres, il y a deux sortes de seigneuries et deux sortes de seigneurs, les uns féodaux, les autres censiers ou fonciers [1]. La mouvance féodale est noble tant pour le fief dominant que pour le fief servant ; la mouvance censière est noble pour le seigneur dominant, roturière pour le propriétaire de la censive.

Il faut distinguer aussi le cens de la rente, et non seulement cette distinction existe entre le cens et la rente simplement foncière, mais aussi entre le cens

[1] *Traité des fiefs*, VI, 1.

Digitized by Google

et la rente qualifiée noble ou féodale. La rente purement foncière existe encore aujourd'hui ; elle appartient au droit civil et n'a rien de commun avec la féodalité [1] ; elle pouvait être établie par toute personne sur des biens tenus en roture, aujourd'hui elle peut encore être constituée sur toute espèce d'immeubles urbains ou ruraux. Il est plus difficile de distinguer le cens et la rente féodale. Voici cependant les différences indiquées par l'ancienne jurisprudence : le premier est imprescriptible, rendable et payable en espèces, tandis que la rente, même féodale, est prescriptible, quérable, et peut être payée en nature ou denrées de toute sorte. Le cens emporte et dénote *la seigneurie de fief*, d'après la coutume ; *la seigneurie directe*, dit Pocquet de Livonnière, suivant l'expression usitée de son temps ; c'est une reconnaissance de l'obéissance et de la sujétion du censitaire et de la supériorité du seigneur. Quand il n'est dû au seigneur qu'une rente unique, elle tient lieu de cens et en possède les privilèges ; mais s'il y a double devoir, l'un en argent, l'autre en nature, le devoir en argent est seul réputé cens [2]. La rente foncière n'est donc le signe de la sujétion féodale que lorsqu'elle est unique et non ajoutée à un cens en argent.

On avait discuté la question de savoir si, en Anjou, le cens lui-même était prescriptible ; mais la négative l'emporta, ce qui me paraît fondé en droit, étant donné que le cens proprement dit est un droit de jus-

[1] *Code civil.* art. 529, 1909 et suiv.

[2] Anjou, 179. — Maine, 197. — *Traité des fiefs*, VI, 1.

Digitized by Google

tice, attaché à la seigneurie elle-même, tandis que la rente, même féodale, est réputée provenir d'une concession de terre faite par le seigneur, d'un contrat passé entre lui et son vassal, et dont les conditions débattues de part et d'autre sont la seule loi[1]. Il est donc logique que le cens soit imprescriptible, et que la rente puisse au contraire se prescrire, à moins qu'elle ne tienne lieu du cens.

La coutume d'Anjou admettait le franc-alleu, c'est-à-dire qu'elle reconnaissait des terres qui n'étaient point soumises à la seigneurie directe d'un supérieur et au paiement du cens qui en était la conséquence naturelle. Mais le franc-alleu angevin n'était cependant qu'un franc-alleu imparfait. L'aleutier était obligé de faire une fois en sa vie déclaration au seigneur qu'il tenait en franc-alleu, et en outre de payer les lods et ventes en cas de mutation[2]. Cette simple déclaration n'avait rien de commun avec l'aveu ni avec la déclaration féodale. La Coutume du Maine exempte même l'aleutier du paiement des lods et ventes[3]. Notre province était mieux traitée sous ce rapport que celles dont la coutume rejetait complètement le franc-alleu. Cependant la jurisprudence admit la sujétion à la directe universelle que la fiscalité féo-

[1] Il est si vrai que le cens était, en Anjou, un droit d'origine purement seigneuriale, un véritable impôt féodal, que jadis le seigneur pouvait soumettre au cens les terres qui ne l'étaient pas encore ; il n'en était pas de même de la rente foncière. (*Établissements de Saint-Louis*, l. I, ch. 104. — Beautemps-Beaupré, texte B, ch. 109.)

[2] Anjou, 140.

[3] Maine, 153.

Digitized by Google

dale et les domanistes régaliens avaient imposée à toute la France coutumière et s'efforçaient de faire admettre même dans les pays de droit écrit. On obligeait le propriétaire qui prétendait tenir en alleu à faire preuve de son droit, quoique le texte de la coutume ne le dît pas. La présomption légale était l'assujétissement et non la liberté des héritages. La maxime : *Nulle terre sans seigneur*, prévalut en Anjou, comme dans tout le reste du royaume [1].

L'alleu, tel que l'admettait la coutume d'Anjou, était une sorte de tenure intermédiaire entre le fief et la censive, mais bien moins grevée que l'une et que l'autre.

Le possesseur d'une terre tenue en fief était obligé envers son seigneur supérieur ou suzerain à la foi et hommage, à l'aveu et dénombrement, au paiement du relief ou rachat en cas de mutation, au retrait féodal, à la saisie féodale, faute d'avoir rendu hommage et fourni ses devoirs en temps voulu, à la commise ou perte du fief en cas de manquement aux obligations féodales. Ces devoirs étaient de l'essence du fief [2]. La coutume les avait conservés sans restriction ; elle avait maintenu en outre les droits de garde et d'estage, l'obligation de fournir le roncin de service, les aides féodales, etc. [3].

[1] *Traité des fiefs*, VI, 2. — J'ai établi ailleurs que la maxime : *Nulle terre sans seigneur*, voulait dire simplement qu'il n'y avait *pas de terre sans seigneur justicier ;* ce fut la fiscalité royale qui lui donna un sens plus étendu, celui de *nulle terre sans seigneur direct (La féodalité et le Droit civil français*, l. III, ch. 3).

[2] *Traité des fiefs*, I, 6 *in fine.*

[3] Anjou, art. 128, 131, 134, 136.

Digitized by Google

Il est à remarquer que la Coutume d'Anjou n'a pas de titre spécial pour les censives; ce qui les concerne se trouve au titre des basses justices, par la raison que la basse justice et la justice foncière ou censière sont tout un en Anjou.

En un mot, la féodalité angevine admettait les règles communes à toute la région coutumière ; elle avait reçu la maxime : *Nulle terre sans seigneur*, mais elle avait conservé une sorte d'alleu, libre de presque toutes les sujétions féodales ; elle imposait à la règle : *Fief et justice n'ont rien de commun* une importante restriction, en ne distinguant pas la basse justice de la justice censière ou foncière.

En matière de succession féodale, l'extrême rigueur de la Coutume d'Anjou envers les cadets, réduits à un simple usufruit, était aussi un de ses caractères particuliers. Elle différait encore de la Coutume de Paris en ce que le droit de l'aîné portait en Anjou sur l'ensemble de la succession noble, tandis qu'à Paris son préciput ne s'appliquait qu'aux fiefs [1].

Les Coutumes d'Anjou et du Maine renfermaient donc certaines dispositions à elles propres qui les distinguaient des autres au milieu de la vaste région coutumière et leur donnaient une physionomie particulière, un caractère spécial, une véritable personnalité.

G. D'ESPINAY.

[1] Coutume de Paris, art. 15.

Digitized by Google

SAINT-MICHEL DU TERTRE

D'ANGERS [1]

CHAPITRE XXII

L'enterrement des Maires d'Angers dans l'église Saint-Michel du Tertre

Le 2 juin 1692, s'éteignait à Angers, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, après quarante-deux années d'épiscopat, l'évêque Henri Arnauld, laissant dans l'opinion populaire la mémoire d'un saint. C'est ainsi que Lehoreau, d'accord avec les traditions du temps, nous dépeint avec vérité les émotions produites dans la ville par la maladie et la mort d'un prélat qu'on vénérait et qu'on affectionnait plus encore.

Et pourtant sa doctrine, flétrie par Rome, repoussée

[1] Voir les *Mémoires de la Société* (1877-1878), page 97 ; (1879), page 179 ; (1880), page 233 ; (1881), page 328 ; (1882), page 441 ; (1883), page 313 ; (1884), page 232 ; (1886), page 223 ; (1887), page 89.

Digitized by Google

par la majorité du clergé de France, va être combattue par tous ses successeurs. Singulière anomalie : si ceux-ci, dociles aux enseignements du pontife romain, vont s'imposer le devoir de proscrire les novations de l'évêque d'Ypres, ils subiront en pratique dans ses errements, pendant cent-cinquante ans, l'irrésistible influence de Henri Arnauld, dont la mémoire d'ailleurs, ne cessera d'être respectée.

On s'isolera de Rome à son exemple, dans le bréviaire et la liturgie. Les pieux fidèles feront de sévères abstinences, jeûneront des carêmes entiers, mais ne se permettront qu'en tremblant la seule communion pascale. C'est que réellement avec Henri Arnauld les enseignements de Port-Royal sont entrés dans nos mœurs.

Le premier successeur de notre vieil évêque fut Michel Le Pelletier, nommé le 15 août 1692.

Il était le fils du ministre d'État et le frère de Charles-Maurice, abbé de Saint-Aubin, cinquième supérieur de Saint-Sulpice.

Rien de plus dissemblable que ces deux évêques. Au vieux pontife presque centenaire succédait un jeune prélat de trente-deux ans ; au serviteur de Richelieu, à la créature de Mazarin, un protégé de M^me^ de Maintenon ; au disciple de Port-Royal un fils d'Olier ; au respectueux gardien de l'évêché d'Ulger, de la cathédrale des Beaumont, un novateur de l'art grec.

Le Pelletier a occupé le siège quatorze ans seulement. Dans ce court espace de temps il a su moderniser son évêché et transformer sa cathédrale ; mais

Digitized by Google

en revanche il nous a doté d'un séminaire sulpicien, réformateur du clergé paroissial.

Poncet-Larivière qui lui succéda, fils d'un intendant d'Alsace, était disciple des jésuites. La bulle *Unigenitu* n'eut pas de plus zélé partisan. De l'Académie française, il était l'orateur à la mode. Il prêcha le dernier carême de Louis XIV, complimenta le Régent; fit le discours du sacre et prononça l'oraison funèbre de Philippe d'Orléans, résumée dans cette pensée : *Je crains, mais j'espère.*

Le clergé séculier de second ordre était composé des petits privilégiés, les chanoines, composant les collégiales, et des prêtres chargés directement du ministère paroissial, les curés, sous leurs ordres, les vicaires ou chapelains.

Un nombre fort réduit de curés en Anjou étaient, avons-nous dit, titulaires de leur charge. En majeure partie, dans ce nombre, tous les curés d'Angers étaient substitués en qualité de vicaires perpétuels, à des curés primitifs pourvus de bénéfices, dîmes ou bien-fonds.

Les vicaires perpétuels vivaient à portion congrue ou des minces revenus de l'Église. Les curés de Saint-Michel, vicaires perpétuels de l'abbé de Saint-Serge, étaient de ces derniers. Ils n'étaient pas des seigneurs mais n'appartenaient non plus pas à la dernière classe de la société. Fils de nos bourgeois, ils en avaient l'éducation et l'énergie.

De ce nombre était Bonichon que nous avons laissé si dévoué à son évêque.

Bonichon mourut en 1662. Henri Arnauld le pleura

Digitized by Google

et voulut présider lui-même à son enterrement. Le registre paroissial mentionne ainsi l'évènement :

« Vénérable et discret Maître François Bonichon, « prêtre de l'Oratoire et très digne curé de cette « paroisse, après avoir gouverné avec piété, zèle et « charité cette dite paroisse, est décédé au très grand « regret de ses paroissiens, le mercredi quatorzième « jour de novembre 1662 et a été inhumé dans le « chœur de l'église.

« Mgr l'Illustrissime et Révérendissime évêque « Henri Arnauld officia pontificalement à ses obsèques « le jeudi 15 novembre 1662. »

François Maudoux qui le remplaça gratifia sa paroisse de la terre des Humeaux, située paroisse Saint-Samson. Il mourut en 1692, suivant la mention suivante :

« François Maudoux, prêtre bachelier en droit- « canon et curé de cette paroisse, âgé de soixante- « cinq ans, a été enterré par nous soussigné, au haut « du chœur, au côté droit, après avoir fait les fonc- « tions pendant vingt-six ans avec beaucoup de zèle, « de prudence et de piété. »

Bonichon, nous l'avons raconté, après un siècle de lutte, triompha des exigences abusives de l'abbaye Serge, et Maudoux, par son édit royal, eut lui aussi raison de l'insubordination scandaleuse de ses chapelains.

Après un intérim de six mois d'un docteur en Sorbonne, il nous vint comme curé un jeune homme de vingt-cinq ans, Jean-François Ayrault, maître ès-arts en l'Université d'Angers.

Digitized by Google

Le curé Ayrault, de l'illustre famille judiciaire des Ayrault, successeur des Croux, des Bonichon, des Maudoux, avait une apparence de fortune plus brillante que réelle. Son nom, sous un régime de droit d'aînesse, était son seul patrimoine. Vicaire perpétuel de l'abbaye de Saint-Serge, il était sans portion congrue réduit aux minces revenus de son église, dont les fondations étaient le grand luxe.

Abondantes au XVI^e^ siècle, elles s'étaient diminuées au cours du XVII^e^, quand, d'autre part, la dépréciation progressive de l'argent avait contraint de réduire des services qui n'avaient plus pour leur perpétuel maintien une rémunération suffisante.

Dans ces conditions, assailli de pauvres qu'on accueillait au logis paternel, il se voyait impuissant à les soulager et alors, sans découragement et sans vain amour-propre, il présenta à son évêque la supplique suivante dans laquelle, étalant sa misère, il nous fait la peinture la plus expressive de la société de son temps :

A M^gr^ l'Illustrissime et Révérendissime évêque d'Angers

« Supplie humblement Jean-François Ayrault, prêtre, curé de la paroisse Saint-Michel du Tertre, de cette ville, disant que la dite cure de Saint-Michel dont il est pourvu depuis dix ans, est d'un revenu fort incertain et fort modique ne consistant pour la plus grande partie que dans les offrandes des fidèles qui diminuent chaque jour, n'ayant d'ailleurs aucun temporel affecté à la dite cure, outre un demi-quartier de vigne et un petit cloteau de

Digitized by Google

terre, appelé le Champeussé, à cueillir un septier de blé par chaque année. Monsieur l'abbé de Saint-Serge percevant les dîmes en la ditte paroisse qui lui donne pour cela le nombre de dix septiers de bled, seigle pris en l'aire et le plein de deux pipes de vin puisé aussi sur le lieu. Que néanmoins il est obligé en la dite qualité de curé à de grandes charges entre autres à assister un très grand nombre de pauvres, parmi lesquels il y a beaucoup de honteux qui n'osent découvrir leur pauvreté à personne qu'à lui. Ce qu'il voit à son grand regret être hors d'état de pouvoir continuer attendu le peu de ressource de la dite cure.

« C'est pourquoi il a recours à Votre Grandeur pour la supplier en tout respect d'avoir la bonté d'unir à sa dite cure un legs en prestimonie appelé la Chapelle Matutinale dont il est le présentateur et le collateur en qualité de curé de la dite paroisse. Le dit legs fait par un de ses prédécesseurs curé dont le temporel consiste en une maison affermée cinquante livres et un jardin affermé vingt livres, qui étant pris pour l'honoraire de la première messe du dimanche que le chapelain doit dire ou faire dire suivant les termes de la fondation. Les cinquante livres restants pourront soulager beaucoup les dits pauvres et donneront aussi plus de moyens à ses successeurs curés de les soulager ; le jardin étant d'ailleurs très utile au suppliant par sa proximité, étant situé à l'entrée du fauxbourg Saint-Michel, pour y pouvoir travailler en repos pour son peuple et pour lui étant surchargé d'affaires en son presbytère.

« Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise faire la dite union de la dite prestimonie à sa cure et il sera obligé de continuer ses vœux pour la prospérité et la conservation de Votre Grandeur.

« Jean-François Ayrault. »

Digitized by Google

Inutile d'ajouter que la supplique eut son plein succès.

Le curé Ayrault arrivait à une époque douloureuse de notre histoire. Les années brillantes du grand règne avaient pris fin. Des jours de deuil allaient les remplacer.

Une ligue formidable s'était formée contre nous. La guerre en devait être la conséquence. Par malheur la Providence personnifiée du monarque, le sage, l'économe Colbert venait de mourir et nos plus illustres hommes de guerre l'avaient précédé au tombeau.

Si Colbert n'était pas remplacé, nos généraux avaient des successeurs ; mais ils n'étaient plus de l'école de Henri IV, ils sortaient des antichambres de Versailles exercés aux guerres du palais, peu familiers à la vie des camps. Nos ennemis au contraire qui avaient hérité de nos qualités s'avançaient avec prudence et circonspection.

Au moment d'une entrée en campagne, il était nécessaire au premier chef de trouver de l'argent et des hommes. Les hommes allaient se trouver, quelque vicieux que fut alors le recrutement ; mais les caisses étaient vides ; Versailles et Marly les avaient épuisées. Dans cette pénurie, pressurer à nouveau la partie taillable de la nation était le moyen normal de faire de l'argent ; celui-ci devint bientôt insuffisant et on fut obligé de recourir à des expédients, parmi lesquels la vente des charges publiques.

Le trafic des charges n'était pas sans précédent dans la vie de la nation. Depuis de longues années

Digitized by Google

déjà, les fonctions judiciaires étaient aliénées, passant dans des familles privées, qui se les transmettaient de père en fils sans dommage apparent pour la société, sans déconsidération pour la fonction.

On résolut d'en agir ainsi pour les charges municipales, comme si le Roi en eût pu disposer, et que la charte de Louis XI n'en eût pas gratifié la population angevine, si fière d'élire son maire.

L'impérieux besoin d'argent aveuglait le pouvoir et ne lui permettait plus de respecter un contrat. On mit donc à l'encan la mairie d'Angers.

50,000 livres en principal, 10,544 livres en droits royaux, la charge à vie, la noblesse au bout de vingt ans de fonctions, trouvèrent preneur et le fortuné du jour fut l'avocat François Raimbault de la Foucherie qui, en l'année 1692, devint ainsi maire à vie de la ville d'Angers.

Ce maire imposé, que sa fortune seule recommandait, n'en conquit pas moins l'estime et l'affection de ses administrés, à tel point, qu'à dix ans de date, quand fut signé le traité de Ryswick, le premier soin de la cité angevine fut, avec l'agrément du titulaire, de racheter la mairie. L'affaire conclue, on avait hâte, par une élection, d'en affirmer l'exécution. Le 1er mai 1702 fut ce jour convoité dans lequel on acclama le démissionnaire Raimbault qui de maire à vie devint maire élu.

Des fêtes, des réjouissances en consacrèrent l'évènement et semblaient promettre une ère fortunée. Mais les jours heureux sont toujours trop courts. Raimbault put s'installer et six mois après la

Digitized by Google

mort le surprenait dans son domaine de Beaupréau.

Il était de tradition qu'un maire en exercice fut enterré avec solennité, Raimbault le savait et sur son lit de mort sa modestie s'en effraya. Il prescrivit par testament qu'on l'inhumât à Beaupréau au milieu de ses métayers. Par affection toutefois pour sa ville d'Angers, il lui légua son cœur qu'il prescrivit de déposer dans son église paroissiale de Saint-Michel du Tertre.

Emue de ce témoignage, la ville d'Angers voulut, dans une éclatante manifestation, rendre à ce cœur, au jour de son dépôt, l'hommage qu'on eut rendu à son corps entier. Ayrault dans son registre paroissial, Lehoreau dans ses Mémoires, en décrivent ainsi le cérémonial :

« Le mercredi 15 novembre 1702, nous dit Ayrault, « Messieurs du Corps de ville ont fait faire un ser- « vice dans notre église, le plus solennel qu'on eut « encore vu, pour la cérémonie de la sépulture du « cœur de feu Monsieur de la Foucherie Raimbault, « maire et capitaine de cette dite ville, décédé à Beau- » preau où il a été inhumé, ayant défendu par testa- « ment qu'on apportât son corps en cette ville voulant « épargner à cette dite ville les dépenses excessives » qu'elle est obligée de faire à sa sépulture selon « l'usage qu'on a pratiqué en pareille occasion, mais « encore plus particulièrement dans la crainte qu'il « avait que les magnificences avec lesquelles on a « coutume d'enterrer les maires, soient trop opposées à « l'humiliation chrétienne. Il a seulement permis « qu'on apportât son cœur afin qu'il fût à la ville un

Digitized by Google

« monument éternel de l'amour qu'il avait pour elle
» et à cette paroisse où il a toujours demeuré et ses
« parents avant lui, une marque certaine de son atta-
« chement.

« Ce maire illustre a été regretté de tout le monde
« et il a mérité de l'être par le soin qu'il a toujours
« pris pour les intérêts de la ville, les ayant soutenus
» dans des temps fâcheux et difficiles aux dépens des
« siens propres, et par l'affection tendre qu'il avait
« pour les habitants. Il a fait voir beaucoup d'esprit
« dans l'emploi dont il était revêtu, une sagesse con-
« sommée et un grand fond de religion qu'il a con-
« servé jusqu'au dernier moment de sa vie, ayant
« reçu tous les sacrements d'une manière aussi pieuse
« qu'édifiante. »

« Jean-François AYRAULT. »

« Du 9 au 14, écrit Lehoreau, un lit d'honneur fut
« dressé chapelle Louet en l'église Saint-Michel.

« Le mardi 14, douze crieurs revêtus de vieilles
« robes d'avocat ornées par devant des armes de la
» ville et par derrière de celles du défunt, la tête cou-
« verte d'un bonnet carré, une clochette à la main
« allèrent par toute la ville annoncer la mort du
« maire et la sépulture du lendemain. Les cloches de
« toutes les églises tant de réguliers que de séculiers
« devaient sonner la veille au soir. La cathédrale fai-
« sant défaut fut imitée par Saint-Aubin, Saint-
» Nicolas, Saint-Laud, et Saint-Martin. Ces mêmes
« se dispensèrent d'assister à la cerémonie du len-
« demain.

Digitized by Google

« L'évêque Le Pelletier n'osa interposer son auto-
« rité souhaitant qu'on réussit sans lui.

« Le lendemain, mercredi 15, depuis sept heures
« jusqu'à onze heures, allèrent chanter leur *libera*,
« chacun séparément, les ordres mendiants, l'abbaye
« Toussaint, les collèges Saint-Pierre, Saint-Mau-
« rille, Saint-Julien, Saint-Mainbœuf ; Saint-Serge
« s'y montra zélé parce que tous les ans au 1er mai
« le maire et sa maison se montre exact à l'assistance
« chapelle Saint-Brieuc.

« Entre dix et onze heures tous les Corps de ville
« se rendirent à Saint-Michel, le lieutenant du Roi
« avec ses gardes, le Présidial, l'Hôtel-de-Ville, la
« Prévôté, l'Election, le Grenier à sel, les Avocats,
« les Notaires, les Juges consuls et l'Université.

« Mgr Le Pelletier, officia pontificalement, assisté
« par Messieurs de son séminaire, trois directeurs
« et le curé de Saint-Michel, M. Ayrault faisaient
« fonction de diacre et sous-diacre, et d'assistant.
« L'oraison funèbre fut prononcée par un Père de l'Ora-
« toire. L'office terminé, un prêtre prit le cœur cou-
« vert d'un crêpe et aidé du fossoyeur le déposa dans
« une cavité pratiquée dans le pilier, situé près le
« banc de l'Hôtel-de-Ville, du côté gauche de la nef,
« proche l'autel de Notre-Dame-de-Pitié. »

Après avoir traversé les rudes années de la guerre de la ligue d'Augsbourg, Raimbault mourut juste au début de celle de la succession d'Espagne. Rien de douloureux comme cette dernière période, quand en 1711 et 1712, aux deuils foudroyants de la Cour se viennent joindre la peste et la famine. On aurait pu

Digitized by Google

croire à l'effondrement quand c'était la fin de nos maux. Un dernier rayon allait luire au déclin de la vie du grand roi. La fortune devait lui sourire encore et couronner à Utrecht le plus glorieux des règnes.

On était à la joie de la victoire à Angers comme dans tout le royaume, quand une calamité d'un nouveau genre vint jeter l'alarme dans nos campagnes, désoler en particulier le faubourg Saint-Michel et ses environs. Des loups en bande l'envahissaient et semblaient vouloir assiéger notre ville.

Écoutons, au 10 juin 1714, le cri d'alarme de l'Évêque dans les chaires de nos églises :

« Des gémissements et des larmes succèdent tout « à coup aux cris de joie dont cette province vient de « retentir. La paix qui commençait à règner parmi « nous se trouve déjà troublée par la guerre que les « animaux nous déclarent, et les bêtes sauvages par « un nouveau genre de férocité, couvrent de plaies « et déchirent avec fureur des hommes qui avaient « échappé aux armes de nos ennemis [1]. »

Lehoreau décrit ainsi cette calamité :

» Le troisième jour de juin 1714, jour de dimanche, « un loup enragé du canton des Banchez qui est un « petit village à demie lieue de la ville, paroisse de

[1] Mandement de Mgr Poncet-Larivière qui ordonne des prières publiques pour demander à Dieu de bénir les précautions qu'on prend contre les désordres que les loups font dans notre province.

(juin 1714.)

Digitized by Google

« Saint-Samson et Saint-Michel du Tertre, sur le « grand chemin de Paris, passa en droit chemin par « le fauxbourg Saint-Michel du Tertre, de là passa par « devant les Minimes, traversant le Champ de foire « et alla passer dans le fauxbourg de Bressigni, qui « mordit plus de soixante personnes.

« Il les dévorait plustôt qu'il ne les mordait car il « les défigurait très pitoyablement, aux uns arrachant « partie du visage, aux autres les épaules de telle « manière qu'on ne les pouvait voir que la larme à « l'œil.

« Ce loup fut tué le lendemain en Frémur, paroisse « de Saint-Laud, par un passant qui allait à sa jour- « née du matin, sur lequel il se jetta, mais il fut « tellement secouru de son vallet qu'il le tua à coup « de tranche.

« Les loups enragés se multiplièrent peu de jours » après, de telle sorte qu'on n'osait aller seul à la « campagne. On portait des brocs ou fourches de fer « avec des armes à feu et on se tenait du mieux qu'on « pouvait sur ses gardes, car ils étaient dans le faux- « bourg, et on fut contraint de fermer pendant « quelques jours les portes de ville de bonne heure « crainte qu'ils n'y entrassent. Ils se jettaient plustôt « sur les hommes que sur les animaux. On prétend « qu'il a été mordu plus de deux cent cinquante per- « sonnes dans notre Anjou. Ils allaient de trente à « quarante personnes à la mer. Ceux qui étaient « mordu au dentier ou aux yeux en mouraient quoi- « qu'ils eussent été à la mer.

« Une quête fut faite dans la ville pour soulager

Digitized by Google

« ces pauvres affligés et leur donner de quoi aller à « la mer. De plus, ils étaient pansés à l'hôpital Saint- « Jean. Le 26 de juin, une femme et un enfant de « huit à neuf ans moururent enragés à l'hôpital et le « même jour on y porta aussi un homme enragé.

« On mit les malades dans l'église Saint-Laurent « et sur les portes de ville Saint-Nicolas et Lyonnaise. « Il en mourut beaucoup tant ici que dans d'autres « lieux.

« Une grande partie de la ville se priva pendant « plus de dix jours de viande de boucherie et de lait « dans l'appréhension de manger de la viande « d'une bête qui aurait pu être mordue de ces loups « enragés.

« On ne souffrait point, autant qu'on le pouvait, « entrer en ville de chiens de campagne parce que il « y en avait beaucoup d'enragés. Il y eut plusieurs « chats enragés. Dans la rue Baudrière une chatte « enragée mordit trois ou quatre personnes. La « crainte de ces animaux saisissait tellement les « hommes qu'on ne se croyait pas en sûreté dans ses « maisons.

« C'était la guerre. Nous étions attaqués et forcés « de lutter. L'autorité le comprit et résolut de lever « une armée.

« En conséquence, le lieutenant des eaux et forêts « d'Anjou, par son instruction du 7 du mois de juin, « enjoignit aux procureurs-syndics des paroisses de « commander pour le dimanche 10, après vêpres et « jours suivants, une chasse et huée aux loups à « laquelle devront participer outre les volontaires de

Digitized by Google

« toute classe et toute condition un homme valide de « chaque famille.

« L'évêque Poncet-Larivière, de son côté, pres- « crivait des prières publiques pour le succès de l'en- « treprise.

« L'un et l'autre promirent des récompenses en « argent à quiconque apporterait une tête de loup.

« La première battue se fit le 10 juin; la seconde « battue se fit le 13 juillet ; la troisième battue se fit « le 2 septembre.

« Il fut tué vingt-cinq loups. »

Aujourd'hui, à deux siècles de distance, on s'étonne à bon droit de la possibilité d'un pareil fléau qu'on s'expliquera pourtant, si l'on veut bien songer que vingt-cinq ans de guerre avaient fait nos campagnes désertes : que les vastes communs de Jeanne de Laval étaient restés sans culture; qu'une forêt continue séparait Angers de Beaufort.

La disette, les maladies, la crainte des loups avaient dû exercer la sollicitude d'un maire soucieux des intérêts de ses administrés. Ce maire se rencontra dans la personne de Michel Falloux du Lys qui ne craignit pas d'aller en Hollande chercher du blé afin de sauver sa ville de la famine.

Son administration avait été laborieuse. Son successeur, l'avocat Jallet de la Verouillère, semblait devoir en recueillir l'honneur, mais installé le 1er mai, il mourait le 4 juillet 1715. Si Jallet de la Verouillère était nouveau comme maire, il avait sa réputation d'échevin et, comme tel, était estimé de la population. Le Corps de ville, dans ces conditions, avait à cœur de

Digitized by Google

rendre à la mémoire de son maire les honneurs dûs à son rang ; d'obtenir à cette fin le concours du chapitre de la Cathédrale et d'éviter ainsi les abstentions qui s'étaient produites à la cérémonie funèbre du cœur de M. Raimbault de la Foucherie.

Il importait dans ce but de faire la paix avec Messieurs de l'Église d'Angers. L'entreprise n'était pas sans difficulté, car, pour le Corps de ville, outre le sacrifice de sa dignité devant les aristocratiques prétentions de Messieurs les chanoines, il fallait encore rencontrer dans l'évêque Poncet-Larivière une assez grande autorité et chez le curé de Saint-Michel, avec l'abandon de ses droits canoniques, son complet effacement.

Ces durs sacrifices s'accomplirent et à distance leur exagération nous fait à bon droit rechercher ce que pouvait être alors l'Église d'Angers et d'où lui pouvaient venir ses prétentions.

Le titre d'Église d'Angers, qui semblerait devoir être celui du diocèse tout entier, était celui que s'arrogeaient nos chanoines de l'Église cathédrale.

Le chapitre de cette Église composé d'un doyen, de chanoines, chapelains, corbeliers, psalteurs, avait sous sa dépendance, en ville, les paroisses Saint-Évroult et Saint-Aignan ; à la campagne, celles de Chemiré, Bourg-l'Évêque, Saint-Denis-d'Anjou, du Plessis-Grammoire. Le chapitre élisait son doyen qu'il présentait à l'agrément de l'archevêque de Tours.

Il avait ses synodes distincts lui permettant de s'affranchir de ceux du diocèse.

Digitized by Google

Il voulait bien accepter l'évêque d'Angers comme confrère, lui donner rang dans son chœur, à la condition que celui-ci consentit à ne s'ingérer en rien dans son administration.

Il régnait en maître dans la Cité tout entière que pour cette raison on nommait le cloître de l'Église d'Angers.

Messieurs les chanoines avaient en outre la prétention de personnifier en notre ville le premier corps politique de la nation. C'est ainsi que comme tels ils venaient de triompher du Présidial et entendaient avoir droit aux honneurs du Corps de ville, dans l'élection des dignitaires et dans l'hommage du maire nouvellement élu. Cette ambition de suffrages, cette soif d'hommage faisaient le débat du jour. Elles devinrent les conditions d'accord que la ville accepta et qui font l'objet de la délibération qu'on va lire.

Extrait du registre des délibérations de la ville et mairie d'Angers, du jeudi 4 juillet 1715.

« Messieurs de Pontigny et Maillard, conseillers de « ville, députés vers le chapitre de la Cathédrale, ont « dit que M. le doyen de l'Église d'Angers leur avait « promis le jour d'hier de faire ce jour d'hui assem- « bler Messieurs du chapitre à l'issue de leurs matines « pour délibérer sur la prière par eux faite au nom « de ce corps et que étant allés ce matin au chapitre « de ladite Église, ils y sont entrés et ont été placés « à côté de Monsieur le doyen du côté droit, au-dessus

Digitized by Google

« de Messieurs les chanoines auxquels Messieurs du « chapitre ledit sieur de Pontigny a dit que Monsieur « Jallet de la Vérouillère, maire, estant décédé le jour « d'hier, ils venaient de la part de Messieurs du Corps « de ville pour les prier de vouloir bien faire sonner « leur grosse cloche à l'heure de dix heures pour « avertir les Communautés ecclésiastiques tant sécu- « lières que régulières de cette ville et fauxbourgs, « de faire sonner en même temps leurs cloches con- « formément au mandement de Messieurs les vicaires « généraux et de vouloir bien assister à la sépulture « dudit sieur Jallet de la Verouillère, et en faire la « cérémonie dans l'église paroissiale de Saint-Michel « du Tertre où le corps a été déposé.

« A quoi Monsieur le doyen a répondu de la « part du chapitre qu'ils prennaient toute la part « possible dans la perte que la ville venait de faire « par la mort de Monsieur le Maire et qu'ils se « feraient un plaisir très sensible d'en donner des « témoignages et d'honorer la mémoire en accordant « les suffrages et prières de l'Église ; qu'ils voulaient « bien donner à Messieurs du Corps de ville des « preuves convaincantes de la considération qu'ils « ont pour eux et de l'envie qu'ils ont en même « temps de vivre avec eux en une parfaite intelligence « et qu'ils leur ont promis de faire sonner la grosse « cloche à l'heure de dix heures et de chanter dans « leur église les suffrages accoutumés pour la recom- « mandation de l'âme dudit feu sieur Maire à la « sépulture duquel ils ont promis d'assister et d'en « faire la cérémonie sur les six heures du soir en

Digitized by Google

« l'église paroissiale de Saint-Michel du Tertre.

« Sur quoi Messieurs de la Compagnie, pour « répondre à l'envie que Messieurs du Chapitre ont « marqué de vouloir vivre avec Messieurs de ce Corps « en bonne intelligence a été conclu que, à l'avenir, « Messieurs les Maires et Échevins, à leurs élections, « iront au premier jour de chapitre de Messieurs de « l'Église d'Angers leur faire civilité et leur demander « leurs prières et leurs suffrages et de les faire inviter « à toutes les élections tant du maire et échevins « qu'autres officiers et autres assemblées générales « pour y donner leurs suffrages auxquelles assemblées « lesdits sieurs du Chapitre seront invités par le Pro- « cureur du Roi de cet Hôtel et y seront placés immé- « diatement à côté du Maire du côté droit le tout « conformément à l'ancien usage et à ce qui s'était « toujours pratiqué avant la contestation qui est pen- » dante aux requêtes du Palais, à Paris, et ce indé- « pendamment des prétentions du Clergé au moyen « de quoi Messieurs du Corps de ville consentent que « l'instance pendante aux requêtes du Palais, à Paris, « pour raisons de que dessus soit éteinte et comme « non avenue, renonçant à la poursuite de leur part « au moyen aussi de ce que Messieurs du Chapitre « donneront à Messieurs de ce Corps une pareille « renonciation.

« Délibéré à l'Hôtel-de-Ville d'Angers où étaient « extraordinairement assemblés Messieurs Guérin de « la Piverdière, vice-maire ; de la Rousselière, com- « missaire aux revues ; de la Dublière, Avril et « Giraud, assesseurs ; de Portebise, Dupont de Pon-

Digitized by Google

« tigné, de Fleins, le Bouvier des Mortiers, Cou-
« reillon, Maillard, procureur du Roi, et Audebert,
« conseiller, garde-sel. »

L'Hôtel-de-Ville cédant sur tous les points, Messieurs de l'Église d'Angers n'avaient plus raison de prolonger leur résistance. Aussi l'échange fait des délibérations respectives, le sous-chantre, au matin même du 4 juillet, dut lire au Chœur l'ordre suivant :

« Injunctum est omnibus hujus Ecclesiæ habitan-
« tibus est post pulsum campanæ hodie post sextam
« adsint ad subvenite quod decantabitur pro requie
« animæ defuncti domini de la Verouillère, majoris
« hujus urbis ; et hora quinta in choro conveniunt
« ut processionaliter eant ad ecclesiam parachialem
« sancti Michaelis de clino ad sepulturam dicti
« defuncti.

« Datum in Capitulo Ecclesiæ Andegavensis, 4 juillet 1715. »

L'évêque Poncet-Larivière était à la Cour qu'il ne quittait plus guère aux derniers jours du Roi. Ses vicaires généraux, qui avaient assisté silencieusement à tous les débats, auraient eu mauvaise grâce de les continuer lorsque l'accord fut fait. Ils confirmèrent au contraire cet accord par l'ordonnance suivante :

Ordonnance des Vicaires-généraux (l'Evêque absent)

« Les chapitres, curés et supérieurs des couvents
« et communautés de cette ville et faubourgs feront

Digitized by Google

« aujourd'hui sonner leurs cloches pour le décès de « M. de la Vérouillère, maire de cette ville, à l'heure « qu'ils entendront sonner la grosse cloche de la « cathédrale et ils iront processionnellement dans « l'église Saint-Michel du Tertre où le corps sera exposé pour y chanter le *Subvenite*.

« Savoir : les chapitres avant midi, les couvents et « communautés depuis trois heurés jusqu'à six.

« Donné à Angers, le quatrième jour de juillet 1715. »

De ces dispositions il résultait que Messieurs de l'Église d'Angers s'arrogeaient le droit de disposer de l'église Saint-Michel du Tertre, au jour et à l'heure qu'il leur convenait, pour y procéder à l'enterrement du maire Jallet de la Vérouillère, et cela sans souci de l'Ordinaire qu'on n'avisait pas même de l'ingérence qu'on se permettait.

Le curé de la paroisse était alors Pierre Dugué qui, le 13 février 1713, avait remplacé le curé Ayrault pourvu d'un canonicat à l'église cathédrale. Quelque modeste que fut le curé Dugué, quelque sentiment qu'il eût de sa faiblesse, il ne crut pas devoir dévorer en silence l'humiliation qu'on lui imposait ; il voulut soulager son cœur en confiant à son registre paroissial, dans le récit qu'on va lire, l'abus de pouvoir, qu'au mépris de son droit, on exerçait contre lui :

« Le quatrième jour de juillet 1715, René-Joseph « Jallet, écuyer, sieur de Vérouillère, maire et capi- « taine général de cette ville, âgé de cinquante-six « ans ou environ, décédé le jour d'hier, a été inhumé « dans notre église.

« Et attendu que cette sépulture a été faite par

Digitized by Google

« Messieurs le Doyen, Chanoines et Chapitre de la « cathédrale ; j'ai cru devoir marquer ici de quelle « manière la chose s'est passée :

« Aussitôt que j'ai eu appris que Messieurs de « l'Hôtel-de-Ville étaient dans le dessein de prier les « dits sieurs doyen et chanoines de faire la dite sépul- « ture, je fus trouver M. de la Vilatte-Dupont, échevin « et député du dit Hôtel-de-Ville pour les cérémonies « de la sépulture, et le prier de remercier pour moi « Messieurs du dit Hôtel-de-Ville de ce qu'ils avaient « choisi notre église pour la dite sépulture la leur « offrant et les assurant qu'ils pourraient choisir tels « ecclésiastiques qu'ils souhaiteraient pour la sépul- « ture. Ensuite de quoi j'allai trouver M. Jarry, cha- « noine, procureur du chapitre, pour le prier d'assurer « Messieurs les Doyens et Chanoines que je les priais « de me faire l'honneur de faire cette cérémonie dans « notre église. Mais sur ce que j'appris qu'ils n'avaient « pas assez bien reçu le compliment que je leur avais « fait faire par mon dit sieur Jarry, prétendant être « en droit de faire cette sépulture dans ma dite église, « idépendamment de moi ; attendu qu'ils ont de tout « temps fait de semblables sépultures des maires, « comme il paraît par leurs registres et ceux de « l'Hôtel-de-Ville, je fus de rechef trouver mon dit « sieur Jarry à qui je représentai que comme Messieurs « de la Cathédrale n'avaient aucun droit dans mon « église, je ferais la sépulture sans l'extrême considé- « ration que j'avais pour la mémoire du défunt et « pour Messieurs de l'Hôtel-de-Ville, et que je ne « voulais pas rompre les mesures qu'ils avaient prises ;

Digitized by Google

« que cependant, je comptais prendre une place dans « mon chœur avec les chanoines.

« L'affaire fut portée au chapitre ; ils députèrent « vers Messieurs de l'Hôtel-de-Ville, lesquels me « sont venus trouver, savoir : M. de la Piverdière- « Guérin, vice-maire ; M. de Pantin-Rousseau, con- « seiller de ville et M. de la Blanchardière ; Gou- « reau, conseiller honoraire au présidial de cette ville, « beau-frère du défunt, lesquels m'ont prié de souffrir « les dits sieurs doyens et chanoines de faire la céré- « monie sans m'y opposer ni prendre place au chœur, « ce que je voulus bien leur accorder.

« M. le Doyen a présidé l'office.

« Le luminaire m'est demeuré comme aux autres « sépultures. Toutes les compagnies ont assisté à la « sépulture, et voici de quelle manière elle s'est « faite :

« Nous fûmes Messieurs nos ecclésiastiques et moi « processionnellement lever le corps dans sa maison, « rue du Cornet, où il était décédé, et ce sur les dix « heures du matin. Nous le conduisîmes en notre « église qui était toute tendue de noir. Les cloches de « la cathédrale sonnaient dans ce temps, toutes les « autres cloches de la ville sonnèrent aussi.

« Le corps resta exposé tout le jour. Tous les cha- « pitres, paroisses et communautés vinrent chanter le « Repons *Subvenite* et le soir, sur les sept heures, la « sépulture se fit après laquelle nos ecclésiastiques et « moi conduisirent processionnellement le cœur du « défunt dans l'église des Cordelliers où nous chan- « tâmes les suffrages ordinaires. »

Digitized by Google

Lehoreau dans ses Mémoires complète ainsi le récit du cérémonial observé dans cette sépulture :

« La veille au soir les crieurs de patenôtres en robe « et bonnet carré avaient parcouru la ville dans toutes « ses rues pour annoncer le programme du lende- « main.

« La levée du corps s'était opérée à dix heures par « le clergé paroissial au son de toutes les cloches et « pendant ce temps Messieurs de l'Église d'Angers « récitaient dans leur église les prières de la recom- « mandation de l'âme.

« Tous les chapitres, paroisses, communautés sécu- « lières et régulières, à l'exception des Bénédictins et « des chapitres de Saint-Laud et Saint-Martin, vinrent « réciter devant le corps dans l'église Saint-Michel « leur *Subvenite*, chacun d'eux en échange reçut en « gratification deux cierges jaunes et blancs.

« A cinq heures du soir, Messieurs de l'Église « d'Angers, réunis au chœur de la cathédrale, com- « mencèrent les vêpres des morts qu'ils chantèrent « processionnellement en se rendant à l'église Saint- « Michel ayant le doyen pour officiant précédé de « toutes les notabilités de la ville rangées de la manière « suivante : la maison de ville à son banc, le Corps de « ville, chapelle Lanier, l'Université au jubé, le Pré- « sidial, chapelle Ayrault. Le mausolée décoré avec « soin était illuminé de cierges jaunes et blancs.

« La sépulture s'opéra dans l'église, à la porte de la « sacristie.

« Le cœur renfermé dans une capse de plomb « déposé sur un plateau d'argent avec l'épée du maire.

Digitized by Google

« fut transporté processionnellement, à l'issue de la « sépulture du corps, à l'église des Cordeliers par le « clergé paroissial de Saint-Michel.

« Le 6 juillet dans cette église des Cordeliers une « messe d'*Obitus* avec *Libera* y fut célébrée devant le « Corps de ville invité pour la cérémonie. »

Restait à élire le successeur du maire défunt et convoquer à cette opération, aux termes des engage- « ments pris, Messieurs de l'Église d'Angers.

Lehoreau en retrace ainsi le cérémonial :

« En exécution des conventions faites entre le cha- « pitre de Saint-Maurice et la mairie d'Angers, le « lundi 19 juillet 1715, M. Maillard, procureur du « Roy de la maison de ville, entra au chapitre en « robbe courte, l'épée au côté, inviter Messieurs de « l'Église d'Angers à venir le lendemain donner leur « suffrage dans l'élection de M. Robert, professeur « de droit civil et canon en l'Université. Pour ce, il « fut placé au chapitre vis-à-vis le Doyen et reçut à « sa sortie, selon l'ancien usage, deux sous six deniers « et fut reconduit par le Procureur du chapitre jusqu'à « la porte.

« Le lendemain deux députés du chapitre, le pro- « cureur Jouary et le chanoine Ayrault se rendirent « à l'Hôtel-de-Ville et assistèrent à tout le cérémonial « de l'élection.

« Puis le lendemain 21, M. Robert, nouveau maire, « accompagné de M. Guérin de la Piverdière, vice- « maire, et Potier, assesseur, en habit court et l'épée « au côté, précédé de deux gardes armés de leurs

Digitized by Google

« piques, se présentèrent au chapitre, introduits et « placés à la droite du président, M. Nicolas Marti- « neau, chantre, le doyen absent.

« Le maire après avoir témoigné au chapitre la joie « de la réconciliation opérée entre le Corps de ville et « le Chapitre et demandé leurs prières, fit en français « l'éloge de son prédécesseur ; M. Martineau, prési- « dent, y répondit éloquemment, après quoi deux « chanoines, MM. Malfilâtre et Jouary, furent députés « pour reconduire ces Messieurs jusqu'à la porte du « cloître après avoir été gratifiés par le Procureur, le « maire, de cinq sous et les deux échevins, de deux « sous et demi chacun. »

L. Rondeau.

Digitized by Google

LE DUEL DU CID

Pièce couronnée de l'Académie des Jeux Floraux

A Madame Agar, de la Comédie-Française

HIERRO !

Le Cid était venu fier, formidable et calme,
Refoulant en son cœur d'âpres rébellions,
Chercher dans un duel un triomphe sans palme,
Au fond de l'Alhambra, dans la Cour des Lions.
Son gantelet froissait rudement son épée,
Encor dans le fourreau, sous sa cape drapée
Traînant sur les pavés de marbres et d'émaux.
Il croyait voir du sang aux fleurs incarnadines
Des grenades ; du sang aux roses aubépines,
Du sang sur les cyprins aux vasques des jets d'eaux :
Comme en rêvant de sang le lion se promène,
Don Rodrigue attendait le père de Chimène.

Digitized by Google

Au fond sombre et lointain d'un long couloir obscur,
Une arche trilobée éclatait de lumière :
Une ombre gigantesque, avançant d'un pas sûr,
Dessina tout à coup son attitude altière,
Comme un spectre encadré dans l'orbe du rayon...
C'était un chevalier, n'ayant sur son sayon
Ni cuirasse d'acier, ni tunique de maille.
Il venait soutenir l'honneur de sa maison
Et montrer simplement, comme un jour de bataille,
Que son cœur était noble autant que son blason :
Dans cette vision réelle et surhumaine,
Rodrigue reconnut le père de Chimène.

Don Gormas apparut, superbe, au plein soleil,
Dans la cour où les fûts des colonnes mauresques
Enroulaient le treillis odorant et vermeil
Des chèvrefeuils mêlés parmi leurs arabesques :
Les feuilles des figuiers et leur vert éventail
Faisaient, de leur ombrage, un ondoyant camail
Avec les oliviers sur ses larges épaules ;
Les cactus paraissaient craindre son éperon ;
C'était un long frisson des bouleaux et des saules,
Comme respectueux se penchant vers son front,
Et les lauriers semblaient saluer un grand chêne :
Rodrigue salua le père de Chimène.

A ce salut du Cid, don Gormas répondit
Par un salut d'épée, en se mettant en garde :
Rodrigue, de deux pas en arrière rompit.
Gormas le regarda comme l'aigle regarde

Digitized by Google

Au moment où sur lui va fondre le condor ;
Dans l'étincellement des niellures d'or,
Son épée eut le jet des lueurs de la foudre :
On eût dit qu'on voyait se confondre dans l'air
D'étranges flamboiements où venaient se résoudre
Mille feux de soleil et mille feux d'éclair.
Ce n'était plus l'instant d'une tactique vaine
Et Rodrigue attaqua le père de Chimène.

Don Gormas connaissait tous les secrets du fer
Et don Rodrigue avait tous les élans d'audace.
Lorsque Gormas traçait sa parade dans l'air,
Rodrigue avait déjà pour sa pointe une place :
Il tirait droit au cœur. Souple comme l'osier
Sa lame, en fléchissant, abattit d'un rosier
Une fraîche corolle avec l'aurore éclose :
Le Cid sentit son front se couvrir de pâleur
En voyant que l'épée atteint parfois la rose
Et qu'en tuant un homme on peut tuer la fleur ;
Son courage, soudain, fut moins grand que sa peine
Et Rodrigue épargna le père de Chimène.

Ce pardon fit rougir le front de don Gormas,
Car il n'avait jamais crié : « Miséricorde ! »
Étant de ceux qui font grâce aux vaincus à bas
Et non de ceux auxquels une grâce s'accorde.
Furieux, il saisit son épée à deux mains
Et cingla du revers un vieux lion de marbre.
Dont les yeux, beaux et fiers comme des yeux humains,
Contemplaient le combat sous l'ombre d'un grand arbre.

Digitized by Google

Rodrigue se souvint, à ce défi jeté,
De cet autre lion, son père souffleté :
Son devoir réveilla, sans hésiter, sa haine
Et Rodrigue tua le père de Chimène.

Angers, février 1888.

Elie Sorin.

Digitized by Google

DESCRIPTION

D'UNE

MACHINE DYNAMO-ÉLECTRIQUE

INVENTÉE ET CONSTRUITE

Par M. le baron DE CONTADES

Messieurs,

Le laboratoire de notre Faculté des Sciences vient de s'enrichir d'une machine dynamo-électrique d'un nouveau type, due, non seulement à la générosité, mais, ce qui est beaucoup plus, aux recherches laborieuses et méthodiques de M. le baron Méry de Contades. Je ne fais donc qu'acquitter une dette de reconnaissance en présentant à notre Société la description de cet instrument qui apportera certainement de nouvelles facilités pour la solution de plusieurs problèmes industriels, tel que celui de l'éclairage électrique et du transport de la force.

Digitized by Google

Les applications industrielles de l'électricité ne datent guère, en effet, que du moment où furent inventées des sources susceptibles de produire rapidement de grandes quantités d'électricité, à des prix relativement modérés.

Les machines dites *magnéto-électriques* furent les premières en date. Un anneau de fer doux, entouré d'un fil de cuivre revêtu de matière isolante et roulé en spirale, tourne entre les deux pôles d'un puissant aimant.

Cette rotation rapide produit dans la spirale un *courant continu*, dont le sens dépend de celui dans lequel le fil est enroulé. Ce courant est recueilli sur l'axe même, par des balais métalliques auxquels sont fixées les électrodes qui permettent de l'utiliser.

Les courants *magnétiques* de l'aimant forment ce que l'on appelle l'*inducteur* ; ceux de l'anneau constituent l'*induit*.

Mais, à poids égal, les *électro-aimants* jouissent d'une puissance plus grande que celle des *aimants*, de là l'idée de les substituer à ceux-ci et l'invention des machines appelées *dynamo-électriques* ou simplement *dynamos*.

Ces dernières présentent un très grand nombre de types, dont les effets varient principalement avec la forme et les dimensions des bobines, la longueur et le diamètre des fils ainsi qu'avec leur mode d'enroulement.

Sous ce dernier rapport, je me bornerai à donner ici, en quelques mots, l'idée de celles dont les fils sont dits enroulés en *série*, ou série-dynamos et celles où ils sont enroulés en *shunt* ou dérivation.

Digitized by Google

Que l'on suppose (fig. 1) deux branches rectilignes d'un électro-aimant fixe B, B′, placées dans la même direction et dont les pôles en regard soient épanouis en calottes sphériques N, S. Entre les pôles se trouve la bobine C munie de ses deux balais b, b′.

Au balai b′ est fixée l'électrode A′ E′ ; supposons que ce soit l'électrode *positive* ; les fils sont disposés de telle sorte que le courant, partant de l'*induit* par le balai b′, se trouve dans le *circuit extérieur*, passe dans les deux branches de l'*inducteur* et revient à la seconde borne b de l'*induit*.

On sait que dans un pareil type, la source première du courant est le *magnétisme rémanent* de l'électro-aimant. Ce magnétisme rémanent donne naissance à un courant, faible d'abord, qui vient renforcer graduellement la force des électro-aimants, jusqu'à ce qu'elle ait atteint sa puissance normale. C'est, dans ce cas, le courant tout entier de la machine, qui est employé à produire ce résultat.

Dans le mode d'enroulement des machines nommées *Shunt-Dynamos* (fig. 2), la disposition est un peu différente.

Supposons encore que b′ soit la borne *positive*. Le courant, partant de la borne b′ de l'*induit*, se bifurque. Une partie se rend dans le circuit extérieur et revient directement à la seconde borne b de l'*induit*.

L'autre partie traverse successivement les deux branches de l'*inducteur* et revient également à la seconde borne b.

M. le baron de Contades construit des machines présentant, à volonté, l'un ou l'autre de ces deux

Digitized by Google

modes d'enroulement. Mais ce qui distingue son système, c'est le mode de structure de l'*anneau induit*.

Lui-même en a donné une description raisonnée dans le *Cosmos*, à la date du 17 décembre 1887. Je crois devoir m'inspirer de son travail dans l'exposition de ses idées.

Deux types d'anneaux ont été jusqu'ici principalement adoptés par les constructeurs. Tous les deux, ils ont la forme d'un cylindre annulaire, mais dans les uns la matière de l'anneau est *continue*, dans les autres elle est *interrompue*.

Ainsi, l'anneau *Gramme* (fig. 4),est formé de fils de fer recuits et roulés de façon à former un cylindre creux, plus ou moins long, plus ou moins épais, suivant la puissance que l'on veut donner à la machine. L'anneau *Siemens* n'est pas sans analogie au point de vue du mode d'action.

L'anneau *Méritens*, au contraire (fig. 3), est formé de lames de fer minces, découpées à l'emporte-pièce, et juxtaposées en faisceau au nombre de cinquante, ayant un millimètre d'épaisseur. Ces disques en forme d'anneau circulaire continu, croisé par quatre petites lames de même métal, disposées deux à deux en face l'une de l'autre, suivant deux diamètres perpendiculaires, afin de faciliter l'enroulement du fil.

Ces types ont tous les deux leurs avantages et leurs inconvénients.

L'enroulage du fil se fait parfaitement bien sur l'anneau *Méritens* : l'axe est facile à centrer, et l'on peut aisément obtenir une rotation régulière et rapide, quand il s'agit de machines de petites dimensions.

Digitized by Google

Le résultat est tout différent, s'il s'agit de machines d'un grand débit. Il faut alors dépenser une force considérable pour n'obtenir qu'une faible quantité d'électricité ; l'anneau s'échauffe à tel point, que la matière isolante des fils peut être brûlée.

En effet, il faut alors compter avec les courants développés dans la masse de l'anneau, dont l'existence a été mise en évidence expérimentalement par Léon Foucault et dont la loi de Lenz détermine l'intensité. Si l'on fait tourner une masse de fer entre les branches d'un électro-aimant, on éprouve une résistance d'autant plus grande que la vitesse est plus considérable et le fer peut s'échauffer au point de rougir, si la puissance de l'électro-aimant est suffisante.

La machine *Gramme* ne présente point cet inconvénient. Les fils de fer qui composent l'anneau étant cylindrique, ne se touchant que suivant une génératrice et laissent entre eux un espace libre. Les courants nuisibles peuvent être ainsi, au moins partiellement interrompus et une certaine ventilation peut s'opérer.

Mais, en revanche, d'autres inconvénients apparaissent immédiatement. L'enroulement régulier du fil en forme d'anneau devient une opération longue et délicate. L'enroulement des hélices devient plus difficile encore ; et si l'on obtient en définitive une bobine de bon aspect extérieur, on n'est pas toujours sûr que le centre de gravité de l'anneau se trouve sur l'axe. Et cependant cette condition est indispensable, puisque la bobine doit tourner rapidement dans

Digitized by Google

une zône qui n'est pas à plus de trois millimètres des électro-aimants.

De là le prix relativement élevé de ces machines.

C'est en vue de réunir les avantages des deux systèmes, en éliminant les inconvénients particuliers à chacun d'eux, que M. le baron de Contades a imaginé l'anneau, dont je vais maintenant vous donner la description, en me bornant au type dont il a voulu faire hommage à notre Faculté. C'est une machine disposée en *série-dynamo*, à courants *alternatifs*, *redressés*.

L'anneau est composé de petites lames de tôle mince, formant chacune un segment égal au quart du cercle de l'*induit*, et ayant la forme indiquée par la fig. 5. Quatre de ces segments juxtaposés dans un même plan, mais laissant entre eux un petit intervalle, forment un premier anneau circulaire plat (fig. 6) [1].

Sur ce premier anneau, on place une seconde série de quatre segments, disposés également en anneau, mais de telle façon que la partie circulaire de ces segments appartenant à un anneau de rang pair, soit disposée en sens inverse de la partie analogue dans les anneaux de rang impair. Sur celui-ci, on en dispose un troisième, puis un quatrième, etc., jusqu'à ce que le cylindre annulaire soit assez long.

Ces différents anneaux circulaires sont maintenus

[1] Dans les petites machines, telles que celle de notre Faculté, le rapport entre la masse du fer et celle du fil de cuivre n'est pas indifférent. Dans les premiers types construits par M. de Contades, le poids du fil représentait à peu près deux fois le poids du fer : dans les plus récents, ce rapport est renversé et le rendement est notablement supérieur.

Digitized by Google

dans une position fixe, les uns au-dessus des autres au moyen de brochettes de fer. Les espaces déterminés en dehors et en dedans du cylindre par la partie triangulaire de chaque segment, servent à limiter l'enroulement du fil, enroulement qui peut alors se faire facilement et rapidement.

Dans notre machine, l'enroulement du fil est de sens contraire dans deux segments adjacents. Ce fil a un diamètre de $0^{mm},08$ et une longueur de $95^{m},20$; les spires sont distribuées en cinq couches superposées.

Une petite feuille de papier sépare chacune des lames des segments de celles qui lui sont superposées ; et l'espace laissé libre entre chacun d'eux, permet une ventilation qui, si elle n'empêche pas tout échauffement, le réduit considérablement.

Outre cet anneau, la machine comprend deux électro-aimants, reliés à l'intérieur d'un bâti de fonte octogonal (fig. 7). La bobine supérieure et l'une des deux autres qui lui sont adjacentes E, E″ constituent l'un des deux ; l'autre est formé par la bobine inférieur E′ et la bobine latérale E‴. Ces deux électro-aimants sont disposés de manière que les deux bobines *verticales*, représentent un pôle de même nom N, et les deux bobines *horizontales*, le pôle de nom contraire S.

Les fils qui constituent les électro-aimants ont un diamètre de $1^{mm},2$ une longueur de $106^{m},55$ et sont distribués en douze couches superposées

La partie mécanique de l'instrument a été très soignée. Les axes sont en acier fondu et tournent

Digitized by Google

dans des coussinets en bronze phosphoré ayant des boulons de serrage, et d'une largeur égale à quatre fois le diamètre de l'axe ; ce qui rend l'usure à peu près nulle. Le jeu latéral est rendu presqu'impossible et réglable par un système de rondelles.

Le collecteur est également en bronze phosphoré ; mais, si à cause de cela, la résistance au passage du courant est légèrement plus grande qu'avec le cuivre rouge, l'usure de cette pièce est presque nulle. Les balais sont en toile de laiton et par conséquent d'un prix très minime. Ils sont à calage variable.

Enfin toutes les pièces de cuivre sont nickelées, ce qui donne à la machine une apparence élégante.

Cette machine peut être employée : soit pour *obtenir la lumière,* soit *comme moteur.*

Si elle est employée comme source de lumière, voici ses constants :

Vitesse à la minute . .	3.200 tours	Pour entretien de quatre lampes de quinze bougies ou un régulateur.
Force absorbée	20 kgm.	
Volts	30	
Ampères	8	

Si elle est employée comme moteur :

Volts absorbés	55
Ampères	8
Vitesse à la minute . .	5,500 tours
Force rendue	25 kgm.

Cette machine ne pèse que.	14 kgm.
Son mouvement à bras. .	30 kgm.
Son prix sans le mouvement est de. . .	50 fr.
Son prix avec le mouvement est de. . .	110 fr.

Digitized by Google

La Planche

Fig. 1.

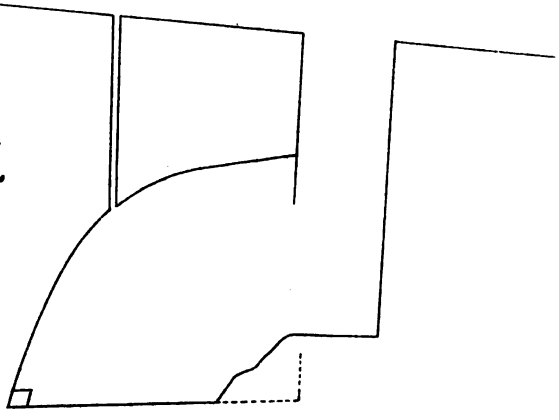

Section verticale de l'habitation de la Planche

Echelle $\frac{1}{100}$

La Brouarderie

Fig. 2.

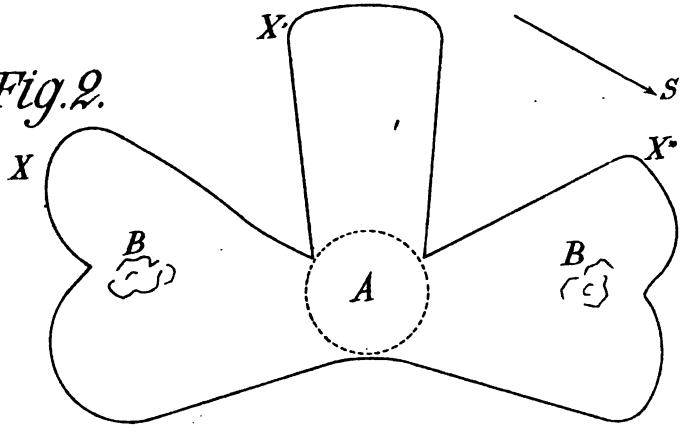

Plan horizontal des grottes de la Brouarderie.

A. Puits

B.B. Foyers

Echelle $\frac{2}{100}$

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig.3.

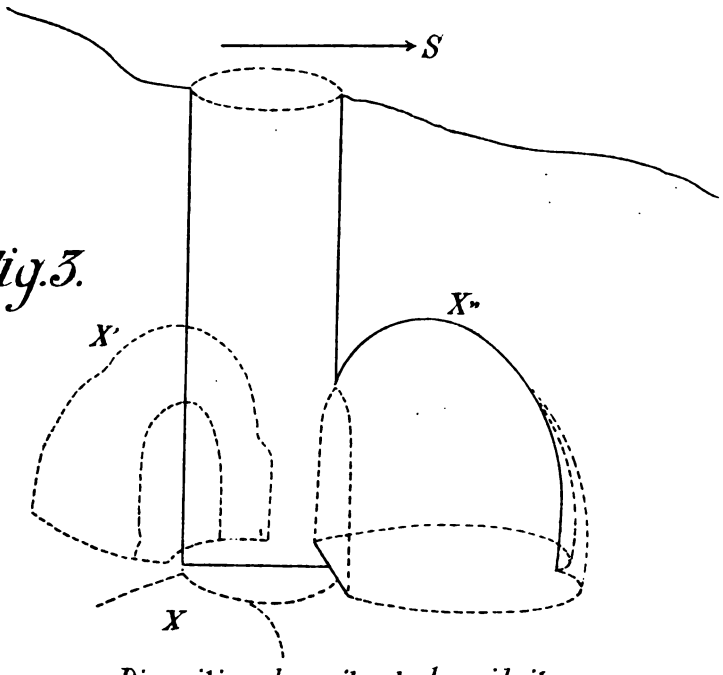

Disposition du puits et des réduits

Echelle $\frac{2}{100}$

Fig.4

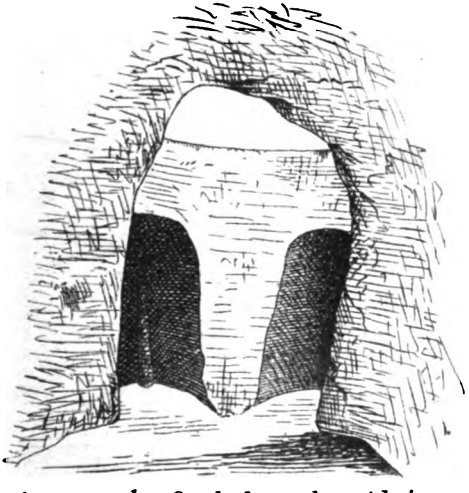

Croquis pris du fond d'un des réduits. (Les pluies et les travaux primitifs ont dégradé les voûtes des portes qui étaient très régulièrement taillées.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 5

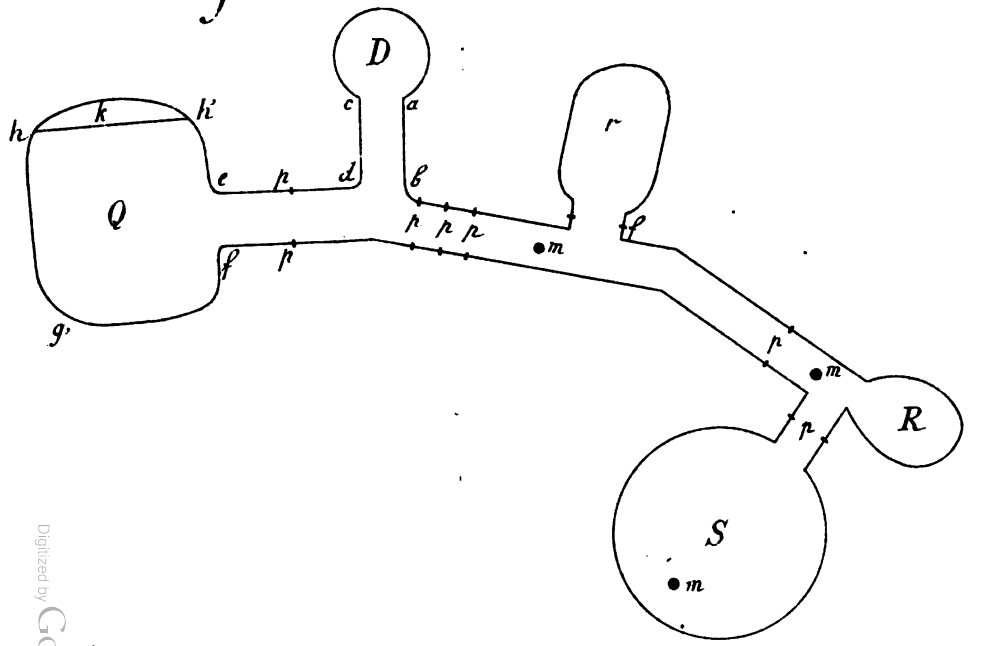

Echelle $\frac{1}{100}$

D. Puits d'accès. profond.r = 3.m60

a.b. galerie d'entrée. = 1,40 de long.

_____ = 0,74 de largeur

_____ = 1,65 de hauteur

e.d. _____ = 2.m

p.p. rainures de défense

g.f. _____ = 2,20

g.h. _____ = 2,50

h.h'. _____ = 2,10

k. banc

m. cheminées d'aération

m.b. _____ = 2,15

profond.r grotte r. = 2,30

f.m: _____ = 3,18

profond.r grotte R = 1.30

diamètre grotte S = 2,60

hauteur voûte grotte r. 1,25

_____ R. 1,45

_____ Q = 2,10

_____ S = 1,90

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Aulnaies

Fig. 6

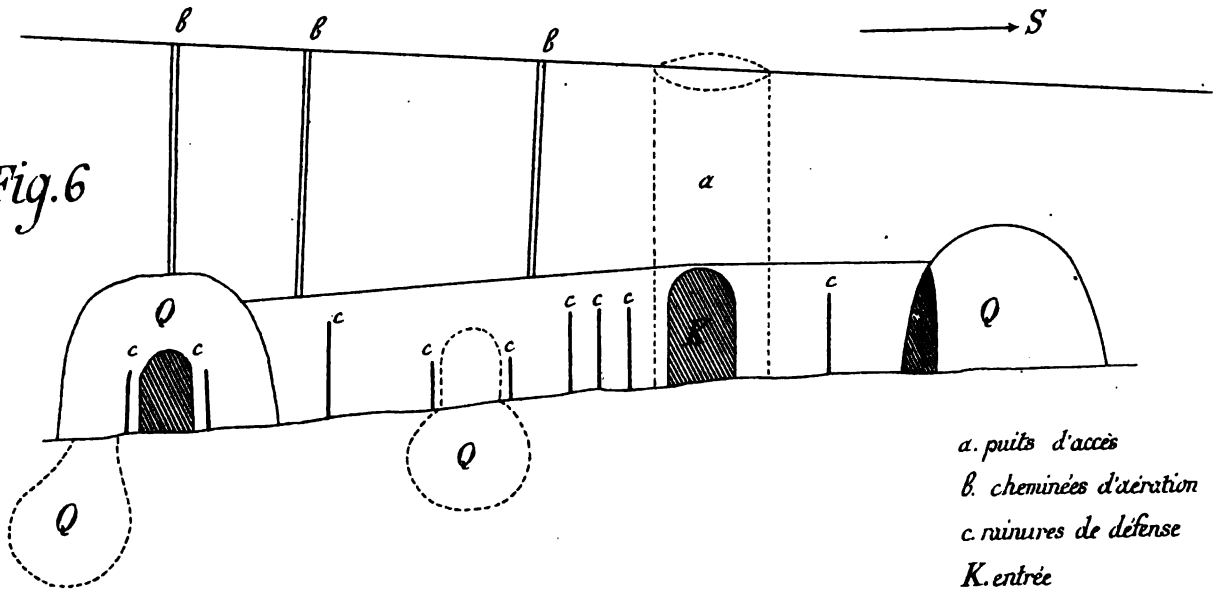

Section verticale des Aulnaies
Echelle $\frac{1}{100}$

a. puits d'accès
β. cheminées d'aération
c. rainures de défense
K. entrée
Q. réduits
Pente de la galerie de gauche $\frac{1}{10}$

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 7.

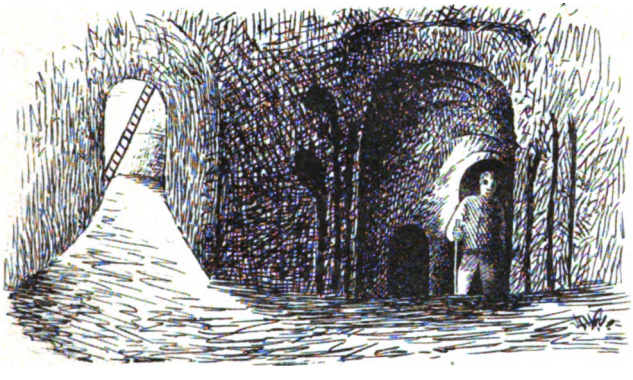

Entrée de la grotte des Aulnaies

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 1.

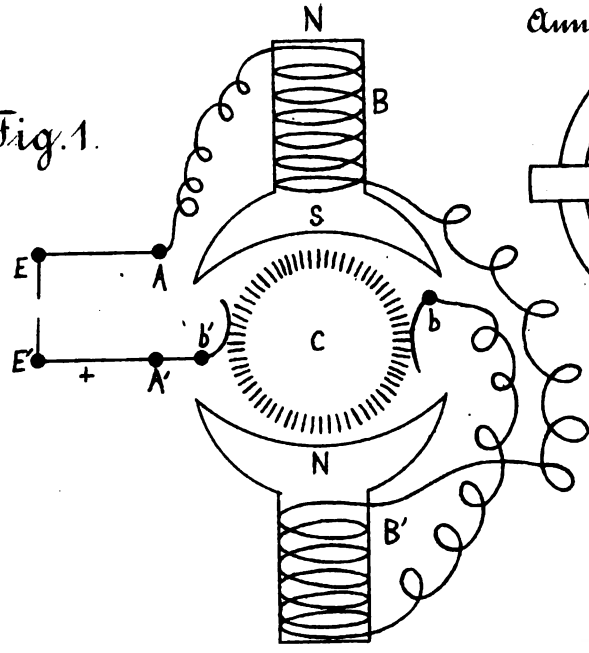

Anneau méritens

Fig. 3.

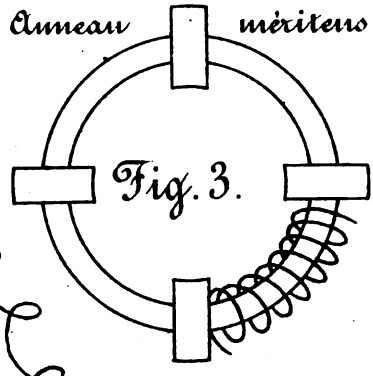

Fig. 4.

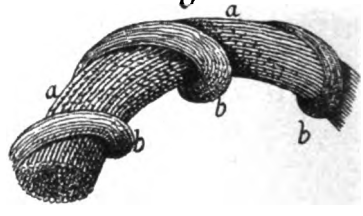

Fig. 2.

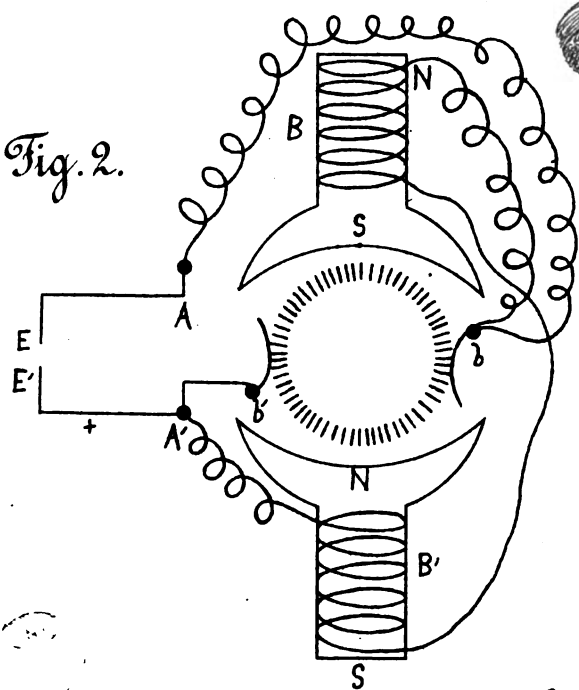

Schéma d'enroulement en shunt

Portion d'anneau Gramme
a,a,a,= faisceau de fils de fer formant l'anneau.
b,b,b,= quelques bobines enroulées autour de l'anneau.

Digitized by Google

$mv - ng$

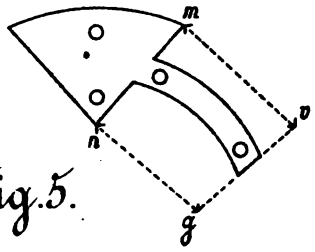

Fig. 5.

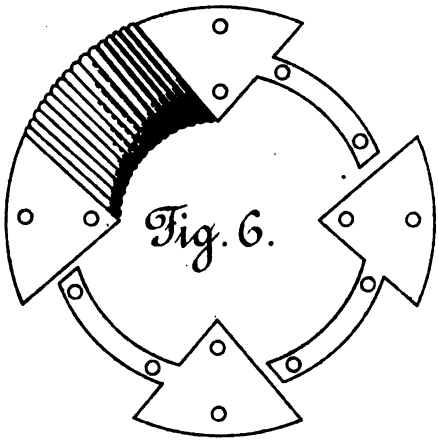

Fig. 6.

Fig. 7.

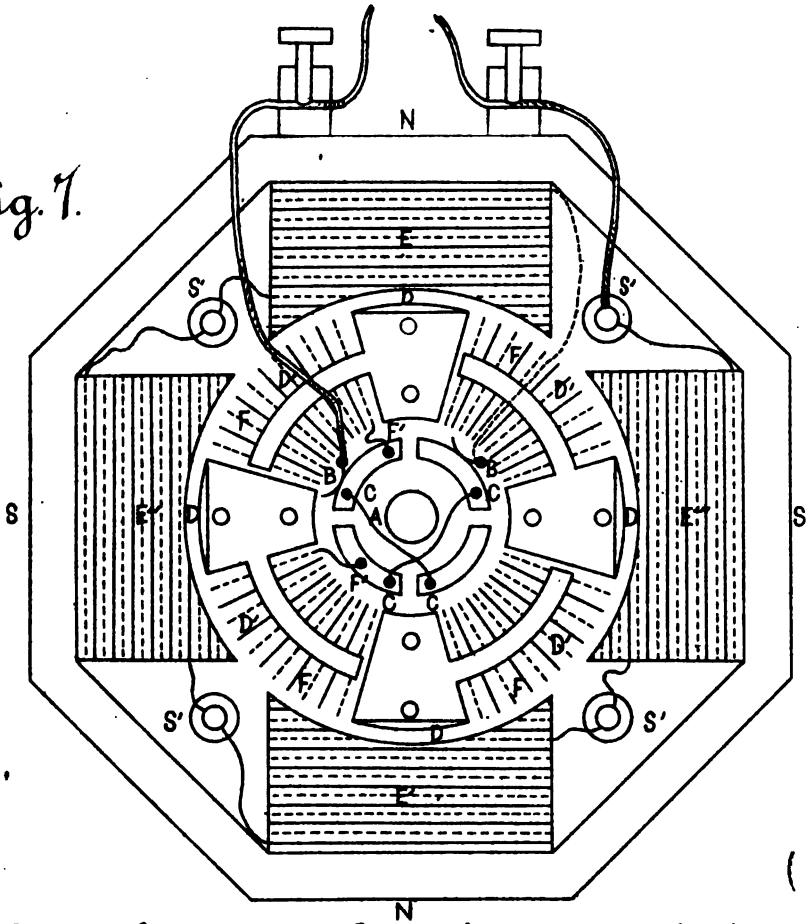

Coupe schématique de la machine dynamo-électrique de M. de Coutades. Echelle approximative du bâtis 1/2

Digitized by Google

Les qualités particulières de cette machine sont donc faciles à mettre en relief.

L'anneau induit ne s'échauffant pas notablement, la machine exige une moindre dépense de force motrice pour être mise en action. Son débit est relativement considérable.

Sa construction et son ajustage étant d'une extrême simplicité, n'exigent que des frais minimes. De là la modicité de son prix.

Outre ce type à courants *alternatifs redressés*, M. de Contades en a imaginé d'autres à courants *continus* et à courants *alternatifs*; ces dernières peuvent actionner des bougies Jablokoff.

Ces travaux contribuant à réduire le prix de revient de l'électricité permettent d'espérer que les applications de ce mystérieux agent progresseront de plus en plus. Nous ne sommes peut-être pas trop éloignés d'un moment, où canalisée comme le gaz et l'eau de nos fleuves, l'électricité pourra être distribuée dans nos demeures et nous apporter à la fois la *lumière* et la *force*.

Nous félicitons donc bien sincèrement M. le baron de Contades d'employer ainsi son intelligence, ses loisirs et sa fortune à la solution d'un problème aussi intéressant [1].

J.-R. Ravain.

[1] A l'Exposition du Palais de l'Industrie, M. de Contades a reçu une médaille d'argent pour sa machine dynamo-électrique.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ESPRIT ANGEVIN [1]

Messieurs,

L'aimable et spirituel docteur Motet me permettra de ne répondre que par une contenance modeste... et satisfaite aux paroles si bienveillantes qu'il vient de m'adresser. Mais je tiens à le remercier devant vous de l'honneur que lui et les membres du Comité ont bien voulu me faire en me désignant pour la présidence de ce banquet, présidence enviable et facile, Messieurs, qui n'exige ni sonnette, ni présence d'esprit, ni vigueur de poumons, où l'on a pas le temps de s'user, où l'on n'a pas à infliger de mesures disciplinaires, et qui s'exerce — chose bien rare ailleurs — au milieu de gens tous d'accord et toujours heureux de se retrouver. Je n'avais d'autre titre à cette faveur que d'être un partisan prononcé, résolu, des associations comme la vôtre. Je les crois utiles, salutaires, excellentes, et je les vois avec plaisir se multiplier et s'étendre de plus en plus. Il est bon que dans ce grand Paris où l'on est isolé au sein de la foule, les enfants

[1] Discours prononcé par M. Eugène Berger, député de Maine-et-Loire, au banquet du Vin d'Anjou, à Paris, le 17 décembre 1888.

Digitized by Google

d'une même province établissent entr'eux un lien permanent ; qu'ils travaillent à se grouper ; qu'ils recherchent les occasions de se rencontrer et de se connaître. Il est bon aussi — et c'est là peut-être le principal avantage de ces réunions amicales — qu'ils s'aident et s'encouragent à conserver au fond du cœur le souvenir de leur berceau.

L'homme ne saurait avoir trop de liens, trop de devoirs, trop de motifs d'affection et de dévouement. L'amour de la patrie, l'amour du pays natal, l'amour de la famille ne sont pas des sentiments qui se contrarient et se nuisent. Ce sont des sentiments qui s'appuient, qui se soutiennent, qui se fortifient mutuellement, et je suis assuré, messieurs d'être l'interprète de tous les sénateurs et députés de Maine-et-Loire en m'associant en leur nom comme au mien à l'espérance exprimée par M. le docteur Motet. Nous touchons à l'époque des vœux de nouvelle année. Eh bien, messieurs, le souhait que je forme pour nous autres Angevins, c'est que nous nous rappelions toujours la vignette gravée en tête du menu de ce dîner, c'est que dans toutes les directions où peuvent nous mener les exigences de nos carrières et les hasards de la vie, nous ne perdions jamais entièrement de vue les flèches de Saint-Maurice et les tours de notre vieux château. Soyons des Angevins persévérants et fidèles. Nous le pouvons en pleine sûreté de conscience, certains que nous sommes de rester quand même et avant tout des patriotes et des Français.

Ces réflexions m'amènent à vous proposer un toast. Je vous propose de boire à l'esprit angevin,

Digitized by Google

au génie particulier et caractéristique de notre province.

..... Mon Dieu ! Messieurs, je vous préviens que je vais dire du bien de nous... Mais, nous sommes ici en famille. En famille, il est bien permis de se congratuler un peu, et, d'ailleurs, vous connaissez le proverbe : « mieux vaut dire du bien de soi que du mal des autres ! — Ah ! je n'entends mal parler de personne. Je rends pleine justice à la ténacité souvent héroïque de nos voisins les bretons, à la sapience normande, à l'activité industrieuse des habitants du Nord, à l'imagination, aux brillantes facultés oratoires de nos populations méridionales. Mais, nous aussi, Messieurs, nous avons bien nos mérites, et ces mérites ne sont pas à dédaigner. Sans doute, il y a des pays dont l'originalité s'accuse par des contours plus vigoureux, par des reliefs plus puissants, et, pour rendre la physionomie morale de l'Anjou, il faut, j'en conviens, employer plutôt des nuances légères que des couleurs éclatantes, mais cette physionomie, quoique discrète et un peu voilée, n'en a pas moins ses traits propres et son cachet spécial.

L'esprit angevin — tel que je me le représente, tel que vous avez pu l'observer vous-même — c'est quelque chose de tempéré, de pondéré, de pénétrant et de judicieux, c'est un heureux mélange de mesure et de finesse, de bonne grâce et de bon sens. Avisé, sagace, voyant vite et juste, il a le don précieux de ne rien exagérer, de ne rien surfaire, de ramener chaque chose à ses véritables proportions. Les mots retentissants, les phrases à effet, les formules ambitieuses n'ont guère prise sur lui.

Digitized by Google

Un peu narquois, un peu moqueur, parfois même un peu sceptique, il a le sentiment vif et prompt du ridicule ; il n'est dupe d'aucun faux semblant, il déteste l'affectation, il a l'horreur instinctive de ce qui est prétentieux, emphatique ou pédantesque. En tout, son penchant le porte vers le vrai, le naturel, la sincérité, la clarté. Seulement, — et qui oserait l'en blâmer ? — il lui plaît que la vérité soit présentée avec grâce ; il préfère que le naturel ne soit pas dépourvu d'élégance ni la raison d'agrément, et il demande à la vertu elle-même d'être aimable. Peut-être ne possède-t-il pas en général, et sauf quelques exceptions frappantes, une grande puissance d'initiative et de création. Mais comme il est souple et compréhensif ! Comme il est ouvert et hospitalier à toutes les idées ! Avec quelle facilité il sait les saisir et se les assimiler ! Combien, de tout temps, n'a-t-on pas trouvé dans notre province, combien n'y trouverait-on pas encore d'hommes éclairés, instruits, curieux des sciences et des lettres, amateurs délicats des arts, épris de toutes les nobles distractions, de toutes les nobles jouissances intellectuelles !

En Anjou, l'esprit comme le sol se prête à des cultures diverses, et sa fertilité se manifeste sous des formes variées. En jetant les yeux sur la liste de nos illustrations anciennes et modernes, nous y voyons des érudits, des jurisconsultes, des écrivains ; nous y voyons des artistes éminents parmi lesquels vous m'en voudriez de ne pas saluer au passage les noms de David et de Lenepveu. Mais, s'il me fallait indiquer la faculté maîtresse de nos compatriotes, celle qui paraît chez eux la plus générale, la plus prononcée,

Digitized by Google

la plus inhérente à leur nature, je dirais que c'est l'aptitude aux sciences d'observation, témoin le chimiste Proust, les botanistes Aubert Dupetit-Thouars et Merlet de la Boulaye, témoins les Béclard, les Bérard, les Ollivier d'Angers, et celui qui, par un rare privilège, est à la fois une gloire du passé et une gloire contemporaine, notre illustre et vénéré Chevreul.

Un mot encore, Messieurs. Dans notre pays, il existe un rapport étroit, une harmonie complète entre l'esprit et les mœurs, de même que chez nous, l'esprit est ouvert et hospitalier, comme je le disais tout à l'heure, le caractère est éminemment sociable et courtois.

Joachim du Bellay ne se trompait pas, quand il parlait de la douceur angevine — une douceur qui n'exclut pas l'énergie, et qui n'empêche pas les enfants de l'Anjou de se faire tuer bravement, quand il le faut — mais qui apparaît et domine dans les relations publiques et privées. Je me souviens d'avoir habité dans ma jeunesse un département — ah ! très éloigné du nôtre — où c'était — j'espère que ce n'est plus — où c'était une profession, une position sociale que d'être l'ennemi de quelqu'un. Etre l'ennemi de M. X..., cela suffisait pour poser un homme, et dispensait souvent de faire autre chose. Eh ! bien ! Messieurs, voilà une profession qui n'a aucun avenir, aucune chance de succès en Anjou. En Anjou, comme partout, il peut y avoir des dissidences politiques, religieuses, philosophiques ; nous pouvons être divisés ; nous pouvons même nous combattre ;

Digitized by Google

mais nous n'arriverons jamais à nous détester. Au-dessus de toutes les divergences, de toutes les luttes de partis, de toutes les compétitions de personnes, plane un sentiment général de bienveillance, de tolérance, de modération et comme de solidarité invincible, grâce auquel les blessures ne s'enveniment pas, les rivalités ne dégénèrent pas en haines, et la porte reste toujours ouverte à la réconciliation et à la paix.

Discernement, finesse, culture délicate, sociabilité, urbanité, voilà les qualités de notre cher Anjou, voilà ses titres de noblesse, et je ne sais si je ne me trompe, Messieurs, mais il me semble qu'en essayant de définir l'esprit angevin, j'ai décrit sous un de ses aspects l'esprit français lui-même, l'esprit français, quand il n'est pas troublé par des commotions violentes et qu'il suit sa pente naturelle, l'esprit français des meilleurs jours. A bien des égards, notre province est l'image réduite de la patrie. Ce doit nous être une raison de plus pour en être fiers et pour l'aimer.

A l'esprit angevin, Messieurs ! Puissions-nous le laisser à nos successeurs tel que nous l'avons reçu de nos devanciers. Puisse-t-il persister au milieu des nouvelles générations avec toutes ses qualités sérieuses et charmantes !

Eugène Berger.

Digitized by Google

MES SOUVENIRS DU PALAIS

Meminisse juvabit.

On l'a dit il y a longtemps ; on le dira toujours : le souvenir est une douce chose ! Il est, d'ailleurs, le paiement d'une dette créée par un service rendu, l'admiration d'un grand talent, ou la vive émotion d'un mot affectueux. Toutefois, à chaque époque de notre existence, ce souvenir semble modifier son caractère et augmenter d'intensité. Dans la jeunesse, en effet, les travaux, les soins du présent, les espérances ou l'avenir, se mêlent à l'expression, si franche qu'elle soit, de nos sentiments de gratitude. Mais, lorsque les années, en s'accumulant sur notre tête, ont, peu à peu, affaibli, puis ruiné les idées d'avenir ; quand, d'une autre part, les noms les plus aimés mènent à chaque instant notre pensée se heurter contre une tombe, le souvenir pieusement gardé, étudié avec affection, devient pour nous une méditation triste et consolante à la fois. Alors, nous évoquons ce qui fut et nous charma. Quoi ? Tout ! une personne, un mot, un discours éloquent, un encourageant éloge.

Arrivant aux dernières limites du chemin de la

Digitized by Google

vie, je me plais parfois à faire revivre devant moi les personnes dont le caractère ou le talent m'ont frappé le plus vivement au cours du demi-siècle qu'il m'a été donné de passer, comme avocat, puis comme magistrat, dans l'atmosphère du Palais. Non que je songe à écrire l'histoire des divers corps auxquels j'ai eu l'honneur d'appartenir ! Je n'ai, également, nul dessein de donner la biographie des personnes sur lesquelles, aujourd'hui, se repose avec bonheur ma pensée. Je n'entreprends ni une tâche, ni un travail : je veux seulement donner un instant la parole à des sentiments qui me sont chers, et, pour ainsi dire, me souvenir tout haut.

Il faut remonter loin ! c'était en 1825, j'atteignais dix-neuf ans, je revenais de Paris à Angers, encouragé par de nombreux précédents de famille ; non du côté paternel ! Là, dominaient le nom et les préceptes vénérés d'Hippocrate. Mais, du côté maternel, je descendais de l'avocat Aubry, le rival de Gerbier ; une conférence présidée à Paris par M. Boudet, mon aïeul, avait compté Bellart et Berryer parmi ses membres : un des substituts du tribunal de la Seine était mon oncle ; un président du tribunal de Château-Thierry, un juge de Versailles, plus tard, un procureur général de Caen, étaient aussi de ma famille ; de sorte qu'on eût pu appliquer à mon nom, ces vers des *Plaideurs :*

> Regarde. . . . . .
> Les portraits des Dandin ; tous ont porté la robe !

A mes débuts, les grands exemples ne me man-

Digitized by Google

quèrent pas. Le Parquet de la Cour était alors dirigé par M. Charles de Lamalle, digne en tout de porter le nom de son célèbre père. On sait que de Lamalle, conseiller d'Etat sous Napoléon Ier, a écrit sur l'*Art oratoire*, un livre dont les judicieux conseils étaient, avant tout, recommandés par ses exemples. Cicéron, dans un de ses traités, nous présente comme modèle un orateur imaginé par lui. L'auteur du livre que nous citons trouvait en son fils la réalisation de toutes les qualités indiquées dans l'ouvrage : clarté, élégance, savoir profond, noblesse extrême, tout était admirable dans la parole de ce jeune et brillant magistrat qu'une mort prématurée devait frapper bientôt.

Dans le même temps se faisaient entendre au barreau d'Angers, deux avocats dont le nom ne saurait s'oublier, MM. Duboys et Eugène Janvier. Le premier, dont l'un des fils est devenu avocat-général à notre Cour, puis est mort premier président à Orléans, avait une force d'argumentation et une richesse de diction des plus remarquables. Le second était l'éloquence même : sa parole parfois atteignait la poésie, son énergie était entraînante ; aussi, sa réputation était répandue au loin et c'est sans étonnement qu'on l'a vu, comme de Lamalle père, aller prendre place parmi les membres du Conseil d'Etat. Je n'écris pas son nom sans émotion et je dois une vive reconnaissance aux conseils par lesquels il a bien voulu assurer mes premiers pas.

Je plaidais depuis dix ans, quand le procureur-général, M. Gaultier, m'adressa une parole que je ne révèlerais pas si la reconnaissance ne semblait m'en

Digitized by Google

faire un devoir. Il me dit qu'il désirait m'avoir dans son Parquet et m'offrit la place de substitut au tribunal du Mans. La magistrature avait toujours été l'objet de mes vœux ; j'acceptai avec empressement et, bientôt, je ne trouvais dans l'exercice de mes nouvelles fonctions, que des sujets de satisfaction et d'encouragement. On me comprendra facilement, quand j'aurai dit que je trouvais à ce Parquet deux magistrats dont je ne veux, en ce moment, citer que le nom ; MM. Camille Bourcier, procureur du Roi, et Métivier, premier substitut. Comment n'aurais-je pas remercié celui qui me faisait une telle situation? Du reste, M. Gaultier avait dans ses fonctions, et dans le monde, l'art suprême de se créer des obligés. Ami des arts, il pliait sans peine sa parole élégante au langage austère de l'audience, supportait parfois, seul, la fatigue d'une session entière, et, avec un rare talent, rendait facile aux jurés l'exercice de leur grave mission. Il devait, plus tard, être appelé à la Cour de cassation.

Je viens de dire quels étaient les membres du Parquet du Mans. Je dois joindre à leurs noms ceux du digne président du tribunal, M. Hardoin du Parc, de MM. Houdbert, juge, que je remplaçais comme substitut, et Charil, devenu plus tard conseiller à la Cour. Un souvenir affectueux est bien dû à leurs relations cordiales, à leur accueil toujours empressé. Une année se passa ainsi ; puis, aux premiers jours de 1837, un décret envoyait M. Métivier, comme procureur du Roi, à Mayenne, et me faisait revenir à Angers, comme substitut.

Digitized by Google

Près de trois années s'écoulèrent et, à la fin de 1839, marié depuis quelques mois, je fus appelé à la direction du Parquet de Baugé. Là, j'eus le bonheur de trouver dans le président du tribunal, M. Lorier, un magistrat aussi bienveillant qu'éclairé. Son langage était paternel et, dans ses jugements, l'équité, son penchant, occupait fidèlement toute la place que permettait la rigueur des textes de loi. Au Parquet, je trouvais comme substitut, M. Riobé, écrivain distingué, esprit vif et enthousiaste. Le nom de cet aide éloquent et plein de zèle, a péri : mais son souvenir se conserve fidèlement encore par l'alliance d'une fille aimable et distinguée avec un magistrat du Mans, remarquable au Palais comme dans le monde, mais qui, comme tant d'autres ! a vu sa carrière violemment fermée. Après quelques mois, un aide nouveau me fut donné ; fils d'un ancien président du tribunal de Vendôme, M. Eugène Boutrais était l'homme le plus aimable et, en même temps, le magistrat le plus prudent qu'un collègue puisse rencontrer. Il était estimé au Palais, recherché dans le monde. Hélas ! nommé conseiller à la Cour, il est mort prématurément.

J'ai passé prés de six ans dans cette résidence. Pendant une partie de ce temps, le Parquet de la Cour fut dirigé par M. Corbin. Je n'oublierai jamais l'esprit charmant de ce chef ; sa parole animée rendait son zèle contagieux, et les magistrats qui l'approchaient ne pouvaient manquer de se dévouer sans réserve à leurs fonctions. Il savait aussi défendre avec force le devoir accompli par ses subordonnés, contre

Digitized by Google

les plaintes de tel ou tel personnage élevé qu'aurait pu contrarier une poursuite. Il est mort premier Président de la Cour de Bourges.

En 1846, enfin, j'ai été appelé à la Cour, comme substitut du procureur général; à l'avènement de Napoléon III, le titre d'avocat général m'a été donné; puis, en 1855, je suis devenu conseiller, fonctions qui ont été accompagnées de dix-neuf présidences de sessions d'assises et ont pris fin au commencement de 1876 : ma soixante-dixième année se trouvait accomplie.

A la tête de cette compagnie, dont je devais pendant trente années partager les travaux, était depuis 1830, l'honorable M. Desmazières, qui, né magistrat et ayant toujours vécu en magistrat, reçut, au cours de l'année 1852, une visite vraiment fatale. Un substitut, venu pour le saluer, crut pouvoir lui dire qu'après de si longs travaux un honorable repos lui était bien dû. — Comment? interrompit le vieux magistrat. — Mais... le décret! — Quel décret? — Il fallut bien, à regret, apprendre que la mise à la retraite venait d'être prononcée à l'égard de tous les membres des Cours et Tribunaux âgés de plus de soixante-dix ans! De ce jour, M. Desmazières ne fut plus le même; vainement, au commencement de 1853, on le nomma Sénateur; l'air de l'audience lui manquait et, au mois de mars 1855, il mourut à Paris, âgé de quatre-vingts ans. Ses obsèques eurent lieu à Angers; une foule immense assistait à cette triste solennité; on rappela, sur sa tombe, « l'esprit vif et pénétrant, le jugement « droit, la science éprouvée, le caractère à la fois

Digitized by Google

« énergique et bienveillant dont il avait donné tant « de preuves. » La Cour n'oubliera jamais ce nom vénéré et plus d'une marque de bonté me rend solidaire de ce touchant souvenir.

Au nombre des présidents de chambre, je nommerai d'abord M. Prosper Gennevraye. Il était beau-frère de l'avocat Eugène Janvier et avait longtemps appartenu au Parquet : à son mérite comme magistrat, se joignaient les habitudes les plus distinguées de l'homme du monde. Il était ami sérieux des arts ; son salon, au seuil duquel on trouvait l'accueil le plus gracieux, était un des plus recherchés.

Entré à la Cour, j'y retrouvais bientôt, comme procureur général, M. Métivier, mon ancien collègue au parquet du Mans. Son talent avait grandi avec sa position. Son esprit était vif et judicieux ; ses conclusions, ses réquisitoires, pouvaient passer pour des modèles de concision, d'ordre et de clarté. Plus tard, il est devenu premier Président, à la mort de M. Valleton, qui avait succédé à M. Desmazières. Il a continué à montrer, dans l'exercice de ces hautes fonctions, les qualités qui lui avaient acquis déjà une juste renommée.

Près de lui, sont venus s'asseoir successivement comme présidents de chambre, MM. Planchenault et Camille Bourcier. Le premier, doué d'un esprit perspicace, avait, dès ses débuts comme avocat, fait remarquer son habileté à discuter ou à régler les affaires commerciales. Cette qualité lui avait été fidèle. Ami des arts, il montrait dans les entretiens du monde, un caractère original et charmant. Le second

Digitized by Google

me rappelait, comme M. Métivier, mon début dans la magistrature, puisqu'il était, en 1836, chef du Parquet du Mans. Son titre élevé n'était pas supérieur à son mérite depuis longtemps apprécié. De plus, zélé pour l'étude du passé de notre contrée, il a publié sur ce sujet fécond, des mémoires d'un sérieux intérêt.

M. Hippolyte de Guer, magistrat judicieux et énergique, après avoir rempli longtemps et avec une grande distinction les fonctions de substitut au Parquet du Tribunal d'Angers, puis celles de conseiller à Toulouse, est venu également à notre Cour comme Président de chambre : mais il a été enlevé par une mort prématurée. De bien justes regrets sont dus à sa mémoire.

Parmi les membres du Parquet, je pus apprécier le talent et les hautes qualités de M. Piou, avocat général, devenu plus tard premier Président de la Cour de Toulouse. Je nommerai aussi M. Tétreau, aujourd'hui président de section au Conseil d'Etat, MM. Pouhaer et Merveilleux-Duvigneau. Ce dernier est aujourd'hui Doyen de la Faculté de Droit à l'Université catholique de Paris. Son frère, après avoir été secrétaire général du Ministère de la Justice, est devenu premier Président de la Cour de Poitiers.

Parlerai-je des Conseillers ? Là, hélas ! combien d'absents ! Ils reviendront, sans doute... Du moins, avec tristesse, je citerai quelques-uns de ceux qui ne sont plus.

M. Langlais, homme d'un grand sens, était puissant par l'autorité de sa parole. M. Courtiller, de Saumur,

Digitized by Google

était un brillant président d'Assises, ainsi que MM. Chamaillard et Gain. M. Lardin, aussi spirituel qu'instruit, était l'homme des travaux de longue haleine, de toute mesure devant amener l'ordre et la régularité. M. Elie Janvier, frère aîné de l'éloquent avocat, était remarquable par la finesse de son esprit et la distinction de son langage. M. Béraud joignait à des goûts littéraires la science du naturaliste. M. Eugène Poitou, doué d'un esprit délicat et brillant, s'était fait remarquer comme membre du Parquet de première instance d'Angers, avant d'entrer à la Cour. Là, tout en donnant des preuves de son savoir juridique, il aurait pu prendre pour lui la devise des Peyronnet *(non solum togâ)*, car ses écrits ont été maintes fois couronnés par l'Institut; son livre *sur le Théâtre et le Roman*, son *Voyage en Espagne* ont été cités cent fois, et s'il eût vécu, il aurait mérité sans doute, de prendre place parmi ceux par qui tant de palmes lui avaient été décernées. M. de Glatinais, qui avait été magistrat en Afrique, tenait toujours prêts les récits les plus intéressants sur les coutumes de l'Algérie. Il était poète et possédait un talent réel comme dessinateur.

Un autre magistrat, encore, savait allier des goûts artistiques à la science des lois. M. Eugène Talbot, membre du Parquet, a donné maintes fois des conclusions ou présenté des réquisitoires justement remarqués et a su, en même temps, mériter par son habile intervention dans les essais musicaux de notre ville, une reconnaissance durable. Il suivait en cela, plus d'un exemple. Les plus renommés de nos artistes

Digitized by Google

enviaient le talent du docteur Orfila, qui était en même temps le premier de nos chimistes, et M. Troplong, premier Président de la Cour de Cassation, possédait un savoir de critique musical dont profitèrent plus d'une fois les journaux les plus estimés de Paris.

Je ne saurais enfin oublier quelques-unes des voix qui, du barreau, venaient nous demander justice. A l'éloquent Eugène Janvier, répondait souvent Me Bellanger père, dont la parole, éclairée par de sérieuses connaissances, avait la gravité de la raison et du bon sens. Me Fairé, aujourd'hui député, donnait dans toutes les causes, l'exemple d'une lucidité rare alliée à une remarquable distinction; Me Guitton aîné, dont la parole était parfois un peu acerbe, traitait les questions de droit avec l'autorité d'un professeur de droit émérite. Me Segris, également à son aise dans les faits et dans la doctrine, était, par son talent, digne des plus hautes fonctions. Me Prou, à l'élégante et inépuisable faconde, était entraînant dans les affaires d'Assises surtout. Les mêmes qualités devaient se rencontrer plus tard chez Me Affichard, homme bien disant et bien faisant, devenu Président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Enfin nous avons eu les débuts de Me Gain fils, dont le nom se passe de tout éloge.

Puis, nous avons entendu divers avocats étrangers au ressort: ils venaient de Nantes, de Rennes, de Poitiers. Parmi ceux venus de Paris, je citerai le célèbre Berryer, Hennequin, Jules Favre, Marie,

Digitized by Google

Allou, Crémieux, Chaix-d'Est-Ange, Desmarets, Nicolet, Falateuf. L'habileté de ces divers orateurs donnait un intérêt de plus à l'examen quotidien des questions. C'est dans ces conditions qu'est survenue l'heure de la retraite. J'avais été décoré en 1868.

A ce moment encore, tout travail n'avait pas cessé pour moi. L'honorariat m'ayant été donné, la Cour me nomma membre du Bureau d'*Assistance judiciaire*, cette utile et humaine institution qui fournit à l'indigent, autorisé par une Commission spéciale, les moyens de faire valoir ses droits en justice. Là, je rencontrai comme Président, M. le conseiller Turquet, également à la retraite, magistrat joignant à la science juridique, des habitudes littéraires et une aménité de langage dont le souvenir n'a pas péri. A la cessation de ses fonctions, la présidence me fut conférée : mais, des bruits alarmants étaient dans l'air ; on menaçait la magistrature, cette magistrature française si honorée, si enviée même, et un jour, tous les magistrats *inamovibles* de la Cour, moins trois, furent chassés de leurs sièges par le mistral révolutionnaire. Leurs successeurs me nommèrent de nouveau membre du Bureau d'Assistance. Ces magistrats peuvent être instruits et pleins de mérite ; mais, ne plus voir des collègues dont j'avais été le collaborateur pendant trente années ; un premier Président, M. Jac, qui, non seulement à Angers, mais aussi à Nantes et à Poitiers, s'était acquis le plus honorable renom : voir sans titres et délaissés des magistrats dont les services avaient été appréciés tant de fois ; je ne pus m'y résoudre et je m'imposai, pour les fonc-

Digitized by Google

tions peu importantes qui me restaient, une abstention qu'on venait d'imposer si rudement aux autres.

— Comme le soleil, la justice se voile parfois ; mais Dieu aidant, les nuages sombres se dissipent, et alors, le vrai, le juste, reprennent leur empire. Je viens d'évoquer bien des souvenirs ; pour la plupart, la mort en a fait autant de regrets. Si, avant de disparaître à mon tour, je pouvais voir mes anciens collègues reprendre les sièges qu'ils occupaient si dignement, je remercierais Dieu d'ajouter un jour aux jours heureux qu'il m'a été donné de connaître.

Eliacin Lachèse,

Conseiller honoraire.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE D'ANTIQUITÉS

A La Poitevinière, au Pin-en-Mauges, à Neuvy, à Bourneuf, au Ménil et à Beaufort.

Messieurs.

Je crois devoir signaler à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, la découverte récente d'antiquités sur plusieurs points du territoire angevin, où l'on n'en avait pas encore observé, notamment à la Poitevinière, au Pin, à Neuvy et à Bourgneuf.

Ni M. Godard-Faultrier, qui a remué tant d'archives de pierres et fait accomplir tant de progrès à l'archéologie angevine, ni M. Célestin Port, dans les notes si précieuses de son savant *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, ne semblent avoir connu l'existence d'aucun objet celtique, — ou présumé celtique, — sur ces divers points de notre département.

Digitized by Google

I

De la Poitevinière, M. Port écrit que « nulle trace « antique n'a été de fait constatée sur le territoire « sillonné par les voies, dont la principale, celle de « Jallais à Chalonnes, s'appelle encore *le grand che-* « *min du Poitou*, dans les actes du XVIIIe siècle, passant « du sud au nord, directement depuis Fontjou jus- « qu'à l'Est du Bois-Archambault [1]. »

A peu de distance de cette ancienne voie de Jallais à Chalonnes, dans le champ de Fougeray, presque contigu vers le nord-ouest, à la ferme de la Ménantière [2], ont été trouvés il y a deux ans environ, un vase de terre, — malheureusement aussitôt brisé et dont il m'a été impossible de voir les plus petits fragments, — et diverses pièces de monnaies, — également perdues. A quelques pas plus loin, il y a sept ou huit ans, deux bracelets et neuf grandes haches de bronze furent tirés de terre où ils étaient enfouis à 0m,50 environ, par le socle d'une charrue [3].

Presque toutes ces haches ont des oreillettes et des tenons ; celles que je possède mesure dix-sept

[1] Tome III, p. 135, partie publiée en 1878.

[2] Autrefois « maison noble » appartenait, au XVe et au XVIe siècle, à la vieille famille Cuissard de Mareil, du Pin, de Chantocé, etc.

[3] Tous ces objets, sauf un fragment de bracelet et une hache, que je possède, sont dans la collection de M. Georges Fiévé, médecin et maire de Jallais.

Digitized by Google

centimètres de longueur sur quatre centimètres de largeur au coupant; elle est par conséquent plus grande que celles qui figuraient au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, à Paris, sous les numéros 3401 et 3412 et qui ont été transférées en ces derniers temps au musée de Saint-Germain-en-Laye.

Je ne sais s'il convient d'employer ici, suivant la coutume la plus générale, l'expression de « hache en bronze » pour désigner ces objets dont l'usage est encore discuté. M. Henri du Cleusiou, dans son grand ouvrage récent sur l'*Art national gaulois* [1] affirme que tous les collectionneurs jusqu'ici se sont trompés, et que le musée de Cluny, comme le musée d'armes des Invalides, devaient cataloguer ces bronzes antiques, non comme des « haches, » mais comme des « talons de lance » des bas de « cateix. » Ces coins n'auraient eu d'autre utilité que de faire contrepoids à la lance fixée à un long manche de bois, et l'oreillette serait l'anneau auquel le guerrier gaulois attachait son arme avec une courroie. M. du Cleusiou donne ses raisons qui peuvent être fort bonnes. S'il m'était permis de faire des objections, je lui demanderais seulement si les guerriers gaulois ne pouvaient pas aussi attacher leurs haches à des courroies? si les talons de lance devaient avoir un *coupant*? enfin pourquoi l'on trouve si fréquents, si nombreux,

[1] Paris, 1882. 2 vol. in-4°, tome Ier, pp. 198 — 199. — MM. Ernest Bosc et L. Bonnemère, de la Société d'anthropologie, sont d'un avis opposé à celui de M. du Cleusiou, pour ne citer que les plus récents auteurs. Voir leur *Histoire nationale des Gaulois sous Vercingétorix* (Paris, Didot, 1882, in-8°, p. 147.)

Digitized by Google

et *sans lances*, ce que M. du Cleusiou appelle des *talons de lance*, et ce que l'on appelle à Cluny, aux Invalides, au musée Saint-Germain, au musée Saint-Jean d'Angers, et ailleurs, des « haches de bronze » — comme j'ai cru pouvoir les appeller ici.

II

Tout près de la Poitevinière, et du même « grand chemin de Jallais à Chalonnes » sur la commune du Pin-en-Mauges, près du château de la Jousselinière, sur la ferme du Domaine, on signale également la découverte récente de plusieurs haches de bronze et en même temps de haches de pierre [1].

III

A Neuvy où l'on n'avait pu signaler jusqu'ici « nulle trace celtique [2] » bien que plusieurs voies antiques traversent le territoire, on a découvert, cette année même, une hache en granit gris-bleu poli, de grandeur moyenne.

IV

A Bourgneuf, canton de Saint-Florent-le-Vieil,

[1] Au château de la Jousselinière, chez M. le comte d'Andigné et chez M. Georges Fiévé à Jallais.

[2] *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, tome III, p. 8.

Digitized by Google

même découverte d'une grande hache en pierre polie noire, en serpentine.

V

Au Ménil où l'on n'avait également signalé » aucune trace celtique sur le territoire[1] » on vient de découvrir une très-belle et grande hache semblable à peu près à celle de Bourgneuf.

VI

A une autre extrémité du département, à Beaufort, où l'on avait déjà rencontré plus d'un monument antique[2], je puis noter deux nouvelles trouvailles toutes récentes ; celle d'une hache en granit gris d'un travail de polissage inachevé, le coupant abattu, longue de dix-sept centimètres sur une largeur de sept centimètres au coupant, et celle d'une grande hache en pierre polie, dans un parfait état de conservation et ne mesurant pas moins de vingt-trois centimètres au coupant[3].

Cette dernière pièce, très belle, vient d'être trou-

[1] *Ibidem*, tome II, p. 656.

[2] Le musée Saint-Jean d'Angers, et la mairie de Beaufort possèdent plusieurs haches de pierre conservées dans les environs de Beaufort.

[3] Je conserve ces deux haches dans ma petite collection beaufortaise.

Digitized by Google

vée dans la ville de Beaufort même, — où, nulle découverte de ce genre n'avait été faite jusqu'ici, du moins à ma connaissance, — à la Chaussée près d'une ancienne porte de l'enceinte construite par les habitants peu après 1546.

VII

Je me suis servi, ici encore, en parlant de « haches celtiques » d'une expression consacrée par le plus commun usage, mais non sans savoir combien il est difficile de donner à ces objets antiques, une date et un nom, dans cette science préhistorique où tout semble encore se heurter aux tâtonnements et aux conjectures.

De récents travaux, que vous connaissez tous, Messieurs, notamment les études du R. P. Haté [1] et de M. l'abbé Hamard, de l'Oratoire de Rennes [2], appuyés sur un véritable dossier de faits et de textes, démontrent irréfutablement que la pierre n'a pas seulement été en usage dans les temps antérieurs à l'histoire, et par suite que sa seule présence ne peut pas toujours suffire à dénoter une très haute antiquité.

Ainsi au mont Beuvray (l'ancienne Bibracte), à Gergovie (l'oppidum des Arvernes, près de Clermont-

[1] *Études Religieuses de la Compagnie de Jésus*, 1875 et 1876.

[2] *Études critiques d'archéologie préhistorique*, à propos du gissement du Mont-Dol (Ille-et-Vilaine). Paris, Haton 1880, p. 141 et suivantes.

Digitized by Google

Ferrand), à Alise-Sainte-Reine, l'on a trouvé des silex taillés, pêle-mêle avec des médailles romaines. Dans l'Aisne, (commune de Cierges), plus de cinq cents sépultures mérovingiennes ou gallo-romaines contenaient chacune, en moyenne, vingt à trente silex, grattoirs, couteaux, haches polies, etc. Dans la Côte-d'Or, (à la Bruyère), on a trouvé pareillement des haches de pierre dans des sépultures mérovingiennes. Dans la Creuse, (à Tour-Saint-Austrille), deux haches de pierre ont été trouvées dans les fouilles d'un *tumulus* ne remontant pas au delà du VIII^e^ ou du VII^e^ siècle, du VI^e^ au plus.

Et non seulement l'archéologie proteste contre l'opinion reçue qui rattache exclusivement à la période préhistorique les instruments de la pierre taillée et de la pierre polie, des textes authentiques viennent protester à leur tour. M. Ampère a pu citer un fragment d'épopée en dialecte francisque du temps d'Odoacre, c'est-à-dire datant du V^e^ siècle de notre ère, où il est question de deux guerriers, Hildebrant et Hadebrant, qui se battent armés de *haches de pierre*[1]. Saint-Ouen, évêque de Rouen au VII^e^ siècle, parle aussi de hachette en silex dans sa *Vie de saint Éloi*[2].

L'histoire et l'archéologie sont donc d'accord pour démontrer que s'il y eut en nos contrées un âge de

[1] Dans l'*Histoire littéraire de la France avant le XII^e^ siècle*. (Voir *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, tome XI, p. 385.)

[2] Voir le manuscrit provenant de la bibliothèque de l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis-en-l'Isle, à Paris, acheté en 1888 par le duc d'Aumale ; l'abbé Cochet, *la Seine-Inférieure historique et archéologique* ; — *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* (article de M. Lecointre-Dupont), tome V, p. 107.

Digitized by Google

pierre antérieur à l'usage des métaux, l'habitude de se servir de hache de pierre n'a point disparu subitement, comme on semble le croire généralement ; elle s'est continuée concurremment avec l'âge du bronze : (la découverte du Domaine, au Pin-en-Mauges, en fournit une preuve nouvelle). Bien plus ! les textes cités plus haut prouvent qu'on s'est servi de haches de pierre jusqu'au moyen-âge.

Dans un terrain aussi mouvant que celui de l'archéologie préhistorique, il faut se bien garder d'aller trop vite, pour ne pas tomber à côté de la vérité ! Un savant anglais, James Fergusson, a donné dans ces derniers temps, un salutaire exemple de bonne foi : convaincu *à priori* comme tant d'autres que les pierres dites celtiques, appartenaient toutes à une antiquité extrêmement reculée, il n'a pas hésité, dans le cours de ses observations, à reconnaître qu'un grand nombre de ces objets doivent appartenir à l'ère actuelle [1].

Je laisse à de plus compétents que moi, le soin de découvrir l'époque à laquelle il convient de fixer l'antiquité des petits monuments angevins que j'ai l'honneur de vous signaler, Messieurs. Ma tâche beaucoup plus modeste devait se borner à ne point laisser ignorer cette trouvaille, dont j'ai été le témoin.

Joseph Denais.

Beaufort, 2 novembre 1888.

[1] *Les monuments mégalithiques de tous pays, leur âge et leur destination,* traduit et noté par M. l'abbé Hamard.

Digitized by Google

LES HABITATIONS PRÉHISTORIQUES

EN ANJOU

Il arrive assez fréquemment dans la région des Mauges, en Anjou, que les cultivateurs découvrent des excavations produites par le passage des bestiaux, ou de légères dépressions du sol auxquelles ils ne portent généralement aucune attention.

Il y a dix ans, le fermier de la Planche, commune de Neuvy, fut plus curieux, et dans l'espoir de trouver un trésor, travailla toute une nuit et ne rencontra qu'une sorte de cave qui, examinée le lendemain par plusieurs personnes, fut jugée dénuée d'intérêt, puis recomblée.

Au mois de novembre dernier, ayant entendu parler de ce fait pendant mon séjour en Anjou, j'eus la curiosité de faire déblayer de nouveau cette cave, afin de pouvoir l'examiner. Ce travail mit à découvert un puits de $3^{m},50$ de profondeur et de $1^{m},20$ de diamètre. Au fond de ce puits, on rencontra une ouverture haute de $1^{m},60$, donnant accès dans un réduit circulaire en contre-bas de 1 mètre, dans

Digitized by Google

lequel on pénétrait par une rampe très raide ou plutôt par un escalier dégradé. Ce réduit construit avec intelligence pour donner une grande résistance à la voûte taillée dans l'argile [1], ne présentait que deux particularités : un banc ménagé dans l'argile tout autour du réduit, et un puits d'aération de $0^m,07$ de diamètre, dont l'orifice se trouvait au centre de la voûte. Ce puits d'aération, percé probablement avec un bâton durci au feu, était en partie obstrué par de la terre ; mais on le suivait facilement jusqu'au point où il atteignait la terre labourable.

Après cette découverte qui m'avait vivement intéressé, j'acquis la conviction que cette cave prétendue ne pouvait être qu'une habitation ancienne, et que probablement, il en existait d'autres aux environs.

Bientôt en effet, j'appris qu'à la ferme de la Brouarderie, on avait également fouillé une cave d'une construction particulière. Ayant obtenu l'autorisation de la fouiller de nouveau, je me trouvai en présence d'un puits ayant les mêmes dimensions que celui de la Planche : mais au lieu d'un réduit, il s'en trouva trois, disposés en feuille de trèfle ; deux d'entre eux étaient remarquables par une arête ménagée dans l'argile, de façon à former deux niches ou stalles. Comme à la Planche, je ne trouvai aucun objet caractéristique, mais des cendres et des charbons.

Quelques jours après, on me dit qu'à la ferme des Aulnais, dépendant de la terre de la Morosière, les métayers avaient, l'hiver dernier, reconnu la pré-

[1] Schiste argileux en formation, avec filons de quartz et de fer oxydé.

Digitized by Google

sence d'un souterrain, qu'ils avaient pu pénétrer jusqu'à une sorte de four ; mais qu'il leur avait été impossible d'aller plus loin, la galerie étant comblée.

De même qu'à la Planche et à la Brouarderie, on trouva tout d'abord un puits, puis une entrée suivie d'un corridor se bifurquant bientôt. Le travail de déblaiement ne tarda pas à devenir excessivement pénible, à cause des petites dimensions de la galerie et de la ténacité des argiles d'alluvion qui l'obstruaient. Après huit jours de labeurs, nos efforts étaient couronnés de succès et nous pouvions enfin admirer une habitation très importante, unique dans son genre et dans un état parfait de conservation.

A l'extrémité de la galerie d'accès, comme nous l'avons dit, on rencontre un embranchement ; en suivant la galerie de droite on remarque tout d'abord de profondes rainures verticales, creusées dans les parois, et destinées à recevoir des barres transversales de défense ; puis on entre dans une salle circulaire, plus haute que la galerie et munie, sur le tiers de son pourtour d'un banc en terre.

En revenant sur ses pas, on pénètre dans la galerie de gauche, dont le sol s'abaisse assez rapidement. Bientôt on rencontre trois rangs de rainures verticales pour barricades, un puits d'aération, semblable à celui de la Planche, un petit réduit muni de rainures, un puits d'aération, enfin, tout au fond, un autre petit réduit et un autre très vaste, avec rainures à l'entrée et puits d'aération.

Tout cet ensemble, d'une longueur totale de 16 mètres, est creusé dans une argile très dense ; les galeries ont $1^{m},65$ de hauteur en moyenne, et $0^{m},74$

Digitized by Google

de largeur ; les grands réduits 2m,60 de diamètre et 2 mètres environ de hauteur de voûte ; les petits, 1m,30 de diamètre et 1m,45 de hauteur.

Malheureusement, on n'a trouvé aucun objet caractéristique, si ce n'est deux tessons de poterie très grossière, deux cailloux roulés de quartz saccharoïde, de provenance étrangère au pays, et ayant probablement servi de percuteurs ou de meules à main, une motte d'ocre rouge, un gros bloc de fer oxydé très commun dans la région, et de grandes quantités de cendres et charbons mélangés de petits os calcinés.

Des pluies torrentielles ne m'ont pas permis d'achever le déblaiement de deux autres habitations qui semblaient devoir être intéressantes. Un fait important m'a cependant été communiqué. Sur la même commune de Neuvy, on a découvert en faisant un chemin, il y a six ans, une grotte semblable à celle de la Planche, dans laquelle on a trouvé des cendres, des tessons de poterie et une *hache en pierre polie*.

Ce n'est pas en Anjou seulement que l'on rencontre des habitations souterraines[1] ; M. de Baye en a trouvé en grand nombre en Champagne, présentant les mêmes caractères que celles qui nous occupent. Plusieurs auteurs nous apprennent aussi que Chartres « ne fut d'abord composée que de simples grottes, de souterrains creusés et pratiqués dans le flanc du côteau. » (Chevard, *Histoire de Chartres.*)

[1] On serait certain de trouver un grand nombre d'habitations souterraines en opérant des fouilles sur les communes de Saint-Lézin, Neuvy, Le Pin et Saint-Quentin-en-Mauges.

Digitized by Google

« Les premiers habitants de notre antique cité, ignorant l'art de bâtir, creusèrent des antres, des chartres souterraines, où ils se retirèrent et vécurent comme des animaux. » (Rouillard, *Parthénie ou Histoire de Chartres.*)

« Au reste, l'usage de loger dans les entrailles de la terre, a longtemps subsisté chez nos ancêtres. Nous voyons encore des vestiges de ces habitations dans différentes parties du département d'Eure-et-Loir, singulièrement dans les lieux situés sur le penchant au pied des collines. » (Chevard.)

Peloutier, dans son *Histoire des Celtes*, chapitre du Mont-Glone (Saint-Florent-le-Vieil), dit : « On sait d'ailleurs que les anciens Gaulois creusèrent des cavernes souterraines pour y serrer leurs grains ; eux-mêmes y trouvaient une retraite assurée contre les rigueurs de l'hiver, et contre les incursions subites de l'ennemi. Ces premières habitations, isolées et éloignées les unes des autres, donnèrent naissance aux hameaux, aux villages, ensuite aux villes. »

Enfin nous savons que les premiers apôtres des Gaules s'établirent dans des cavernes creusées de mains d'homme qui devaient être d'anciennes habitations *(Bollandistes)*.

Obligé de conclure et de fixer une époque à ces constructions, je me sens fort embarrassé dans la crainte de paraître aveuglé par un enthousiasme irréfléchi, et cependant, je dois l'avouer, mon opinion est bien fermement établie. Je n'ai, il est vrai, que des probabilités à présenter à l'appui de cette appréciation ; mais, comme on le verra, ces probabilités ont une grande apparence de certitude.

Digitized by Google

Remarquons d'abord que toutes ces habitations sont situées sur des pentes exposées au Sud et dans le voisinage immédiat de ruisseaux ; cette constatation nous permet d'assurer qu'elles n'étaient pas de simples refuges creusés à l'approche d'un danger dans des endroits retirés et inabordables ; en second lieu, elles sont toutes comblées par des alluvions qui ont exigé de longs siècles pour se former ; par là même, l'hypothèse qu'elles auraient été construites pendant la guerre de Vendée, est inadmissible.

En remontant plus loin, nous savons qu'à l'époque romaine, les Gaulois habitaient dans des huttes ; aucun auteur latin ne parle d'habitations souterraines. En procédant par élimination nous arrivons donc à établir que ces grottes étaient des habitations de la race qui peuplait la Gaule à une époque indéterminée, mais bien antérieure à la conquête romaine : le genre du travail démontre en effet une époque tout-à-fait primitive ; mais ayant cependant un commencement de civilisation. Les caractères généraux, particuliers à cet âge reculé, c'est-à-dire les puits d'accès, les puits d'aération, les rainures de défense se rencontrent dans toutes les habitations que j'ai explorées ; il n'y a de différence que dans la disposition des réduits qui varie évidemment suivant les goûts et les besoins du propriétaire.

Je pourrais m'appuyer sur la découverte de la hache en pierre polie pour faciliter ma tâche ; mais j'estime qu'un objet trouvé dans une habitation n'est pas un argument sérieux. N'a-t-on pas en effet rencontré des haches néolithiques dans des ruines romaines ?... L'absence de tout objet caractéristique

Digitized by Google

ne prouve rien non plus, car il n'est pas étonnant que les habitants n'aient perdu aucune de leurs armes : dans quelques siècles il faudra fouiller bien des rendez-vous de chasse avant de rencontrer des fusils abandonnés par nous... Je préfère comparer ces habitations aux habitations similaires découvertes récemment par M. de Baye et dont l'origine n'est pas douteuse. Au lieu de dire : voici un tesson de poterie et une hache néolithique trouvés dans une habitation, donc cette habitation est de l'époque néolithique ; il est plus logique, il me semble, de comparer les caractères des grottes elles-mêmes et de conclure qu'elles sont de la même époque, parce que le mode de construction, les rainures de défense, les cheminées d'aération, etc, sont semblables, et que ces caractères sont bien autrement importants qu'un objet qui a fort bien pu être apporté à une époque récente. La science, me dira-t-on, n'admet que des faits positifs et d'une authenticité indiscutable ; je répondrai que souvent l'hypothèse elle-même est nécessaire à la résolution d'un problème ; on se sert aussi des démonstrations par l'absurde et je souhaite que la mienne ne soit pas considérée comme telle.

Vicomte Maurice de Villebresme.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE ROYAUME

DE

JÉRUSALEM

SOUS LA MAISON D'ANJOU

En 1099, le Saint Sépulcre avait été délivré et un royaume chrétien s'était élevé sur les rives du Jourdain. Malgré les victoires des Croisés sur les Musulmans, la situation des colonies latines de l'Orient restait précaire, et, pour régner à Jérusalem, il fallait avant tout un homme de tête, aussi fin diplomate que vaillant chevalier. Godefroy de Bouillon n'avait fait que passer sur le trône. Son successeur Baudouin I^er^, à peine couronné à Bethléem avait agrandi son petit état par de nouvelles conquêtes, et était mort en 1188, après un règne de dix-neuf ans ; il avait consolidé l'œuvre de son prédécesseur. Baudouin II, son cousin, lui succéda et marcha sur ses traces. Il fut même sur le point de s'emparer de Damas. Ce prince, malgré ses

Digitized by Google

goûts belliqueux, s'appliqua surtout aux moyens d'assurer l'hérédité de la couronne dans sa famille, afin d'éviter les troubles qui pouvaient se produire, si la royauté restait élective. Il n'avait pas d'héritier mâle et la princesse Mélisende, sa fille aînée, était appelée à recueillir son héritage. Mais espérer que la suprématie d'une femme serait acceptée par des seigneurs aussi turbulents et ambitieux que l'étaient ceux de la Syrie, c'était se faire d'étranges illusions, et il était plus que probable qu'on aurait recours à une élection pour nommer un roi.

Baudouin II n'envisageait pas cette perspective sans appréhension. Aussi dans le but d'assurer l'avenir, il résolut de marier sa fille et d'instituer son héritier le gendre qu'il aurait choisi. Dans cette intention, il ordonna à une ambassade de quitter Jérusalem et de prendre la route d'Europe, afin d'y trouver un *époux*, qui en consentant à unir son sort à celui de la belle Mélisende, voulût bien mettre son épée au service de la cause de Dieu, en consacrant sa vie à la défense de la Terre Sainte. L'une des plus illustres maisons de France était celle d'Anjou, dont les princes jouissaient à juste titre d'une réputation batailleuse ; elle était fort connue à la cour de Jérusalem. L'un de ses princes, le comte Foulques Réchin, en entendant le pape Urbain II prêcher la croisade à Angers, après y avoir consacré l'église Saint-Nicolas, l'avait accompagné à Tours et avait reçu de ses mains la rose d'or, honneur réservé aux souverains. Ses trois pèlerinages, principalement le dernier, l'avaient rendu célèbre et ses possessions qui se composaient de

Digitized by Google

l'Anjou et de la Touraine en faisaient l'un des seigneurs les plus redoutés du royaume.

Son fils Foulques V lui avait succédé en 1109. Ce prince était né en 1090, et à peine âgé de dix-sept ans, il avait épousé la fille d'Hélie, comte du Mans, Eremburge. Peu après son mariage, l'héritage de son beau-père vint ajouter à son patrimoine de Touraine et d'Anjou, le beau comté du Maine. Foulques V, nous disent les historiens, était plein de douceur, affable, bon, miséricordieux et plein de générosité. Cependant nous le voyons en querelle avec plusieurs de ses vassaux et avoir de vives contestations avec les bourgeois d'Angers. Il soutint le roi de France contre les Anglais et dans le but de l'aider à conquérir la Normandie, il s'empara de la ville d'Alençon. En 1119, il recevait à Angers le pape Calixte II qui venait absoudre solennellement la mémoire de son père Foulques Réchin, et l'année suivante en 1120, il partait pour la Terre Sainte.

Foulques V resta près d'un an à guerroyer en Palestine avec une troupe de cent chevaliers qu'il avait amenés avec lui et qu'il entretenait à ses frais, dans l'ordre des Templiers ; à son départ, il avait assigné à cette fameuse milice dont il avait pu appécier la valeur une rente annuelle de trente livres pesant d'argent à prendre sur les revenus de ses états. Le roi de Jérusalem avait apprécié les qualités du comte d'Anjou ainsi que tous les seigneurs de sa cour, et la belle Mélisende avait religieusement gardé le souvenir de ce brillant batailleur, qui s'était rendu sympathique à tous ceux qui le connaissaient ; aussi les

Digitized by Google

ambassadeurs qui partaient pour l'Europe avec la mission de trouver un mari, avaient-ils reçu l'ordre de se rendre à Angers, afin d'obtenir quelques indications du comte angevin, et de s'inspirer de ses conseils.

Au retour de la Terre Sainte, Foulques V s'était uniquement consacré aux soins que nécessitait le gouvernement de ses domaines. Il avait eu à réprimer quelques désordres du côté du Poitou ; en 1123 il avait été obligé d'aller assiéger le château de Doué et en 1124, celui de Montreuil-Bellay qui avait résisté neuf semaines. En 1126, il perdait Eremburge, sa femme bien-aimée, *dilectissima*, comme il l'appelle, de qui il avait eu deux fils, Geoffroy et Hélie et deux filles Mathilde et Sibylle. A peine était-il remis de la douleur de cette perte que deux chevaliers venaient lui offrir de la part de Baudouin, roi de Jérusalem, la main de Mélisende avec la promesse d'un trône en héritage.

Foulques V venait de célébrer le mariage de son fils aîné, Geoffroy dit *Plantagenet*, de l'habitude qu'il avait prise de porter à son casque, une branche de genêt, avec Mathilde, fille de Henry Ier roi d'Angleterre et veuve de l'empereur d'Allemagne Henry V. Les noces avaient été célébrées au Mans le 22 mai 1128 ; et quelques semaines après, les nouveaux époux étaient solennellement reçus dans la ville d'Angers. Foulques V pria les ambassadeurs du roi de Jérusalem d'assister à la réception et en même temps, il acceptait les propositions qui lui étaient faites. Avoir pour femme la belle Mélisende, espérer un royaume étaient

Digitized by Google

des raisons plus que suffisantes pour mettre un terme à ses hésitations, si toutefois il en avait ; il remit à son fils Godefroy, son triple comté d'Anjou, de Touraine et du Maine, dit adieu aux bourgeois d'Angers sans trop de tristesse, eut quelques regrets de se séparer de son médecin le moine Jean, de l'abbaye de Saint-Nicolas, et prit la route de Tours. Avant de quitter la France pour toujours et de partir pour l'Orient, il voulut s'agenouiller devant le tombeau de saint Martin, se croiser en présence de ses reliques vénérées, et en même temps il s'en alla visiter en pèlerin l'abbaye de Marmoutiers qui avait été fondée par le célèbre apôtre des Gaules et dont l'abbé portait en sa qualité de successeur du saint, le titre *d'abbé des abbés*. Durant son séjour à Marmoutiers, Foulques V eut une vision et reconnut un avertissement de Dieu. Aussi le voyons-nous se hâter de précipiter son départ.

Au printemps de 1129, « le seigneur Foulques, comte « d'Anjou, suivi d'une brillante escorte de noblesse « et dans un appareil qui surpassait la magnificence « des Rois, » nous dit l'historien Guillaume de Tyr, débarquait à Saint-Jean-d'Acre et était reçu avec enthousiasme. Il se rendait à Jérusalem, y épousait Mélisende et quelques jours après, il recevait à titre de dot les deux villes maritimes de Tyr et de Saint-Jean-d'Acre, qu'il posséda trois ans sans changer son titre de comte. Foulques était avantageusement connu de tous ; les chevaliers se rappelaient que quelques années auparavant, il avait combattu à leur tête et s'était fait aimer et estimer de tous. Aussi

Digitized by Google

lorsque son beau-père, Baudouin II, mourut. le 21 août 1131, il lui succéda sans difficulté et le 14 septembre de la même année, il était solennellement couronné par le patriarche, dans l'église du Saint-Sépulcre, aux acclamations de la foule. La maison d'Anjou prenait possession du royaume de Jérusalem.

Au moment où Foulques d'Anjou, héritier des droits de sa femme, succédait à son beau-père, Baudouin II, le royaume chrétien de Jérusalem existait depuis près de quarante ans ; il était entièrement constitué et son organisation était complète. Il offrait le curieux spectacle d'une société qui, semblable à la cité antique, se serait transportée de toutes pièces sur le sol Asiatique. L'étude des institutions qui régissaient les anciens états de Godefroy de Bouillon, les causes qui ont favorisé leur développement, la situation des descendants des Latins, des indigènes Syriens, Grecs et Arméniens, l'aspect de Jérusalem sous la domination latine sont autant de sujets, pour nous pleins d'intérêt, d'autant plus que l'on peut diviser l'histoire du royaume de Jérusalem en deux périodes. La première qui commence avec la prise de la ville sainte par les Croisés et se termine à la mort de Baudouin II, en 1131, est la période de fondation. Quant à la seconde, elle comprend les règnes des cinq princes angevins, Foulques, Baudouin III, Amaury I, Baudouin IV, Baudouin V. Elle dure de 1131 à 1185, c'est-à-dire plus d'un demi siècle et l'on peut dire que cette période est celle de l'apogée des colonies latines en Orient.

Digitized by Google

Pendant longtemps, l'on s'est fait d'étranges illusions au sujet des Croisades et l'on a voulu voir uniquement dans ce mouvement qui s'empara de toute l'Europe, un élan religieux. Les masses qui partaient pour l'Orient auraient uniquement obéi à la voix d'un ermite ou aux prédications d'un moine. Aussi de quelles attaques, les Croisades n'ont-elles pas été l'objet, attaques dictées par l'ignorance ou la mauvaise foi ! Aujourd'hui il est bien constaté que le mouvement des Croisades a quelque chose d'analogue à celui qui s'est produit au XVI^e^ siècle lors de la découverte de l'Amérique ou de la route des Indes. Nombre de chevaliers et de bourgeois qui partaient pour la Terre Sainte voulaient les uns acquérir quelque fief et les autres devenir seigneurs. Les marchands des villes maritimes de Provence et d'Italie songeaient à s'ouvrir de nouveaux débouchés. A cette époque du Moyen Age, la population de l'Europe s'était augmentée dans de notables proportions et il y avait une *véritable expansion coloniale*. Cette expansion n'attendait que le moment favorable pour se porter au dehors. Grâce à l'idée religieuse qui exerça sur elle une bienfaisante influence, au lieu de se disséminer sur différents points, elle se dirigea du côté de la Palestine et c'est ainsi que l'Orient latin fut fondé. Tant il est vrai qu'une nation quelle qu'elle soit, ne peut se contenter de son territoire et qu'elle est toujours tentée de franchir ses frontières et de créer au loin des colonies destinées à propager sa langue, ses institutions, son commerce et son influence. Aussi l'on peut dire qu'un

Digitized by Google

peuple, qui renonce à jouer un rôle colonial, est fatalement entré en décadence.

Il faut donc considérer les Croisades comme une expansion coloniale ; les établissements chrétiens en Syrie et en Palestine n'étaient que des colonies, pour nous servir d'une expression moderne. Les états fondés en Orient par les Latins étaient au nombre de quatre : le royaume de Jérusalem, la principauté d'Antioche, les comtés d'Edesse et de Tripoli : il y a à remarquer que ces états étaient indépendants les uns des autres et qu'ils n'étaient liés entre eux que par le besoin de se défendre réciproquement contre l'ennemi commun, le Sarrazin, ce qui néanmoins n'empêchait pas les rivalités de se produire assez fréquemment, surtout lorsque les attaques du Sultan de Damas, ou du Soudan d'Égypte, n'étaient pas à redouter. Le royaume de Jérusalem était le plus important. Aussi en étudiant son organisation, les mœurs de ses habitants, nous pouvons nous rendre compte de la situation de cette société féodale qui s'était implantée en Asie et y avait constitué une véritable France d'outre-mer.

Le royaume de Jérusalem était borné au nord par le Nahar ibrahim, à l'est par la vallée de Bequâa et le Ghôr, par le bassin de la mer Morte, et au sud, il s'étendait jusqu'au golfe Elamitique et était séparé de l'Egypte par l'Oued-El-Arisch. Il avait ainsi accès sur la mer Rouge et la presqu'île de Sinaï était au nombre de ses possessions. Notons cependant que la contrée située à l'est de la partie moyenne du Jourdain et connue sous le nom de *terre d'oultre Jourdain*

Digitized by Google

n'était guère soumise que nominalement et que l'autorité franque consistait en tributs que les chevaliers, possesseurs de fiefs, levaient dans cette région où ils avaient sans cesse à repousser les attaques de peuplades errantes et vagabondes. Aussi dans la partie méridionale du royaume, le Jourdain était-il la véritable frontière.

L'organisation était toute féodale. Le royaume de Jérusalem se divisait en quatre grandes baronnies et douze seigneuries secondaires. Les quatre grandes baronnies étaient : le comté de Jaffa et d'Ascalon, la seigneurie de Krak et de Montréal, la princée de Galilée et celle de Sagette. Les douze seigneuries secondaires étaient celles du Darum, de Saint-Abraham (Hébron), d'Arsur, de Césarée, de Naplouse, du Bessan, de Caïmon, de Caïphas, du Toron et Belinas, du Scandélion, de Saint-Georges et de Barut. Le fief de beaucoup le plus important comme étendue était celui de Krak, puisqu'il comprenait l'ancien pays des Moabites, la *terre d'oultre-Jourdain,* la presqu'île du mont Sinaï et possédait le port d'Aïlat sur le golfe Elamitique, ce qui lui permit d'avoir une marine sur la mer Rouge pendant près de soixante ans ; un assez grand nombre de châteaux relevaient de ces seigneuries. Quant aux villes de Jérusalem, de Bethléem, et de Jéricho, elles formaient le domaine royal ; il en était de même des cités maritimes de Tyr et de Saint-Jean-d'Acre. Enfin les ordres militaires de l'Hôpital et du Temple, dont les grands maîtres résidaient à Jérusalem, possédaient d'assez nombreux fiefs et n'étaient liés par aucun lien de vassalité avec les

Digitized by Google

baronnies, ni même avec le Roi. Néanmoins, c'était souvent chez ces moines guerriers que ce dernier trouvait le plus grand dévouement pour défendre ses droits, non seulement contre les Sarrazins, mais encore pour triompher de la turbulence de ses vassaux, qui parfois rêvaient une complète indépendance. Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, la constitution du royaume de Jérusalem était assez compliquée.

La noblesse était d'origine franque ; sitôt la conquête, la féodalité s'était constituée sur le modèle de celle d'Europe. Les populations indigènes avaient accepté les institutions de l'Occident, avec d'autant plus de facilité, qu'elles n'avaient pour elles rien de nouveau et d'insolite. Les grands vassaux avaient remplacé les émirs, les seigneurs, les caïds et les cheikhs, et si la hiérarchie avait changé de nom, au fond elle était restée la même ; aucune innovation n'était pour ainsi dire venue troubler l'organisation sociale, si bien qu'Européens et Orientaux vivaient dans une bonne intelligence et que leur union était parvenue à fonder un état qui ne fut pas toujours sans gloire et dont la prospérité matérielle ne laisse pas de nous étonner.

Les nouvelles conquêtes, une fois partagés en fiefs, se couvrirent rapidement de châteaux et de forteresses afin d'assurer la domination latine et la sécurité. Chacun des grands vassaux, possédant principauté ou baronnie importante, avait une cour particulière dont les principaux personnages étaient le connétable, le maréchal, le bailly, le sénéchal, le bouteiller et le chambellan et chaque manoir était gouverné par un

Digitized by Google

châtelain. Toutes ces forteresses, qui sont aujourd'hui les témoins indéniables des rapides progrès des Croisés, furent élevées en moins d'un quart de siècle. Aussi l'on est stupéfait de l'activité que les possesseurs de fiefs mirent à assurer leur autorité dans leurs nouveaux domaines ; il n'en faudrait pas néanmoins conclure que le royaume de Jérusalem fut un état purement militaire et que la Palestine et la Syrie étaient en quelque sorte des champs clos destinés à de brillants tournois ou servant uniquement de lice entre Chrétiens et Musulmans. La vie des chevaliers d'Occident établis en Terre Sainte, ne se passait pas en expéditions interrompues seulement par le temps nécessaire au repos ou consacré à écouter la ballade de quelque pèlerin. Ce serait commettre une grave erreur, que de juger ainsi la situation du royaume de Jérusalem et le dépeindre sous des couleurs fantaisistes.

La noblesse fixée en Syrie était généralement beaucoup plus lettrée, plus sage et plus prévoyante qu'on ne l'a cru jusqu'à notre époque, et la vie qu'elle menait est malheureusement encore peu connue. Ceux des nobles qui résidaient dans les villes, habitaient de somptueuses demeures, appropriées au climat. Toutes les pièces étaient rafraichies au moyen d'eaux courantes amenées par des aqueducs et ornées de riches tentures en soie de Tripoli, d'Antioche, de Tarse, de Damas ou de Perse. Les boiseries étaient sculptées avec art et les murailles presque toujours décorées de poteries émaillées aux riches couleurs et de porcelaines de Chine. Si les châteaux rappelaient par

Digitized by Google

leur construction, leurs fossés, leurs donjons, l'Occident, les seigneurs qui les occupaient s'entouraient d'un luxe oriental et d'un confort alors inconnu en Europe. Dans les salles, qui servaient de lieu de réunion, l'on voyait des lambris, des peintures à fresques, des bassins en marbre avec des animaux fantastiques qui lançaient des gerbes d'eau. Les fenêtres étaient aussi larges que nombreuses et grâce à elle, l'air circulait librement. Du reste, les Francs n'avaient pas tardé à modifier leur costume, afin d'échapper à une chaleur accablante ; les chevaliers recouvraient leur casque de la couffieh arabe ou souvent le remplaçaient par le turban ; ils portaient de longs vêtements faits d'étoffes de soie, la tunique et des souliers à pointe. Quant aux dames elles s'étaient hâtées d'adopter le costume mauresque, composé de deux longues tuniques traînantes, à manches très larges, laissant deviner les formes du corps ; inutile de dire qu'elles affectionnaient les broderies et les bijoux et qu'elles avaient ainsi le moyen de montrer leurs richesses et le rang qu'elles tenaient dans la hiérarchie sociale.

Si l'on pénétrait dans l'intérieur d'un châtelain ou même d'un chevalier, l'on était étonné du luxe de son mobilier. L'on voyait des dressoirs où étincelaient des vases, des lampes, des aiguières en cuivre damasquiné, de la vaisselle d'or et d'argent, des lampes de vermeil ornées de pierreries et d'émaux. Les tables étaient couvertes de belles nappes ouvrées en toile fine. La cuisine était appétissante. Le bœuf, le mouton, la volaille, le gibier, le poisson constituaient les

Digitized by Google

principaux aliments. Les assaisonnements consistaient en sauces très épicées et à la fin de chaque repas, l'on servait des fruits, des confitures sèches ou liquides, des pastilles au gingembre. Les boissons usitées étaient les vins de Laodicée, de Palestine, de Perse et une sorte de bière à la muscade ou au girofle, que l'on désignait sous le nom de *vin cervoise*. En été l'on prenait fréquemment des sorbets à la neige que l'on transportait du Liban avec de grandes précautions. Pour s'éclairer l'on employait des chandelles de cire, généralement parfumées.

Cet aperçu des mœurs que nous venons de donner indique que la noblesse latine ne menait pas en Orient une existence aussi triste que certains historiens voudraient le faire supposer. Les seigneurs Francs avaient près d'eux des pages, des écuyers, des clercs, qui avec le chapelain et le médecin constituaient une véritable petite cour. La plupart du temps, le médecin était un indigène parfois même un Musulman ou un Juif ; quant à la domesticité, elle comprenait des serviteurs d'origine occidentale ou indigènes, et de nombreux esclaves, les uns achetés en Arménie, les autres vendus par les Abyssins. Dans la demeure de chaque châtelain une troupe de musiciens à gages avait pour mission de divertir ses maîtres et il était aussi d'usage de sonner la diane et la retraite. Dans tous les châteaux, la *grand'salle* ornée de panoplies, de trophées, de peintures à fresques servait à rendre la justice, aux fêtes et aux banquets. C'était là que le seigneur convoquait ses vassaux et parfois l'on y dressait une estrade pour

Digitized by Google

représenter les *Mystères du moyen âge*, ou quelque scène tirée des romans de chevalerie. Assez souvent des marchands chrétiens ou juifs s'arrêtaient au château pour y offrir les produits qu'ils rapportaient des *terres de payenisme* (c'est ainsi que l'on appelait les pays musulmans) et des pèlerins venaient demander l'hospitalité. Parfois l'on recevait la visite d'un châtelain voisin, ou de quelque prince musulman et n'oublions pas que les relations qui existaient entre les barons latins et les émirs étaient toujours empreintes de la plus grande cordialité. Les tournois étaient l'une des distractions les plus répandues ainsi que la chasse. L'élève du faucon était fort en honneur, et les meutes toujours nombreuses se composaient de lévriers de Syrie et de chiens turcomans. Le guépard, animal très docile et très rapide à la course, se trouvait dans toutes les véneries et l'on s'en servait utilement pour chasser la grosse bête. Enfin n'oublions pas de noter ce détail qui ne laisse pas d'être fort important, les bains étaient fort usités et il n'y avait pas de ville, de bourgade, de manoir où l'on ne trouvât un établissement de ce genre que le climat d'Orient rendait indispensable.

Les seigneurs n'avaient pas été seuls à entreprendre les Croisades avec l'aide de leurs vassaux. Quantité de bourgeois, principalement ceux des cités maritimes, avaient pris part aux expéditions d'outremer et bon nombre d'entre eux s'étaient fixés en Syrie, non seulement dans les villes du littoral, pour s'y livrer au commerce, mais aussi dans beaucoup de petits centres de l'intérieur. La bourgeoisie du

Digitized by Google

royaume de Jérusalem est des plus curieuses à étudier ; ainsi que la noblesse, elle était restée française par son langage et ses idées, mais elle avait adopté certaines coutumes orientales, conséquence du milieu dans lequel elle vivait et de l'admission de l'élément indigène dans ses rangs. De fréquents mariages unissaient des bourgeois avec des Syriennes et des Arméniennes, et les enfants nés de ces unions, désignés sous le nom de *poulains*, étaient nombreux. Dans les villes, grâce au commerce qui était pour eux une source de profits, les bourgeois menaient une existence agréable, et il leur était facile d'acquérir la noblesse. Leurs femmes avait pris les mœurs des Musulmanes. Elles ne sortaient que pour aller aux bains trois fois la semaine, se rendre à l'église, se voilaient le visage et apportaient un soin extrême à leur parure. Les corporations existaient, complètement organisées, et dans toutes les cités de quelque importance, il existait des confréries placées sous la protection d'un évêque et la vocation d'un saint. Ces associations prirent bientôt un caractère politique et leur influence devint si grande que les seigneurs et les chevaliers sollicitaient la faveur d'y être admis et étaient heureux de siéger à côté des bourgeois. Il y avait ainsi en Syrie, une bourgeoisie dans toute l'acception du mot, vivant en communauté d'idées et d'intérêts avec la noblesse, et étant ainsi une cause de force et de vitalité pour le royaume de Jérusalem.

La noblesse et la bourgeoisie qui formaient les classes dirigeantes ne constituaient qu'une minorité. La majorité de la population était composée des indi-

Digitized by Google

gènes, Syriens, Arméniens, Grecs, Musulmans et Juifs. Les Syriens étaient de beaucoup les plus nombreux, et durant toute la période des croisades, l'on désignait sous ce nom, les Chrétiens indigènes de langue arabe unis à Rome, et suivant la liturgie grecque. Néanmoins les Maronites étaient confondus avec les Syriens, quoique cependant leur liturgie fût arabe. Dans le royaume de Jérusalem, ainsi que dans les autres colonies franques, les Syriens avaient une situation des plus favorisées et étaient considérés comme supérieurs aux autres indigènes. Ils avaient le droit de posséder des terres et des châteaux et jouissaient de la plupart des privilèges accordés aux bourgeois originaires d'Europe. Dans les villes, le bourgeois franc et le bourgeois syrien vivaient dans la meilleure harmonie, et quoique séparés par des mœurs assez différentes, ils étaient unis par les mêmes intérêts. C'est ce qui explique la facilité que les deux nations avaient à s'unir entre elles, à resserrer leurs biens par des mariages et en même temps l'empressement avec lequel la population syrienne avait accepté la domination latine.

Si les Francs considéraient les Syriens comme des quasi-compatriotes, il n'en était pas de même des autres chrétiens orientaux. Les Arméniens quoique assez estimés étaient regardés comme des étrangers et du reste, ils étaient peu nombreux dans le royaume de Jérusalem et n'y formaient que des colonies insignifiantes; il en était de même des Géorgiens; quant aux Grecs, ils étaient placés civilement à un degré inférieur aux Syriens. Si les Latins se montraient à

Digitized by Google

leur égard bienveillants, ils ne pouvaient s'empêcher de leur témoigner une défiance trop justifiée par l'opposition sourde qu'ils ne cessaient de rencontrer dans cette population qui refusait de s'unir à Rome et souvent faisait des vœux pour la cause du Croissant. La plupart des Grecs maudissaient la venue des Occidentaux et leurs sympathies pour les Sarrazins étaient trop évidentes, pour qu'il fût permis d'en douter.

Les Musulmans qui étaient restés en Palestine et formaient un groupe considérable, se louaient au contraire des Francs dont le gouvernement leur semblait plus équitable que celui de leurs anciens émirs. Ceux d'entre eux, qui étaient sédentaires, résidaient surtout dans des villages exclusivement habités par eux et moyennant un tribut prélevé sur le produit de la récolte, ils s'administraient comme ils l'entendaient et gardaient leurs usages et leurs coutumes ; il en était de même des nomades qui vivaient groupés par douars et faisaient paître leurs troupeaux, moyennant une redevance qu'ils payaient au seigneur sur les terres duquel ils menaient leur existence vagabonde. A cette époque, les Juifs avaient à peu près disparu de la Palestine ; ils ne comptaient guère que quinze cents familles dans tout le royaume de Jérusalem ; ils s'adonnaient principalement à la verrerie. Leur principale colonie se trouvait à Tyr ; à peine comptait-on à Jérusalem une dizaine de familles. Quant aux Samaritains, ils étaient cantonnés à Naplouse et à Césarée et représentés par trois cents familles. Inutile de dire

Digitized by Google

que dans tous les états latins d'Orient, Juifs et Samaritains étaient traités en véritables parias.

L'organisation ecclésiastique du royaume de Jérusalem serait curieuse à étudier. Nous nous contenterons d'en dire quelques mots. Le patriarche de Jérusalem avait pour suffragants quatre archevêques, ceux de Naplouse, de Tyr, de Césarée et de Krak, neuf évêques, neuf abbés mîtrés et cinq prieurs du rite latin, et quinze prélats indigènes, arméniens, syriens, jacobites ou grecs. Une vingtaine de monastères appartenant à des différents rites relevaient également de sa juridiction. Tous les ordres religieux étaient représentés en Syrie et quelques-uns étaient particuliers au pays. Tels étaient les moines de la vallée de Josaphat, les Carmes que Berthold avait, en 1105, réunis en communauté au mont Carmel, les religieux de Saint-Lazare qui portaient la croix verte et étaient spécialement chargés de soigner les lépreux. L'ordre le plus répandu était celui des chanoines réguliers qui menaient la vie en commun; ils étaient chargés de desservir le Saint Sépulcre, le temple de Salomon et possédaient des abbayes sur le mont Sion, le mont des Oliviers, à Gethsémani, à Béthleem, à Hébron, à Nazareth, à Saint-Jean-d'Acre, à Tyr, à la Quarantaine, c'est-à-dire au lieu où Notre-Seigneur jeûna quarante jours. Le prieur des chanoines du Saint Sépulcre avait entre autres prérogatives, celle de remplacer le patriarche dans les cérémonies religieuses, lorsque ce dernier était absent. L'Église de Palestine était richement dotée; notamment le cha-

Digitized by Google

pitre du Saint Sépulcre et l'abbaye du mont Sion jouissaient de revenus considérables ; aussi l'assistance publique était-elle des mieux organisées. Les couvents donnaient l'hospitalité aux pèlerins et aux voyageurs et distribuaient des secours aux pauvres, malades ou nécessiteux. Les hôpitaux étaient tenus avec un soin qui ne laissait rien à désirer, si bien qu'ils excitaient l'admiration des Musulmans. Outre les lieux saints, trois sanctuaires étaient visités par de nombreux pèlerins et constituaient les trois grands pèlerinages; c'était Notre-Dame de Tortose, Notre-Dame de Sardenay ou Notre-Dame des Roches, située à quatre heures de Damas, sur les premiers contreforts de l'Anti-Liban et le mont Sinaï. Ce dernier était des plus fréquentés. Dans l'église bâtie au temps de Justinien, l'on conservait les ossements de sainte Catherine et un buisson fait de feuilles d'or, surmonté de l'image du Sauveur, indiquait la place du *buisson ardent*. Le mont Sinaï était l'objet d'une grande vénération non-seulement de la part des Chrétiens, mais encore de celle des Musulmans ; aussi les routes, qui y conduisaient, étaient-elles sans cesse sillonnées par des pèlerins.

Les forces militaires du royaume de Jérusalem se réduisaient à peu de choses et ne comptaient guère que sept à huit mille hommes, tant chevaliers que sergents, fournis par les églises et les bourgeois. En outre, il ne faut pas oublier les ordres militaires du Temple et de l'Hôpital qui possédaient dans le royaume, le premier, quatorze commanderies, et le second douze, et c'est grâce au concours de ces moines

Digitized by Google

militaires que les Latins purent se maintenir malgré les attaques réitérées des Sarrazins. Souvent le roi et les seigneurs prenaient à leur solde des troupes de mercenaires composées aussi bien de Musulmans que de Chrétiens indigènes. La marine ne laissait pas d'être assez importante. Non seulement le Roi, mais les Hospitaliers, les Templiers et plusieurs seigneurs possédaient des galères ; Aïlat sur le golfe Elamitique était le seul port de la mer Rouge occupé par les Latins, et de ce mouillage les navires francs s'en allaient ravager les côtes de l'Hedjaz et de l'Yémen et capturer les bâtiments chargés de pèlerins qui revenaient de la Mecque. Un jour les Croisés firent une descente et pénétrèrent dans l'intérieur jusqu'à quelques heures de marche de Médine dont ils faillirent s'emparer ; une autre fois la Mecque avait été menacée.

Le royaume de Jérusalem jouissait d'une grande prospérité. Les douanes, les octrois, les péages étaient assez considérables pour constituer la majeure partie des revenus de la couronne. Les villes, les bourgs et les châteaux étaient reliés par un réseau de routes et de chemins très fréquentés par les caravanes, et généralement bien entretenus Le pays n'était pas aride comme de nos jours. Les montagnes étaient couvertes de forêts et les villages encadrés de bois ombreux. Parmi les essences, nous citerons les chênes lièges, les rouvres, les chênes verts, les cèdres, les cyprès, les pins. L'agriculture était des plus florissantes. L'on pratiquait les irrigations avec intelligence et l'assolement était suivi partout. Aux abords des villes, sur les bords des ruisseaux, se trouvaient des jardins où

Digitized by Google

l'on cultivait les arbres à fruits, tels que le grenadier, le citronnier, l'oranger, le cédrat, l'amandier, le figuier, le pêcher, ou différentes plantes aromatiques comme le rosier, le cassis, le lis, la violette. Les oliviers et les palmiers formaient des plantations considérables. Dans certains cantons, le baumier et la garance donnaient de beaux revenus. Les grains cultivés étaient le froment, l'orge, l'avoine, le dourah, le riz, le millet, les lentilles, les fèves, le sézame. Parmi les légumes, nous citerons les melons verts, les pastèques, les concombres, les courges et les asperges connues alors sous le nom d'*esparaies*. Le lin était fort recherché. Le coton et l'indigo donnaient lieu à une exportation considérable. La culture de la canne à sucre avait pris une grande importance, surtout dans la vallée du Jourdain, où elle était exempte de toute dîme. Les Syriens savaient cristalliser le jus de la canne à sucre et les sucres de Tyr jouissaient d'une réputation justement méritée; quant aux vignes, inutile d'insister. Les crus de la Palestine donnaient des vins exquis et les vignerons, par leurs procédés de fabrication, ne laissaient rien à désirer et pouvaient rivaliser avec ceux de la France.

L'industrie brillait aussi d'un vif éclat dans le royaume de Jérusalem, mais elle était l'apanage à peu près exclusif des indigènes et des Juifs. La céramique, la verrerie, la damasquinerie, l'orfèvrerie, la fabrication des tapis, des étoffes, des tissus et des nattes occupaient nombre d'ouvriers; à Tyr, à Jaffa, à Tortose, à Saint-Jean-d'Acre, à Naplouse, à Hébron, à Sagette, il y avait des savonneries, des teintureries,

Digitized by Google

des tanneries. Les salines qui existaient dans le bassin de la mer Morte et le long du littoral syrien étaient exploitées ainsi que les gisements de fer que contenaient les montagnes du Liban, des environs de Barut (Beyrouth). La plupart de ces différents produits jouissaient d'une qualité supérieure et les quelques spécimens que nous en avons, ne laissent pas de nous étonner.

Le commerce était naturellement des plus actifs. Entre Chrétiens et Musulmans, les relations étaient constantes et les privilèges accordés aux républiques italiennes et aux grandes villes maritimes du bassin de la Méditerranée avaient ouvert des débouchés aux produits des colonies latines et le Levant avait retrouvé une activité plus grande que jamais. Le royaume de Jérusalem expédiait en Europe du coton, des laines, du lin, de la soie, de la garance, de l'indigo, du sucre, des épices et autres marchandises précieuses qui venaient de l'Arabie, de la Perse et des régions de l'Asie centrale et qui étaient apportées par les caravanes. Ces marchandises précieuses étaient des soies, de l'ivoire, du bois d'aloës et de sandal, du musc, des drogues, des poteries peintes, de la porcelaine de Chine, etc. Un transit considérable avait lieu à travers la Syrie chrétienne. Des foires se tenaient régulièrement et des gens de toutes les nations y affluaient. Chaque année des marchands Vénitiens et Pisans venaient dans les villes du littoral et y demeuraient plusieurs mois pour y échanger des marchandises d'Europe contre les produits de l'Orient. Les marchandises étaient déposées dans de grands

Digitized by Google

magasins voûtés appelés *stationes*. Dans toutes les villes commerçantes, il existait des Bourses désignées sous le nom de *fondes* et là se réunissaient les négociants pour y traiter de leurs affaires. Les opérations commerciales étaient tout à fait entrées dans les mœurs. La banque et le change étaient surtout pratiqués par les Italiens, les Juifs et quelquefois par les Hospitaliers et les Templiers. Les grandes maisons de banque de Venise, de Gênes, de Florence, de Pise, de Sienne et d'Ancône avaient des succursales ou des représentants dans toutes les villes de quelque importance et leur papier avait cours sur les places commerciales du littoral Syrien. La lettre de change était d'un usage constant. Des ateliers monétaires existaient à Acre et à Tyr et c'est là qu'on frappait des besans en or et des dinars en argent à l'effigie des rois de Jérusalem portant des devises chrétiennes en caractères orientaux.

La situation intellectuelle du royame de Jérusalem correspondait à sa situation matérielle. La plupart des seigneurs francs s'adonnaient à l'étude de la langue arabe, ainsi qu'à celle de l'histoire. Dans le clergé latin, les Hellénistes étaient nombreux. Le goût des romans et des chansons de gestes était fort répandu en Syrie. Il existait à Jérusalem, une école où l'on enseignait la rhétorique, la dialectique et la métaphysique. Nombre de chevaliers s'appliquaient à connaître le droit et les coutumes féodales. Le goût des sciences s'était développé, et l'algèbre, l'astronomie, la botanique, la zoologie et la minéralogie élaient cultivés avec succès. La médecine en quelque sorte l'apa-

Digitized by Google

nage des indigènes, était bien supérieure à ce qu'elle était en Europe et déjà l'on remarquait des spécialistes, principalement des oculistes. L'art vétérinaire avait pris naissance. La Syrie comptait plusieurs géographes fort distingués, Chrétiens et Arabes, et leurs connaissances ne laissent pas de nous surprendre. L'on se servait de la boussole et l'on se livrait à des observations météorologiques. En un mot, le royaume de Jérusalem était réellement une nouvelle France et il n'avait rien à envier à la mère patrie. Il serait intéressant de se reporter en arrière, au temps où Jérusalem était une cité française et de visiter le Saint Sépulcre, de parcourir les rues et les places, d'assister à une revue militaire des chevaliers du Temple ou de l'Hôpital, d'entrer dans quelque hôtellerie, quelque couvent et de se joindre à une procession de pèlerins portant le bourdon et la panetière et se rendant à Bethléem ou sur les rives du Jourdain. Grâce aux descriptions des chroniqueurs, nous pouvons nous représenter la ville sainte telle qu'elle existait. Elle occupait à peu de chose près la superficie actuelle et l'enceinte fortifiée qui l'entoure actuellement et qui fut élevée par le sultan Soliman en 1534, paraît répondre assez exactement aux murailles qui la défendaient à l'époque des Croisades. Quatre portes ouvraient le mur d'enceinte et introduisaient dans la ville. Ces portes étaient : la porte de David, ainsi désignée en l'honneur du grand roi ; la porte Dorée ; c'est par cette porte que l'on croit que Notre-Seigneur Jésus-Christ entra à Jérusalem le jour des Rameaux ; la porte de Saint-Etienne ainsi nommée

Digitized by Google

en l'honneur de ce martyr qui l'aurait traversée pour aller non loin de là au lieu où il fut lapidé ; la porte du mont Sion. Ces portes subsistent toujours ; celle de Jaffa a remplacé la porte de David et occupe le même emplacement, et comme à l'époque des Latins, c'est par elle généralement que les pèlerins entrent dans Jérusalem. Quant à la porte Dorée, les Turcs l'ont murée parce que l'un de leurs prophètes a dit qu'un jour les Francs prendront la ville par cette même porte. Plusieurs poternes venaient compléter la défense. Nous nous bornerons à indiquer les poternes de Saint-Lazare et de la Tannerie dans le voisinage de la porte Saint-Etienne et celle de Josaphat, près la porte Dorée, vis-à-vis la vallée du même nom. Le mont Sion était, comme maintenant, hors la ville et sur son sommet, une abbaye, celle de Sainte-Marie du mont Sion, gardait le Cénacle où s'accomplit la Cène ; sur le mont des Oliviers, il existait également une abbaye dont l'église occupait l'emplacement actuel de la mosquée. Au pied de la montagne, la grotte de Sainte-Pélagie où la célèbre comédienne d'Antioche vint durant plusieurs années pleurer ses fautes, avait été convertie en chapelle. Dans la vallée de Josaphat, s'élevait également une abbaye, celle de Sainte-Marie de Josaphat.

Si comme plan général, la Jérusalem des croisades ne différait pas beaucoup de la Jérusalem moderne, il ne faut pas oublier que c'était une ville chrétienne ; ses habitants ne formaient pas des quartiers spéciaux suivant leurs croyances. En Palestine, l'on sentait que l'on était encore en Occident et que les mœurs

Digitized by Google

françaises s'y étaient implantées. La partie de la ville la plus animée était celle qui regardait le couchant ; c'était là que l'on trouvait le plus d'étrangers grâce à l'affluence des pèlerins qui en venant de Jaffa la traversaient pour se rendre au Saint-Sépulcre. Dès qu'on y avait pénétré, après avoir passé la porte de David, l'on se trouvait sur une assez grande place où l'on remarquait une abbaye, celle de Saint-Jacques de Galice, la fameuse tour de David et deux beaux manoirs qui servaient de demeures au roi et à sa cour. La rue de David, l'une des plus grandes artères de la ville, faisait suite à la place et conduisait à la rue du Patriarche, siège du patriarcat; venaient ensuite la rue du Change occupée en partie par les banquiers et les changeurs, la rue du mont Sion, la rue des Herbes, la place aux poissons et aux fromages fréquentée tous les matins par une foule aussi nombreuse que bruyante et l'on atteignait le quartier des Orfèvres, renommé par la richesse de ses habitants. Les abbayes de Sainte-Marie-la-Grande et de Sainte-Marie-la-Latine (la première de ces abbayes appartenait aux Sœurs hospitalières, et la seconde, à l'ordre des Bénédictins), l'Hôpital où résidaient les chevaliers de la fameuse milice, bâti sur l'emplacement du couvent fondé par Charlemagne, et remarquable par ses cent vingt-quatre colonnes, ses arcades originales; le couvent de Saint-Jacques frappaient ensuite les regards et l'on arrivait au Calvaire. Dans le voisinage, il existait une rue connue sous le nom de rue Malcuisinat, ainsi désignée parce qu'elle était à peu près exclusivement habitée par des rôtisseurs qui s'occupaient de faire cuire et de pré-

Digitized by Google

parer les viandes nécessaires à la nourriture des pèlerins.

Si l'on pénétrait dans Jérusalem par la porte Dorée, l'on suivait les rues du Temple, de la Boucherie, des Allemands, l'on visitait l'hôpital des Allemands, l'abbaye de Saint-Gilles et l'on arrivait à la fameuse mosquée d'Omar, désignée vulgairement sous le nom de temple de Salomon et que les Chrétiens avaient transformée en *église de la Résurrection*. Les mosaïques des murs avaient fait place à des peintures représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament et des figures de saints ; sur la coupole s'élevait une grande croix dorée. L'autel était placé sur le rocher sacré où suivant la tradition, Melchisédec aurait offert des sacrifices *au Très-Haut* et ce rocher était entouré par une grande grille en fer forgé, à quatre portes. Cette grille qui existe encore avait été fabriquée par les Croisés et aux grandes fêtes l'on mettait des cierges sur ses pointes. Tout à côté de la mosquée d'Omar se trouvait l'hôtel habité par les Templiers et à peu de distance la chapelle de Saint-Jacques le Mineur et le couvent du Berceau. Dans la partie de la ville située près de la porte Saint-Etienne, les principales rues étaient celles de la Tannerie, du Change des Syriens, de la Draperie, du Saint-Sépulcre et de l'Arc de Judas. L'on y voyait l'abbaye de Saint-Etienne, les couvents de Saint-Pierre et de Saint-Mathieu et l'église de Sainte-Anne où la bienheureuse vierge Marie fut conçue et mise au monde. L'histoire de cette église est en quelque sorte liée à celle du royaume latin de Jérusalem.

Digitized by Google

Elle servait de sanctuaire à des religieuses bénédictines, et parmi ces dernières figurèrent une reine, la femme de Baudouin Ier et une princesse de sang royal, la fille de Baudouin II.

La délivrance du Saint-Sépulcre avait été le but de la première Croisade ; aussitôt la prise de Jérusalem en 1099, le premier soin de Godefroy de Bouillon avait été de placer au tombeau du Christ un chapitre de vingt chanoines soumis à la règle de Saint-Augustin et auxquels il donna des revenus importants. En 1130, les Latins entreprirent de réunir les différents sanctuaires dans un seul monument et c'est alors qu'ils élevèrent la basilique actuelle d'après le style romain en plaçant l'entrée principale du côté du sud. Dans une des chapelles se trouvaient les tombeaux des deux premiers rois, Godefroy de Bouillon et Baudouin Ier qui se composaient d'un sarcophage quadrangulaire avec les inscriptions suivantes gravées en lettres gothiques : *Hic jacet ; inclitus dux Godefridus de Bullon : qui totam istam terram acquisivit : culti christiano : cugus anima regnet cum Christo : amen. — Rex Baldereinus Judas alter Machabeus, spes patriæ, vigor ecclesiæ virtus utriusque quem formidabant cui dona tributa ferebant cedat et Egyptus doni ac homicida Damascus proh dolor immodico clauditur hoc templo.* Inutile de dire qu'au temps où la Terre Sainte était terre française tous les offices s'y célébraient avec une pompe extraordinaire, surtout à l'époque des pèlerinages. L'une des cérémonies les plus célèbres était celle qui avait lieu le jour des Rameaux. Les Latins représentaient l'entrée de Notre-Seigneur

Digitized by Google

Jésus-Christ à Jérusalem en partant de Bethphagé près du mont des Oliviers et ils faisaient venir de Gaza les branches de palmiers dont ils jonchaient le sol sur leur parcours. C'est également de cette époque, que date la réparation de l'église de la Nativité à Bethléem. L'empereur Manuel Comnène voulut décorer les murs du sanctuaire de mosaïques dorées. La domination franque paraissait définitivement fondée en Syrie. Tel était le royaume de Jérusalem, lorsque le chef de la maison d'Anjou en prit possession.

La couronne de Jérusalem était lourde à porter, et Foulques, en succédant à son beau-père Baudouin ne se faisait aucune illusion ; il savait à quelles difficultés il allait se heurter, et il faut dire qu'il se montra constamment à la hauteur du rôle qu'il était appelé à remplir. Son gouvernement fut honnête, et il sut conserver avec gloire son royaume et les états des princes chrétiens, ses feudataires et ses voisins. Il n'ignorait pas que les ressources dont il pouvait disposer, se réduisaient à peu de chose, et les forces militaires des colonies latines étaient incapables de soutenir le choc de toute la puissance musulmane. Aussi cherchait-il, et il y parvint, à diviser ses ennemis. Il s'était concilié l'amitié du sultan de Damas et avait eu la sagesse de former avec lui une alliance qui pour les Chrétiens était d'un grand secours. Le sultan d'Alep, dont il redoutait avec raison les menées ambitieuses et le caractère turbulent, était pour lui l'adversaire redoutable et nous le voyons diriger ses efforts de ce côté. La ville de Panéas située près des

Digitized by Google

sources du Jourdain était importante par sa position ; malheureusement elle appartenait aux Turcs ; Foulques réussit non sans peine à s'en emparer. La partie méridionale du royaume n'avait pas de frontières bien limitées et elle était exposée aux ravages des tribus arabes du désert. Foulques fit fortifier Bersabée qui devint rapidement une place redoutable et la sécurité fut désormais assurée. Godefroy de Bouillon avait un successeur réellement digne de lui, et l'on peut regarder le règne du prince angevin comme l'un des plus heureux pour le royaume de Jérusalem. Malheureusement il fut de courte durée : un jour qu'avec la reine sa femme et toute sa cour, Foulques courait un lièvre dans la plaine de Saint-Jean-d'Acre, il tomba de cheval et mourut à l'instant même de sa chute (1142). Il avait régné onze ans ; il eut pour successeur, son fils aîné Baudouin III, âgé de treize ans, pendant la minorité duquel, la reine Mélisende, sa veuve, gouverna le royaume. C'est sous le règne de ce jeune roi qu'eut lieu la seconde croisade.

La principauté d'Édesse qui avait été fondée lors de la première croisade par Baudouin, le frère de Godefroy de Bouillon, avait succombé sous les coups du sultan d'Alep, Noureddin, qui s'était emparé de la capitale de ce petit état et en avait massacré la population. La prise d'Edesse alarma vivement les princes chrétiens établis en Orient. Le roi de Jérusalem, le prince d'Antioche et le comte de Tripoli, menacés d'une ruine entière par le caractère entreprenant de Noureddin, implorèrent le secours de leurs frères d'Occi-

Digitized by Google

dent. Cet appel fut entendu et, à la voix de saint Bernard, le roi de France, Louis VII, et l'empereur d'Allemagne, Conrad III, se croisèrent avec nombre de leurs sujets. L'on eût dit que les Français et les Allemands avaient résolu d'abandonner leur pays, et si quelque chevalier se dispensait de partir, les nouveaux Croisés lui envoyaient pour lui reprocher son indifférence, une quenouille et un fuseau. Les femmes mêmes, renouvelant la fable des Amazones, parurent dans une revue, armées et à cheval, et formaient différents escadrons. Il semblait que la France et l'Allemagne eussent entrepris de subjuguer l'Asie : du moins leurs nombreuses armées, qui avaient à leur tête deux grands princes, n'étaient que trop capables d'en faire la conquête. Mais la perfidie des Grecs, l'ignorance des chemins, le manque de vivres, les maladies ruinèrent l'une et l'autre armée chrétienne avant même qu'elles arrivassent dans la Palestine. L'empereur Conrad, qui était parti le premier, était à Constantinople, au mois de mars 1147 ; l'empereur Emmanuel Comnène, sous les dehors de l'amitié, le traita en mortel ennemi. Par son ordre, partout où les Allemands passaient, l'on empoisonnait les puits et les fontaines et on leur vendait très cher de la farine où l'on avait mêlé de la chaux et du plâtre. Conrad passa le Bosphore, et égaré par ses guides, il voyait dépérir son armée dans les montagnes et dans les plaines arides de la Cappadoce. Les Turcs le harcelaient sans cesse, aussi n'eut-il bientôt plus avec lui que quelques

Digitized by Google

milliers d'hommes. Découragé, il reprit la route de Constantinople où il passa l'hiver et au printemps suivant, il s'embarquait sur un vaisseau qui le transportait en Palestine.

Le roi de France eut à lutter contre les mêmes obstacles et quoiqu'il eût, au passage du Méandre, remporté une grande victoire sur les Turcs, il n'avait été guère plus heureux. Il était parvenu à gagner Satalie, au mois de janvier 1149, avec une armée considérablement réduite. Là, il s'embarqua pour Saint-Siméon, le port d'Antioche, avec une partie de ses troupes, tandis que l'autre partie suivait la route de terre. Louis VII fut reçu à Antioche avec la plus grande magnificence, et pendant les premiers jours ce n'était que fêtes, bals et tournois. Mais malgré les instances et les sollicitations, le roi de France ne voulait pas se détourner du voyage de Jérusalem, objet principal de son vœu et de son expédition, et il partit pour la Palestine.

Dès l'instant que l'on avait appris à Jérusalem la marche de Louis VII, le roi Baudouin, qui craignait qu'il ne s'arrêtât à Antioche ou que le comte de Tripoli ne fit ses efforts pour le retenir, avait envoyé le patriarche au-devant de lui pour l'engager à se rendre au plus tôt dans la capitale de la Terre Sainte. L'on ne peut s'imaginer avec quelle pompe et quelle solennité ce prince fut reçu dans les murs de la cité sainte. Tous les grands, tous les prélats du royaume et tout le clergé, suivis d'une foule immense de peuple qui portait des branches d'arbres, allèrent au-devant de

Digitized by Google

lui, presque avec les mêmes acclamations qui avaient signalé l'entrée triomphante du Sauveur dans la ville de David.

Lorsque Louis eut visité les Saints Lieux, accompagné des princes et des prélats, Baudouin, de concert avec lui et l'empereur d'Allemagne, convoqua une assemblée générale à Acre pour délibérer sur la guerre qu'on devait entreprendre. A cette assemblée se trouvaient le roi de France, l'empereur d'Allemagne et le roi de Jérusalem. Après que l'on eut mûrement examiné ce qu'il y avait à faire de plus utile pour l'affermissement de l'autorité des princes chrétiens dans la Syrie et la Palestine, l'on prit la résolution de faire le siège de Damas, l'un des boulevards de l'islamisme dans cette partie de l'Asie. Le rendez-vous des troupes fut fixé à Tibériade au 25 mai 1148.

Quand tous les princes furent arrivés avec leurs contingents au lieu du rassemblement et qu'on eut fait la revue générale, les troupes se mirent en marche, précédées de la vraie croix que portait le patriarche de Jérusalem et s'avancèrent jusqu'à Panéade, ville située dans le voisinage des sources du Jourdain. L'on traversa ensuite le Liban et l'on vint camper autour d'un village, à huit kilomètres de Damas, sur une hauteur d'où l'on pouvait découvrir toute la ville.

Damas était alors comme de nos jours une grande ville et fort peuplée; au nord et à l'ouest il y avait un nombre prodigieux de jardins et de vergers, séparés les uns des autres par de petits sentiers qui, par leurs

Digitized by Google

circuits, formaient des labyrinthes semblables à ceux que présentent les jardins anglais. Chaque jardin renfermait une maison surmontée d'une petite cour ou belvédère. Le nombre de ces jardins était si grand qu'ils s'étendaient à près de huit kilomètres et formaient l'image d'une vaste forêt à l'orient et au midi. Ce n'était qu'une plaine toute nue, où l'on ne voyait pas un seul arbre ni même un seul buisson, mais d'où l'on découvrait les remparts dans toute leur hauteur.

Les Chrétiens avaient résolu d'attaquer Damas du côté des jardins, et leur armée se mit en marche sur trois divisions. Le roi de Jérusalem commandait la première qui se composait de ses propres troupes et de celles des autres princes de Syrie. Louis VII à la tête des Français le suivait à peu de distance et l'empereur Conrad formait l'arrière-garde avec ses Allemands. Désireux de se signaler devant ses alliés, Baudouin courut se jeter sur les jardins dont nous venons de parler et non sans avoir perdu bon nombre de ses soldats, il parvint à déloger les Turcs qui, la plupart, furent massacrés. La route devenue libre, il s'avance avec son corps d'armée contre les murs de la ville et se trouve en présence d'une petite rivière. La cavalerie ennemie, soutenue d'une grosse infanterie, lui dispute le passage et malgré son intrépidité et la bravoure de ses chevaliers, Baudouin est repoussé. Sur ces entrefaites, le roi de France et l'empereur arrivent avec leurs troupes. Les Musulmans ne peuvent résister à une nouvelle charge et se retirent dans la ville en désordre. Les habitants ne songeaient plus qu'à prendre la fuite et se mettaient à barricader

Digitized by Google

les rues du côté où les Chrétiens s'avançaient pour avoir le temps de se sauver par les autres portes avec leurs femmes, leurs enfants et leurs richesses. Damas allait tomber infailliblement au pouvoir des Croisés. Malheureusement il en fut autrement.

Depuis l'établissement des Latins en Terre Sainte, un grand nombre de seigneurs qui y avaient pris naissance, quoique Français d'origine, ne se regardaient plus que comme Syriens et ne pouvaient se défendre d'un sentiment de jalousie à l'égard des Occidentaux. Ce sentiment dut acquérir une nouvelle force, lorsqu'ils apprirent que les trois souverains avaient arrêté entre eux de donner à Thierry, comte de Flandre, la principauté de Damas, dès que cette ville serait tombée en leur pouvoir. Aussi plusieurs d'entre eux et entre autres le prince d'Antioche, se laissèrent gagner par un envoyé que leur avaient dépêché les Musulmans de Damas et qui avait su exploiter leur ressentiment.

Dans le but de le satisfaire, ils parvinrent à persuader à Baudouin, à Louis VII et à Conrad, que l'attaque de la ville devait avoir lieu contre la partie de la ville qui s'étendait entre l'est et le midi. Leur conseil fut malheureusement suivi et l'on se trouva en présence de solides murailles, dans une campagne déserte où il était impossible de se procurer des vivres. Les souverains alliés reconnaissant, mais trop tard, la perfidie dont ils avaient été victimes, levèrent le siège immédiatement afin d'éviter un échec et reprirent le chemin de Jérusalem. C'était une expédition manquée.

Digitized by Google

Quelques jours après, l'empereur Conrad quittait la ville sainte et s'embarquait pour Venise d'où il se rendait en Allemagne. Quant au roi de France, il resta à Jérusalem jusqu'aux fêtes de Pâques, auxquelles il voulait assister. A Saint-Jean-d'Acre, il se joignit à la flotte du roi de Sicile et parvint non sans peine à rentrer dans son royaume. Telle fut la fin de la seconde Croisade qui, par suite de la perfidie des Grecs et des divisions des seigneurs latins, n'eut aucun résultat et cependant elle coûtait près de deux cent mille hommes à la Chrétienté.

Le départ des Croisés jeta les Chrétiens dans la plus profonde consternation et les colonies latines de l'Orient étaient réduites à un état qui semblait les menacer d'une ruine prochaine. Au nord, le sultan d'Iconium ravageait les campagnes du comté d'Edesse et Noureddin, le sultan d'Alep, avait envahi la principauté d'Antioche, emporté plusieurs petites places et défait dans une bataille les troupes que le comte Raymond avait voulu lui opposer. Du côté du midi, l'on n'avait pas moins à craindre des Égyptiens. Telle était la situation du royaume de Jérusalem, et cependant le jeune roi Baudouin parvint à triompher des difficultés et à sauver sa couronne.

Le premier soin de ce prince fut d'opposer une barrière aux Égyptiens. Dans ce but, il fit élever les murailles de l'ancienne Gaza et en donna la garde aux Templiers. Tranquille de ce côté, il s'occupa d'arrêter la marche du terrible Noureddin, qui ressemblait à un torrent. Tout fuyait devant lui. Les habitants des villes et des campagnes, presque tous Chrétiens,

Digitized by Google

se voyant sans nul secours, abandonnaient leur patrie et leurs maisons et tâchaient de gagner des places où ils pussent être en sûreté. Afin de faciliter leur retraite, Baudouin s'avança à tête de sa noblesse et des ordres militaires, mit tous ces fugitifs avec leurs bestiaux et leurs bagages au milieu de ses troupes et se plaça lui-même à l'avant-garde. Le comte de Tripoli et le connétable du royaume, Onfroy de Thoron, avaient le commandement de l'arrière-garde. Ce fut dans cet ordre que l'on prit la route d'Antioche. Noureddin, regardant cette armée comme une proie assurée, accourut à la tête de sa cavalerie et tenta plusieurs fois d'enfoncer les troupes chrétiennes; à chaque pas il fallait livrer un nouveau combat, tant les infidèles toujours repoussés, s'obstinaient à revenir à la charge. Mais leurs efforts furent inutiles: ils trouvaient toujours le jeune roi de Jérusalem qui, à la tête des Hospitaliers et des Templiers, leur présentait un front invincible. Cette résistance déconcerta Noureddin qui abandonna la poursuite des Chrétiens et ces derniers arrivèrent heureusement sur le territoire de la principauté d'Antioche.

Pendant que Baudouin était occupé à secourir les sujets du prince d'Antioche, sa capitale était sur le point de tomber au pouvoir des Musulmans qui étaient venus de Damas en grand nombre et avaient établi leur camp sur la montagne des Oliviers. Jérusalem était dépourvu de garnison. Heureusement ses habitants, revenus de leur première stupeur et encouragés par la présence de quelques Templiers et Hospitaliers, prirent les armes, sortirent de la ville au

Digitized by Google

milieu de la nuit, se précipitèrent sur le camp des ennemis ensevelis dans le sommeil et y portèrent l'épouvante et la mort. Les Musulmans, frappés d'épouvante, cherchent leur salut dans une fuite précipitée; ils prennent la route de Jéricho et tombent dans un gros de cavalerie, commandé par Baudouin en personne; presque tous furent taillés en pièces, et ceux qui purent échapper au carnage, furent assommés par les paysans chrétiens ou poursuivis jusqu'au Jourdain par la garnison de Naplouse et un certain nombre se noyèrent en voulant traverser le fleuve à la nage.

De retour de Jérusalem, Baudouin voulut user de représailles en portant la guerre sur le territoire des Musulmans et résolut de s'emparer d'Ascalon. Cette place située au bord de la Méditerranée, à vingt-huit kilomètres de Gaza, ville de l'extrême frontière du royaume de Jérusalem était, défendue par de hautes et épaisses murailles, soutenues de distance en distance par de grosses tours. Des fossés larges, profonds et remplis d'eau et des ouvrages avancés en protégeaient les approches. Après avoir porté le fer et le feu dans tous les environs de la ville, le jeune roi vint l'assiéger avec son armée et les chevaliers du Temple et de l'Hôpital et voulut lui-même diriger les travaux. Le siège fut long et opiniâtre et Baudouin eut maintes fois l'occasion de montrer sa valeur. Enfin, après plus de cinq mois de mauvais et de bons succès, les Sarrasins effrayés de la perspective d'un assaut, se décidèrent à capituler. Par sa situation, Ascalon était une conquête des plus précieuses. La

Digitized by Google

garnison que le roi y mit, jointe à celle de Gaza, étendit ses contributions jusque bien avant dans l'Egypte. Ce fut avec une grande joie que l'on apprit en Europe la nouvelle de ces heureux événements, qui couvrit de gloire le jeune Baudouin.

Ce prince songeait à s'opposer aux progrès de Noureddin et probablement aurait-il réussi quand la mort vint interrompre une vie si utile aux Chrétiens d'Orient. Il mourut empoisonné par son médecin à l'âge de trente-deux ans, après en avoir régné vingt. Baudouin avait par ses qualités inspiré une telle estime à ses ennemis que Noureddin lui-même refusa de profiter de l'occasion pour envahir la Palestine et fit cette belle réponse à ses vizirs qui le lui conseillaient : « A Dieu ne plaise, que je veuille me prévaloir de la « mort d'un si grand Roi pour faire la guerre au Chré- « tien, qu'elle rend encore moins à craindre pour « moi. »

Baudouin était décédé sans enfants ; l'usage établi dans le royaume, appelait à sa succession le prince Amaury, son frère. Quelques seigneurs qui aspiraient au trône, soutinrent que la couronne était élective et formèrent un parti assez considérable : un instant l'on put craindre la guerre civile. Heureusement, il n'en fut rien, grâce aux conseils du grand maître des Hospitaliers, Auger de Balben, et Amaury fut reconnu roi (1162). C'était un jeune homme de vingt-deux ans qui avait de grandes qualités et de grands défauts. S'il était courageux, entreprenant, et avait une réelle valeur politique, on lui reprochait sa fierté, une grande présomption et une grande avarice qui lui fai-

Digitized by Google

sait trouver légitimes tous les moyens par lesquels il pouvait grossir son trésor. Tel était le prince qui allait gouverner le royaume de Jérusalem et son règne fut glorieux.

A cette époque l'Égypte se trouvait sous la domination des Musulmans de la secte d'Ali. Leur chef ou leur Soudan, comme l'on disait alors, nommé Savard, se vit tout d'un coup dépouillé de sa dignité par une puissante faction qui s'était formée contre lui. Le chef de cette conjuration, appelé Dorgan, prit sa place et fut reconnu par les troupes. Forcé d'abandonner le pays, le prince déchu alla implorer Noureddin. A peine Dorgan se vit-il le maître de l'Égypte, que résolu de s'affranchir du tribut imposé par Beaudouin à ses sujets, il s'avança contre Amaury à la tête d'une nombreuse armée, mais ses soldats ne purent tenir contre la cavalerie chrétienne, et surtout contre les chevaliers du Temple et de l'Hôpital. Le roi de Jérusalem, maître du champ de bataille, s'avança aussitôt vers l'Egypte qu'il remplit de la terreur de son nom. Dorgan, se voyant dans l'impuissance de lui résister, rompit les digues du Nil et inonda tout le pays.

Cependant Savard avait obtenu l'alliance de Noureddin qui avait levé une armée et en avait donné le commandement à Siraccon, avec l'ordre d'abattre la puissance de Dorgan. Ce dernier effrayé, demanda la paix à Amaury. Le roi de Jérusalem ne voulut la lui accorder qu'à condition de payer le tribut qui avait été le sujet de la guerre, et en outre il exigea une grosse somme d'argent pour les frais de la guerre.

Digitized by Google

Tranquille du côté des Chrétiens, Dorgan marcha à la rencontre de Siraccon. Ses troupes furent battues et lui-même périt dans le combat. Savard fut rétabli dans sa dignité.

Savard n'avait obtenu la protection de Noureddin, qu'en signant un traité avec lui. Il oublia bientôt ses promesses et refusa d'exécuter les clauses de la convention. Noureddin irrité ordonna à son général Siraccon de le punir de son ingratitude et ce dernier exécuta les ordres de son maître en s'emparant de Belbeïs et d'Alexandrie. Savard eut alors recours au roi de Jérusalem et pour l'engager dans son parti, outre une augmentation du tribut auquel son prédécesseur s'était soumis, il promit encore à ce prince des sommes considérables. L'argent reçu, le traité fut signé par le roi, qui pour avoir la ratification du Khalife, lui envoya un de ses capitaines appelé Hugues de Césarée. Ce chevalier ayant été conduit à l'audience du Khalife lui présenta le traité que ce prince ratifia. Hugues demanda qu'à l'exemple du roi son maître, il lui touchât dans la main. Le Khalife, à qui de tous les droits de la souveraineté, on n'avait laissé que le cérémonial, affecta un grand scrupule de toucher à nu la main d'un Chrétien et il enveloppa la sienne. Mais le chevalier Chrétien indigné d'une précaution dans laquelle il entrait du mépris lui dit fièrement : « Seigneur, notre traité de part et d'autre doit « être sincère et exécuté avec les mêmes cérémonies. « Le roi, mon maître, en le ratifiant, a donné sa main « nue à vos ambasssadeurs et je ne me chargerai de « votre ratification qu'avec les mêmes formalités. »

Digitized by Google

Le Khalife fut obligé de découvrir sa main et de la donner à l'ambassadeur d'Amaury, en exécution de ce traité, tant était considéré le roi de Jérusalem.

En exécution du traité, Amaury rassembla ses troupes et marcha promptement au secours de Savard. Il vainquit dans une bataille Siraccon, le général de Noureddin, le poursuivit et le força à rendre Belbeïs. L'année suivante, en 1167, il venait assiéger Alexandrie et s'en emparait, malgré la courageuse défense de son gouverneur Saladin. Savard était rétabli dans sa puissance, et dès qu'il fut redevenu le maître de l'Egypte, il ne songea plus qu'à renvoyer le roi de Jérusalem dans ses États. Pour ne pas s'attirer son ressentiment, il le combla de magnifiques présents, ainsi que ses officiers et Amaury rentra dans ses états couvert de gloire et après avoir montré que le royaume fondé par Godefroy de Bouillon était encore plus redoutable qu'on ne le croyait communément.

Amaury était né avec de grandes vues et plein d'ambition. Il pensait avec raison que les colonies latines de l'Orient ne pouvaient avoir chance de durer que si elles s'étendaient. Il avait vu l'Egypte et avait apprécié son étendue, sa situation, ses ports, ses richesses et la fertilité de son sol. Pour lui, les Latins ne pouvaient se maintenir en Palestine qu'à la condition d'étendre leur domination sur les bords du Nil. La conquête du pays lui semblait facile. Les Egyptiens étaient peu militaires et en outre les Chrétiens indigènes, bien plus nombreux alors que de nos jours, étaient des alliés sur lesquels l'on pouvait compter. Une fois maîtres de l'Egypte, les Latins auraient pris

Digitized by Google

réellement possession de l'Orient et l'Islamisme était entamé ou tout au moins arrêté dans sa marche.

Telles étaient les idées d'Amaury et cependant l'on blâme généralement son expédition. Nous sommes ici d'un avis contraire, et en voulant s'emparer de l'Egypte, le roi de Jérusalem montrait sa valeur politique. L'ancienne terre de Pharaon n'a-t-elle pas été le but de tous ceux qui ont voulu jouer un rôle en Orient, de saint Louis, de Leibnitz, de Bonaparte, et de nos jours, l'Angleterre ne s'est-elle pas empressée d'y faire flotter son drapeau afin de pouvoir surveiller les rivages de l'Asie-Mineure et de la Syrie et ceux de la mer Rouge ?

Amaury, plein de son projet, ne songeait plus qu'à l'Egypte. Malheureusement ses forces ne répondaient pas à ses vues ambitieuses. Il lui manquait une flotte, et dans le but d'en avoir une, il fit proposer à Manuel, empereur de Constantinople, de se joindre à lui pour l'expédition, en lui offrant le partage de la conquête. Guillaume de Tyr fut chargé, en qualité d'ambassadeur, de négocier un traité. En vertu de ce traité, l'Empereur mettait en mer une flotte nombreuse pour bloquer tous les ports d'Égypte.

Amaury, assuré de ce secours, ne songea plus qu'à grossir son armée (1168). Quand il eut fait tous ses préparatifs, il se mit à la tête de ses troupes, accompagné de Gilbert de Sailli, grand maître des Hospitaliers. En moins de dix jours, il avait traversé le désert qui sépare la Palestine de l'Egypte et venait camper devant Belbeïs, dont il sommait les habitants de se rendre. Sur leur refus, il fit donner un assaut

Digitized by Google

des plus violents, après lequel il s'en rendit maître, non sans avoir perdu un grand nombre d'officiers et de soldats. Après quelques jours de repos, il conduisait son armée vers le grand Caire, alors la capitale du Soudan d'Egypte. L'on ne saurait exprimer la surprise et la consternation de ce dernier, quand il vit l'armée du roi de Jérusalem au milieu de ses états. Dans cette extrémité, il eut encore recours à Noureddin et, en même temps, il offrait à Amaury une somme considérable pour l'engager à se retirer. Amaury accepta la promesse de deux millions d'or, somme dont l'énormité devait lui inspirer de la défiance vis-à-vis des intentions du souverain d'Égypte.

Pendant que l'on faisait semblant de ramasser cette immense quantité d'or, que toute l'Egypte aurait pu à peine fournir, le roi reçut la nouvelle de la marche de Siraccon, le général de Noureddin. Il partit pour l'aller combattre avant sa jonction avec les Égyptiens. Mais Siraccon avait pris un autre chemin et s'était réuni aux troupes de Savard. Incapable de résister à de si grandes forces, Amaury ne songea plus qu'à regagner la Palestine, et après une marche des plus fatigantes, il arriva à Jérusalem. Sa retraite avait été habilement conduite, mais néanmoins c'était une expédition manquée. Il fallait en attribuer en grande partie la cause à Amaury lui-même qui, au lieu d'écouter les propositions du Soudan et de se laisser amuser, aurait dû profiter de ses succès et aller en avant. Il est plus que probable que le grand Caire serait tombé entre ses mains.

Savard ne se débarrassa pas si facilement de Siraccon

Digitized by Google

qui, par cette retraite, se trouvait en état d'exécuter le dessein qu'il avait formé de s'emparer de l'Egypte pour son propre compte. Après avoir fait poignarder Savard, qu'il avait attiré dans son camp, ce général entra dans la ville du Caire à la tête de toute son armée et se fit proclamer Soudan de l'Égypte. Il ne jouit pas longtemps de son triomphe et mourut deux mois après, laissant pour successeur son neveu, Saladin, qui devait, en 1187, s'emparer de Jérusalem.

La situation des Chrétiens était des plus critiques; ils avaient affaire à deux ennemis puissants et redoutables, Noureddin et Saladin et, de plus, il leur fallait repousser les incursions du *vieux de la montagne* : aussi implorèrent-ils les secours des princes de l'Occident. En même temps, Amaury s'efforçait autant qu'il le pouvait de faire face à l'orage. Soutenu par une grande flotte que l'empereur de Constantinople lui avait envoyée, il résolut de prendre une vigoureuse offensive et d'attaquer Saladin par terre et par mer, mais nulle de ses attaques ne réussit. Ses troupes de terre furent contraintes par les pluies et la famine de lever le siège de Damiette et la flotte périt en partie par le feu grégeois des assiégés.

Saladin ne manqua pas de profiter de ce double désastre des Chrétiens, il se porta sur les frontières de la Palestine et mit le siège devant la ville de Gaza, mais comme cette place était défendue par une forte garnison, il se retira presque aussitôt pour aller ravager l'Idumée et le pays situé au delà du Jourdain. De son côté, Noureddin désolait la principauté d'Antioche. Ce fut dans ces malheureuses circonstances

Digitized by Google

que les Chrétiens perdirent, dans la personne du roi Amaury, un défenseur dont la valeur était aussi reconnue par ses ennemis que par ses sujets. Ce prince mourut au retour d'un voyage qu'il avait fait à Constantinople (1173), il était âgé de trente-huit ans et laissait trois enfants de deux mariages. De son premier mariage avec Agnès de Courtenay, il avait eu une fille, Sibylle, et un garçon, Baudouin ; et de son second mariage avec Marie, princesse grecque et nièce de l'empereur de Constantinople, une fille, Isabelle. Ce fut son fils qui lui succéda.

Le nouveau roi, Baudouin IV, n'avait que treize ans et était né avec de grandes infirmités. Pendant sa minorité, la régence fut confiée au comte de Tripoli. Les forces du royaume de Jérusalem diminuaient chaque jour. Devenu majeur, le jeune roi ne négligea rien pour arrêter les progrès de Saladin ; il le battit même près d'Ascalon avec des forces bien inférieures et si complètement qu'il l'obligea de se retirer presque seul sur les terres de sa domination. Son bonheur ne fut pas de longue durée. L'année suivante, il y eut une nouvelle bataille au delà du Jourdain dans laquelle l'armée chrétienne, surprise et enveloppée, fut presque entièrement détruite. Après ce désastre, le roi, dont la maladie s'était tournée en lèpre, demanda une trêve à Saladin ; il l'obtint à condition de payer une grosse somme d'argent.

La lèpre dont Baudouin fut attaqué ne lui permettant pas de se marier, ni même de tenir les rênes du gouvernement, il donna en mariage sa sœur aînée, veuve du marquis de Montferrat, à Guy de Lusignan,

Digitized by Google

de la maison de Marche, prince de bonne mine et bien fait, mais d'une grande incapacité. Non content de lui avoir fait cet honneur, il le créa comte de Jaffa et d'Ascalon, et l'établit régent du royaume. La jalousie des seigneurs latins qui étaient nés en Palestine se manifesta hautement, surtout lorsque Lusignan montra sa nullité dans une expédition qu'il entreprit au delà du Jourdain. Il avait des forces importantes à sa disposition et néanmoins il laissa Saladin ravager tout le pays. En présence du mécontentement général, le roi remit la régence au comte de Tripoli.

Tout semblait annoncer la fin prochaine du royaume de Jérusalem. Les Chrétiens d'Orient s'adressèrent de nouveau à l'Occident. Le patriarche, Héraclius, et les grands maîtres des Templiers et des Hospitaliers prirent la route de l'Europe et c'est en vain qu'ils sollicitèrent les secours des rois de France et d'Angleterre. Leur mission n'eut aucun succès et la Terre Sainte était abandonnée. Le retour des ambassadeurs jeta un profond découragement dans toute la Syrie chrétienne qui ne fit que grandir avec la mort du roi qui, devenu aveugle, ne put résister à la douleur de savoir son royaume devenir la proie des Infidèles. Il mourut en 1185, à l'âge de vingt-cinq ans, il en avait régné douze. Son successeur, Baudouin V, fils de Sibylle et de son premier mari, le marquis de Montferrat, alors enfant en bas âge, ne fit que passer sur le trône et ne lui survécut que sept mois, Sibylle s'empressa de faire proclamer roi son second mari, Guy de Lusignan, malgré l'opposition de la noblesse.

Digitized by Google

La couronne de Jérusalem avait cessé d'appartenir à la maison d'Anjou et le royaume fondé par Godefroy de Bouillon était sur le point de tomber. Moins de deux ans après son avènement, les chrétiens perdaient la bataille de Tibériade (1187) et la même année, Saladin s'emparait de la ville sainte qui, depuis, est restée au pouvoir des Musulmans.

Telle fut la situation du royaume de Jérusalem, sous les princes de la maison d'Anjou et l'on peut dire que Foulques et ses successeurs eurent une grande part à sa prospérité et à sa grandeur. Aussi l'Anjou peut-il revendiquer un peu comme lui appartenant la plupart des évènements qui se sont accomplis sur les rives du Jourdain et en lisant leur récit, dire comme le poète latin : *Et quorum pars magna fui.*

H. Castonnet des Fosses.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 10 JANVIER 1888

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général présente comme membre titulaire, M. Arsène Faligan, ancien magistrat. Il sera statué sur cette admission à la séance de février, après le rapport d'usage.

M. Bodinier donne lecture du rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de M. Giffard tendant à créer à Angers un Musée de l'industrie angevine. Ce rapport est adopté sans observations.

M. Gontard de Launay, sous le titre : « *Une famille de chirurgiens,* » donne la généalogie de la famille Chevreul depuis la fin du XVIe siècle.

M. Rondeau, dans un nouveau chapitre de « l'*Histoire de Saint-Michel-du-Tertre,* » fait le récit du cérémonial de l'enterrement des maires d'Angers, à la fin du règne de Louis XIV.

Enfin, la séance est terminée par une poésie lue par M. le Dr Grille, sur : « *Le Mois de Marie à Notre-Dame, en* 1886. »

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

Le Secrétaire général, G. BODINIER.

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1888

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente à la Société deux ouvrages dont les auteurs lui ont fait hommage : « *Les Elections et les Représentants de Maine-et-Loire depuis* 1789, » par M. Guillaume Bodinier, secrétaire général, et « *Les Origines de la Légende de Faust*, » par M. E. Faligan. La Société vote des remerciements à M. Bodinier et à M. Faligan.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault, relative aux mesures à prendre pour faire parvenir les vœux de la viticulture francaise aux Ministres, au Sénat et à la Chambre des députés.

Une demande d'échange de nos *Mémoires* avec les publications de la « *Bibliothèque scientifique de l'Ouest*, » fondée et dirigée par M. A. Fournier, naturaliste, préposé aux Collections d'Histoire naturelle du Musée de Niort, est admise.

M. Arsène Faligan, ancien magistrat, après le rapport d'usage, est admis comme membre titulaire.

M. Eusèbe Pavie présente ensuite son intéressant travail sur : « *Les vraies Origines de la guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis* (1619-1620). »

Puis lecture est faite du travail de M. Cosnier sur : « *Les Mémoires de Mme de Sapinaud.* »

La séance est terminée par une spirituelle pièce de vers de M***, « *A propos de Tristesse et Sourires*, » de G. Droz, qui prouve à la Société qu'elle renferme en son sein plus d'un docteur poète.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire, A. Mealzé.

Digitized by Google

SÉANCE DU 6 MARS 1888

La séance est ouverte à sept heures trois quarts. sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société des ouvrages suivants : « *Mémoires d'un royaliste,* » par M. le comte de Falloux, offerts par M. le comte de Blois ; « *Les Expertises agricoles,* » par M. Eugène Boré ; « *Etudes artistiques sur Saint-Honoré-les-Bains.* » par M. le Dr Collin fils. La Société vote des remerciements aux donateurs.

Dans le dépouillement de la correspondance, M. le Président donne lecture d'une circulaire ministérielle relative à la douzième réunion annuelle du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui aura lieu pendant les fêtes de la Pentecôte ; — une circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences qui tiendra sa dix-septième session à Oran, du 29 mars au 3 avril prochain ; M. Pasquier, docteur-ès-lettres, directeur de l'École Saint-Aubin à Angers, est délégué par la Société pour la représenter à ces assises scientifiques; — une lettre de M. le Maire d'Angers invitant la Société à se faire représenter aux fêtes données à l'occasion du Centenaire de David d'Angers. Il est décidé que la Société sera représentée par son Bureau.

M. Gontard de Launay présente comme membre correspondant, M. Charles Bourgault-Ducoudray, demeurant à Paris-Auteuil. Il sera statué sur cette demande d'admission, à la prochaine séance, après le rapport d'usage.

L'ordre du jour appelle la lecture par M. de Capol d'une étude sur : « *Les Microbes et les Ferments en agriculture.* »

M. Ravain, professeur de physique à la Faculté catholique des Sciences, fait ensuite au tableau, la « *Description d'une machine dynamo-électrique,* » inventée par M. le baron de Contades.

Lecture est ensuite donnée, au nom de M. Godard-Faultrier, empêché, d'une : « *Note sur divers objets de l'époque romaine et de la Renaissance, trouvés récemment en Anjou.* » Ces

Digitized by Google

divers objets sont : un ex-voto en bronze (pied humain) ; — un médaillon d'applique, représentant une tête de fou, en bronze doré ; — deux nouveaux fragments de la Tapisserie de Saint-Florent-les-Saumur. Cette *Note* sera transmise, par les soins de la Société, au Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Enfin la séance est terminée par la lecture de deux poésies de M. Henry Jouin, un « *Sonnet,* » dédié au grand statuaire David d'Angers, et une pièce humoristique, intitulée : « *Quelqu'un ou quelque chose.* »

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1888

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait hommage à la Société de son volume : « *La Coutume de Touraine au* XV^e^ *siècle.* » Des remerciements sont votés à l'auteur.

Dans le dépouillement de la correspondance, M. le Président signale le concours historique en 1889, ouvert par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon ; — la demande de souscription pour l'érection sur le parvis de la cathédrale, à Reims, d'une statue de Jeanne-d'Arc (la Société, regrettant que l'état de ses finances ne lui permette pas de faire davantage, vote une somme de dix francs) ; — une lettre du Comité des Sociétés savantes, à Paris, annonçant la création, à Paris, d'un centre scientifique et intellectuel sous le nom d'Hôtel des Sociétés savantes ; — le Congrès d'horticulture tenu à Paris du 25 au 31 mai, sous les auspices de la Société nationale d'horticulture de Paris ; — une lettre de M. le Préfet de Maine-et-Loire, demandant, en vue de l'Exposition universelle de 1889, communication des documents ou ma-

Digitized by Google

nuscrits que pourrait posséder la Société permettant d'établir la situation agricole avant 1789, et les phases par lesquelles la production agricole est passée de 1789 à nos jours. La Société décide que le Bureau adressera à M. le Préfet la *Statistique du département* publiée par son Président, M. de Beauregard, en 1842. — L'Historique de la Société sera adressé au Comité départemental de l'Exposition universelle de 1889.

Enfin, M. le Président informe la Société que le Congrès annuel des Sociétés savantes (26e réunion), aura lieu à Paris du 23 au 26 mai. MM. René Bazin, Hy, André Meauzé et Eugène Lelong sont désignés comme délégués.

Après le rapport d'usage, M. Bourgault-Ducoudray est admis comme membre correspondant.

La Société décide qu'une plaque commémorative de la naissance et de la mort de M. le comte de Falloux sera posée par les soins du Bureau, sur la maison de la rue de l'Impasse des Jacobins. Elle vote à cet effet un crédit de 50 francs.

L'ordre du jour appelle la continuation de la lecture de M. E. Pavie sur : « *Les Vraies origines de la guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis* (1619-1620). » — La fin de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. Cosnier donne lecture d'une Notice sur les « *Mémoires du général Turreau sur la Vendée,* » qui contient de curieux détails sur les trois cents Vendéennes fusillées au Calvaire d'Angers.

Enfin M. Gontard de Launay communique deux lettres inédites de la veuve de Beaurepaire, écrites au lendemain de la capitulation de Verdun, qui intéressent vivement l'auditoire.

La séance est levée vers neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 5 JUIN 1888

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Digitized by Google

M. le Président fait l'éloge de M. Ratouis, ancien juge de paix à Saumur, décédé à Grenoble. M. Ratouis a été longtemps le collaborateur assidu de la Société à laquelle il communiquait d'intéressantes notices archéologiques sur les monuments du Saumurois.

Dans le dépouillement de la correspondance, M. le Président donne lecture d'une circulaire ministérielle relative à la douzième réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements ; d'une autre circulaire relative au *classement des objets mobiliers* dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

M. le vicomte du Buysson adresse sa démission de membre correspondant qui est acceptée à la date du 31 décembre prochain.

M. le Secrétaire rend compte à la Société que la plaque commémorative de la naissance et de la mort de M. le comte de Falloux a été commandée par ses soins à MM. Moisseron et André et il espère qu'elle pourra être posée avant la prochaine séance. M. le Maire d'Angers, informé officiellement de l'intention de la Société, a accordé l'autorisation demandée.

L'ordre du jour appelle la fin de la lecture de l'importante étude historique de M. E. Pavie sur : « *Les vraies origines de la guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis* (1619-1620). »

En l'absence de l'auteur, lecture est faite par M. de Tarlé, d'une communication de M. Castonnet des Fosses sur : « *La Colonisation de la Guyane française.* » La fin de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

Enfin, pendant que l'orage gronde au dehors et que l'éclair déchire la nue, M. Elie Sorin lit à la Société une poésie : « *Le Duel du Cid* » qui a valu à son auteur une des fleurs si estimées de l'Académie des Jeux floraux. Des applaudissements saluent ces beaux vers.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

Digitized by Google

SÉANCE DU 3 JUILLET 1888

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président informe la Société qu'il a reçu une lettre de M. le Dr H. Godard donnant sa démission de membre titulaire pour le motif que son éloignement d'Angers ne lui permet plus d'assister aux séances ; il demande à rester membre correspondant. La Société décide que M. le Dr Godard aura le titre de membre correspondant à dater du 31 décembre prochain.

M. le Président annonce à la Société que le lundi 2 juillet, la Société, représentée par son Président et son Secrétaire général a fait poser, en présence de M. le comte de Blois, la plaque commémorative de la naissance et de la mort de M. le comte de Falloux sur la maison qu'il habitait, dans l'impasse des Jacobins. La plaque en marbre noir avec lettres gravées et dorées porte la suscription suivante :

ICI
est né le 7 mai 1811
et mort le 6 janvier 1886
ALFRED - PIERRE - FRÉDÉRIC
Comte de FALLOUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'ordre du jour appelle la lecture par M. d'Espinay de : « *La Réforme de la Coutume d'Anjou en* 1508. » Cette étude clôt la série des analyses de notre ancien droit angevin, présentées avec autant de science que de clarté par notre savant président.

Digitized by Google

Lecture est ensuite donnée de la fin de la Notice de M. Castonnet des Fosses sur : « *La Colonisation de la Guyane française.* »

Enfin, au nom de M. André Joûbert, M. le Secrétaire général lit les lettres inédites de Duverdier de la Sorinière, Cotelle de la Blandinière et Le Corvaisier, membres de l'Académie d'Angers, adressées à Titon du Tillet (1748-1757). Ces lettres curieuses communiquées et annotées par M. A. Joûbert, sont intéressantes à plus d'un titre.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1888

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. le Dr Grille, vice-président,

Le procès-verbal de la dernière séance (juillet) est lu et adopté.

M. le Président informe la Société qu'une plaque commémorative de la naissance et de la mort du poète Julien Daillière, a été apposée par les soins de la municipalité de Bauné, sur la maison où est né Daillière, au village de Briançon :

ICI
est né le 20 décembre 1812
JULIEN DAILLIÈRE
POÈTE DRAMATIQUE
trois fois couronné par l'Académie française
20 décembre 1886

Digitized by Google

Sur la demande de la *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* qui adresse à la Société le dernier volume de ses Mémoires, l'échange des Mémoires est accepté entre ces deux Associations savantes.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. G. Genest donnant sa démission de membre titulaire pour des motifs de santé. Cette démission est acceptée avec regret.

M. Eusèbe Pavie offre à la Société trois publications : « *Le marquis de Jarzé* » ; « *Une prisonnière à Fontevrault* (1662-1665) » ; « *L'Anjou dans la lutte de la Chrétienté contre l'Islamisme.* » Des remerciements sont votés à l'auteur de ces intéressantes publications.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture de la communication de M. J. Denais, relative à la « *Découverte d'Antiquités à la Poitevinière, au Pin-en Mauges, à Neuvy, à Bourgneuf, au Ménil et à Beaufort.* »

Lecture est ensuite donnée, en l'absence de l'auteur qui s'est fait excuser de ne pouvoir assister à la séance, de : « *Mes Souvenirs du Palais,* » par M. Eliacin Lachèse.

Enfin, lecture est faite de la communication de M. Castonnet des Fosses : « *Le Royaume de Jérusalem sous la maison d'Anjou.* » La fin de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1888

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président lit une lettre par laquelle M. Perrin, avocat, donne sa démission de membre titulaire.

Digitized by Google

Il donne ensuite lecture d'une communication de M. le vicomte Maurice de Villebresme, présentée par M. Michel, conservateur-adjoint du Musée d'archéologie, relative à des fouilles exécutées dans le pays des Mauges, et spécialement à Neuvy, ayant amené la découverte de souterrains que l'on présume être des habitations préhistoriques ; des croquis accompagnent cet exposé. Après une discussion, dans laquelle un membre fait ressortir que parmi les objets trouvés dans ces fouilles aucun n'est de nature à déterminer avec précision l'époque où ces souterrains ont été habités, la Société décide qu'elle insèrera dans ses *Mémoires* l'observation de M. de Villebresme. Des remerciements sont adressés à l'auteur absent et à M. Michel qui a bien voulu être son obligeant intermédiaire.

M. le Trésorier présente le compte-rendu financier de l'exercice clos et le projet de budget pour 1889. Il résulte de son exposé que l'état des finances de la Société est satisfaisant. La Société approuve le compte de l'exercice clos se soldant en recettes par 1,401 fr. 70, et vote des remerciements à M. le Trésorier.

M. Castonnet des Fosses termine le récit du : « *Royaume de Jérusalem sous la maison d'Anjou.* »

M. Castonnet des Fosses informe ensuite la Société que la Société de Géographie de Paris a décidé que, à sa séance du 21 décembre courant, il serait parlé de François Bernier. M. Castonnet des Fosses a été désigné pour prononcer l'éloge de l'illustre voyageur angevin du XVII^e^ siècle ; il propose à la Société d'agriculture de déléguer un de ses membres pour la représenter spécialement à cette séance. M. Eugène Lelong, archiviste aux Archives nationales, est désigné à cet effet.

M. Cosnier lit un chapitre détaché d'un ouvrage qu'il va publier sur les établissements de bienfaisance dans notre département. Ce chapitre qui a pour titre : « *Les Salles d'asile* », est l'historique de cette fondation charitable pour l'enfance à Angers.

La lecture de M. Rondeau est renvoyée à la prochaine séance.

Digitized by Google

Il est procédé aux élections du Bureau et du Comité de publication pour l'année 1889.

Le dépouillement du scrutin secret donne les résultats suivants :

Président, M. G. d'Espinay.

Vice-président, M. le Dr Grille.

Secrétaire-général, M. G. Bodinier.

Secrétaire, M. A. Meauzé.

Trésorier, M. L. Rondeau.

Bibliothécaire-archiviste, M. Eusèbe Pavie.

Le Comité de publication, pour l'année 1889, reste ainsi composé : M. Cosnier, M. l'abbé Ravain, M. l'abbé Hy, M. Lucas, M. René Bazin.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

Réunion du Bureau et du Comité de publication

SÉANCE DU 5 JANVIER 1889

Le 5 janvier 1889, à quatre heures du soir, les membres du Bureau et du Comité de publication se sont réunis dans la salle des séances ordinaires pour procéder à la formation définitive du prochain volume de *Mémoires* (1888).

Étaient présents : MM. d'Espinay, Cosnier, Hy, Ravain, Lucas, Eusèbe Pavie, René Bazin et Bodinier.

Les travaux ci-après sont admis à l'impression :

Le Royaume de Jérusalem sous la maison d'Anjou, par M. Castonnet des Fosses.

Découvertes d'Antiquités, par M. Joseph Denais.

Mes Souvenirs du Palais, par M. Éliacin Lachèse.

Digitized by Google

Histoire de la paroisse Saint-Michel du Tertre. (*L'Enterrement des Maires d'Angers*), par M. L. Rondeau.

Le Duel du Cid, poésie par M. Élie Sorin.

Description d'une machine dynamo-électrique inventée par M. le baron de Contades, par M. l'abbé Ravain.

Les Habitations préhistoriques en Anjou, par M. le vicomte Maurice de Villebresme.

Sur la proposition de M. l'abbé Hy, et après discussion, le Bureau et le Comité décident que les deux résolutions suivantes seront soumises à l'approbation de la Société, lors de sa prochaine séance générale :

1° Si l'auteur le demande et si le Bureau n'y voit pas d'inconvénient, l'impression d'un travail lu à la Société pourra avoir lieu immédiatement après lecture ; ce travail ne devra pas dépasser deux feuilles d'impression (32 pages) ; le manuscrit sera toujours remis au Secrétaire général qui le fera parvenir sans délai à l'imprimeur ;

2° Il sera désormais accordé gratuitement à chaque auteur, un tirage à part des articles publiés par lui dans le volume des Mémoires jusqu'à concurrence de deux feuilles (32 pages) par mémoire distinct ; ce tirage sera fait à cinquante exemplaires.

La séance est levée à cinq heures un quart.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

(Dans la séance générale du 15 janvier 1889, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts a approuvé les deux résolutions ci-dessus.)

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

ANCIENS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Le comte de Falloux, membre de l'Académie française.
Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Chevreul, membre de l'Académie des sciences.
Mgr Freppel, évêque d'Angers.
Jac, ancien premier président de la Cour d'appel.
Lenepveu, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

PRÉSIDENT HONORAIRE

Mgr Sauvé, ancien président de la Société.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1889

MM.

D'Espinay, *président*.
Grille (Dr), *vice-président*.
Bodinier (Guillaume), *secrétaire général*.
Meauzé (André), *secrétaire*.
Rondeau (Louis), *trésorier*.
Pavie (Eusèbe), *bibliothécaire-archiviste*.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Commandeur J.-B. de Rossi, associé étranger à l'Institut de France, à Rome.
Bellanger (Philippe), avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Mourin, ancien maire d'Angers, recteur de l'Académie de Nancy.
Jouin (Henry), archiviste de la Commission de l'inventaire général des richesses d'art de France, à Paris.
Campeau, président de l'Institut canadien-français d'Ottawa (Canada).

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Affichard, avocat, ancien bâtonnier, rue Pocquet-de-Livonnière, 51.
Allard (Gaston), route des Ponts-de-Cé, à la Maulévrie.
Bazin (René), docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, rue Desjardins, 50.
Beaumont (l'abbé de), chan. hon., petite rue Volney, 1.
Berger (Eugène), député de Maine-et-Loire, rue de l'Arcade, 34, Paris.
Billard (Gabriel), rue Ménage, 17.
Blois (Comte Georges de), conseiller général, château de La Rochejacquelein, à Daumeray.
Bodinier (Guillaume), conseiller général, rue Tarin, 2.
Bonneville, ancien officier, boulevard du Palais, 13.
Bordeaux (Georges), manufacturier, rue Ménage, 2.
Bordereau, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Bouchet (l'abbé), professeur au pensionnat Saint-Urbain.
Brisset (l'abbé), aumônier du Lycée, au Lycée.
Capol (de), ingénieur civil, rue Boreau, 15.
Chêne (Arthur du), archiviste-paléographe, à Baugé.
Choyer (l'abbé), chanoine honoraire, rue des Bœufs, 16.
Clamens, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Contades (comte Gérard de), à Saint-Maurice (Orne).
Cosnier (Léon), rue des Arènes, 42.
Dauge, directeur de l'usine à gaz, rue Boreau, 13.
Delahaye (Dominique), manufacturier, rue Saumuroise, 67.
Dolbeau, imprimeur-libraire, rue Chaussée-Saint-Pierre, 4.

Digitized by Google

Dubois (l'abbé), rue Hanneloup, 25.
Dussauze, architecte, rue Ménage, 19.
D'Espinay, ancien conseiller à la Cour, rue Tarin, 28.
Fairé (Alexandre), avocat, député de Maine-et-Loire, rue Pocquet-de-Livonnière, 43.
Faligan (Arsène), ancien magistrat, rue d'Orléans, 33.
Faligan (Ernest), docteur ès-lettres, 11, quai d'Anjou, Paris.
Farcy (Louis de), parvis Saint-Maurice, 3.
Farge (Émile), docteur en médecine, rue des Angles.
Frégeolière (vicomte Reynold de la), rue des Arènes, 17.
Freppel (Mgr), évêque d'Angers, à l'Évêché.
Gardais (l'abbé), supérieur de l'Externat Saint-Maurille.
Godard-Faultrier, directeur du Musée Saint-Jean, rue de Bel-Air, 18.
Gontard de Launay, rue de Bel-Air, 14.
Griffaton (Julien), avocat, rue Béclard, 14.
Grille (Romain), docteur en médecine, rue Pocquet-de-Livonnière, 48.
Grimault (l'abbé), chanoine titulaire, rue de l'Évêché, 2.
Halopé, docteur en droit, rue Ménage, 3 *bis*.
Hautreux (l'abbé), vicaire à Saint-Crespin (Maine-et-Loire).
Huault-Dupuy (Valentin), rue Denis-Papin, 47.
Hy (l'abbé), docteur ès-sciences naturelles, professeur à la Faculté des sciences, rue Loriol-de-Barny, 18.
Joûbert (André), boulevard de Saumur, 49.
Jouitteau (l'abbé), rue Volney, 16.
Kernaëret (Mgr de), professeur à la Faculté des Lettres, à la Faculté.
Lac de Bosredon, professeur à la Faculté des Sciences, rue des Pépinières, 3.
Lachèse (Éliacin), conseiller honoraire, rue Chaussée-Saint-Pierre, 10.
Lachèse (Paul), imprimeur, boulevard du Roi-René, 22.
Lecacheur, docteur en médecine, rue de la Préfecture, 16.
Ledroit, ancien notaire, boulevard du Roi-René, 36.
Le Guay (baron), sénateur de Maine-et-Loire, rue Donadieu-de-Puychario.
Lelong (Eugène), archiviste aux Archives nationales, rue Monge, 59, Paris.
Lemarchand (Albert), bibliothécaire en chef honoraire de la Ville, Cour Saint-Laud, 20.
Lemesle (Prosper), ancien architecte diocésain, rue Desjardins, 7.

Digitized by Google

Lucas (Fernand), avocat, docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, rue Saint-Julien, 35.
Maisonneuve (Paul), docteur en médecine et ès-sciences, professeur à la Faculté des Sciences, rue Volney, 5.
Maricourt (Mgr), recteur des Facultés catholiques.
Meauzé (André), directeur d'assurances, rue Rangeard, 1.
Megnen, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Pasquier (l'abbé), docteur ès-lettres, doyen de la Faculté des Lettres, place Marguerite-d'Anjou.
Pavie (Eusèbe), rue Chèvre, 16.
Pessard (Mgr), vicaire général, à l'Évêché.
Ravain (l'abbé), vice-doyen de la Faculté des Sciences, rue Bernier, 14.
Riandière-Laroche, rue Desjardins.
Rondeau (Louis), ancien négociant, rue Flore, 3.
Semery, avocat, rue Desjardins, 47.
Simon (l'abbé), curé de Saint-Laud.
Téton (l'abbé), aumônier de Bellefontaine.
Villebiot (Geoffroy de la), rue Desjardins.
Villoutreys (marquis Ernest de), château du Plessis, par Montrevault.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

MM.

Guérin (Mgr), avenue de Déols, à Châteauroux.
Hermite (Hippolyte), ancien officier, cité de l'Ouest, Neufchâtel (Suisse).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Ballu (Camille), 58, faubourg Bannier, à Orléans.
Beautemps-Beaupré, conseiller à la Cour de Paris, 22, rue de Vaugirard.
Bénard (Henry), à Cholet.
Bonneau-La Varanne, avocat, 8, rue des Marcheries, à Alençon.
Bourgault-Ducoudray (Charles), villa Molitor, 16, à Paris-Auteuil.
Boury (E. de), à Théméricourt (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

Bricard (Georges), licencié ès-lettres, 9, rue Castillon, à Bordeaux.
Castonnet des Fosses (Henri), avocat, 37, rue de l'Université, Paris.
Cellier, docteur en médecine, à Laval.
Chevallier, docteur en médecine, à Laval.
Chevallier (l'abbé), curé de Combrée.
Dalibon (l'abbé), professeur de physique, à Combrée.
Denais (Joseph), rue Blanche, 80, Paris.
Duhourcau, docteur en médecine, 16, rue Porteneuve, à Pau.
Fontaine, avoué, à Laval.
Geslin, docteur en médecine, à Beaufort-en-Vallée.
Gillet (l'abbé), curé des Rosiers.
Godard (Hippolyte), docteur en médecine, à Tigné (Maine-et-Loire).
Guéret, pharmacien, à Beaufort-en-Vallée.
Letard, pharmacien, à Talmont (Vendée).
Lorière (de), château de la Roche-Chevillé, par Brûlon (Sarthe).
Maisonneuve (l'abbé Daniel), professeur à l'Institution libre d'Annonay (Ardèche).
Merland de Chaillé, docteur en médecine, à Luçon.
Parant (Victor), docteur en médecine, allée de Garonne, 17, à Toulouse.
Planchenault (Adrien), élève de l'École des Chartes, 13, rue Bonaparte, à Paris.
Raimbault, docteur en médecine, à Candé.
Réchin (l'abbé), professeur au collège de Mamers (Sarthe).
Rivain, archiviste aux Archives nationales, rue de Rennes, 126, Paris.
Sorin (Elie), homme de lettres, bibliothécaire en chef de la ville, rue du Musée.
Tijou, notaire, à Chemillé.
Villebresme (vicomte Maurice de), château du Messey, par Saint-Briac (Ille-et-Vilaine).

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Abbeville. Société d'émulation.
Aix. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
Alençon. Société historique et archéologique de l'Orne.
Alger. Société historique algérienne (*Revue africaine*).
Amiens. Académie des sciences, des lettres et des arts.
— Société des antiquaires de Picardie.
Angers. Société d'horticulture.
— Société industrielle et agricole.
— Société académique.
— Société des études scientifiques.
— Bibliothèque de la ville d'Angers.
Angoulême. Société archéologique et historique de la Charente.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Belfort. Société Belfortaine d'émulation.
Béziers. Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bordeaux. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Brest. Société académique.
Caen. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
— Société d'agriculture et de commerce.
— Société linnéenne de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société des antiquaires de Normandie.
Chalons-sur-Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
Chartres. Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Digitized by Google

Cherbourg. Société académique.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Épinal. Société d'émulation des Vosges.
Grenoble. Académie Delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
La Rochelle. Académique des belles-lettres, sciences et arts.
Laval. Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Le Havre. Société havraise d'études diverses.
Le Mans, Société historique et archéologique du Maine.
— Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Le Puy. Société académique d'agriculture, sciences, arts et commerce.
— Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
Lille. Société des sciences, agriculture et arts.
Limoges. Société archéologique et historique du Limousin.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles.
Macon. Académie de Mâcon.
Marseille. Société de statistique.
— Muséum d'histoire naturelle de Marseille.
Meaux. Société d'agriculture, sciences et arts.
Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Société des sciences, agriculture et belles-lettres.
Montpellier. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Académie de Stanislas.
— Société d'archéologie lorraine.
Nantes. Société académique.
Nevers. Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
Nice. Société des lettres, sciences et arts.
Nimes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Niort. Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.
— Bibliothèque Scientifique de l'Ouest (A. Fournier, directeur).
Orléans. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
— Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Digitized by Google

PARIS. Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. (*Cinq exemplaires.*)
— Institut de France.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Académie des sciences.
— Musée Guimet (30, *avenue du Trocadéro*).
— Société nationale des antiquaires de France.
— Société nationale d'agriculture (18, *rue de Bellechasse*).
— Société nationale d'horticulture (84, *rue de Grenelle*).
— Société botanique de France.
— Société philomathique (7, *rue des Grands-Augustins*).
— Société Indo-Chinoise (44, *rue de Rennes*).
— Société de géographie (184, *boulevard Saint-Germain*).
— Société de géographie commerciale (7, *rue des Grands-Augustins*).

PAU. Société des sciences, lettres et arts.

PERPIGNAN. Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest.
— Société académique d'agriculture, sciences et arts.

QUIMPER. Société archéologique du Finistère.

REIMS. Académie notionale de Reims.

ROCHEFORT. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc.

ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie.
— Société des amis des sciences naturelles.

SAINT-LÔ. Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche.

SAINT-QUENTIN. Société académique.

SAINTES. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SENLIS. Comité archéologiques.

SENS. Société archéologique.

TOULON. Académie du Var.

TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Académie des jeux floraux.
— Société des sciences physiques et naturelles.

Digitized by Google

Tours. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
— Société archéologique de Touraine.
Troyes. Société académique de l'Aube.
Valence. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts.
Vannes. Société polymathique du Morbihan.
Vendome. Société archéologique du Vendômois.
Verdun. Société philomathique.
Versailles. Société des sciences morales, des lettres et des arts.
— Société d'agriculture et des arts.
Vesoul. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

ÉTRANGER

Boston. American academy of arts and sciences.
— Society of natural history.
Bruxelles. Société royale malacologique de Belgique.
— Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
Columbus. Mechanic's Institute of Ohio.
Liège. Société géologique de Belgique.
Metz. Académie de Metz.
Moscou. Société impériale des naturalistes de Moscou.
Mulhouse Société industrielle.
Ottawa (Canada). Institut Canadien-Français d'Ottawa.
Philadelphie. Academy of natural sciences.
Strasbourg. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
Washington. Patent office.
— Smithsonian institution.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Histoire, Archéologie, Belles-Lettres et Arts

	Pages.
Une Famille de Chirurgiens. — M. Gontard de Launay.	1
Quelqu'un ou Quelque Chose. — M. Henry Jouin.....	7
Le mois de Marie à Notre-Dame, prêché en 1886 par le R. P. Féréol de l'ordre de Saint-Dominique. — M. le Dr R. Grille.....	11
Mémoires de Mme de Sapinaud. — M. L. Cosnier.....	17
Mémoires du général Turreau sur la Vendée. — M. L. Cosnier.....	43
Lettres inédites de Duverdier de la Sorinière, Cotelle de la Blandinière, et Le Corvaisier, membres de l'Académie d'Angers, à Titon du Tillet (1748-1757). — M. André Joûbert.....	83
La Colonisation de la Guyane française. — M. H. Castonnet des Fosses...	91
La Réforme de la Coutume d'Anjou en 1508. — M. G. d'Espinay.....	141
Le Royaume de Jérusalem sous la maison d'Anjou. — M. H. Castonnet des Fosses.	253
Découvertes d'Antiquités. — M. Joseph Denais.....	237
Mes Souvenirs du Palais. — M. Éliacin Lachèse.....	225
Histoire de la paroisse de Saint-Michel du Tertre : L'Enterrement des Maires d'Angers. — M. L. Rondeau.....	179
Le Duel du Cid. — M. Élie Sorin.....	205
Les Habitations préhistoriques en Anjou. — M. le vicomte Maurice de Villebresme.....	245
L'Esprit Angevin, discours prononcé par M. Eugène Berger au banquet du Vin d'Anjou.....	219

Digitized by Google

Philosophie, Sciences et Agriculture

Pages.

Description d'une machine dynamo-électrique, inventée par M. le baron de Contades. — M. l'abbé Ravain... 209

Microbes et Ferments en Agriculture. — M. G. de Capol..... 69

Procès-verbaux des Séances :

Séance du 10 janvier 1888..... 301
— 7 février..... 302
— 6 mars..... 303
— 10 avril..... 304
— 5 juin..... 305
— 3 juillet..... 307
— 20 novembre..... 308
— 11 décembre..... 309

Procès-verbal de la réunion du Bureau et du Comité de publication :

Séance du 5 janvier 1889..... 311

Liste des membres de la Société..... 313
Liste des Sociétés correspondantes..... 318

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les séances ordinaires ont lieu en JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUILLET, NOVEMBRE et DÉCEMBRE, à sept heures et demie du soir, salle du Jardin fruitier, boulevard du Roi-René, sur lettres de convocation adressées à tous les membres.

Toutes les communications relatives à l'ordre du jour des séances et les changements de résidence doivent être adressés au Secrétaire général, 2, rue Tarin, à Angers.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06816 9146

Digitized by Google